

2022

Sociétés d'économie mixte et SPL

Les rapports des **administrateurs** de la **Ville** au sein des **S.E.M** et **S.P.L**

Les rapports des administrateurs de la Ville dans les SAEM et SPL

Exercice 2022

Sommaire

SAEM La Folle Journée..... 5

SPL Cité Internationale des Congrès de Nantes……..…… 38

SPL Nantes Métropole Aménagement……... 111

SAEM Nantes Métropole Gestion Equipements (NGE)…..… 189

SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)…….. 228

SPL Le Voyage à Nantes……. 266

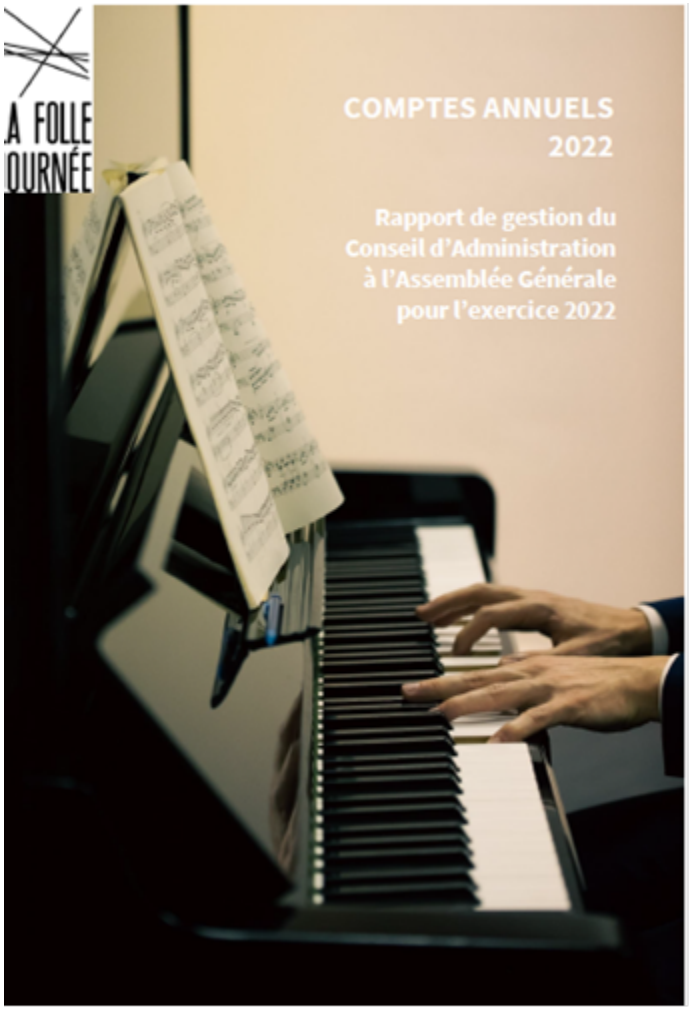
SPL Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA)……. 408

SAEM Loire Atlantique Développement - SELA……..…….. 678

SAEM : Société Anomyne d'Economie Mixte
SPL : Société Publique Locale

EXTRAIT

SAEM FOLLE JOURNEE



RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DE LA VILLE DE NANTES AU SEIN DE LA SAEM

2022

SAEM FOLLE JOURNEE

**Rapport au Conseil municipal de la Ville de Nantes actionnaire,
des représentants de la Ville de Nantes désignés comme administrateurs au sein de la SAEM,
en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales**

EXERCICE 2022

FICHE SIGNALETIQUE

ETAT CIVIL

SAEM La Folle Journée

Siège social :	44 rue de Strasbourg - 44000 Nantes
	Tél. 02 85 52 88 99
Adresse administrative :	Idem siège social
N° RCS :	Nantes 483 207 569 (code APE : 9001 z)
Date de création :	04 Juillet 2005
Secteur d'activité :	Culture
Objet social :	Production de la manifestation culturelle "La Folle Journée" et mise en oeuvre du concept associé
Président(e) :	Aymeric SEASSEAU
Direction Générale	Eric MONTANT du 23/03/2021 au 30/09/2021 / Linda ROUX depuis le 01/10/2021
Commissaire aux comptes :	RSM Ouest
Nombre de salariés fin juin 2022 :	1

ACTIONNARIAT

Capital social de 300 000€

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital
COLLECTIVITES LOCALES			82,00 %
Ville de Nantes	9 150	183 000,00 €	61,00 %
Région Pays de La Loire	2 250	45 000,00 €	15,00 %
Département de la Loire Atlantique	900	18 000,00 €	6,00 %
AUTRES ACTIONNAIRES			18,00 %
Caisse des dépôts et consignation	1 500	30 000,00 €	10,00 %
CCI St Nazaire	900	18 000,00 €	6,00 %
CREA	150	3 000,00 €	1,00 %
La Cité de Nantes	150	3 000,00 €	1,00 %
TOTAL	15 000	300 000,00 €	100,00 %

Nombre total d'administrateurs :	14
- dont représentant de la Ville de Nantes :	7 Aymeric SEASSEAU, Elhadi AZZI, Aïcha BASSAL, Emilie BOURDON, Olivier CHÂTEAU, Abbassia HAKEM, Franckie TRICHET,

JURIDIQUE

Conventions conclues avec la Ville de Nantes :	Subvention de fonctionnement

FINANCIER

Financement apporté par la Ville de Nantes en 2022	- €	TTC
Financement apporté par Nantes Métropole en 2022	- €	TTC
Dernier résultat net comptable connu :	-166 580 €	*Au 30/06/2022*
Garanties d'emprunt Nantes Métropole	néant	(encours au 30/06/22)
Garanties d'emprunt Ville de Nantes	néant	(encours au 30/06/22)

SAEM Folle Journée

Comptes annuels au 30 juin 2022

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	300 000
Immobilisations corporelles		Réserves	44 651
Immobilisations financières		Report à nouveau	-742 913
		Résultat de l'exercice	-166 580
Total Actif immobilisé (I)	**0**	Autres subventions d'investissement	
		Capitaux propres (I)	**-564 843**
Stocks et en-cours			
Créances d'exploitation	6 209		
Autres créances	33 780	**Autres fonds propres (II)**	
Total Actif Circulant (II)	**39 989**	**Provisions pour risques et charges (III)**	**0**
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	750 000
Disponibilités	182 565	Fournisseurs et comptes rattachés	31 922
		Dettes fiscales et sociales	6 769
Total Trésorerie (III)	**182 565**	Autres dettes	
		Avances et acomptes reçus	
		Total Dettes (IV)	**788 691**
Comptes de régularisation (IV)	**1 294**	**Comptes de régularisation (V)**	**0**
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	**223 848**	**TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)**	**223 848**

Compte de Résultat

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	55 611
Total des charges d'exploitation	256 229
dont charges de personnel	68 497
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-200 618**
Total des produits financiers	
Total des charges financières	301
RESULTAT FINANCIER	**-301**
Total des produits exceptionnels	54 362
Total des charges exceptionnelles	20 022
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**34 340**
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
BENEFICE OU PERTE	**-166 580**

SYNTHESE DES POSITIONS PRISES PAR LES ADMINISTRATEURS DE LA SAEM FOLLE JOURNEE AU COURS DE L'EXERCICE 2021/2022

Administrateurs Ville de Nantes

- Monsieur Aymeric SEASSAU
- Monsieur Elhadi AZZI
- Madame Aicha BASSAL
- Madame Emilie BOURDON
- Monsieur Olivier CHATEAU
- Monsieur Abbassia HAKEM
- Monsieur Franckie TRICHET

Décisions marquantes prises lors des Conseils d'Administration de 2022

- ***Conseil d'Administration du 1er Avril 2022 :***

  - Approbation du PV du Conseil d'Administration du 6 Décembre 2021

  - Point sur la situation juridique et financière de la SAEML La Folle Journée

  - Questions diverses (valorisation du Logo Folle Journée)

- ***Conseil d'Administration du 25 Novembre 2022 :***

  - Approbation du PV du Conseil d'Administration du 1er Avril 2022

  - Point sur la situation juridique et financière de la SAEML La Folle Journée

  - Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire :

    - Approbation du projet de rapport de gestion 2022 & Arrêté des comptes annuels clos le 30 juin 2022
    - Adoption des projets de résolution pour l'Assemblée Générale Ordinaire
    - Proposition de l'ordre du jour de l'AGO

  - Vote du budget prévisionnel 2022/2023

- - Examen du mandat du Commissaire aux Comptes

  - Questions diverses

Taux de participation des administrateurs mandataires de la collectivité en 2022 : 57.1 %

Jetons de présence pour 2022 : néant

SYNTHESE DES CONTROLES EFFECTUES SUR LA SAEM FOLLE JOURNEE AU COURS DE L'EXERCICE 2021/2022

Contrôles sur exercice 2021/2022 : Néant

ANNEXE

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale - exercice au 30/06/2022

Y compris Comptes annuels au 30/06/2022

LA FOLLE JOURNÉE de Nantes

COMPTES ANNUELS 2022

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'exercice 2022



SOMMAIRE

BILAN FINANCIER 2

EXERCICE 2021 - 2022 2

Les faits marquants *..... 2*

Les produits d'exploitation *..... 8*

Les charges d'exploitation *..... 9*

Le résultat exceptionnel *..... 9*

Actif *..... 10*

Passif *..... 10*

Délais de paiement *..... 11*

Résultats – Proposition d'affectation *..... 11*

Evènements post-clôture et évolution prévisible 12

Conventions réglementées 12

Vie sociale 13

Information sur le gouvernement d'entreprise et contrôle de la société 15

Obligations déclaratives 15

Résultats des 5 derniers exercices 16

BILAN FINANCIER

EXERCICE 2021 - 2022

Les faits marquants

Rappel du contexte

L'exercice précédent a principalement été marqué par la démission de l'ancienne Directrice Générale. Cette démission fait suite à l'identification d'anomalies de gestions comptables révélées lors d'un audit du cabinet KPMG.

Une procédure judiciaire a été lancée par la SEM à l'encontre de l'ancienne Directrice Générale. Les conclusions de cette enquête ne sont pas connues à ce jour.

Mise en sommeil de la SAEML

Le Conseil d'Administration a décidé par délibération en date du 20 septembre 2021 de mettre en sommeil la SAEML LA FOLLE JOURNEE le 1er octobre 2021 pour une durée maximale de deux années ; terme à la fin duquel la structure décidera de sa reprise d'activité ou de sa dissolution.

Cette décision intervient après avoir constaté que la société ne pouvait plus assurer la réalisation de son objet juridique à savoir l'organisation du Festival du même nom.

La structure continue cependant à établir ses comptes annuels, elle procéde à leur approbation et aux formalités afférentes, ainsi qu'à la gestion de ses affaires courantes.

L'organisation du Festival a été confiée à la SPL Cité des Congrès, la structure prend donc le relais de la SAEML à compter de cette date.

Changement de mandataire social

Le mandat d'Eric Montant prenant fin le 30 septembre 2021, Linda ROUX a été désignée pour prendre sa suite en tant que mandataire social de la SAEML LA FOLLE JOURNEE.

Souscription d'un deuxième Prêt Garanti par l'Etat

La SAEML Folle Journée a souscrit en juillet 2021 un deuxième Prêt Garanti par l'Etat de 350 K€.
Les dates d'échéance des Prêts Garantis par l'Etat sont respectivement, mai 2023 pour le premier PGE de 400 K€ et juillet 2023 pour le second.

Continuité d'exploitation

Au 30 juin 2022 les fonds propres de la structure sont de nouveau négatifs (- 565 K€).

Cette situation entraine une incertitude significative sur la capacité de la société à poursuivre son activité. En conséquence elle pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2022 12			Exercice N-1 30/06/2021 12
		Brut	Amortissements et depreciations (a deduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	32 178	32 178		264
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				14 963
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				5 455
	Total II	32 178	32 178		20 682
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				44 278
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	6 209		6 209	161 630
	Autres créances	582 934	549 154	33 780	491 652
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	182 565		182 565	97 664
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	1 294		1 294	7 347
	Total III	773 001	549 154	223 848	802 571
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	805 179	581 331	223 848	823 252

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2022 12	Exercice N-1 30/06/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 000)	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	14 651	14 651
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	30 000	30 000
	Report à nouveau	-742 913	-485 032
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-166 580	-257 881
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	-564 843	-398 263
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	750 000	400 000
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 922	641 343
	Dettes fiscales et sociales	6 769	137 500
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		42 671
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	788 690	1 221 515
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	223 848	823 252

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2022 12			Exercice N-1 30/06/2021 12
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				277
Production vendue de biens				
Production vendue de services				603 090
Chiffre d'affaires NET				603 367
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			11 504	1 400 390
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			28 789	3 528
Autres produits			15 317	34 660
Total des Produits d'exploitation (I)			55 611	2 041 944
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				3 085
Variation de stock (marchandises)			64 914	3 845
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			100 357	1 109 925
Impôts, taxes et versements assimilés			3 224	19 656
Salaires et traitements			46 975	301 187
Charges sociales			21 522	93 421
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 405	32 653
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			15 124	458 976
Dotations aux provisions				
Autres charges			707	24 165
Total des Charges d'exploitation (II)			256 229	2 047 312
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-200 618	-5 368
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2022 12	Exercice N-1 30/06/2021 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		14
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		14
Charges financieres		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	301	30 308
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	301	30 308
2. Résultat financier (V-VI)	-301	-30 294
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-200 920	-35 662
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	47 345	74
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 016	1
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	54 362	75
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 201	202 804
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 821	31 491
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	20 022	234 294
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	34 340	-234 219
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-12 000
Total des produits (I+III+V+VII)	109 972	2 042 094
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	276 552	2 299 915
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-166 580	-257 881

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Les produits d'exploitation

Pour rappel, tous les chiffres du bilan financier sont indiqués en HT.

Chiffres d'Affaires

La SAEML ayant été mise en sommeil, elle se trouve aujourd'hui sans activité propre.

La structure ne présente donc pas de Chiffre d'Affaires au 30 juin 2022.

Autres Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent une subvention pour la DRAC à recevoir liée au Festival de la Folle Journée 2021 de 8,5 K€. Sont également comptabilisées les écritures de reprise de provision pour dépréciation des stocks cédés à la SPL La Cité des Congrès de Nantes et écritures d'ajustements de provisions diverses.

Les charges d'exploitation

Pour rappel, tous les chiffres du bilan financier sont indiqués en HT.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation correspondent aux charges inhérentes à la vie de la SAEML en tant que structure juridique.

Variation de stocks

Correspond à l'écriture de sortie des stocks.

Autres achats et charges externes

Correspond aux frais inhérents à la vie de la SAEML (bail de l'ancien siège social situé au 44 rue de Strasbourg, frais d'entretiens, de maintenance, honoraires – Commissaires aux comptes, expert-comptable et avocats -, assurances et hébergement du serveur de la structure).

Impôts et versements assimilés

Correspond principalement à la Cotisation Foncière des Entreprises.

Salaires et traitements dont charges sociales

Sont enregistrés les frais de masse salariale de la SAEML (dont salaires des anciennes équipes de la structure ayant quitté l'entreprise en date du 17 octobre 2021).

Dotations aux amortissements et provisions

Ces dotations correspondent principalement à 15 K€ de dépréciation de la créance URSSAF considérée comme irrécupérable au vu de la masse salariale de la SAEML.

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 34 K€, impact principal des écritures de reprises liées aux cessions d'immobilisations (pour 54 K€) partiellement compensées par la constatation de 6 K€ de frais de résiliation anticipés de certains contrats (et 4 K€ de divers).

ANALYSE BILANCIELLE

Actif

Immobilisations et stocks

Suite à sa mise sommeil et à la délégation de l'organisation du festival à la SPL La Cité des Congrès de Nantes, la SAEML lui a cédé ses immobilisations et ses stocks.

Créances clients et comptes rattachés

La SAEML comptabilise au 30 juin 2022 6 K€ de créance clients, cette créance a été réglée en juillet 2022.

Disponibilités

Le niveau de trésorerie de la SAEML s'élève à 183 K€ au 30 juin 2022.

Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges comptabilisées pendant l'exercice et imputables à l'exercice 2022/2023.

Passif

Fonds Propres

Le niveau de Fonds Propres s'élève à – 565 K€ au 30 juin 2022 impact cumulé de la constatation du déficit 2021/2022 (soit – 167 K€) et des déficits constatés sur les exercices précédents.

	RÉEL 2022
Capital social	300 K€
Réserve légale	15 K€
Autres réserves	30 K€
Report à nouveau débiteur	-743 K€
Sous-total	**-398 K€**
Perte exercice 2022	- 167 K€
Total réserves fin exercice 2022	**-565 K€**

Emprunts

La SAEML comptabilise au 30 juin 2022 750 K€ de Prêts Garantis par l'Etat à rembourser pour partie en mai 2023 (400 K€) et le solde en juillet 2023 (350 K€).

Fournisseurs

Les 31 K€ de dettes fournisseurs correspondent à des factures non parvenues liées aux précédents Festivals.

Dettes fiscales et sociales

Ces dettes correspondent aux charges sociales (AUDIENS) et fiscales (TVA) de la SAEML.

Délais de paiement

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'excercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'excercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
Nombre de factures concernées	1					3	0					2
Montant total des factures concernées TTC	204,00 €	669,60 €	455,40 €	0,00 €	742,19 €	1 867,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 209,00 €	6 209,00 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'excercice	0,09%	0,31%	0,21%	0,00%	0,34%	0,86%						
Pourcentage du CA TTC de l'excercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	9,61%	9,61%
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Selon fournisseurs						A réception					

Résultats – Proposition d'affectation

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 166 580,02 au compte de report à nouveau débiteur.

Evènements post-clôture et évolution prévisible

Aucun événement post clôture n'est à préciser.

La SAEML est en attente du dénouement de sa mise en sommeil, sa capacité à rembourser ses deux Prêts Garantis par l'Etat allant de fait impacter fortement sa capacité à perdurer juridiquement.

Conventions réglementées

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de Commerce, il est rappelé qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice.

Vie sociale

Actionnariat de la SAEML La Folle Journée

ACTIONNAIRES	NB D'ACTIONS	%	VALEUR NOMINALE
Ville de Nantes	9 150	61%	183 K€
Conseil Régional des Pays de la Loire	2 250	15%	45 K€
Conseil Départemental de Loire-Atlantique	900	6%	18 K€
Caisse des Dépôts et Consignations	1 500	10%	30 K€
C.C.I. de Nantes Saint-Nazaire	900	6%	18 K€
CREA	150	1%	3 K€
La Cité, Le Centre des congrès de Nantes	150	1%	3 K€
TOTAL	**15 000**	**100%**	**300 K€**

Conseil d'Administration du 20 septembre 2021

À l'occasion de cette séance, le Conseil a fait un point de situation sur la SAEML et a décidé de sa mise en sommeil pour une durée maximale de deux années.

Une nouvelle Directrice Générale en la personne de Linda Roux a été nommée.

Conseil d'Administration du 6 décembre 2021

A l'occasion de cette séance, le Conseil a fait un point de situation sur la SAEML, a arrêté ses comptes et préparé son Assemblée Générale Ordinaire de clôture des comptes.

Le budget prévisionnel 2022 a été voté ainsi que la vente des stocks et immobilisations à la SPL La Cité des Congrès de Nantes.

Conseil d'Administration du 1er avril 2022

A l'occasion de cette séance, le Conseil a fait un point de situation sur la SAEML et a approuvé le lancement de l'étude de valorisation financière du logo de la SAEML ainsi que la valorisation du site Internet de la structure. Dans cette attente leur utilisation à titre gracieux par la SPL La Cité des Congrès de Nantes a été autorisée.

Assemblée Générale du 1er avril 2022

A l'occasion de cette séance, le Conseil a approuvé les comptes et effectué l'ensemble des obligations afférentes qui sont les siennes à ce sujet. Le changement de siège social a été ratifié

Dividendes

Afin d'être conforme aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Information sur le gouvernement d’entreprise et contrôle de la société

Liste des mandats et fonctions

Se référer au rapport sur le gouvernement d’entreprise

Obligations déclaratives

Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Dépenses non déductibles fiscalement (Art.223 Quater)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Résultats des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	*30/06/2018*	*30/06/2019*	*30/06/2020*	*30/06/2021*	*30/06/2022*
Durée de l'exercice (mois)	*12*	*12*	*12*	*12*	*12*
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 039 341	3 167 186	3 262 579	603 367	0
Résultat avant impôt, participation, dot amortissements et provisions	54 995	116 481	222 575	233 949	-168 687
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions (reprises déduites)	28 816	39 487	115 797	491 830	-2 107
Résultat net	26 179	76 994	106 778	-257 881	-166 580
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation,					
avant dot.amortissements, provisions	5,1	7,77	14,84	15,59	-11,25
Résultat après impôt, participation					
dot. amortissements et provisions	1,75	5,13	7,12	-17,19	-11,11
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Masse salariale (incluant les artistes)	556 304	702 800	710 147	301 186	46 975
Charges sociales	199 086	275 441	140 843	93 420	21 522

LA FOLLE JOURNÉE

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Exercice 2022



SOMMAIRE

1- Liste des mandats sociaux 1

Ville de Nantes 1
Région des Pays de La Loire 3
Département de Loire Atlantique 3
Caisse des Dépôts et Consignations 3
Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire 3
La Cité, Le Centre des Congrès de Nantes 4
Le Centre de Réalisations et d'Etudes Artistiques (CREA) 4

2- Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale 6

3- Informations concernant les mandataires sociaux - tableau des délégations 7

4- Modalités d'exercice de la Direction Générale 8

PROJET

1- Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

Ville de Nantes

Aymeric SEASSAU (du 01/07/21 au 30/06/22)

- SAEML La Folle Journée, Président du Conseil d'Administration
- Fonds de Dotation pour le Développement Culturel (en liquidation judiciaire), Président
- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Administrateur
- Ville de Nantes, Adjoint à la Maire, délégué à la culture
- Nantes Métropole, Conseiller à la commission permanente enseignement supérieur, recherche et innovation, numérique, international et rayonnement métropolitain
- GIP cafés culture, Administrateur
- Comité syndical ONPL, Administrateur
- Le Grand T, Administrateur
- Association opéra en grand ouest, Membre du bureau et de l'assemblée
- Le Pont supérieur, Suppléant
- ESBAN, Administrateur
- Association Culturelle de l'été, Administrateur
- Trempolino, Membre de l'AG
- Lieu unique, administrateur
- Fonds Métropolitain pour la culture, Administrateur
- Fonds Métropolitain Nantes Saint Nazaire, Administrateur
- Le Voyage à Nantes, Administrateur
- Comité syndicat mixte Angers Nantes Opéra, Président
- Grand port maritime Nantes St Nazaire, Membre du conseil et du comité portuaire
- Institut supérieur d'économie maritime, Administrateur
- Collège Hector Berlioz, Suppléant
- Aéroport Nantes Atlantique, Suppléant commission consultative environnement
- Lycée Gaspard Monge, Administrateur

Aïcha BASSAL (du 01/07/21 au 30/06/22)

- SAEM La Folle Journée, Administratrice
- Ville de Nantes, Adjointe au Maire
- Nantes Métropole, Vice-Présidente
- NMJS, Administratrice
- CAF de Loire-Atlantique, Salariée

PROJET

Abbassia HAKEM (du 01/07/21 au 30/06/22)

- SAEML La Folle Journée, Administratrice
- Vice-Présidente CCAS
- Adjointe Mairie Solidarités et Insertion
- Adjointe des quartiers Bellevue / Chantenay / Sainte Anne

Olivier CHATEAU (du 01/07/21 au 30/06/22)

- SAEML La Folle Journée, Administrateur
- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur
- SAMOA, Administrateur

Émilie BOURDON (du 01/07/21 au 30/06/22)

- SAEML La Folle Journée, Administratrice

Franckie TRICHET (du 01/07/21 au 30/06/22)

- Université de Nantes, Enseignant chercheur
- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Président
- SAEML La Folle Journée, administrateur
- Nantes Métropole, Vice-Président
- Ville de Nantes, Conseiller municipal
- Commission permanente « économie, emploi, développement équilibré et alliance des territoires »
- Commission « enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement »
- CAO du groupement de commandes relatif à la désignation d'un groupement de promotion-conception-réalisation chargé de réaliser le programme de l'école du Design
- SAMOA, Pole métropolitain Nantes Saint-Nazaire, Atlanpole, Agence Nantes Saint-Nazaire Développement, Association internationale Villes et Ponts, Smile Smart GRIDS, AVICCA, Institut de Recherche Technologique Jules Verne, Collège Aristide Briand
- Conseiller municipal Innovation et de la francophonie, Conseiller municipal en charge des pratiques sportives libres

Elhadi AZZI (du 01/07/21 au 30/06/22)

- SAEML La Folle Journée, Administrateur

PROJET

Région des Pays de La Loire

Isabelle LEROY (du 01/07/21 au 30/06/22)

- SAEML La Folle Journée, Administrateur
- ONPL,
- Fontevraud CCO, Administratrice,
- Association 303, Administratrice,
- Association Julien Gracq, Administratrice,
- Association trempolino, Administratrice,
- Campus des métiers et qualifications industrices crétaives de la mode et du luxe, Administratrice,
- Centre de ressources, d'expertise et de performances sportives (CREPS), Administratrice,
- Fondation Régionale pour le bénévolat en Pays de la Loire, Administratrice,
- Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), Administratrice,
- Habitat Réuni, Administratrice,
- Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, Administratrice,
- Association mobilis, Administratrice,

Département de Loire Atlantique

Dominique POIROUT (du 01/07/21 au 30/06/22)

- SAEML La Folle Journée, Administratrice

Caisse des Dépôts et Consignations

Dominique JUSSERAND (du 01/07/21 au 30/06/22)

- SAEML La Folle Journée, Administrateur
- SEM Régionale des Pays de la Loire, Administrateur
- Alter Cités / Alter Eco, Administrateur
- Loire Océan Développement, Administrateur
- Nantes Métropole Habitat (OPH-EPIC), Administrateur personne qualifiée

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire

Yann TRICHARD (du 01/07/21 au 30/06/22)

- SAEML La Folle Journée, Administrateur
- CCI de Nantes, Président
- Syndicat Mixte Atlanpole, Administrateur
- Exponantes, Administrateur

PROJET

- AGO – Aéroport du Grand Ouest, Administrateur
- Grand Port Maritime Nantes St-Nazaire, Administrateur
- Agence Nantes St-Nazaire, Administrateur
- ACCIM – CCI Métropolitaines, Vice-Président
- Audencia, Administrateur
- Ecole de Design, Administrateur
- Association de gestion de la Maison de l'Apprentissage de St-Nazaire, Président
- Fairbooking, Président
- Syd Groupe Sarl, co-gérant . SYD CONSEIL Sas actionnaire indirect / SYD CRM & APPS Sarl associé direct et indirect / SYD IC Sas actionnaire indirect / SYD IM Sarl actionnaire indirect / SYD INTEGRATION Sas actionnaire direct et indirect / SYD VISUAL EXPERIENCE actionnaire indirect
- FACTORY GROUP Sas actionnaire indirect
- SCI HTYMO associé indirect, SCI La Rabotière co-gérant / SCI La Rabotière Entrepôt co-gérant / SCI Ardaya gérant / SCI Fanio gérant / SCI Dayana co-gérant / SCI Forum co-gérant / SCI Exapole F gérant / SCI Le Prato gérant / SCI Loire gérant / SCI YY gérant / SCI ANYA co-gérant / SCI 41 BOUGAINVILLE gérant / SCI MARCONI gérant
- SCI SAINT HERBLAIN LA RABOTIERE CRECHE 44 associé indirect
- IMMOYA Sarl, gérant
- BLACKMEAL CANADA Inc. (société canadienne) administrateur
- HYBRIDELEC Sarl gérant
- SPEAKYLINK Sa (anciennement SYD CRC) Président
- BLACKMEAL Sas actionnaire indirect
- HODEPAR Sarl associé indirect
- HTIR Sarl associé indirect
- UCCELLO Sarl associé indirect
- MOVENTES Sas actionnaire indirect

La Cité, Le Centre des Congrès de Nantes

Denis CAILLE (du 01/07/21 au 30/06/22)

- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Directeur Général
- SAEM La Folle Journée de Nantes, Administrateur
- Association loi 1901 – Centre de Communication de l'Ouest, Administrateur
- Association Ouest Congrès, Administrateur

Le Centre de Réalisations et d'Etudes Artistiques (CREA)

Jacques DAGAULT (du 01/07/21 au 30/06/22)

- SAEM La Folle Journée, Administrateur
- Association Centre de Réalisation et d'Études Artistiques, Président

PROJET

Xavier BOQUIEN (du 01/07/21 au 30/06/22)

- SAEM La Folle Journée, Administrateur
- Association Centre de Réalisation et d'Études Artistiques, Trésorier
- Fonds de Dotation pour le Développement Culturel, Administrateur et Trésorier

PROJET

2- Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

La SAEML LA Folle Journée n'est pas concernée

PROJET

3- Informations concernant les mandataires sociaux - tableau des délégations

Si délégation de compétence

DELEGATION DE COMPETENCE
Néant

Si délégation de pouvoirs

DELEGATION DE POUVOIRS
Néant

PROJET

4- Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

En conséquence, **Madame Linda ROUX** a été nommée Directrice Générale lors du Conseil d'Administration du 20 septembre 2021 et assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de **l'article 20** des statuts, cette décision a été prise pour une durée indéterminée.

PROJET

www.nantes.fr

EXTRAIT

SPL CITÉ INTERNATIONALE DES CONGRES



RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

DE LA VILLE DE NANTES AU SEIN DE LA SPL

2022

SPL CITE INTERNATIONALE DES CONGRES

**Rapport au Conseil Municipal de la Ville de Nantes actionnaire,
des représentants de la Ville de Nantes désignés comme administrateurs au sein de la SPL,
en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales**

EXERCICE 2022

FICHE SIGNALETIQUE

ETAT CIVIL	
Société Publique Locale La Cité Internationale des Congrès	
Siège social :	5 rue de Valmy - BP 24102 - 44041 Nantes Cedex 1 Tél. 02 51 88 20 00 / Fax 02 51 88 20 20
Adresse administrative :	Idem siège social
N° RCS :	Nantes 381 053 768 00028 (code NAF : 748 J)
Date de création :	15 janvier 1991
Secteur d'activité :	Tourisme
Objet social :	Exploitation, gestion, entretien et mise en valeur des équipements constituant la Cité Internationale des Congrès
Président(e) :	Franckie TRICHET
Directeur Général :	Denis CAILLE
Commissaire aux comptes :	Cabinet SARL Robert Moné, représenté par Robert Moné,
Nombre de salariés fin 2022 :	79

ACTIONNARIAT			
Capital social de 3 810 000€			
Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital
COLLECTIVITES LOCALES			**100,00 %**
Nantes Métropole	197 500	3.009.900,00 €	79,00 %
Ville de Nantes	25 000	381.000,00 €	10,00 %
Département de la Loire Atlantique	25 000	381.000,00 €	10,00 %
Région Pays de La Loire	2 500	38.100,00 €	1,00 %
AUTRES ACTIONNAIRES			**0,00 %**
TOTAL	**250 000**	**3.810.000,00 €**	**100,00 %**
Nombre total d'administrateurs :	11		
- dont représentant de la Ville de Nantes :	Aymeric SEASSEAU jusqu'en décembre 2022 puis Olivier CHATEAU		
- dont représentant de Nantes Métropole :	*Franckie TRICHET, Fabrice ROUSSEL, Bassem ASSEH, Jeanne SOTTER, Julie LAERNOS (jusqu'en Juin 2022) remplacée par Elhadi AZZI , Laure BESLIER, Anne Sophie LAMBERTHON-GUERRA, Alain VEY*		

JURIDIQUE	
Conventions conclues avec Nantes Métropole :	DSP - Gestion et Exploitation du Palais des Congrès (01/01/2012-31/12/2027), Utopiales, Nantes Digital Week, Marché de Mandat pour la rénovation des architectures techniques des réseaux et des infrastructures audiovisuelles
Conventions conclues avec la Ville de Nantes :	Partenariat culturel : Saison baroque , Utopiales, Folle Journée

FINANCIER	
Financement apporté par Nantes Métropole en 2022	4 519 414,00 € Net de taxe
Financement apporté par la Ville de Nantes en 2022	498 000,00 € Net de taxe
Dernier résultat net comptable connu :	349,00 € *Au 31/12/2022*
Garanties d'emprunt Nantes Métropole	0 € (encours au 31/12/22)
Garanties d'emprunt Ville de Nantes	0 € (encours au 31/12/22)

Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2022

Bilan simplifié

ACTIF	€uro
Immobilisations incorporelles	44 660
Immobilisations corporelles	4 289 215
Immobilisations financières	6 550
Total Actif immobilisé (I)	**4 340 425**
Stocks et en-cours	564 741
Créances d'exploitation	2 075 438
Autres créances	615 772
Total Actif Circulant (II)	**3 255 951**
Valeurs mobilières de placement	1 000 000
Disponibilités	4 174 937
Total Trésorerie (III)	**5 174 937**
Comptes de régularisation (IV)	**285 449**
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	**13 056 763**

PASSIF	€uro
Capital social	3 810 000
Réserves	17 521
Report à nouveau	-20 497
Résultat de l'exercice	349
Autres subventions d'investissement	704 622
Capitaux propres (I)	**4 511 995**
Autres fonds propres (II)	**38 926**
Provisions pour risques et charges (III)	**212 613**
Emprunts et dettes	1 972 221
Fournisseurs et comptes rattachés	2 047 383
Dettes fiscales et sociales	1 424 987
Autres dettes	49 346
Avances et acomptes reçus	0
Total Dettes (IV)	**5 493 938**
Comptes de régularisation (V)	**2 799 291**
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**13 056 763**

Compte de Résultat

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	17 271 632
Total des charges d'exploitation	17 182 179
dont charges de personnel	7 155 298
RESULTAT D'EXPLOITATION	**89 453**
Total des produits financiers	26 625
Total des charges financières	4 003
RESULTAT FINANCIER	**22 622**
Total des produits exceptionnels	132 736
Total des charges exceptionnelles	244 579
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-111 843**
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	-118
Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
BENEFICE OU PERTE	**349**

Important : Les chiffres ci-dessus sont communiqués sous réserve d'être approuvés lors de l'Assemblée Générale de la SPL

SYNTHESE DES POSITIONS PRISES PAR LES ADMINISTRATEURS DE LA SPL CITE DES CONGRES AU COURS DE L'ANNEE 2022

Administrateurs Nantes Métropole

- Franckie TRICHET (président)
- Fabrice ROUSSEL
- Bassem ASSEH
- Jeanne SOTTER
- Julie LAERNOS (jusqu'en juillet 2022) remplacée par Elhadi AZZI
- Laure BESLIER
- Anne-Sophie LAMBERTHON-GUERRA
- Alain VEY

Administrateurs Ville de Nantes

- Aymeric SEASSEAU jusqu'en décembre 2022
Remplacé par Olivier CHATEAU

Décisions marquantes prises lors des Conseils d'Administration

➢ ***Conseil d'Administration du 31 mai 2022 :***

- Accueil d'un nouveau censeur représentant la CC Nantes Saint Nazaire
- Adoption du procès-verbal du CA du 3 décembre 2021
- Point sur le plan de Relance Stratégique 2021 à 2024
- Retour sur l'édition du festival de « La Folle Journée de Nantes » 2022
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire
    - Approbation du projet de rapport de gestion 2021 et arrêté des comptes de l'exercice clos au 31/12/2021
    - Adoption des projets de résolution pour l'Assemblée Générale Ordinaire
    - Proposition de l'ordre du jour et fixation de la date d'Assemblée Générale Ordinaire de la SPL La Cité, le centre des congrès de Nantes
- Autorisation de conventions réglementées
    - Convention avec la SAEM La Folle Journée pour « La Folle Journée de Nantes 2021 »
    - Convention avec la Ville de Nantes pour la Folle Journée 2022
    - Convention avec le Département de Loire Atlantique pour la Folle Journée 2022
    - Convention avec le Département de Loire Atlantique pour Atlantide 2022
    - Convention avec la Région Pays de La Loire pour la Folle Journée 2022
    - Convention avec la Région Pays de La Loire pour Atlantide 2022
- Affectation du compte conventionnel aux productions culturelles
- Point divers et questions diverses (Soirée des 30ans Helfire party, la CAO, L'action culturelle (exposition Rober Doisneau et la Loire, visite de chantier « Café de la Cité »)

➢ ***Conseil d'Administration du 6 décembre 2022 :***

- Accueil d'un nouvel administrateur de Nantes Métropole (Elhadi AZZI)
- Adoption du procès-verbal du CA du 31 mai 2022
- Point sur le plan de Relance Stratégique 2021 à 2024
- Bilan et perspectives :
    - Atterrissage prévisionnel 2022
    - Projection Budget 2023
    - Tarifs 2023
    - La Folle Journée
- Autorisations de conventions réglementées
    - Convention avec le Département de Loire Atlantique pour l'exposition Doisneau 2022

- Convention avec le Département de Loire Atlantique pour la Folle Journée 2023
- Convention avec le Département de Loire Atlantique pour Atlantide 2023
- Convention avec la Ville de Nantes pour Baroque en scène 2022
- Convention avec la Ville de Nantes pour les Utopiales 2022
- Convention avec la Ville de Nantes pour la Folle Journée 2023
- Convention avec Nantes Métropole pour la Nantes Digital Week 2022
- Convention avec Nantes Métropole pour les Utopiales 2022
- Convention avec la Région Pays de La Loire pour les Utopiales 2022
- Convention avec la Région Pays de La Loire pour la Folle Journée 2023
- Convention avec la Région Pays de La Loire pour Atlantide 2023
- Convention avec Le Lieu Unique pour Atlantide 2022
- Convention avec Le Lieu Unique pour Atlantide 2023
- Convention avec Le Grand T pour Falaises 2022
- Convention de co-production avec l'Association Culturelle de l'Eté pour les Rendez vous de l'Erdre 2022

- Points divers: actualités et vie de l'entreprise (Café de la Cité, Showroom, Hotel d'entreprises)
- Questions diverses

Taux de participation des administrateurs mandataires de Nantes Métropole : 54.2%

Taux de participation des administrateurs mandataires de la Ville de Nantes : 100%

Jetons de présence pour Nantes Métropole : néant

Jetons de présence pour la Ville de Nantes : néant

SYNTHESE DES CONTROLES EFFECTUES SUR LA SPL LA CITE DES CONGRES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Contrôles sur exercice 2022 : Néant

ANNEXES

Important : L'ensemble des documents joints en annexe du présent rapport sont fournis sous réserve d'être approuvés par l'Assemblée Générale de la SPL

Comptes annuels 2022

Rapport de gestion provisoire du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale - exercice 2022

Bilan Actif

LA CITE CENTRE CONGRES DE NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 25/04/23

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	14 559		14 559	14 559
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	718 322	688 221	30 101	61 407
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**732 881**	**688 221**	**44 660**	**75 966**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 897	5 205	692	1 252
Autres immobilisations corporelles	16 045 916	11 783 079	4 262 837	4 346 512
Immobilisations en cours	25 686		25 686	495 016
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**16 077 499**	**11 788 284**	**4 289 215**	**4 842 779**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	3 000		3 000	3 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 550		3 550	3 550
TOTAL immobilisations financières :	**6 550**		**6 550**	**6 550**
ACTIF IMMOBILISÉ	**16 816 930**	**12 476 505**	**4 340 425**	**4 925 295**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	59 349		59 349	43 817
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services	453 340		453 340	337 164
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	59 028	6 975	52 053	63 318
TOTAL stocks et en-cours :	**571 716**	**6 975**	**564 741**	**444 299**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	3 305		3 305	25 702
Créances clients et comptes rattachés	2 072 133		2 072 133	1 490 655
Autres créances	615 772		615 772	(334 015)
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**2 691 210**		**2 691 210**	**1 182 342**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	
Disponibilités	4 174 937		4 174 937	8 522 156
Charges constatées d'avance	285 449		285 449	210 771
TOTAL disponibilités et divers :	**5 460 386**		**5 460 386**	**8 732 927**
ACTIF CIRCULANT	**8 723 313**	**6 975**	**8 716 338**	**10 359 569**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**25 540 243**	**12 483 480**	**13 056 763**	**15 284 864**

Bilan Passif

LA CITE CENTRE CONGRES DE NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 25/04/23

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	3 810 000	3 810 000	3 810 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			17 521	17 521
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(20 497)	588 488
Résultat de l'exercice			349	(608 985)
		TOTAL situation nette :	**3 807 374**	**3 807 024**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			704 622	895 320
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**4 511 995**	**4 702 344**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			38 926	71 678
		AUTRES FONDS PROPRES	**38 926**	**71 678**
Provisions pour risques				400
Provisions pour charges			212 613	46 273
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**212 613**	**46 673**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 850 450	4 406 988
Emprunts et dettes financières divers			121 772	371 294
		TOTAL dettes financières :	**1 972 221**	**4 778 283**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 047 383	1 817 273
Dettes fiscales et sociales			1 424 987	1 104 703
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			49 346	13 361
		TOTAL dettes diverses :	**3 521 716**	**2 935 337**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES			2 799 291	2 750 549
		DETTES	**8 293 228**	**10 464 169**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**13 056 763**	**15 284 864**

Compte de Résultat (Première Partie)

LA CITE CENTRE CONGRES DE NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 25/04/23

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises	16 575		16 575	68
Production vendue de biens				
Production vendue de services	10 888 737	37 204	10 925 942	4 719 668
Chiffres d'affaires nets	**10 905 312**	**37 204**	**10 942 517**	**4 719 735**
Production stockée			116 175	337 164
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 724 539	4 300 619
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			264 135	159 548
Autres produits			224 266	338 030
PRODUITS D'EXPLOITATION			**17 271 632**	**9 855 097**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			27 721	58 400
Variation de stock de marchandises			7 869	(52 094)
Achats de matières premières et autres approvisionnement			14 917	8 665
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			(15 532)	(2 025)
Autres achats et charges externes			8 576 542	4 637 421
TOTAL charges externes :			**8 611 517**	**4 650 367**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			560 421	440 264
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			4 967 474	3 398 530
Charges sociales			2 187 824	1 350 022
TOTAL charges de personnel :			**7 155 298**	**4 748 552**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			675 685	637 481
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 849	3 579
Dotations aux provisions pour risques et charges			400	27 067
TOTAL dotations d'exploitation :			**681 933**	**668 127**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			173 009	74 867
CHARGES D'EXPLOITATION			**17 182 179**	**10 582 177**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**89 453**	**(727 080)**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

LA CITE CENTRE CONGRES DE NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 25/04/23

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**89 453**	**(727 080)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	26 581	1 722
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	44	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	26 625	**1 722**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 000	2 790
Différences négatives de change	3	217
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 003	**3 007**
RÉSULTAT FINANCIER	**22 622**	**(1 284)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**112 075**	**(728 364)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	131 261	73 264
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 475	62 641
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	132 736	**135 905**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 325	4 411
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	23 641	12 414
Dotations exceptionelles aux amortissements et provisions	212 613	
	244 579	**16 825**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(111 844)**	**119 080**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(118)	(300)
TOTAL DES PRODUITS	**17 430 993**	**9 992 724**
TOTAL DES CHARGES	**17 430 644**	**10 601 709**
BÉNÉFICE OU PERTE	**349**	**(608 985)**

Immobilisations

LA CITE CENTRE CONGRES DE NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 25/04/23

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	732 881		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**732 881**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 897		
Installations générales, agencements et divers	2 000		
Matériel de transport	89 067		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	511 962		57 924
Emballages récupérables et divers	14 663 238		763 169
Immobilisations corporelles en cours	495 016		57 353
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**15 767 180**		**878 446**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	3 000		
Prêts et autres immobilisations financières	3 550		
TOTAL immobilisations financières :	**6 550**		
TOTAL GÉNÉRAL	**16 506 611**		**878 446**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			732 881	
TOTAL immobilisations incorporelles :			**732 881**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 897	
Inst. générales, agencements et divers			2 000	
Matériel de transport			89 067	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		23 902	545 984	
Emballages récupérables et divers		17 541	15 408 865	
Immobilisations corporelles en cours		526 684	25 686	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		**568 126**	**16 077 499**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			3 000	
Prêts et autres immo. financières			3 550	
TOTAL immobilisations financières :			**6 550**	
TOTAL GÉNÉRAL		**568 126**	**16 816 930**	

Amortissements

LA CITE CENTRE CONGRES DE NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 25/04/23

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	656 915	31 306		688 221
TOTAL immobilisations incorporelles :	**656 915**	**31 306**		**688 221**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	4 646	560		5 205
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	39 853	22 267		62 120
Mat. de bureau, informatique et mobil.	400 077	65 644	23 754	441 967
Emballages récupérables et divers	10 479 825	816 708	17 541	11 278 992
TOTAL immobilisations corporelles :	**10 924 401**	**905 179**	**41 295**	**11 788 285**
TOTAL GÉNÉRAL	**11 581 316**	**936 485**	**41 295**	**12 476 505**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
TOTAL GÉNÉRAL			

Provisions Inscrites au Bilan

LA CITE CENTRE CONGRES DE NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 25/04/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	400		400	
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	46 273		46 273	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges		212 613		212 613
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**46 673**	**212 613**	**46 673**	**212 613**
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	3 579	3 396		6 975
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**3 579**	**3 396**		**6 975**
TOTAL GÉNÉRAL	**50 252**	**216 009**	**46 673**	**219 588**

© Sage

État des Échéances des Créances et Dettes

LA CITE CENTRE CONGRES DE NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 25/04/23

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 550		3 550
TOTAL de l'actif immobilisé :	**3 550**		**3 550**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 072 133	2 072 133	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	5 750	5 750	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	64 263	300	63 963
État - Taxe sur la valeur ajoutée	251 823	251 823	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	93 997	93 997	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	199 939	199 939	
TOTAL de l'actif circulant :	**2 687 905**	**2 623 942**	**63 963**
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	285 449	285 449	
TOTAL GÉNÉRAL	**2 976 904**	**2 909 391**	**67 513**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	1 850 450		1 850 450	
Emprunts et dettes financières divers	21 846		21 846	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 047 383	2 047 383		
Personnel et comptes rattachés	611 056	611 056		
Sécurité sociale et autres organismes	521 776	521 776		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	168 557	168 557		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	123 598	123 598		
Dettes sur immo. et comptes ratachés				
Groupe et associés	99 926	99 926		
Autres dettes	49 346	49 346		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 799 291	2 799 291		
TOTAL GÉNÉRAL	**8 293 228**	**6 420 933**	**1 872 296**	

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

LA CITE CENTRE CONGRES DE NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 25/04/23

EXERCICES / NATURES DES INDICATIONS	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	3 810 000	3 810 000	3 810 000	3 810 000	3 810 000
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	250000	250000	250000	250000	250000
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	10 942 517	4 719 735	3 643 916	9 997 614	10 412 587
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	296 186	(476 317)	(48 200)	130 933	56 951
Impôts sur les bénéfices	(118)	(300)	(8 400)	2 775	(17 730)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	349	(608 985)	(122 755)	76 787	177 239
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salriés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1	(19)	(2)	5	0
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0	(24)	(5)	3	1
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	123,7	91	87	103	102
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 967 474	3 398 530	3 051 131	3 912 499	4 286 244
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	2 031 571	1 235 535	647 694	1 699 451	1 987 601

Rapport de gestion

Exercice 2022



SOMMAIRE

1 Informations économiques 5

1 Activité - DSP Cité 5
1 Secteur de la Rencontre Professionnelle – MICE (Meeting Incentive Congress Exhibitions) 6
- Manifestations économiques Accueil 6
- Productions et ingénierie de manifestations 8
2 Secteur culturel 9
- Tourneurs et autres acteurs locaux 9
- Partenaires culturels 10
3 Autres activités 12
4 Soutiens aux manifestations 12
5 Indicateurs globaux d'activité 15
2 Charges de structure – Autres Postes 16
1 Maintenance du bâtiment et Energie 17
2 Promotion – Communication 17
3 Autres achats 17
4 Personnel 17
5 Impôts et taxes 18
6 Amortissements 18
3 Participation Nantes Métropole 18
4 Autres éléments 18
5 Compte Conventionnel 19
6 Impôts - Crédit d'impôts 20
7 Résultat 20
8 Patrimoine 21
1 Investissements réalisés par La Cité 21
2 Investissements réalisés par Nantes Métropole 23
3 Investissements réalisés dans le cadre de la Digitalisation 23
9 Budget Prévisionnel 2023 25
10 Evénements intervenus depuis le 31 décembre 2022 26
11 Activité en matière de recherche et développement 27
12 Indicateurs de performance - Pilotage du Plan de Relance 27
Axe 1 : Une Cité socialement et écologiquement responsable 27
Axe 2 : Une Cité ouverte à toutes et tous 30
Axe 3 : Une Cité collaborative et rayonnante 32
Axe 4 : Une Cité audacieuse et innovante 35
Axe 5 : Une Cité performante 37

2 Informations obligatoires 38

1 Sociétés contrôlées 38
2 Participation des salariés au capital 38
3 Présentation des comptes annuels 38
4 Affectation du résultat 38
5 Rappel des dividendes distribués 39
6 Observations du comité social et économique 39
7 Charges fiscalement non déductibles et charges réintégrées suite à un redressement fiscal 39
8 Prises de participation ou de contrôle 39
9 Contrôle du commissaire aux comptes 39
10 Tableau des résultats financiers de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices 39

3 Informations sociales, sociétales et environnementales 39

1 Informations liées à l'exercice d'une activité dangereuse 39

4 Informations Diverses 39

1 Délais de paiement clients et fournisseurs 39
2 Montant des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3 bis du code monétaire et financier 41

5 Informations complémentaires (décret du 4 novembre 2022) 41

1 Présentation de la société 41
2 Relations avec les collectivités territoriales 42
3 Modifications de statuts effectués dans l'année 42
4 Evolution de l'actionnariat intervenue dans l'année 43
5 Ensemble des participations de la société 43
6 Principaux risques et incertitudes 43
7 Procédures de prévention et détection de faits d'atteinte à la probité 43
8 Contrôles 43
9 Exercice du contrôle analogue 43
10 Bilan de la gouvernance des élus 43
11 Eléments de rémunération 43
12 Situation financière de l'entreprise 44
13 Répartition du chiffre d'affaires par activité 44
14 Répartition du chiffre d'affaires par actionnaire 44

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.
Ces comptes sont joints au présent rapport.
Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1 Informations économiques

1 Activité - DSP Cité

Synthèse du compte de résultat

Montants en milliers d'€uro HT	2021	2022			
	Bilan	Budget	Bilan	Ecart Bilan Budget	Ecart Bilan Budget en %
Chiffre d'affaires					
Secteur Economique	**3 319**	**6 801**	**6 640**	**(161)**	**-2%**
Mice Accueil	**2 876**	**5 773**	**5 379**	**(394)**	**-7%**
Climate Chance		**200**	**120**	(80)	-40%
Productions économiques	**443**	**828**	**1 140**	**313**	**38%**
Secteur Culturel	**2 406**	**7 451**	**7 688**	**237**	**3%**
Locations Culturelles : tourneurs	590	1 419	1 503	84	6%
Partenaires Culturels : ONPL, Folle Journée	408	1 191	1 202	10	1%
Production de la Folle Journée	0	3 176	3 102	(74)	-2%
Productions Culturelles	1 409	1 664	1 880	216	13%
Espace Entreprises et divers	**223**	**161**	**151**	**(10)**	**-6%**
TOTAL Chiffre d'affaires	**5 948**	**14 413**	**14 479**	**66**	**0%**
Soutien aux manifestations	(458)	(746)	(839)	(93)	12%
Couts directs Manifestations	(2 687)	(8 459)	(8 408)	51	-1%
Marge brute	**2 803**	**5 208**	**5 233**	**25**	**0%**

Montants en milliers d'€uro HT	2021	2022			
	Bilan	Budget	Bilan	Ecart Bilan Budget	Ecart Bilan Budget en %
Charges de structure	**(7 227)**	**(9 739)**	**(9 258)**	**481**	**-5%**
Maintenance du Bâtiment - Energie / Digitalisation	(1 599)	(1 881)	(1 806)	75	-4%
Promotion et Communication	(170)	(407)	(292)	115	-28%
Autres Achats et services extérieurs	(653)	(816)	(731)	85	-10%
Personnel	(3 658)	(4 947)	(4 932)	15	0%
Digitalisation	(76)	(75)	(65)	10	-13%
Structure Folle Journée		(391)	(318)	73	-19%
Autres Impots & Taxes	(314)	(475)	(393)	82	-17%
Dotations aux amortissements	(631)	(716)	(672)	44	-6%
Dotations aux provisions - reprises - autres charges	(125)	(30)	(49)	(19)	65%
Résultat Exploitation (hors participation NM)	**(4 424)**	**(4 531)**	**(4 026)**	**506**	**-11%**
Participation Nantes Métropole - Subvention exceptionnelle	3 042	3 688	3 684	(4)	0%
Aide gouvernementale	521	0	0	0	ns
Résultat financier	(13)	(30)	8	38	-126%
Résultat exceptionnel / Exercice antérieur	264	50	334	284	563%
RESULTAT DSP	**(609)**	**(823)**	**1**	**824**	**-100%**
Compte conventionnel			**(1)**	**(1)**	**ns**
RESULTAT	**(609)**	**(823)**	**0**	**823**	**-100%**
Impot Société			**0**	**0**	
Crédit d'impôts			0	0	
RESULTAT CONSOLIDE	**(609)**	**(823)**	**0**	**823**	**-100%**

1 Secteur de la Rencontre Professionnelle – MICE (Meeting Incentive Congress Exhibitions)

- Manifestations économiques Accueil

Après la crise sanitaire qui a frappé durant deux années l'activité événementielle, le secteur recouvre peu à peu son niveau d'avant crise. En 2022, de nombreux indicateurs sont positifs pour le secteur Mice :

- **Le niveau du chiffre d'affaires d'audience internationale remonte de 16% en 2021 à 20 % en 2022**
- **Le chiffre d'affaires moyen atteint 44,5 K€ ; il était de 48 K€ en 2019**
- **Le taux de marge brute définitif est supérieur au taux de marge budgété**

Le budget 2022 avait été construit de la manière suivante :
- Un portefeuille à 4 959 K€ représentant plus d'une centaine d'événements (confirmés et options)
- Des affaires minutes budgétées à 766 K€
- Des commissions pour 220 K€

Ce budget, qui s'établissait à 5 945 K€, a volontairement été minoré par prudence afin de tenir compte , notamment, des incertitudes sur le niveau de reprise d'activité et des nouvelles contraintes liées à la crise sanitaire. Le budget final, présenté au Conseil d'Administration de décembre 2021, a été voté à 5 576 K€.

A cela s'ajoutait du chiffre d'affaires complémentaire lié au projet de digitalisation et aux actions du plan stratégique. Le montant final budgété s'élève ainsi à 5 773 K€.

Sur ce secteur, le chiffre d'affaires de La Cité réalisé en 2022 est de 5 379 K€, avec 121 manifestations, soit un retrait de 394 K€ par rapport au budget.
Cependant de très belles performances ont été réalisées sur un certain nombre d'événement :

- SNGTV 2022 : +85% et +72K€
- Assises Territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation durable +54% et + 43 K€
- Congrès annuel de la Société Française d' Endocrinologie – SFE +105% et +127 K€
- Congrès Nexem +103% et +69 K€

Les affaires minutes réalisées au cours de l'année sont à plus de 97% du niveau budgété ainsi que les commissions (99%).
Le taux de concrétisation des options s'établit à 37.8% contre 30% budgété

La marge brute budgétée à 3 904 K€, atteint 3 696€, soit un retrait de 208 K€.

Activité Mice	Budget	Réalisé
Chiffre d'affaires total (en K€ ht)	5 773	5 379
Marge brute	3 904	3 696
Taux de marge brute	67,62%	68,70%

Synthèse 2022

Plus de 120 événements accueillis sur le secteur Mice
Quatorze manifestations au chiffre d'affaires supérieur à 100 K€, représentant plus de 40% du secteur
Un chiffre d'affaires moyen par événement de 44,5 K€
Un taux de manifestations récurrentes de 29 %

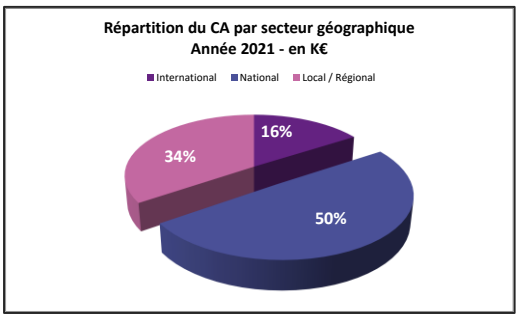
Répartition en nombre par taille de manifestation en chiffre d'affaires

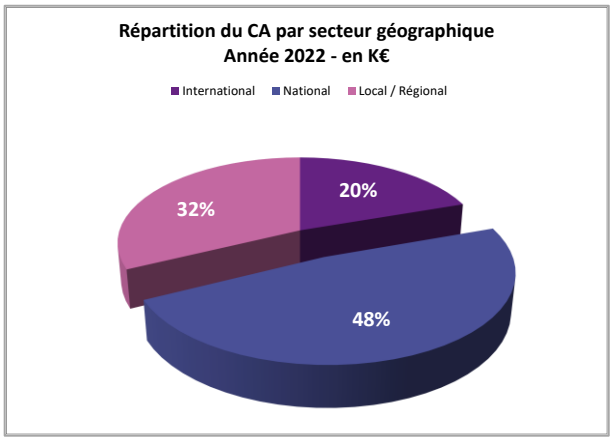
	2019	2020	2021	2022
Nombre de Manifestations	**131**	**64**	**80**	**121**
Plus de 150 K€	9	2	2	7
Plus de 75 K€ de CA	24	3	13	20
CA. compris 26 et 75 K€	42	18	24	44
CA. compris 7.5 et 26 K€	44	15	18	35
CA inférieur à 7.5 K€	21	28	25	22
Revenu moyen	**48K€**	**26K€**	**36K€**	**44K€**
Chiffre d'affaires total (en K€ ht)	**6 328K€**	**1 689K€**	**2 876K€**	**5 350K€**

Au chiffre d'affaires de 5 350 K€ du tableau ci-dessus, vient s'ajouter une somme de 29 K€ de facturation de frais pour annulation tardive d'événements.
Le total du chiffre d'affaires du secteur Mice atteint 5 379 K€ pour 2022. Le chiffre d'affaires moyen (44 K€) se rapproche de celui de l'année 2019 (48 K€).

La Cité renoue également avec des événements majeurs, avec 7 manifestations au chiffre d'affaires supérieur à 150 K€ dont 2 à plus de 200 K€ (SFE et Forum ADMR).

Répartition du chiffre d'affaires par secteur géographique





▶ **Point sur l'événement « Climate Chance » -7 et 8 mars 2022**

.



En mars, La Cité a accueilli le Sommet Climate Chance Europe : "Pacte Vert pour l'Europe : collectivités, entreprises et citoyens au cœur de la transition européenne", premier grand sommet climat en présentiel depuis la COP de Glasgow.

Le Sommet a réuni à Nantes tous les réseaux européens et français de collectivités territoriales, et a été aussi l'occasion de manifester son soutien à l'Ukraine, qui venait d'être attaquée par la Russie.

L'événement a rassemblé 800 personnes sur 2 jours.
Un chiffre d'affaires de 120 K€ est constaté, en retrait par rapport au budget (200 K€) , en raison notamment de la réduction du format de l'évènement.

- **Productions et ingénierie de manifestations**

La Cité poursuit la production d'événements économiques en lien avec les enjeux du territoire et notamment le numérique.
L'objectif est de positionner Nantes comme une destination événementielle à l'échelle nationale et internationale et d'accroître la promotion de l'écosystème nantais sur cette filière porteuse de l'excellence du territoire.

En synthèse pour 2022 :

- La production de la 9ème édition de la Digital Week
- A cela s'ajoutent :
  - Les Assises nationales de lutte contre les violences sexistes -> 25 et 26 novembre 2022
  - Le Colloque International Ville et Santé mentale -> 1er au 3 décembre 2022

La Cité a accompagné la Ville de Nantes et Nantes Métropole dans la conception et réalisation de ces deux événements.

Productions / Ingénierie	2019	2020	2021	2022
Nombre de Manifestations	1	1	1	3
Chiffre d'affaires total (en K€ ht)	427 K€	485 K€	443 K€	1 140 K€

2 Secteur culturel

L'année 2022 sera une année de référence pour l'activité culturelle, notamment sur la partie « Tourneurs » dont elle est l'année record.

- l'activité « Tourneurs » a bénéficié sur l'année 2022 de nombreux reports 2020/2021 suite à la crise sanitaire
- Une édition de la Folle Journée qui a pu se tenir malgré des contraintes de jauges et de circulation à la Cité, en lien avec la crise sanitaire
- Le festival les Utopiales qui a pu se tenir dans des conditions habituelles

- Tourneurs et autres acteurs locaux

Le budget de l'activité a été établi sur la base d'éléments connus à mi-octobre 2021. Cela représentait près de 120 spectacles pour un chiffre d'affaires estimé dans un 1er temps à 1 214 K€. A cela sont venus s'ajouter des évolutions de jauges et des prestations techniques portant le chiffre d'affaires budgété de 2022 à 1 419 K€.
Pour l'année 2022, le chiffre d'affaires réalisé de cette activité se situe à 1 503 K€, en progression de 84 K€ par rapport au budget, niveau record de cette activité.

Cela se décompose de la manière suivante :
- une quarantaine d'évènements se sont annulés, non confirmés ou reportés pour 440 K€
- les spectacles budgétés qui se sont tenus ont évolué de 252 K€ : évolution de jauges, prestations techniques complémentaires grâce à une politique tarifaire incitative
- des affaires minutes pour 273 K€ viennent compléter ce chiffre d'affaires

La marge brute budgétée à 972 K€ a atteint 965 K€ pour 2022. Cette légère baisse, s'explique notamment par une baisse du taux de marge brute :
- la part plus importante de version 1600 du Grand Auditorium au détriment de la version 2000 (poids du personnel inclus dans le tarif de la salle identique pour les 2 versions).
- des coûts de personnel plus élevés : les vacations des personnel de sécurité ont été augmentées d'une heure (obligation légale) ainsi que celle du personnel d'accueil (temps plus important accordé sur le briefing avant spectacle).

Activité Tourneurs et autres	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de spectacles	89	95	27	38	98
Nombre de représentations	101	112	33	50	125
Nombre de spectateurs	152 094	159 634	40 871	60 998	141 429
Nombre moyen de spectateur par représentation	1 506	1 425	1 239	1 220	1 131
Chiffre d'affaires total (en K€ ht)	**1 143 K€**	**1 304 K€**	**356 K€**	**590 K€**	**1 503 K€**

- **Partenaires culturels**

ONPL

L'activité avec l'ONPL est très proche du niveau budgété (437 K€ à comparer à 431 K€), en progression par rapport à l'année 2021, mais toujours inférieure au niveau d'avant crise sanitaire (2019 : 480 K€), malgré un nombre de représentations similaire en 2022 et 2019.
Cela s'explique notamment par une part plus importante de la version 1600 du Grand Auditorium au détriment de la version 2000 (l'écart de prix de vente entre ces 2 versions est de 2 150 €). On constate également une très forte baisse de la fréquentation entre 2019 et 2022 : en moyenne de 1 700 personnes à 1 000.

La marge brute est également inférieure au budget : 285 K€ à comparer à 328 K€, effet conjugué de :
- un chiffre d'affaires incluant une majorité de versions 1600 du Grand Auditorium avec des coûts de personnel proches de ceux d'une version 2000
- des coûts de personnel plus élevés : accueil, sécurité et intermittents

La Folle Journée

L'édition 2022 de la Folle Journée « Schubert » a été portée par La Cité par décision de la Ville de Nantes (avenant 13).

Compte tenu du contexte sanitaire et des contraintes qui en découlent, le bilan de l'édition 2022 fait apparaitre un taux de remplissage à 77%, 68 000 billets délivrés et 213 concerts tenus.
Le festival a généré un chiffre d'affaires de près de 3 102 K€, incluant billetterie, subventions (hors Nantes Métropole) et partenariats. La subvention de 607 K€ de Nantes Métropole est incluse dans la redevance de La Cité (avenant 13).
Un soutien complémentaire de 585 K€ a été apporté au festival, maintenu dans des conditions dégradées (reports des concerts dédiés aux scolaires, plan de circulation, interdiction des cocktails partenaires, du bar et de la restauration et jauge réduites) :
-> 500 K€ par une subvention exceptionnelle de Nantes Métropole (avenant 14)
-> 85 K€ via le compte conventionnel

La Cité : Acteur de la politique culturelle

Cette activité est habituellement composée de :
- Deux festivals : Les Utopiales et Atlantide
- Deux saisons musicales : Jazz en Phase, Baroque en Scène (les Eclats francophones ont été suspendus depuis la crise sanitaire)
- D'événements ponctuels : les rencontres de Sophie en mars, le spectacle Falaises en mai

Ces événements, soutenus par La Cité, s'inscrivent dans le cadre de sa stratégie de développement en accompagnant les politiques publiques et en soutenant les acteurs culturels locaux.

Focus sur « Les Utopiales » et « Atlantide »



Les Utopiales :

Cette 23ème édition du Festival International de Science-Fiction de Nantes, produit par La Cité s'est déroulée du 29 octobre au 1er novembre 2022 a exploré la thématique « Limite(s) ». Elles testent les cadres, découvrent ce qui se trouve au-delà, franchissent les seuils, quitte à sombrer dans l'hubris, cette démesure qui frappe l'humanité depuis trop longtemps.

Les éléments clefs de 2022 :

- 4 jours de festival
- 108 000 personnes sur les quatre jours cumulés
- Plus de 230 intervenants(es)
- 140 conférences et rencontres
- 9 expositions et rencontres
- 60 séances de cinéma
- L'accueil du maître de l'animation japonaise, Rintarô, réalisateur du personnage d'Albator
- Financements : 341 K€ de subventions et partenariats dont 100 K€ de la Ville de Nantes

L'impact financier pour La Cité est une charge de 147 K€, compensée en partie et exceptionnellement, par une affectation du compte conventionnel.



Atlantide, festival des littératures de Nantes.

Cette dixième édition a vu le festival des littératures de Nantes, en partenariat avec le lieu unique, confirmer définitivement son ancrage sur le territoire des Pays de la Loire ainsi que son positionnement parmi les rendez-vous importants de la vie littéraire en France et à l'étranger , transformant ainsi chaque année un peu plus la Ville de Nantes en « capitale française de l'optimisme culturel et du pouvoir de l'imaginaire », comme le dit si bien son Directeur artistique Alain Mabanckou.

Du jeudi 24 au dimanche 27 février, 56 auteurs de 21 nationalités différentes, sont venus partager leur sensibilité et témoigner de leurs parcours pour faire raisonner les mots à Nantes.

10 383 visiteurs, ont ainsi profité de plus de 100 rendez-vous dont :

- 53 grandes rencontres autour d'un(e)·auteur(e)·et de son œuvre ;
- 35 conversations thématiques ;
- 8 événements dédiés aux scolaires et à la littérature jeunesse ;
- 116 séances de dédicaces ;
- 1 demi-journée de formation professionnelle.

La Ville de Nantes a apporté son soutien pour 133 K€ au lieu unique.
L'impact financier pour La Cité est une charge de 44 K€, compensé en partie et exceptionnellement par une affectation du compte conventionnel.

3 Autres activités

Dans le cadre de sa délégation de service public, la gestion de l'Espace Entreprises, immeuble de bureaux situé face au Novotel, est confiée à La Cité.

Depuis l'été 2021, des travaux, financés en grande partie par Nantes Métropole, ont été engagés :

- Dans le rez-de-chaussée du bâtiment D afin d'accueillir le futur « Café de La Cité » et un nouvel accueil dans la Grande Halle
- Une partie du niveau 2 de ce même bâtiment sera désormais dédié à un espace de présentation de nos savoir-faire et une partie des équipes de La Cité occupera sur ce plateau

Les occupants sont :

- L'Orchestre National des Pays de la Loire, au 1er niveau
- Le niveau 2 a été entièrement libéré et accueillera les équipes informatique de La Cité début 2023 et le nouvel espace dénommé « L'Atelier »
- Le niveau 3 restera occupé par une partie des équipes de La Cité : quelques travaux ont été réalisés pour aménager un espace d'accueil convivial
- Le niveau 4, actuellement occupé par les équipes de production économiques et culturelles de La Cité, devrait se transformer en un espace « hôtel d'entreprises » pour accueillir des start-up du secteur de l'événementiel.

Cette activité a dégagé en 2022 un chiffre d'affaires de 119 K€ (y compris refacturation de charges locatives).
A cela s'ajoute des produits annexes pour 32 K€ (redevance de téléphonie, copieurs, affranchissement, commissions…).

Le chiffre d'affaires de ce poste s'élève à 151 K€ au 31 décembre 2022.

4 Soutiens aux manifestations

Depuis l'élaboration budgétaire 2009, une ligne spécifique nommée « soutiens aux manifestations » a été mise en place afin de mettre en évidence le soutien financier apporté par La Cité sur certaines manifestations.
Cette ligne vient en déduction de la marge brute, afin de permettre une lecture cohérente du niveau d'activité.
En contrepartie, les prestations de La Cité sont entièrement valorisées.

Pour l'année 2022, ces soutiens sont supérieurs au niveau budgété (839 K€ à comparer à 746 K€). Ils concernent essentiellement l'activité de productions culturelles, avec notamment :

- Des soutiens accordés aux deux festivals « Utopiales » et « Atlantide » pour respectivement 562 K€ et 43 K€.
- Des soutiens apportés au concert « Falaises » (coréalisation avec le Grand T - 78 K€), au Parcours Jazz (concert du mois d'octobre : 23 K€), Exposition Robert Doisneau (54 K€), une conférence de Florence Aubenas, en partenariat avec l'Université de Nantes (2 K€)
- Des soutiens sur des événements Mice récurrents, tels que le Salon des Métiers d'Art, la Nuit du Jazz
- Le soutien au Salon des Entrepreneurs a été diminué, en raison de la réduction du format pour l'édition 2022

Exceptionnellement, les déficits des productions ont été couverts par une affectation du compte conventionnel (solde de 2018 disponible) pour un montant de 128 K€.

La synthèse des soutiens est la suivante :

Nom	Budget 2022				Bilan 31/12/22				Ecart/impact financier Réalisé/Budget
	CA Production	Soutien / partenariat	Marge	impact coûts directs	CA Production	Soutien / partenariat	Marge	impact coûts directs	
Digital week	427				420		24	24	24
Productions économiques	427				420		24	24	24
2 Festivals									
Atlantide	161	50		(50)	133	43	(0)	(44)	6
Utopiales	1 051	525	375	(150)	1 185	562	415	(147)	3
3 saisons									
Parcours Jazz en Phase -	84	32	27	(5)	66	23	14	(9)	(4)
RDV erdre			(5)	(5)	13	13	0	(13)	(8)
Saison baroque - sem1	179	81	61	(20)	95	47	35	(12)	8
Saison baroque - sem2					135	52	22	(29)	(29)
Eclats francophone 1ers sem	36	23	13	(10)					10
Autres									
Projet avec LU	31	15	5	(10)					10
Urban Voice					32		8	8	8
Spectacle Bis	49	42	30	(12)					12
Autres Grand T	33	15	5	(10)					10
Coonférence Université							(2)	(2)	(2)
Falaise					95	78	66	(12)	(12)
Rencontres de sophie					62	43	28	(15)	(15)
Diner club house							(3)	(3)	(3)
expo d'été					64	54	(0)	(54)	(54)
Affectation compte conventionnel		(171)		171		(128)		128	(43)
Productions culturelles	1 624	612	511	(101)	1 880	786	582	(204)	(103)
Fonds de soutien aux manifestations		50							
Charte de Partenariats Grands Comptes Culturels et sociétaux (2021-2022)		10							
Métiers d'art		15				17			
Nuit du Jazz		19				22			
Intérets Crédit Municipal						1			
Crédit municipal sonantes		5				3			
Soutien programme Ambassadeurs		1				3			
Don marathon						1			
Soutien / mecenat soirée elephant aux nefs						2			
Bis		23							
Salon des entrepreneurs		11				5			
Total Autres soutiens		134				52			
Total	2 052	746	511	(101)	2 301	839	606	(180)	(79)

Synthèse de l'activité – Chiffre d'affaires et Marge Brute

	2020	2021	2022		
	Bilan	Bilan	Budget voté	Bilan	Ecart Réalisé / Budget
Manifestations économiques	***2 174***	***3 319***	***6 801***	***6 640***	***(161)***
Accueil Mice	1 689	2 876	5 773	5 379	(394)
Climate chance			200	120	(80)
Production & Ingénierie de manifestations	485	443	828	1 140	313
Manifestations culturelles	***2 036***	***2 608***	***7 451***	***7 688***	***237***
- Locations culturelles : tourneurs	356	590	1 419	1 503	84
- Locations culturelles : ONPL	192	274	431	437	5
- Folle journée	837	133	760	765	5
- Production de la Folle Journée		203	3 176	3 102	(74)
- Productions culturelles	651	1 409	1 664	1 880	216
Espace Entreprises & divers	***312***	***223***	***161***	***151***	***-10***
TOTAL	***4 522***	***6 151***	***14 413***	***14 479***	***66***
TOTAL COUTS DIRECTS	*(2 165)*	*(2 890)*	*(8 459)*	*(8 408)*	*51*
TOTAL MARGE BRUTE - dont soutien	***2 357***	***3 261***	***5 954***	***6 072***	***118***
Soutiens aux manifestations productions culturelles	*(283)*	*(407)*	*(612)*	*(786)*	*(174)*
Soutiens aux manifestations autres	*(90)*	*(51)*	*(134)*	*(53)*	*81*
TOTAL MARGE BRUTE	***1 984***	***2 803***	***5 208***	***5 233***	***25***

	2020	2021	2022		
	Bilan	Bilan	Budget voté	Bilan	Ecart Réalisé / Budget
Manifestations économiques	***1 126***	***1 956***	***4 054***	***3 900***	***(154)***
Accueil Mice	1 074	1 920	3 904	3 696	(208)
Climate chance	0	0	100	66	(34)
Production & Ingénierie de manifestations	52	36	50	138	88
Manifestations culturelles	***970***	***1 118***	***1 808***	***2 051***	***244***
- Locations culturelles : tourneurs	229	381	972	965	(7)
- Locations culturelles : ONPL	141	187	328	285	(43)
- Folle journée	504	98	483	507	24
- Production de la Folle Journée	0	0	(406)	(289)	117
- Productions culturelles	97	452	431	583	152
Espace Entreprises & divers	***261***	***187***	***92***	***121***	***28***
TOTAL	***2 357***	***3 261***	***5 954***	***6 072***	***118***
TOTAL SOUTIENS	*(373)*	*(458)*	*(746)*	*(839)*	*(93)*
TOTAL MARGE BRUTE	***1 984***	***2 802***	***5 208***	***5 233***	***25***

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 a été pour la Cité le retour à un niveau d'activité qui se rapproche de celui de l'année 2019 et marquée par un chiffre d'affaires record sur l'activité Tourneurs, une fréquentation jamais égalée au festival « Les Utopiales ».

5 Indicateurs globaux d'activité

La crise sanitaire qui a touché de plein fouet le secteur de l'événementiel depuis mars 2020, avait fortement impacté les indicateurs globaux d'activité de La Cité pour 2020 et 2021.
Grace à la reprise d'activité amorcée depuis l'automne 2021, ces indicateurs sont à la hausse pour 2022.

Journées-congressistes et spectateurs en 2022

La Cité a accueilli près de 130 000 journées-congressistes en 2022, en progression par rapport à 2021 (62 500), mais toutefois inférieur à celui de 2019 (160 000). Cela s'explique notamment par :

- Une dizaine d'événement en moins entre 2019 et 2022
- Une baisse de la participation moyenne aux événements conjuguée à une durée moyenne d'événements plus basse entre 2019 et 2022 (1.54 jours contre 1.69 en 2019)

Le nombre de spectateurs pour l'ensemble de l'activité culturelle se situe à près de 377 000, en forte augmentation par rapport à l'année 2021 (170 000), mais toujours inférieur à celui de 2019 (475 000) :

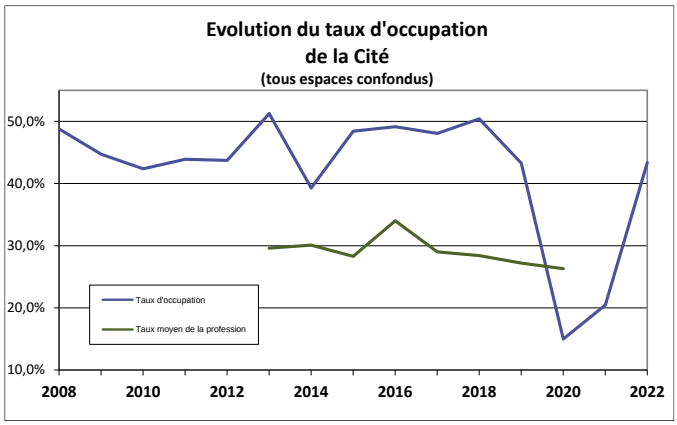
- Les Utopiales ont rassemblé près de 108 000 participants
- Le format de la Folle Journée 2022 s'est tenu dans des conditions contraintes de jauges compte tenu de la crise sanitaire
- L'activité Tourneurs n'a pas atteint le niveau de 2019 : 141 000 contre près de 160 000, impact notamment des jauges plus basses

A noter : ce chiffre ne tient pas compte des visiteurs du Festival Atlantide au lieu unique : 10 383

Évolution du taux d'occupation de La Cité

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du taux d'occupation, toutes activités confondues, de La Cité de 2007 à 2022.
Le taux d'occupation de 2022 se situe à 43%, au niveau de 2019 et qui se compense par activité :

- Concernant le secteur Mice, un baisse du chiffre d'affaires qui se répercute sur l'occupation des espaces de La Cité
- Une progression sur l'activité Tourneurs, traduite par une augmentation de 7% du taux d'occupation en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires
- Concernant l'ONPL, le taux progresse, en raison d'un besoin d'espaces plus important qu'en 2019 : Galerie de liaison pour répétitions , gestion des cohabitions, anticipation de montage
- Pour les productions culturelles, on note également une progression, notamment sur l'utilisation du Grand Auditorium sur cette activité :
  - Les Utopiales, pour des conférences
  - Le spectacle « Falaises » a nécessité trois jours de montage en plus des deux jours de représentations
- A cela s'ajoutent les espaces bloqués pour la Soirée des 30 ans « Hellfest Warm Tour » : La Grande Halle, les Foyers Bas et Haut, la Mezzanine



A noter : La Cité disposait jusqu'en 2019 d'un taux d'occupation très élevé au regard de la moyenne des sites de congrès/expositions en France.
Compte tenu de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de publications depuis 2020 sur le taux d'occupation en France.

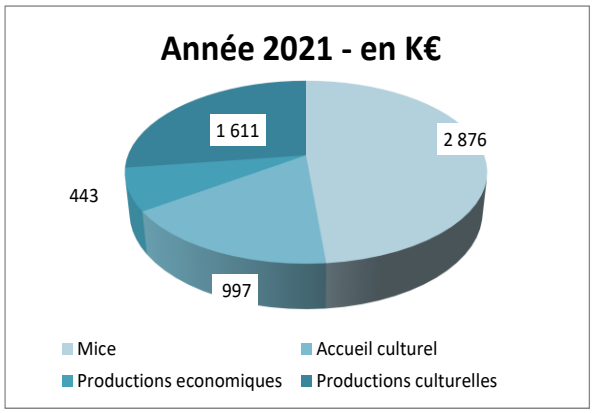
Retombées économiques

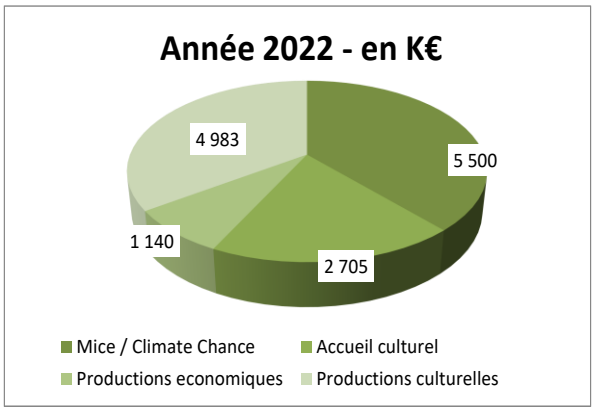
Les retombées économiques se calculent en deux temps :

- L'impact économique direct qui dépend complètement de l'ensemble des achats et investissements réalisés par La Cité :
  - En augmentation de 80 % par rapport à 2021 grâce à la reprise de l'activité, ainsi que de l'intégration à La Cité, du Festival La Folle Journée et des travaux effectués dans le bâtiment
- L'impact économique indirect calculé à partir des dépenses effectuées par les congressistes :
  - Ce montant a quasiment triplé entre 2021 et 2022 , grâce à la très forte augmentation du nombre de manifestations d'audience internationale et nationale, qui génèrent le plus de retombées économiques.

Le montant des retombées économiques, selon le calcul de France Congrès, de l'activité de La Cité s'élève à 92 M€ pour l'année 2022 et représente un nombre d'emplois induits de 866 personnes.

Répartition du chiffre d'affaires en 2021 et 2022





2 Charges de structure – Autres Postes

La maitrise des charges de structure reste un objectif permanent pour la Cité.
Pour l'année 2022, cet objectif est largement atteint malgré les problématiques d'inflation et la reprise de l'activité, très dense sur le second semestre.

Au total 480 K€ d'économies ont été réalisées par rapport au budget.

1 Maintenance du bâtiment et Energie

Ce poste « maintenance du bâtiment et énergie » est inférieur de 75 K€ par rapport au budget et s'élève à 1 806 K€. Cette baisse est principalement due à :

- Des optimisations sur les contrats de sécurité et nettoyage (nouveau contrat en mars 2022)
- Un poste « électricité » budgété volontairement élevé
  - ↳ *A noter pour 2022, La Cité bénéficie du bouclier tarifaire sur l'électricité et ne subit donc pas la très forte hausse des coûts de l'énergie*
- Le décalage des travaux lié au digital permet également de réaliser des économies sur la maintenance

Cela compense des surcoûts liés notamment à :

- Des dépenses de chauffage plus élevées que budgétées
  - ↳ *A noter : La Cité est raccordée au réseau de chaleur métropolitain qui limite l'augmentation des coûts*
- un groupe froid a été loué sur plusieurs semaines en raison des travaux effectués dans le bâtiment (système de climatisation arrêté)

des travaux complémentaires

2 Promotion – Communication

Sur ce poste sont affectées les opérations de communication récurrentes :

- Workshops, présences sur salons
- Insertions dans la presse internationale, nationale
- Opérations de relations publiques auprès de nos prospects : Nuit du Jazz, Soirée Hellfest
- Soirée Ambassadeurs
- Cotisations auprès d'organismes liés à la profession (ICCA, AIPC, AIVFC, UNIMEV ..)

Ce poste est inférieur de 115 K€ à l'enveloppe budgétée pour 2022 :

- En raison de la crise sanitaire, certaines opérations de relations publiques de début d'année n'ont pu se tenir (éductour et opération de RP autour de la Folle journée par exemple)
- certaines actions ont été moins coûteuses (ex : éductour Hellfest)
- il n'y a pas eu de participation au salon Imex à Barcelone ni d'actions Atout France à Bruxelles

Dans le cadre de ses 30 ans en 2022, La Cité s'est associée avec le Hellfest pour accueillir une des dates du Warm Up Tour le samedi 7 mai 2022 ; les concerts se sont tenus dans la Grande Halle.

3Autres achats

Le poste est inférieur au niveau budgété (gain de 85 K€).

Cela concerne principalement :

- Des économies réalisées sur l'astreinte informatique : contrat stoppé auprès du prestataire et redéployée en interne
- Des économies également sur les frais de déplacements, les frais de téléphonie mobile
- Des dépenses moins élevées que budgétées pour des AMO, les honoraires d'avocats et Qualité
- Quelques dépenses complémentaires liées au personnel (externalisation de la paye, renfort de personnel...) minorent ces économies

4 Personnel

Le poste Personnel se situe à niveau légèrement inférieur à celui budgété (4 932 K€ contre un budget à 4 947 K€).

Cela s'explique par :
- le décalage de certains recrutements et le non remplacement de certains postes
- des absences maladies non remplacées
- un taux de charges patronales en baisse
- la baisse également du poste stagiaire

5 Impôts et taxes

Ce poste est en-dessous du niveau budgété avec un réel de 393 K€ pour un budget à 475 K€, s'expliquant principalement par une baisse de la Contribution Economique Territoriale (diminution du taux de plafonnement de 2% à 1.625%).

6 Amortissements

Un plan pluriannuel d'investissement (PPI) est élaboré chaque année. Le plan de l'année 2022 a été établi sur la base d'acquisitions à hauteur de 749 K€, revu à la baisse en cours d'année, en raison notamment du report du changement du parc lumière en LED.

Parmi les projets engagés au cours de l'année, on peut noter :
- La création de « l'Atelier » au niveau 2
- Des caméras
- Du matériel informatique : ordinateurs portables
- Les travaux d'aménagement de l'espace Co-working au D0

L'écart des dotations avec le budget provient notamment de reports/ décalages dans le temps dans la mise en œuvre de certains investissements (report de l'investissement des banques d'accueil et tribunes orateur, travaux du bâtiment D dont la réception se fera en 2023…).

L'ensemble des dotations représente un montant de 672 K€ pour un budget établi à 716 K€, soit un gain de 44 K€.

A noter : les montants sont exprimés nets de subvention d'investissement et d'affectation de compte conventionnel.
Les investissements réalisés sont décrits au paragraphe 6 Patrimoine.

3 Participation Nantes Métropole

La contribution forfaitaire annuelle attribuée par Nantes Métropole à La Cité au titre du fonctionnement est instituée par l'article 22 du contrat de délégation de service public.
Pour l'année 2022, la subvention versée par Nantes Métropole est de 3 684 K€, déterminée par l'avenant 13, incluant un montant de 607 K€ pour la Folle Journée.

4 Autres éléments

Prêt Garanti par l'Etat

La Cité a remboursé le premier Prêt Garanti par l'Etat (PGE) souscrit en 2020 à hauteur de 2 499 K€.

5 Compte Conventionnel

Rappel :
Le délégataire détermine, à l'issue de l'exercice comptable, son résultat de l'exercice avant impôt et hors compte conventionnel.

Dans le cas où ce résultat présenterait un solde positif, 80% de ce résultat excédentaire constitue un ajustement de la contribution prévue pour Nantes Métropole. Il est alors affecté sur un compte conventionnel et constitue une créance du délégant sur le délégataire. Cette charge est intégrée dans les comptes du délégataire pour permettre de déterminer le résultat définitif.
Lors de chaque comité de suivi, il est proposé une répartition de ce compte conventionnel selon les affectations suivantes (contrat de DSP) :
- Le soutien apporté à des manifestations économiques ou culturelles produites, cofinancées ou parrainées par le délégataire,
- Le financement d'investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrages du délégataire,
- Le paiement total ou partiel de la contribution financière de Nantes Métropole attribuée au titre de N+1,
- Le maintien sur le compte conventionnel.

A la suite de la proposition de répartition faite par le comité de suivi, Nantes Métropole notifie au délégataire, par courrier recommandé avec accusé de réception, la répartition du compte conventionnel qu'elle a retenue. Ce courrier sera signé par un représentant de Nantes Métropole. A la fin normale ou anticipée de la délégation, le solde du compte conventionnel sera reversé intégralement au délégant.

En 2021, une partie du solde disponible (190 K€) de 318 K€ avait été affectée, en accord avec Nantes Métropole, sur les déficits des productions culturelles. Le solde de 128 K€ a été affecté en 2022.

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, il restait une somme de 184 K€ non encore utilisée au compte conventionnel :
- Sols Grande Halle 101 K€
- Solde sur investissements 3 K€
- Travaux non pris en compte dans la Ppi Nantes Métropole 80 K€

Lors du comité de suivi du 16 novembre 2022, il a été décidé d'affecter 85 K€ de compte conventionnel en soutien au Festival la Folle Journée, qui s'est tenu dans des conditions dégradées (cf page 10).

Le résultat 2022 permet de dégager une somme de 927€ en affectation au compte conventionnel.

Compte conventionnel passé affecté mais non utilisé au 31 décembre 2021	
Sols	100 969 €
Solde sur 50 K€ investissement (surpresseur - escalier mécanique)	3 030 €
Travaux non pris en compte par la PPI de NM - non utilisé en 2018	80 000 €
Affectation validée en 2022 :	
Changement d'affectation - apport d'un soutien au Festival de la Folle Journée	-85 000 €
Compte conventionnel passé affecté mais non utilisé au 31 décembre 2022	**98 999 €**
Compte conventionnel dégagé au 31 décembre 2022	**927 €**
Solde du compte conventionnel affecté mais non utilisé à fin décembre 2022	**99 926 €**

6 Impôts - Crédit d'impôts

Le résultat fiscal 2022, compte tenu des réintégrations et produits non imposables, s'élève à 27 K€.

Au niveau des réintégrations, sont affectées la quote-part d'amortissement des véhicules de tourisme non déductible à hauteur de 11 K€, ainsi que la taxe véhicule société pour 1 K€ et les impacts des opérations de mécénat, soit la génération d'une réduction d'impôt de 9 K€.

7 Résultat

Le résultat net de La Cité est bénéficiaire de 349 €.

Synthèse financière

L'année 2022, après quelques inquiétudes en début d'année (annulation des Assises des déchets, des Bis, format de la Folle Journée contraint sur les jauges) voit son niveau d'activité dépasser malgré tout le niveau global budgété :

- **le chiffre d'affaires total atteint 14 479 K€ pour un budget établi à 14 413 K€, soit une augmentation 66 K€**
- **la marge brute est de 5 233 K€ à comparer à un budget 5 208 K€, soit une progression de 25 K€**
- **Le festival La Folle Journée a été soutenu par une subvention complémentaire de Nantes Métropole**

S'agissant des charges de structure :

- **Leur niveau est largement en-deçà du niveau budgété : -480 K€, effet conjugué de plusieurs éléments :**
  - **Des économies réalisées en cours d'année**
  - **Des décalages dans les investissements**
  - **Un niveau de CET nettement moins élevé que budgété**

Ainsi, le résultat 2022 ressort à l'équilibre. Les fonds propres sont donc au niveau similaire de 2021, soit 3 807 K€.

8 Patrimoine

1 Investissements réalisés par La Cité

Depuis l'inventaire réalisé au cours de l'été 2016, un plan d'investissements annuel a été mis en place de manière détaillée. Des comités dits « PPI » se tiennent plusieurs fois par an et permettent de faire le point sur les investissements réalisés et à venir, voire de procéder à des arbitrages.

Le montant des investissements réalisés par La Cité en 2022, s'élève à 821 K€, incluant une part importante de travaux lancés au cours de l'été 2021 mais qui n'ont été réceptionnés qu'en début 2022. Cela concerne principalement la rénovation sur le plan technique (systèmes de diffusion son et lumière) des salles 150, 200 et 300 et représente un montant de 478 K€ (somme comptabilisée en immobilisations en cours à la fin de l'exercice 2021) .
Un certain nombre d'aménagements ont été initiés en 2022, mais ne seront achevés qu'au cours de l'année 2023 :

- L'aménagement du nouvel espace au niveau 2, « l'Atelier » , espace dédié aux savoir-faire de La Cité
- Le rez-de-chaussée du bâtiment D, qui sera transformé en café-co working

Ces investissements sont répartis en deux catégories de biens (cf. détail ci-après) :

- Des biens propres (principalement des biens liés à l'informatique)
- Des biens de reprise (travaux, matériel technique)

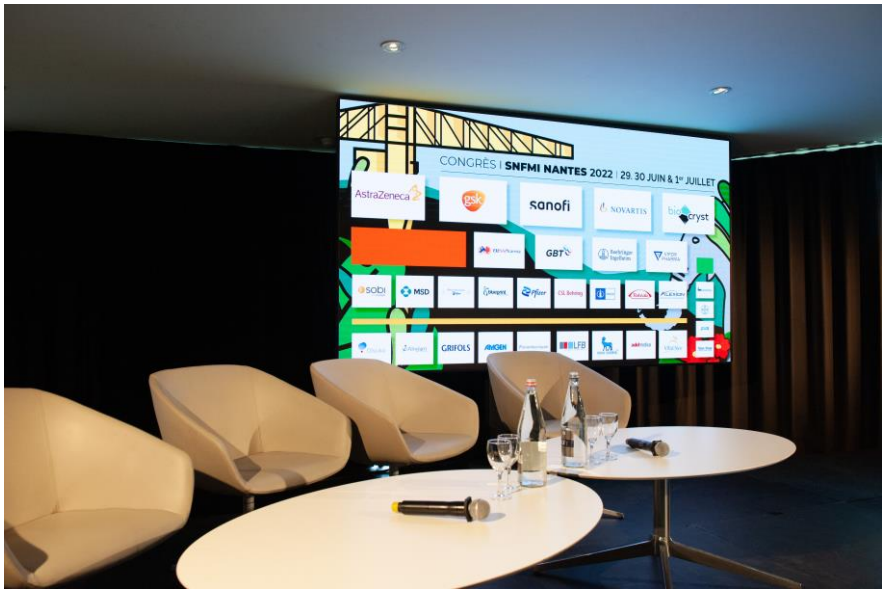
Biens propres : 58 K€

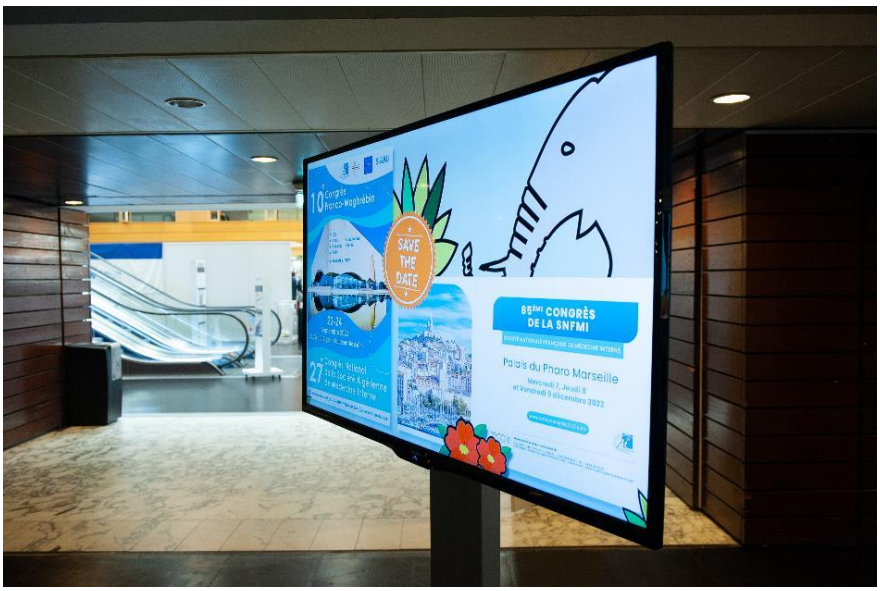
- Informatique : matériel serveurs, PC…	46 K€
- Softphonie pour lignes fixes	5 K€
- Mac pour régie vidéo	5 K€
- Téléphones	2 K€

Biens de reprise : 763 K€

- Système son et lumière des salles 150,200 et 300	478 K€
- Ecran LED 130 pouces	54 K€
- Plans de travail régies salle 150, 200 et 300	19 K€
- Installation et achat de fontaines à eau	19 K€
- Subpac pour la Folle Journée (solution d'accessibilité aux concerts pour les sourds et malentendants)	18 K€
- Travaux d'aménagements de l'Atelier	17 K€
- Travaux d'aménagements du Café La Cité	13 K€
- Travaux luminaires	13 K€
- Travaux de serrurerie	12 K€
- Bloc de puissance électrique	12 K€
- Transpalette	11 K€
- Travaux d'éclairage	11 K€
- PC Clients	10 K€
- Travaux au niveau R4	9 K€
- Caméras	8 K€
- Console mobile	8 K€
- Caisses enregistreuses	5 K€
- Protection du bandeau	5 K€
- Climatiseur	5 K€
- Autres petits investissement et travaux	36 K€

Ecran 130 pouces





A noter : s'agissant de la valeur nette comptable (VNC) :

- **Le contrat actuel de la DSP prévoit la remise des biens à Nantes Métropole pour une valeur à zéro (article 26)**
- **Or, la VNC des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2022 sera de 1 119 K€ à la date du 31 décembre 2027, date de fin du contrat.**
- **L'avenant 11 (Conseil Métropolitain du 11 décembre 2020) autorise La Cité à avoir une valeur nette comptable non nulle à la fin du contrat**
  - ↳ **Soit une VNC à la fin du contrat, incluant de nouveaux investissements pour les années 2023 à 2027, évaluée à près de 2,7 M€.**

2 Investissements réalisés par Nantes Métropole

Réalisations Année 2022 : Montant 1 291 k€ TTC, décomposé comme suit :

- Des études, des missions de maitrise d'œuvre de contrôle technique, de coordination Santé, Protection de la Santé, … pour les opérations suivantes : 623 K€ TTC
  - Remplacement des escaliers mécaniques
  - Amélioration des installations de contrôle d'accès, de vidéosurveillance
  - Rénovation des salles B à N
  - Audit global du bâtiment avec une partie pour le Grand Auditorium
  - Sécurisation de l'issue de secours avenue Bonduelle
  - Accompagnement sur la digitalisation et les installations de courant fort
- Des travaux : 668 K€ TTC
  - Toiture terrasse du bâtiment D et Photovoltaïque
  - Remplacement des installations de Gestion Technique du Bâtiment (GTB).
  - Remplacement de cellule disjoncteur HTA
  - Remplacement du surpresseur RIA
  - Création d'une salle serveur au R 1 et renforcement structurel du R0
  - Divers petits travaux de maintenance/remplacement de vitrages et dalles du parvis.

A cela s'ajoutent les travaux réalisés au niveau R4 (réaménagement du plateau pour de nouveaux bureaux) et de l'Espace D0, futur « Café de La Cité), pour la somme de 2 298 K€ TTC.

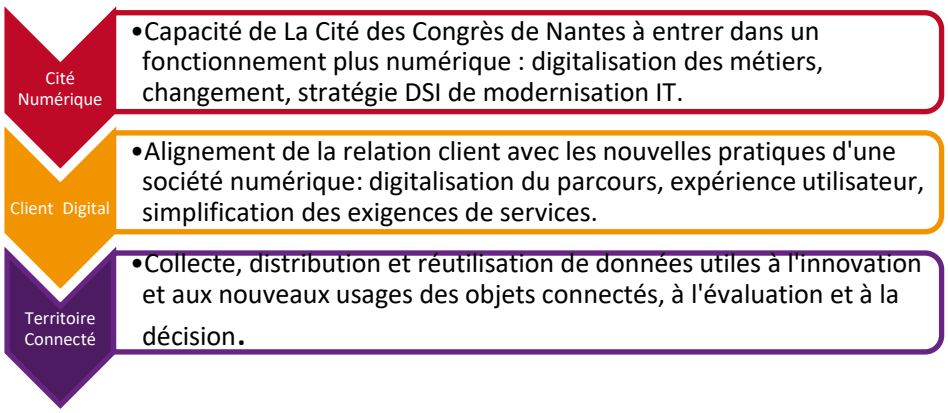
3 Investissements réalisés dans le cadre de la Digitalisation

Le contexte du plan Digital

Intervenant sur un champ concurrentiel fort, La Cité a mené une étude pour se réinterroger sur son positionnement en matière de digital et de numérique, afin d'offrir à ses clients les standards de qualité actuels, des services innovants et au-delà de cela, une expérience différenciante par rapport à la concurrence. Dans un contexte très dynamique, et conscient de la nécessité d'une transformation numérique devant lui permettre de s'ouvrir à des nouvelles opportunités digitales et porteuses d'amélioration de son efficacité, La Cité a défini un portefeuille de projets dans le cadre d'un schéma directeur.

La structure, sur cette base, a obtenu auprès de Nantes Métropole un budget de 7 millions d'euros TTC pour la période 2020-2025. Cette enveloppe couvre l'ensemble des travaux à mener pour mettre en œuvre les projets validés pour les six années à venir à savoir : études détaillées des besoins et mise en œuvre, suivi et pilotage, investissements matériels et logiciels.

3 axes structurants ont été définis afin de réaliser cette transformation numérique indispensable.



Les axes de la Transformation Numérique

Des trajectoires globales d'évolution ont été définies autour de ces 3 axes afin d'atteindre d'ici 2025 cette transformation numérique nécessaire. L'ensemble des évolutions numériques participant au projet de digitalisation de La Cité a été traduit en un portefeuille de projets à mettre en œuvre graduellement d'ici 2025.

Ces projets couvrent les transformations ou les évolutions des moyens (Système d'Information et Audiovisuel), et intègrent également la dimension organisationnelle afin de garantir une gouvernance et une exécution efficace de ce programme de digitalisation, et d'accompagner le personnel de la structure à intégrer ces évolutions. L'objectif est de tirer le maximum de valeur économique (efficacité / nouveaux services à valeur ajoutée…) de cette transformation.

2022 : Renouvellement de la signalétique et fondation de la mutation des réseaux

Le projet majeur de 2022 fut la rénovation de notre solution de signalétique. La Cité disposait d'un ensemble d'écrans de signalétique vieillissants, et piloté par plusieurs solutions logiciels hétérogènes et obsolètes. Le parc d'écran a été renouvelé et complété avec de nouveaux écrans de signalétique directionnelle plus modernes et optimisant visibilité et gestion des flux. Le catalogue de service a été également étoffé permettant d'offrir un accueil plus moderne et dynamique aux visiteurs de la Cité.



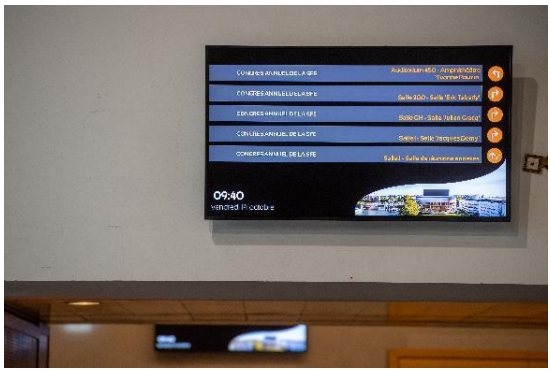
Nouvel écran LED à l'entrée de la salle 800

Concernant la mutation de l'infrastructure réseau, des marchés majeurs ont été lancés et attribués en 2022 afin de poursuivre le déploiement de l'infrastructure fibre, d'étendre la couverture réseau (commutateur d'accès et bornes wifi) et de moderniser l'infrastructure serveurs. Tous ces opérations seront réalisées en 2023 suite à la livraison du nouveau Datacenter, prérequis indispensable à cette mutation technologique.

Signalétique Entrée de salle



Signalétique directionnelle



9 Budget Prévisionnel 2023

Après deux ans de crise sanitaire qui a durement frappé le secteur de l'événementiel, le secteur est à nouveau mis à rude épreuve avec notamment une hausse des coûts de l'énergie, la pénurie de main d'œuvre et une inflation généralisée.
C'est dans ce contexte quelque peu tendu que s'est construit le budget 2023 . Pour autant de nombreux indicateurs sont positifs avec la perspective d'une belle performance sur le secteur Mice et sur l'activité Tourneurs.

Le budget 2023 a été construit en parallèle du plan de relance « Horizon 2024 », en tenant compte de nouveaux éléments intervenus depuis, dont notamment :

- En 2021, internalisation du Festival de la Folle Journée au sein de La Cité, pour les éditions 2022 et 2023
- Impact de l'augmentation des prix de l'énergie, des matériaux, la pénurie de main d'œuvre

Il prend en compte les éléments suivants :

- Sur le secteur MICE, l'année 2023 devrait être une année performante ; des événements majeurs sont d'ores et déjà confirmés (onze manifestations au chiffre d'affaires supérieur à 150 K€) . Le niveau de chiffre d'affaires moyen atteint déjà 54 K€. Sur le plan international, on compte une douzaine d'événements dont 8 critères Icca :
  - les Biennales Internationales du Spectacle – en janvier
  - 36th European Immunogenetics and Histocompatibility Conference – en avril
  - Congrès UNAPEI 2023 en mai
  - Pangborn Sensory Science Symposium 2023 en août
  - Convention USF 2023 en octobre

- La production de la 10ème édition de la Digital Week
- Les productions de manifestations culturelles telles qu'Utopiales, Atlantide, la Folle Journée, Saison Baroque ou Jazz en phase
- Pour l'activité « Tourneurs », le budget a été établi sur un niveau proche de celui de l'année 2019. A ce jour, près de 100 dates sont déjà confirmées pour 2023.

Produits

Le chiffre d'affaires de la société devrait se situer à 15 127 K€ et se découpe de la manière suivante :

- Secteur de la rencontre professionnelle – Accueil 6 511 K€
- Productions & Ingénierie – secteur économique 465 K€
- Secteur Culturel – Tourneurs 1 250 K€
- Secteur Culturel – ONPL, Folle Journée, 1 135 K€
- Productions culturelles 5 238 K€
- Espace Entreprises- autres produits 528 K€

La subvention versée par Nantes Métropole sera de 3 799 K€, incluant une part de 626 K€ pour la production de la Folle Journée.
A cela s'ajoute un résultat exceptionnel budgété à 50 K€.
Le total des produits a donc été budgété autour de 18 976 K€ HT en 2023.

Charges

Avec une volonté permanente de maîtriser l'ensemble des charges de structure, le total des charges a été budgété à 19 644 K€ pour l'année 2023, incluant des charges liées à l'activité de La Cité, ainsi que des charges de fonctionnement (personnel permanent, charges liées au bâtiment, communication ..).

Ces charges se découpent de la manière suivante :

- Coûts directs 8 888 K€
- Soutiens aux événements 829 K€
- Charges de structure 9 913 K€
- Charges financières 14 K€
- Charges exceptionnelles 0 K€

Résultat net
Le résultat, prenant en compte l'ensemble de ces éléments, a été voté en Conseil d'Administration de décembre 2022, déficitaire à hauteur de 668 K€ pour l'année 2023.

10 Evénements intervenus depuis le 31 décembre 2022

Activité

- Edition 2023 des Biennales Internationales du Spectacle : report de 2022
- La 36ème EFI Conference : European Immunogetics and Histocompatibility Conference
- Les Journées techniques Route – édition 2023
- Le marathon de Nantes
- Un premier quadrimestre bien rempli sur l'activité culturelle,
    - La Trilogie Des Contes Immoraux en partenariat avec le Grand T
    - Spectacle Shen Yun en février et avril,
    - Des concerts ONPL,
    - Plusieurs spectacles d'humour (Seb Melia, Fabrice Eboué, Alex Vizorek…).

Folle Journée 2023

Depuis le mois d'octobre 2021 et par voie de l'avenant 13 de la DSP, la production du festival a été confiée à La Cité et les équipes de la SEM ont intégré la société.

L'édition 2023 s'est déroulée pour la première fois depuis deux ans dans des conditions normales du 1er au 5février 2023.

Quelques chiffres pour cette 29ème édition :

- 271 concerts
- 24 conférences
- 117 000 spectateurs, dont 8 700 scolaires et 1 000 avec le tarif solidaire
- Plus de 2 000 artistes
- Environ 2 700 nuitées
- 10 000 repas délivrés
- 20h d'antenne sur France Musique
- 3 concerts diffusé sur Arte dont 1 en direct

Atlantide 10ème édition en 2023

Du jeudi 2 au dimanche 5 mars 2023, 56 auteurs de 23 nationalités différentes, sont venus partager leur sensibilité et témoigner de leurs parcours pour faire raisonner les mots à Nantes. 9 735 visiteurs, ont ainsi profité de plus de 200 temps d'échanges.

11 Activité en matière de recherche et développement

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé

12 Indicateurs de performance - Pilotage du Plan de Relance

Le plan de relance 2021-2024 baptisé « Horizons 2024 » a été construit autour de 5 axes et 30 actions pour une Cité plus ouverte, altruiste et durable.
Ces 5 axes sont présentés ci-après, ainsi que les indicateurs de ce plan.
L'année 2021 étant l'année de lancement, la majeure partie des actions de ce plan sont en phase de démarrage.

Axe 1 : Une Cité socialement et écologiquement responsable

La Cité intensifie sa démarche RSE et de développement durable, afin de répondre à l'exigence de contribuer au bien-être de ses clients et visiteurs, de ses salariés et à la préservation de la planète.

- Les certifications à la Cité

La Cité est engagée dans une démarche Qualité & RSE depuis plus de 16 ans et l'a mis au cœur de sa stratégie.
En 2022, les certifications de La Cité :

- Certifiée ISO 20121 & ISO 9001,
- Chartée Qualité & Développement Durable de France Congrès
- Label Healthy Venue », niveau bronze
- Labélisée AIPC* Quality Standards niveau « Or » – Seul centre de congrès français, parmi 30 pays au monde, à être le plus haut niveau de certification issu des normes de qualité établies par l'Association Internationale des Palais de Congrès.

- Offre Eco- Responsable

La Cité s'est également engagée dans une proposition vers ses clients d'une offre éco-responsable, au travers d'actions autour du « Zéro déchet ».





Sur son offre de services, la Cité ne propose plus de stands avec moquette ; les pauses café sont désormais servies dans de la vaisselle renouvelable. Par ailleurs, des fontaines à eau ont été installées, branchées sur le réseau d'eau (plus de bonbonnes) et des carafes à eau sont mises en place en remplacement des bouteilles en plastique. Les équipes de La Cité sont par ailleurs sensibilisées en interne par la mise en place du tri sélectif.

- La Démarche « Zéro déchet »

LA DEMARCHE

Sensibilisation et promotion du "Zéro déchet" vers les clients
Dossier de candidature, catalogue produits, guide exposant, site internet…
Offre bien-être et écoresponsable / Offre objectif zéro déchet

Sensibilisation et promotion du "Zéro déchet" en interne
Implication de tout le personnel intervenant sur le site, salariés et prestataires
Achats responsables / Dispositif de tri sélectif

Engagement de nos fournisseurs / prestataires à nos cotés
Intégration de clauses éco-responsabilité dans les CCTP + suivi opérationnel
Achats responsables / Ecoute – partage / Dispositif de tri sélectif

Valorisation des déchets non évités
Dispositif de tri sélectif / Collaboration avec les filières de l'économie circulaire

Amélioration continue
Retours d'expérience / Implication groupes de travail locaux, nationaux

Exemple de dispositifs de collecte et de valorisation des déchets

Partie Prenante	Relation avec La Cité	Dispositif de collecte	Traitement du déchet
Prestataires **Traiteurs**	Relation pérenne	Dispositif de tri spécifique dans offices + consignes pour verre et carton + Bacs biodéchets	Solution Recyclage + "Cuboverre" NM + VEOLIA +ALCHIMISTES
Prestataires **Standistes / Loueurs de mobilier**	Relation pérenne	Dispositif de tri en montage et démontage : ROLLS Tri 5 flux	Solution Recyclage + destinataire des dons + "Cuboverre" NM + VEOLIA

- Travail avec Inserim, entreprise de travail temporaire d'insertion

Dans le cadre des recrutements des personnels liés à l'activité (personnel d'accueil, serveurs…), La Cité travaille en proximité avec l'entreprise Inserim qui fait se rencontrer des entreprises qui ont besoin en compétences et des publics éloignés de l'emploi. Les objectifs sont :

- Pour les entreprises : Répondre aux besoins des entreprises du territoire et favoriser leur engagement RSE
- Pour les intérimaires : Mettre à l'emploi et accompagner les personnes vers l'autonomie et une insertion durable sur le marché de l'emploi

- Ecoresponsabilité : l'exemple du congrès de la SFE



Du 12 au 15 octobre dernier, plus de 1 300 chercheurs et professionnels de santé étaient réunis à La Cité pour le 38ème Congrès de la Société française d'Endocrinologie.
L'agence AOS, mandatée pour l'organisation du congrès, a répondu à la volonté de la société savante de réaliser une édition résolument écoresponsable

- Un congrès 0 papier, c'est possible ! -> pas d'édition du traditionnel programme remis à chaque congressiste. Pour pallier l'absence de programme papier, un QR code a été édité pour le consulter directement en ligne.

- La mallette congressiste aux oubliettes : aucune mallette n'a été distribuée, pas plus que des blocs-notes ou des stylos.

- Une restauration orientée et écoresponsable : l'écoresponsabilité était également au menu des dîners et collations : eau servie en carafes, vaisselle en dur ou gobelets recyclables. Dans l'assiette, la part belle était faite aux plats végétariens, au poisson ou à la viande blanche plutôt que la viande rouge.

- Des déplacements limités grâce à un lieu tout-en-un… « La grande diversité de salles proposées par La Cité a permis d'organiser l'intégralité de l'événement sur place : de la réunion du conseil d'administration de la SFE à la soirée de gala »

-… et une ville facile et écoresponsable : une économie de déplacement confortée par la structuration de la ville de Nantes : la proximité de restaurants et d'hôtels, accessibles à pied ou en tramway, a ainsi facilité la vie des 800 congressistes hébergés.

- Bien-être dans l'entreprise

Sur cette thématique, plusieurs actions sont menées afin de contribuer au bien-être des salariés dans l'entreprise :
- la mise en place d'un baromètre social, sous la forme d'un questionnaire anonyme auprès des salariés
- la mise en place d'une charte de télétravail
- l'accès favorisé aux formations
- la création d'espaces ouverts afin de favoriser les échanges, la convivialité, le partage

		Objectif 2024	Bilan 2022
Axe 1	Nombre d'événements « bien-être » et éco-responsables accueillis	10	27
	Indice de satisfaction des salariés	4	2,82
	Taux de micro-absentéisme	<0,35%	0,23%

Axe 2 : Une Cité ouverte à toutes et tous

La Cité pour tous, c'est la volonté réaffirmée d'ouvrir notre équipement à tous les publics. Inclusion, tolérance et empathie permettront de redécouvrir La Cité et renforceront son interaction avec tous les citoyens et les visiteurs de passage sur le territoire métropolitain.

- Les Utopiales

La Cité s'attache à ce que l'ensemble de ses productions culturelles s'adresse au plus grand nombre en étant attentive à lever les différents freins liés aux réalités économiques, sociales ou aux situations de handicap. C'est dans cet objectif qu'elle développe, souvent en partenariat avec les acteurs associatifs locaux, des actions d'accessibilité et de médiation pour chaque manifestation.

Ainsi en 2022, le festival Les Utopiales a réalisé plusieurs actions et pris des résolutions pour rendre le festival accessible à toutes et à tous :

- **Un festival respectueux et tolérant**

L'accès au festival implique l'adhésion à une charte de conduite, présente sur le site internet des Utopiales et affichée dans la signalétique de l'événement, appliquant les principes de respect et de tolérance. La Cité a également adhéré au label « Ici c'est cool ». Le festival est ainsi ouvert et inclusif pour toutes et tous. Il rejette toute forme de harcèlement, de discrimination, d'agression liée à la couleur de peau, de croyance, d'origine ethnique, ou de handicap. Le festival s'oppose à tout sexisme et recherche dans sa programmation et son organisation une égalité entre hommes et femmes. Les Utopiales accueillent toutes les identités de genre et toutes les orientations sexuelles.

- **Une billetterie accessible**

La Cité s'implique dans une démarche d'aide destinée à l'accès à la culture aux familles des quartiers nantais afin de lutter contre l'exclusion, tisser ou retisser un lien social et revaloriser l'estime de soi.
Le festival accueille dans ses murs les familles éloignées de la culture en proposant via les associations des billets à tarif très réduit : 3€ le billet au lieu de 9,50 €. Mais également au travers du dispositif Carte Blanche auquel La Cité est également adhérente. Ainsi, pour cette édition 2022, 377 pass au tarif Carte Blanche et 65 pass solidaires ont été pourvus.

- **Un accès aux publics porteurs de handicap**

Cette année encore, le festival a été accessible au public sourd en partenariat avec Culture LSF et le Centre Socio-Culturel des Sourds (CSC44). Ces dernier.e.s ont été présents pour guider le public. Une programmation accessible et diversifiée a permis au plus grand nombre d'en profiter. En plus des discours inauguraux, le programme comprenait quatre conférences interprétées en LSF ainsi que deux ateliers d'initiation à la LSF ont été donnés cette année par STEUM, destinés aux grand.e.s et aux petit.e.s. Au total, le festival a accueilli 55 personnes sourdes et malentendantes, dont 4 bénévoles signant.e.s.
Pour l'accès aux salles, un parcours PMR a été proposé en empruntant les ascenseurs référencés par une signalétique spécifique mise en place pendant l'évènement et indiqués sur les plans du site. Les personnes en situation de handicap entrent en premier dans les salles de conférences et de cinéma.
Une piste d'amélioration est la création d'un guide d'accessibilité afin d'informer les différents publics spécifiques participants aux Utopiales de ces démarches existantes.

- **Des actions auprès de publics éloignés de notre offre culturelle**

Le festival a accueilli cette année :
- 15 enfants du Secours populaire,
- 25 enfants de la structure municipale Nantado (Carte Blanche),
- 50 personnes de l'ACCOORD qui ont bénéficié d'un guichet solidaire et d'un parcours de médiation à destination du public jeunesse, adolescent et famille.

Le vendredi 28 octobre, Les Utopiales sont également allés à la rencontre des enfants de la Maison de quartier des Dervallières pour présenter l'œuvre du réalisateur Rintarō et son film « Yona, la légende de l'oiseau-sans-aile » auprès de 80 enfants âgés de 6 à 11 ans.

- **Des interventions auprès de publics isolés**

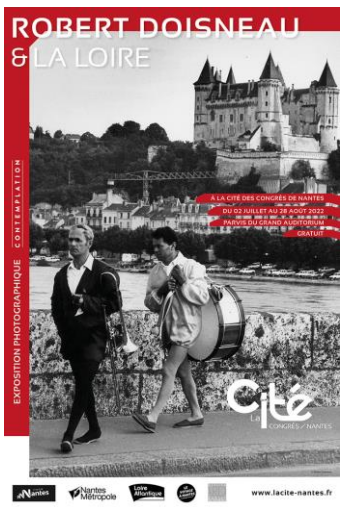
Le festival a aussi été à la rencontre des personnes ne pouvant se rendre à La Cité.
- Vendredi 28 octobre : Rencontre de Marie Bardiaux-Vaïente, Historienne de la Justice et scénariste, au Centre de détention de Nantes devant une dizaine de détenus.
- Mardi 13 décembre : Intervention de Mélanie Allag, illustratrice jeunesse au service de Pédiatrie du CHU de Nantes auprès d'une dizaine de jeunes hospitalisé.e.s âgé.e.s de 13 à 17 ans.

- **Des actions solidaires**

Par ailleurs, depuis 2018, le tirage plexiglas de la grande affiche des Utopiales ouvrant l'exposition principale est mise en vente aux enchère, ceci afin d'organiser des ateliers de pratique de Bande dessinée en lien avec l'Association Maison Fumetti.

Le festival Les Utopiales est également partenaire de l'Association La Cloche qui a pour objet la lutte contre l'exclusion sociale et le changement de regard sur les plus démunis et reverse les consignes des gobelets recyclables récupérées auprès des spectateurs.

<u>- Création du parcours « Cité Ouverte » Exposition Estivale</u>



Pour marquer ses 30 ans, La Cité intègre le parcours du Voyage à Nantes et présente à cette occasion l'exposition photographique Doisneau et La Loire.
En 1976, Robert Doisneau reçoit une commande : réaliser le journal d'un voyage idéal, encore jamais entrepris. Le photographe accueille cette proposition comme un « **merveilleux cadeau du hasard »** et choisit simplement la Loire, dont la seule évocation éveille en lui l'idée de vacances.
Au gré de cinquante clichés, de la source à l'embouchure, l'exposition invite à revivre ce voyage empreint de beauté, de poésie et de cette tendresse si particulière à Doisneau pour les scènes de la vie quotidienne.
L'exposition s'est tenue du samedi 2 juillet au dimanche 28 août, sur le parvis du Grand Auditorium.

- Activité Culturelle Accueil

Un paragraphe spécifique est consacré à l'activité culturelle « Tourneurs » et « ONPL » **page 9**.

		Objectif 2024	Bilan 2022
Axe 2	Nb de spectacles tourneurs	95	98
	CA privé - en K€	1 200	1 503
	Nombre de manifestations sociétales grand public	10	10
	Nombre de spectateurs accueillis à la Cité	450 000	377 232

Axe 3 : Une Cité collaborative et rayonnante

La Cité travaille à jouer pleinement son rôle dans le rayonnement de la métropole. Elle accueille et conçoit des manifestations avec les filières stratégiques du territoire et participe activement à la structuration du secteur événementiel de la métropole.



30 ans de la Cité : la Soirée Hellfest Warm up Tour 2022

La Cité des Congrès de Nantes a imaginé avec le festival Hellfest, 1er festival européen de musique métal, un concept de soirée, dédié aux événements d'entreprise et aux congrès, unique en France avec : restauration décalée / concerts /animations / air guitare / tatouages éphémères /goodies.

« A La Cité des Congrès de Nantes, Imaginez la différence ! »
Près de 1 200 personnes ont assisté à cette soirée.

- Ambassadeurs de La Cité

Depuis de nombreuses années, afin de valoriser les expertises locales et la Destination Nantes notamment à travers l'organisation d'événements, La Cité a noué des partenariats avec les structures d'excellence du territoire
Elle a également mis en place un programme «Ambassadeurs », « Nantes Destination Congrès». Celui-ci vise à encourager davantage les acteurs économiques et scientifiques régionaux à porter la candidature de Nantes pour l'organisation d'événements majeurs dans leur secteur d'activité.
En effet, les congrès nationaux et internationaux organisés à Nantes représentent un facteur essentiel de retombées économiques et d'image pour le territoire. Ils contribuent fortement à renforcer l'attractivité internationale de Nantes.

En 2022, une 17ème charte de partenariat a été signée avec l'INSERM.

Partenaires Chartes de La Cité

- Université de Nantes
- CHU de Nantes
- Ecole Centrale de Nantes
- IMT Atlantique (Ecole Mines – Télécom)
- Audencia Business School
- Oniris
- IFREMER
- Université Gustave Eiffel
- INRAE Angers-Nantes
- Atlanpole
- Novabuild
- Pôle EMC²-IRT Jules Verne
- Pôle Mer Bretagne Atlantique
- Institut de Cancérologie de l'Ouest
- L'Ecole du Design Nantes Atlantique
- Atlanpole Biothérapies-
- INSERM

Les Partenaires Culturels

La Cité a inscrit la dimension culturelle dans sa stratégie. Elle accompagne ainsi la politique culturelle de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole. Elle est aujourd'hui reconnue comme un acteur culturel incontournable de Nantes Métropole, dotée de capacités fédératrices des acteurs culturels du territoire et identifiée sur le plan national et international.

Elle a en effet renforcé au fil du temps ses collaborations et ses partenariats avec les autres structures culturelles de la Métropole.
Le partage et la coopération sont au cœur des ambitions de La Cité et essentiels pour proposer et offrir au plus grand nombre un programme riche et diversifié, composé d'événements de dimensions nationales et internationales, de propositions régionales exigeantes et de diffusion de talents émergents ou confirmés.

En 2022, La Cité a engagé 41 partenariats, notamment dans le domaine de la filière du livre avec Atlantide et Les Utopiales. Dans le domaine du spectacle vivant, le Grand T, le lieu unique, scène nationale de Nantes, la Soufflerie de Rezé représentent des partenaires fidèles et indispensables au montage des deux saisons musicales : Jazz en Phase, Baroque en Scène .

Démarche Qualité

Recentrage sur la norme ISO 20121 dédiée à la RSE et la labellisation Healthy venue Bronze

La qualité du travail des équipes de La Cité a été une nouvelle fois reconnue puisque le rapport de l'audit réalisé en septembre 2022 a abouti au renouvellement des certifications ISO 9001 :2015 et ISO 20121:2012.

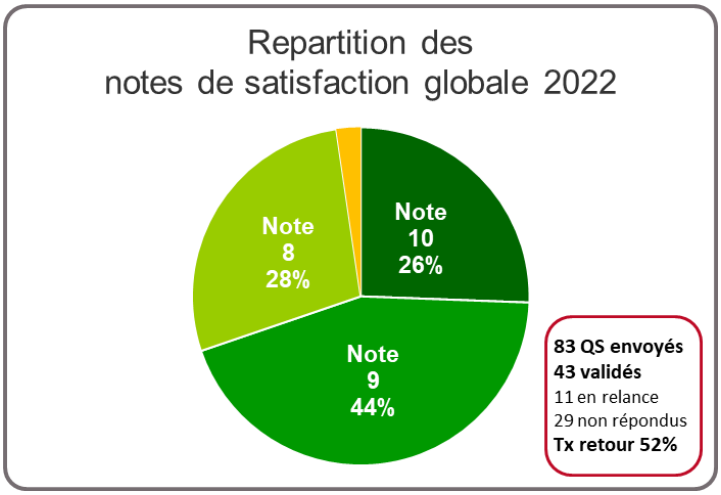
A l'aube du 3ème cycle de certification sur la base de la norme ISO 20121, en conformité avec les attentes fortes de ses parties prenantes en matière de développement durable et dans l'anticipation du rapprochement avec le Parc des Expositions, La Cité a décidé de recentrer sa démarche Qualité & RSE sur la seule norme ISO 20121 à partir de 2023.
Dans cet objectif, un diagnostic de maturité a été réalisé en décembre 2022 afin de renforcer le système de management responsable de La Cité des Congrès de Nantes.

Les actions phares de l'année 2022 en matière d'écoresponsabilité

- La poursuite du développement de la démarche objectif zéro déchet en interne, comme sur les évènements ;
- Le renforcement de nos collaborations en matière d'écoresponsabilité avec nos prestataires référencés, depuis leur sélection via les marchés publics notamment sur la base d'exigences RSE, jusqu'aux actions communes mises en place sur les évènements ;
- La réalisation du bilan carbone de La Folle Journée avec un objectif de mutualisation des bonnes pratiques mises en place sur l'ensemble de nos productions ou sur les évènements que nous accueillons.

La satisfaction de nos clients (MICE)

La note de satisfaction globale est de 8,93/10 pour l'année 2022



		Objectif 2024	Bilan 2022
Axe 3	Nb de partenariats avec des acteurs métropolitains culturels	30	41
	Nb de collaborations avec des centres de congrès internationaux	2	0
	Nombre de manifestations accueillies pour le compte de nos partenaires	20	24
	Taux de satisfaction clients	9/10	8,93

Axe 4 : Une Cité audacieuse et innovante

Equipement remarquable, La Cité va continuer à intensifier la modernisation de ses espaces et de son offre technologique tout en proposant de nouveaux services innovants.

2022 : Renouvellement de la signalétique et fondation de la mutation des réseaux

Le projet majeur de 2022 fut la rénovation de notre solution de signalétique. La Cité disposait d'un ensemble d'écrans de signalétique vieillissants, et piloté par plusieurs solutions logiciels hétérogènes et obsolètes. Le parc d'écran a été renouvelé et complété avec des nouveaux écrans de signalétique directionnelle plus modernes et optimisant visibilité et gestion des flux. Le catalogue de service a été également étoffé permettant d'offrir un accueil plus moderne et dynamique aux visiteurs de La Cité.

Concernant la mutation de l'infrastructure réseau, des marchés majeurs ont été lancés et attribués en 2022 afin de poursuivre le déploiement de l'infrastructure fibre, d'étendre la couverture réseau (commutateur d'accès et bornes wifi) et de moderniser l'infrastructure serveurs. Tous ces opérations seront réalisées en 2023 suite à la livraison du nouveau Datacenter, prérequis indispensable à cette mutation technologique.

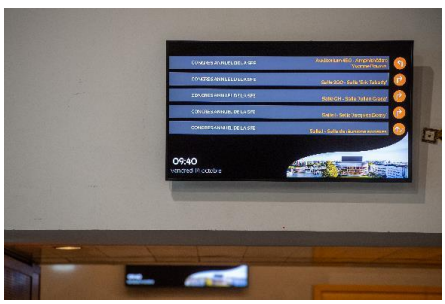


Nouvel écran LED à l'entrée de la salle 800

Signalétique Entrée de salle



Signalétique directionnelle



Nouveaux coffrets électriques Expositions

Dans le cadre de la recherche de solutions innovantes pouvant contribuer à la sobriété énergétique, une expérimentation a été réalisée lors du salon SFE en octobre 2022 par la mise en place de coffrets de puissance intelligents - boitiers qui délivrent le courant sur les stands des exposants. La digitalisation de ces boitiers permet la mesure de l'électricité consommée pour chaque stand, le contrôle individuel à distance de leur mise sous tension, la supervision globale du parc, et un contrôle par application smartphone.

Ce type de fonctionnalité permettrait d'étoffer notre offre de service vers plus de sensibilisation sur la consommation d'énergie comme la facturation au watt consommé (au lieu du forfaitaire), ou l'extinction programmée pendant les périodes de fermetures du salon. Après cette phase de test concluante, un appel d'offre va être lancé pour équiper La Cité de ce type de boitier en 2024.





		Objectif 2024	Bilan 2022
Axe 4	Nb de chartes ambassadeurs	17	17
	Nb d'évènements MICE	125	121
	CA moyen par manif - en K€	45	44
	Nombre d'événements de plus de 100K€	12	14
	Nb d'évènements ICCA	10	6
	Part du CA international	25,0%	26,6%
	Tx de confirmation	25,0%	37,8%
	Part de réalisé en budget du plan digital	80,0%	26,4%
	Part de l'investissement dédié à l'innovation	20,0%	19,4%

Axe 5 : Une Cité performante

La Cité accélère sa performance en matière de gestion afin de combler dans les meilleurs délais les impacts considérables générés par la crise sanitaire. Un effort sera notamment mené dans l'optimisation de son modèle économique, la gestion des compétences et la maitrise des charges..

Plan de Gestion prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences

Les métiers de La Cité, et son secteur d'activité plus largement, sont soumis à de fortes mutations dont il est indispensable d'anticiper les impacts sur les emplois, les compétences et les effectifs. Connue pour être dotée de personnel très qualifié car pour partie composé de salariés très expérimentés (ancienneté moyenne de 15 ans), il va être primordial d'anticiper les mutations à venir, la pyramide des âges de la structure nous renvoyant à un taux de 30% de départ en retraite dans la décennie.

L'objectif de construire des solutions RH transversales répondant simultanément à l'ensemble des enjeux précités, permettant à La Cité de conforter ses avantages concurrentiels sur le long terme via : l'accompagnement des mutations métier des personnels, l'accompagnement des conditions de remplacement des personnels partant en retraite, le fait de favoriser les mouvements internes dans l'entreprise afin de dynamiser et offrir des opportunités aux équipes actuellement en place

Plan d'investissement offensif

La performance de La Cité passe par son haut niveau d'équipement, et donc par un équipement performant tant techniquement que technologiquement. Cette démarche engagée depuis 2017 est proposée au renforcement.
Le plan d'investissement pluriannuel se focalise alors sur la mise à niveau des équipements stratégiques de La Cité : son relooking, son offre technologique, les investissements qui rentrent dans une logique de RSE et de développement durable, et bien entendu son offre digitale et numérique.

Plan d'optimisation des ressources

La gestion des ressources de La Cité est devenue un enjeu crucial afin que l'équipement puisse repartir dans de bonnes conditions.

La mise en œuvre d'une stratégie d'économies intelligentes à l'échelle de La Cité est destinée à permettre à l'équipement d'optimiser encore plus demain qu'aujourd'hui nos stratégies de dépenses. Nous nous donnons comme enjeu de nous situer en moyenne à 1% en charges de fonctionnement en deçà de l'évolution du coût de la vie. Cet objectif ambitieux doit participer activement à dégager des résultats conformes au retour à l'équilibre en 2024.

Plan de refinancement à long terme

La Cité a contracté deux prêts garantis par l'Etat (PGE), son niveau de trésorerie ayant baissé entre 2020 et 2021. L'un de ces prêts a été remboursé en 2022 (2.5 M€).
Un plan de refinancement à long terme concerté avec les actionnaires de la Cité, doit lui permettre de traiter son endettement actuel.

Segmentation budgétaire : Culturel / Economie

Ce travail est en cours et verra sa réalisation en 2023.

		Objectif 2024	Bilan 2022
Axe 5	Part volume de formation/Masse salariale	1%	2%
	Niveau des capitaux propres - en K€	3 800	3807 K€
	Niveau du CA privé	70%	50%
	Niveau d'endettement - en K€	700	1 850
	Niveau de trésorerie - en K€	2 000	4 484
	CA global - en K€ (activité)	12 162	14 479 K€
	Taux de Marge global - en %	50%	36,1%
	Volume financier PPI Cité - en K€	500	425 K€ + 102 K€ pour l'Atelier soit 527 K€

2 Informations obligatoires

1 Sociétés contrôlées

Nous vous rappelons que notre société ne contrôle aucune autre société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

2 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211, al.2 du Code de commerce, est rendu compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022 : néant.

3 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la règlementation en vigueur.

4 Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 349 € de la manière suivante :

Origine	Résultat de l'exercice	349 €
Affectation	Report à nouveau	349 €
	Réserve	néant €

5 Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

6 Observations du comité social et économique

Le Comité social et économique (CSE) n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L.2312-18 du Code du travail.

7 Charges fiscalement non déductibles et charges réintégrées suite à un redressement fiscal

Néant.

8 Prises de participation ou de contrôle

Néant.

9 Contrôle du commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de notre commissaire aux comptes.

10 Tableau des résultats financiers de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices

Cf. annexe.

3 Informations sociales, sociétales et environnementales

1 Informations liées à l'exercice d'une activité dangereuse

Néant.

4 Informations Diverses

1 Délais de paiement clients et fournisseurs

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Les délais de règlements 2022 sont les suivants :

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	101,00					74,00
Montant total des factures concernées TTC	1445 596	315 348	92 939	5 225	7 497	421009
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	11%	2%	1%	0%	0%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : *20 jours*					

Les délais de règlements 2022 sont les suivants :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	320,00					59,00
Montant total des factures concernées TTC	1374 625,13	208 100,76	5 171,44	15 928,64	- 6 531,21	222 669,63
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	11%	2%	0%	0%	0%	
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisé (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : *45 jours*					

2 Montant des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3 bis du code monétaire et financier

La société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

5 Informations complémentaires (décret du 4 novembre 2022)

1 Présentation de la société

La Cité, le Centre des Congrès de Nantes
Date de constitution : 15 janvier 1991 Durée : 99 ans
Siège Social : Cité des Congrès - 5 rue de Valmy
44000 NANTES
N° SIRET : 381 053 768 00028
Registre du Commerce : B 381 053 768

Objet social : Exploitation, gestion, entretien et mise en valeur des équipements constituant la Cité, le Centre des Congrès de Nantes
Président(e) : Franckie TRICHET
Directeur Général : Denis CAILLE
Commissaire aux comptes : Cabinet SARL Robert Moné, représenté par Robert Moné,
Nombre de salariés fin 2022 : 95

ACTIONNARIAT			
Capital social de 3 810 000€			
Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital
COLLECTIVITES LOCALES			100,00 %
Nantes Métropole	197 500	3 009 900,00 €	79,00 %
Ville de Nantes	25 000	381 000,00 €	10,00 %
Département de la Loire Atlantique	25 000	381 000,00 €	10,00 %
Région Pays de La Loire	2 500	38 100,00 €	1,00 %

Liste des Administrateurs

Collectivité Locale	Représentant	Date de désignation
Nantes Métropole	M. TRICHET F	17/07/2020
	M. ROUSSEL F.	17/07/2020
	M. ASSEH B.	17/07/2020
	Mme SOTTER J.	17/07/2020
	M. Elhadi AZZI	06/12/2022
	Mme BESLIER L.	17/07/2020
	Mme GUERRA AS	17/07/2020
	M. VEY A.	17/07/2020
Ville de Nantes	M. SEASSAU A.	15/07/2020
Département de Loire-Atlantique	M. ORHON R.	19/07/2021
Région Pays de la Loire	M. THIRIET R.	23/09/2021

2 Relations avec les collectivités territoriales

Nantes Métropole

- Convention de délégation de service public (avenant 13) :	3 684 214€
- Convention de délégation de service public (avenant 14) : augmentation de la contribution forfaitaire annuelle de Nantes Métropole – soutien à la Folle Journée 2022	500 000€
- Marché de mandat pour la rénovation des architectures techniques des réseaux et des infrastructures audiovisuelles de La Cité des Congrès (2020 à 2025)	7 000 000 €
- Convention de soutien à « Nantes Digital Week » 322 K€ / Certificat administratif : diminution de 36 800€de la subvention versée par Nantes Métropole à « Nantes Digital Week »	285 200 €
- Convention de soutien à la production des Utopiales	50 000 €

Ville de Nantes

- Convention pour l'organisation de la Folle Journée	400 000 €
- Convention en soutien à la Saison Baroque	48 000 €
- Convention de soutien financier à la production des Utopiales	50 000 €

Département

- Convention en soutien à l'organisation de la Folle Journée	40 000€
- Courrier d'attribution de subvention pour le festival Atlantide	10 000€
- Courrier d'attribution de subvention pour la réalisation de l'exposition Robert Doisneau	5 000€

Région Pays de La Loire

- Convention en soutien à l'organisation de la Folle Journée	180 000€
- Courrier d'attribution de participation financière pour le festival Atlantide	20 000€
- Convention en soutien à la production des Utopiales	50 000€

3 Modifications de statuts effectués dans l'année

Aucune modification de statuts n a été effectuée pendant l'année 2022 , ni au cours des 5 dernières années.

4 Evolution de l'actionnariat intervenue dans l'année

Aucune évolution de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'année 2022. , ni au cours des 5 dernières années.

5 Ensemble des participations de la société

La Cité détient 1 % du capital de la SAEML La Folle Journée, pour une valeur de 3 000€.

6 Principaux risques et incertitudes

Attente de la décision de liquidation de la SAEML La Folle Journée.
Attente d'un avenant concernant l'organisation du festival La Folle Journée par la Cité de façon définitive.

7 Procédures de prévention et détection de faits d'atteinte à la probité

La Cité est en cours de rédaction des pièces nécessaires au respect des obligations imposées par la Loi Sapin II. Des contrôles réguliers effectués par le Commissaire aux Comptes de la structure et autre audits spécifiques mandatés à des cabinets extérieurs (type audit fraude) sont régulièrement réalisés.

8 Contrôles

Aucun contrôle en cours.

9 Exercice du contrôle analogue

Plusieurs temps d'échanges sont programmés en cours d'année :

- Deux comités techniques : en octobre et en avril
- Deux comités de suivi : en novembre et avril/mai
- Un Comité d'audit qui se tient avant le Conseil d'Administration d'arrêté des comptes

10 Bilan de la gouvernance des élus

Conseil d'Administration du 31 mai 2022 :

Nantes Métropole :	5/8 soit 62,5 %
Ville de Nantes :	1/1 soit 100 %
Département :	0/1 soit 0 %
Région :	0/1 soit 0 %

Assemblé Générale Ordinaire du 23 juin 2022

Nantes Métropole :	4/8 soit 50 %
Ville de Nantes :	1/1 soit 100 %
Département :	0/1 soit 0 %
Région :	0/1 soit 0 %

Conseil d'Administration du 6 décembre 2022 :

Nantes Métropole :	4/8 soit 50 %
Ville de Nantes :	1/1 soit 100 %
Département :	0/1 soit 0 %
Région :	1/1 soit 100 %

11 Eléments de rémunération

Aucune rémunération, ni avantage en nature n'est versée aux actionnaires de la société.
S'agissant de la rémunération et des avantages en nature du mandataire social, ces derniers sont conformes au vote du Conseil d'Administration du 27 juin 2017.

12 Situation financière de l'entreprise

Cf paragraphe « Informations économiques » page 5

13 Répartition du chiffre d'affaires par activité

Cf paragraphe « Informations économiques » page 5

14 Répartition du chiffre d'affaires par actionnaire

Dans le cadre de notre contrat de délégation de service public, 100% de notre activité est réalisée pour le compte de Nantes Métropole.

****

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

LA CITE CENTRE CONGRES DE NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 25/04/23

EXERCICES / NATURES DES INDICATIONS	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	3 810 000	3 810 000	3 810 000	3 810 000	3 810 000
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	250000	250000	250000	250000	250000
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	10 942 517	4 719 735	3 643 916	9 997 614	10 412 587
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	296 186	(476 317)	(48 200)	130 933	56 951
Impôts sur les bénéfices	(118)	(300)	(8 400)	2 775	(17 730)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	349	(608 985)	(122 755)	76 787	177 239
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salriés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1	(19)	(2)	5	0
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0	(24)	(5)	3	1
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	123,7	91	87	103	102
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 967 474	3 398 530	3 051 131	3 912 499	4 286 244
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	2 031 571	1 235 535	647 694	1 699 451	1 987 601

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Exercice 2022



Rencontres professionnelles
Événements culturels
Manifestations sociétales

La Cité CONGRÈS / NANTES

SOMMAIRE

1- Liste des mandats sociaux 1

Communauté Urbaine de Nantes 1
Ville de Nantes 4
Département de Loire Atlantique 5
Région des Pays de La Loire 6
La Cité, Le Centre des Congrès de Nantes 7

2- Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale 8

3- Informations concernant les mandataires sociaux - tableau des délégations 9

4- Modalités d'exercice de la Direction Générale 10

1- Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

Communauté Urbaine de Nantes

Franckie TRICHET (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

- Université de Nantes, Enseignant chercheur
- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Président
- Nantes Métropole, Vice-Président
- Ville de Nantes, Conseiller municipal
- SAMOA, Administrateur
- Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire, Administrateur
- Atlanpole, Administrateur
- Agence Nantes Saint Nazaire développement, Administrateur
- Smile Smart GRIDS, Administrateur
- AVICCA, Administrateur
- Institut de Recherche Technologique Jules Verne, Administrateur

Fabrice ROUSSEL (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Administrateur
- SPL Le Voyage à Nantes, Président
- SPR des Pays de la Loire, Administrateur
- SEMMIN, Administrateur
- Nantes Métropole, 1er Vice-Président
- Ville de La Chapelle Sur Erdre, Maire

Bassem ASSEH (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Administrateur
- CETIH, Membre du comité de mission à titre personnel
- Loire Océan Développement, Administrateur
- Nantes Métropole Aménagement, Administrateur
- N7TV, Observateur
- Nantes Métropole Habitat, Administrateur
- Hugging Face, Directeur commercial

Jeanne SOTTER (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Administratrice
- Nantes Métropole, Conseillère Métropolitaine
- Ville de Nantes, Conseillère Municipale
- CNAM, membre du Conseil d'Administration
- Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra, Membre du conseil syndical

Elhadi AZZI (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Administrateur
- SAEML La Folle Journée, Administrateur
- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur
- Nantes Métropole Habitat, Salarié
- Ville de Nantes, Conseiller municipal
- Nantes Métropole, Conseille métropolitain

Laure BESLIER (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Administratrice
- La Banque Postale, Salariée
- Ville de Brains, Maire
- Nantes Métropole, Déléguée au foncier
- Nantes Métropole Aménagement, Administratrice

Anne-Sophie GUERRA (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Administratrice
- Commission Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement, Conseillère métropolitaine
- Commission grands services urbains, Conseillère métropolitaine
- Ecole supérieure des Beaux-Arts de Nantes Saint Nazaire, CA
- Cité des Congrès de Nantes, CA

Alain VEY (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Administrateur
- SCI Les Chamois, Gérant
- Résidence Le Moulin Soline, Président du Conseil d'Administration
- Centre Aquatique de Basse-Goulaine - St Sébastien/Loire, Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Nantes Métropole, Membre du bureau
- Mairie de Basse-Goulaine, Maire

Ville de Nantes

Aymeric SEASSAU (du 01/01/22 au 31/12/22)

- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Administrateur
- Nantes Métropole, Conseiller métropolitain
- Ville de Nantes, Adjoint à la Maire, délégué à la culture
- La Folle Journée, Administrateur
- GIP cafés culture, Administrateur
- Comité syndical ONPL, Administrateur
- Le Grand T, Administrateur
- Association opéra en grand ouest, Membre du bureau et de l'assemblée
- Le Pont supérieur, Suppléant
- ESBAN, Administrateur
- Association Culturelle de l'été, Administrateur
- Trempolino, Membre de l'AG
- Fonds Métropolitains pour la culture, Administrateur
- Le Voyage à Nantes, Administrateur
- Comité syndicat mixte Angers Nantes Opéra, Président
- Grand port maritime Nantes St Nazaire, Membre du conseil et du comité portuaire
- Institut supérieur d'économie maritime, Administrateur
- Collège Hector Berlioz, Suppléant
- Aéroport Nantes Atlantique, Suppléant commission consultative environnement
- Lycée Gaspard Monge, Administrateur

Département de Loire Atlantique

Rémy ORHON (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

- SPL La Cité des Congrès de Nantes, (CA)
- Maire d'Ancenis – Saint Géréon
- Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Erdre et Loire
- Vice-président au Département en charge du développement économique de proximité, économie sociale et solidaire, tourisme
- Vice-président subdélégué de la COMPA, en charge de l'Environnement-Biodiversités-Energies
- LAD-SELA : Loire Atlantique développement – Société publique locale (CA)
- SPL Le Voyage à Nantes (CA et AG)
- Président du CDT – Comité Départemental du Tourisme
- CRT : Comité Régional du Tourisme (CA et AG)
- GIGALIS – le réseau régional très haut débit (CA)
- EXPONANTES (CA)
- SPL « Destination Bretagne Plein Sud » (CA et AG)
- SPL « Pornichet, la Destination » (CA et AG)
- SPL Saint Nazaire Agglomération Tourisme (CA et AG)
- LAD-SPL : Loire Atlantique développement – Société publique locale (CA)
- Régie autonome Grand Patrimoine de Loire Atlantique (CA et CE)

Région des Pays de La Loire

Richard THIRIET (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

- SARL Consilio, Gérant
- SARL Insulae, Gérant
- SCI Theocafé, Gérant
- SCI Cedane, Co-gérant
- SAS CNI (indirect), Président
- SAS Metalmade (indirect), Président
- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Administrateur
- Société Publique Régionale, Membre CA
- SAS Pays de Loire Participations, Membre du comité de direction
- SEM Pays de la Loire, Membre CA
- SAMOA, Membre CA

La Cité, Le Centre des Congrès de Nantes

Denis CAILLE (du 01/01/2022 au 31/12/2022)

- SPL La Cité des Congrès de Nantes, Directeur Général
- SAEM La Folle Journée de Nantes, Administrateur
- Association loi 1901 – Centre de Communication de l'Ouest, Administrateur
- Association Ouest Congrès, Administrateur membre
- Nantes Université, IAE - Vacataire

2- Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

SPL La Cité Le Centre des Congrès de Nantes n'est pas concernée.

3- Informations concernant les mandataires sociaux - tableau des délégations

Si délégation de compétence

DELEGATION DE COMPETENCE
Néant

Si délégation de pouvoirs

DELEGATION DE POUVOIRS
Néant

4- Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Le Conseil a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général lors **du Conseil d'Administration du 11 septembre 2003.**

En conséquence, ***Monsieur Denis Caille*** a été nommé Directeur Général lors du Conseil d'Administration du 27 juin 2017 et assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de **l'article *"21"*** des statuts, cette décision a été prise pour une durée indéterminée.

www.nantes.fr

EXTRAIT

SPL NANTES METROPOLE AMENAGEMENT



RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

DE LA VILLE DE NANTES AU SEIN DE LA SPL

2022

SPL NANTES METROPOLE AMENAGEMENT

Rapport au Conseil municipal de la Ville de Nantes actionnaire, des représentants de la Ville de Nantes désignés comme administrateurs au sein de la SPL, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

EXERCICE 2022

FICHE SIGNALETIQUE

ETAT CIVIL

Société Publique Locale NANTES METROPOLE AMENAGEMENT

Siège social :	2 avenue Carnot - BP 50906 - 44009 Nantes cedex 1 Tél. 02 40 41 01 30 / Fax 02 40 41 01 40
Adresse administrative :	Idem siège social
N° RCS :	Nantes B 345 002 281 - 00045
Date de création :	21 mars 1988 (Atlanpole Développement, devenu Nantes Aménagement en 1992)
Secteur d'activité :	Aménagement
Objet social :	La réalisation d'opérations d'aménagement La réalisation d'opérations de construction L'exploitation de SPIC ou de toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique et immobilière
Présidente :	Delphine Bonamy
Directeur Général :	Hassen Bouflim
Commissaire aux comptes :	Gwénaël Chedaleux (KPMG)
Nombre de salariés fin 2022 :	49,6 ETP

ACTIONNARIAT

Capital social de 1 782 000 €

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital
COLLECTIVITES			**100%**
Nantes Métropole	39 698	1 310 034	73,51%
Nantes	3 240	106 920	6,00%
Saint Herblain	2051	67 683	3,80%
Rezé	1743	57 519	3,23%
Orvault	1121	36 993	2,08%
Couëron	864	28 512	1,60%
Carquefou	799	26 367	1,48%
Bouguenais	766	25 278	1,42%
La Chapelle-sur-Erdre	752	24 816	1,39%
Sainte Luce-sur-Loire	575	18 975	1,06%
Les Sorinières	339	11 187	0,63%
Thouaré sur Loire	337	11 121	0,62%
Sautron	318	10 494	0,59%
La Montagne	279	9 207	0,52%
Bouaye	257	8 481	0,48%
Saint Jean de Boiseau	216	7 128	0,40%
Le Pellerin	192	6 336	0,36%
Indre	172	5 676	0,32%
Saint Aignan de Grand Lieu	163	5 379	0,30%
Brains	118	3 894	0,22%
TOTAL	**54 000**	**1 782 000**	**100%**

Nombre total d'administrateurs :	18
- dont représentants Nantes Métropole :	*13 (Delphine Bonamy, Mahel Coppey, Marie Annick Benatre, Bassem Asseh, Jocelyn Bureau, Pierre Quénéa, Anthony Descloziers, Sandra Impériale, Pascal Pras, Christelle Scuotto-Calvez, Jean-Claude Lemasson, Laure Beslier et Michel Lucas)*
- dont représentant Ville de Nantes	*1 (Thomas Quero)*
Censeurs :	19
- dont censeur ville de Nantes :	1 *(Pauline Weiss)*
- dont censeurs Nantes Métropole :	*3 (Vincent Boileau, Christine Guerriau et François Vouzellaud)*

JURIDIQUE

Contrats conclus avec Nantes Métropole :	1 DSP d'affermage pour la gestion du patrimoine économique métropolitain (2021-2025) 1 Marché de gestion, commercialisation et mandat de maintenance du patrimoine immobilier économique métropolitain (2021-2023) 1 contrat cadre décliné en conventions particulières visant à confier la maintenance et l'exploitation de différents immeubles (2012-2026) 21 Concessions d'aménagement 2 Mandat d'études
Contrats conclus avec la ville de Nantes :	4 Concessions d'aménagement

FINANCIER

Financement apporté par Nantes Métropole :	20 617 013 € TTC en 2022
Financement apporté par la Ville de Nantes :	246 853 € TTC en 2022
Dernier résultat net comptable connu :	142 341€ en 2022
Garanties d'emprunt ville de Nantes :	0 (encours au 31/12/2022)
Garanties d'emprunt NM :	44 477 457 (encours au 31/12/2022)

Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	1 782 000
Immobilisations corporelles	30 210 271	Réserves	1 631 330
Immobilisations financières	4 246	Report à nouveau	0
		Résultat de l'exercice	142 341
Total Actif immobilisé (I)	**30 214 517**	Autres subventions d'investissement	1 445 856
Stocks et en-cours	50 249 749	**Capitaux propres (I)**	**5 001 527**
Créances d'exploitation	25 898 310		
Autres créances	1 999 367	**Autres fonds propres (II)**	**0**
Total Actif Circulant (II)	**78 147 426**	**Provisions pour risques et charges (III)**	**42 477 931**
Valeurs mobilières de placement	15	Emprunts et dettes	74 203 444
Disponibilités	43 691 192	Fournisseurs et comptes rattachés	4 717 187
		Dettes fiscales et sociales	6 030 582
Total Trésorerie (III)	**43 691 207**	Autres dettes	62 282
		Total Dettes (IV)	**85 013 496**
Comptes de régularisation (IV)	**2 846 680**	**Comptes de régularisation (V)**	**22 406 878**
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	**154 899 831**	**TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)**	**154 899 831**

Compte de Résultat

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	96 614 935
Total des charges d'exploitation	96 459 495
dont charges de personnel	3 273 866
RESULTAT D'EXPLOITATION	**155 440**
Total des produits financiers	1 158
Total des charges financières	107 422
RESULTAT FINANCIER	**-106 264**
Total des produits exceptionnels	151 622
Total des charges exceptionnelles	7 924
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**143 697**
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	50 532
BENEFICE OU PERTE	**142 341**

Important : Les chiffres ci-dessus sont communiqués sous réserve des observations des Commissaires aux Comptes et sous réserve d'être approuvés lors de l'Assemblée Générale de la SPL

SYNTHESE DES POSITIONS PRISES PAR LES ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'ANNEE 2022

ADMINISTRATEURS NANTES METROPOLE

- Mme Dephine BONAMY, Présidente
- M. Mahel COPPEY
- Mme Marie-Annick BENATRE
- M. Bassem ASSEH
- M. Jocelyn BUREAU
- M. Pierre QUENEA
- M. Anthony DESCLOZIERS
- Mme Sandra IMPERIALE
- M. Pascal PRAS
- M. Michel LUCAS
- Mme Christelle SCUOTTO-CALVEZ
- M. Jean-claude LEMASSON
- Mme Laure BESLIER

ADMINISTRATEUR VILLE DE NANTES

- M Thomas QUERO

Décisions marquantes prises lors des Conseils d'Administration de 2022

Conseil d'Administration du 31 mars 2022 :

- Approbation du procès-verbal du 14/12/2021
- Point sur le marché du logement
- Actualisation du plan d'affaires 2021-2026
- Présentation de la concession Plaisance
- Acquisitions foncières
- Mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Conseil d'Administration du 24 mai 2022 :

- Accueil d'un nouveau censeur
- Approbation du procès-verbal du 31 mars 2022
- Présentation des CRAC 2021
- Préparation de l'Assemblée Générale ordinaire

Conseil d'Administration du 13 décembre 2022 :

- Approbation du procès-verbal du 24 mai 2022
- Présentation Pirmil les Iles
- Démarche de capitalisation d'expériences
- Résultat probable 2022 – budget prévisionnel 2023
- Répartition des jetons de présence

Taux de participation des administrateurs mandataires de Nantes Métropole en 2022 : 59%
Taux de participation de l'administrateur mandataire de la Ville de Nantes en 2022 : 67%

Jetons de présence pour 2022 : 5 290 € bruts distribués aux élus représentants Nantes Métropole.
Jetons de présence pour 20212: 460 € bruts distribués à l'élu représentant la Ville de Nantes.

SYNTHESE DES CONTROLES EFFECTUES SUR LA SPL NANTES METROPOLE AMENAGEMENT AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Contrôles sur exercice 2022 : Néant

RAPPORT ADMINISTRATEURS **SPL NANTES METROPOLE AMENAGEMENT** 2022

ANNEXES

Important : L'ensemble des documents joints en annexe du présent rapport sont fournis sous réserve d'être approuvés par l'Assemblée Générale de la SPL

Comptes annuels 2022

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale - exercice 2022

NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT

aménagement

gestion immobilière

Comptes annuels

PROJET

2022

- SOMMAIRE -

Bilan - Compte de Résultat

Bilan - Actif — 3
Bilan - Passif — 4
Compte de résultat — 5

Annexe

Fiche signalétique 2022 — 8
Règles et méthodes 2022 — 9
Immobilisations — 14
Amortissements — 15
En cours des conventions d'aménagement — 16
Provisions et dépréciations — 17
Créances et dettes — 18
Etat des emprunts en cours — 19
Garantie reçue sur emprunt — 20
Concours bancaires — 21
Charges à payer — 22
Produits à recevoir — 23
Charges et produits constatés d'avance — 24
Charges et produits exceptionnels — 25
Transfert de charges — 26
Ventilation du chiffre d'affaires — 27
Effectif moyen — 28
Composition du capital social — 29
Variation des capitaux propres — 30
Détermination du résultat fiscal — 31
Engagements hors bilan — 32

PROJET

Bilan

PROJET

et

Compte de résultat

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	183 282	183 282		1 515
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 539 926		2 539 926	1 580 957
Constructions	37 122 018	11 044 924	26 077 094	14 931 658
Installations techniques, matériel, outillage	296 268	85 820	210 448	36 348
Autres immobilisations corporelles	4 307 918	2 923 516	1 384 402	1 346 896
Immobilisations en cours	-600		-600	39 487
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 020		2 020	2 020
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 226		1 226	2 226
ACTIF IMMOBILISE	**44 452 059**	**14 237 542**	**30 214 517**	**17 941 107**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	49 981 374		49 981 374	76 179 536
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	268 375		268 375	279 914
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	26 186 486	288 176	25 898 310	7 389 386
Autres créances	1 999 367		1 999 367	1 759 425
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	15		15	15
(dont actions propres :)				
Disponibilités	43 691 192		43 691 192	41 599 600
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 846 680		2 846 680	3 566 207
ACTIF CIRCULANT	**124 973 489**	**288 176**	**124 685 313**	**130 774 084**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**169 425 548**	**14 525 717**	**154 899 831**	**148 715 191**

PROJET

Bilan - Passif

Rubriques			31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	(dont versé :	1 782 000)	1 782 000	1 782 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			129 542	122 020
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	1 501 788	1 358 874
Report à nouveau				
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			142 341	150 436
Subventions d'investissement			1 445 856	1 588 637
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**5 001 527**	**5 001 966**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			263	
Provisions pour charges			42 477 667	28 143 988
PROVISIONS			**42 477 931**	**28 143 988**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			69 092 246	82 508 259
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	3 878 215	3 274 458
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 232 983	1 020 373
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			4 717 187	3 247 489
Dettes fiscales et sociales			6 030 582	2 619 966
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 134	
Autres dettes			61 148	529 117
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance			22 406 878	22 369 574
DETTES			**107 420 373**	**115 569 237**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**154 899 831**	**148 715 191**

PROJET

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	59 366 367		59 366 367	40 834 093
Production vendue de services	3 943 637		3 943 637	3 547 094
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**63 310 003**		**63 310 003**	**44 381 187**
Production stockée			-26 185 354	-2 393 335
Production immobilisée			13 484 586	3 479 622
Subventions d'exploitation			727 542	992 281
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			45 276 623	28 502 001
Autres produits			1 534	
PRODUITS D'EXPLOITATION			**96 614 935**	**74 961 757**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			48 662 428	41 744 277
Impôts, taxes et versements assimilés			547 744	544 741
Salaires et traitements			2 272 641	2 117 881
Charges sociales			1 001 225	950 799
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 516 658	1 111 278
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			68 869	49 508
Dotations aux provisions			42 355 926	28 088 059
Autres charges			34 004	10 112
CHARGES D'EXPLOITATION			**96 459 495**	**74 616 656**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**155 440**	**345 101**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			26	20
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 132	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**1 158**	**20**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			107 422	157 308
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**107 422**	**157 308**
RESULTAT FINANCIER			**-106 264**	**-157 288**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**49 176**	**187 814**

PROJET

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 842	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	142 780	1 701 790
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**151 622**	**1 701 790**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 924	6 729
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 659 329
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**7 924**	**1 666 058**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**143 697**	**35 732**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	50 532	73 110
TOTAL DES PRODUITS	**96 767 715**	**76 663 567**
TOTAL DES CHARGES	**96 625 374**	**76 513 131**
BENEFICE OU PERTE	**142 341**	**150 436**

PROJET

Annexe

PROJET

Fiche signalétique 2022

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE - NANTES-MÉTROPOLE AMENAGEMENT

Date de constitution : 21 mars 1988
Siège Social : 2-4 avenue Carnot - NANTES
Bureaux : 2-4 avenue Carnot - NANTES
Durée : 99 ans
Registre du Commerce : Nantes B 345 002 281
N° SIRET : 345 002 281 000 45

ACTIONNAIRES	% DU CAPITAL	CAPITAL SOUSCRIT EN €UROS	CAPITAL LIBÉRÉ EN €UROS	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE SIÈGES ADMINISTRATEURS	NOMBRE DE SIÈGES CENSEURS
I - COLLECTIVITÉS LOCALES						
Nantes Métropole		1 310 034	1 310 034	39 698	13	3
Ville de Nantes		106 920	106 920	3 240	1	1
Ville de Bouaye		8 481	8 481	257	1	
Ville de Bouguenais		25 278	25 278	766		1
Ville de Brains		3 894	3 894	118		1
Ville de Carquefou		26 367	26 367	799	1	
Ville de Couëron		28 512	28 512	864		1
Ville d'Indre		5 676	5 676	172		1
Ville de La Chapelle sur Erdre		24 816	24 816	752		1
Ville de La Montagne		9 207	9 207	279	1	
Ville du Pellerin		6 336	6 336	192		1
Ville des Sorinières		11 187	11 187	339		1
Ville d'Orvault		36 993	36 993	1 121	1	
Ville de Rezé		57 519	57 519	1 743		1
Ville de St Aignan de Grand Lieu		5 379	5 379	163		1
Ville de St Herblain		67 683	67 683	2 051		1
Ville de St Jean de Boiseau		7 128	7 128	216		1
Ville de Ste Luce sur Loire		18 975	18 975	575		1
Ville de Sautron		10 494	10 494	318		1
Ville de Thouaré		11 121	11 121	337		1
TOTAL	100 %	1 782 000	1 782 000	54 000	18	18

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPRÉSENTANT DE L'ETAT :
M. Le Préfet de la Région des Pays de Loire

ADMINISTRATEURS	MANDAT VENANT À EXPIR. AGO STATUANT	REPRÉSENTANTS	DATE DE DÉSIGNATION
I - COLLECTIVITÉS LOCALES			
- Nantes Métropole	Mandat Elue	Mme BONAMY	24/09/2020
	Mandat Elu	M. PRAS	24/09/2020
	Mandat Elu	M. DESCLOZIERS	24/09/2020
	Mandat Elu	M. BUREAU	24/09/2020
	Mandat Elu	M. LUCAS	24/09/2020
	Mandat Elu	M. ASSEH	24/09/2020
	Mandat Elue	Mme BENATRE	24/09/2020
	Mandat Elue	Mme COPPEY	24/09/2020
	Mandat Elu	M. QUÉNÉA	24/09/2020
	Mandat Elue	Mme IMPÉRIALE	24/09/2020
	Mandat Elue	Mme SCUOTTO-CALVEZ	14/12/2021
	Mandat Elu	M. LEMASSON	14/12/2021
	Mandat Elue	Mme BESLIER	14/12/2021
- Ville de Nantes	Mandat Elu	M. QUÉRO	24/09/2020
- Ville de Bouaye	Mandat Elu	M. HERVOCHON	24/09/2020
- Ville de Brains	Mandat Elu	M. MORIN	24/09/2020
- Ville de Carquefou	Mandat Elu	M. ANEE	27/05/2021
- Ville d'Orvault	Mandat Elue	Mme VIGNAUX	24/09/2020
- Ville de La Montagne	Mandat Elue	Mme SEVESTRE	24/09/2020
- Ville de Saint Aignan de Grand Lieu	Mandat Elu	M. AIT-KACI	14/12/2021
- Ville des Sorinières	Mandat Elue	Mme HELIAS	14/12/2021
II - CENSEURS			
- Nantes Métropole	Mandat Elue	Mme. GUERRIAU	24/09/2020
	Mandat Elu	M. BOILEAU	14/12/2021
	Mandat Elu	M. VOUZELLAUD	24/09/2020
- Ville de Nantes	Mandat Elu	Mme WEISS	24/09/2020
- Ville de Bouguenais	Mandat Elu	M. LANNUZEL	24/09/2020
- Ville de Couëron	Mandat Elu	M. BERNARD-DAGA	24/09/2020
- Ville d'Indre	Mandat Elu	M. DURET	24/09/2020
- Ville de La Chapelle sur Erdre	Mandat Elu	M. LE DUAULT	24/09/2020
- Ville du Pellerin	Mandat Elu	M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE	24/09/2020
- Ville de Rezé	Mandat Elue	Mme. METAYER	24/09/2020
- Ville de St Herblain	Mandat Elu	M. SULIM	24/09/2020
- Ville St Jean de Boiseau	Mandat Elue	Mme SINQUIN	24/09/2020
- Ville de Ste Luce sur Loire	Mandat Elu	M. COTREL	24/09/2020
- Ville de de Sautron	Mandat Elue	Mme GESSANT	24/09/2020
- Ville de Thouaré	Mandat Elu	M. ANCEAUX	24/09/2020
- Caisse des Dépôts & Consignations		Mme MAI-DENOUX	05/04/2022

PROJET

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRE
KPMG
représenté par Gwénaël CHEDALEUX
désigné le 16/04/2018
jusqu'à l'exercice 2023 inclus

SUPPLÉANT
Cabinet Salustro Reydel
représenté par Jean-Claude REYDEL
désigné le 16/04/2018
jusqu'à l'exercice 2023 inclus

RENSEIGNEMENTS DIVERS :

Expert-comptable : SYNA, Vertou

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ :
M. Hassan BOUFLIM
nommé à cette fonction le 13/10/2017

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Mme Delphine BONAMY (désignée le 24/09/2020)
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : M. Pascal PRAS (désigné le 24/09/2020)
REPRÉSENTANT DES COLLECTIVITÉS LOCALES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES : Cf. liste jointe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement n° 2015-06 en date 23 Novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au Plan Comptable Général.

La société publique locale est régie par les dispositions de l'article L.327-1 du Code de l'urbanisme, toutefois la loi comptable du 30 Avril 1983 et son décret d'application 83.1020 du 29 novembre 1983 restent la référence.

Les états financiers joints sont établis conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 12 juillet 1984, complété :
- Par l'avis 99/05 du 18 mars 1999 pour les conventions publiques d'aménagement,
- Par l'avis 93/09 du 08 décembre 1993 pour les autres opérations.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FNEPL (Guides comptables professionnels des EPL, activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a également été respecté.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

PROJET

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires et le déstockage des programmes en VEFA sont constatés à l'avancement sur la base de l'avancement commercial. Celui-ci est défini par la date de signature des actes notariés.

IMMOBILISATIONS

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont constituées exclusivement de logiciels, amortis de façon linéaire sur une durée de un à cinq ans.

Pas d'évolution significative concernant les immobilisations incorporelles de la société sur 2022.

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les biens du domaine concédé, mis dans la concession par le concessionnaire devront être remis au concédant à la fin de celle-ci dans les conditions définies dans la convention de concession.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation normale.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Installations techniques, mat. et outillage	8 à 10 ans
Intall. Générales agencts, aménagts	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	8 à 10 ans

En ce qui concerne les constructions, la décomposition retenue et les durées d'amortissement appliquées en mode linéaire ont été déterminées à partir des caractéristiques techniques et des situations notamment géographiques des immeubles.

Gros œuvre	30 à 60 ans
Couverture	25 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Chauffage collectif	25 ans
Etanchéité	15 ans
Ravalement	15 ans
Electricité	25 ans
Plomberie / Sanitaire	25 ans
Ascenseurs	15 ans
Autres (peinture, sols etc…)	15 ans

La possibilité d'incorporer les frais financiers, à partir du commencement de la construction jusqu'à sa date d'achèvement, dans le coût de production des immobilisations corporelles produites a été retenue.

LES PRINCIPAUX MOUVEMENTS D'IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE SONT LES SUIVANTS :

PROJET

Principales cessions :

Néant

Principales acquisitions / productions immobilisées :

Société	Matériel informatique	43 073 €
Locaux de la DSP		
Rezé Créatic	Etanchéité toiture	93 379 €
Mallève 1	Etanchéité toiture	120 436 €
Couëron	Etanchéité toiture	53 576 €
Aménagement		
Bas Chantenay	Bâtiment Le Brick	13 469 267 €

PRETS ET AVANCES INTERNES

Les prêts et avances internes faites entre opérations sont retraités afin de ne pas figurer dans les comptes annuels. Ces mouvements concernent uniquement des avances entre des opérations "mères" et leurs opérations "filles"

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

La recommandation de CNC n°2003-R.01 a explicitement placé la médaille du travail dans le champ d'application du règlement n°2000-06 sur les passifs pour les comptes clos à compter de 2003. Une provision a été constituée pour la première fois en 2004.
Elle a été calculée, conformément à l'article 52 de l'accord d'entreprise signé le 1er mars 1999, en fonction :

- De la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille du travail (probabilité qui dépend notamment de la dotation du personnel et des tables de mortalités),
- De l'actualisation des montants,
- De la gratification prévue par l'accord d'entreprise,

Au 31 Décembre 2022, le montant provisionné est de 16 854 €.

PROVISION POUR CHARGES

L'article 21 de la convention signée par la société avec Nantes Métropole dans le cadre de la Délégation de Service Public portant sur la période 2021 – 2025 précise que l'écart positif entre le résultat comptable avant IS réel et le résultat comptable avant IS prévisionnel fera l'objet d'un reversement à hauteur de 60% de cet écart.

Ainsi, au 31 décembre 2022, la société a provisionné la somme de 173 248 €.

PROJET

EMPRUNTS

Eu égard au caractère spécifique des opérations de la société et aux règles fixées par le législateur, les collectivités concédantes non mandantes peuvent garantir dans la limite fixée par la loi des emprunts contractés par la société.

Le détail des emprunts et des garanties est donné en pages 19 et 20.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements sont comptabilisées dès la signature de l'accord (convention de subvention) sauf s'il existe des conditions suspensives. Elles servent à financer une immobilisation amortissable. Elles sont rapportées au compte de résultat de l'exercice au rythme de l'amortissement.

Les immeubles faisant désormais l'objet d'une décomposition par composants, les subventions qui ont servi à financer ceux-ci, ont été ventilées proportionnellement entre les différents composants.

Le montant de la quote-part de subvention portée au compte de résultat est de 142 780 €.

CREANCES CLIENTS

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles donnent lieu. Les créances clients font l'objet d'une dépréciation à 100% lorsque la société est en liquidation ou en redressement judiciaire. Pour les autres créances, la dépréciation est déterminée au cas par cas.

CONCESSIONS D'AMENAGEMENT

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions recommandées par l'avis CNC n° 99.05. Ainsi, l'impact des concessions sur le compte de résultat est nul.

Le montant qui figure au bilan sous la rubrique en-cours de concessions d'aménagement résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés estimés en fin d'exercice de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

- Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,
- Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

PROJET

La comptabilité traduit les conventions de concessions d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- Stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.
- Comptes de régularisation actif ou passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire d'une opération d'aménagement concédée aux risques et profits du concédant.
- Compte de provisions pour risques et charges :
- Pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice,
- Pour le montant des risques de pertes à terminaison sur les opérations concédées au risque du concessionnaire (Nantes Métropole Aménagement n'ayant pas d'opération de ce type),
- Pour le montant des coûts de liquidation des opérations achevées,
- Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées, il sera constitué une provision pour charges égale au montant de l'écart constaté.

  Pour toutes les opérations de concessions d'aménagement de Nantes Métropole Aménagement il est prévu contractuellement :
- Un retour du boni au concédant,
- L'ajustement du financement apporté par la collectivité concédante à l'opération, lequel se traduira par une participation contractualisée par avenant.

Ainsi, les opérations réalisées sous le contrôle du concédant, sont à leurs risques et profits, sauf faute professionnelle du concessionnaire. Compte tenu de cette garantie et de l'absence totale de risque aujourd'hui sur les opérations concédées, aucune provision sur les concessions présentant un risque de déficit n'a été comptabilisée.

Le tableau page 16 reprend l'ensemble des informations relatives aux en-cours de concessions d'aménagement.

Transfert de charges vers les opérations :

Nantes Métropole Aménagement n'est pas autorisée à imputer ses charges réelles de fonctionnement. Elle impute seulement une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions selon les modalités

définies par les conventions de concessions (rémunération forfaitaire, proportionnelle, ...) par l'intermédiaire de comptes de transfert de charges.
Le montant pour l'exercice 2022 est de 3 064 615 € concernant les concessions d'aménagement.

AUTRES INFORMATIONS

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés sur l'exercice est de 26 120 € pour la mission d'arrêté des comptes 2022.

PROJET

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	183 282		
Terrains	1 580 957		958 969
Dont composants			
Constructions sur sol propre	24 492 306		12 423 432
Constructions sur sol d'autrui	160 737		35 415
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	107 480		188 788
Installations générales, agenc., aménag.	3 369 214		22 762
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	724 281		161 702
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	39 487		
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**30 474 462**		**13 791 068**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	2 020		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 226		200
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**4 246**		**200**
TOTAL GENERAL	**30 661 990**		**13 791 268**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			183 282	
Terrains			2 539 926	
Constructions sur sol propre	-10 127		36 925 866	
Constructions sur sol d'autrui		-1	196 152	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.			296 268	
Installations générales, agencements divers	-29 959		3 421 935	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			885 983	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	40 087		-600	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1**	**-1**	**44 265 531**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			2 020	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		1 200	1 226	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**1 200**	**3 246**	
TOTAL GENERAL	**1**	**1 199**	**44 452 059**	

PROJET

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	181 767	1 515		183 282
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**181 767**	**1 515**		**183 282**
Terrains				
Constructions sur sol propre	9 721 385	1 323 539	1	11 044 924
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	71 132	14 687	-1	85 820
Installations générales, agenc. et aménag. divers	2 087 429	127 341		2 214 770
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	659 170	49 576		708 747
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**12 539 116**	**1 515 143**		**14 054 260**
TOTAL GENERAL	**12 720 883**	**1 516 658**		**14 237 542**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

PROJET

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

En cours des conventions d'aménagement

A remplacer par le fichier de l'exercice

PROJET

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	14 421	2 433		16 854
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	28 129 567	42 353 493	27 979 449	42 461 077
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**28 143 988**	**42 355 926**	**27 979 449**	**42 477 931**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	250 006	68 869	30 700	288 176
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	**250 006**	**68 869**	**30 700**	**288 176**
TOTAL GENERAL	**28 393 995**	**42 424 795**	**28 010 149**	**42 766 106**

Dotations et reprises d'exploitation	42 424 795	28 010 149
Dotations et reprises financières		
Dotations et reprises exceptionnelles		

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

PROJET

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 226		1 226
Clients douteux ou litigieux	454 857	454 857	
Autres créances clients	25 731 629	25 731 629	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	23	23	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 247	1 247	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	3 707	3 707	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 230 990	1 230 990	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	37 359	37 359	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	726 041	726 041	
Charges constatées d'avance	2 846 680	2 846 680	
TOTAL GENERAL	**31 033 759**	**31 032 533**	**1 226**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	7 779 824	7 779 824		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	61 312 422	10 044 610	42 300 983	8 966 829
Emprunts et dettes financières divers	3 878 215	3 878 215		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 717 187	4 717 187		
Personnel et comptes rattachés	257 557	257 557		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	256 099	256 099		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	5 491 721	5 491 721		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	25 205	25 205		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 134	1 134		
Groupe et associés				
Autres dettes	61 148	61 148		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	22 406 878	22 406 878		
TOTAL GENERAL	**106 187 390**	**54 919 578**	**42 300 983**	**8 966 829**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 966 829			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 221 732			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

PROJET

Etat des emprunts en cours

NOMS DES OPERATIONS	PRETEURS	ANNEE DE REALISATION	MONTANTS EMPRUNTS	CRD au 31/12/2022	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS	EMPRUNTS SOUSCRITS SUR 2022	EMPRUNTS REMBOURSES SUR 2022 (échéances et par anticipation)	INTERETS COURUS
SOCIETE	Caisse d'Epargne	2014	668 000	348 363	46 087	203 116	99 161		44 350	224
SOCIETE	Crédit Coopératif	2018	230 000	141 106	22 992	94 064	24 049		22 786	231
ZAC ERDRE PORTERIE	Crédit Agricole	2022	3 000 000							
ZAC DES VIGNES SORINIERES	Crédit Mutuel	2015	3 000 000						1 500 000	
MADELEINE CHAMP DE MARS	Banque Postale	2015	4 000 000						2 000 000	
LA MONTAGNE - LA GAUDINIER	Crédit Coopératif	2015	700 000						118 684	
CHAMP DE MANŒUVRE	Caisse des Dépôts	2016	6 000 000	6 146 387			6 146 387			67 425
CHAMP DE MANŒUVRE	Caisse d'Epargne	2019	1 500 000	1 500 000	1 500 000					249
BAS CHANTENAY	Crédit Mutuel	2017	4 500 000	3 027 201	3 027 201				1 472 799	
BAS CHANTENAY	ARKEA / BCME	2018	7 000 000	7 000 000		7 000 000				22 074
BAS CHANTENAY	Banque Populaire	2018	7 000 000	7 000 000		7 000 000				12 743
BAS CHANTENAY	Crédit Mutuel	2018	6 000 000	6 000 000	2 000 000	4 000 000				
DOULON GOHARDS	Crédit Agricole	2019	4 000 000	4 000 000		4 000 000				5 915
DOULON GOHARDS	Crédit Coopératif	2019	3 000 000	3 000 000		3 000 000				1 740
DOULON GOHARDS	La Banque Postale	2022	6 000 000							
CASERNE MELLINET	ARKEA / BCME	2017	7 300 000	2 304 483	1 841 881	462 602			1 828 314	47
CASERNE MELLINET	Caisse d'Epargne	2019	6 500 000	6 500 000		6 500 000				2 868
CASERNE MELLINET	Crédit Mutuel	2022	4 000 000	4 000 000	222 000	1 653 649	2 124 351	4 000 000		1 227
CASERNE MELLINET	La Banque Postale	2022	4 500 000							
SANGLERIE LES SORINIERES	Crédit Coopératif	2018	1 000 000	710 000	710 000				145 000	408
ZAC PIRMIL LES ISLES	Crédit Agricole	2018	13 000 000						13 000 000	
ZAC PIRMIL LES ISLES	Crédit Agricole	2022	6 000 000							
PLACE DES DERVALLIERES	Caisse d'Epargne	2019	400 000	400 000		400 000				177
HUB CREATIC - DSP	ARKEA / BCME	2020	7 900 000	7 550 000	350 000	7 200 000			350 000	182
IMMEUBLE CASSINI	Caisse d'Epargne	2011	2 200 000	1 083 467	113 429	479 792	490 246		110 936	3 194
PÖLE DANIEL ASSERAY	Crédit Agricole	2015	572 000						419 399	
CENTRE COMMERCIAL DU BRE	Caisse d'Epargne	2005	590 000	207 457	23 747	101 075	82 635		23 168	1 321
CENTRE COMMERCIAL REZE C	Crédit Agricole	2016	655 000	273 584	66 898	206 686			65 924	346
TOTAUX			**111 215 000**	**61 192 048**	**9 924 236**	**42 300 983**	**8 966 829**	**4 000 000**	**21 101 358**	**120 374**

PROJET

Garantie reçue sur emprunt

Référence	Année de réalisation	Prêteur	% de garantie	Montant initial garanti	Capital restant dû garanti
ZAC ERDRE PORTERIE	2022	Crédit Agricole	80%	2 400 000	0
ZAC DES VIGNES SORINIERES	2015	Crédit Mutuel	80%	2 400 000	0
MADELEINE CHAMP DE MARS	2015	Banque Postale	80%	3 200 000	0
LA MONTAGNE - LA GAUDINIERE	2015	Crédit Coopératif	80%	560 000	0
ZAC CHAMP DE MANŒUVRE	2016	Caisse des Dépôts /GAIA	80%	4 800 000	4 917 110
ZAC CHAMP DE MANŒUVRE	2019	Caisse d'Epargne	80%	1 200 000	1 200 000
ZAC BAS CHANTENAY	2017	Crédit Mutuel	80%	3 600 000	2 421 761
ZAC BAS CHANTENAY	2018	ARKEA	80%	5 600 000	5 600 000
ZAC BAS CHANTENAY	2018	Banque Populaire	80%	5 600 000	5 600 000
ZAC BAS CHANTENAY	2018	Crédit Mutuel	80%	4 800 000	4 800 000
DOULON GOHARDS	2019	Crédit Agricole	80%	3 200 000	3 200 000
DOULON GOHARDS	2019	Crédit Coopératif	80%	2 400 000	2 400 000
DOULON GOHARDS	2022	La Banque Postale	80%	4 800 000	0
CASERNE MELLINET	2017	ARKEA	80%	5 840 000	1 843 586
CASERNE MELLINET	2019	Caisse d'Epargne	80%	5 200 000	5 200 000
CASERNE MELLINET	2022	Crédit Mutuel	80%	3 200 000	3 200 000
CASERNE MELLINET	2022	La Banque Postale	80%	3 600 000	0
ZAC PIRMIL LES ISLES	2018	Crédit Agricole	80%	10 400 000	0
ZAC PIRMIL LES ISLES	2022	Crédit Agricole	80%	4 800 000	0
PLACE DES DERVALLIERES	2019	Caisse d'Epargne	80%	320 000	320 000
IMMEUBLE HUB CREATIC - DSP	2020	ARKEA	50%	3 950 000	3 775 000
TOTAL GARANT NANTES METROPOLE				**81 870 000**	**44 477 457**
ZAC CHAMP DE MANŒUVRE	2016	Caisse des Dépôts /GAIA	20%	1 200 000	1 229 277
TOTAL GARANT BANQUE ARKEA				**1 200 000**	**1 229 277**
SANGLERIE LES SORINIERES	2018	Crédit Coopératif	50%	500 000	355 000
TOTAL GARANT COMMUNE DES SORINIERES				**500 000**	**355 000**

PROJET

LIGNES DE TRESORERIE EN COURS en €

NOMS DES OPERATIONS	PRETEURS	ANNEE DE CONTRACTUA-LISATION	MONTANTS CONTRACTUELS	MOBILISATION au 31/12/2022	MOBILISATION A MOINS D'UN AN	MOBILISATION A PLUS D'UN AN	MONTANTS SOUSCRITS SUR 2022	MONTANTS REMBOURSES SUR 2022	INTERETS COURUS
LIGNE TRESO OPERATTIONNELLE	Banque Postale	2021	3 000 000				300 000	3 260 000	
LIGNE TRESO OPERATTIONNELLE	Banque Postale	2022	3 000 000	2 420 000	2 420 000		3 000 000	580 000	
TOTAUX			**6 000 000**	**2 420 000**	**2 420 000**		**3 300 000**	**3 840 000**	

PROJET

Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168840	INTERETS COURUS NON ECHUS SUR EMPRU	120 374	98 276	22 098
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		**120 374**	**98 276**	**22 098**
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408100	Fournisseurs FNP	356 945		356 945
408110	ZED COUVERTURES	497 349	393 297	104 052
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		**854 294**	**393 297**	**460 997**
AUTRES DETTES				
468600	DIVERSES CHARGES A PAYER	3 790	32 257	-28 467
468610	DIVERS CHARGES A PAYER	422	422	
TOTAL AUTRES DETTES		**4 211**	**32 678**	**-28 467**
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428210	DETTES - PROVISIONS CONGES A PAYER	205 173	188 645	16 528
428610	MALLEVERGNE Jennifer	321	521	-199
428620	PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	48 864	42 102	6 763
438210	DETTES - PROV. CHARG. SOC.CONGES A	93 731	86 607	7 124
438620	ORGANISMES SOCIAUX - AUTRES CHG A P	22 788	19 586	3 202
448620	TAXE D'APPRENTISSAGE	3 013	2 610	403
448680	TAXE FORMATION	2 451	2 429	22
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		**376 342**	**342 499**	**33 842**
TOTAL CHARGES A PAYER		**1 355 220**	**866 750**	**488 470**

PROJET

Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
409800	FOURNISSEURS R.R.R. A OBTENIR	5 111	5 188	-77
409810	EDENRED France		694	-694
418110	NANTES METROPOLE	173 583	153 903	19 680
418510	CLIENTS LOCATAIRES	-542		-542
418900	CLIENTS AVOIR A ETABLIR	-55 361	-54 288	-1 074
428710	VILLEMAIRE Nadège	23		23
438710	THOMAZEAU Philippe	1 247	1 529	-282
448710	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR		49 333	-49 333
518720	INTERETS COURUS A RECEVOIR PRODUIT	1 132		1 132
TOTAL		**125 193**	**156 359**	**-31 167**
TOTAL		**125 193**	**156 359**	**-31 167**
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418110	NANTES METROPOLE	173 583	153 903	19 680
418510	CLIENTS LOCATAIRES	-542		-542
418900	CLIENTS AVOIR A ETABLIR	-55 361	-54 288	-1 074
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		**117 680**	**99 615**	**18 064**
AUTRES CREANCES				
409800	FOURNISSEURS R.R.R. A OBTENIR	5 111	5 188	-77
409810	EDENRED France		694	-694
428710	VILLEMAIRE Nadège	23		23
438710	THOMAZEAU Philippe	1 247	1 529	-282
448710	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR		49 333	-49 333
TOTAL AUTRES CREANCES		**6 381**	**56 744**	**-50 363**
BANQUES,ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
518720	INTERETS COURUS A RECEVOIR PRODUIT	1 132		1 132
TOTAL BANQUES,ETABLISSEMENTS FINANCIERS		**1 132**		**1 132**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		**125 193**	**156 359**	**-31 167**

PROJET

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
482700	NEUTRALISATION RESULTAT INTERMEDIAIRE DES OP D'AMENAGEMENT	2 775 828	3 508 049	-732 221
486110	CHARGES D'EXPLOITATION CONSTATEES D'AVANCE	70 852	58 158	12 694
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		**2 846 680**	**3 566 207**	**-719 527**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
482790	NEUTRALISATION RESULTAT INTERMEDIAIRE DES OP D'AMENAGEMENT	-22 316 249	-22 251 021	-65 228
487110	PRODUITS D'EXPLOITATION CONSTATES D'AVANCE	-90 628	-118 553	27 925
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		**-22 406 877**	**-22 369 574**	**-37 303**

PROJET

Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
PENALITES, AMENDES	70	671210
SUR OPERATION DE GESTION	7 855	671800
TOTAL	**7 925**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
QP DE SUBVENTION VIREE AU RESULTAT	142 780	777000
SUR EXERCICE ANTERIEUR	380	772000
SUR OPERATION DE GESTION	8 461	771000
TOTAL	**151 621**	

PROJET

Transfert de charges

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
AVANTAGES EN NATURE	7 889	791120
REMUNERATIONS COORDINATION OPERATIONNELLE	2 262 960	791220
RENUMERATIONS DE COMMERCIALISATION	720 716	791230
REMUNERATIONS DE LIQUIDATION	10 000	791124
REMUNERATIONS AUTRES	70 939	791260
TOTAL	**3 072 505**	

PROJET

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	Total 2022	Total 2021
Production vendue de biens	59 366 367	40 834 092
Rémunérations sur opérations de mandat	191 609	130 193
Produits de gestion immobilière	3 752 028	3 416 901
TOTAL	63 310 003	44 381 186

COMMENTAIRES SUR L'EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des produits de la vente de charges foncières (rubrique production vendue de biens) et des participations /subventions octroyées par les collectivités. L'ensemble de ces éléments évoluent à la hausse en 2022. Tous ces produits sont réalisés dans le cadre des 26 concessions d'aménagement dont le résultat est au risque du concédant.

Les honoraires sur opérations de mandat sont également en progression, ils se composent principalement du marché de maintenance du patrimoine économique et du mandat de régie confiés par Nantes Métropole et des mandats d'étude.

L'activité de gestion immobilière est en développement avec des loyers supérieurs de 14 % à ceux de 2021. 2022 voit également l'activité bénéficier de sources de loyers complémentaires.

PROJET

Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	24	
Employés, agents de maîtrise	23	
Mandataire social	1	
TOTAL	**48**	

PROJET

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	54 000			33
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

PROJET

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	5 001 966
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	5 001 966

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		150 436
Variations des subventions d'investissement	142 780	
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	150 435	142 340
SOLDE	**439**	

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	5 001 527

PROJET

Détermination du résultat fiscal

REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		142 341
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu				
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements)		Amort. Excédent. (art. 39-4 CGI) et autres amort. non déductibles	7 575	9 185
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art.39-4 du CGI		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	1 610	
Fraction des loyers à réintégrer (crédit bail immobilier et levée d'option)		Dont part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)		
Provisions et charges à payer non déductibles		Charges à payer liées		70
Amendes et pénalités	70	à des états non coopératifs		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		Ch. F. art 39.1.3 & 212 b		
Impôt sur les sociétés				50 532
Quote-part				
Bénéfices réalisés par Sté de person. ou un GIE		Résultat art.209B		
Moins-values nettes à long terme relevant du taux de 15 % ou 19 % (ou 12,8 % : pour l'I.R.)				
Moins-values nettes à long terme relevant du taux de 0 %				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		- plus-values nettes à court terme - plus-values soumises au régime des fusions		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC				
Réintégrations diverses	Intérêts excédentaires	Zones entreprises		
Quote part PV à taux 0				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage				
			TOTAL REINTEGRATIONS	202 128

DEDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats			
Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (ou 12,8 % : entreprises soumises à l'I.R.)		
	- imposées au taux de 0 %		
	- imposées au taux de 19 %		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
	- imputées sur les déficits antérieurs		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée			
Régime stés mères et filiales : produit net actions, parts d'intérêts quote-part à déduire			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99%			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer			
Majoration d'amortissements			
Abattement sur bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles	
Reprise d'entreprises en difficultés		Restruct. Défense	
Jeunes entreprises innovantes		Bassin emploi à redyn.	
Sociétés investissements immobilier côtées		Zone franche d'activités	
Zone franche urbaine- TE		Bass. urbain à dynam.	
Zone de développement prioritaire		Revitalisation rurale	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC			
Déductions diverses	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		
Dont déduction exceptionnelle article 39		Déd. except.article 39 A	
Dont déduction exceptionnelle article 39 B		Déd. except.article 39 C	
Dont déduction exceptionnelle article 39 D		Déd. except.article 39 E	
Dont déduction exceptionnelle article 39 F		Déd. except.article 39 G	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			
		TOTAL DEDUCTIONS	

PROJET

RESULTAT	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	202 128	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL	202 128	

Engagements hors bilan

ASSURANCE INDEMNITE FIN DE CARRIERE

Le montant du capital placé auprès de la société d'assurance Predica s'élève à 668 494.93 € au 31 décembre 2022.
La provision simulée à cette même date, valorisée par le cabinet Syna s'élève à 585 384 €.

Les principales hypothèses retenues pour calculer cette provision sont les suivantes :

- Age de départ : 62 ans
- Table de mortalité : TPRV93
- Taux moyen de charges sociales : 50%
- Taux de croissance des salaires : 1%

COMPROMIS DE VENTE SIGNES SUR LES OPERATIONS (en attente de signature d'actes)

1438 ZAC DES VIGNES	Particuliers	113 333 €

Le total des engagements de cessions se monte à 113 K€ au 31/12/2022.

PROJET

NANTES MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT

Validation du document
Version définitive
Le 15 mai 2023
H. BOUFLIM, Directeur Général



RAPPORT DE GESTION 2022

SOMMAIRE

1 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 3

1.1 Le portefeuille opérationnel 3
1.1.1 Les opérations d'aménagement 3
1.1.2 Mandats de construction 8
1.1.3 Mandats d'études et marchés de prestations intellectuelles 8
1.1.4 Immobilier Economique 8
1.2 Les moyens humains : le bilan social 2022 11
1.2.1 Les effectifs 11
1.2.2 Les mouvements de personnel 12
1.2.3 La formation 12
1.2.4 Les conditions de travail 13
1.2.5 Dialogue social 14
1.2.6 Budget 14

2 COMPTES ANNUELS ET RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ 15

2.1 Le chiffre d'opérations 15
2.1.1 Dépenses sur opérations 15
2.1.2 Recettes sur opérations 16
2.2 Le résultat de la société 17
2.3 Les charges de structure à répartir sur les activités 23
2.3.1 Niveau et évolution 23
2.3.2 Affection sur les activités 23
2.4 Activité Aménagement 24
2.4.1 Les produits Aménagement 24
2.4.2 Les charges Aménagement 26
2.5 Activité Immobilier Economique 26
2.5.1 L'affermage 26
2.5.2 Les opérations sous conventions 27
2.5.3 Les autres gestions locatives 27
2.5.4 Les charges de structure affectées à l'activité hors contrats 27
2.6 Le résultat avant et après impôt 28

3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT OBTENU 28

4 L'ENDETTEMENT – LES DELAIS DE PAIEMENT 28

4.1 L'endettement 28
4.1.1 Pour les opérations d'aménagement 28
4.1.2 Sur les opérations de concession en phase de gestion locative 29
4.1.3 Sur les opérations de la DSP 29
4.1.4 Sur les conventions particulières et le siège de la société 30
4.1.5 L'encours global et le tableau de financement 30
4.1.6 Garanties d'emprunts 31
4.2 Délais de paiement 32

5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET CELLE DU PRÉSENT RAPPORT 33

6 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT 33

7 RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES 33

8 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES 34

ANNEXES 35

1 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Le portefeuille opérationnel

La liste des opérations au 31 décembre 2022 figure en annexe du présent rapport, avec la liste des acquisitions et celle des cessions.

1.1.1 Les opérations d'aménagement

A fin 2022, Nantes Métropole Aménagement était chargée de 26 Concessions Publiques d'Aménagement, dont :

- 21 opérations confiées par Nantes Métropole
- 4 opérations confiées par la Ville de Nantes
- 1 opération confiée par la Ville des Sorinières.

Une nouvelle concession a été confiée par Nantes Métropole à NMA début 2022 : il s'agit de l'opération relative au renouvellement urbain du quartier Plaisance à Orvault.

Une concession a été clôturée durant l'année 2022 : il s'agit de la l'opération de la ZAC des Courtils à Brains (contrat Nantes Métropole).

1.1.1.1 Les acquisitions foncières

13 acquisitions foncières ont été réalisées pendant l'année 2022, ce qui est un niveau faible par rapport aux 5 dernières années (16 acquisitions par an en moyenne).

9 acquisitions se sont réalisées à l'amiable, 3 par expropriation et 1 par apport en nature.

2,7 hectares environ de foncier ont été acquis pour une dépense totale de 1,9 M€ TTC, soit un montant faible au regard de la moyenne constatée ces 5 dernières années (9,2 M€ TTC).

- 1 apport en nature de Nantes Métropole et 5 acquisitions auprès de la SNCF et de particuliers ont été réalisés sur la ZAC Euronantes à Nantes pour 153 K€,
- 2 expropriations et 1 acquisition amiable ont été réalisées sur la ZAC Doulon Gohards à Nantes pour 404 K€,
- 1 expropriation a été réalisée sur la ZAC du Champ de Manœuvre à Nantes pour 78 K€,
- 1 acquisition a été réalisée pour l'opération Orvault Plaisance pour 375 K€,
- 1 acquisition a été réalisée sur la ZAC du Bas-Chantenay pour 655 K€,
- 1 acquisition a été réalisée sur la ZAC de la Chantrerie pour 252 K€.

Le tableau ci-après donne la liste des acquisitions 2022 dont les détails sont présentés en annexe 2 du présent rapport.

		2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2017-2021
La Montagne	Nb d'acquisitions	4	1	1			
	Montant TTC	11 416	890	629 160			
	Surface acquise en m²	829	89	53 484			
Les Sorinières	Nb d'acquisitions	3	5	1	2		
	Montant TTC	39 701	48 519	8 731	346 528		
	Surface acquise en m²	2 675	2 397	301	3 499		
Nantes	Nb d'acquisitions	9	8	15	10	13	
	Montant TTC	5 037 728	11 535 517	3 953 861	2 034 153	1 917 032	
	Surface acquise en m²	40 132	204 836	43 569	20 036	26 891	
Orvault	Nb d'acquisitions	1	2				
	Montant TTC	2 248					
	Surface acquise en m²	21	44				
Rezé	Nb d'acquisitions	2	1				
	Montant TTC	20 159 726	70 000				
	Surface acquise en m²	128 972	2 994				
TOTAL NOMBRE D'ACQUISITIONS		**19**	**17**	**17**	**12**	**13**	**16**
TOTAL MONTANT TTC		**25 250 818**	**11 654 926**	**4 591 752**	**2 380 680**	**1 917 032**	**9 159 042**
TOTAL SURFACES ACQUISES EN M²		***172 629***	**210 360**	**97 354**	**23 535**	**26 891**	***106 154***

1.1.1.2 Les cessions foncières

24 actes de cessions, dont la synthèse est détaillée en annexe 3, ont été signés en 2022. Ils représentent un chiffre d'affaires associé de près de 48 M€ TTC, soit un volume financier très élevé au regard de la moyenne constatée depuis 5 ans (24,3 M€ TTC pour 30 actes). Ces cessions permettront la construction de 72 880 m² de SP (48 364 m² en moyenne depuis 5 ans).

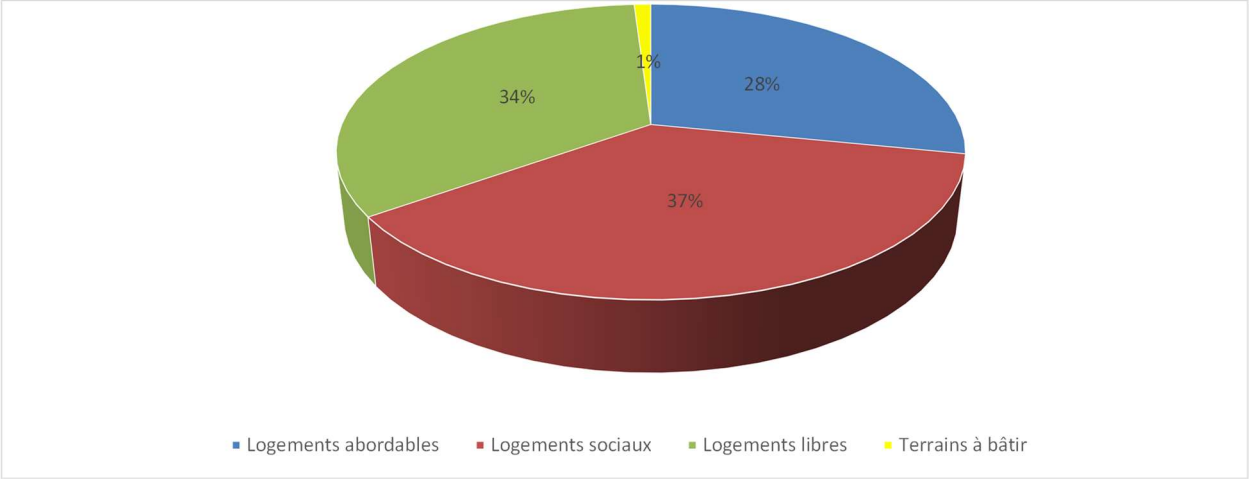
Ville		2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2018-2022
Bouaye	Nb de cessions	3	1	1			
	Montant TTC	257 180	447 263	141 979			
	Surface foncière en m²	1 052	2 663	12 181			
	En m2 SP	*510*		*11 000*			
La Montagne	Nb de cessions	1					
	Montant TTC	1 310					
	Surface foncière en m²	131					
	En m2 SP						
Le Pellerin	Nb de cessions	2		1	1		
	Montant TTC	106 771		23 011	78 964		
	Surface foncière en m²	4 996		1 001	3 435		
	En m2 SP	*1 415*		*285*	*1 001*		
Les Sorinières	Nb de cessions	17	17	2	1	9	
	Montant TTC	2 510 833	2 692 660	211 400	292 569	1 338 526	
	Surface foncière en m²	13 636	14 884	755	2 367	6 156	
	En m2 SP	*5 907*		*300*	*1 357*	*2 617*	
Nantes	Nb de cessions	19	11	9	8	14	
	Montant TTC	25 602 456	15 189 157	9 625 779	9 609 647	46 406 078	
	Surface foncière en m²	39 485	41 081	31 658	16 136	59 000	
	En m² SP	*55 527*	*34 258*	*28 017*	*20 967*	*68 371*	
Orvault	Nb de cessions	9	16	2	1		
	Montant TTC	1 465 940	3 329 405	833 185	1 173 882		
	Surface foncière en m²	12 255	21 591	4 609	4 375		
	En m² SP	*3 066*		*1 122*	*3 165*		
St Jean de Boiseau	Nb de cessions		2	1		1	
	Montant TTC		114 960	57 000		216 811	
	Surface foncière en m²		3 838	1 902		7 565	
	En m2 SP		*659*	*386*		*1 892*	
TOTAL NOMBRE DE CESSIONS		**51**	**47**	**16**	**11**	**24**	**30**
TOTAL MONTANT TTC		**29 944 490**	**21 773 444**	**10 892 354**	**11 155 062**	**47 961 415**	**24 345 353**
TOTAL SURFACE FONCIERE EN M²		**71 555**	**84 057**	**52 106**	**26 313**	**72 721**	**61 350**
TOTAL EN M² SP		***66 425***	***34 917***	***41 110***	***26 490***	***72 880***	***48 364***

1.1.1.3 Les charges foncières destinées au logement

Les charges foncières cédées en 2022 permettront la création de 781 logements, soit un niveau :

- Le plus élevé depuis 5 ans *(500 logements environ par an en moyenne annuelle),*
- Qui se rapproche des 1 000 logements annuels visés au Plan d'Affaires de la société. On notera que le décalage entre l'objectif et le réalisé, soit 219 logements, est principalement lié au recours contentieux sur le projet Doulon-Gohards ADI-CIF-NMH *(204 logements dont 53 sociaux).*

La répartition par catégorie des 781 futurs logements est la suivante :



Depuis 2018, l'évolution de la structure des cessions de charges foncières exprimée en nombre de logements est la suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2018-2022
Nb de Logements	**591**	**442**	**332**	**351**	**781**	**499**
NB de logements abordables	195	84	107	62	220	**134**
NB de logements sociaux	191	92	62	74	289	**142**
NB de logements libres	180	231	151	215	264	**208**
NB de logements autres	0	7	0	0	0	**1**
NB TAB	25	28	12	0	8	**15**

1.1.1.4 Les autres charges foncières

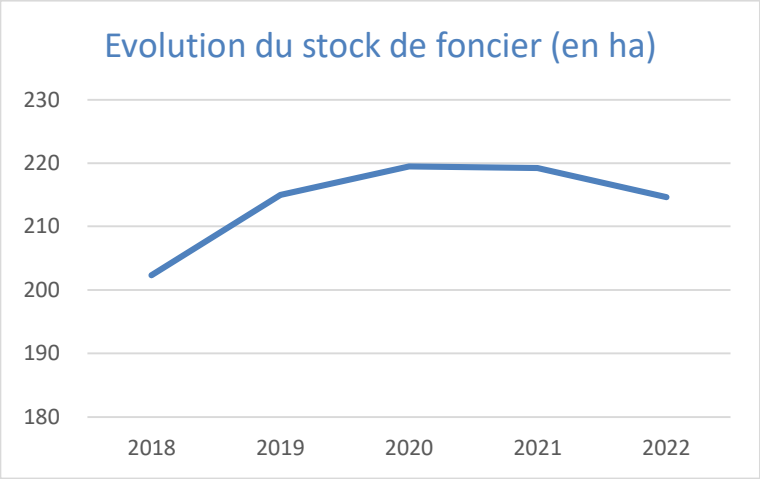
En 2022, les cessions de charges foncières d'activités (tertiaire, commerces et équipements) ont représenté 30 523 m² SP, soit un niveau élevé au regard de la moyenne constatée depuis 5 ans de 25 000 m² SP.

A souligner que l'année 2022 est amplement liée au pôle d'échange multimodal dans la ZAC Euronantes.

	Bureaux					Commerces					Equipements					Autres activités				
OPERATION	2018 m² SP	2019 m² SP	2020 m² SP	2021 m² SP	2022 m² SP	2018 m² SP	2019 m² SP	2020 m² SP	2021 m² SP	2022 m² SP	2018 m² SP	2019 m² SP	2020 m² SP	2021 m² SP	2022 m² SP	2018 m² SP	2019 m² SP	2020 m² SP	2021 m² SP	2022 m² SP
CHANTRERIE																				
BOTTIERE CHENAIE					1 131											411				
LE LANDAS																	659	386		1 892
CHAMP DE MANŒUVRE								254		208		4 069			87					
ERDRE PORTERIE						1 500														1 534
MELLINET				1 996					785			3 832			462			1 456		
EURONANTES	2 413	22 450			11 000	230	3 908	644		660	15 638		549		12 820					
BREHANNERIE																1 415		285	687	
BRUYERES																3 000				
DOULON GOHARDS													4 355							
BAS CHANTENAY				4 682															1 526	
ORMEAUX													4 000							
MALAKOFF																				
MADELEINE CHAMP DE MARS				1 765					110	173										30
BOTTIERE PIN SEC										526										
TOTAL	2 413	22 450		8 443	12 131	1 730	3 908	898	895	1 567	15 638	7 901	8 904		13 369	4 826	659	2 127	2 213	3 456
MOYENNE PERIODE	45 437					1 800					11 453					2 656				

1.1.1.5 Le stock de foncier

Le stock de foncier est en légère baisse en 2022 par rapport à 2021 à 215 ha.



1.1.1.6 L'avancement opérationnel des opérations d'aménagement en cours

Comme chaque année, toutes les opérations de concession font l'objet de Comptes Rendus Annuels à la Collectivité. L'ensemble des CRAC 2021 sont ainsi remis au Conseil d'Administration de NMA de mai 2023 qui valide les comptes annuels 2022.

A ce stade, l'avancement opérationnel moyen du portefeuille opérationnel est de 54%. Le tableau présenté ci-après présente une synthèse des enveloppes financières pour chaque opération d'aménagement.

Opération / sous-opération	Concédant	Date contrat	Fin prévisionnelle	Bilan en K€ HT	Dépenses 2022 en K€ HT	Avancement à fin 2022 (% dépenses)	Participation publique en K€ HT (hors apports en nature)	Reste à verser participation publique en K€ HT	Contenu avenant à signer
Bruyères	Ville de Nantes	2006	2023	9 221	28	92%	719	0	
ZAC Madeleine Champ de Mars	Nantes Métropole	1995	2022	57 333	127	100%	17 140	-205	
ZAC Ormeaux	Nantes Métropole	1996	2025	9 103	110	94%	524	0	
ZAC Bottière Chênaie	Nantes Métropole	2002	2025	55 765	490	95%	4 979	0	Forfaitisation de la rémunération NMA
Vallon des Dervallières	Ville de Nantes	2006	2023	12 351	47	97%	-496	-560	
ZAC Vallon des Garettes	Nantes Métropole	2006	2025	29 796	186	93%	-2 440	-1 000	
Désiré Colombe	Ville de Nantes	2011	2022	7 731	1	100%	-1 910	-1 910	
Equipements Désiré Colombe	Ville de Nantes	2011	2022	17 664	6	99%	18 530	0	
ZAC du Landas	Nantes Métropole	2005	2023	3 442	44	89%	806	480	Prolongation de 2 ans
ZAC Grand Val - Jalière	Nantes Métropole	2004	2025	6 326	37	66%	1 360	1 360	Participation de 1,1 M€ HT
ZAC Malakoff	Nantes Métropole	2008	2022	11 928	6	100%	5 045	-2 095	
ZAC Chantrerie	Nantes Métropole	1995	2025	21 583	356	81%	9 542	0	
ZAC Erdre Porterie	Nantes Métropole	2003	2028	59 757	3 613	84%	3 734	3 734	
ZAC des Vignes	Nantes Métropole	2010	2027	23 287	422	73%	0	0	Etalement de la rémunération NMA
ZAC Euronantes	Nantes Métropole	2004	2027	112 698	6 254	73%	22 412	4 288	Ajustement de la participation en 2027 (budget transports)
5B Viséo Euronantes	Nantes Métropole	2015	2022	13 132	-100	99%	0	0	
PEM Euronantes	Nantes Métropole	2018	2026	19 976	660	21%	0	0	Etalement de la rémunération de NMA
ZAC Bréhannerie	Nantes Métropole	2005	2025	2 072	26	81%	1 322	0	Report de 2 ans et ajustement rémunération NMA avec fixation de la rémunération de clôture
ZAC Mellinet	Nantes Métropole	2016	2030	39 640	1 788	52%	2 163	1 523	
Réhabilitation B19 Mellinet	Nantes Métropole	2018	2024	4 467	1 556	63%	0	0	
Ateliers d'artistes Mellinet	Nantes Métropole	2018	2024	1 868	57	20%	0	0	
ZAC Pirmil les Isles	Nantes Métropole	2018	2037	136 229	2 575	19%	50 000	28 900	Détail de la rémunération NMA par année
ZAC Doulon Gohards	Nantes Métropole	2017	2034	64 768	2 192	28%	7 398	7 398	Ajustement de la participation (part DCE)
Fermes urbaines DOGO - tranche 1	Nantes Métropole	2017	2023	3 512	1 214	87%	0	0	
ZAC Gaudinière	Nantes Métropole	2012	2023	1 359	16	93%	1 358	-24	
ZAC Champ de Manœuvre	Nantes Métropole	2015	2032	49 169	2 302	32%	1 600	1 600	
Crèche Champ de Manœuvre	Nantes Métropole			2 242	20	894%	0	0	Etalement de la rémunération de NMA
ZAC Bas Chantenay	Nantes Métropole	2016	2034	114 819	3 496	23%	78 314	56 987	Report de versement de la participation d'équilibre (1,8 M€)
Bâtiment Nautisme Bas Chantenay	Nantes Métropole	2018	2023	13 674	1 226	96%	0	0	
Cité des Imaginaires	Nantes Métropole	2022	2029	31 600	42	0%	31 600	31 600	Etalement de versement de la participation et de la rémunération
Tivoli Moutonnerie	Ville de Nantes	2016	2022	246	2	98%	246	-4	
Sanglerie	Ville des Sorinières	2018	2025	5 982	281	15%	3 301	1 156	
Médiathèque Sanglerie	Ville des Sorinières	2019	2024	2 655	680	91%	0	0	
ZAC Bottière Pin Sec	Nantes Métropole	2019	2030	23 474	687	10%	16 120	8 220	
Réaménagement Centrakor	Nantes Métropole	2019	2022	2 555	459	99%	0	0	
Place des Dervallières	Nantes Métropole	2019	2027	4 805	176	17%	2 875	970	Prolongation de 1 an et étalement de la rémunération NMA
Plaisance	Nantes Métropole	2022	2032	12 097	562	5%	11 600	11 400	Fixation de la rémunération de gestion des commerces
				988 327	**31 646**	**54%**	**287 843**	**153 818**	

1.1.2 Mandats de construction

Un seul mandat de construction est en cours. Il s'agit du mandat de construction du nouveau restaurant scolaire de l'école de la Pierre Mara et de restructuration de l'actuel restaurant en salle polyvalente, qui a été confié par la ville d'Indre en novembre 2022.

1.1.3 Mandats d'études et marchés de prestations intellectuelles

Deux mandats d'études sont en cours pour le compte de Nantes Métropole :
- Le mandat d'études préalables à la construction du Pôle des Arts Nomades
- Le mandat d'études pré-opérationnelles d'aménagement de l'extension de la Chantrerie

En outre, cinq contrats d'études ont été confiées par des communes :
- Les études urbaines et opérationnelles Ste Luce centre-ville
- L'étude d'identification d'opérations de développement de logements à La Chapelle sur Erdre
- L'étude de renouvellement urbain de l'ilot de La Boule d'Or à Couëron
- Le contrat d'AMO Orvault Plaisance
- Le contrat d'AMO Orvault terrain insertion

1.1.4 Immobilier Economique

- ***Portefeuille d'opérations***

Au 31 décembre 2022, le portefeuille d'opérations de l'Immobilier Economique se répartit selon les différents cadres juridiques :

- 8 concessions d'exploitation :
  - Cassini au Bas Chantenay (échéance 2034),
  - Hôtel d'entreprises Le Brick au Bas Chantenay (échéance 2034),
  - Supérette des Dervallières (échéance 2027),
  - Bâtiments conservés Mellinet (échéance 2030),
  - Commerce Centrakor Bottière Pin Sec (échéance 2030),
  - Locaux Marcel Paul Euronantes gare sud (échéance 2027),
  - Commerce Plaisance (échéance 2032),
  - Fermes Doulon Gohard (échéance 2030).

- 1 Affermage confié par Nantes Métropole (7 immeubles, échéance 2025) :
  - Carré de Couëron,
  - Nantes Créatic,
  - Rezé Créatic,
  - Bio Ouest,
  - Mallève Bureaux,
  - Mallève II,
  - Hub Créatic.

- 1 Marché de prestations de services, contrat confié par Nantes Métropole, qui concerne la gestion, la commercialisation et la maintenance de 10 immeubles de natures diverses :
  - Cheviré,

- Maison de l'Emploi de Bellevue,
- Centre commercial de St Jean de Boiseau,
- Nantes Biotech,
- Chantrerie,
- Cowork'In Nantes-Nord (jusqu'en septembre 2022),
- Ensemble immobilier (atelier et bureaux) de Saint-Aignan de Grandlieu,
- Granits,
- Matisse Dervallières 2,
- DAB Dervallières 2.

Ce marché a été attribué à NMA en février 2021. Il porte sur la période 2021 à 2023.

- 3 Conventions Particulières (8 immeubles, échéance 2026), en déclinaison du contrat cadre du 23 janvier 2012 attribué par Nantes Métropole :
  - Hôtels d'entreprises (Cour Artisanale et Dervallières 1 et 2) et centre commercial Dervallières 3 (détruit début 2021),
  - Centre commercial du Breil Malville,
  - Centre commercial de Rezé Château.

La surface totale gérée par l'activité Immobilier Economique représente environ 67 989 m² SP, dont 57 473 m² de surfaces locatives, avec la gestion de 314 baux, en légère baisse par rapport à 2021 (-7 baux) du fait de l'arrêt de la gestion de Nantes-Nord en cours d'exercice.



En 2022 :

- 108 nouvelles entreprises (113 en 2021), dont 19 créations, ont été hébergées.
- Le nombre de locataires est en légère baisse par rapport à celui de 2021 (arrêt de la gestion du centre d'affaires Nantes Nord et turn over conséquent sur la DSP) :

Nombre de locataires à fin	2018	2019	2020	2021	2022
Pépinières	61	48	45	55	45
Hôtels d'entreprises	229	244	233	220	204
Centres commerciaux	40	35	30	30	37
Autres	14	25	28	26	28
TOTAL	**344**	**352**	**336**	**331**	**314**

- ***Taux d'occupation***

Le taux d'occupation moyen 2022 des immeubles de la DSP est stable à 90% (92,4% en 2021).

Dans le détail, on soulignera :

. L'occupation des surfaces « hôtels d'entreprises » est élevée, avec plusieurs bâtiments avec des taux supérieurs à 90% : Bio Ouest (100%), Mallève 2 (91.3%), hôtel d'entreprises de Couëron (93.9%) et de Reze (95.3%).

. L'occupation des pépinières est très satisfaisante avec un taux d'occupation moyen de 91% environ, qui prend en compte Couëron, Rezé, Nantes et le Hub Créatic (respectivement à 100%, 97.1%, 84.9% et 100%).

Le taux de remplissage des immeubles des « conventions particulières », autour de 96.10%, est en forte progression.
On notera sur ce périmètre en 2022 l'installation d'un nouveau commerce au Breil à la suite de l'expérience des boutiques à l'essai (deux en 2021).

Les immeubles du marché de prestations de services ont un taux d'occupation de 81% (taux de 99.6% en décembre 2022). Les bâtiments de Cheviré et Granits ont été totalement commercialisés.

- ***Loyers***

Les loyers appelés sur la totalité des opérations (opérations à risques ou non) sont d'environ 2.83 M€ HT et sont en hausse de +14% par rapport à 2021. Cette tendance s'explique notamment par l'augmentation des loyers dans le nouvel équipement du Bas Chantenay (immeuble Le Brick).

Le taux d'impayés est faible à 2,23% sur le contrat de DSP, 0% sur les immeubles des conventions particulières en dehors des commerces de Reze (3.87%) et du Breil (0.98%).

1.2 Les moyens humains : le bilan social 2022

1.2.1 Les effectifs

Articles 1111-2 et 1111-3 du code du travail	Total	Femmes	Hommes
Effectif au 31/12/2022 (personnes physiques)	**51**	**40**	**11**
- cadres	25	16	9
- employés et agents de maîtrise (ETAM)	25	24	1
- mandataire social	1	0	1
- personnel mis à disposition	0	0	0
- CDI	48	38	10
- CDD*	2	2	0
- mandat social	1	0	1
- contrat de mise à disposition de personnel	0	0	0
Effectif en ETP au 31/12/2022	**49,60**	**38,60**	**11**
- cadres	24,60	15,60	9
- employés et agents de maîtrise (ETAM)	24	23	1
- mandataire social	1	0	1
- personnel mis à disposition	0	0	0
- CDI	46,60	36,60	10
- CDD*	2	2	0
- mandat social	1	0	1
- contrat de mise à disposition de personnel	0	0	0
Effectif moyen annuel	**48,52**	**38,40**	**10,12**
- cadres	24,21	16,09	8,12
- employés et agents de maîtrise (ETAM)	23,27	22,27	1
- mandataire social	1	0	1
- personnel mis à disposition (1)	0.04	0.04	0
- CDI	46,66	37,54	9,12
- CDD*	0,82	0,82	0
- mandat social	1	0	1
- contrat de mise à disposition de personnel (1)	0,04	0,04	0
(1) personnel intérimaire (hors remplacement).			
* Hors CDD pour remplacement de personnel			

- L'âge moyen du personnel permanent est de 43,75 ans.

- L'ancienneté moyenne du personnel permanent est de 10,56 ans.

1.2.2 Les mouvements de personnel

Au cours de l'exercice, il faut noter les mouvements de personnel suivants :

- 4 recrutements de salariés en CDI :
  - 3 cadres (Flore LAVIGNE, Elsa JAMIN, Kévin LE CORRE)
  - 1 non-cadre (Anaïs EHKIRCH)

- 4 recrutements de salariés en CDD (23 contrats) :
  - 4 non-cadres (Anais EHKIRCH, Laurence GUEDAS, Mathilde PODEUR, Thi LE)

- 3 départs de salariés en CDI
  - 1 cadre (Pauline RIMETZ)
  - 2 non-cadres (Valérie CAILLY, Amélie PORCHER)

- 5 départs de salarié en CDD (21 fins de contrat)
  - 1 cadre (Aude THIRET)
  - 4 non-cadres (Anais EHKIRCH, Laurence GUEDAS, Mathilde PODEUR, Thi LE)

La société a eu recours à des contrats à durée déterminée correspondant à 35,5 mois d'activité (2,95 ETP) :

- 25,5 mois pour le remplacement de salariés absents,
- 10 mois pour faire face à des accroissements d'activité.

Par ailleurs, Nantes Métropole Aménagement a fait appel à des prestations d'intérim représentant 327 journées de travail : 318 jours pour assurer le remplacement de personnel permanent absent et 9 jours pour de l'accroissement temporaire d'activité.

La société n'a pas accueilli de stagiaire au cours de l'année 2022.

1.2.3 La formation

- **Budget**

Le budget consacré à la formation professionnelle continue s'élève pour l'année 2022 à :

- 12 370 euros HT pour les coûts pédagogiques
- 6 803 euros de coûts salariaux
- 1 771 euros de frais de déplacement

soit un coût global de 14 141 euros.

Les coûts pédagogiques représentent 0,59% de la masse salariale (CDD+CDI).

	Frais pédagogiques HT	Nombre d'actions de formation	Salariés concernés
2019	20 431 €	21	31
2020	20 130 €	14	23
2021	41 323 €	64	35
2022	**12 370**	**22**	**19**

- **Caractéristiques**

  - 180 heures de formation équivalentes à 25,80 jours.

- **Thématiques :**

  - Aménagement-Urbanisme
  - Métiers
  - Outils informatique
  - Développement personnel et professionnel
  - Sécurité

1.2.4 Les conditions de travail

Personnel permanent au 31/12/2022	Total	Femmes	Hommes
Temps de travail			
- temps plein	42	32	10
- temps partiel (hors temps partiel thérapeutique)	6	6	0
Répartition de l'activité à temps partiel			
- temps de travail ≤ à 50%	0	0	0
- temps de travail > à 50%	6	6	0

- **Absentéisme**

La société recense 1 147,50 jours d'absence représentant un taux d'absentéisme de **11,26 %** réparti comme suit :

Type d'absence	Nombre de jours	Taux d'absentéisme	Nbre de salariés concernés
- arrêts maladie	608,50	5,97%	35
- congé maternité	317	3,11%	4
- congé paternité	0	0%	0
- accident de travail/maladie professionnelle	121	1,19%	1
- temps partiel thérapeutique	52,5	0,51%	2
- jours « ascendants/descendants malades »	40,5	0,40%	11
- congés exceptionnels	8	0,08%	5

Taux d'absentéisme = $\frac{\text{nombre de jours d'absence}}{\text{210 jours travaillés * effectif moyen salariés (48,52)}}$

- **Accident de travail**

  - Nombre d'accidents de travail déclarés à la CPAM en 2022 : 1
    dont accident de trajet : 0 (sans arrêt)
    dont accident de travail : 1
  - Nombre de maladies professionnelles déclarées en cours d'année : 0

1.2.5 Dialogue social

Carence de candidat lors des élections partielles de septembre 2021.
Les prochaines élections seront organisées au 1er trimestre 2023.

1.2.6 Budget

- **Masse salariale chargée** : 3 283 236 €
  - (CDI + CDD + DG) hors taxe sur les salaires
- **Masse salariale chargée du personnel permanent** : 3 140 498 €
  - (CDI + DG) hors taxe sur les salaires
- **Salaire brut moyen mensuel** (en ETP sur 12 mois) : 3 815 € (+5,89%)
  - Cadres et DG : 4 786 € (+5,97%)
  - Non Cadres : 2 711 € (+2,62%)

2 COMPTES ANNUELS ET RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. En particulier, il a été fait application du règlement du CRC n°99-05 du 23 juin 1999 pour les écritures d'inventaires des concessions, sur la base des CRAC arrêtés au 31 décembre 2021 et approuvés par les concédants courant 2022.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés dans la plaquette des comptes annuels.

Pour sa part, le présent rapport de gestion :

- **Commente les principaux indicateurs d'activité** qui déterminent significativement le compte de résultat,
- **Présente de manière synthétique** le compte de résultat 2022 de la société.

Il est souligné que le rapport de gestion s'appuie sur des données analytiques, qui sont retraitées, et qui peuvent générer des écarts intermédiaires par rapport à la présentation normée des comptes annuels.

2.1 Le chiffre d'opérations

2.1.1 Dépenses sur opérations

L'activité opérationnelle de la société se mesure à partir des dépenses d'investissements constatées sur l'exercice dans le cadre des opérations de concessions et des mandats.

Ainsi, les dépenses sur opérations de l'exercice 2022 s'élèvent à environ 31,9 M€ HT (37 M€ TTC).

Ce volume de dépenses, exprimé en euros courants, diminue d'environ 7,8 M€ HT ou -20% par rapport à l'année 2021. Le niveau 2022 est inférieur à la moyenne constatée depuis 5 ans (41,7 M€).

Le volume de dépenses inférieur en 2022 à celui de 2021 trouve son origine :

- Dans un faible volume financier relatif aux acquisitions foncières,
- Dans un volume de travaux en retrait par rapport à 2021 du fait de la fin des chantiers de constructions immobilières (Le Brick, Centrakor et médiathèque Sanglerie). On notera par contre que les enveloppes de travaux d'espaces publics ont été particulièrement conséquentes, notamment sur la ZAC Euronantes (5,2M€), sur la ZAC Erdre Porterie (3,1 M€) ou sur celle du Champ de Manoeuvre (1,3 M€).

CO constaté HT en K€	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Etudes	3 027	2 479	3 245	2 628	2 418	2 760
Acquisitions	24 118	14 629	7 623	9 285	2 883	11 708
Travaux	22 224	24 709	20 806	23 031	21 621	22 478
Frais Divers	4 686	4 818	4 409	4 775	4 949	4 727
TOTAL HT	**54 056**	**46 635**	**36 083**	**39 719**	**31 872**	**41 673**
% Evolution par rapport à N-1	33%	-14%	-23%	10%	-20%	

2.1.2 Recettes sur opérations

Les recettes sur opérations sont de 73,7 M€ HT en 2022 et progressent de plus de 29 M€ soit +66% par rapport à 2021. Elles se situent à un niveau très nettement plus élevé que la moyenne constatée sur 5 ans (46 M€).

Recettes constatées K€ HT	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Subventions et participations	7 631	13 577	24 679	28 957	18 341	18 637
Cessions	25 628	18 693	9 372	18 515	54 129	25 267
Produits Divers	247	318	4 151	-3 331	830	443
Recettes Mandats	3 861	2 291	1 232	245	381	1 602
TOTAL	**37 367**	**34 879**	**39 433**	**44 386**	**73 681**	**45 949**
% Evolution par rapport à N-1	11%	-7%	13%	13%	66%	

Dans le détail, ces recettes sont de différentes natures, dont les principales concernent :

- Des recettes issues des cessions, à hauteur de 54 M€ avec dans le détail :
  - 22 M€ issus de cessions de charges foncières dans le cadre des concessions (15 M€ en 2021) avec principalement 5,4 M€ sur la ZAC Euronantes, 4,8 M€ sur la ZAC Mellinet, 4,5 M€ sur la ZAC Bottière Chênaie et 4,4 M€ sur la ZAC Champ de Manœuvre.
  - 32 M€ issus de cessions immobilières dont 18,7 M€ pour la VEFA du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare à Nantes Métropole et 13,5 M€ correspondant à l'immobilisation de l'immeuble Le Brick.

- Les subventions et participations pour environ 18 M€, correspondant notamment :
  - Aux participations des concédants, dont les principales enveloppes concernent Nantes Métropole pour Pirmil les Isles (7 M€) et Bas Chantenay (6,65 M€), mais aussi la Ville des Sorinières avec le versement pour l'opération Sanglerie (1 M€).
  - Aux subventions ANRU reçues pour les opérations Bottière Pin Sec (457 K€) et Place des Dervallières (64 K€) et à la subvention Fond Friches reçue pour Pirmil les Isles (480 K€).

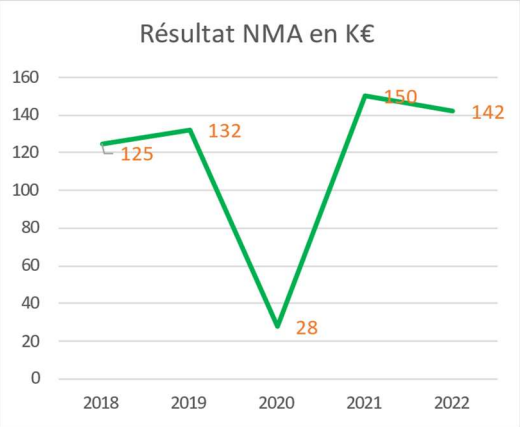
- Des remboursements de dépenses engagées sur les mandats pour 381 K€. On retrouve dans ces recettes les versements de Nantes Métropole destinés à financer le marché de gestion du patrimoine économique ainsi que les mandats d'études en cours (Chantrerie et Pôle des Arts Nomades). Les Villes de Sainte-Luce-sur-Loire et d'Indre ont également procédé à des versements dans le cadre des mandats confiés à NMA.

- Les produits divers comprennent essentiellement le résultat d'exploitation du commerce de la Place des Dervallières dans l'opération du Vallon des Dervallières (exploitation transférée à compter de 2023 dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Place des Dervallières).

2.2 Le résultat de la société

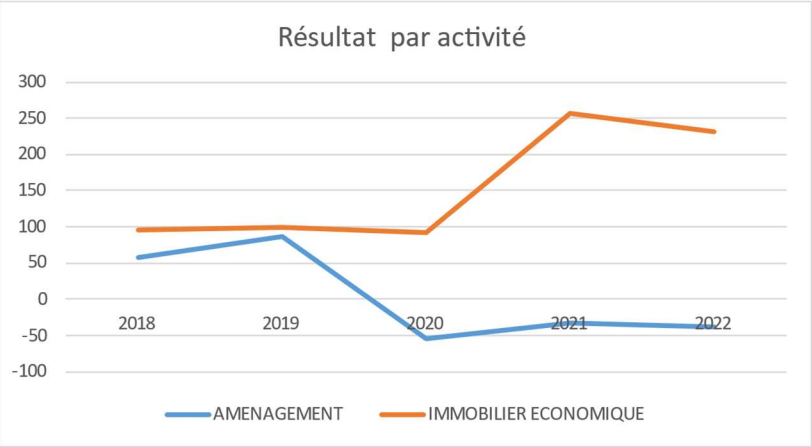
L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2022 par un **résultat bénéficiaire de 142 K€**.

Ce résultat 2022 est supérieur à la moyenne constatée depuis 5 ans, qui est de 115 K€.



La décomposition par activité du résultat se présente comme suit :

Résultat par activité en K€	2018	2019	2020	2021	2022
AMENAGEMENT	58	86	-54	-37	-38
IMMOBILIER ECONOMIQUE	96	100	92	260	231
RESULTAT COURANT SOCIETE	**154**	**186**	**40**	**223**	**193**
IS	29	54	13	73	51
RESULTAT NET ANNUEL	**125**	**132**	**28**	**150**	**142**



Les tableaux, annexés pages suivantes, permettent une lecture du résultat de la société issu des deux activités : l'Aménagement et l'Immobilier Economique.

Soulignons que les éléments des colonnes « IE aux risques du concédant », qui n'ont aucun impact sur le résultat global, ne font pas l'objet d'analyse particulière (à titre d'information, il s'agit de l'exploitation d'activités économiques, sous-opérations des opérations de concessions d'aménagement).

RESULTAT SOCIETE

	AMENAGEMENT		IMMOBILIER ECONOMIQUE		IE AUX RISQUES DU CONCEDANTS		TOTAL	
	REEL 2021	REEL 2022	REEL 2021	REEL 2022	REEL 2021	REEL 2022	REEL 2021	REEL 2022
PRODUITS D' EXPLOITATION								
REM CONDUITE OPERATIONNELLE / CONCESSIONS	1 762	1 884					1 762	1 884
REM CONDUITE OPERATIONNELLE / MANDATS	20	15					20	15
REM DE COMMERCIALISATION	701	721					701	721
REM ETUDES	17	83					17	83
REM DE CONSTRUCTION	496	389					496	389
REM DIVERS								
REMUNERATION DE GESTION LOCATIVE			132	161			132	161
LOYERS			1 888	1 868	588	962	2 476	2 830
CHARGES LOCATIVES			460	516	115	159	574	676
FACTURATION DE SERVICES			193	160			193	160
SUBVENTIONS			693	729			693	729
REPRISES DE PROVISIONS			2	31	2		4	31
CESSIONS								
TRANSFERTS DE CHARGES ET DIVERS			2	8	576	314	578	323
TOTAL :	**2 997**	**3 092**	**3 369**	**3 474**	**1 280**	**1 436**	**7 646**	**8 002**
CHARGES D' EXPLOITATION								
ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES	401	439	1 190	1 226	665	592	2 256	2 257
IMPOTS ET TAXES	37	41	269	281	120	132	426	453
PERSONNEL	2 485	2 554	840	881			3 325	3 435
REDEVANCE AFFERMAGE								
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	73	64	794	768	244	684	1 111	1 517
DOTATIONS PROVISIONS TRAVAUX ET CREANCES DOUTEUSES			127	120	30	14	157	134
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES				26				26
VNC								
DIVERS	7	5	3	3			10	8
	3 003	**3 104**	**3 224**	**3 304**	**1 059**	**1 422**	**7 286**	**7 830**
RESULTAT D' EXPLOITATION	**-6**	**-11**	**145**	**170**	**221**	**14**	**360**	**173**
PRODUITS FINANCIERS		1						1
CHARGES FINANCIERES	27	25	119	87	27	12	173	125
RESULTAT FINANCIER	**-27**	**-24**	**-119**	**-87**	**-27**	**-12**	**-173**	**-124**
RESULTAT COURANT	**-33**	**-36**	**26**	**83**	**194**	**2**	**187**	**49**
QUOTE PART DE SUBVENTIONS			245	149			245	149
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			490		840	3	1 330	3
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4	2	500	1	1 034	4	1 539	8
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-4**	**-2**	**235**	**148**	**-194**	**-2**	**36**	**144**
RESULTAT AVANT IMPOT	**-37**	**-38**	**260**	**231**			**223**	**193**
IMPOT SUR LES SOCIETES							73	51
RESULTAT NET							**150**	**142**

	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022
CHARGES DE STRUCTURE A REPARTIR	**4 215**	**3 999**	**3 841**	**4 135**	**4 284**
évolution	***6%***	***-5%***	***-4%***	***8%***	***4%***
Charges d'exploitation	***4 153***	***3 959***	***3 796***	***4 088***	***4 243***
Charges externes	949	659	621	591	646
Impôts et taxes	69	65	62	55	61
Charges de personnel	2 970	3 065	2 976	3 325	3 435
Dotation amortissements et provisions	157	161	127	107	95
Divers charges	8	9	10	10	8
Charges financières	***38***	***38***	***45***	***40***	***37***
Charges exceptionnelles	***24***	***2***	***1***	***7***	***3***

	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022
Charges affectées à l'Aménagement	2 846	2 786	2 750	3 034	3 132
soit en %	*68%*	*70%*	*72%*	*73%*	*73%*
dont frais de personnel	2 071	2 184	2 176	2 485	2 554
dont autres charges de structure	775	602	574	549	578
Charges affectées à l'Immobilier Economique	1 370	1 214	1 091	1 101	1 153
soit en %	*33%*	*30%*	*28%*	*27%*	*27%*
dont frais de personnel	899	881	800	840	881
dont autres charges de structure	471	333	291	261	272

ACTIVITE AMENAGEMENT	REEL 2021	REEL 2022
REM CONDUITE OPERATIONNELLE / CONCESSIONS	1 762	1 884
REM CONDUITE OPERATIONNELLE / MANDATS	20	15
REM DE COMMERCIALISATION	701	721
REM ETUDES	17	83
REM DE CONSTRUCTION	496	389
PRODUITS FINANCIERS		1
TOTAL PRODUITS	2 997	3 093
PERSONNEL	2 485	2 554
AUTRES CHARGES DE STRUCTURE	549	578
TOTAL CHARGES	3 034	3 132
RESULTAT ACTIVITE AMENAGEMENT	-37	-38

PRODUITS AMENAGEMENT	REEL 2021	REEL 2022
REM CONDUITE OPERATIONNELLE / CONCESSIONS		
OP 1400 ZAC CHANTRERIE I	20	50
OP 1414 ZAC DES ORMEAUX BOUAYE	5	8
OP 1426 LE LANDAS ST JEAN DE BOISEAU	7	7
OP 1427 ZAC ST JOSEPH DE PORTERIE	20	40
OP 1428 ZAC EURONANTES GARE (DONT GARE SUD)	166	280
OP 1430 ZAC ORVAULT LA JALIERE	20	20
OP 1432 LE PELLERIN LA BREHANNERIE	4	4
OP 1435 VALLON DES DERVALLIERES	25	25
OP 1436 ZAC VALLON DES GARETTES	15	15
OP 1437 MALAKOFF CENTRE	12	
OP 1438 ZAC DES VIGNES	24	100
OP 1439 ZAC MADELEINE CHAMPS DE MARS	80	30
OP 1444 BRAINS LES COURTILS		10
OP 1445 LA GAUDINIERE	5	
OP 1448 CHAMPS DE MANŒUVRE	82	82
OP 1449 TIVOLI MOUTONNERIE	2	
OP 1450 BAS CHANTENAY	450	340
OP 1451 DOGO	155	175
OP 1452 CASERNE MELLINET	130	80
OP 1453 BOTTIERE PIN SEC	170	170
OP 1454 SANGLERIE	35	35
OP 1455 PIRMIL LES ISLES	250	288
OP 1456 PLACE DERVALLIERE	66	66
OP 1457 ORVAULT PLAISANCE		60
SOUS-TOTAL	1 762	1 884
REM CONDUITE OPERATIONNELLE / MANDATS		
OP 2765 BIOTECH	20	
OP 2770 MANDAT 2 INDRE RESTAURATION		15
SOUS-TOTAL	20	15
REM DE COMMERCIALISATION		
OP 1400 ZAC CHANTRERIE I	1	
OP 1423 ZAC BOTTIERE CHENAIE		241
OP 1426 LE LANDAS ST JEAN DE BOISEAU		8
OP 1427 ZAC ST JOSEPH DE PORTERIE	28	12
OP 1428 ZAC EURONANTES GARE (DONT GARE SUD) - REM FFT A	268	
OP 1432 LE PELLERIN LA BREHANNERIE	3	
OP 1436 ZAC VALLON DES GARETTES	29	
OP 1438 ZAC DES VIGNES	12	
OP 1448 CHAMP DE MANOEUVRE	170	128
OP 1451 DOGO	39	
OP 1452 CASERNE MELLINET	152	332
SOUS-TOTAL	701	721
REM ETUDES		
OP 2504 ETUDE BAS CHANTENAY		
AMO ARBRE AUX HERONS	17	8
COUERON BOULE D'OR		5
STE LUCE CENTRE VILLE		15
OP 2516 MANDAT CONCERTATION STE LUCE CENTRE VILLE		5
AMO ORVAULT PLAISANCE		17
ETUDES LA CHAPELLE SUR ERDRE		4
OP 2517 ETUDE PAN		6
AMO ORVAULT TERRAIN INSERTION		9
OP 2515 EXTENSION CHANTRERIE		15
SOUS-TOTAL	17	83
REM DE CONSTRUCTION		
OP 3428 ILOT 5B	28	
OP 3428 PEM	120	120
OP 3448 CRECHE CHAMP DE MANŒUVRE (80% charges ext)		10
OP 3450 BRICK	110	108
OP 3450 CAP 44		40
OP 3451 bis CRECHE DOGO (80% charges ext)		10
OP 3452 B19 MELLINET	110	30
OP 3452 ECURIES MELLINET (ATELIERS ARTISTES)		15
OP 3453 AMENAGEMENT CENTRAKOR	97	25
OP 3454 MEDIATHEQUE SANGLERIE	31	31
SOUS-TOTAL	496	389
TOTAL REMUNERATIONS	2 997	3 092

ACTIVITE IMMOBILIER ECONOMIQUE						
PRODUITS				CHARGES		
	REEL 2021	REEL 2022			REEL 2021	REEL 2022
REMUNERATION DE GESTION LOCATIVE				PERSONNEL		
COPRO DERVALLIERES 2	3			AFFECTE AUX CONTRATS	668	675
OP 2767 REGIE DE RECETTES	63	89		NON AFFECTE	172	206
OP 2769 MANDAT DE MAINTENANCE	26			SOUS-TOTAL	840	881
OP 7415 SUPERETTE DERVALLIERES	6	7				
OP 7428 GARE SUD	3	1		AUTRES CHARGES DE STRUCTURE		
OP 7434 HUB CREATIC				AFFECTEES AUX CONTRATS	229	231
OP 7436 SUPERETTE GARETTES	2			NON AFFECTEES	32	40
OP 7447 CENTRE CO ST AIGNAN	1	-2		SOUS-TOTAL	261	272
MANDAT DE GESTION CC ST AIGNAN	1	4				
OP 7450 BAS CHANTENAY CASSINI	8	35				
OP 7450 BAS CHANTENAY BRICK						
OP 7451 FERMES DOGO	1	1				
OP 7452 MELLINET	4	8		AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
DIVERS REM GESTION						
OP 7453 CENTRE CO BOTTIERE	13	19		DSP	1 661	1 708
SOUS-TOTAL	132	161		PETIT PORT	1	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				CONVENTIONS PARTICULIERES	476	456
LOYERS	1 888	1 868		SOUS-TOTAL	2 138	2 165
CHARGES LOCATIVES	460	516				
FACTURATION DE SERVICES	193	160				
SUBVENTIONS	693	729				
REPRISES DE PROVISIONS	2	31				
CESSIONS						
TRANSFERTS DE CHARGES ET DIVERS	2	8				
SOUS-TOTAL	3 237	3 313				
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 369	3 474		TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 239	3 317
RESULTAT EXPLOITATION	130	157				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS				TOTAL CHARGES FINANCIERES	106	76
RESULTAT FINANCIER	-106	-76				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	735	149		TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	498	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	237	149				
RESULTAT ACTIVITE	260	231				

	AFFERMAGE		PETIT PORT	TOTAL CONVENTIONS PARTICULIERES	
	REEL 2021	REEL 2022	REEL 2021	REEL 2021	REEL 2022
PRODUITS D' EXPLOITATION	2 611	2 642	4	623	672
Loyers	1 412	1 383		476	485
Charges locatives remboursées	311	348	4	145	168
Prestations de services	191	157		2	4
Subvention d'exploitation	693	728			2
Reprise provisions travaux et clients douteux	2	26			5
Cessions					
Transfert de charges et divers	2				8
CHARGES D' EXPLOITATION	2 485	2 544	1	549	526
Achats	192	215	1	10	14
Services extérieurs	345	325		101	78
Maintenance corrective et petits travaux	70	61		14	11
Impôts et taxes	160	169		91	92
Frais de personnel affectables	620	629		48	45
Autres frais de structure affectables	204	207		25	24
Redevance affermage					
Gros travaux et entretien	219	229		33	57
Travaux de développement durable	14	30			
Dotation amortissements	538	550		222	189
Dot, provisions travaux et créances douteuses	122	108		5	12
Perte sur créances irrécouvrables		23			3
VNC Cessions					
Divers					
RESULTAT D' EXPLOITATION	127	97	3	74	145
Produits financiers					
Charges financières	70	70		37	6
RESULTAT FINANCIER	-70	-70		-37	-6
RESULTAT COURANT	57	28	3	37	140
Produits exceptionnels				490	
Quote part de subvention	51	57		194	92
Charges exceptionnelles				498	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	50	57		186	92
RESULTAT CONTRAT	**107**	**84**	**3**	**223**	**232**

2.3 Les charges de structure à répartir sur les activités

2.3.1 Niveau et évolution

Les charges de structure (présentées dans le détail page 21) sont les charges de fonctionnement général. Elles sont composées pour l'essentiel des charges de personnel (80%).

L'évolution des différents postes de charges est retracée pour les 5 dernières années dans le tableau ci-dessous :

	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022
CHARGES DE STRUCTURE A REPARTIR	**4 215**	**3 999**	**3 841**	**4 135**	**4 284**
évolution	***6%***	***-5%***	***-4%***	***8%***	***4%***
Charges d'exploitation	***4 153***	***3 959***	***3 796***	***4 088***	***4 243***
Charges externes	949	659	621	591	646
Impôts et taxes	69	65	62	55	61
Charges de personnel	2 970	3 065	2 976	3 325	3 435
Dotation amortissements et provisions	157	161	127	107	95
Divers charges	8	9	10	10	8
Charges financières	***38***	***38***	***45***	***40***	***37***
Charges exceptionnelles	***24***	***2***	***1***	***7***	***3***

Sur la période 2018-2021, les charges de structure ont progressé très faiblement, c'est à dire de + 1,6%, soit +0,4% en moyenne annuelle.

Après une année 2020 perturbée par la crise sanitaire, le fonctionnement de la société avait pu reprendre progressivement sur l'année 2021. Dès lors, l'année 2022 marque le retour à une activité normale avec un contexte inflationniste marqué (+5,2%) qui explique notamment la hausse des frais de personnel et quelques postes de charges externes.

Il est à noter concernant les frais de personnel un impact dans la chronique pluriannuelle de l'évolution des effectifs qui ont progressé comme suit afin de permettre à la société d'adapter ses ressources au plan de charge :

ETP moyen annuel	2018	2019	2020	2021	2022
	43,45	44,58	47	46,96	48,52

Le budget 2022 tablait sur :

- Une enveloppe des frais de personnel de 3 394 K€. Dès lors, le dépassement de 41 K€ peut être lié à une revalorisation générale des salaires appliquée au 01/07/2022 de +3,5% alors que le budget avait été bâti avec une hypothèse à +2%.
- Les autres charges étaient budgétées à 1051 K€. Le réel 2022 montre qu'elles sont finalement de 845 K€, en économie substantielle du fait d'économies sur le budget communication et de la non-réalisation de travaux au siège de NMA.

2.3.2 Affection sur les activités

L'affectation des charges par activité se fait selon des choix de gestion et en fonction de critères objectifs.

Ainsi, les charges de personnel d'une activité correspondent :

- Au personnel directement affecté à l'activité (chargés d'opérations et assistantes opérationnelles pour l'Aménagement, assistantes de sites et personnel maintenance pour l'Immobilier Economique),
- Au personnel partiellement affecté à l'activité (fonctions support et Direction Générale, sur la base d'une estimation du temps passé.)

L'affectation des autres charges de structure suit généralement la répartition des effectifs affectés. Certains postes de charges, qui concernent exclusivement une activité, lui sont bien sûr intégralement affectés.

Sur les 5 dernières années, la répartition a été la suivante :

	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022
Charges affectées à l'Aménagement	2 846	2 786	2 750	3 034	3 132
soit en %	*68%*	*70%*	*72%*	*73%*	*73%*
dont frais de personnel	2 071	2 184	2 176	2 485	2 554
dont autres charges de structure	775	602	574	549	578
Charges affectées à l'Immobilier Economique	1 370	1 214	1 091	1 101	1 153
soit en %	*33%*	*30%*	*28%*	*27%*	*27%*
dont frais de personnel	899	881	800	840	881
dont autres charges de structure	471	333	291	261	272

2.4 Activité Aménagement

Le résultat de l'activité Aménagement est négatif à -38 K€, et est donc similaire au résultat 2021 (-37 K€).
Ce résultat est issu :
- Des charges affectées de 3 132 K€,
- Des produits de l'activité de 3 094 K€.

2.4.1 Les produits Aménagement

Ces produits concernent les différentes natures de rémunérations perçues dans le cadre des opérations concédées ou mandatées (constructions ou études). En 2022, ils se stabilisent à 3 092 K€ après une forte progression baisse constatée en 2020. La moyenne annuelle sur 5 ans s'établit à 2 911 K€.

En milliers d'€	**2018**		**2019**		**2020**		**2021**		**2022**	
Concessions	2 786	96,1%	2 791	97,2%	2 529	93,8%	2 960	98,8%	2 994	96,8%
Mandats de construction	33	1,1%	39	1,4%	108	4,0%	17	0,6%	15	0,5%
Etudes	79	2,7%	43	1,5%	60	2,2%	20	0,7%	83	2,7%
Total	**2 898**	**100,0%**	**2 872**	**100,0%**	**2 697**	**100,0%**	**2 997**	**100,0%**	**3 092**	**100,0%**

A noter que quelques produits financiers (1 K€) viennent en complément de ces recettes d'exploitation pour l'année 2022.

Dans le détail (cf. page 22), ce sont les rémunérations perçues dans le cadre des concessions d'aménagement qui constituent l'essentiel des recettes d'exploitation.

- *Rémunérations de conduite opérationnelle sur concessions* (ou rémunérations forfaitaires) *= 1 884 K€*

  Ces recettes augmentent de +92 K€, soit +5,2% entre 2021 et 2022. Elles comprennent notamment les rémunérations forfaitaires dédiées aux grandes opérations d'aménagement :
  - Bas Chantenay 340 K€
  - Pirmil Les Isles 288 K€
  - Euronantes 280 K€
  - Doulon Gohards 175 K€
  - Bottière Pin Sec 170 K€
  - Champ de Manœuvre 82 K€
  - Mellinet 80 K€

- *Rémunérations de commercialisation sur concessions = 721 K€*

  Ces recettes, perçues au compromis et à l'acte (au seul acte pour les opérations plus anciennes) progressent de +20 K€ en 2022 (soit +2,9%). L'essentiel de ces recettes proviennent de 3 opérations :

  - Mellinet avec 332 K€ (signature des compromis et des actes des ilots A, 8A, 8B et 8C et du seul compromis de l'ilot 9A),
  - Bottière Chênaie avec 241 K€ (signature des actes des ilots 14 et 23),
  - Champ de Manœuvre avec 128 K€ (signature du compromis de l'ilot B4a et des actes BS1b, BS5b et BS6b).

- *Rémunérations de construction d'immeubles = 389 K€*

  L'année 2022 est à nouveau une année soutenue pour l'activité construction dans le cadre des concessions d'aménagement avec plusieurs chantiers sous maîtrise d'ouvrage NMA. Dans le détail, il s'agit de :

  - La construction du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare (sous-opération de la ZAC Euronantes), pour 120 K€ (idem 2021),
  - La fin de la construction de l'immeuble Le Brick sur la cale de l'Usine Electrique (sous-opération de la Zac du Bas Chantenay), pour 108K€ (110 K€ en 2020),
  - La réhabilitation de 2 bâtiments à Mellinet (sous-opérations de la ZAC Mellinet), pour 45 K€ (110 K€ en 2021),
  - La fin des aménagements réalisés dans le Centrakor de l'opération Bottière Pin Sec pour 25 K€ (97 K€ en 2021),
  - Le lancement du projet de réhabilitation du Cap 44 afin de le transformer en Cité des Imaginaires (sous-opération de la ZAC du Bas-Chantenay), pour 40 K€,
  - La fin de la construction de la médiathèque des Sorinières (sous-opération de l'opération Sanglerie), pour 31 K€ (stable),
  - Le lancement des projets de construction de crèches dans le cadre des opérations ZAC Champ de Manœuvre et ZAC Doulon-Gohards, pour 10 K€ chacun.

- *Rémunérations d'études = 83 K€*

  Ces recettes progressent très nettement en 2022 (+66 K€) en lien avec la richesse des études menées par NMA pour le compte de ses différents actionnaires :

  - Pour Nantes-Métropole pour 29 K€ (études préalables d'extension du secteur Chantrerie, étude pour la réalisation du Pôle des Arts Nomades à Doulon-Gohards et fin des études relatives à l'Arbre aux Hérons),
  - Pour la Ville d'Orvault pour 26 K€ (2 études concernant des réflexions dans le quartier Plaisance et un accompagnement pour la réalisation d'un Terrain d'Insertion Temporaire),
  - Pour la Ville de Sainte-Luce-sur-Loire pour 20 K€ (étude sur l'évolution du centre-ville),
  - Pour la Ville de Couëron pour 5 K€ (étude pour le renouvellement urbain de l'ilot Boule d'Or).
  - Pour la Ville de La Chapelle-sur-Erdre pour 4 K€ (accompagnement pour l'identification d'opérations de développement de logements).

- *Rémunérations de conduite opérationnelle sur mandats = 15 K€*

  Il s'agit ici de la rémunération perçue pour le mandat confié par la Ville d'Indre pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire et la restructuration de l'actuel restaurant en salle polyvalente.

2.4.2 Les charges Aménagement

On l'a vu précédemment, les charges affectées à l'Aménagement sont de 3 132 K€ en 2022, contre 3 034 K€ en 2021. Elles progressent donc de +98 K€, soit +3,2%.

2.5 Activité Immobilier Economique

Le résultat de cette activité, affiché à +231 K€, demeure confortable même s'il est en diminution par rapport à 2021 (+260 K€).

La décomposition de ce résultat par périmètre de contrat est la suivante :

En K€ HT	Affermage	Petit Port	Opérations sous conventions	Gestion locative	Charges non affectables et divers	**Total Immo Eco**
2018	+78	+159	+146	+268	-555	**+96**
2019	+4	+165	+79	+307	-454	**+100**
2020	-212	+181	+167	+281	-325	**+92**
2021	+107	+3	+223	+132	-205	**+260**
2022	+84	-	+232	+161	-246	**+231**
Evolution 2022-2021	*-23*	*-3*	*+9*	*+29*	*-41*	***-29***

2.5.1 L'affermage

2022 est la deuxième année du nouveau contrat d'affermage (2021-2025). Ce contrat a été bâti sur la base d'hypothèses prudentes concernant 2021 et 2022, afin d'anticiper quelques difficultés en lien avec les effets de la pandémie sur l'activité économique. Cependant, le réalisé 2022 montre :

- Un taux d'occupation élevé, à 90%, quasiment stable par rapport à 2021 (92,4%),
- En hôtels d'entreprises, l'application des nouvelles modalités de DSP sur la fin des dérogations au-delà des 6 ans (ou 10 ans) de présence génère un renouvellement significatif des locataires (14 refus prononcés sur 2022 représentant une surface de 500 m²).
- Un turn-over très élevé à 40% (en lien avec les modalités précédemment précisées, le taux moyen des 5 dernières années étant de 35%),
- Des loyers supérieurs au prévisionnel de 61.4 K€ soit +4,6%,
- Des prestations de services supérieures de 8.12 K€ soit +7,8%,
- Un volume global de travaux annuel de 504 K€ (principalement pour les sites de Reze et Malleve 1),
- Un programme développement durable de 33 K€ (audit énergétique décret tertiaire, électricité verte, déchets et économie circulaire avec objectif de réduction de déchets de 20%, actions sur la mobilité : locaux vélos, prises de recharges véhicules électriques, marquages de places co-voiturage).

De ce fait, une provision de 66 K€ a pu être constituée afin de constater, conformément à la clause contractuelle de retour à meilleure fortune, le reversement à Nantes Métropole, en fin de contrat, de 60% de l'écart entre le résultat de l'année avant impôt et le résultat prévisionnel. Compte-tenu de la provision déjà constituée en 2021, le cumul provisionné est de 173 K€.

La décomposition par bâtiment du résultat DSP est la suivante :

En K€ HT	**Résultat affermage**	Charges non ventilées	Bio Ouest	Nantes Créatic	Hub Créatic	Mallève	Carré Couëron	Rezé Créatic
Contrat 2022	**+41**	-802	+59	+75	+375	+139	+163	+32
Réel 2022	**+84**	-854	+50	+79	+510	+162	+125	+12
Ecart / contrat	**+43**	+52	-9	+4	+135	+23	-38	-20

2.5.2 Les opérations sous conventions

En K€ HT	**Résultat opérations sous conventions**	Pôle Daniel Asseray	Dervallières (1, 2 et centre commercial)	Cour artisanale	Cambridge	Centre commercial du Breil	Centre commercial Rezé Château
2018	**+146**	+16	-37	+31	+83	+11	+42
2019	**+79**	+36	-25	+6	-	+11	+52
2020	**+167**	-15	+28	+43	-	+20	+90
2021	**+223**	+86	+58	+14	-	-2	+66
2022	**+232**	-	+70	+49	-	+30	+97

Le résultat de ces opérations s'améliore ainsi de +11 K€ en 2022 (augmentation des loyers avec un taux d'occupation moyen de 96.10%).

2.5.3 Les autres gestions locatives

La société perçoit des rémunérations, prises sur certaines concessions d'aménagement, afin de couvrir tout ou partie des charges liées à l'exploitation de centre commerciaux ou d'immeubles de bureaux.

Cette ressource de 161 K€ (détaillée page 22), comprend notamment la rémunération du marché de gestion et de maintenance du patrimoine économique (89 K€ au total).

Les autres rémunérations, soit 72 K€ au total, sont perçues conformément aux clauses des contrats de concession d'aménagement pour rémunérer la gestion immobilière de NMA (Vallon des Dervallières pour la gestion de la supérette Aldi, Bottière Pin Sec pour Centrakor, Bas Chantenay pour Cassini et Le Brick, Mellinet pour les bâtiments conservés et loués, Doulon Gohards pour les fermes urbaines).

2.5.4 Les charges de structure affectées à l'activité hors contrats

On retrouve essentiellement ici les charges de personnel et de structure qui ne sont pas directement affectées aux comptes d'exploitation des immeubles et qui ont vocation à être couvertes par les recettes de gestion locative précédemment évoquées.

Ces charges sont de 247 K€ au global et progressent de 43 K€ par rapport à 2021.

2.6 Le résultat avant et après impôt

Le résultat avant impôt 2022 est de +193 K€, en diminution de 30 K€ par rapport à 2021.

L'impôt sur les sociétés 2022 est de 51 K€.

Le résultat net 2022 est donc de +142 K€.

3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT OBTENU

L'activité de la société se solde, pour l'exercice 2022, par un résultat **bénéficiaire** après IS de **142 340,83 €** que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- *A la Réserve légale »* : *7 117,04 €*
- *En « Autres réserves »* : *135 223,79 €*

4 L'ENDETTEMENT – LES DELAIS DE PAIEMENT

4.1 L'endettement

4.1.1 Pour les opérations d'aménagement

L'endettement global diminue à nouveau nettement en 2022 (de près de 16,5 M€) en lien avec le remboursement de prêt in fine sur la ZAC Pirmil les Isles (13 M€ Crédit Agricole) et les échéances de remboursements des autres prêts amortissables, avec notamment 2 M€ sur le prêt de la Banque Postale mobilisé sur la ZAC Madeleine Champs de Mars et 1,5 M€ sur le prêt du Crédit Mutuel sur la ZAC des Vignes.

Par ailleurs, il est à souligner la mobilisation d'un nouveau prêt de 4 M€ auprès du Crédit Mutuel sur la ZAC Mellinet.

Quatre autres nouveaux prêts ont été contractés en 2022 mais n'ont pas encore été mobilisés à fin 2022 : 4,5 M€ auprès de la Banque Postale pour la ZAC Mellinet, 6 M€ auprès de la Banque Postale pour la ZAC Doulon-Gohards, 6 M€ auprès du Crédit Agricole pour la ZAC Pirmil-les-Isles et 3 M€ auprès du Crédit Agricole pour la ZAC Erdre Porterie.

L'encours de court terme concerne la mobilisation, à hauteur de 2,42 M€ de la ligne de trésorerie de la Banque Postale (sur un total de 3 M€).

Les avances de trésorerie sur mandats sont relativement stables autour de 2,2 M€. Elles correspondent au cumul des avances reçues sur les mandats non clôturés, dont les études Arbre aux Hérons pour 1,6 M€ et le mandat de maintenance du patrimoine économique pour 163 K€. Ces avances ont été utilisées pour financer des dépenses.

Notons également que la société poursuit sa volonté de travailler avec l'ensemble des banques et qu'à ce jour, neuf établissements financent nos opérations.

En EUROS	2018	2019	2020	2021	2022
Emprunts	55 678 232	69 499 376	82 029 990	67 652 867	51 588 071
Comptes opération individualisés et lignes de crédit	6 480 000	4 410 000	1 540 000	2 960 000	2 420 000
Avances de trésorerie Concessions	2 753 000	2 753 000	753 000	0	0
Avances de trésorerie Mandats	1 772 985	1 749 993	2 017 890	2 020 629	2 164 318
TOTAL	**66 684 217**	**78 412 369**	**86 340 880**	**72 633 496**	**56 172 389**

4.1.2 Sur les opérations de concession en phase de gestion locative

L'encours à fin 2022 concerne le seul prêt Cassini (concession Bas Chantenay).

En EUROS	2018	2019	2020	2021	2022
Emprunts et assimilés	18 845 032	11 102 461	1 709 792	1 194 403	1 083 467
Comptes opération individualisés et lignes de crédit	0	0	0	0	
Avances de trésorerie	0	0	0	0	
TOTAL	**18 845 032**	**11 102 461**	**1 709 792**	**1 194 403**	**1 083 467**

4.1.3 Sur les opérations de la DSP

En EUROS	2018	2019	2020	2021	2022
Emprunt DSP			7 900 000	7 900 000	7 550 000
			7 900 000	**7 900 000**	**7 550 000**

NMA a contracté un prêt de 7 900 000 € fin 2020 auprès de Arkéa afin de financer les investissements portés dans le cadre du nouveau contrat de DSP portant sur la période 2021 à 2025. Ces investissements concernent avant tout le portage de l'immeuble Hub Créatic.

La première échéance de remboursement de 350 K€ est intervenue en 2022.

4.1.4 Sur les conventions particulières et le siège de la société

En EUROS	2018	2019	2020	2021	2022
Emprunt CARNOT	734 968	673 265	621 867	556 605	489 469
Emprunt Pôle Daniel Asseray	491 439	468 215	444 210	419 399	0
Emprunt Centre Commercial Breil Malville	296 792	275 279	253 227	230 624	207 457
Emprunt Centre Commercial Rezé Château	531 574	468 489	404 471	339 508	273 584
TOTAL	**2 054 773**	**1 885 248**	**1 723 775**	**1 546 136**	**970 510**

L'encours au 31 décembre 2022 diminue de 575 K€ par rapport à fin 2021 conformément aux plans d'amortissement prévus. Aucun prêt nouveau n'a été contracté en 2022.

4.1.5 L'encours global et le tableau de financement

L'encours global des dettes financières au 31 décembre 2022 atteint 65,8 M€ contre 83,3 M€ au 31 décembre 2021.
En conséquence des différents paramètres analysés précédemment, cet encours global a donc diminué entre les deux exercices de 17,5 M€.

Le tableau suivant synthétise les variations de l'encours en 2022 et indique la cohérence avec « *le tableau de financement et des flux de trésorerie* » (cf. infra paragraphe).

LES EVOLUTIONS 2022 DES ENCOURS DES DETTES FINANCIERES	
Opérations d'Aménagement	70 612 867
Opérations de concession locative	1 194 403
Opérations Propres	1 546 136
Opérations Affermages DSP	7 900 000
Avances de trésorerie Concessions	0
Avances de trésorerie Mandats	2 020 629
(a) Encours de la dette au 31/12/2021	**83 274 035**
Remboursement 2022 ligne de Trésorerie	-3 840 000
Remboursement 2022 Emprunt	-21 101 358
Concession : Remboursement avances collectivités	0
Avances de trésorerie Mandats	-90 747
(b) Total Remboursement 2022	**-25 032 105**
Mobilisation 2022 ligne de Trésorerie	3 300 000
Mobilisation 2022 Emprunt	4 000 000
Avances de trésorerie Mandats	234 436
Concession : Mobilisation avances collectivités	0
(c) Total mobilisation 2022	**7 534 436**
(a+b+c) Encours de la dette au 31/12/2022	**65 776 366**
(b+c) - Flux net des dettes financières	**-17 497 669**

Le tableau ci-après indique la lecture qu'il convient d'avoir du tableau de financement, pour retrouver le flux net financier 2022 -17 497 669 € et les éléments de décomposition des variations de trésorerie 2022 à hauteur de -1 571 656 €.

TABLEAU DE FINANCEMENT 2022	
Flux net de financement Emprunts et Dettes Financières	-16 475 504
Flux net des dépôts et cautionnements	603 757
Flux net des intérêts courus sur emprunts	22 098
(a) - Flux net de financement [Emprunts]	-17 101 357
Flux net lignes de crédit 2022	-540 000
Flux avance de trésorerie Mandat	143 689
(b) - Flux net de Trésorerie Ré-affectés	-396 311
(a+b) - Flux net des dettes financières	**-17 497 669**
DECOMPOSITION DE LA VARIATION DE TRESORERIE 2022	
Variation de trésorerie tableau de financement	**-1 571 656**
Mobilisation ou Remboursement lignes de crédit	540 000
BANQUES SOCIETE (CCS + CE GI)	-449 056
BANQUES OPERATIONS	-1 666 394
ICNE sur lignes de crédit et concours bancaires	1 132
Caisse/régie d'avance et divers	2 662
	-1 571 656

4.1.6 Garanties d'emprunts

Nantes Métropole, la Ville des Sorinières et Arkea Banque ont accordé leur garantie sur des prêts rattachés à des opérations d'aménagement au moment de leur mise au point.

En 2022, cinq nouveaux emprunts ont été contractés, tous garantis par Nantes Métropole à 80%.

Référence	Année de réalisation	Prêteur	% de garantie	Montant initial garanti	Capital restant dû garanti
ZAC ERDRE PORTERIE	2022	Crédit Agricole	80%	2 400 000	0
ZAC DES VIGNES SORINIERES	2015	Crédit Mutuel	80%	2 400 000	0
MADELEINE CHAMP DE MARS	2015	Banque Postale	80%	3 200 000	0
LA MONTAGNE - LA GAUDINIERE	2015	Crédit Coopératif	80%	560 000	0
ZAC CHAMP DE MANŒUVRE	2016	Caisse des Dépôts /GAIA	80%	4 800 000	4 917 110
ZAC CHAMP DE MANŒUVRE	2019	Caisse d'Epargne	80%	1 200 000	1 200 000
ZAC BAS CHANTENAY	2017	Crédit Mutuel	80%	3 600 000	2 421 761
ZAC BAS CHANTENAY	2018	ARKEA	80%	5 600 000	5 600 000
ZAC BAS CHANTENAY	2018	Banque Populaire	80%	5 600 000	5 600 000
ZAC BAS CHANTENAY	2018	Crédit Mutuel	80%	4 800 000	4 800 000
DOULON GOHARDS	2019	Crédit Agricole	80%	3 200 000	3 200 000
DOULON GOHARDS	2019	Crédit Coopératif	80%	2 400 000	2 400 000
DOULON GOHARDS	2022	La Banque Postale	80%	4 800 000	0
CASERNE MELLINET	2017	ARKEA	80%	5 840 000	1 843 586
CASERNE MELLINET	2019	Caisse d'Epargne	80%	5 200 000	5 200 000
CASERNE MELLINET	2022	Crédit Mutuel	80%	3 200 000	3 200 000
CASERNE MELLINET	2022	La Banque Postale	80%	3 600 000	0
ZAC PIRMIL LES ISLES	2018	Crédit Agricole	80%	10 400 000	0
ZAC PIRMIL LES ISLES	2022	Crédit Agricole	80%	4 800 000	0
PLACE DES DERVALLIERES	2019	Caisse d'Epargne	80%	320 000	320 000
IMMEUBLE HUB CREATIC - DSP	2020	ARKEA	50%	3 950 000	3 775 000
TOTAL GARANT NANTES METROPOLE				**81 870 000**	**44 477 457**
ZAC CHAMP DE MANŒUVRE	2016	Caisse des Dépôts /GAIA	20%	1 200 000	1 229 277
TOTAL GARANT BANQUE ARKEA				**1 200 000**	**1 229 277**
SANGLERIE LES SORINIERES	2018	Crédit Coopératif	50%	500 000	355 000
TOTAL GARANT COMMUNE DES SORINIERES				**500 000**	**355 000**

4.2 Délais de paiement

En conformité avec l'article L.441-6-1 du Code du Commerce et le Décret 2017-350 du 20 Mars 2017, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients sont les suivantes :

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	0 jour	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	380					20
Montant total des factures concernées TTC	3 184 710 €	- 22 566 €	- €	- €	- 3 378 €	- 25 944 €
Pourcentage du montant des achats de l'exercice TTC	5,90%	-0,04%	0,00%	0,00%	-0,01%	-0,05%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours à réception de facture sur opération de mandat - Délais contractuels : 60 jours à réception de facture chez maître d'œuvres sur autres opérations					

	Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	0 jour	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	97					241
Montant total des factures concernées TTC	23 021 857 €	111 763 €	155 728 €	9 522 €	2 507 368 €	2 784 381 €
Pourcentage du montant des achats de l'exercice TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	41,55%	0,20%	0,28%	0,02%	4,52%	5,02%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 60 jours net date de facture					

5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET CELLE DU PRÉSENT RAPPORT

RAS.

6 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

7 RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Exprimé en €

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 782 000	1 782 000	1 782 000	1 782 000	1 782 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	54 000,	54 000,	54 000,	54 000,	54 000,
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	63 310 003	44 381 186	40 344 112	30 684 879	58 136 054
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	16 124 178	3 179 607	9 407 022	(2 927 602)	10 327 228
Impôts sur les bénéfices	50 532	73 110	12 710	53 994	30 174
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	15 931 305	2 956 062	9 366 511	(3 115 621)	10 172 156
Résultat net	142 341	150 435	27 800	134 025	124 898
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	297,66	57,53	57,53	-55,21	190,69
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,64	2,79	2,79	2,48	2,31
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	49	47	47	47	43
Masse salariale	2 272 641	2 117 880	1 977 137	1 962 199	1 968 093
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 001 225	950 799	905 546	919 016	887 896

8 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES

L'activité de NMA en 2022 témoigne d'un engagement total des équipes dans la réalisation des objectifs opérationnels, tant sur l'aménagement et la construction que sur l'immobilier économique. Le portefeuille d'activité est riche et varié, mariant des opérations d'envergure à l'échelle de la métropole avec des réflexions plus ciblées pour le compte des communes actionnaires. Tous les projets d'aménagement confiés à NMA sont aujourd'hui entrés en phase opérationnelle malgré une conjoncture inflationniste qui impacte la production immobilière. L'activité pour les prochaines années reste à conforter en recherchant de nouvelles opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain avec l'ensemble des collectivités actionnaires de NMA. Un point d'actualisation du plan d'affaire 2023-2027 sera donc prochainement présenté au Conseil d'Administration.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES OPERATIONS AU 31 DECEMBRE 2022

AMENAGEMENT

CONCESSIONS D'AMENAGEMENT

1400	NANTES CHANTRERIE 1	Nantes Métropole
1414	BOUAYE LES ORMEAUX	Nantes Métropole
1423	NANTES BOTTIERE CHENAIE	Nantes Métropole
1426	ST JEAN DE BOISEAU LE LANDAS	Nantes Métropole
1427	NANTES ERDRE PORTERIE	Nantes Métropole
1428	EURONANTES GARE	Nantes Métropole
1430	ORVAULT LA JALIERE	Nantes Métropole
1432	LE PELLERIN BREHANNERIE	Nantes Métropole
1434	NANTES LES BRUYERES	Ville de Nantes
1435	NANTES VALLON DES DERVALLIERES	Ville de Nantes
1436	ORVAULT VALLON DES GARETTES	Nantes Métropole
1437	NANTES MALAKOFF CENTRE	Nantes Métropole
1438	LES SORINIERES VIGNES	Nantes Métropole
1439	NANTES MADELEINE CHAMP DE MARS	Nantes Métropole
1442	NANTES DESIRE COLOMBE	Ville de Nantes
1444	BRAINS LES COURTILS	Nantes Métropole
1445	LA MONTAGNE GAUDINIERE	Nantes Métropole
1448	CHAMP DE MANŒUVRE	Nantes Métropole
1449	TIVOLI	Ville de Nantes
1450	BAS CHANTENAY	Nantes Métropole
1451	DOULON - GOHARDS	Nantes Métropole
1452	CASERNE MELLINET	Nantes Métropole
1453	BOTTIERE PIN SEC	Nantes Métropole
1454	LA SANGLERIE	Ville des Sorinieres
1455	ZAC PIRMIL LES ISLES	Nantes Métropole
1456	PLACE DES DERVALLIERES	Nantes Métropole
1457	ORVAULT PLAISANCE	Nantes Métropole

CONCESSIONS D'AMENAGEMENT - OPERATIONS DE CONSTRUCTION

3428	ILOT 5B EURONANTES GARE (sous opération 1428)	Nantes Métropole
3428	PEM EURONANTES GARE (sous opération 1428)	Nantes Métropole
3435	POLE ASSOCIATIF DESIRE COLOMBE (sous opération 1442)	Ville de Nantes
3448	CRECHE CHAMP DE MANŒUVRE (sous opération 1448)	Nantes Métropole
3450	BAS CHANTENAY - BATIMENTS (sous opération 1450)	Nantes Métropole
3451	LES FERMES DE DOULON (sous opération 1451)	Nantes Métropole
3451 CRECHE	CRECHE DOULON GOHARDS (sous opération 1451)	Nantes Métropole
3452	MELLINET - BATIMENTS (sous opération 1452)	Nantes Métropole
3453	CENTRAKOR (sous opération 1453)	Nantes Métropole
3454	MEDIATHEQUE SANGLERIE (sous opération 1454)	Ville des Sorinieres

MANDATS D'ETUDE

2514	ETUDES ARBRES AUX HERONS	Nantes Métropole
2515	EXTENSION CHANTRERIE	Nantes Métropole
2516	CENTRE VILLE DE SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	Ville de Sainte-Luce
2517	PÔLE DES ARTS NOMADES	Nantes Métropole

MANDATS DE REALISATION

2768	RESTAURANT SCOLAIRE INDRE	Ville d'Indre
2769	MAINTENANCE PATRIMOINE ECONOMIQUE 2021-2023	Nantes Métropole

IMMOBILIER ECONOMIQUE

AFFERMAGE PATRIMOINE ECONOMIQUE METROPOLITAIN

6803	A0001	NANTES CREATIC
6803	A0004	MALLEVE 1 BUREAUX
6803	A0005	MALLEVE 2
6803	A0006	BIO OUEST - ILE DE NANTES
6803	A0008	CARRE D'ENTREPRISES COUERON
6803	A0009	REZE CREATIC
6803	A0010	HUB CREATIC

EXPLOITATION SOUS CONCESSIONS

7415	E7415	SUPERETTE DERVALLIERES (ALDI)
7428	E7428	GARE SUD
7450	E7450	BAS CHANTENAY GESTION LOCATIVE
7451	E7451	DOULON-GOHARDS GESTION LOCATIVE
7452	E7452	MELLINET GESTION LOCATIVE
7453	E7453	CENTRE COMMERCIAL LA BOTTIERE

CONVENTIONS PARTICULIERES

7811	B7811	DERVALLIERES 1
7812	B7812	DERVALLIERES 2
7813	B7813	DERVALLIERES 3
7815	B7815	COUR ARTISANALE BELLEVUE
7822	B7822	CENTRE COMMERCIAL BREIL MALVILLE
7825	B7825	CENTRE COMMERCIAL REZE CHÂTEAU

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE 2021-2023 NANTES METROPOLE

	R0008	CTRE CIAL ST JEAN DE BOISEAU
	R0010	CHEVIRE ERPI NANTES
	R0011	MAISON DE L'EMPLOI BELLEVUE NANTES
	R0012	NANTES BIOTECH
	R0013	LA CHANTRERIE
	R0015	SAINT AIGNAN
	R0018	MATISSE DERVALLIERES 2
	R0019	DAB DERVALLIERES 2

Vendu 03/2023

ANNEXE 2 : ACQUISITIONS FONCIERES 2022

DATE ACTE	OPÉ	NOM DE L'OPÉRATION	ACTIONNAIRE CONCÉDANT	VENDEUR	REFERENCES		SURFACE CADASTRALE EN M²	MONTANT en Euros HT	MONTANT en Euros TTC
					SECTION	NUMERO			
27/01/2022	1428	EURONANTES GARE	Nantes Métropole	NANTES METROPOLE	CR	313-316	112	13 440,00	13 440,00
28/02/2022	1428	EURONANTES GARE	Nantes Métropole	Mr et Mme LEGAL	CR	11	83	40 000,00	40 000,00
09/03/2022	1428	EURONANTES GARE	Nantes Métropole	Consorts HOUSSAY	CR	10	83	43 000,00	43 000,00
30/03/2022	1428	EURONANTES GARE	Nantes Métropole	SNCF GARES & CONNEXIONS	WZ	196	18	900,00	1 080,00
30/03/2022	1428	EURONANTES GARE	Nantes Métropole	SNCF GARES & CONNEXIONS	WZ	202	139	13 900,00	16 680,00
06/07/2022	1457	ORVAULT PLAISANCE	Nantes Métropole	Mme AUDEBOURG	CV	56	4 778	375 000,00	375 000,00
25/07/2022	1451	DOULON GOHARDS	Nantes Métropole	Consorts GUYOT	AT	194	2 038	73 960,40	73 960,40
16/09/2022	1428	EURONANTES GARE	Nantes Métropole	SNCF GARES & CONNEXIONS	WZ	226 - 213	326	32 600,00	39 120,00
20/09/2022	1451	DOULON GOHARDS	Nantes Métropole	Consorts CHOTARD	AT	184	1 066	29 850,00	29 850,00
03/10/2022	1448	CHAMP DE MANŒUVRE	Nantes Métropole	Mr etMme OHEIX	VX	22	660	78 060,00	78 060,00
24/10/2022	1450	BAS CHANTENAY	Nantes Métropole	SCI TEMPLAIS	IV	84	9 436	650 000,00	654 751,89
07/11/2022	1451	DOULON GOHARDS	Nantes Métropole	Consorts BERTHE	AT	202 - 203	3 035	300 090,00	300 090,00
16/12/2022	1400	CHANTRERIE	Nantes Métropole	KAUFMAN & BROAD	VM	65-68	5 117	210 000,00	252 000,00

ANNEXE 3 : CESSIONS FONCIERES 2022

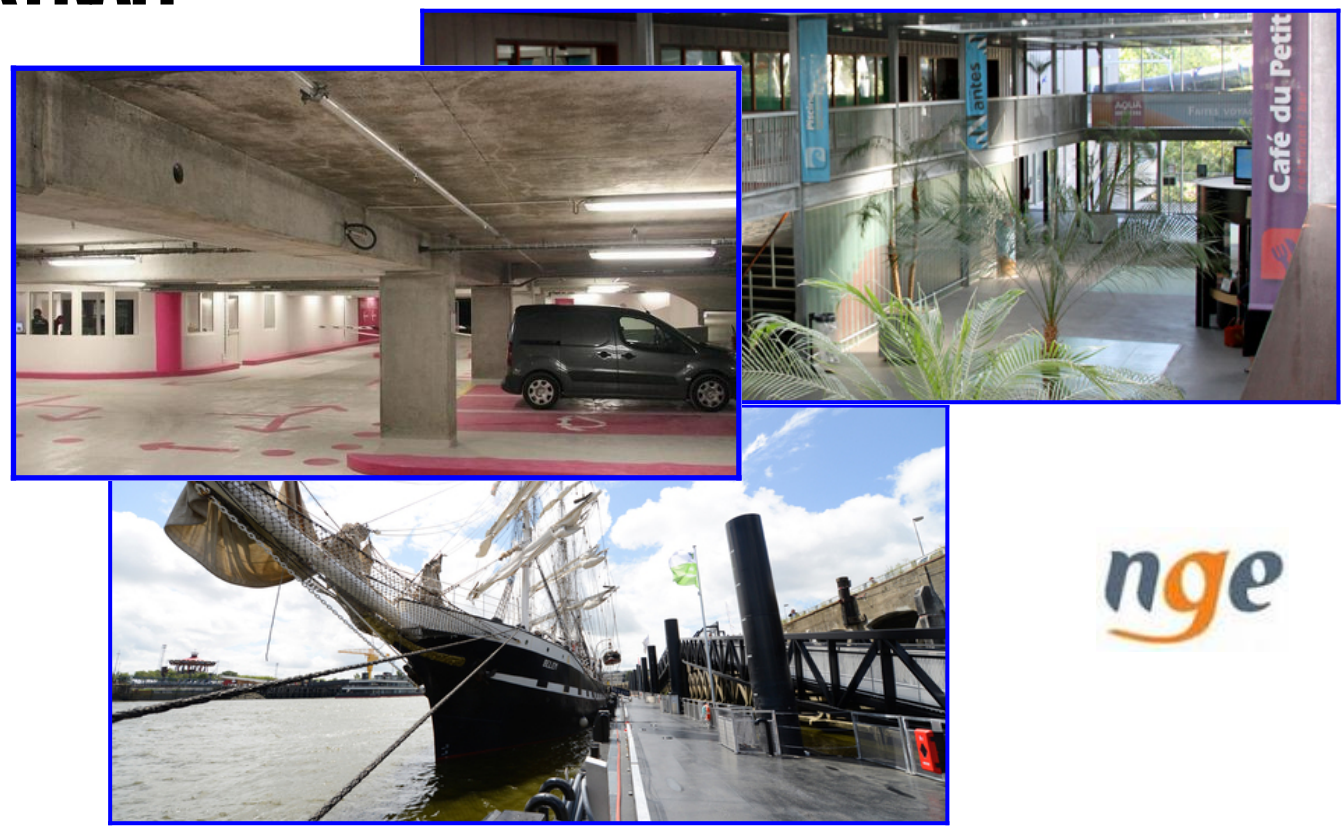
Cessions de CF - 2022 (y/c programmes sous MOA NMA)

Opération	Maîtrise d'ouvrage	Révision Nb Logements	dont sociaux	dont abordables	dont libres	dont TAB	dont autres	Révision SP Bureaux	Révision SP Activités	Révision SP Equipements
Bottière-Chênaie		**201**	***128***	***38***	***35***			**1 131**		
Ilot 14	IC&O - NMH	33	*9*	*13*	*11*					
Ilot 23	Giboire - LNH - Cooplogis	168	*119*	*25*	*24*			1 131		
Bottière-Pin Sec		**80**		***53***	***27***				**526**	
Q1a	CIF	53		*26*	*27*				296	
Q2a	CIF	27		*27*					230	
Champ de Manœuvre		**210**	***41***	***66***	***103***				**208**	**87**
BS1b	ADI	37			*37*				208	
BS5b	Espacil - Cooplogis	73		*37*	*36*					
BS6b	Bouygues Immo - GHT - Atlantique Habitations	100	*41*	*29*	*30*					87
Erdre Porterie									**1 534**	
BCT 19	BâtiNantes								1 534	
Euronantes Gare								**11 000**	**660**	**12 820**
Ilot ABC PEM	NMA - BâtiNantes							11 000	660	12 820
Le Landas									**1 892**	
Lot 2	Presqu'Ile Investissement								1 892	
Madeleine Champ de Mars									**30**	
Garage									30	
Mellinet		**261**	***99***	***63***	***99***				**173**	**462**
5A	CDC Habitat	75	*38*	*14*	*23*				173	462
8A	MFLA GHT	74		*49*	*25*					
8B	NMH	61	*61*							
8C	Tolefi	51			*51*					
ZAC des Vignes		**29**	***21***			***8***				
Terrains à bâtir	Particuliers	8				*8*				
Ilot B	NMH	21	*21*							
Total général		**781**	***289***	***220***	***264***	***8***	***0***	**12 131**	**5 023**	**13 369**

www.nantes.fr

SAEM NANTES METROPOLE GESTION EQUIPEMENTS (NGE)

EXTRAIT



RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DE LA VILLE DE NANTES AU SEIN DE LA SAEM

2022

SAEM NANTES METROPOLE GESTION EQUIPEMENTS

Rapport au Conseil Municipal de la Ville de Nantes actionnaire, des représentants de Nantes Métropole désignés comme administrateurs au sein de la SAEM, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

EXERCICE 2022

FICHE SIGNALETIQUE

ETAT CIVIL

Société Anonyme d'Economie Mixte Nantes métropole Gestion Equipements (NGE)

Siège social	14-16 rue Racine – BP 20707 – 44007 Nantes cedex 1
Date de création :	28 septembre 1976
Objet social :	Réalisation et gestion d'équipements publics à caractère industriel et commercial. Etude et constructions de parcs de stationnement, salles de congrès et réunions, activités de loisirs, énergies renouvelables…
Président :	Denis TALLEDEC (Représentant de la Ville de Nantes)
Vice-présidents :	Liliane NGENDAHAYO et Nicolas MARTIN
Directeur Général :	Richard CANTIN
Nombre de salariés :	58,96 ETP (équivalents temps plein) en 2022

ACTIONNARIAT

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital
COLLECTIVITES LOCALES			
Ville de Nantes	16523	1189656 €	38,03%
Nantes Métropole	16523	1189656 €	38,03%
AUTRES ACTIONNAIRES			
Caisse des Dépôts et Consignations	5560	400320 €	12,80%
Caisse d'Epargne des Pays de la Loire	1920	138240 €	4,42%
Dexia Crédit Local de France	1200	86400 €	2,76%
Caisse Fédérale Crédit Mutuel de Loire-Atlantique	960	69120 €	2,21%
CCI de Nantes Saint-Nazaire	400	28800 €	0,92%
Banque Bopulaire Bretagne Atlantique	360	25920 €	0,83%
TOTAL	**43446**	**3128112 €**	**100 %**

Nombre total d'administrateurs :	12
- dont représentant de Nantes Métropole	4 (Liliane NGENDAHAYO, Aurélien BOULE, Nicolas MARTIN, François DE LAUJARDIERE)
- dont représentant de la Ville de Nantes	4 (Pascal BOLO, Simon CITEAU, Nathalie BLIN, Denis TALLEDEC)
Nombre total de censeurs :	2
- dont représentant de la Ville de Nantes	1 (Pauline WEISS)
- dont représentant de Nantes Métropole	1 (Julien BAINVEL)

JURIDIQUE

Contrats conclus avec Nantes Métropole :	- Convention de DSP construction et exploitation du Parking Cathédrale (2005-2031) - Convention de DSP exploitation de la Gare fluviale (1992-2023) '- Marché public pour l'exploitation de la Patinoire de Rezé - 4 BEA ou conventions (Pôle échange Haluchère, Stade d'athlétisme, Prairie de Mauves, OPC Janvraie)
Contrats conclus avec la Ville de Nantes :	- Convention de DSP construction et exploitation du Centre de Loisirs du Petit Port (jusqu'en 2026) - BEA Camping (2010-2035) - BEA Gymnase Bottière Chênaie (2013-2032) - Convention de mise à disposition parking du Petit Port (2003-2026)

FINANCIER

Financement apporté par Nantes Métropole pour 2022 :	**1 735 k€ TTC** (Patinoire)
Financement apporté par la Ville de Nantes pour 2022 :	**3 626 k€ TTC** (Piscine et salles sportives CLPP)
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :	**-68782 €**
- résultat DSP "Parking Cathédrale" :	*-192346 €*
- résultat DSP "Gare fluviale" :	*0 €*
- résultat DSP "Centre de Loisirs du Petit Port" :	*-53080 €*
- résultat hors DSP Nantes Métropole / Ville de Nantes	*176644 €*
Garanties d'emprunt par Nantes Métropole :	A hauteur de 1 644 450 € (encours au 31/12/2022)
Garanties d'emprunt par la Ville de Nantes :	A hauteur de 2 092 863 € (encours au 31/12/2022)

Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	389 550	Capital social	3 128 112
Immobilisations corporelles	38 813 370	Réserves	290 521
Immobilisations financières	11 963	Report à nouveau	-96 069
		Résultat de l'exercice	-68 782
Total Actif immobilisé (I)	**39 214 883**	Subventions d'investissement	9 416 038
		Provisions réglementées	0
Stocks et en-cours	45 637	**Capitaux propres (I)**	**12 669 821**
Créances d'exploitation	307 045		
Autres créances	1 228 681	**Autres fonds propres (II)**	**0**
Total Actif Circulant (II)	**1 581 363**	**Provisions pour risques et charges (III)**	**15 287 995**
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes (long et court terme)	13 158 535
Disponibilités	3 664 829	Fournisseurs et comptes rattachés	1 538 173
		Dettes fiscales et sociales	729 657
Total Trésorerie (III)	**3 664 829**	Autres dettes	952 265
		Total Dettes (IV)	**16 378 630**
Comptes de régularisation (IV)	**28 396**	**Comptes de régularisation (V)**	**153 025**
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	**44 489 471**	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**44 489 471**

Compte de Résultat

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	10 654 655
Total des charges d'exploitation	10 396 801
dont charges de personnel	2 628 950
RESULTAT D'EXPLOITATION	**257 854**
Total des produits financiers	69
Total des charges financières	322 138
RESULTAT FINANCIER	**-322 070**
Total des produits exceptionnels	68 168
Total des charges exceptionnelles	72 735
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-4 566**
Bénéfice transféré	
Perte transférée	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	**-68 782**

Important : Les chiffres ci-dessus sont communiqués sous réserve d'être approuvés lors de l'Assemblée Générale de la SAEM

SYNTHESE DES POSITIONS PRISES PAR LES ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'ANNEE 2022

Administrateurs Nantes Métropole

- Mme Liliane NGENDAHAYO, Vice-présidente
- M. Nicolas MARTIN, Vice-président
- M. Aurélien BOULE
- M. François DE LAUJARDIERE

Administrateurs Ville de Nantes

- M. Denis TALLEDEC, Président
- M. Simon CITEAU,
- M. Pascal BOLO,
- Mme. Nathalie BLIN

Décisions marquantes prises lors des Conseils d'Administration de 2022

- ***Conseil d'Administration du 8 mars 2022 :***

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 décembre 2021
- Gouvernance du GIE NGE : Procès-verbal de l'AGO du 9 décembre 2021
- Résultats probables 2021
  - Probable 2021 du GIE NGE
  - Point activités à fin décembre 2021
  - Probable 2021 de la SEM NGE
- Budgets 2022 :
  - Budget 2022 du GIE NGE
  - Budget 2022 de la SEM NGE
- Actualités
  - Démarche Plan stratégique du « Groupe NGE » 2021-2026
  - Nantes Camping : point à date sur le projet de modification engagé (phases 1 & 2)
  - Audits processus achats
  - Rémunération du Directeur Général
- Développements :
  - Obtention du marché de gestion d'un parking « chantier » pour le compte de la SAMOA
  - Opportunité de développement d'un parking mutualisé dans le quartier Basse-Ile et autres projets
- Conventions et marchés : conventions et marchés courants (pour information)
- Points divers : ratification de signatures – Article 1161 du Code Civil

- ***Conseil d'Administration du 24 mai 2022 :***

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 mars 2022
- Gouvernance du GIE NGE : Procès-verbal de l'AGO du 8 mars 2022
- Arrêté des comptes de l'exercice 2021 du groupement GIE NGE
- Arrêté des comptes de l'exercice 2021 de la SEM NGE
- Actualités :
  - Indicateurs d'activités
  - Implantation d'une résidence sociale sur le parking en face du centre de loisirs du Petit Port
- Développements : Lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la Patinoire de Rezé
- Conventions et marchés : Réexamen des conventions réglementées
- Vie sociale de la SEM NGE :
  - Réélection d'administrateurs (mandats de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Mutuel)
  - Modification des statuts de la SEM NGE pour intégrer la tenue des Conseils d'Administration en mode dématérialisé
  - Mise à jour du Règlement Interne des procédures achats
- Organisation d'une Assemblée Générale Mixte :
  - Assemblée générale ordinaire

- *Approbation des comptes de l'exercice 2021*
- *Affectation des résultats*
- *Conventions réglementées*
- *Réélection d'administrateurs (Caisse des Dépôts et Consignations et Crédit Mutuel)*
- *Rémunérations*
- *Information : présentation du nouveau représentant permanent d'un administrateur privé*
  - Assemblée générale extraordinaire
- *Modification des statuts en vue de créer un Règlement Intérieur du Conseil d'Administration définissant les modalités de tenue des réunions en visioconférence*
  - A titre ordinaire et extraordinaire : *Pouvoirs*
- Points divers

➢ ***Conseil d'Administration du 13 octobre 2022 :***

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mai 2022
- Gouvernance du GIE NGE : Procès-verbal de l'AGO des 24 mai et 21 juin 2022
- Adoption du Plan stratégique NGE 2022 – 2026
- Points divers

➢ ***Conseil d'Administration du 13 décembre 2022 :***

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 octobre 2022
- Présentation Probable 2022 :
  - GIE 2022
  - SEM NGE 2022
- Validation du volet économique du Plan stratégique du « Groupe NGE »
- Actualités : Marché d'exploitation et de maintenance de la patinoire de Rezé
- Conventions et marchés : Conventions et marchés courants (pour information)
- Vie sociale de la SEM NGE : Adoption Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
- Approbation de la répartition des rémunérations
- Points divers : Ratification des signatures
-

<u>Taux de participation des administrateurs mandataires de la Ville de Nantes</u> : 88%

<u>Taux de participation des administrateurs mandataires de Nantes Métropole</u> : 75%

<u>Jetons de présence des administrateurs Ville de Nantes</u> : 2 300 €

<u>Jetons de présence des administrateurs Nantes Métropole</u> : 2 760 €

SYNTHESE DES CONTROLES EFFECTUES SUR LA SAEM NANTES METROPOLE GESTION EQUIPEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE 2022

<u>Contrôle sur exercice 2022</u> : Néant

RAPPORT ADMINISTRATEURS **SAEM NANTES METROPOLE GESTION EQUIPEMENTS** 2022

ANNEXES

Comptes annuels 2022

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale - exercice 2022



LE BILAN

LE COMPTE DE RÉSULTAT

L'ANNEXE

AU 31 DÉCEMBRE 2022

LE BILAN
LE COMPTE DE RÉSULTAT
AU 31 DÉCEMBRE 2022

Bilan Actif

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	100 222	67 697	32 525	6 802
Fonds commercial	2 256		2 256	2 256
Autres immobilisations incorporelles	665 085	310 316	354 769	388 940
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	13 238 696	7 514 699	5 723 997	5 484 270
Installations techniques, matériel, outillage	702 751	580 596	122 156	122 377
Autres immobilisations corporelles	30 205 701	489 086	29 716 615	29 739 611
Immobilisations en cours	3 250 602		3 250 602	1 033 216
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	7 184		7 184	7 151
Prêts				355
Autres immobilisations financières	4 779		4 779	5 459
ACTIF IMMOBILISE	**48 177 277**	**8 962 394**	**39 214 883**	**36 790 436**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	20 987		20 987	2 111
Avances et acomptes versés sur commandes	24 650		24 650	1 640
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	311 152	4 107	307 045	352 062
Autres créances	1 228 681		1 228 681	1 295 317
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	3 664 829		3 664 829	4 074 786
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	28 396		28 396	32 278
ACTIF CIRCULANT	**5 278 695**	**4 107**	**5 274 588**	**5 758 194**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**53 455 973**	**8 966 501**	**44 489 471**	**42 548 630**

Bilan Passif

Exprimé en €

Rubriques			31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	(dont versé :	3 128 112)	3 128 112	3 128 112
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			139 370	139 370
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	151 151	151 151
Report à nouveau			(96 069)	(241 129)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			(68 782)	145 059
Subventions d'investissement			9 416 038	9 419 312
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**12 669 820**	**12 741 876**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			307 758	310 661
Provisions pour charges			14 980 237	13 629 228
PROVISIONS			**15 287 995**	**13 939 889**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			13 069 448	12 707 948
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	23 720	12 920
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			65 367	49 815
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 538 173	977 735
Dettes fiscales et sociales			729 657	660 287
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 200	20 747
Autres dettes			951 065	1 300 948
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance			153 025	136 466
DETTES			**16 531 656**	**15 866 865**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**44 489 471**	**42 548 630**

Compte de résultat

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	23 705		23 705	13 521
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 493 774		5 493 774	3 851 999
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**5 517 479**		**5 517 479**	**3 865 520**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			16 267	213 749
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			441 127	618 969
Autres produits			4 679 782	4 804 611
PRODUITS D'EXPLOITATION			**10 654 655**	**9 502 849**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			29 733	6 095
Variation de stock (marchandises)			(18 876)	6 619
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 508 160	3 981 833
Impôts, taxes et versements assimilés			417 697	349 390
Salaires et traitements			1 892 102	1 496 980
Charges sociales			736 848	643 170
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			864 464	789 845
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 382	970
Dotations aux provisions			551 198	543 299
Autres charges			1 413 096	1 246 615
CHARGES D'EXPLOITATION			**10 396 801**	**9 064 814**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**257 854**	**438 034**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			69	466
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**69**	**466**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			322 138	361 819
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**322 138**	**361 819**
RESULTAT FINANCIER			**(322 068)**	**(361 354)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**(64 215)**	**76 681**

Compte de résultat (suite)

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 369	9 237
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 472	24 296
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	42 327	42 713
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**68 168**	**76 247**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 411	6 896
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	19 590	972
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	38 733	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**72 735**	**7 868**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(4 567)**	**68 379**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**10 722 892**	**9 579 561**
TOTAL DES CHARGES	**10 791 674**	**9 434 502**
BENEFICE OU PERTE	**(68 782)**	**145 059**

Résultat des 5 derniers exercices

Exprimé en €

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	**12**	**12**	**12**	**12**	**12**
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 128 112	3 128 112	3 128 112	3 128 112	3 128 112
Nombre d'actions					
- ordinaires	43 446	43 446	43 446	43 446	43 446
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 517 479	3 865 520	2 718 438	4 632 203	12 996 601
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	990 716	862 488	(665 504)	508 533	1 565 487
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	1 059 497	717 429	90 836	425 297	1 262 473
Résultat net	-68 782	145 059	(756 340)	83 236	303 014
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	22,80	19,9	(15,3)	11,7	36,03
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-1,58	3,3	-17,4	1,9	6,97
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés		56	51	51	80
Masse salariale	1 892 102	1 496 980	1 325 578	1 693 131	2 614 101
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	736 848	643 170	635 656	717 087	1 135 035

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

établis par le Conseil d'Administration

et présentés à l'Assemblée Générale

du 27 juin 2023

SOMMAIRE

1. / OBJET DE LA REUNION 4

2. / ACTIVITE DE LA SOCIETE 5

2.1. / IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19 5
2.2. / PLAN STRATEGIQUE GROUPE NGE 2021-2026 5
2.3. / FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITE 6
2.4. / ASPECTS CONTRACTUELS 6

3. / ANALYSE GLOBALE DES DONNES FINANCIERES DE L'EXERCICE 2022 7

3.1. / LES PRODUITS 7
3.2. / LES CHARGES 9
3.3. / LES DELAIS DE PAIEMENT 11
3.4. / LES RESULTATS 12

4. / INFORMATIONS JURIDIQUES ET FISCALES 13

4.1. / STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL 13
4.2. / PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL 13
4.3. / DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT 13
4.4. / PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE 13

5. / PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 13

6. / LES INDICATEURS DE STRUCTURE FINANCIERE 14

6.1. / EVOLUTION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) 14
6.2. / EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) 15
6.3. / EVOLUTION DE LA TRESORERIE (T) 15
6.4. / LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) 16

7. / LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 16

8. / GOUVERNANCE DE LA SOCIETE 18

9. / ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 19

10. / REMUNERATION ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX 21

11. / CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE 23

PROJET

12. / CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE 23

13. / DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL 23

14. / MODE D'ORGANISATION DE LA SOCIETE 23

15. / ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE 24

PROJET

1ère partie - RAPPORT DE GESTION

PROJET

1. / OBJET DE LA REUNION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Pour votre information, nous avons tenu à votre disposition dans les conditions légales, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat, et l'annexe ;
- Le présent rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Les rapports de délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des Délégations de Service Public, et une analyse de la qualité de service ;
- Le rapport général et les rapports spéciaux du commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation ;
- La liste des actionnaires et des administrateurs.

PROJET

2. / ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les événements essentiels ayant marqué l'activité de la Société durant l'exercice 2022 peuvent être résumés comme suit :

2.1. / IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19

Les impacts des mesures sanitaires individuelles et collectives visant à protéger tant les salariés que les clients, ont perdurées sur le début de l'année 2022.

Les exploitations ont repris progressivement une activité normale à partir du printemps :

- Le Petit Port :
  - La FMI (Fréquentation Maximale Instantanée) de la patinoire a été limitée à 50% (425 personnes en séance publique au lieu de 850 habituellement) jusqu'au 13/03/22.
  - La piscine a subi les mêmes contraintes réglementaires avec une FMI bloquée sur le premier trimestre à 250 personnes.
- Parking Cathédrale : les changements d'usage liés à la mise en place du télétravail et des visio-conférences impactent la fréquentation durablement. A l'issue de l'exercice, le parking enregistrait une variation de fréquentation de -20% par rapport à 2019 (année de référence pour des conditions d'exploitation normales).

2.2. / PLAN STRATEGIQUE GROUPE NGE 2021-2026

Le Conseil d'Administration du février 2020 avait approuvé le lancement d'une démarche d'élaboration d'un plan stratégique moyen terme pour le « Groupe NGE ». Après l'établissement d'un diagnostic en 2021, l'année 2022 a permis l'élaboration complète de cet enjeu majeur :

- La définition du positionnement stratégique a été présentée au Conseil d'Administration le 08 mars 2022.
- Les ambitions stratégiques et leurs déclanisions en objectifs opérationnels ont été exposées au Conseil d'Administration le 13 octobre 2022.
- Le 13 décembre 2022, le Conseil d'Administration a permis d'exposer le volet économique du plan stratégique, notamment à travers l'identification des moyens et ressources nécessaires pour atteindre les ambitions posées.

Elle est conduite en impliquant les différentes parties prenantes du « Groupe NGE » : collaborateurs, actionnaires, donneurs d'ordres et partenaires. Le Conseil d'Administration est également sollicité.

PROJET

2.3. / FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITE

Travaux de réaménagement de Nantes Camping :

Une première phase de travaux s'est déroulée au printemps 2022 et a permis le réaménagement de l'accueil et la création d'un atelier. La seconde phase des travaux a débuté en décembre 2022. Elle consiste en la réfection du pôle restauration et de la zone de loisirs. Cette amélioration de l'espace restauration et la refonte de la zone ludique avec création d'un bassin d'été, répondent à des attentes clients révélées lors d'une enquête de satisfaction menée en 2021 et permettent également de satisfaire aux exigences du cahier des charges classement 5 étoiles.

Le coût de ces travaux s'élève à 1 860 K€ pour les 2 phases, financés intégralement par un emprunt garanti à 50% par la Ville de Nantes.

2.4. / ASPECTS CONTRACTUELS

Patinoire de Rezé
Conclusion d'un marché avec Nantes Métropole pour l'exploitation de la patinoire pour une durée de 4 ans (jusqu'au 13/08/2026). Le montant annuel de la prestation est de 129 915 € HT.

Marché parking chantier SAMOA
Conclusion d'un marché avec la SAMOA pour la gestion d'un parking « chantier » sur le quartier République de l'île de Nantes. Marché courant de janvier 2022 à juin 2024 pour un montant total de 221 K€ HT.

PROJET

3. / ANALYSE GLOBALE DES DONNES FINANCIERES DE L'EXERCICE 2022

3.1. / LES PRODUITS

Le chiffre d'affaires analytique s'est élevé à 5 531 k€/HT pour 3 873 k€/HT en 2021.

Soit une augmentation globale de 1 658 k€/HT (+43%) essentiellement liée à la reprise de l'activité en sortie de crise COVID sur le centre de loisirs du Petit Port (+922 k€) et sur le camping (+658 k€).

en K€ / HT	2020	2021	2022	22/21	%
C.A. Total	**2 720**	**3 873**	**5 531**	1 658	42,8%
Activité stationnement					
Stationnement silos	619	714	789	75	11%
Stat. Voirie	64	59	71	12	21%
Parkings privés	55	129	162	33	26%
Activité loisirs et Ports					
Centre de Loisirs Petit-Port	619	894	1 802	908	101,6%
Spa Aqua Bien Etre	16	44	49	5	11,4%
Salles Petit Port	9	11	20	9	80,0%
Patinoire de Rezé	97	104	123	20	19,0%
Camping	886	1 544	2 150	606	39,2%
Activité gestion de salles et immobilière					
Gare Fluviale	96	113	128	16	13,8%
Autres activités diverses					
Production photovoltaïque	257	263	234	-29	-11%
Missions d'expertise	0	0	4	4	
Divers	0	0	0	0	

Ce tableau comprend des prestations internes entre exploitation, notamment entre la piscine et le camping.

➢ **+ 120 k€** au titre de l'activité **Stationnement et Mobilité** (+13,3 %), dont :

- +75 k€ au titre de la DSP "parking Cathédrale", dont + 46 k€ au titre du stationnement horaire (124 516 entrées soit une évolution + 9 % par rapport à 2021).
- +33 k€ au titre des parkings privés, essentiellement liés à la mise en service du parking en enclos « Chantiers SAMOA » (85 k€ de prestations) et à la baisse de facturation en 2022 sur le parking Marsauderies (62 k€ de fournitures de matériels en 2021).

➢ **+ 1 548 k€** au titre des **Loisirs** (+60 %), dont :

- + 908 k€ au titre des activités du centre de loisirs du Petit Port. Essentiellement lié à la reprise d'activité après les contraintes sanitaires (+ 849 k€ au titre des entrées, + 117 k€ pour les créneaux clubs et scolaires).

PROJET

- + 606 k€ (+ 39,2%) à **Nantes Camping**. La très bonne activité de l'année 2022 confirme la progression déjà importante en 2021 et porte le chiffre d'affaires de l'exercice à un niveau jamais atteint jusqu'alors (2 150 k€). L'effet année pleine de la création du Village Premium associé aux optimisations des recettes par la mise en place d'une fonction de revenu management au sein de l'équipe du camping ont largement contribué à ces bonnes performances.

➢ **-29 k€** (- 11 %) au titre de la production d'**électricité photovoltaïque** sous l'effet de la vétusté des équipements pénalisant la production. Malgré tout, aucun nouveau sinistre ou problématique majeure de maintenance n'ont été à déplorer en cours d'année.

Les autres produits totalisent la somme de 5 120 k€/HT pour 5 424 k€/HT en 2021, soit une baisse de - 304 K€/HT, dont :

➢ **- 125 k€** de contributions des mandants, collectivités locales, pour sujétions de fonctionnement aux différents contrats (4 679 K€ en 2022 pour 4 804 K€ en 2021), dont :

- - 200 k€ de subvention pour le parking Cathédrale, du fait du versement d'une contribution exceptionnelle de 200 k€ par Nantes Métropole liée à la crise sanitaire en 2021.

- + 75 k€ de subvention pour sujétion de service public au Petit Port, y compris + 26 k€ de taxe sur les salaires

➢ **- 231 k€** de reprises de provisions pour grosses réparations (341 k€ en 2022 pour 572 k€ en 2021),

➢ **+13 k€** de reprises de provisions pour risques et charges

➢ **+ 41 k€** de transferts de charges relatifs aux débours engagés pour le compte de NMGS et du groupement GIE NGE,

PROJET

3.2. / LES CHARGES

Les charges d'exploitation, après régularisation analytique des transferts de charges, s'élèvent à la somme de 9 877 k€/HT pour 8 362 k€/HT en 2021.

Soit une hausse globale de + 1 515 k€/HT (+ 18 %) essentiellement liée, comme pour les produits, à la reprise progressive de l'activité en sortie de crise sanitaire Covid 19.

en K€ / HT	2020	2021	2022	22/21	%
Charges totales	**7 590**	**8 362**	**9 877**	*1 515*	*18,1%*
Activité stationnement					
Stationnement silos	762	801	859	*57*	*7,2%*
Stat. Voirie	48	50	51	*1*	*1,5%*
Parkings privés	34	91	137	*45*	*49,6%*
Activité loisirs et Ports					
Centre de Loisirs Petit-Port	4 919	5 351	6 245	*894*	*16,7%*
Spa Aqua Bien Etre	102	95	91	*-4*	*-4,6%*
Salles Petit Port	2	3	7	*3*	*94,1%*
Patinoire de Rezé	97	100	133	*33*	*32,8%*
Camping	1 279	1 543	1 970	*427*	*27,7%*
Activité gestion de salles et immobilière					
Gare Fluviale	94	112	128	*16*	*14,4%*
Autres activités diverses					
Production photovoltaïque	214	194	200	*6*	*3,3%*
Missions d'expertise	0,0	0,0	0,1	*0*	
Siège	38	20	56	*36*	*175,9%*
Autres	0	0	0	*0*	

Les principales variations de charges d'exploitation par rapport à l'exercice 2021 peuvent s'exprimer comme suit :

➢ **+ 104 k€** au titre de l'activité **Stationnement et Mobilité** (+ 24 %), dont :

- + 57 k€ au titre du fonctionnement du parking Cathédrale (taxe foncière + 16 k€, amortissements + 22 k€, +6 k€ de nettoyage)

- + 45 k€ au titre des parkings privés : concernant la mise en service de l'enclos « Chantiers SAMOA » entré en exploitation en 2022 (fournitures d'équipements).

➢ **+ 1 353 k€** au titre des **Loisirs et Tourisme** (+ 19 %), dont :

- + 894 k€ au centre de loisirs du Petit Port, dont :
  + 518 K€ de frais de personnel,
  + 162 k€ de consommation d'énergie (électricité, réseau de chaleur et gaz),
  + 83 k€ de contrats de prestations externes (nettoyage, maintenance, …).

PROJET

- + 427 k€ au titre de Nantes Camping, dont :
  + 192 k€ de frais de personnel,
  + 42 k€ de consommation d'énergie,
  + 50 k€ de prestations externes dont + 20 k€ aux espaces verts,
  + 90 k€ d'amortissements et de charges (honoraires et matériels) liées aux travaux de réaménagement,
  + 42 k€ de frais de GIE directement proportionnels à l'accroissement du chiffre d'affaires.

- + 33 k€ à la patinoire de Rezé (dont 25 k€ de frais de personnel)

➢ **+ 16 k€** au titre de la gestion de la gare fluviale, relatifs à la hausse de la redevance à la collectivité.

➢ **+ 6 k€** au titre des centrales photovoltaïques, liés principalement au nettoyage de la centrale du stade d'athlétisme.

Le solde des frais de société non imputables directement aux exploitations, principalement :

- Quote-part de résultat du groupement GIE NGE,
- mandat social, et jetons de présence,
- honoraires commissaire aux comptes,
- abonnement, adhésions et cotisations diverses,
- frais administratifs, de greffe…

s'est élevé à 174 k€ au cours de l'exercice pour 140 k€ k€ en 2021 (dont + 43K€ au titre de la quote-part de résultat du groupement GIE NGE). Ces frais sont répartis analytiquement et pèsent sur toutes les exploitations au prorata du total de leurs produits d'activité (chiffre d'affaires et contribution des collectivités).

PROJET

3.3. / LES DELAIS DE PAIEMENT

Le nombre et le montant des factures fournisseurs reçues et non réglées à la date de la clôture dont le terme est échu (c. commerce art. L.441-6-1) s'expriment comme suit :

Délais de paiements	Factures non réglées au 31/12/22						
Par tranche de retard de paiement	Non échues	1 / 29 jours	30 / 59 jours	60 / 90 jours	+ 90 jours	dont bloquées(3)	**Totaux**
Fournisseurs exploitation TTC (1)	-879 728	86	-15 405	70	-9 550	-27 365	**-904 527**
En nombre de factures	*181*	*2*	*6*	*2*	*10*	*5*	***201***
Fournisseurs "groupe" TTC (2)	-315 944						**-315 944**
En nombre de factures	*12*						***12***
Fournisseurs retenue de garantie TTC	-6 501	0,00	0	0	-872		**-7 374**
En nombre de factures	*21*	*0*	*0*	*0*	*13*		***34***
Fournisseurs honoraires TTC	0	0	0	0	-3 300	*3 300*	**-3 300**
En nombre de factures	*0*	*0*	*0*	0	1		***1***
Fournisseurs d'immobilisations TTC	0	0	0	0	-1 200		**-1 200**
En nombre de factures	0	0	0	0	1		***1***
Fournisseurs retenue de garantie d'immol	0	0	0	0	0		**0**
En nombre de factures	0	0	0	0	0		***0***
TOTAL Fournisseurs TTC	**-1 202 173**	**86**	**-15 405**	**70**	**-14 922**	**-24 065**	**-1 232 345**
% des Achats TTC	-21,92%	0,00%	-0,28%	0,00%	-0,27%	-0,44%	**-22,47%**
Délais de paiement de référence utilisés							
Délais contractuels	30 jours fin de mois						
Délais légaux	30 jours ou 45 jours fin de mois						

(1) Fournisseurs débiteurs et créditeurs confondus
(2) GIE NGE et NMGS
(3) Factures en litige avec les fournisseurs

Le nombre et le montant des factures clients émises et non réglées à la date de la clôture dont le terme est échu (c. commerce art. L.441-6-1) s'expriment comme suit :

Délais de paiements	Factures non réglées au 31/12/22					
Par tranche de retard de paiement	Non échues	1 / 29 jours	30 / 59 jours	60 / 90 jours	> 90 jours	**Totaux**
Clients exploitation TTC (1)	142 926	8 804	18 464	16 422	15 763	**202 380**
En nombre de factures	50	39	11	9	16	**125**
% du CA TTC	2,27%	0,14%	0,29%	0,26%	0,25%	3,21%
Clients "groupe" TTC (2)	56 710	0	0	0	0	**56 710**
En nombre de factures	*7*	*0*	*0*	*0*	*0*	***7***
% du CA TTC	0,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,90%
Factures relatives à des créances litigieuses (exclues des clients exploitation)						
Clients douteux TTC						**0**
Délais de paiement de référence utilisés						
Délais contractuels	Comptant pour clients particuliers/ 30 jours pour clients professionnels					
Délais légaux	30 jours					

(1) Clients débiteurs et créditeurs confondus
(2) GIE NGE et NMGS

PROJET

3.4. / LES RESULTATS

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de **+ 258 k€** contre 438 k€ en 2021.

Le résultat financier est négatif à hauteur de **– 322 k€** pour - 361 k€ en 2021, soit une variation de + 39 k€ essentiellement due à l'amortissement des emprunts en cours,

Le résultat exceptionnel est déficitaire à hauteur de **- 5 k€**, essentiellement constitué :

- de la reprise de provision sur le spa (42 k€) et de la cession de mobile homes amortis (19 k€),
- de la constitution de provision sur les centrales photovoltaïques Bellay (4 k€) et Halbarderie (43 k€), du solde du sinistre sur le gymnase du Petit Port (7,6 k€).

Le résultat comptable net se traduit par un déficit de - 69 k€ pour un excédent de 145 k€ en 2021, dont la répartition par activités s'établit comme suit :

en K€	2020	2021	2022
Résultat Consolidé NGE	**- 756,3**	**145,1**	**- 68,8**
Activités pôle stationnement	**- 205,6**	**32,2**	**- 147,8**
DSP parking Cathédrale	- 242,2	- 13,8	- 192,3
Marchés parkings privés	21,1	37,4	24,6
Marché horodateurs Rezé	15,5	8,7	19,9
Activités loisirs, tourisme et sport	**- 278,2**	**72,3**	**102,2**
DSP Petit Port (piscine-patinoire-salles sportives)	30,0	16,6	- 53,1
Spa Aqua Bien Etre	- 30,1	- 9,1	- 0,1
Autre Petit Port (salles…)	61,4	26,2	21,1
BEA Nantes Camping	- 339,5	35,6	144,4
Marché Patinoire de Rezé	0,0	3,1	- 10,2
Activités gestion de salles et immobilière	**-**	**0,0**	**0,0**
Concession Gare Fluviale	-	0,0	0,0
Autres activités	**- 272,6**	**40,5**	**- 23,1**
Energies renouvelables	60,7	54,4	- 24,1
Siège / mission d'expertise / divers	- 333,2	- 13,9	1,0

Le résultat fiscal de l'exercice est déficitaire à hauteur de **- 65 k€**.

Après imputation du résultat de l'exercice, les déficits fiscaux reportables sur les exercices suivants s'élèvent à 1 954 k€.

PROJET

4. / INFORMATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

4.1. / STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société est fixé à 3 128 112 euros, divisé en 43 446 actions d'une même catégorie de 72 euros chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement.

4.2. / PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément à l'article L225.129-6 du code du commerce, nous vous informons que les salariés n'ont pas de participation dans le capital de la société. La dernière résolution en ce sens proposée à l'AGM réunie le 23 juin 2017, a été rejetée à l'unanimité.

4.3. / DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous avons constaté des charges non déductibles fiscalement, pour un montant total de 4 k€.
Il s'agit principalement de :

- 4 k€ de taxe sur véhicules de société.

4.4. / PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

La Société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire prononcée par l'autorité de la concurrence pour pratique anticoncurrentielle au cours de l'exercice.

5. / PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net déficitaire de l'exercice s'élevant à **68 781 €**, il est proposé de l'affecter au compte report à nouveau.

A l'issue de cette affectation, le montant total des réserves légales dûment constituées, sera inchangé pour	139 370 €
Et le report à nouveau débiteur s'établira à la somme de	- 164 850 €

Au 31 décembre 2022, et hors subventions d'investissement et provisions règlementées, les capitaux propres de la Société s'établissent à la somme de 3 253 782 €
dont 3 128 112 € de capital social.

Enfin, nous vous confirmons l'absence de tout versement de dividendes.

PROJET

6. / LES INDICATEURS DE STRUCTURE FINANCIERE

6.1. / EVOLUTION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)

Besoin complémentaire de financement stable lié à l'exploitation et au décalage des flux financiers (Actif circulant – Passif circulant).

Le BFR est structurellement négatif, du fait des dispositions en matière de perception des recettes d'exploitation en instantané, voire d'avance (abonnements), ainsi que des compensations tarifaires et subventions pour sujétions de service public.

	2019	2020	2021	2022
stocks	5	9	2	21
créances…	2 638	3 211	1 681	1 589
créances / investisst.				
dettes…	-4 365	-3 698	-3 159	-3 462
BFR	**-1 722**	**-478**	**-1 476**	**-1 852**

L'encours des dettes, autres qu'emprunts, en fin d'exercice représente pour l'essentiel celles envers :

	A fin 2021 (en K€)	A fin 2022 (en K€)
• les organismes fiscaux & sociaux	660	730
• les fournisseurs exploitation	978	1 538
• les fournisseurs investissements	21	1
• autres dettes (charges à payer, créditeurs divers, …)	1 301	951
• Produits constatés d'avance	136	153

PROJET

6.2. / EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)

Excédent des ressources stables destiné au financement du cycle d'exploitation

(Capitaux permanents – Actif Immobilisé).

	2019	2020	2021	2022
Capital social (appelé et versé)	3 128	3 128	3 128	3 128
Réserv. & RAN	806	49	194	126
Subvent. Invest.	9 426	9 423	9 419	9 416
Subv. Inv. à recevoir	0	0	0	0
Emprunts LMT	13 167	11 753	12 708	13 069
Cap. Permanents	**26 526**	**24 353**	**25 450**	**25 739**
Actif brut immo.	42 737	42 485	44 007	44 927
Immo. En cours	30	622	1 033	3 251
Amort. actif	-7 201	-7 554	-8 250	-8 962
Amort. passif	-11 404	-12 457	-13 552	-14 703
Act. Net immo.	**24 162**	**23 096**	**23 238**	**24 511**
FRNG	**2 364**	**1 257**	**2 212**	**1 228**

6.3. / EVOLUTION DE LA TRESORERIE (T)

La trésorerie est la résultante de l'équilibre entre fonds de roulement et besoin en fonds de roulement (T= FR-BFR). Pour ce qui concerne NGE, il convient de retenir l'existence d'un niveau permanent de provisions pour risques & charges, résultant des obligations contractuelles de mise en œuvre des grosses réparations sur plusieurs d'équipements gérés dans le cadre des DSP.

	2019	2020	2021	2022
FRNG	2 364	1 257	2 212	1 228
Prov. Risq. & ch.	975	417	388	585
BFR	-1 722	-478	-1 476	-1 852
T = FRNG-BFR+Prov.	**5 061**	**2 151**	**4 075**	**3 665**

PROJET

6.4. / LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

L'EBE est déterminé hors l'impact du coût des grosses réparations réalisées au titre de chaque exercice, dans la mesure où les dépenses réelles à ce titre sont couvertes à due concurrence par des reprises de provisions. En 2022, ce montant neutralisé s'élève à 341 k€.

	2019	2020	2021	2022
C.A.	**4 596**	**2 718**	**3 866**	**5 517**
% évolut.	**-64,63%**	**-40,86%**	**42,20%**	**42,74%**
EBE (exc. Brut expl.)	-1 822	-2 470	-1 833	-1 691
Autres produits & transf charges	4 716	4 740	4 850	4 766
Autres charges	-1 282	-1 213	-1 247	-1 413
Résultat financier	-443	-401	-361	-322
Résult. except. Op. gest.	10	-1	2	0
Participation	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
CAF	**1 179**	**654**	**1 411**	**1 340**
% CAF / C.A.	**25,65%**	**24,08%**	**36,51%**	**24,29%**

PROJET

7. / LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

2ème partie - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PROJET

8. / GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

Suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, portant renouvellement des Conseillers Municipaux, les collectivités actionnaires ont désigné en leurs instances les membres appelés à assurer leur représentativité au sein de la Société. La Ville de Nantes et Nantes Métropole, actionnaires à part égale, disposent ainsi chacune de :

4 postes d'administrateurs appelés à siéger au C.A.
1 poste de représentant aux A.G.
1 poste de censeur.

Représentants de la Ville de Nantes

Le Conseil Municipal de Nantes, par délibération du 15 juillet 2020, a désigné :

- Pour représenter la Ville de Nantes aux fonctions d'administrateur :

  M. Pascal BOLO
  M. Denis TALLEDEC,
  M. Simon CITEAU,
  Mme Nathalie BLIN.

- Pour représenter la Ville de Nantes aux Assemblées générales :

  M. Denis TALLEDEC

- Pour représenter la Ville de Nantes aux fonctions de censeur :

  Mme Pauline WEISS

Ces désignations ont pris effet le 15 juillet 2020.

Représentants de Nantes Métropole

Le Conseil Métropolitain de Nantes Métropole, par délibération du 17 juillet 2020, a désigné :

- Pour représenter Nantes Métropole aux fonctions d'administrateur :

  Mme Liliane NGENDAHAYO
  M. Aurélien BOULÉ,
  M. Nicolas MARTIN,
  M. François BRILLAUD DE LAUJARDIERE,

- Pour représenter Nantes Métropole aux Assemblées générales :

  Mme Liliane NGENDAHAYO

- Pour représenter Nantes Métropole aux fonctions de censeur :

  M. Julien BAINVEL

Ces désignations ont pris effet le 17 juillet 2020.

PROJET

Représentante de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a décidé de pourvoir à sa représentation permanente au sein des instances délibérantes de la société, en la personne de :

Mme Claire-Anne DAVID-LECOURT

Représentant de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

La Caisse d'Epargne a décidé de pourvoir à sa représentation permanente au sein des instances délibérantes de la société, en la personne de :

M. Frédéric APPÉ

9. / ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois.

- Le **8 mars**, l'ordre du jour étant le suivant :
  1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 décembre 2021
  2. Gouvernance du GIE NGE
     - Procès-verbal de l'AGO du 9 décembre 2021
  3. Résultats probables 2021
     - Probable 2021 du GIE NGE
     - Point activités à fin décembre 2021
     - Probable 2021 de la SEM NGE
  4. Budgets 2022
     - Budget 2022 du GIE NGE
     - Budget 2022 de la SEM NGE
  5. Actualités
     - Démarche Plan stratégique du « Groupe NGE » 2021-2026
     - Nantes Camping : point à date sur le projet de modification engagé (phases 1 & 2)
     - Audits processus achats
     - Rémunération du Directeur Général
  6. Développements
     - Obtention du marché de gestion d'un parking « chantier » pour le compte de la SAMOA
     - Opportunité de développement d'un parking mutualisé dans le quartier Basse-Ile et autres projets
  7. Conventions et marchés
     - Conventions et marchés courants (pour information)
  8. Points divers
     - Ratification de signatures – Article 1161 du Code Civil

- Le **24 mai**, l'ordre du jour étant le suivant :
  1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 mars 2022
  2. Gouvernance du GIE NGE
     - Procès-verbal de l'AGO du 8 mars 2022
  3. Arrêté des comptes de l'exercice 2021 du groupement GIE NGE
  4. Arrêté des comptes de l'exercice 2021 de la SEM NGE
  5. Actualités
     - Indicateurs d'activités

PROJET

- Implantation d'une résidence sociale sur le parking en face du centre de loisirs du Petit Port

6. Développements
   - Lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la Patinoire de Rezé
7. Conventions et marchés
   - Réexamen des conventions réglementées
8. Vie sociale de la SEM NGE
   - Réélection d'administrateurs (mandats de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Mutuel)
   - Modification des statuts de la SEM NGE pour intégrer la tenue des Conseils d'Administration en mode dématérialisé
   - Mise à jour du Règlement Interne des procédures achats
9. Organisation d'une Assemblée Générale Mixte
   - Assemblée générale ordinaire
     - *Approbation des comptes de l'exercice 2021*
     - *Affectation des résultats*
     - *Conventions réglementées*
     - *Réélection d'administrateurs (Caisse des Dépôts et Consignations et Crédit Mutuel)*
     - *Rémunérations*
     - *Information : présentation du nouveau représentant permanent d'un administrateur privé*
   - Assemblée générale extraordinaire
     - *Modification des statuts en vue de créer un Règlement Intérieur du Conseil d'Administration définissant les modalités de tenue des réunions en visioconférence*
   - A titre ordinaire et extraordinaire
     - *Pouvoirs*
10. Points divers

- Le **13 octobre**, l'ordre du jour étant le suivant :
  1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mai 2022
  2. Gouvernance du GIE NGE
     - Procès-verbal de l'AGO des 24 mai et 21 juin 2022
  3. Adoption du Plan stratégique NGE 2022 – 2026
  4. Points divers

- Le **13 décembre** l'ordre du jour étant le suivant :
  1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 octobre 2022
  2. Présentation Probable 2022
     - GIE 2022
     - SEM NGE 2022
  3. Validation du volet économique du Plan stratégique du « Groupe NGE »
  4. Actualités
     - Marché d'exploitation et de maintenance de la patinoire de Rezé
  5. Conventions et marchés
     - Conventions et marchés courants (pour information)
  6. Vie sociale de la SEM NGE
     - Adoption Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
  7. Approbation de la répartition des rémunérations
  8. Points divers
     - Ratification des signatures

PROJET

10. / REMUNERATION ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé à chacun des mandataires sociaux de la société, ainsi que des mandats et fonctions exercés par ces derniers dans toute société durant l'exercice.

- Monsieur Denis TALLEDEC, Président du Conseil d'Administration, nommé le 03 septembre 2020, représentant la Ville de Nantes a renoncé à percevoir une rémunération.

  Autres fonctions et mandats :
  - Président du Conseil d'Administration de NMGS

- Monsieur Richard CANTIN, Directeur Général de la société depuis le 1er juin 2016, a perçu les sommes suivantes (montants bruts) :
  - Mandat social : 71 394 €
    Dont Avantages en nature : 7 280 € (véhicule de fonction et assurance perte d'emploi)

  Autres fonctions et mandats :
  - Directeur Général de NMGS
  - Directeur, co-administrateur représentant NGE, du groupement GIE NGE

- Monsieur Nicolas TRAVEL, Directeur Général Délégué depuis le 1er janvier 2013, a perçu les sommes suivantes (montants bruts) :
  - Indemnités de fonction : 1 278 €
  - Avantages en nature : néant

  Autres fonctions et mandats :
  - Directeur Général délégué de NMGS
  - co-administrateur représentant NMGS, du groupement GIE NGE

- Monsieur Pascal BOLO, administrateur représentant la Ville de Nantes, a perçu une rémunération (anciennement jetons de présence) de 460 €

  Autres fonctions et mandats :
  - Président du Conseil d'Administration de la SEMITAN
  - Administrateur au sein de NMGS
  - Administrateur au sein de la Fédération des EPL

- Madame Liliane NGENDAHAYO, administratrice représentant Nantes Métropole, a perçu une rémunération (anciennement jetons de présence) de 920 €

  Autres fonctions et mandats :
  - Administratrice au sein de NMGS

- Monsieur Simon CITEAU, administrateur représentant la Ville de Nantes, a perçu une rémunération (anciennement jetons de présence) de 920 €

  Autres fonctions et mandats :
  - Administrateur au sein de NMGS

- Madame Nathalie BLIN, administratrice représentant la Ville de Nantes, a perçu une rémunération (anciennement jetons de présence) de 920 €

PROJET

Autres fonctions et mandats :
- Administrateur au sein de NMGS

- Monsieur Aurélien BOULÉ, administrateur représentant Nantes Métropole, a perçu une rémunération (anciennement jetons de présence) de 690 €

  Autres fonctions et mandats :
  - Administrateur au sein de NMGS
  - Membre du conseil syndical de Angers Nantes Opéra

- Monsieur Nicolas MARTIN, administrateur représentant Nantes Métropole, a perçu une rémunération (anciennement jetons de présence) de 690 €

  Autres fonctions et mandats :
  - Administrateur au sein de NMGS

- Monsieur François BRILLAUD DE LAUJARDIERE, administrateur représentant Nantes Métropole, a perçu une rémunération (anciennement jetons de présence) de 460 €

  Autres fonctions et mandats :
  - Administrateur au sein de NMGS

- Madame Claire-Anne DAVID-LECOURT, administrateur représentant la Caisse des Dépôts & Consignations, en remplacement de Madame Jeanne VERGNE, a renoncé à percevoir une rémunération.

  Autres fonctions et mandats :
  - Administrateur au sein de LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT – SELA
  - Administrateur au sein de LOIRE ATLANTIQUE PECHE ET PLAISANCE

- Monsieur Christian FOUCHARD, administrateur représentant la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest, n'a pas perçu de rémunération.

  Autres fonctions et mandats :
  - Président du Conseil d'administration de GROUPE TGS France
  - Vice-Président du Conseil d'administration de la FEDERATION CREDIT MUTUEL LACO
  - Administrateur au sein de la Caisse de CREDIT MUTUEL DE SAINT-HERBLAIN
  - Administrateur au sein de ACM-IARD

- Monsieur Frédéric APPE, Administrateur représentant la Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Pays de la Loire a perçu une rémunération (anciennement jetons de présence) de 690 €

  Autres fonctions et mandats :
  - Administrateur au sein de la SEMITAN
  - Administrateur au sein de la NANTAISE D'HABITATION
  - Administrateur au sein de VENDEELOGEMENT ESH
  - Administrateur au sein de ANJOU ATLANTIQUE ACCESSION

- Monsieur Ludovic LEBRETON administrateur représentant la Banque Populaire Grand Ouest a perçu une rémunération (anciennement jetons de présence) de 920 € (versés à la BPGO)

  Autres fonctions et mandats :
  - Administrateur au sein de LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT – SELA

PROJET

11. / CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions réglementées, visées par l'article L225-38 du Code de Commerce, et conclues au cours de l'exercice écoulés, ont été autorisées par le Conseil d'Administration, et le Commissaire aux Comptes en a été dûment avisé. Il les a décrites dans son rapport spécial, de même que celles antérieurement autorisées et conclues, dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Par ailleurs, et conformément à l'article 7 de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014, le Conseil d'Administration, lors de sa tenue du 25 mai 2023, a procédé au réexamen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieures et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

12. / CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention mentionnée au présent article n'est intervenue au cours de l'exercice.

13. / DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En vertu de l'article L225-37-4 3° du Code de commerce : néant.

14. / MODE D'ORGANISATION DE LA SOCIETE

Depuis la modification des statuts intervenue lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2003, le Conseil d'administration réuni le même jour, s'était prononcé à l'unanimité, pour la distinction des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration. Cette organisation a été confirmée à l'unanimité par le Conseil d'Administration réuni le 03 septembre 2021 pour la mise en place des nouveaux représentants des collectivités suite aux élections municipales. Ainsi :

- La présidence du Conseil d'Administration est assurée par Monsieur Denis TALLEDEC représentant de la Ville de Nantes
- La direction générale est confiée à Monsieur Richard CANTIN, mandataire social, pour une durée indéterminée.

De plus, sur proposition du Président et du Directeur Général, le Conseil d'Administration a validé la nomination dans la fonction de Directeur Général Délégué de Monsieur Nicolas TRAVEL.

PROJET

15. / ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

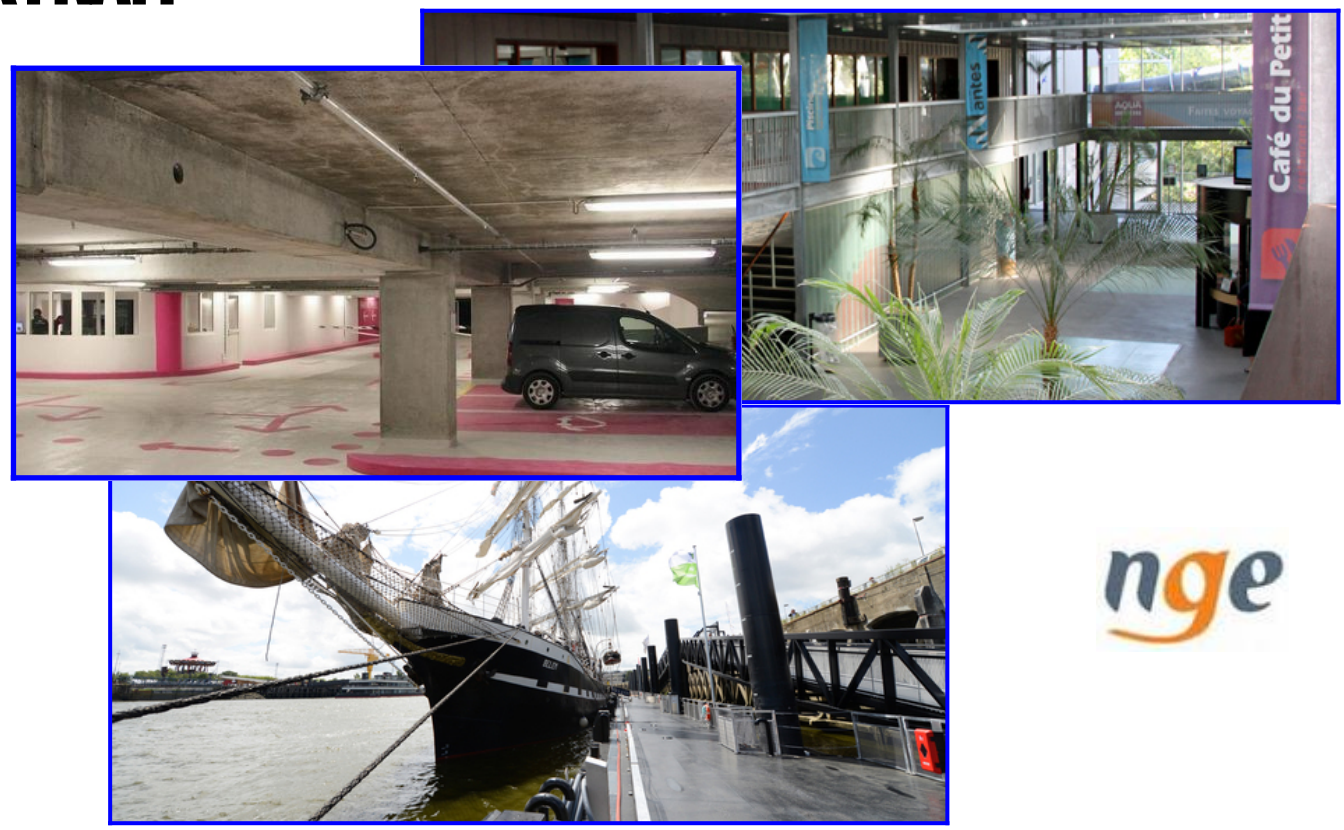
Le Conseil d'Administration

PROJET

www.nantes.fr

SPL NANTES METROPOLE GESTION SERVICES (NMGS)

EXTRAIT



RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DE LA VILLE DE NANTES AU SEIN DE LA SPL

2022

SPL NANTES METROPOLE GESTION SERVICES

Rapport au Conseil Municipal de la Ville de Nantes actionnaire, des représentants de Nantes Métropole désignés comme administrateurs au sein de la SPL, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

EXERCICE 2022

FICHE SIGNALETIQUE

ETAT CIVIL

Société Publique Locale Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)

Siège social	14-16 rue Racine, BP 20707 - 44007 NANTES cedex 1
Date de création :	10 mai 2017
Objet social :	Exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires : Réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics, étendus à toutes installations et prestations qui pourraient y être rattachées, dont notamment : - des parcs de stationnement - les dispositifs de stationnement sur la voie publique - tous équipements liés à la mobilité
Président :	Denis TALLEDEC (représentant la Ville de Nantes)
Vice-présidents :	Liliane NGENDAHAYO et Nicolas MARTIN
Directeur Général :	Richard CANTIN
Nombre de salariés :	21,9 ETP (équivalents temps plein) en 2022

ACTIONNARIAT

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital
COLLECTIVITES LOCALES			
Ville de Nantes	185	18 500 €	50,000%
Nantes Métropole	185	18 500 €	50,000%
TOTAL	**370**	**37 000 €**	**100 %**
Nombre total d'administrateurs :	8		
- dont représentant de Nantes Métropole	4 (Liliane NGENDAHAYO, Aurélien BOULE, Nicolas MARTIN, François DE LAUJARDIERE)		
- dont représentant de la Ville de Nantes	4 (Pascal BOLO, Simon CITEAU, Nathalie BLIN, Denis TALLEDEC)		
Nombre total de censeurs :	2		
- dont représentant de la Ville de Nantes	1 (Pauline WEISS)		
- dont représentant de Nantes Métropole	1 (Julien BAINVEL)		

JURIDIQUE

Contrats conclus avec Nantes Métropole :	- Convention de DSP exploitation des Parkings "Coeur de Ville" (2018-2022) - Marché public exploitation parkings relais P+R (2018-2022) - Marché public exploitation parcs en enclos (2018-2022) - Marché public contrôle d'accès aux aires piétonnes et gestion badges ZTL (2018-2022) - Convention de DSP exploitation des Ports de plaisance (2018-2022) - Mandat pour la réalisation d'un embarcadère Trentemoult aval à Rezé - Mandat pour la réalisation d'équipements fluviaux
Contrats conclus avec la Ville de Nantes :	- Marché public stationnement sur voirie et gestion des résidents (2022-2023)

FINANCIER

Financement apporté par Nantes Métropole pour 2022 :	**3 271 k€ HT**	(Stationnement marchés : 2 889 K€ (marchés ZTL, P+R, Enclos), Ports de plaisance : 382 K€)
Financement apporté par la Ville de Nantes pour 2022 :	**895 k€ HT**	Stationnement sur voirie
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :	**196 K€**	
Garanties d'emprunt par Nantes Métropole :	Néant	
Garanties d'emprunt par la Ville de Nantes :	Néant	

Nantes Métropole Gestion Services

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	4 237	Capital social	37 000
Immobilisations corporelles	1 497 223	Réserves	4 598
Immobilisations financières	864	Report à nouveau	77 418
		Résultat de l'exercice	196 200
Total Actif immobilisé (I)	**1 502 324**	Subventions d'investissement	26 111
		Provisions réglementées	0
Stocks et en-cours	9 267	**Capitaux propres (I)**	**341 327**
Créances d'exploitation	1 785 253		
Autres créances	1 427 726	**Autres fonds propres (II)**	**0**
Total Actif Circulant (II)	**3 222 246**	**Provisions pour risques et charges (III)**	**495 852**
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes (long et court terme)	10 699
Disponibilités	2 907 062	Fournisseurs et comptes rattachés	1 746 347
		Dettes fiscales et sociales	713 804
Total Trésorerie (III)	**2 907 062**	Autres dettes	3 552 479
		Total Dettes (IV)	**6 023 329**
Comptes de régularisation (IV)	**57 767**	**Comptes de régularisation (V)**	**828 891**
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	7 689 398	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 689 398

Compte de Résultat

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	13 571 557
Total des charges d'exploitation	13 298 022
dont charges de personnel	976 685
RESULTAT D'EXPLOITATION	**273 535**
Total des produits financiers	13
Total des charges financières	19 369
RESULTAT FINANCIER	**-19 356**
Total des produits exceptionnels	349 603
Total des charges exceptionnelles	313 168
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**36 435**
Participations des salariés	22 509
Impôts sur les bénéfices	71 904
BENEFICE OU PERTE	**196 200**

Important : Les chiffres ci-dessus sont communiqués sous réserve d'être approuvés lors de l'Assemblée Générale de la SPL

SYNTHESE DES POSITIONS PRISES PAR LES ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'ANNEE 2022

Administrateurs Nantes Métropole

- Mme Liliane NGENDAHAYO, Vice-présidente
- M. Nicolas MARTIN, Vice-président
- Mme Aïcha BASSAL
- M. François DE LAUJARDIERE

Administrateurs Ville de Nantes

- M. Denis TALLEDEC, Président
- M. Simon CITEAU,
- M. Pascal BOLO,
- Mme. Nathalie BLIN

Décisions marquantes prises lors des Conseils d'Administration de 2022

- ***Conseil d'Administration du 8 mars 2022 :***

  - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 décembre 2021
  - Gouvernance du GIE NGE : Procès-verbal de l'AGO du 9 décembre 2021
  - Développements
    - DSP pour l'exploitation des parcs de stationnement Tour Bretagne, Commerce, Decré, Feydeau, Graslin, Talensac et Bellamy (DSP Coeur de Ville) : lancement d'une consultation par Nantes Métropole
    - Calendrier des futures consultations stationnement
    - Extension du stationnement payant sur voirie de la Ville de Nantes : mission de préfiguration confiée à NMGS
  - Résultats probables 2021
    - Probable 2021 du GIE NGE
    - Point activités à fin décembre 2021
    - Probable 2021 de la SPL NMGS
  - Budgets 2022
  - Budget 2022 du GIE NGE
  - Budget 2022 de la SPL NMGS
  - Actualités
    - Démarche Plan stratégique du « Groupe NGE » 2021-2026
    - Ré-ouverture du parking Commerce
    - Gestion du port de Trentemoult : occupant sans titre
    - Rémunération du Directeur Général
  - Conventions et marchés : Conventions et marchés courants (pour information)
  - Points divers

- ***Conseil d'Administration du 24 mai 2022 :***

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 mars 2022
- Gouvernance du GIE NGE : Procès-verbal de l'AGO du 8 mars 2022
- Arrêté des comptes de l'exercice 2021 du groupement GIE NGE
- Arrêté des comptes de l'exercice 2021 de la SPL NMGS
- Actualités : Indicateurs d'activités
- Développements
  - DSP des parkings Coeur de ville
  - Marché des parkings en enclos
  - Nouvelles infrastructures portuaires (quai de la Fosse)
- Conventions et marchés : Réexamen des conventions réglementées
- Organisation d'une Assemblée Générale Ordinaire
  - Approbation des comptes de l'exercice 2021

- Affectation des résultats
- Conventions réglementées
- Pouvoirs

- Points divers : Mise à jour du Règlement Interne des procédures achats

➢ ***Conseil d'Administration du 13 octobre 2022 :***

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mai 2022
- Gouvernance du GIE NGE : Procès-verbaux AGO des 24 mai et 21 juin 2022
- Adoption du Plan stratégique NMGS 2022-2026
- Points divers

➢ ***Conseil d'Administration du 13 décembre 2022 :***

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 octobre 2022
- Présentation du budget Probable 2022
  - GIE 2022
  - SPL NMGS 2022
- Validation du volet économique du Plan stratégique du « Groupe NGE »
- Actualités
  - DSP Coeur de Ville
  - Marché Enclos
  - Aires piétonnes et ZTL
  - Marché de maîtrise d'ouvrage délégué pour la construction du ponton Trentemoult Aval
  - Marché P+R
  - Marché Voirie
- Conventions et marchés : Conventions et marchés courants (pour information)
- Vie sociale de la SPL NMGS : Adoption Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
- Points divers : Ratification des signatures

<u>Taux de participation des administrateurs mandataires de la Ville de Nantes</u> : 88%

<u>Taux de participation des administrateurs mandataires de Nantes Métropole</u> : 75%

<u>Jetons de présence des administrateurs Ville de Nantes</u> : Néant

<u>Jetons de présence des administrateurs Nantes Métropole</u> : Néant

SYNTHESE DES CONTROLES EFFECTUES SUR LA SPL NANTES METROPOLE GESTION SERVICES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

<u>Contrôles sur exercice 2022</u> : Néant

RAPPORT ADMINISTRATEURS **SPL NANTES METROPOLE GESTION SERVICES** 2022

ANNEXES

Comptes annuels 2022

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale - exercice 2022



LE BILAN

LE COMPTE DE RÉSULTAT

L'ANNEXE

AU 31 DÉCEMBRE 2022

LE BILAN
LE COMPTE DE RÉSULTAT
AU 31 DÉCEMBRE 2022

Bilan Actif

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	7 000	3 523	3 477	
Concessions, brevets et droits similaires	760		760	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	2 084 416	610 786	1 473 630	1 571 865
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 505	3 505		406
Immobilisations en cours	23 593		23 593	86 976
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	864		864	852
ACTIF IMMOBILISE	**2 120 138**	**617 814**	**1 502 324**	**1 660 099**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 926		4 926	6 189
Avances et acomptes versés sur commandes	4 341		4 341	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 810 349	25 096	1 785 253	1 366 854
Autres créances	1 427 726		1 427 726	4 301 320
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	2 907 062		2 907 062	1 146 910
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	57 767		57 767	102 565
ACTIF CIRCULANT	**6 212 170**	**25 096**	**6 187 074**	**6 923 839**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**8 332 309**	**642 911**	**7 689 398**	**8 583 937**

Bilan Passif

Exprimé en €

Rubriques			31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	(dont versé :	37 000)	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			4 598	4 348
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours			)	
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes			)	
Report à nouveau			77 418	72 684
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			196 200	4 983
Subventions d'investissement			26 111	5 647
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**341 326**	**124 662**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			4 790	7 496
Provisions pour charges			491 062	1 474 175
PROVISIONS			**495 852**	**1 481 671**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs			)	10 699	10 154
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 746 347	1 625 650
Dettes fiscales et sociales			713 804	833 134
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			11 387	380 279
Autres dettes			3 541 092	3 290 131
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance			828 891	838 257
DETTES			**6 852 219**	**6 977 604**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**7 689 398**	**8 583 937**

Compte de résultat

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	31 306		31 306	38 283
Production vendue de biens				
Production vendue de services	12 055 185		12 055 185	10 775 414
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**12 086 491**		**12 086 491**	**10 813 697**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			234 067	161 476
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 130 092	1 375 976
Autres produits			120 907	112 632
PRODUITS D'EXPLOITATION			**13 571 557**	**12 463 781**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			28 057	40 787
Variation de stock (marchandises)			1 264	(3 675)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			8 849 575	8 218 029
Impôts, taxes et versements assimilés			570 501	430 517
Salaires et traitements			723 351	655 309
Charges sociales			253 334	254 806
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			282 762	214 951
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			24 899	4 790
Dotations aux provisions			1 156 644	1 193 793
Autres charges			1 407 636	1 418 196
CHARGES D'EXPLOITATION			**13 298 022**	**12 427 502**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**273 535**	**36 279**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			13	475
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**13**	**475**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			19 369	17 792
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**19 369**	**17 792**
RESULTAT FINANCIER			**(19 356)**	**(17 317)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**254 178**	**18 962**

Compte de résultat (suite)

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	306 037	3 801 985
Produits exceptionnels sur opérations en capital	43 566	6 987
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**349 603**	**3 808 971**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	303 294	3 822 944
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 874	6
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**313 168**	**3 822 950**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**36 434**	**(13 978)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	22 509	
Impôts sur les bénéfices	71 904	
TOTAL DES PRODUITS	**13 921 172**	**16 273 228**
TOTAL DES CHARGES	**13 724 973**	**16 268 244**
BENEFICE OU PERTE	**196 200**	**4 983**

Résultat des 5 derniers exercices

Exprimé en €

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	37000	37 000	37 000	37 000	37 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	370	370	370	370	370
- à dividende prioritaire					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 086 491	10 813 697	10 283 929	12 469 460	6 810 412
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	667 341	82 506	1 478 937	259 741	90 366
Impôts sur les bénéfices	71 904				
Participation des salariés	22 509				
Dot. Amortissements et provisions	376 728	77 523	1 476 119	269 678	1 150
Résultat net	196 200	4 983	2 818	(9 937)	89 216
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1803,62	222,99	3997,13	702,00	244,23
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	530,27	13,47	7,62	-26,86	241,12
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	22	22	21	22	18
Masse salariale	723 351	655 309	519 599	730 031	617 043
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	253 334	254 806	218 658	298 448	213 953

PROJET

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

établis par le Conseil d'Administration

et présentés à l'Assemblée Générale

du 27 juin 2023

SOMMAIRE

1. / OBJET DE LA REUNION 4

2. / ACTIVITE DE LA SOCIETE 5

2.1. / IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19 5
2.2. / PLAN STRATEGIQUE GROUPE NGE 2021-2026 5
2.3. / FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITE 5
2.4. / ASPECTS CONTRACTUELS 6

3. / ANALYSE GLOBALE DES DONNEES FINANCIERES DE L'EXERCICE 2022 7

3.1. / LES PRODUITS 7
3.2. / LES CHARGES 8
3.3. / LES DELAIS DE PAIEMENT 10
3.4. / LES RESULTATS 11

4. / INFORMATIONS JURIDIQUES ET FISCALES 12

4.1. / STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL 12
4.2. / PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL 12
4.3. / DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT 12
4.4. / PRATIQUE ANTICONCURENTIELLE 12

5. / PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 12

6. / LES INDICATEURS DE STRUCTURE FINANCIERE 13

6.1. / EVOLUTION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) 13
6.3. / EVOLUTION DE LA TRESORERIE (T) 14
6.4. / LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) 15

7. / LES EVENEMENTS POSTERIEUR A LA CLOTURE 15

8. / GOUVERNANCE DE LA SOCIETE 17

9. / ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 18

10. / REMUNERATION ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX 20

11. / CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE 22

PROJET

12. / CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE 22

13. / DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL 22

14. / MODE D'ORGANISATION DE LA SOCIETE 22

15. / ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE 23

PROJET

1ère partie – RAPPORT DE GESTION

PROJET

1. / OBJET DE LA REUNION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Pour votre information, nous avons tenu à votre disposition dans les conditions légales, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat, et l'annexe ;
- Le présent rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Les rapports de délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des Délégations de Service Public, et une analyse de la qualité de service ;
- Le rapport général et les rapports spéciaux du commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation ;
- La liste des actionnaires et des administrateurs.

PROJET

2. / ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les événements essentiels ayant marqué l'activité de la Société durant l'exercice 2022 peuvent être résumés comme suit :

2.1. / IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19

Les changements d'usage liés à la mise en place du télétravail et des visio-conférences impactent la fréquentation des parkings du centre-ville durablement. A l'issue de l'exercice, ces équipements enregistraient une variation de fréquentation de -22% par rapport à 2019 (année de référence pour des conditions d'exploitation normales).

2.2. / PLAN STRATEGIQUE GROUPE NGE 2021-2026

Le Conseil d'Administration du février 2020 avait approuvé le lancement d'une démarche d'élaboration d'un plan stratégique moyen terme pour le « Groupe NGE ». Après l'établissement d'un diagnostic en 2021, l'année 2022 a permis l'élaboration complète de cet enjeu majeur :

- La définition du positionnement stratégique a été présentée au Conseil d'Administration le 08 mars 2022.
- Les ambitions stratégiques et leurs déclanisions en objectifs opérationnels ont été exposées au Conseil d'Administration le 13 octobre 2022.
- Le 13 décembre 2022, le Conseil d'Administration a permis d'exposer le volet économique du plan stratégique, notamment à travers l'identification des moyens et ressources nécessaires pour atteindre les ambitions posées.

Elle est conduite en impliquant les différentes parties prenantes du « Groupe NGE » : collaborateurs, actionnaires, donneurs d'ordres et partenaires. Le Conseil d'Administration est également sollicité.

2.3. / FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITE

<u>Rénovation du parking Commerce</u>
Après 11 mois de travaux et un investissement global de 4,3M€ HT, le parking Commerce a réouvert ses portes le 10 janvier 2022. Les travaux réalisés ont permis une amélioration significative des conditions d'accès et du confort pour les usagers :

- L'accessibilité : piétons, vélos et personnes à mobilité réduite avec la création notamment d'un édicule proposant 2 ascenseurs depuis la place du Commerce et la reconfiguration de la trémie vélo ;
- Un espace de stationnement des vélos triplé proposant 312 places dont 48 pour les vélos électriques ;
- Un hall d'accueil pour les usagers entièrement revu et amélioré ;
- Des dispositifs de sécurité (désenfumage, sprinklage) modernisés ;
- La création de 10 places pour recharge des véhicules électriques.

PROJET

2.4. / ASPECTS CONTRACTUELS

DSP Parkings Cœur de Ville 2018-2022 :
Conclusion d'un avenant n°4 au contrat de DSP avec Nantes Métropole actant notamment un nouveau compte d'exploitation prévisionnel visant à répartir l'impact financier de la crise sanitaire entre la collectivité et NMGS.

DSP Parkings Cœur de Ville 2023-2027 :
Lors du Conseil Métropolitain du 7 octobre 2022, Nantes Métropole a officiellement confié à la SPL NMGS le renouvellement du contrat de DSP Cœur de Ville : périmètre similaire, durée : 5 ans (du 01/01/2023 au 31/12/2027), un fort enjeu d'intégration au parcours usagers des services de mobilité métropolitains.
Le contrat prévoit notamment une enveloppe de 5.3M€ pour les investissements (3.2M€) et l'entretien des équipements (2.1M€).
Par son envergure (+ de 3.000 places gérées), ses ambitions stratégiques en matière d'accessibilité au centre-ville et de services offerts tout autant que par son poids économique (plus de 7M€ de chiffre d'affaires annuel, 1.5M€ /an de redevance à Nantes Métropole), ce contrat de DSP revêt un enjeu très fort pour NMGS.

Marché enclos :
Dans la continuité du marché précédent, la gestion des 10 parcs en enclos du centre-ville a été confiée à NMGS. Ce marché représente un total de 1.100 places environ (durée du contrat : 5 ans à compter du 1er janvier 2023). La rémunération de NMGS pour l'exploitation s'élève à 443 241 € HT la première année (prix révisable annuellement).

Aires piétonnes et ZTL :
Le 1er décembre 2022, NMGS s'est vue notifié par Nantes Métropole le marché pour l'exploitation du contrôle d'accès des aires piétonnes et de la gestion des macarons ZTL pour une durée d'1 an, reconductible trois fois par périodes successives de 12 mois.
La mission attribuée à NMGS sera rémunérée à hauteur de 342 849 € HT au titre de l'année 2023.

Equipements fluviaux :
- Notification par Nantes Métropole d'un marché de mandat pour la réalisation d'un embarcadère le long des anciennes sablières à Trentemoult. L'enveloppe financière déléguée au mandataire pour l'exécution du programme est de 1.267.500 € HT. La rémunération de NMGS s'établit à 80.272 € HT.
- Notification par Nantes Métropole d'un accord cadre à marchés subséquents pour un montant maximum de 210 000 € HT concernant des prestations de location et d'installation d'équipements fluviaux pour l'organisation de Débord de Loire et The Arch 2023.

P+R :
Le 19 octobre 2022, NMGS s'est vue notifié par Nantes Métropole la prolongation du marché relatif à l'exploitation des parkings P+R pour l'année 2023.
Le marché prévoit la fermeture du parc en enclos Bourdonnières 2, l'ouverture de l'enclos Estuaire, ainsi que le transfert de l'enclos Duguay-Trouin en parc en ouvrage.
Le marché prévoit 322 287 € d'investissements et la rémunération de NMGS s'établit à 2 264 272 € HT.

Voirie :
Conclusion d'un avenant de prolongation en décembre 2022 du marché relatif au stationnement sur voirie et à la gestion des résidents, pour l'année 2023.
Cet avenant intègre notamment le déploiement au cours de l'année 2023 de l'extension du stationnement payant, jusqu'aux boulevards du 19ème inclus, les secteurs Sud-Loire/Pirmil et l'extrémité est de l'Ile de Nantes.
La rémunération associée à ce marché se monte à 1 411 K€ pour l'année 2023, intégrant une part variable de 331K€ en fonction du nombre de dossiers traités.

PROJET

3. / ANALYSE GLOBALE DES DONNEES FINANCIERES DE L'EXERCICE 2022

3.1. / LES PRODUITS

Le chiffre d'affaires analytique s'est élevé à **12 087 k€/HT** pour 10 824 k€/HT en 2021.

Soit une hausse globale de 1 263 k€ essentiellement liée à la reprise d'activité des parkings centre-ville en sortie progressive de crise sanitaire, ainsi que la refacturation d'investissements sur les P+R plus conséquents qu'en 2022.

en K€ / HT	2019	2020	2021	2022	22/21	%
C.A. Total	**12 470**	**10 313**	**10 824**	**12 087**	1 263	11,7%
Activité stationnement						
Parkings DSP "Cœur de Ville"	8 297	6 084	6 390	7 077	687	10,7%
Enclos	309	350	424	432	8	1,8%
Parkings P+R	1 898	1 965	1 991	2 543	553	27,8%
Aires piét., ZTL	307	307	313	319	6	2,0%
Horodateurs Nantes	859	889	893	896	3	0,3%
Activité portuaire						
Ports	587	668	750	791	41	5,4%
Mandat Pontons de Loire	185	46	14	1	- 13	-93,0%
Mandat Equipements Loire	-	-	48	27	- 21	-43,3%
Autres activités diverses						
Divers	0	0	0	0	0	

Dont :

➢ **+ 1 256 k€** au titre de l'activité **Stationnement et Mobilité (**+ 12,5 %), dont :

- + 687 k€ au titre de la DSP Cœur de Ville, résultant principalement d'une reprise de la fréquentation horaires (+ 12%). Le chiffre d'affaires sur les abonnés est en revanche en léger retrait de -4% par rapport à 2021.

- + 553 k€ au titre du marché des parkings P+R, sous l'effet de la variation à la hausse de la refacturation d'aménagements et équipements (+ 93 k€) et de la hausse de la rémunération de gestion (+460 k€, variation intégrant une régularisation exceptionnelle de la contribution de -380 k€ en 2021 liée au COVID).

➢ **+ 7 k€** au titre de l'activité portuaire.

- + 41 k€ au titre de la DSP des Ports, dont + 19 k€ liés aux abonnements, + 28 k€ aux escales et -17 k€ sur les autres produits (refacturations de charges).

PROJET

- 13 k€ au titre du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de 2 pontons en Loire. Les dernières facturations significatives pour ce marché ont eu lieu en 2021.

- - 21 k€ au titre du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'équipements en Loire. Le solde de rémunération de la mission relative à l'installation de pieux a été réalisé en 2022 (18 k€ contre 40 k€ facturés en 2021). Cette variation à la baisse est compensée partiellement par la rémunération correspondante au marché visant à la création d'un embarcadère à Trentemoult (+10 k€ en 2022).

3.2. / LES CHARGES

Les charges d'exploitation, après régularisation analytique des transferts de charges, s'élèvent à **12 159** k€ pour 11 059 k€ en 2021.

Soit une variation cohérente comparativement au niveau d'activité des différentes exploitations :

en K€ / HT	2019	2020	2021	2022	22/21	%
Charges totales	**12 889**	**11 014**	**11 059**	**12 159**	1 101	10,0%
Activité stationnement						
Parkings DSP "Cœur de Ville"	8 248	6 184	6 555	7 071	*517*	*7,9%*
Enclos	297	334	410	423	*13*	*3,2%*
Parkings P+R	2 027	1 947	1 881	2 229	*348*	*18,5%*
Aires piét., ZTL	290	278	287	302	*16*	*5,4%*
Horodateurs Nantes	839	810	838	869	*32*	*3,8%*
Activité loisirs et Ports						
Ports	984	1 399	1 018	1 198	*180*	*17,7%*
Mandat Pontons de Loire	172	38	11	0	- *10*	*-99,6%*
Mandat Equipements Loire	-	-	49	29	- *20*	*-40,7%*
Société	12	21	12	37	*25*	*210,7%*
Autres	-	-	-	-	-	

Les principales variations de charges d'exploitation par rapport à l'exercice 2021 peuvent s'exprimer comme suit :

➢ **+ 926 k€** au titre de l'activité **Stationnement et Mobilité**, principalement liés à la hausse du niveau d'activité :

- + 517 k€ au titre de la DSP Cœur de Ville, essentiellement dus à :
  - + 177 k€ d'augmentation des frais de personnel dont +78k€ de personnel du PCC, +33 k€ de personnel intérimaire et +59 k€ de personnel d'exploitation directe,
  - + 99 k€ de frais de siège (GIE),
  - + 198 k€ de frais de bâtiments, dont + 76 k€ de taxes foncières, + 49 k€ d'électricité, + 25 k€ de contrats de maintenance.

PROJET

- + 348 k€ au titre du marché des parkings relais P+R, essentiellement liés à :
  - + 325 k€ d'aménagements et équipements refacturés à Nantes Métropole,
  - + 40 k€ de frais de siège (GIE) et frais de société.

- + 32 k€ au titre du marché « Horodateurs Ville de Nantes », principalement dus à la hausse des frais de société (+ 12 k€), à une augmentation de 2% des frais de personnel d'exploitation (+ 16 k€) et une affectation directe des frais d'affranchissement (+ 8 k€).

➢ **+ 150 k€** au titre de l'activité portuaire dont :

- +180 k€ au titre de la DSP des Ports, essentiellement liés à :
  - + 140 k€ de charges de maintien de l'actif conformément au budget contractuel,
  - + 23 k€ de frais de personnel,
  - +22 k€ de frais de siège,
  - +30 k€ liés à l'activité Boat Club (24 k€ de location de bateau, + 6k€ de frais de communication).

  Compensés partiellement par :
  - -7 k€ d'achat de carburant pour la vente aux usagers des ports,
  - -20 k€ de redevance d'intéressement à la collectivité.

- - 10 k€ liés à la fin du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de 2 pontons en Loire. Les frais engagés pour ce mandat se sont arrêtés en 2021.

- -30 k€ au titre du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'équipements en Loire. Cette opération a été soldée en 2022 (18 k€ contre 40 k€ en 2021).

- +10 k€ de charges relatives au nouveau marché de mandat pour la création d'un embarcadère à Trentemoult.

Le solde des frais de société non imputables directement aux exploitations, principalement :

- Quote-part de résultat du groupement GIE NGE,
- mandat social,
- honoraires commissaire aux comptes,
- abonnements, adhésions et cotisations diverses,
- frais administratifs, de greffe…

s'est élevé à 348 k€ au cours de l'exercice pour 172 k€ en 2021 (dont 235K€ de quote-part de déficit du GIE contre 72K€ en 2021). Ces frais sont répartis analytiquement et pèsent sur toutes les exploitations au prorata du total de leurs produits d'activité (chiffre d'affaires et contribution des collectivités).

PROJET

3.3. / LES DELAIS DE PAIEMENT

Le nombre et le montant des factures fournisseurs reçues et non réglées à la date de la clôture dont le terme est échu (c. commerce art. L.441-6-1) s'expriment comme suit :

Délais de paiements	Factures non réglées au 31/12/22						
Par tranche de retard de paiement	Non échues	1 / 29 jours	30 / 59 jours	60 / 90 jours	+ 90 jours	dont bloquées (3)	**Totaux**
Fournisseurs exploitation TTC (1)	296 215 €	657 €	15 654 €	225 €	23 785 €	11 795 €	**336 537 €**
En nombre de factures	*125*	*4*	*4*	*1*	*10*	*5*	***144***
Fournisseurs "groupe" TTC (2)	729 979 €	- €	- €	- €	- €		**729 979 €**
En nombre de factures	10	*0*	*0*	*0*	*0*		***10***
Fournisseurs retenue de garantie TTC (1)	29 704 €	- €	*1 318 €*	- €	- €		**31 022 €**
En nombre de factures	14	*0*	*1*	*0*	*0*		**15**
TOTAL Fournisseurs TTC	**1 055 899 €**	**657 €**	**16 972 €**	**225 €**	**23 785 €**	**11 795 €**	**1 097 537 €**
% des Achats TTC	9,68%	0,01%	0,16%	0,00%	0,22%	0,11%	**10,06%**
Délais de paiement de référence utilisés							
Délais contractuels	30 jours fin de mois						
Délais légaux	30 jours ou 45 jours fin de mois						

(1) Fournisseurs débiteurs et créditeurs confondus
(2) GIE NGE et NGE
(3) Factures en litige avec les fournisseurs

Le nombre et le montant des factures clients émises et non réglées à la date de la clôture dont le terme est échu (c. commerce art. L.441-6-1) s'expriment comme suit :

Délais de paiements	Factures non réglées au 31/12/22					
Par tranche de retard de paiement	Non échues	1 / 29 jours	30 / 59 jours	60 / 90 jours	>90 jours	**Totaux**
Clients exploitation TTC (1)	1 163 727 €	354 234 €	5 241 €	9 007 €	9 560 €	**1 541 769 €**
En nombre de factures	47	16	11	9	10	**93**
% du CA TTC	8,08%	2,46%	0,04%	0,06%	0,07%	10,70%
Clients "groupe" TTC (2)	109 717 €	- €	- €	- €	- €	**109 717 €**
En nombre de factures	4	-	-	-	-	**4**
% du CA TTC	0,76%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,76%
Factures relatives à des créances litigieuses (exclues des clients exploitation)						
Clients douteux TTC						**30 116 €**
Délais de paiement de référence utilisés						
Délais contractuels	Comptant pour clients particuliers/ 30 jours pour clients professionnels					
Délais légaux	30 jours					

(1) clients débiteurs et créditeurs confondus
(2) GIE NGE et NGE

PROJET

3.4. / LES RESULTATS

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire à hauteur de **274 k€** pour 36 k€ en 2021.

Le résultat financier, essentiellement constitué de commissions sur transactions par cartes bancaires, est négatif à hauteur de **– 19,4 k€** pour – 17,8 k€ en 2021.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de **36,4 k€**, pour – 14 k€ en 2021, essentiellement constitué de subventions (parking Commerce et Boat club).

Le résultat avant impôts et participation aux salariés est de 290,6 k€, avec une répartition par activités comme suit :

en K€	2019	2020	2021	2022
Résultat Consolidé NMGS	**- 9,9**	**2,8**	**5,0**	**290,6**
Activités pôle stationnement	**4,9**	**0,3**	**1,9**	**356,4**
Parkings DSP "Cœur de Ville"	-	- 130,5	- 195,4	- 18,8
Enclos	- 9,6	13,3	10,4	11,5
P+R	- 30,8	8,2	104,8	319,8
Aires piétonnes / ZTL	17,2	28,7	26,5	17,2
Horodateurs Nantes	20,3	79,1	55,6	26,6
Parking Tabarly	7,8	1,6	-	-
Activités loisirs, tourisme et sport	**- 14,8**	**7,5**	**3,1**	**- 39,2**
Ports	- 27,4	-	0,0	- 38,7
Mandat Pontons de Loire	12,6	7,5	3,4	0,9
Mandat Equipements Loire	-	-	- 0,3	- 1,4
Autres activités	-	**- 5,0**	**-**	**- 26,6**
Siège / mission d'expertise / divers	-	- 5,0	-	- 26,6

Le résultat comptable net, après participations aux salariés (22,5 k€) et impôts sur les bénéfices (71,9 k€), **se traduit par un bénéfice de 196,2 k€** pour 5 k€ en 2021.

Les déficits fiscaux reportables sur les exercices suivants s'élèvent à – 3,1 k€.

PROJET

4. / INFORMATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

4.1. / STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société est fixé à 37 000 euros, divisé en 370 actions d'une même catégorie de 100 euros chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement.

4.2. / PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

La forme juridique de la Société n'autorise pas la participation des salariés au capital.

4.3. / DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous avons constaté des charges non déductibles fiscalement, pour un montant total de 22,5 k€ (réserve de participation).

4.4. / PRATIQUE ANTICONCURENTIELLE

La Société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire prononcée par l'autorité de la concurrence pour pratique anticoncurrentielle au cours de l'exercice.

5. / PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 196 199,62 €, il est proposé de l'affecter selon les dispositions ci-après :

- Dotation à la réserve légale 5%	9 809,98 €
- Affectation au compte report à nouveau	186 389,64 €

A l'issue de cette affectation, le montant total des réserves légales dûment constituées, s'élèvera ainsi à la somme de 14 407,62 €

et le report à nouveau créditeur, à la somme de 263 807,68 €.

Au 31 décembre 2022, et hors subventions d'investissement et provisions règlementées, les capitaux propres de la Société s'établissent à la somme de 315 217 €, dont 37 000 € de capital social.

Enfin, nous vous confirmons l'absence de tout versement de dividendes.

PROJET

6. / LES INDICATEURS DE STRUCTURE FINANCIERE

6.1. / EVOLUTION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)

Besoin complémentaire de financement stable lié à l'exploitation et au décalage des flux financiers (Actif circulant – Passif circulant).

Le BFR est structurellement négatif, du fait des dispositions en matière de perception des recettes d'exploitation en instantané, voire d'avance (abonnements), ainsi que des compensations de fonctionnement versées par la collectivité.

	2020	2021	2022
stocks	3	6	5
créances…	3 864	5 771	3 275
créances / investisst.			
dettes…	- 5 769	- 6 978	- 6 852
BFR	**- 1 903**	**- 1 201**	**- 3 572**

L'encours des dettes, autres qu'emprunts, en fin d'exercice représente pour l'essentiel celles envers :

	A fin 2021 (en K€)	A fin 2022 (en K€)
• les organismes fiscaux & sociaux	833	714
• les fournisseurs exploitation	1 626	1 746
• les fournisseurs investissements	380	11
• autres dettes (charges à payer, créditeurs divers, …)	3 290	3 541
• Produits constatés d'avance	838	829

PROJET

6.2. / EVOLUTION DU FOND DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG)

Excédent des ressources stables destiné au financement du cycle d'exploitation - (Capitaux permanents – Actif Immobilisé).

	2020	2021	2022
Capital social (appelé et versé)	37	37	37
Réserv. & RAN	77	82	278
Subvent. Invest.	13	6	26
Emprunts LMT			
Cap. Permanents	**127**	**125**	**341**
Actif brut immo.	1 374	1 908	2 097
Immo. En cours	421	87	24
Amort. actif	- 120	- 335	- 618
Amort. passif	-	-	-
Act. Net immo.	**1 675**	**1 660**	**1 502**
FRNG	**- 1 548**	**- 1 535**	**- 1 161**

6.3. / EVOLUTION DE LA TRESORERIE (T)

La trésorerie est la résultante de l'équilibre entre fonds de roulement et besoin en fonds de roulement (T= FR-BFR).

Pour ce qui concerne NMGS, il convient de mentionner l'existence d'un niveau permanent de provisions pour risques et charges, résultante des obligations contractuelles de mise en œuvre des grosses réparations sur les équipements gérés dans le cadre des DSP « Parkings Cœur de Ville » et « Ports de Nantes Métropole ».

La fin de la DSP « Parkings Cœur de Ville » entraîne une forte variation des provisions pour risques et charges entre 2021 et 2022. Celle-ci correspond à la reprise du solde des provisions pour grosses réparations non engagées à l'issue du contrat.

	2020	2021	2022
FRNG	- 1 548	- 1 535	- 1 161
Prov. Risq. & ch.	1 623	1 482	496
BFR	- 1 903	- 1 201	- 3 572
T = FRNG-BFR+Prov.	**1 978**	**1 147**	**2 907**

PROJET

6.4. / LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

	2020	2021	2022
C.A.	**10 284**	**10 814**	**12 086**
% évolut.	**-18%**	**5%**	**12%**
EBE (exc. Brut expl.)	2 681	2 714	2 972
Autres produits & transf charges	135	153	163
Autres charges	-1 907	-1 194	-1 157
Résultat financier	-13	-17	-19
Résult. except. Op. gest.	-9	-21	3
Participation	0	0	-23
Impôts sur les bénéfices	0	0	-72
CAF	**887**	**1 635**	**1 868**
% CAF / C.A.	**8,63%**	**15,12%**	**15,45%**

PROJET

7. / LES EVENEMENTS POSTERIEUR A LA CLOTURE

Néant

2ème partie – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PROJET

8. / GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

Suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, portant renouvellement des Conseillers Municipaux, les collectivités actionnaires ont désigné en leurs instances les membres appelés à assurer leur représentativité au sein de la Société. La Ville de Nantes et Nantes Métropole, actionnaires à part égale, disposent ainsi chacune de :

4 postes d'administrateurs appelés à siéger au C.A.
1 poste de représentant aux A.G.
1 poste de censeur.

Représentants de la Ville de Nantes

Le Conseil Municipal de Nantes, par délibération du 15 juillet 2020, a désigné :

- Pour représenter la Ville de Nantes aux fonctions d'administrateur :
  M. Pascal BOLO
  M. Denis TALLEDEC
  M. Simon CITEAU
  Mme Nathalie BLIN

- Pour représenter la Ville de Nantes aux Assemblées générales :
  M. Denis TALLEDEC

- Pour représenter la Ville de Nantes aux fonctions de censeur :
  Mme Pauline WEISS

Ces désignations ont pris effet le 15 juillet 2020.

Représentants de Nantes Métropole

Le Conseil Métropolitain de Nantes Métropole, par délibération du 17 juillet 2020, a désigné :

- Pour représenter Nantes Métropole aux fonctions d'administrateur :
  Mme Liliane NGENDAHAYO
  Mme Aïcha BASSAL, remplacée depuis par M. Aurélien BOULE (désigné par le conseil métropolitain du 12/02/2021)
  M. Nicolas MARTIN
  M. François BRILLAUD DE LAUJARDIERE

- Pour représenter Nantes Métropole aux Assemblées générales :
  Mme Liliane NGENDAHAYO

- Pour représenter Nantes Métropole aux fonctions de censeur :
  M. Julien BAINVEL

Ces désignations ont pris effet le 17 juillet 2020.

PROJET

9. / ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois.

- Le **8 mars**, l'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 décembre 2021
2. Gouvernance du GIE NGE
    - Procès-verbal de l'AGO du 9 décembre 2021
3. Développements
    - DSP pour l'exploitation des parcs de stationnement Tour Bretagne, Commerce, Decré, Feydeau, Graslin, Talensac et Bellamy (DSP Cœur de Ville) : lancement d'une consultation par Nantes Métropole
    - Calendrier des futures consultations stationnement
    - Extension du stationnement payant sur voirie de la Ville de Nantes : mission de préfiguration confiée à NMGS
4. Résultats probables 2021
    - Probable 2021 du GIE NGE
    - Point activités à fin décembre 2021
    - Probable 2021 de la SPL NMGS
5. Budgets 2022
    - Budget 2022 du GIE NGE
    - Budget 2022 de la SPL NMGS
6. Actualités
    - Démarche Plan stratégique du « Groupe NGE » 2021-2026
    - Ré-ouverture du parking Commerce
    - Gestion du port de Trentemoult : occupant sans titre
    - Rémunération du Directeur Général
7. Conventions et marchés
    - Conventions et marchés courants (pour information)
8. Points divers

- Le **24 mai**, l'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 mars 2022
2. Gouvernance du GIE NGE
    - Procès-verbal de l'AGO du 8 mars 2022
3. Arrêté des comptes de l'exercice 2021 du groupement GIE NGE
4. Arrêté des comptes de l'exercice 2021 de la SPL NMGS
5. Actualités
    - Indicateurs d'activités
6. Développements
    - DSP des parkings Cœur de ville
    - Marché des parkings en enclos
    - Nouvelles infrastructures portuaires (quai de la Fosse)
7. Conventions et marchés
    - Réexamen des conventions réglementées

PROJET

8. Organisation d'une Assemblée Générale Ordinaire
    - Approbation des comptes de l'exercice 2021
    - Affectation des résultats
    - Conventions réglementées
    - Pouvoirs
9. Points divers
    - Mise à jour du Règlement Interne des procédures achats

➢ Le **13 octobre**, l'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mai 2022
2. Gouvernance du GIE NGE
    - Procès-verbaux AGO des 24 mai et 21 juin 2022
3. Adoption du Plan stratégique NMGS 2022-2026
4. Points divers

➢ Le **13 décembre** l'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 octobre 2022
2. Présentation Probable 2022
    - GIE 2022
    - SPL NMGS 2022
3. Validation du volet économique du Plan stratégique du « Groupe NGE »
4. Actualités
    - DSP Cœur de Ville
    - Marché Enclos
    - Aires piétonnes et ZTL
    - Marché de maîtrise d'ouvrage délégué pour la construction du ponton Trentemoult Aval
    - Marché P+R
    - Marché Voirie
5. Conventions et marchés
    - Conventions et marchés courants (pour information)
6. Vie sociale de la SPL NMGS
    - Adoption Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
7. Points divers
    - Ratification des signatures

PROJET

10. / REMUNERATION ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé à chacun des mandataires sociaux de la société, ainsi que des mandats et fonctions exercés par ces derniers dans toute société durant l'exercice.

- Monsieur Denis TALLEDEC, Président du Conseil d'Administration, nommé le 03 septembre 2020, représentant la Ville de Nantes n'a perçu aucune rémunération.

  Autres fonctions et mandats :
  - Président du Conseil d'Administration de NGE

- Monsieur Richard CANTIN, Directeur Général de la société, nommé le 10 mai 2017, a perçu les sommes suivantes (montants bruts) :
  - Indemnités de fonction : 69 568 €
    Dont Avantages en nature : 5 453 € (assurance perte d'emploi)

  Autres fonctions et mandats :
  - Directeur Général de NGE
  - Directeur, co-administrateur représentant NGE, du groupement GIE NGE

- Monsieur Nicolas TRAVEL, Directeur Général Délégué, nommé le 10 mai 2017, a perçu les sommes suivantes (montants bruts) :
  - Indemnités de fonction : 1 278 €
  - Avantages en nature : néant

  Autres fonctions et mandats :
  - Directeur Général délégué de NGE
  - Co-administrateur représentant NMGS, du groupement GIE NGE

- Monsieur Pascal BOLO, administrateur représentant la Ville de Nantes, n'a perçu aucune rémunération.

  Autres fonctions et mandats :
  - Président du Conseil d'Administration de la SEMITAN
  - Administrateur au sein de NGE
  - Administrateur au sein de la Fédération des EPL

- Madame Liliane NGENDAHAYO, administratrice représentant Nantes Métropole, n'a perçu aucune rémunération.

  Autres fonctions et mandats :
  - Administratrice au sein de NGE

- Monsieur Simon CITEAU, administrateur représentant la Ville de Nantes, n'a perçu aucune rémunération.

  Autres fonctions et mandats :
  - Administrateur au sein de NGE

- Madame Nathalie BLIN, administratrice représentant la Ville de Nantes, n'a perçu aucune rémunération.

  Autres fonctions et mandats :
  - Administrateur au sein de NGE

PROJET

- Madame Aïcha BASSAL, administratrice représentant Nantes Métropole, n'a perçu aucune rémunération.

  Autres fonctions et mandats :
  - Administrateur au sein de NGE

- Monsieur Aurélien BOULÉ, administrateur représentant Nantes Métropole, n'a perçu aucune rémunération.
  - Autres fonctions et mandats :

  Administrateur au sein de NGE
  Membre du conseil syndical de Angers Nantes Opéra

- Monsieur Nicolas MARTIN, administrateur représentant Nantes Métropole, n'a perçu aucune rémunération.

  Autres fonctions et mandats :
  - Administrateur au sein de NGE

- Monsieur François BRILLAUD DE LAUJARDIERE, administrateur représentant Nantes Métropole, n'a perçu aucune rémunération.

  Autres fonctions et mandats :
  - Administrateur au sein de NGE

PROJET

11. / CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées, visées par l'article L225-38 du Code de Commerce, et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions réglementées ont été autorisées par votre Conseil d'Administration, et votre Commissaire aux Comptes en a été dûment avisé.

12. / CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention mentionnée au présent article n'est intervenue au cours de l'exercice.

13. / DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

En vertu de l'article L225-37-4 3° du Code de commerce : néant.

14. / MODE D'ORGANISATION DE LA SOCIETE

Le Conseil d'administration réuni le 10 mai 2017, s'était prononcé à l'unanimité, pour la distinction des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration. Cette organisation a été confirmée à l'unanimité par le Conseil d'Administration réuni le 03 septembre 2021 pour la mise en place des nouveaux représentants des collectivités suite aux élections municipales. Ainsi :

- La présidence du Conseil d'Administration est assurée par Monsieur Denis TALLEDEC représentant de la Ville de Nantes
- La direction générale est confiée à Monsieur Richard CANTIN, mandataire social, pour une durée indéterminée.

De plus, sur proposition du Directeur Général, le même Conseil d'Administration du 10 mai 2017 avait validé la nomination dans la fonction de Directeur Général Délégué de Monsieur Nicolas TRAVEL. Cette nomination a été confirmée par le Conseil.

PROJET

15. / ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

PROJET

SPL LE VOYAGE A NANTES



RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DE LA VILLE DE NANTES AU SEIN DE LA SPL

2022

EXTRAIT

SPL LE VOYAGE A NANTES

Rapport au Conseil Municipal de la Ville de Nantes actionnaire, des représentants de la Ville de Nantes désignés comme administrateurs au sein de la SPL, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

EXERCICE 2022

FICHE SIGNALETIQUE

ETAT CIVIL

Société Publique Locale Le Voyage à Nantes

Siège social :	1-3 rue Crucy - BP 92 211 – 44022 Nantes Cedex 1 Tél. 02 51 17 48 50 / Fax 02 40 89 11 99
Adresse administrative :	Idem siège social
N° RCS :	482 414 216 RCS Nantes
Date de création :	18 janvier 2011
Secteur d'activité :	Tourisme
Objet social :	un projet culturel pour la promotion de la destination Nantes métropole - gestion des sites par délégations de service Public (Château des ducs de Bretagne- Machines de l'île) – Parcours Estuaire Nantes <> Saint-Nazaire – Activité de l'Office de tourisme
Président(e) :	Fabrice ROUSSEL
Directeur Général :	Jean BLAISE
Commissaire aux comptes :	Cabinet Guillet – Bouju & Associés
Nombre de salariés fin 2022 :	290,61 (ETP) ou 342 (physique)

ACTIONNARIAT

Capital social de 1 000 000€

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital
COLLECTIVITES LOCALES			**100,00%**
Nantes Métropole	34 000	680 000,00 €	68,00%
Ville de Nantes	8 500	170 000,00 €	17,00%
Département de la Loire Atlantique	2 500	50 000,00 €	5,00%
Région Pays de La Loire	2 500	50 000,00 €	5,00%
Ville de St Nazaire	1 500	30 000,00 €	3,00%
Assemblée spéciales des actionnaires minoritaires	1000	20 000,00 €	2,00%
AUTRES ACTIONNAIRES			**0,00%**
TOTAL	**50 000**	**1 000 000,00 €**	**100,00%**

Nombre total d'administrateurs :	18
- dont représentants de la Ville de Nantes :	Olivier CHATEAU, Pierre-Emmanuel MARAIS
- dont représentants de Nantes Métropole :	Fabrice ROUSSEL, Emmanuel TERRIEN, Anthony DESCLOZIERS , Aymeric SEASSAU, Anas KABBAJ, Elhadi AZZI, Florian LE TEUFF, Laurent TURQUOIS, Anne-Sophie LAMBERTHON-GUERRA, Sandra IMPERIALE

JURIDIQUE

Conventions conclues avec Nantes Métropole :	DSP - Gestion et Exploitation des Machines de l'île (13/07/2010-31/12/2025) DSP - Gestion et Exploitation du Château des Ducs de Bretagne (01/01/2022-31/12/2026) DSP - Gestion de la Politique Turistique Communautaire (01/01/2022-31/12/2026)
Conventions conclues avec la Ville de Nantes :	néant

FINANCIER

Financement apporté par Nantes Métropole en 2022	20 493 887 € TTC
Financement apporté par la Ville de Nantes en 2022	65 000 € TTC
Dernier résultat net comptable connu :	-1 683 € *Au 31/12/2022*
Garanties d'emprunt Nantes Métropole	800 000 € (encours au 31/12/22)
Garanties d'emprunt Ville de Nantes	0 € (encours au 31/12/22)

Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2022

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	160 068	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	9 988 481	Réserves	100 000
Immobilisations financières	175 163	Report à nouveau	16 005
		Résultat de l'exercice	-1 683
Total Actif immobilisé (I)	**10 323 712**	Autres subventions d'investissement	5 473 772
Stocks et en-cours	959 443	**Capitaux propres (I)**	**6 588 094**
Créances d'exploitation	702 155		
Autres créances	1 765 370	**Autres fonds propres (II)**	**2 892 005**
Total Actif Circulant (II)	**3 426 968**	**Provisions pour risques et charges(III)**	**4 462 726**
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	390 217
Disponibilités	7 065 798	Fournisseurs et comptes rattachés	3 471 546
		Dettes fiscales et sociales	1 369 594
Total Trésorerie (III)	**7 065 798**	Autres dettes	350 001
		Total Dettes (IV)	**5 581 358**
Comptes de régularisation (IV)	**490 107**	**Comptes de régularisation (V)**	**1 782 403**
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	**21 306 585**	**TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)**	**21 306 585**

Compte de résultat

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	34 880 829
dont subvention d'exploitation	20 170 629
Total des charges d'exploitation	35 034 536
dont charges de personnel	14 038 512
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-153 707**
Total des produits financiers	426
Total des charges financières	8 001
RESULTAT FINANCIER	**-7 575**
Total des produits exceptionnels	162 737
Total des charges exceptionnelles	3 138
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**159 599**
Bénéfice transféré	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	**-1 683**

Ces données sont sous réserve de leur approbation lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SPL

SYNTHESE DES POSITIONS PRISES PAR LES ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'ANNEE 2022

Administrateurs Nantes Metropole

- M.Fabrice ROUSSEL, Président de la SPL
- Emmanuel TERRIEN,
- Anthony DESCLOZIERS ,
- Aymeric SEASSAU,
- Anas KABBAJ,
- Elhadi AZZI,
- Florian LE TEUFF,
- Laurent TURQUOIS,
- Mme Anne-Sophie LAMBERTHON-GUERRA
- Mme Sandra IMPERIALE

Administrateurs Ville de Nantes

- M. Olivier CHATEAU
- M. Pierre-Emmanuel MARAIS

Décisions et faits marquants des Conseils d'Administration

- **Conseil d'Administration du 9 Juin 2022**

(quorum non atteint, votes repoussés au CA suivant)

- Information sur les nouveaux représentants de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et de la CCI Nantes Saint-Nazaire
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2021
- Présentation du rapport de gestion 2021 de la SPL et du rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Examen et Arrêté des comptes annuels de la SPL au 31 décembre 2021
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- Autorisation des conventions réglementées

  - Nantes Métropole : Avenant N°11 à la convention de DSP pour l'exploitation des Machines de l'île (la subvention 2022 et mise à disposition de la nuée de Papillons)
  - Nantes Métropole : Avenant n°1 à la convention de DSP pour la gestion et la mise en œuvre de sa politique touristique, relatif au Voyage à Nantes en Hiver et à la possibilité d'accorder des subventions aux établissements d'enseignement supérieur.
  - Saint Nazaire : convention de soutien au financement de l'entretien, de la maintenance, et de la valorisation de la collection Estuaire pour 2022
  - Région : convention pour le soutien du Grand Marché des pays de la Loire 2022

- Présentation du *Voyage à Nantes* 2022
- Pouvoirs pour les formalités et questions diverses

- **Conseil d'Administration du 14 juin 2022 :**

- Adoption des procès-verbaux des réunions des 14 décembre 2021 et 9 juin 2022
- Présentation du rapport de gestion 2021 de la SPL et du rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Examen et Arrêté des comptes annuels de la SPL au 31 décembre 2021
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- Autorisation des conventions réglementées

  - Nantes Métropole : Avenant N°11 à la convention de DSP pour l'exploitation des Machines de l'île (la subvention 2022 et mise à disposition de la nuée de Papillons)

- Nantes Métropole : Avenant n°1 à la convention de DSP pour la gestion et la mise en œuvre de sa politique touristique, relatif au Voyage à Nantes en Hiver et à la possibilité d'accorder des subventions aux établissements d'enseignement supérieur.
- Saint Nazaire : convention de soutien au financement de l'entretien, de la maintenance, et de la valorisation de la collection Estuaire pour 2022
- Région : convention pour le soutien du Grand Marché des pays de la Loire 2022

■ **Conseil d'Administration du 18 octobre 2022** :

(quorum non atteint, les votes sur l'adoption du PV du 14 juin 2022 et l'autorisation des conventions réglementées sont repoussés au CA suivant)

- Autorisation des conventions réglementées
- Information sur de nouvelles modalités de contrôle des délibérations de la SPL par la Préfecture et approbation d'un projet de conventionnement avec la Préfecture et de recours à un prestataire pour utiliser le mode de transmission des actes.
- Présentation d'un plan d'action RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) de la PSL
- Présentation du projet de Voyage en Hiver 2022 – 1ère édition

Taux de participation des administrateurs mandataires de la Ville de Nantes: 50 %

Taux de participation des administrateurs mandataires de Nantes Métropole: 47 %

Jetons de présence des administrateurs Ville de Nantes: néant

Jetons de présence des administrateurs Nantes Métropole: néant

SYNTHESE DES CONTROLES EFFECTUES SUR LA SPL LE VOYAGE A NANTES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Contrôles sur exercice 2022: néant

ANNEXES

Comptes annuels 2022

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale - exercice 2022

LE VOYAGE À NANTES
levoyageanantes.fr

LE VOYAGE A NANTES
www.levoyageanantes.fr

COMPTES ANNUELS 2022

SPL Le Voyage à Nantes
Comptes annuels 2022

INDEX

ARRETE DES COMPTES ANNUELS 5

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF 6
BILAN PASSIF 7
COMPTE DE RESULTAT – PREMIERE PARTIE 8
COMPTE DE RESULTAT – DEUXIEME PARTIE 9

ANNEXE 11

FAITS CARACTERISITIQUES DE L'EXERCICE 12
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES 13
NOTES SUR LES COMPTES DE BILAN 17
IMMOBILISATIONS
AMORTISSEMENTS
PROVISIONS
ÉTAT DES CREANCES ET DES DETTES
PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER
PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 26
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION
REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

EFFECTIF MOYEN 29
UTILISATION DU CICE 29
ENGAGEMENTS HORS BILAN 30
AUTRES INFORMATIONS NON INSCRITES AU BILAN 31

SPL Le Voyage à Nantes
Comptes annuels 2022

Le Voyage à Nantes
Société Publique Locale
Au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 1-3, rue Crucy BP 92211- 44 022 Nantes Cedex 1
N° SIRET : 482 414 216 00044
Code APE 9103 Z

ARRETE DES COMPTES ANNUELS

(Article L123-12 du Code de Commerce)

Les comptes annuels de l'exercice couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et comportant :

- Le BILAN avant répartition dont le total net est de **21 306 585 €**
- Le COMPTE DE RESULTAT de l'exercice, présenté sous forme de liste et faisant apparaître une perte de **1 683 €**
- L'ANNEXE à ces comptes

ont été arrêtés par nous, Conseil d'Administration, conformément aux règles édictées par le Code du Commerce et le Plan Comptable.

Fait à Nantes, le 14 juin 2023

P/ le Conseil d'Administration

Le Président :

Bilan Actif

Période du 01/01/22 au 31/12/22

LE VOYAGE A NANTES

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	576 831	543 843	32 988	57 222
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	218 964	91 883	127 081	95 501
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**795 795**	**635 726**	**160 068**	**152 723**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	546 758	445 769	100 989	137 668
Autres immobilisations corporelles	42 401 020	32 649 638	9 751 381	9 219 887
Immobilisations en cours	136 110		136 110	119 656
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**43 083 888**	**33 095 407**	**9 988 481**	**9 477 211**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	182		182	182
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	8		8	8
Prêts				
Autres immobilisations financières	174 973		174 973	169 669
TOTAL immobilisations financières :	**175 163**		**175 163**	**169 859**
ACTIF IMMOBILISÉ	**44 054 846**	**33 731 133**	**10 323 713**	**9 799 792**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	115 178		115 178	96 916
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	297 672		297 672	317 437
Stocks de marchandises	749 735	203 142	546 593	497 831
TOTAL stocks et en-cours :	**1 162 585**	**203 142**	**959 443**	**912 185**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	11 700		11 700	55 916
Créances clients et comptes rattachés	690 455		690 455	705 498
Autres créances	1 765 370		1 765 370	1 231 243
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**2 467 525**		**2 467 525**	**1 992 658**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 065 798		7 065 798	8 676 956
Charges constatées d'avance	490 107		490 107	447 383
TOTAL disponibilités et divers :	**7 555 904**		**7 555 904**	**9 124 339**
ACTIF CIRCULANT	**11 186 014**	**203 142**	**10 982 872**	**12 029 181**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**55 240 860**	**33 934 275**	**21 306 585**	**21 828 974**

Bilan Passif

Période du 01/01/22 au 31/12/22

LE VOYAGE A NANTES

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			16 005	6 324
Résultat de l'exercice			(1 683)	9 681
		TOTAL situation nette :	**1 114 321**	**1 116 005**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			5 473 772	5 486 550
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**6 588 094**	**6 602 555**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			2 892 005	2 248 129
		AUTRES FONDS PROPRES	**2 892 005**	**2 248 129**
Provisions pour risques			86 091	86 091
Provisions pour charges			4 376 635	4 622 353
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**4 462 726**	**4 708 444**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			385 828	484 082
Emprunts et dettes financières divers			4 389	4 389
		TOTAL dettes financières :	**390 217**	**488 471**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			282 736	221 970
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			3 188 810	2 966 716
Dettes fiscales et sociales			1 369 594	1 219 076
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			210 520	264 858
Autres dettes			139 481	413 232
		TOTAL dettes diverses :	**4 908 405**	**4 863 882**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			1 782 403	2 695 523
		DETTES	**7 363 761**	**8 269 846**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**21 306 585**	**21 828 974**

Compte de Résultat (Première Partie)

LE VOYAGE A NANTES Période du 01/01/22 au 31/12/22

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises	2 731 871		2 731 871	1 753 421
Production vendue de biens	235 738		235 738	374 300
Production vendue de services	8 851 253		8 851 253	5 466 709
Chiffres d'affaires nets	**11 818 862**		**11 818 862**	**7 594 429**
Production stockée			(19 764)	(21 769)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			20 170 629	19 276 865
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 712 492	1 793 976
Autres produits			1 198 610	1 405 234
PRODUITS D'EXPLOITATION			**34 880 829**	**30 048 734**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			2 794 105	1 639 043
Variation de stock de marchandises			(5 678)	(118 354)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			23 461	9 847
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(18 261)	5 313
Autres achats et charges externes			14 016 922	11 805 474
TOTAL charges externes :			**16 810 549**	**13 341 322**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			897 711	758 281
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			10 169 757	8 804 092
Charges sociales			3 868 755	3 213 330
TOTAL charges de personnel :			**14 038 512**	**12 017 422**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			154 009	253 977
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			202 960	15 530
Dotations aux provisions pour risques et charges			882 747	1 521 570
TOTAL dotations d'exploitation :			**1 239 716**	**1 791 076**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			2 048 048	2 163 002
CHARGES D'EXPLOITATION			**35 034 536**	**30 071 103**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(153 707)**	**(22 369)**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

LE VOYAGE A NANTES Période du 01/01/22 au 31/12/22

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(153 707)**	**(22 369)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	290	1 751
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	136	6
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	426	**1 757**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 292	1 963
Différences négatives de change	708	584
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	8 001	**2 547**
RÉSULTAT FINANCIER	**(7 575)**	**(790)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(161 282)**	**(23 158)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	151 362	34 167
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 375	9 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	162 737	**43 167**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 138	6 295
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 033
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	3 138	**10 328**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**159 599**	**32 839**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**35 043 992**	**30 093 659**
TOTAL DES CHARGES	**35 045 675**	**30 083 978**
BÉNÉFICE OU PERTE	**(1 683)**	**9 681**

ANNEXE

EXERCICE 2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Après deux années marquées par la crise sanitaire, en 2022, la SPL retrouve une dynamique dans ses différentes activités. Ainsi, le chiffre d'affaires 2022 à 12 millions d'euros s'inscrit en hausse de 56% par rapport à 2021 mais reste toujours en recul de 9% par rapport à 2019, année de référence pré-covid. Ce recul provient des derniers effets de la crise sanitaire sur les premiers mois de l'année. Dès le mois de juin, la fréquentation était identique à celle de 2019.

En 2020, la SPL avait bénéficié d'une aide exceptionnelle de Nantes Métropole, actionnaire majoritaire, de 1 000 000 €, destinée à soutenir ses activités et assurer la continuité du service public sur les exercices 2020 et suivants, en raison des effets persistants de la pandémie. Au titre de l'exercice 2022, la SPL a ainsi soldé cette subvention inscrite en produits constatés d'avance à la clôture précédente en portant le solde non utilisé de 350.000 € au 31/12/20221 au compte de résultat de l'exercice 2022.

DSP Château :

Le nouveau contrat de délégation de service public est entré en vigueur au 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

Celui-ci prévoit les conditions de gestion du site du Château des ducs de Bretagne sur les plans culturel, scientifique, technique, commercial, financier et administratif ainsi que celles du Mémorial de l'abolition de l'esclavage. Dès leur réouverture, les visites des Cryptes de la Cathédrale également prévues au contrat pourront reprendre.

DSP Machines de l'Ile de Nantes :

La convention de délégation de service public entrée en vigueur en 2010 prendra fin au 31/12/2025.
L'avenant n°11, signé le 28 février 2022, prévoit une réduction du taux d'indexation de la subvention 2022 et la mise à disposition de la Nuée de Papillons présentée dans la Galerie.

L'avenant n°12, signé le 12 septembre 2022, stipule les obligations de la SPL concernant la prolongation de la surveillance du Grand Héron sur l'esplanade des riveurs, jusqu'au 31 mars 2023.

Par ailleurs conformément aux dispositions de l'avenant n°10 du 30 aout 2021, le programme de rénovation décennale pour le prolongement de la durée de vie du Carrousel des Mondes Marins s'est poursuivi sur le premier trimestre 2022. La dernière tranche de travaux aura lieu en début d'année 2024.

DSP Tourisme :

Le nouveau contrat de délégation de service public est entré en vigueur au 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans.
L'avenant n°1 signé le 29 aout 2022 prévoit le financement du projet du Voyage à Nantes en hiver ainsi que la possibilité d'accorder des subventions aux établissements d'enseignement supérieur qui réalisent des projets partagés avec la SPL dans le cadre du Parcours inter-écoles.

Le Voyage à Nantes a contribué à l'organisation de l'opération programmée par Atout France à Nantes en mars 2022 avec notamment des visites de la ville, la soirée d'accueil au Château, et la grande « Soirée France » sous les Nefs. A ce titre la Métropole a versé subvention exceptionnelle de 270 K€ dont le solde a été perçu en 2022.

L'exercice 2022 présente un montant net total du bilan de 21 306 585 €, des produits d'exploitation de 34 880 829 €, le résultat d'exploitation une perte de 153 707 €, le résultat financier une perte de 7 575 € laissant apparaitre un résultat courant avant impôt déficitaire de 161 282 €, le résultat exceptionnel s'élève à 159 599 €. Ainsi le résultat de l'exercice après impôt est une perte de 1 683 €.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, indépendance des exercices, continuité d'exploitation, permanence des méthodes et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Catégories de biens

En application des principes comptables et des contrats de Délégation de Service Public, différentes catégories de biens ont été identifiées :

- **Les biens de Retour**
  Ces biens, indispensables à l'exécution du contrat, sont réputés appartenir au délégant. Ils sont, soit mis à disposition du délégataire par le délégant en début de contrat, soit acquis ou renouvelés par le délégataire sur les comptes de la délégation.

- **Les biens de Reprise**
  Ces biens, accessoires à l'exécution de la mission de service public confiée contractuellement, sont entièrement dédiés à la délégation. En fin de délégation, le délégant choisit soit de les reprendre à la valeur nette comptable, soit de les laisser à l'usage du délégataire.

- **Les biens Propres**
  Ces biens sont ceux qui resteront la propriété de la SPL Le Voyage à Nantes et correspondent principalement aux biens nécessaires aux services centraux ou dont l'usage est généralement partagé entre les différents équipements gérés.

Les biens de retour mis à disposition de la SPL à l'origine des contrats de délégation de service public par les collectivités délégantes figurent à l'actif du bilan, leur contrepartie étant portée au passif en « autres fonds propres ». Les amortissements de ces biens sont déduits des mêmes postes.

Les immobilisations corporelles (biens de retour acquis par la SPL, biens de reprise et biens propres) sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Le tableau ci-dessous indique les classifications et mode d'amortissement :

TYPE DE BIENS	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
GENERALITES		
Logiciel	Linéaire	de 2 à 5 ans
Site internet	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 ans
Matériel technique	Linéaire	4 ans
Matériel de transport	Linéaire	de 2 à 4 ans
Installations générales agencements	Linéaire	de 6 ans 2/3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Scénographie	Linéaire	de 10 à 15 ans
EXCEPTIONS/PARTICULARITES		
Installations générales batiments (Carrousel, Cité des Machines, Bar de la Branche)	Linéaire	sur la durée de la DSP Machines
Signalétique	Linéaire	5 ans
Programmes des bornes multimédia	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel informatique de guidage (audio, visio-guides,…)	Linéaire	3 ans
Numérisation du monument	Linéaire	10 ans
Matériels de sécurité	Dégressif	3 ans
Matériels accueil des publics	Linéaire	6 ans
Mobilier du multimédia	Linéaire	4 ans
Travaux branche et eléphant	Linéaire	de 5 à 10 ans
Installations générales agencements-Hab Galerie	Linéaire	5 ans
Bateau	Linéaire	10 ans
Film promotionnel	Linéaire	en fonction de sa durée de diffusion
La Cantine du Voyage	Linéaire	3 ans
Œuvres ou installations artistiques pérenisées (1)	Linéaire	de 1 à 10 ans en fonction de leur nature
Œuvres Estuaire (2)	Linéaire	voir ci-dessous

Biens repris de la convention de sucesseur OT, durée d'amortissement générale mais calculée à partir de la date d'acquisition par l'OTNM.
Bateau repris par la convention de sucesseur Estuaire amorti sur 10 ans à compter de la date d'acquisition par le CRDC.

(1) : Œuvres ou installations artistiques pérennisées au 31/12/2022

œuvres issues de la programmation évènementielle estivale	
SCOOTER TATZU NISHI	10 ans
FEYDBALL	4 ans
ON VA MARCHER SUR LA LUNE	1 ans
PING PONG PARK	10 ans
COURS A TRAVERS	4 ans
MES TRIPES SONT DES POISSONS D'ARGENT (piscine Gloriette)	4 ans
EXTENSION CANTINE	4 ans
MOBILIER "CULINAIRE"	4 ans
BAC A CHAINES	4 ans
PAS DE CÔTE	10 ans
JUNGLE INTERIEURE	10 ans
ELOGE DE LA TRANSGRESSION	10 ans
PSELLION DE L'ILE	4 ans
LES BRUTALISTES	10 ans
NANTES, ICI NANTES	3 ans
LE PARFUM	4 ans
LE PIED, LE PULL-OVER ET LE SYSTEME DIGESTIF	5 ans
MIROIRS DES TEMPS (Cimetière Miséricorde)	10 ans
EXTENSIONS. RUE BIAS NANTES.	4 ans
ENTRE TEMPS LA TRAVERSEE DU SOLILAB	4 ans
œuvres issues de la programmation du *Voyage en Hiver*	
LA NUIT JE VOIS	4 ans
LE MANEGE ETERNEL	4 ans

(2) : Particularités d'amortissement des œuvres Estuaire :

La règle générale d'amortissement des œuvres Estuaire, appliquée historiquement dans l'entreprise, est basée sur une durée d'amortissement correspondant à la durée de vie économique du bien depuis sa date de mise en service.

Il avait été cependant prévu, pour les œuvres fragilisées par leur nature ou leur milieu d'implantation, ainsi que pour les œuvres pour lesquelles la société ne détenait pas au 31/12/2012 d'autorisation légale d'occupation du territoire, que ces œuvres soient intégralement amorties à l'issue de l'année de leur mise en place.

œuvres Estuaire	
ANNEAUX BUREN	absence d'AOT
JARDIN ETOILE	œuvre végétale
JARDIN TIERS PAYSAGE	œuvre végétale
OBSERVATOIRE KAWAMATA	œuvre d'eau
FABRICE HYBER (arbres bateaux)	œuvre d'eau
SERPENT D'OCEAN HUANG YONG PING	œuvre d'eau

Stocks et en-cours

Les stocks de produits et de marchandises sont évalués selon la méthode du « premier entré-premier sorti ».
La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée. Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de revient à l'exclusion des coûts de stockage.
Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Créances, dettes et disponibilités

Les créances, dettes et disponibilités sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Provisions pour engagements de fin de carrière

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle par un organisme extérieur. Le montant du passif social ainsi calculé s'élève à 539 474 € (dette actuarielle) au 31 décembre 2022.
Les versements effectués sur un fonds, intérêts inclus, s'élèvent à 285 840 € (cf. page 30)
Le **différentiel est provisionné** au passif du bilan pour un montant total de **253 635 €** portant ainsi la couverture du passif social à 100%.

Provisions pour gros entretien et renouvellement

Au titre des obligations spécifiques des Délégations de Service Public, au sens des nouvelles normes, eu égard à la vétusté, ou aux décisions prises, la SPL poursuit sur l'ensemble des biens attachés à ses activités :

- Un programme pluriannuel de gros entretien,
- Un programme pluriannuel de renouvellement des immobilisations,

ces plans conduisent à la comptabilisation de provisions pour gros entretiens et pour renouvellement.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE

Pas de changement de méthode au cours de l’exercice.

NOTES SUR LES COMPTES DE BILAN

Immobilisations

Période du 01/01/22 au 31/12/2

LE VOYAGE A NANTES

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	785 313		85 339
TOTAL immobilisations incorporelles :	**785 313**		**85 339**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	786 945		37 211
Installations générales, agencements et divers	2 773 520		138 583
Matériel de transport	158 281		2 624
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 435 382		350 009
Emballages récupérables et divers	34 914 563		3 284 590
Immobilisations corporelles en cours	119 656		99 753
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**40 188 348**		**3 912 770**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	182		
Autres titres immobilisés	8		
Prêts et autres immobilisations financières	169 669		5 305
TOTAL immobilisations financières :	**169 859**		**5 305**
TOTAL GÉNÉRAL	**41 143 520**		**4 003 414**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	74 857		795 795	
TOTAL immobilisations incorporelles :	**74 857**		**795 795**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels	248 438	28 960	546 758	
Inst. générales, agencements et divers	86 713		2 825 390	
Matériel de transport	63 456		97 450	
Mat. de bureau, informatique et mobil.	162 992	895	1 621 504	
Emballages récupérables et divers		342 477	37 856 675	
Immobilisations corporelles en cours	83 299		136 110	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**644 898**	**372 332**	**43 083 888**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			182	
Autres titres immobilisés			8	
Prêts et autres immo. financières		2 500	174 973	
TOTAL immobilisations financières :		**2 500**	**175 163**	
TOTAL GÉNÉRAL	**719 755**	**374 832**	**44 054 846**	

Il est à noter que les variations de l'exercice sont notamment constituées des acquisitions pour un montant de 3 403 288 € et un reclassement des immobilisations des DSP Château, Machines et Mondes marins et Tourisme en biens mis à disposition pour 600 126 €.

Les acquisitions de l'exercice se répartissent ainsi :
85 339 € en immobilisations incorporelles (logiciels, sites internet, etc.), 3 312 644 € en immobilisations corporelles et 5 305 € en immobilisations financières.

Les acquisitions de l'exercice en immobilisations corporelles correspondent principalement :

- Sur la DSP Château, à des remplacements de matériels multimédia dans les salles d'exposition du musée, à la rénovation des salles consacrées à l'Edit de Nantes et à la Traite, ainsi qu'à divers travaux d'amélioration de l'expérience des visiteurs, par l'intermédiaire, en particulier de vitrines et mobilier muséographique réutilisables pour les expositions temporaires.
- Sur la DSP Machines, à la rénovation pour le prolongement de la durée de vie du Carrousel des Mondes marins, de la trompe de l'Eléphant, à l'agencement divers des locaux (Atelier et bureaux de la Cité des Machines, notamment), et à du matériel divers d'exploitation.
- Sur la DSP Tourisme, à la réalisation d'œuvres pérennes intégrant le *Voyage Permanent* (« Miroirs des temps » installée au cimetière Miséricorde, « Extensions », installée rue Bias à Nantes, « Entre temps », aménagement de la traversée du Solilab sur l'île de Nantes), ainsi qu'aux œuvres « La Nuit je vois » et « Le Manège éternel » réalisées à l'occasion de la première édition du *Voyage en Hiver* fin 2022.
- Au siège, à du matériel informatique et quelques agencements.

Le poste « Immobilisations corporelles en cours » fait apparaître une valeur brute de fin d'exercice de 136 110 € à la clôture de l'exercice. Ces en-cours correspondent essentiellement à des aménagements en cours dans divers locaux et équipements de la SPL.

Les biens acquis lors des contrats de DSP ayant pris fin au 31/12/2021 (DSP Château et DSP Tourisme) ont fait l'objet de reclassements parmi les biens mis à disposition. Ces biens figurent à l'actif de la SPL et représentent une valeur brute totale de 6 922 449 €, dont 600 126 € concernés par un changement de rubriques (cf. supra).
L'amortissement cumulé qui s'établissait à 4 784 543 € au 31/12/2021 a également fait l'objet d'un reclassement. L'amortissement se poursuit sur l'exercice 2022 selon les plans d'amortissement prévus lors de l'acquisition de ces biens.

Amortissements

LE VOYAGE A NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établ. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	632 591	39 579	36 444	635 726
TOTAL immobilisations incorporelles :	**632 591**	**39 579**	**36 444**	**635 726**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	649 277	64 196	267 704	445 769
Inst. générales, agencements et divers	2 260 096	159 953	85 338	2 334 711
Matériel de transport	115 190	17 314	63 456	69 048
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 182 625	130 329	163 082	1 149 872
Emballages récupérables et divers	26 503 950	2 934 120	342 062	29 096 009
TOTAL immobilisations corporelles :	**30 711 137**	**3 305 911**	**921 641**	**33 095 408**
TOTAL GÉNÉRAL	**31 343 728**	**3 345 491**	**958 085**	**33 731 134**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	39 579		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**39 579**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	64 196		
Installations générales, agencements et divers	159 953		
Matériel de transport	17 314		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	78 383	51 945	
Emballages récupérables et divers	2 314 153	33 317	
TOTAL immobilisations corporelles :	**2 633 998**	**85 263**	
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	**2 673 578**	**85 263**	

Provisions Inscrites au Bilan

LE VOYAGE A NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	86 091			86 091
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	239 575	14 060		253 635
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.	1 439 342	390 693	514 644	1 315 391
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	2 929 997	540 461	676 288	2 794 170
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	13 440			13 440
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**4 708 444**	**945 214**	**1 190 932**	**4 462 726**
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	246 226	202 960	246 044	203 142
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**246 226**	**202 960**	**246 044**	**203 142**
TOTAL GÉNÉRAL	**4 954 670**	**1 148 174**	**1 436 976**	**4 665 868**

Provisions pour litiges : elles s'élèvent à 86 K€ et couvrent les procédures judiciaires sur une œuvre Estuaire 2007 (Canard) dont la gestion a été transférée à la SPL par la convention de successeur CRDC / Estuaire ainsi qu'un litige né en 2021 à la suite d'une dégradation d'une œuvre prêtée par un collectionneur pour l'exposition estivale à la HAB Galerie de Gilles Barbier « Travailler le dimanche ».

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/22 au 31/12/22

LE VOYAGE A NANTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	174 973		174 973
TOTAL de l'actif immobilisé :	**174 973**		**174 973**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	690 455	690 455	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	23 009	23 009	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	591 133	591 133	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	1 036 750	556 750	480 000
Groupe et associés			
Débiteurs divers	114 478	114 478	
TOTAL de l'actif circulant :	**2 455 825**	**1 975 825**	**480 000**
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	490 107	490 107	
TOTAL GÉNÉRAL	**3 120 905**	**2 465 932**	**654 973**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	385 828	99 161	286 668	
Emprunts et dettes financières divers	4 389	1 562	2 826	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 188 810	3 188 810		
Personnel et comptes rattachés	418 134	418 134		
Sécurité sociale et autres organismes	815 297	815 297		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	25 979	25 979		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	110 184	110 184		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	210 520	210 520		
Groupe et associés				
Autres dettes	139 481	139 481		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 782 403	325 304	1 457 099	
TOTAL GÉNÉRAL	**7 081 025**	**5 334 432**	**1 746 593**	

Charges et Produits Constatés d'Avance

LE VOYAGE A NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	490 107	1 782 403
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	**490 107**	**1 782 403**

Les charges constatées d'avances sont essentiellement constituées de contrats couvrant une période à échoir en 2023 ou ultérieurement (maintenance exploitation et informatique, locations mobilières et immobilières, …).

En 2022, la SPL a maintenu en « Produits constatés d'avance » les indemnités perçues en réparation des désordres sur l'œuvre « l'Observatoire » à Lavau, faisant suite à la fin de la procédure judiciaire. Le montant de ces indemnités sera reporté en compte de résultat sur le même rythme que la réalisation effective des travaux de réparation et de maintien en état de l'œuvre. En 2022, 116 K€ ont été comptabilisés en produits de l'exercice, à due concurrence des dépenses réalisées sur l'année, réduisant d'autant le montant des indemnités à reporter.

Figurent également en produits constatés d'avance des subventions perçues au titre de projets en cours et dont la réalisation est prévue ultérieurement à la clôture (œuvres pérennes de l'évènement estival 2023, démontage des installations de l'événement *Le Voyage en Hiver* effectué en janvier 2023), ainsi que le chiffre d'affaires des contremarques de billetterie vendues sur l'exercice mais non consommées.

Produits à Recevoir

LE VOYAGE A NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	291 666
Personnel	19 831
Organismes sociaux	
État	1 036 750
Divers, produits à recevoir	3 021
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	**1 351 269**

Figurent notamment en « Produits à recevoir » pour un montant de 1 036 750 euros, les contributions nettes des mécènes aux projets du Voyage à Nantes réalisés en 2022 et en attente de reversement par le Fonds métropolitain pour la culture, ainsi que des subventions à recevoir de collectivités.

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	20 euros	50 000			50 000

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distribution sur résultat antérieurs		6 602 556
Capitaux propres après distribution sur résultat antérieurs		6 602 556
Variation en cours d'exercice	En moins	En plus
Autres variations		
résultat exercice 2022	1 683	
Subventions d'investissement	2 261 121	2 248 343
Solde	2 262 804	2 248 343
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		6 588 094

Subventions d'investissement figurant en capitaux propres :

Les subventions d'investissement sont inscrites au bilan pour un total de 5 473 772 €. Ce total correspond au montant net des subventions reçues, déduction faite des quotes-parts reprises au compte de résultat au rythme des amortissements constatés sur les biens correspondants pour les projets dont l'achèvement est antérieur au 31/12/2022.

Les subventions d'investissement comptabilisées au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 2 248 343 €.

Subventions d'investissement en € HT	CHÂTEAU	MACHINES	TOURISME	TOTAL
Nantes Métropole		630 000	1 448 343	2 078 343
Autres			170 000	170 000
TOTAL	**-**	**630 000**	**1 618 343**	**2 248 343**

Pour la DSP Tourisme, les subventions d'investissements perçues de Nantes Métropole concernent le financement d'œuvres pérennisées sur le territoire métropolitain dans le cadre du *Voyage Permanent*, des installations relatives au *Voyage en Hiver*, dont la première édition s'est tenue fin 2022.
A ces financements s'ajoutent le concours des partenaires privés via le fonds métropolitain pour la Culture pour 170 000 euros.

Pour la DSP Machines, Nantes Métropole a versé une subvention de 630 000 euros (2e versement) pour le financement des travaux de rénovation pour le prolongement de la durée

de vie du Carrousel des Mondes marins. Le programme de travaux a démarré en 2021 et prendra fin début 2024 pour un montant total estimé à 915 000 euros.

Au titre de l'exercice 2022, la quote-part de subvention d'investissement reprise au compte de résultat est de 1 191 005 €.

Par ailleurs, les soldes de subventions d'investissements sur des biens acquis lors des contrats de DSP ayant pris fin au 31/12/2021 (DSP Château et DSP Tourisme) ont été transférés en avances conditionnées parmi les autres fonds propres pour un montant total de 1 070 116 €.

Subventions d'investissement figurant en autres fonds propres :

Les avances conditionnées sont inscrites au bilan pour un total de 2 892 005 €. Ce total correspond :

- au solde des subventions d'investissement sur des biens reclassés en « biens mis à disposition » car acquis au cours des précédents contrats de DSP et couverts en totalité par une subvention d'investissement (943 184 euros),
- à la contrepartie au passif de la valeur nette comptable des biens de retour ayant fait l'objet d'un renouvellement (1 613 617 euros),
- au solde de la valeur non amortie des derniers « biens mis à disposition » à titre gratuit par le délégant dans le cadre de la DSP Machines (335 204 euros).

NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

Subventions d'exploitation (présentation analytique)

Subvention d'exploitation en € HT	CHÂTEAU	MEMORIAL	MACHINES	NEFS	ANIMATION & MISE EN TOURISME DU TERRITOIRE	CREATION ARTISTIQUE	EXPLOITATION ARTISTIQUE	TOTAL
Nantes Métropole	8 011 758	104 729	1 173 052	570 039	3 560 392	4 593 890	1 614 286	19 628 146
Drac / Ministère de la Culture	15 400							15 400
Département de Loire Atlantique			18 182				60 000	78 182
Région Pays de la Loire						40 000	75 000	115 000
Ville de Saint Nazaire							40 000	40 000
Communauté agglo.Région Nazairienne et de l'Estuaire					17 000			17 000
Communautés com.Sud Estuaire, Estuaire et Sillon							32 500	32 500
Fonds métropolitain pour la Culture	55 250					94 000		149 250
Chambre de Commerce et d'Industrie						50 000		50 000
FEDER							40 151	40 151
Fondation Mémoire Esclavage	5 000							5 000
TOTAL	**8 087 408**	**104 729**	**1 191 234**	**570 039**	**3 577 392**	**4 777 890**	**1 861 937**	**20 170 629**

Le montant total des contributions financières concernant l'exercice est de 20 170 629 € (19 276 865 € en 2021).

- DSP Château : Nantes Métropole a versé une subvention globale et forfaitaire de **8 116 487 € nets de taxe** pour la gestion du Château des Ducs de Bretagne et du Mémorial de l'abolition de l'esclavage intégré au contrat de DSP.
  À cela s'ajoutent :
  - **15 400 €** versés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de diverses activités du Château des ducs de Bretagne,
  - **55 250 €** de contributions nettes de mécènes reversés à la SPL par le Fonds métropolitain pour la Culture en soutien à l'exposition « L'abîme », et à la création d'un dispositif numérique sur l'Edit de Nantes.

- DSP Machines : Nantes Métropole a versé une subvention totale de **1 173 052 € HT** pour l'exploitation de l'Éléphant, de la Galerie et du Carrousel des Mondes Marin. L'exploitation des Nefs, classées ERP a bénéficié d'un montant de **570 039 € HT**. Le Département de Loire-Atlantique a apporté un soutien financier à la présentation publique de l'œuvre Charon de Peter HUDSON, lors du festival des Creative Makers Campus.

- DSP Tourisme est regroupée en trois catégories, à savoir : l'animation et la mise en tourisme du territoire, la création artistique ainsi que l'exploitation des équipements artistiques.

  La contribution globale et forfaitaire de Nantes Métropole s'est élevée à **9 248 568 €** nets de taxes sur l'exercice 2022. A celle-ci s'ajoutent :
  - **350 000 €** de la subvention exceptionnelle de 1 M€ de Nantes Métropole afin de faire face aux effets de la crise ont été affectés à l'exercice 2022, ainsi que **270 000 €** accordés pour l'organisation du salon « Rendez-vous France » ayant eu lieu en mars 2022.
  - Pour le projet « Traversée Moderne d'un Vieux Pays » se sont ajoutés **17 000 €** de la Carène.
  - Sur Estuaire : s'ajoutent les contributions de la Région Pays de la Loire (**75 000 €**), du département de Loire Atlantique (**60 000 €**), de la Ville de Saint Nazaire (**40 000 €**), de la communauté de communes Estuaire et Sillon (**22 500 €**) et de la communauté de communes Sud Estuaire (**10 000 €**), ainsi que le FEDER (**40 151 €**).

- Enfin, concernant la création artistique le fonds métropolitain pour la Culture à reverser à la SPL une contribution nette de **18 000 €** en soutien de l'œuvre « Façades chromatiques » installée sur la place du Commerce lors de l'édition 2022 de l'évènement de l'été, et de **76 000 €** en soutien à l'édition 2022 du *Voyage en Hiver*. La Chambre de Commerce et d'Industrie a octroyé une aide de **50 000 €** pour l'édition 2022 de la Nuit des Tables de Nantes, et la Région des Pays de la Loire a subventionné à hauteur de **40 000 €** l'organisation du Grand Marché des Pays de la Loire 2022.

Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges

Ce poste s'élève à 1 712 492 € et comprend principalement :
- les reprises sur provisions : pour gros entretien et réparations à hauteur de 676 288 €, et pour dépréciation de stocks à hauteur de 246 044 €,
- les transferts de charges d'exploitation pour un montant de 790 160 €, et répartis comme suit :

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Transferts de charges - non soumis	135 124	79100000
Transferts de charges - exonéré	36 082	79100001
Transferts de charges - Refacturation 20%	3 845	79100009
Transferts de charges - 10%	7 703	79100010
Transferts de charges - 20%	151 170	79100020
Transferts de charges de personnel	37 745	79110000
Transferts de charges - Indemnités Journalières	418 489	79112000
Total	**790 160**	

Rémunération des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes est de 20 000 € pour la mission de contrôle légal annuel des comptes.

Autres charges d'exploitation

Ce poste s'élève à 2 048 048 € et comprend principalement :
- les dotations aux amortissements des immobilisations acquises sur les fonds des comptes de délégation par le délégataire et qui constituent des biens de retour ou de reprise pour un montant de 365 897 €,
- les dotations aux amortissements des immobilisations acquises par le délégataire avec une subvention d'investissement et qui constituent des biens de retour ou de reprise pour un montant de 1 318 048 €,

Charges et produits exceptionnels

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Reprise de factures à recevoir des exercices antérieurs	16 315	77200000
Produits divers sur exercices antérieurs	4 298	77200000
Produits de cession éléments de l'actif	11 375	77500000
Autres produits exceptionnels	130 750	77200000
Total	**162 737**	

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Autres charges exceptionnelles/exercices antérieurs	1 406	67200000
Pénalités amendes fiscales-pénales	1 732	67120000
Total	**3 138**	

EFFECTIF MOYEN

Catégories	2022	2021	2020
Cadres	*60,82*	*61,50*	60,04
Non cadres	253,39	*233,59*	217,22
TOTAL	**314,21**	***295,10***	**277,27**

UTILISATION DU CICE

La SPL a bénéficié du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi au titre des exercices 2013 (257 967 €), 2014 (376 594 €), 2015 (359 228 €), 2016 (365 306 €), 2017 (450 530 €) et 2018 (409 985 €). En comptabilité, ces montants ont été comptabilisés à l'actif du Bilan sous la rubrique « autres créances » et sont venus en diminution des charges d'imposition des exercices concernés.
Pour information, les créances relatives aux exercices 2013 à 2018 ont été intégralement remboursées chaque année de 2017 à 2022.

La direction de la SPL a décidé de consacrer le montant du CICE, à parts égales, en soutien à l'emploi, l'investissement et en consolidation de sa situation financière.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

Engagements conventionnels de départ en retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle par un organisme extérieur. Ce calcul a été établi sur la base des éléments suivants :

- départ volontaire : âge légal
- taux d'évolution des salaires de 2%

Le **montant du passif social** ainsi calculé **s'élève à 539 474 €** (dette actuarielle) au 31 décembre 2022.
Les versements effectués sur un fonds, intérêts inclus, s'élèvent à 285 840 €.
Le différentiel est provisionné au passif du bilan pour un montant total de 253 635 € (cf. page 15) portant ainsi la couverture du passif social à 100%.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

2022						
Engagements de locations longues durée ou crédit-bail						
Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer			
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	plus1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total à payer
Locations mobilières longues durées	56 699,21	312 197,83	48 510,45	26 935,37	0,00	75 445,82

ENGAGEMENTS RECUS

La garantie de l'Etat, accordée conformément à l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances en date du 23 mars 2020 sur un prêt souscrit en 2020 pour un montant de 1 000 000 €, couvre 90 % du montant du capital, intérêts et accessoires restant dus. L'encours au 31 décembre 2022 s'établit à 385 559 €.

Nantes Métropole s'est portée caution solidaire à 50 % de deux emprunts de 400.000 € chacun contractés par la SPL VAN respectivement auprès du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel le 6 décembre 2022.
Ces emprunts, d'une durée de 5 ans et d'un taux d'intérêt annuel fixe de 2,35%, sont dédiés au financement des éléments durables du projet artistique du « VAN d'hiver ».
Leur déblocage s'est opéré au début de l'exercice 2023, ils n'apparaissent donc pas en dettes financières au passif du bilan au 31 décembre 2022.

AUTRES INFORMATIONS NON INSCRITES AU BILAN

La mise en scène du parcours urbain dans Nantes le long de la ligne verte passe aussi par des opérations de partenariat avec d'autres opérateurs. Ces réalisations ne sont pas toutes, in fine, propriétés du Voyage à Nantes et ainsi leur valorisation totale ne se lit pas dans les comptes de la SPL.

Ainsi ces partenariats ont permis au 31/12/2022 les réalisations suivantes :

Maitre d'ouvrage / partenaire	Œuvre / installation / lieu	Artiste / créateur	Année(s) de réalisation	Coût de production complet	dont apport VAN	**soit apport partenaire**
SAMOA / Colas	Traverses (bd L.Bureau)	Aurélien Bory	2016	1 020k€	100k€	**920k€**
Cogedim	Oscillation (rue de la T.d'Auvergne)	Atelier Vecteur	2016	75k€	15k€	**60k€**
NGE	Mini-golf du camping de Nantes	Jean Bonichon	2016	78k€	8k€	**70k€**
Mairie de Mauves	Guinguette cale de Mauves	M.I.T.	2016	82k€	42k€	**40k€**
Bouygues Immobilier	Micr'Home	Myrtille Drouet	2017	207k€	12k€	**195k€**
Okko Hôtels	Chambre : 208.923 Heures	Julien Nedelec	2017	17k€	6k€	**11k€**
Hôtel Cambronne	Chambre : Cellule vitale	Simon Thiou	2017	25k€	12k€	**13k€**
Commune de Ste Luce	La Sablière	Talking Things	2017	83k€	45k€	**38k€**
Groupe Launay	Parc des Oblates	Delphine Coindet	2018	125k€	-	**125k€**
Cogedim	Le Passage	Eva Jospin	2018	118k€	6k€	**106k€**
Mercure Nantes Centre	Chambre : Miranda #78981	Elsa Tomkowiak	2018	18k€	8k€	**10k€**
Hotel Amiral	Dream Jungle	Makiko Furuichi	2019	18k€	8k€	**10k€**
Péniche Le D'Ô	amours	Karina Bisch	2019	23k€	10k€	**12k€**
Hotel Océania , Hôtel de France	chambre 107	Justin Weiler	2019	20k€	10k€	**11k€**
Nantes Metropole / Galeo partenaire VAN	Belvédère	Kawamata	2019	1 200k€	75k€	
Semitan	e-bus-way	multiples	2019	256k€	-	**256k€**
Clisson Sèvre et Maine Agglo	Le Porte-Vue	Emmanuel Ritz	2020	898k€	-	**898k€**
Nantes Metropole	Tricyclodrome	The Feebles	2020	NC	34k€	
BCF	Invendus	Lilian Bourgeat	2020	73k€	-	**73k€**
Université de Nantes	In a silent way	Nathalie Talec	2020	NC	50k€	
Ville de St Sébastion / Loire	Station nuage	Yok Yok	2020	217k€	59k€	**158k€**
Commune de la Haye Fouassière	Embarquement III		2020	150k€	-	**150k€**
Semitan	Voci della strada	Chourouk Hriech	2020	44k€	-	**44k€**
La Chapelle sur Erdre	Les Espaces Verts (Gandonnière)	Fichtre	2021	197k€	79k€	**118k€**
Semitan	Le va-et-vient des pierres électriques	Amélie Bertrand	2021	42k€	-	**42k€**
Semitan	Apesanteur	Julien Colombier	2022	42k€	-	**42k€**

RAPPORT DE GESTION 2022

ET RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

.....

Exercice clos le 31 décembre 2022

Société Publique Locale Le Voyage à Nantes

1-3 RUE CRUCY — BP 92211 — 44022 NANTES CEDEX 1 — **T. 0892 464 464** 0,35€/MN + PRIX APPEL — **www.levoyageanantes.fr**

GESTION DE SITES PAR DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC : CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE, PARCOURS ARTISTIQUES (VOYAGE À NANTES PERMANENT, ESTUAIRE NANTES < > SAINT-NAZAIRE, VOYAGE DANS LE VIGNOBLE), MACHINES DE L'ÎLE, MÉMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, HAB GALERIE, PARC DES CHANTIERS. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS : LE VOYAGE À NANTES ÉVÉNEMENT ESTIVAL, LES TABLES DE NANTES, TRAVERSÉE MODERNE D'UN VIEUX PAYS.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AU CAPITAL DE 1 000 000 € / SIRET : 4824421600044 / CODE NAF : 9103Z

SOMMAIRE

1. ACTIVITE (OFFRES ET SERVICES AU PUBLIC)

1.1. Le Voyage à Nantes/ Tourisme…… …… 9

1.2. Art et Espace Public, Branches, Culinaire
1.2.1 Les évènements du Voyage à Nantes…… 18
1.2.2 Le Voyage Permanent et Estuaire……... 21
1.2.3 Les Branches (Vignoble, Loire-amont, Erdre, TMVP) ……. 24
1.2.4 Le parc des Chantiers et le quai des Antilles (Cantine, HAB Galerie) 29
1.2.5 La promotion culinaire…… 32

1.3. Le Château des ducs de Bretagne et le Mémorial ……..... 35

1.4. Les Machines de l'Ile et les Nefs…… 45

1-5 La Démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise……. 50

2. ORGANISATION ET MOYENS DE LA SPL

2.1. Ressources de la DSP Tourisme…… 51
2.2. Ressources de la DSP Château……. 53
2.3. Ressources de la DSP Machines……... 56
2.4. Information sur l'activité des services mutualisés…… 59

3. VIE INSTITUTIONNELLE, JURIDIQUE ET SOCIALE

3.1. Rapport sur le gouvernement d'entreprise……... 67
3.2. La vie institutionnelle…… 72
3.3. Les évolutions contractuelles – conventions réglementées……... 81
3.4. La vie sociale (au sens des ressources humaines) …… 83

4. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2022 ET PERSPECTIVES ……..... 87

5. AUTRES INFORMATIONS OBLIGATOIRES……..... 91

6. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS 2022……. 95

Bilan et compte de résultat de la SPL ……. 100

QUELQUES ELEMENTS CLES CONCERNANT LES RESULTATS DE LA POLITIQUE PUBLIQUE CONFIEE

2022 : poursuite de la reprise de l'activité touristique retrouvant un dynamisme durant l'été

Après une **année 2019 record**, suivie d'une année 2020 qui s'était soldée, à l'instar de toutes les destinations touristiques mondiales, par une chute sans précédent, le tourisme nantais **a commencé à bien se relever en 2021 pour poursuivre en 2022** une reprise de l'activité touristique en continu (ni reconfinement, ni fermetures d'équipements culturels, fin progressive des protocoles sanitaires) amorçant une reprise progressive des séjours (étrangers, groupes...), et retrouvant un dynamisme durant l'été.

Néanmoins, les déplacements et comportements des touristes d'agrément étaient encore timides au 1er semestre en raison de l'arrivée du variant OMICRON en décembre 2021 sur le **territoire français** et l'adoption par le gouvernement de mesures réglementaires (pass vaccinal, port du masque obligatoire dans les lieux clos jusqu'au 28 février 2022, jauges limitées dans les espaces événementiels avec distanciation obligatoire, 3 jours de télétravail obligatoire par semaine pour les salariés, protocole sanitaire en entreprise jusqu'au 14 mars 2022, fermeture des bars / clubs / discothèques jusqu'au 16 février 2022, règles s'appliquant aux voyageurs à destination de la France, etc..).

L'ensemble des acteurs du tourisme (équipements et salles, tourneurs, artistes, établissements d'hébergement marchand, organisateurs et fournisseurs de l'événementiel…) ont également dû composer au cours du 1er semestre 2022 subissant les contraintes du contexte sanitaire **international** :

Ainsi, l'année 2022 a subi une activité ralentie sur le 1er trimestre 2022, repartant sur le 2ème trimestre pour retrouver un dynamisme pour la période estivale.

L'activité ralentie sur le 1er trimestre 2022

En raison des contraintes réglementaires liées à la crise sanitaire, le redémarrage de l'activité ne sera réellement effectif qu'à partir de la deuxième quinzaine de mars pour les Services commercial Affaire, et commercial Groupes.

La reprise de l'activité sur le 2ème trimestre 2022

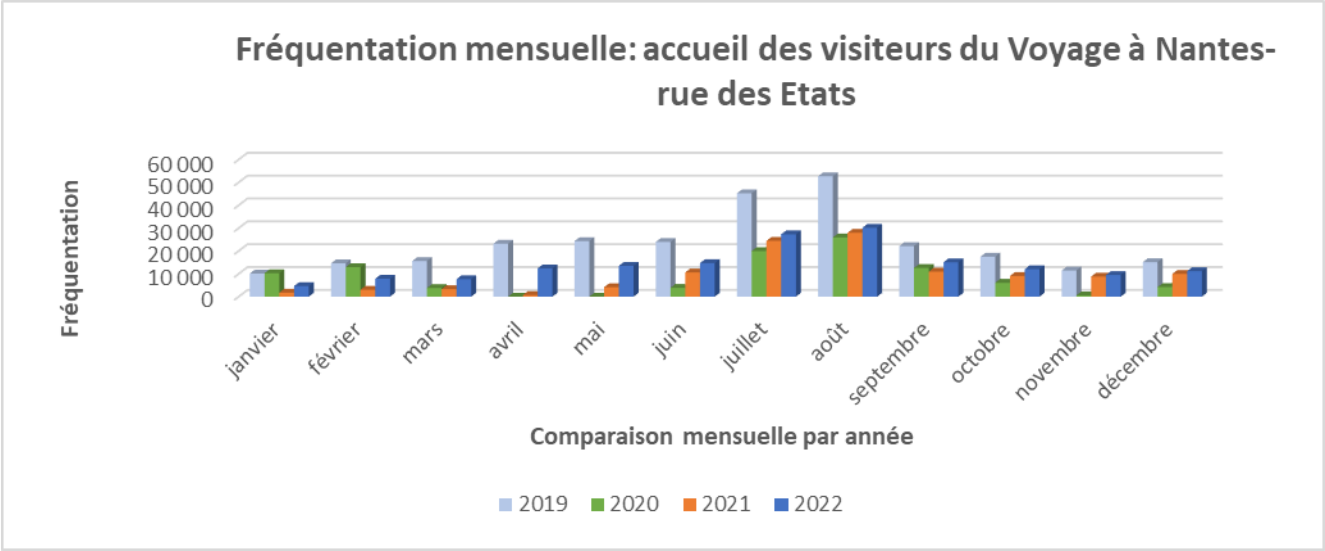
Tout d'abord, le **salon professionnel « Rendez-vous France » les 22-23 mars** à Nantes marque la reprise du tourisme d'affaires d'une part, et du tourisme international d'autre part.
L**es lieux de convivialité de la SPL** ont également **réouvert début mai** : Station nuage, Mauves balnéaire, la Sablière, un homard à la Frémoire….

L'année 2022 souligne la **11ème édition du Voyage à Nantes estival**, prolongée pour la deuxième année consécutive jusqu'à mi-septembre (3 juillet-12 septembre) et clôturée avec **« Le Grand Marché des Pays de la Loire** », qui a accueilli près de 10 000 visiteurs sous les nefs du Parc des chantiers.
Il est à mettre en exergue la réussite du lancement festif (après deux ans d'absence) de « La Nuit du Van » et de « La Nuit des Tables de Nantes ».
Malgré les réussites sur la programmation estivale, cette 11ème édition s'avère être légèrement moins « appréciée » par le public local (installations artistiques perçues comme moins monumentales, moins « divertissantes », etc..).

Conformément aux orientations de la DSP Tourisme 2022-2026, l'année 2022 symbolise **la 1ère édition du Voyage en hiver**, qui s'est structurée autour de 3 axes : une programmation artistique, une programmation musicale et festive, la promotion de la gastronomie nantaise.
Le bilan de cette 1ère édition est mitigé en raison du temps très court imparti pour réaliser cet événement. Néanmoins, les équipes du Voyage à Nantes vont réajuster la proposition pour la version 2023 afin de la rendre plus audible.

Enfin, d'autres faits significatifs de l'activité 2022 sont à mettre en exergues, relatant la **reprise de la fréquentation touristique à Nantes (**hausse de +45% de fréquentation à « Nantes Tourisme » - rue des Etats:165 819 en 2022 vs 114 715 en 2021) :

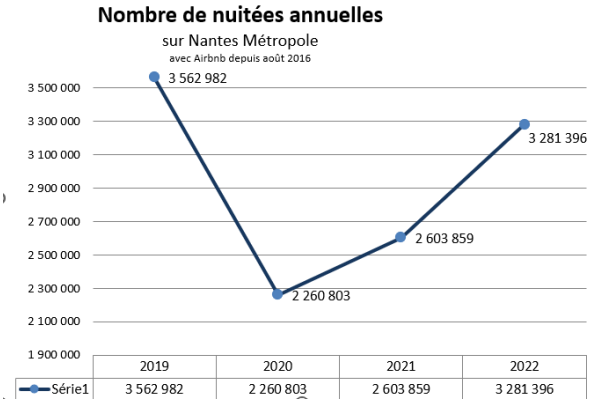
- le retour au niveau avant Covid des actions de promotion et communication ;
- le nouveau site internet de la destination (arrêt du site et de la marque « Nantes Tourisme », désormais regroupés sous le seul vocable « Le Voyage à Nantes ») ;
- le développement et commercialisation du nouveau pass de visite 7 jours ;
- le renouvellement de la gamme des éditions papier (plans guide pour les parcours Estuaire, Voyage dans le vignoble, nouveaux guides vélo pour le Voyage Permanent et TMVP, nouveau Guide des Tables de Nantes...) ;
- le déploiement de nouvelles actions sur le Parc des chantiers : création d'un comité de site Ile de Nantes Ouest avec la SAMOA et DAUN, création des « rendez-vous du Parc des chantiers » avec l'ensemble des occupants, portage d'une étude de logistique urbaine et programmation immobilière, réalisation du 1er parcours inter-écoles adossé à l'événement estival ;
- la formalisation d'une démarche RSE à l'échelle de la SPL « Le Voyage à Nantes ».

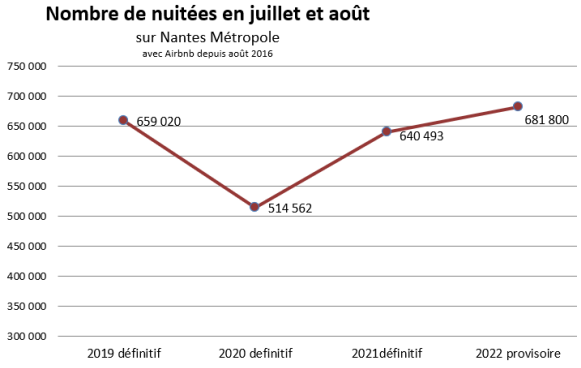


Nombre de nuitées en hébergements marchands sur le territoire de Nantes Métropole

Sur l'année 2022, Airbnb et les autres plateformes comparables poursuivent leur bonne dynamique, avec une évolution de **+26%** des nuitées annuelles recensées en 2022 vs 2021 **(+6.4%** sur l'été vs 2021).

Fréquentation touristique globale de la destination





Source : Nantes Métropole-l'AURAN (données provisoires du 27 avril 2023 issues de la collecte de la taxe de séjour-)

Entre 2012 et 2019, les nuitées en hébergement marchand progressent de façon régulière, aux alentours de 7 % par an.

En 2020, les nuitées chutent de 37 % 2020 et 2021 sont marqué par les confinements, les limitations de déplacements, les fermetures administratives des établissements d'accueil et l'annulation des événements.

2022 confirme la reprise entamée en 2021, sans pour autant revenir au niveau de 2019.

Il est constaté une évolution du nombre de nuitées annuelles en hébergements marchands : 3 2 81 396 en 2022 vs 2 603 859 en 2021 : évolution de **+26% en 2022 vs 2021, (+6.4% sur l'été vs 2021)**. (Source : Partenaires Obs du tourisme – Taxe de séjour Nantes Métropole – traitement Auran-données provisoires au 27 avril 2023).

Les touristes français ont largement contribué aux performances, en particulier estivales à 80%, pour 20% de nuitées des étrangers.
Selon les données du « Baromètre Hôtellerie-CCI Nantes de décembre 2022 », si les **taux d'occupation (TO)** des hôtels et résidences de Nantes Métropole sont comparés aux performances des autres métropoles françaises (Bordeaux, Lille, Rennes, Strasbourg), il est constaté cette année que Nantes résiste bien dans une conjoncture difficile avec la 1ème place en terme de TO (% toutes catégories) s'élevant à 64.3% pour l'année 2022 (+41% vs 2021). *« En données cumulées, les hôtels de Nantes terminent l'année 2022 avec un niveau chiffre d'affaires hébergement relativement similaire à 2019, en très légère hausse (près de 2%). Le retard d'occupation accumulé en début d'année n'a pas pu être compensé et s'élève à 7% à la fin de l'année. Le prix moyen, comme établit à l'échelle nationale, est en forte hausse (+9%). »*

Une hausse importante des flux touristiques en 2022, sans retrouver les niveaux de 2019

La réussite de cette saison est le **retour des touristes européens**, et de très bonnes fréquentations des sites « fondamentaux » par un public familial notamment avec **607 000 visiteurs comptabilisés du 1er juillet au 31 août 2022** (vs 495 445 en 2021).
Il est enregistré 40% de touristes étrangers pendant la période estivale (31% le reste de l'année).

Ce retour remarquable des clientèles étrangères couplé à de très bonnes retombées presse nationale et internationale montrent combien Nantes n'est plus une destination émergente mais, désormais, une destination évidente pour son offre culturelle singulière.
L'année 2022 est une réussite dans sa **programmation à la Hab Galerie avec 2 expositions** (Bertrand Dezoteux et Michel Beutler) ainsi que la **pérennisation de 4 œuvres enrichissant Le Voyage permanent**.

Eléments de benchmark

Selon un rapport de la CCI sur le « baromètre hôtellerie » -Métropole de Nantes en décembre 2022, **l'indicateur nuitées estivales est revenu à 87% de son niveau 2019.**

Selon la source « le Baromètre Hôtellerie-CCI Nantes de décembre 2022 » : si l'on compare les taux d'occupation (TO) des hôtels et résidences de Nantes Métropole aux **performances des autres métropoles françaises (Bordeaux, Lille, Rennes, Strasbourg)**, on constate cette année que Nantes résiste bien dans une conjoncture difficile, avec la **1ème place** en terme de **TO (% toutes catégories) s'élevant à 64.3% pour l'année 2022 (+41% vs 2021).** *« En données cumulées, les hôtels de Nantes terminent l'année 2022 avec un niveau chiffre d'affaires hébergement relativement similaire à 2019, en très légère hausse (près de 2%). Le retard d'occupation accumulé en début d'année n'a pas pu être compensé et s'élève à 7% à la fin de l'année. Le prix moyen, comme établit à l'échelle nationale, est en forte hausse (+9%). »*

Sur l'année 2022, les sites touristiques et culturels sont revenus à leurs niveaux d'activités 2018, voire 2019 pour certains. Il en est de même pour la restauration.

Données économiques

Pour rappel, la fréquentation estivale (touristes et excursionnistes) d'une année « classique » et les retombées économiques associées, évaluées grâce à une étude terrain et des analyses de l'AURAN, s'élèvent respectivement à plus **de 700 000 visiteurs et près de 60 millions d'euros** dépensés sur le territoire, sur 2 mois.

Sur **l'année 2022**, les dépenses directes des **607 000 visiteurs estivaux (vs 700 000 en 2019) s'élèvent à 60M€** de dépenses sur le territoire métropolitain de l'été 2022, soit **+23%** par rapport à 2021 (rattrapant presque les chiffres records de 2019 avant crise, si certains sites culturels et touristiques n'avaient pas été contraints de fermeture sur plusieurs jours en raison de la canicule estivale).

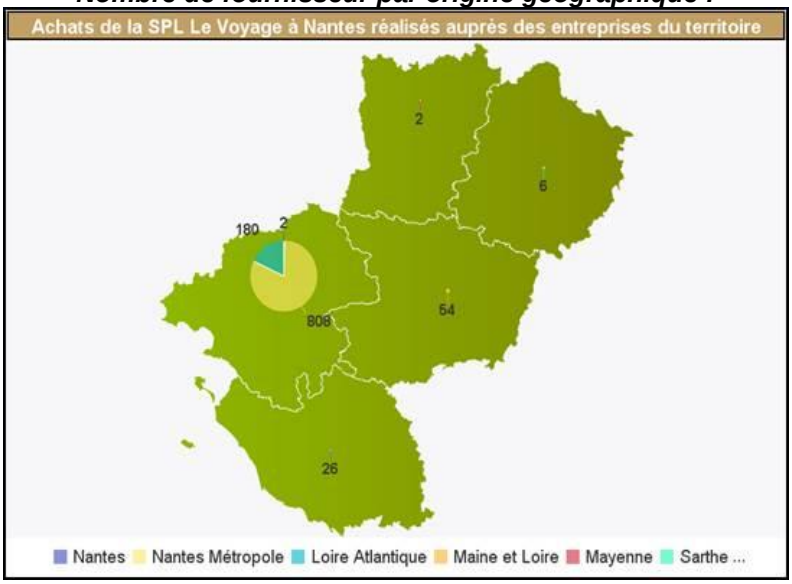
En 2022, s'agissant de la SPL Le Voyage à Nantes seule, s'est entourée de **1078 entreprises implantées dans la Région (dont 810 de Nantes Métropole)**, pour un **volume d'achats de plus de 14 M€ TTC (dont 10.9 M€ de NM)**, ce qui représente **61%** du montant total des achats effectués par la SPL **(46% sur Nantes Métropole)**, en fonctionnement (biens et services) et en investissement.

Depuis la création du Voyage à Nantes, **le chiffre d'affaires redistribué chaque année aux opérateurs touristiques privés du territoire** (via l'activité commerciale pour individuels, groupes et affaires) est **supérieur à 2.5 M€ HT.**

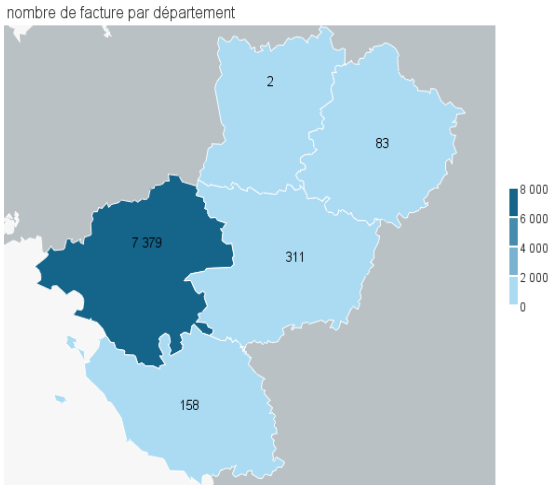
La SPL a sollicité au total **1846 entreprises** en 2022, contre 1636 en 2021. La part d'entreprises françaises est la même qu'en 2021 **(94 %)** et celle des entreprises de Loire-Atlantique dans le total des entreprises nationales s'établit à **57 %**, en légère hausse par rapport à 2021.

Ci-dessous les achats de la SPL réalisés auprès des entreprises du territoire :

Nombre de fournisseur par origine géographique :



Nombre de facture par origine géographique :


nombre de facture par département
2
83
7 379
311
158
8 000
6 000
4 000
2 000
0

1. ACTIVITE (OFFRES ET SERVICES AU PUBLIC)

1.1. Le Voyage à Nantes/ Tourisme

Activité confiée dans le cadre de la convention de délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole, ayant pris effet le 1er mars 2015 et jusqu'au 31 décembre 2021.
La nouvelle convention de délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole, a pris effet le 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026.

A- Accueil et Services aux visiteurs

Accueil des visiteurs Le Voyage à Nantes (Nantes Tourisme)

Le site principal de « *Nantes Tourisme »* (rue des Etats, face à l'entrée du Château), dénommé « Le Voyage à Nantes » a accueilli **165 819 visiteurs en 2022**, soit une **progression de 45%** par rapport à 2021.

L'année 2022, est la première année depuis 2020 sans aucune fermeture obligatoire de l'établissement liée à des restrictions sanitaires. L'activité est en hausse (vs 2021) et l'écart de fréquentation depuis 2019 tend à diminuer. L'écart entre 2019 et 2021 était de -58%, celui entre 2019 et 2022 est de -40%.

Les mois d'activité les plus forts restent les mois **de juillet et août**, période de l'événement estival, suivis des ailes de saison (septembre, juin, mai, avril)**.**

En 2022, il est constaté un retour des visiteurs internationaux. Leur présence à Nantes représente **31%** de la fréquentation. L'Espagne reste le premier en termes de fréquentation touristique (51%) suivi de l'Allemagne (15%) puis de la Belgique (13%). Contrairement à 2021, les visiteurs Anglais (13%) et Italiens (8%) reviennent sur le territoire.
Concernant la provenance des Français accueillis sur l'année, les quatre régions les plus représentées sont **les Pays de la Loire, l'Ile de France, la Bretagne et la région Auvergne-Rhône-Alpes** représentant respectivement **30%, 20%, 8% et 8%**.

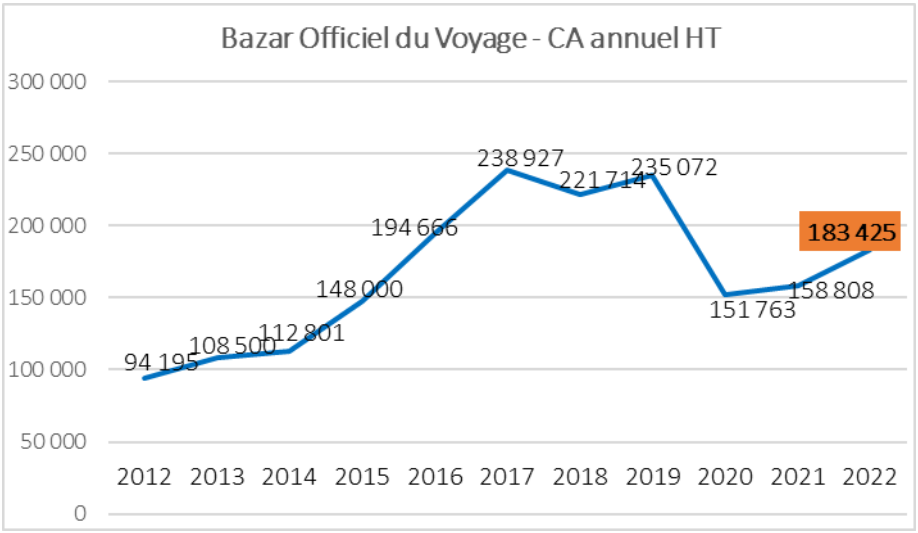
Sur la période estivale, **57 416 visiteurs** ont été accueillis en **juillet et août 2022**, ce qui représente une moyenne **de 926 visiteurs par jours. Malgré des températures élevées, les mois de juillet et d'août représentent la période de plus forte fréquentation annuelle avec un pourcentage de 35%.**

- Juillet : 27 278 passages, soit +12% par rapport à 2021
- Août : 30 138 soit +8% par rapport à 2021

Concernant les accueils délocalisés en 2022, l'accueil au Château de la Frémoire a été installé avec la présence du Kiosque (uniquement les week-ends de mai à septembre 2022) et l'accueil à la Station Prouvé a été remplacé par un dispositif d'accueil mobile avec le Combi Van.

Boutique du Voyage à Nantes-rue des états

Une reprise d'activité encourageante en 2022 avec un **chiffre d'affaires global à 184 K€ HT** (*hors Parfum le Voyage à Nantes*), soit **+15.5%** par rapport à 2021. A titre d'information, la variation par rapport à 2019 passe de -32% à -22%.



Les produits du *Bazar officiel du Voyage* représentent désormais 81 % du chiffre d'affaires total.

Les 5 « univers graphiques » les plus plébiscités à la boutique sont les suivants (en nombre d'articles vendus) :

- Textile : Skyline : 18% du chiffre d'affaires
- Affiche : Dr Paper, 12% du chiffre d'affaires
- Librairie, cartes et plans de ville : 12% du chiffre d'affaires
- Accessoires : Jean Jullien, 12% du chiffre d'affaires
- Gourmandises : La Friande, gamme LU, 12% du chiffre d'affaires

Il est à noter une perte de vitesse pour la **boutique online** : -41% chiffre d'affaires HT, il passe de 8 146 HT à 4 806 HT en 2022.

Cette baisse est en partie dû au changement de site internet et au fait qu'il n'y ait pas eu de lancement de produit phare comme le parfum (en 2021) accompagné d'un dispositif de promotion très fort.

Le Voyage à Nantes, Le Parfum :

« « Le Voyage à Nantes : Le Parfum » est à considérer comme une œuvre pérenne du Voyage à Nantes.

2022 est la deuxième année de commercialisation avec 1 383 flacons vendus **(-41% vs 2021)** pour un **chiffre d'affaires total HT de 48 234€.**

Centre d'appels

Les contacts au centre d'appel ont progressé de +8.85 % par rapport à 2021.

Malgré une baisse des demandes traitées par le « click to chat » (var n-1 : -13.5%), ce support représente toujours une part importante des échanges écrits à distance (47%), avec un taux de satisfaction élevé (95,1%).

Les appels téléphoniques représentent encore 59% des contacts de la SPL (+6 points par rapport à 2021).

B- Activité commerciale Le Voyage à Nantes (Nantes Tourisme)

Commercialisation de la destination auprès des visiteurs individuels

En 2022, il est possible de dresser un bilan encourageant avec une **évolution du chiffre d'affaires TTC global de + 48 %**, grâce à la solidité du marché national et au retour progressif des clientèles internationales à partir de mai-juin (principalement le marché européen).

La reprise de la consommation touristique est confirmée par les indicateurs du **Pass Nantes**, **dont le volume progresse de 64 % et le chiffre d'affaires de 72 %,** ainsi que ceux des **visites guidées** (+32 % de visiteurs inscrits, +25 % de chiffre d'affaires).

A titre d'information, le chiffre d'affaires des cartes cadeaux est exclu de l'assiette de calcul, considérant cette offre comme moyen de paiement pour l'ensemble de nos billetteries.

- Pass Nantes : 462.6 K€ TTC, soit +72 %, pour **15 060** cartes vendues, 12 799 ventes de cartes cadeaux (+ 22 % de chiffre d'affaires réalisé par rapport à 2021) ;
- Hébergements: *Micr'home* progresse de +35 % par rapport à 2021 avec un taux d'occupation annuel de 52%. La *Villa Cheminée* progresse de +10% avec un taux d'occupation annuel de 89%.
- Billetteries *:* Le chiffre d'affaires progresse de **+26%** ; il est réalisé **à 58% en juillet et août**, les ailes de saison quant à elles (avril – mai – juin – septembre – octobre) pèsent pour **40% dans le chiffre d'affaires global.**

  Les croisières proposées par *les Bateaux Nantais*, dont l'offre *Bateau Ouch*, représentent 36% des billets émis. Il est constaté une très forte progression de la formule « Croisière promenade sur l'Erdre » grâce au regain des ventes de Pass Nantes.
- Visites guidées : 33.4 K€ TTC, soit +25 % sur l'année 2022, représentant 6044 visiteurs, soit une **hausse de 32 % par rapport à 2021.**

  Malgré l'arrêt des restrictions sanitaires, Le VAN a fait le choix de maintenir les jauges plus basses et de ne pas revenir aux jauges de 2019.

  Les mois les plus forts en activité sont août, juillet, avril, février et mai.
- Audio guides : 1619 € TTC, soit +19 % en chiffre d'affaires vs 2021, pour **607 locations d'audioguides**, **+38%** par rapport à 2021.

Les nouveautés 2022

En juillet 2021, lors du lancement du Pass 7 jours, le contenu de l'offre Pass Nantes s'était considérablement développé. **Depuis avril 2022, ces prestations intègrent toutes les durées de Pass (hormis la Croisière Estuaire).**

Les porteurs Pass Nantes sont principalement d'origine nationale (74 %). L'internationale représente 26% (Espagne, Royaume-Uni, Belgique).

Le Voyage à Nantes a également renforcé son partenariat avec la SNCF pour intégrer 2 lignes TER dans le Pass afin d'inciter les visiteurs à la découverte du vignoble et de l'estuaire.

Enfin, depuis le printemps 2022, la navette aéroport, pour 1 aller-retour, fait partie intégrante de l'offre Pass.

Activité commerciale « groupes »

Cette activité concerne la vente et l'organisation de visites ou séjours, plus ou moins personnalisés et pouvant aller jusqu'à des programmes complets (guidage, restauration, transport, hébergement, évènements), pour les **professionnels du tourisme, associations, comités d'entreprise, délégations ou scolaires et centres de loisirs.** Le service se charge de la commercialisation ou apporte aide et conseils aux organisateurs.

2022 voit le retour des groupes dans une très large proportion, mais avec une fréquentation encore en deçà des résultats 2019.

Les typologies de visiteurs ont, pour la 3ème année consécutive, été impactées d'une part par la crise sanitaire, mais aussi par des contraintes économiques naissantes : annulation de **745 dossiers, soit 23% de l'activité.**

Pour rappel, l'année 2021 a été marquée par la mise en place d'un service de **réservation en ligne**, ainsi que la **création de nouvelles offres**.

Notons que sur 2022, il est mis en place **une nouvelle offre avec plusieurs propositions :**

- des programmes saisonniers à la journée, sur *Estuaire*, autour de l'exposition Inde, le voyage en hiver, autour du parfum, sur le vignoble et la Frémoire…. ;
- des offres de séjour pour les comités d'entreprise ;
- des offres familles privilégiant les temps de découverte en autonomie ;
- des offres gratuites de médiation en direction des scolaires et des centres de loisirs autour des expositions de la *HAB Galerie* (1 978 scolaires et jeunes de centres de loisirs accueillis sur les expositions Bertrand Dezoteux et Michel Beutler) ;
- une offre Estuaire, « l'art le paysage et le fleuve » en 2h00 pour les scolaires.

Activité commerciale « affaires »

Le service s'adresse aux **organisateurs de rencontres et événements professionnels** (entreprises, agences événementielles, organisateurs de congrès) et assiste les donneurs d'ordre dans l'organisation complète ou partielle de leur événement. Il gère également la **privatisation des sites du Château, des Machines et de la HAB Galerie,** pour un chiffre d'affaires global en 2022 de **1 650 K€ HT* (hors RDV France)** et 334 projets événementiels.

Sur la DSP Tourisme, le service affaires a réalisé en 2022 un **chiffre d'affaires de 603 K€ HT** (dont 135 K€ HT pour la HAB Galerie)**,** contre 305 K€ en 2021, soit une **progression majeure de 50 %.**

Malgré un premier trimestre encore perturbé par les mesures sanitaires et les règlementations gouvernementales, l'année 2022 marque une **réelle reprise événementielle** avec une progression globale de 42 % par rapport à l'année 2021 – toutes DSP confondues.
L'accueil du Salon **RDV en France** (organisation de 2 soirées d'envergures au Château des Ducs de Bretagne et sous les nefs de Machines de l'île) sera un marqueur fort dans la reprise de l'activité.
Les événements de fin d'année (arbres de noël, soirées collaborateurs) ont également fait leur retour après deux années blanches.

Le service Affaires a enregistré 8 commandes merchandising pour *« Le Bazar officiel du Voyage »*, avec un chiffre d'affaires total de 5.3 K€ HT (507 coffrets / produits commandés). Cette activité est en recul (-25 %) par rapport à l'année 2021 car compte tenu du contexte sanitaire, les budgets événementiels avaient été transformés en commandes merchandising.

C- Marketing, promotion et communication

Les cibles redéfinies en 2020 sont restées les prioritaires sur 2022, la crise sanitaire ayant accéléré une orientation aussi choisie dans l'objectif d'un **tourisme plus responsable** : les clientèles de proximité, avec la promotion des programmations au grand air, toute l'année, et des propositions de déplacements doux.

2022 est l'année de la reprise et de l'enrichissement de l'offre : « année des 10 ans » :
Ainsi, Les principaux faits marquants sont les suivants :

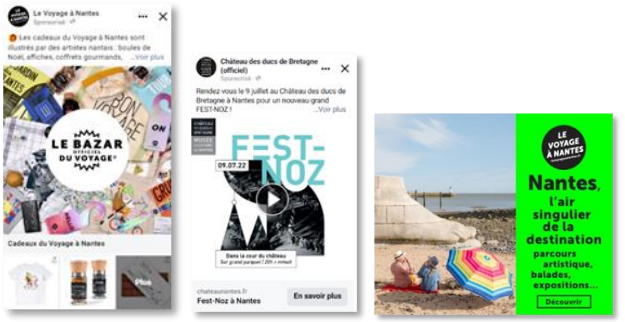
- la fusion de la « marque » Le Voyage à Nantes avec l'activité Nantes.Tourisme ;
- la reprise du rythme des expositions à la Hab Galerie avec deux expositions annuelles ;
- le tourisme du futur aux Éditions de L'Aube ;
- l'évènement estival ;
- les nouveaux projet : Parcours Inter-Écoles -Campus de l'art et le Voyage à Nantes en hiver ;
- le Pass Nantes.

Webmarketing et Web social
Le digital constitue désormais le principal levier utilisé pour promouvoir la destination et assurer sa visibilité auprès du public individuel, comme des publics professionnels, d'affaires et de loisirs.
L'évènement phare du premier trimestre 2022 est la mise en ligne du nouveau site www.levoyageanantes.fr, issu d'une fusion avec le site www.nantes-tourisme.com.

Sur 2022, les actions suivantes se sont déployées :

- la poursuite des référencements sur les moteurs de recherche, de partenariats et animations sur les **réseaux sociaux** (*Facebook, Twitter, Youtube, Pinterest, Instagram* et *TikTok*, Linkedin,) ;
- le développement de campagnes publicitaires **en displays** (**images ou vidéos d'annonces** insérées sur les sites web ou applications numériques), via des achats programmatiques avec

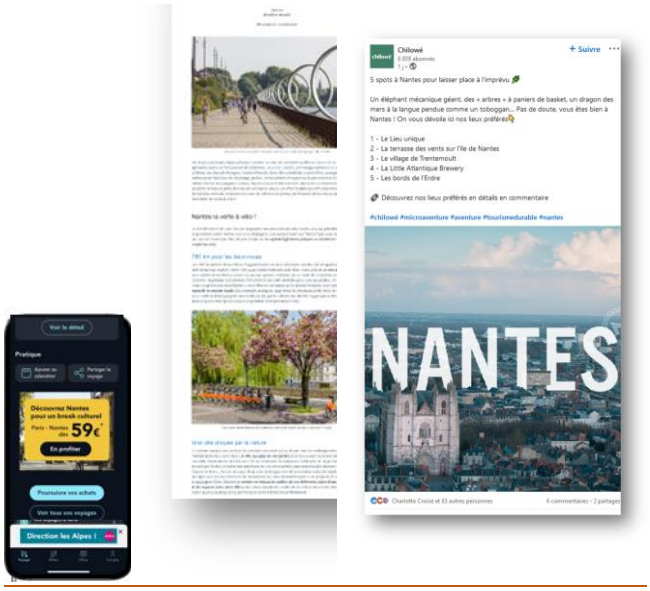
plusieurs méthodes de ciblages (médias type *« News », « Sorties », « Culture », « Lifestyle », « Tourisme français » ; sémantique ; data ; reciblage des visiteurs)* auprès d'une audience géolocalisée, des newsletters plus nombreuses et ciblées, un travail sur le site web (rubrique affaires notamment), ainsi que sur des **podcasts** sur l'offre.



Promotion vers les publics individuels, groupes et affaires

Concernant le grand public, des opérations de promotions notables sont mises en place :

- en partenariat (centre Leclerc Paridis, Office du Tourisme La Baule, l'habillage du desk INFO à l'aéroport de Nantes, ect.) ,
- une campagne impactante avec la SNCF et TER Pays de la Loire, mêlant actions de notoriété et performance tarifaire,
- une collaboration avec les guides touristiques locaux et ***Lonely Planet***, **Chilowé** (pour les amoureux de la nature, cible jeune famille, jeunes actifs), les newsletters tourisme, ou encore, concernant les groupes loisirs et affaires, la création de nouvelles **fiches produits** (y compris pour les produits du *Bazar Officiel du Voyage*).





Concernant la **promotion en direction des professionnels du tourisme**, Le VAN a décidé de reprendre un rythme normal de rendez-vous avec les hôteliers et prestataires. L'objectif poursuivi est de comprendre leur situation après ces deux années de crise sanitaire, leurs attentes vis-à-vis du Voyage à Nantes et appréhender les pistes d'amélioration et de performance dans les relations de travail.
Le bilan s'avère être très positif avec la réalisation d'actions *(des cartes de communication du guide des Tables de Nantes, des présentations de l'événement organisées au sein des hôtels, des journées immersives pour les réceptionnistes à l'accueil de ex-Nantes tourisme etc.…)*

Concernant la **promotion du tourisme d'affaire**, en raison d'une année annoncée record à la suite des reports de dates annulées pendant le covid, Le VAN a décidé de **garder une communication régulière et non offensive** (film promotion, éditions, e.mailing et newsletter, Eductour, salon, insertion publicitaires dans la presse spécialisée, collaboration avec le bureau des Congrès).

En direction du **tourisme d'agrément** qui a particulièrement souffert du covid, Le VAN a également décidé de maintenir une communication régulière et adaptée à la situation des professionnels de ce secteur. Il n'y a pas eu d'organisation d'eductour professionnelle en 2022 (en raison d'un manque de personnel dans les agences touristiques et donc d'un manque de disponibilité des acteurs de cette filière), mais des actions d'éditions, de promotions de l'offre, d'insertions publicitaires dans des magazines ou presse sénior et de promotions vers les comités d'entreprises.

Promotion internationale
L'objectif principal de l'année 2022 du service international a été dans un premier temps de contribuer à la reconquête des clientèles européennes perdues lors de la crise covid et de facteurs géopolitiques. La chute sans précédent des flux touristiques en 2020 et 2021 a entraîné en effet des conséquences durables à la fois sur l'organisation des marchés et sur les habitudes de consommation touristique.
Pour autant et contre toute attente, **2022 a été en France une année de reprise marquée par le retour des arrivées et des recettes internationales**. Les recettes internationales devraient atteindre à peu près les niveaux de 2019, soit environ **57 milliards d'euros**. Quant aux arrivées internationales, d'après les calculs d'Atout France, elles devraient atteindre entre 70 et 75 millions à comparer aux 90 millions de 2019.
En 2022, afin de regagner rapidement ces clientèles de proximité, Le Voyage à Nantes a mis l'accent sur les opérations permettant :

- de faciliter et accélérer la programmation de Nantes par les professionnels du tourisme ;
- d'augmenter la visibilité du VAN dans les différents médias et auprès de prescripteurs ;
- d'initier des **actions web** permettant de toucher largement le grand-public : newsletters, campagnes, référencement…

L'intermédiation étant toutefois en baisse dans la plupart des marchés européens, **c'est sur la presse et le grand public que les efforts de la SPL sont de plus en plus focalisés.**

Quelques particularités de 2022 pour les marchés cibles :

- **grand retour des britannique et forte progression des Irlandais**: réalisation d'une grande campagne digitale générant 3 millions d'impressions, accueil de presse événement avec l'agence

CAMRON PR (Londres), quelques insertions payantes (National Geographic UK, Brittany Ferries Magazine) et accueil d'une TV galloise anticipant un reportage pour la RWC 2023 ;

- les **espagnols** semblent avoir été moins nombreux que d'habitude à venir à Nantes, notamment en raison de leur pouvoir d'achat fortement impacté par les crises de 2022 : présence du VAN au salon d'art contemporain ARCO de Madrid, médiatours, accueils de presse et surtout grande campagne digitale permettant d'atteindre 7 millions d'impressions… ;
- **la forte progression des allemands**, permettant d'engranger de belles retombées presse : diffusion de « *Zwei französische Städte, die auf Kultur- & Ökotourismus setzen »* / « De Strasbourg à Nantes ;
- **l'Italie reste encore un peu en retrait** mais les demandes d'accueils de presse sont restées importantes : plusieurs gros médias italiens sont venus en 2022, dont Cucina e Vini, Vanity Fair, Style Piccoli et surtout Donna Moderna, le 1er magazine féminin italien tirant à 133'000 ex.
- **de très bons scores de fréquentation estivale** pour **la Belgique et les Pays-Bas ;**
- **le marché Suisse est à renforcer** avec seulement une campagne digitale et une campagne d'affichage numérique sur 2022.

Enfin sur 2022, le Voyage à Nantes a multiplié ses actions pour conquérir les marchés plus lointains *(workshop, point presse, participation à l' événements pro ETOA : le GEM et le City-Fair , envoi de* ***newsletters****, création et mise à jour de plusieurs publications en langues asiatiques ainsi qu'en langues européennes plus rares ; participation à la conférence annuelle de l'European Cities Marketing en virtuel ; présentation de la destination à l'ensemble des représentants des villes européennes du réseau ; participation au RWC World Broadcaster Meeting 2023 – Septembre - à Paris, etc..).*

Communication

La presse et les autres médias nationaux restent des supports essentiels du plan de communication de la SPL, grâce à des partenariats mais aussi des achats publicitaires en presse spécialisée, ainsi que la venue de France Inter pour une émission en direct, le numérique et les relations presse.

Concernant le « print » (impressions), le plan de communication de la SPL reste important, notamment avec le choix d'éditions particulièrement qualitatives et renouvelées, comme le *Guide Permanent.*

Exemples de réalisation de supports du VAN *: le parcours Vignoble et Estuaire, Le Voyage à Nantes et Michelin , la refonte du Pass Nantes, le plan de Nantes, le dépliant Carte détenteurs Pass Nantes, le Voyage permanent à vélo (français-anglais), le guide des Tables de Nantes, etc..*

La campagne d'affichage estivale a aussi associé le local et le national afin d'insister sur la diversité de notre offre.

De nouveaux outils de communication, relatifs aux nouveaux projets, ont été créé en 2022 :

- pour le parcours inter école campus de l'art : création d'une newsletter dédiée, de panneaux informatifs aux différentes entrées du parc, etc.) ;
- pour Le Voyage en hiver : création de supports liés aux programmes, affichages, encarts publicitaires, relations de presse, web et réseaux sociaux, ect.).

Citons aussi ici le recours, à des mobiliers numériques dans **toutes les gares** parisiennes et la mise en place d'un pavoisement dans la ville de Nantes sur toute la période des fêtes de fin d'année.

Enfin, le site web (fusion des sites Nantes.Tourisme et Le Voyage à Nantes) et les réseaux sociaux sont d'excellents vecteurs de communication générant de belles retombées touristiques et économiques pour Le VAN.

1.2. Art et espace public, branches, culinaire

1.2.1 LES EVENEMENTS DU VOYAGE A NANTES

Le Voyage à Nantes estival 2022

Activité confiée dans le cadre de la convention de délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole, ayant pris effet le 1er mars 2015 et jusqu'au 31 décembre 2021.
La nouvelle convention de délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole, a pris effet le 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026.

« Ouvrir les esprits et les éclairer reste une urgence, il revient aux créateurs de le faire et à nous de les accompagner » (extrait de l'édito de de Jean Blaise)

Le Voyage à Nantes **donne à voir autrement les richesses culturelles et patrimoniales de la ville** et invite à une appropriation collective du territoire, au partage et à l'échange entre visiteurs et habitants. La ligne verte tracée au sol ne nécessite aucune traduction pour être comprise de tous.

Le Voyage à Nantes, 11 ans après sa création, confirme son rôle moteur sur le territoire : Nantes reste la seule ville de France **qui associe dans sa politique d'attractivité tourisme et culture,** et confirme sa place de destination culturelle au niveau national.

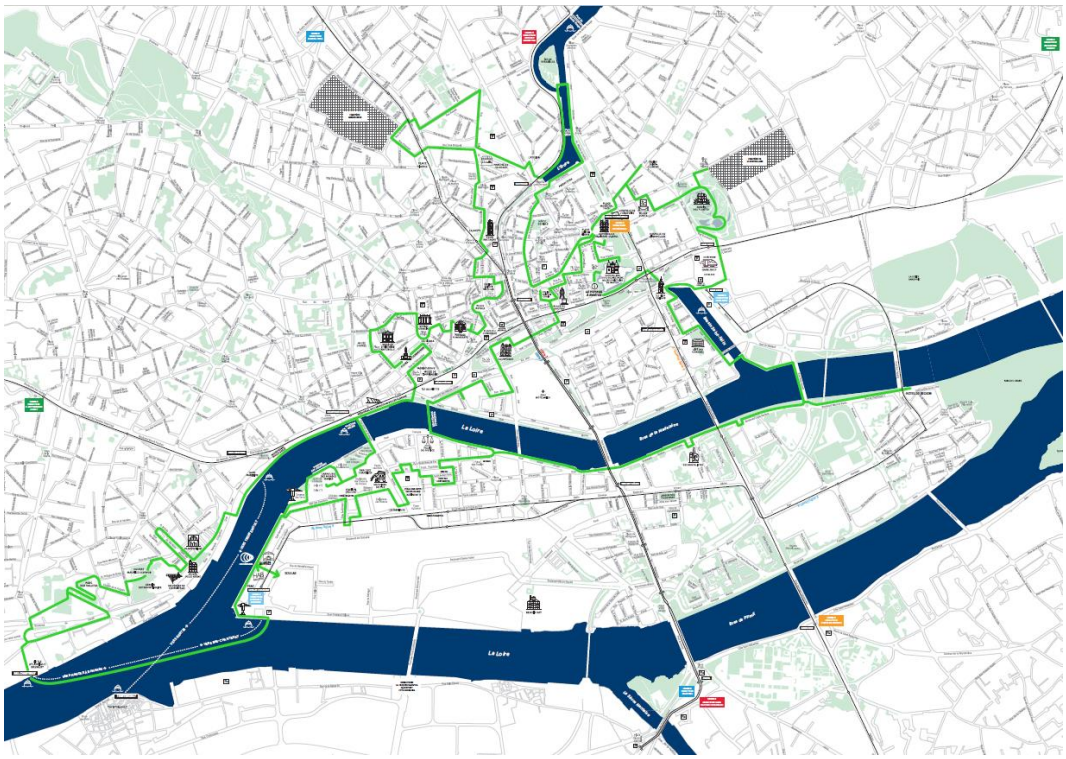


Du 2 juillet au 11 septembre 2022, la proposition du *Voyage à Nantes* pour l'été 2022 s'est déployée sur plus de **73 étapes**, dont une trentaine de nouveautés : **16 productions de la SPL** (expositions temporaires, installations dans l'espace public, à Nantes et dans la Métropole) et **une quinzaine de propositions de**

partenaires culturels, notamment le Lieu Unique, le Musée d'arts, le Muséum d'histoire naturelle, le Musée Jules Verne, la Maison régionale d'architecture, la Direction nature et jardins de Nantes Métropole, l'Atelier, la médiathèque Jacques Demy, la Cale 2 Créateurs, le Planétarium, la Cité des Congrès, la MHT et le Domaine départemental de la Garenne-Lemot.

Le parcours 2022 s'est aussi enrichi avec le parcours Inter-écoles de l'Ile de Nantes (Ecole d'architecture, Médiacampus, Pôle des arts graphiques, Ecole de désign, cinécréatis, Ecole des beaux-arts).

Du côté de la ligne verte, elle a été modifiée pour signaler les nouvelles œuvres pérennes du parcours.
Sur 2022, son tracé comptabilisait 23,4 km.



La fréquentation propre au parcours estival reste délicate à estimer et comparer, mais plusieurs données indiquent globalement un **retour au niveau de 2019** pour les lieux ouverts. Pour les lieux fermés, la canicule estivale a eu un impact sur la fréquentation des visiteurs en raison de leur fermeture pendant les périodes les plus chaudes. Ces températures élevées ont certainement contraint les visiteurs à adapter ou modifier leur programme de la journée. **Pour autant, les mois de juillet et d'août continuent à représenter la période de plus forte fréquentation annuelle.**

En observant les données issues des Machines de l'Ile, les visiteurs de toutes les provenances sont en augmentation sur l'été 2022, avec un retour de la clientèle britannique :

- 192 499 **visiteurs français**, soit **78%** *(2021 : 192 381, 90% // 2020 : 170 064, 92%) et*

- 52 976 **visiteurs étrangers**, soit **22%**, et +14% par rapport à 2021 *(2021 : 22 877, 10% // 2020 : 15 461, 8%).* Les premiers pays de provenance se classent de la façon suivante : Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Italie.

Le voyage à Nantes en hiver 2022 : 1ère édition

Activité confiée dans le cadre de la convention de délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole, ayant pris effet le 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour cette 1ère édition du Voyage à Nantes d'hiver (24 novembre 2022 – 1er janvier 2023), la programmation s'est déployée avec des propositions autour de trois axes principaux :

- la création de trois œuvres plastiques inédites ;
- une programmation musicale ;
- et la promotion de la gastronomie nantaise

Il est déployé une proposition de circuits court et de sobriété énergétique, qui alliait patrimoine et création contemporaine avec la rénovation de douze cloches et une mise en valeur des façades nantaises et de leurs ornementations.
Grâce à une période d'allumage réduite, tant en nombre de semaines, d'amplitude horaire quotidienne qu'en densité et type de décors, **la consommation énergétique a été fortement réduite** par rapport à 2021, **avec une baisse de 45 % en centre-ville.**
75% du budget de l'événement hivernal a été reversé à des fournisseurs de la Métropole et donc directement réinjecté dans le circuit économique nantais.

Le décompte de la fréquentation est délicat concernant les œuvres dans l'espace public car il n'y a pas de chiffres précis. Pour autant, il est constaté une stabilité dans la fréquentation mensuelle du centre-ville (**9,2 millions de personnes en décembre 2022, soit une fréquentation stable à N-1).**

Le bilan de cette 1ère édition est mitigé en raison du temps très court imparti pour réaliser cet événement. Néanmoins, les équipes du Voyage à Nantes vont réajuster la proposition pour la version 2023 afin de la rendre plus audible.

1.2.2 *Le Voyage Permanent* et *Estuaire*

Activité confiée dans le cadre de la convention de délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole / Conventions de subventions de la Région des Pays de la Loire, du Département de Loire-Atlantique, de la Ville de Saint- Nazaire, de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et de la Communauté de Communes Sud Estuaire.

La Collection d'œuvres urbaines du *Voyage Permanent*

En cohérence avec la stratégie de pérennisation des installations, particulièrement depuis 2016, et grâce au développement de partenariats innovants avec les acteurs de la transformation de la ville, ce sont plus **de 73 œuvres qui sont désormais visibles toute l'année** sur la Métropole.

En 2022, la Collection permanente a continué de s'enrichir **avec la réalisation de 2 nouvelles œuvres pérennes** :

- **Cimetière de la miséricorde, Nantes :** une œuvre de Pascal Convert (avec le soutien de la fondation Roc Eclerc et les nouveaux commanditaires)
- **Rue Bias, Nantes :** une œuvre de Krijn de Koning (avec le soutien d'ID&AL Groupe)





Elle s'est par ailleurs étoffée avec la **pérennisation d'œuvres antérieures à l'édition 2022 :**

- **Porte Saint-Pierre, Nantes :** Laurent Le Deunff avait imaginé pour l'édition 2021 une œuvre « Un castor posé sur un mur », pour la porte Sauvetout : un animal « totem » en la figure d'un castor à queue de poisson, tiré d'un ouvrage du Moyen âge. Ce castor sur un mur habite désormais les vestiges archéologiques de la porte Saint Pierre.



- **Marché de Talensac, Nantes :** En 2015 Gavin Pryke imaginait une série de 13 automates figurant la rencontre d'un couple amoureux, installés tous les étés, pour les commerces de la rue Maréchal Joffre. En 2022, dix nouveaux portraits sont installés de manière définitive à l'intérieur du marché de talensac.



- **Domaine de la Garenne Lemot, Clisson** : Prévue pour rester deux éditions dans le parc du domaine, l'œuvre d'Eva Jospin « le Bois de la Gorgone », à la demande du département de Loire-Atlantique, sera conservée.

Estuaire, exemple d'un projet de mise en valeur d'un territoire

Estuaire est une aventure artistique en trois épisodes, dont le dernier a eu lieu l'été 2012. Les œuvres ont été réalisées in situ, à Nantes, Saint-Nazaire et sur les 60 km de l'estuaire de la Loire qui les relient.
L'actualité de la collection en 2021 avait été marquée par **l'installation d'une nouvelle œuvre majeure, achevant la collection sur le territoire de Saint-Nazaire** : *Le Pied, le Pull-over et le Système Digestif*, de Daniel Dewar et Grégory Gicquel.



Maintenance des œuvres Estuaire

Pour cet ensemble d'œuvres visibles toute l'année, certaines implantées depuis 2007 et soumises aux aléas du temps, **la problématique du vieillissement** fait de la maintenance et de la préservation une préoccupation quotidienne. Aux enjeux artistiques s'ajoutent des volontés de **développement durable**. L'inscription des actions du VAN sur le long terme nécessite une réflexion globale et une planification pluriannuelle des opérations, faisant intervenir 80% d'entreprises locales (et PME) ainsi que des associations du champ social et de la réinsertion.

En 2022, le VAN a porté ses efforts en particulier sur les œuvres suivantes :

- *« Did I miss something »* Jeppe Hein – Saint-Jean-de-Boiseau, où la fontaine a dû être restaurée complètement ce qui a nécessité son retrait pour deux mois. Elle a pu être remise en service pour le printemps 2022.
- *« L'Observatoire »* de T. Kawamata – Lavau-sur-Loire, avec la poursuite d'une campagne de travaux sur l'ensemble de l'œuvre (remplacement d'environ 300 pièces de platelage et de structure secondaire ainsi que renforcement de deux pieux de la tour de l'observatoire).
- *« Villa Cheminée »* de Tatzu Nishi – Cordemais, avec la réalisation de divers travaux : remise en peinture intérieure de la Villa, le ravalement des quatre façades, le remplacement du système de mise en pression d'eau courante.
- *« Zebra Crossing »* d'Angela Bulloch – Nantes, avec la modification de la régie technique et l'acquisition d'un système complet de rechange
- *« Suite de Triangles »* de Felice Varini – Saint-Nazaire, avec le lancement d'un marché de travaux pluriannuel pour la reprise complète des peintures de l'œuvre sur quatre ans.
- *« Le Serpent d'Océan »* de W. Y. Ping – Saint-Brévin-les-Pins, avec la réalisation de la campagne annuelle de resserrage pour traiter les liaisons défectueuses entre vertèbres et côtes, afin de retrouver un état de l'œuvre similaire à 2011.
- *« Le jardin du Tiers Paysage »* de G. Clement– Saint-Nazaire*, avec* le remplacement de l'ensemble du système d'haubanage des arbres du Bois des Tremble et l'élagage de taille.

Fréquentation

La fréquentation des sites ne s'est jamais démentie, malgré une baisse de fréquentation de -23% à l'Observatoire à Lavau-sur-Loire sur 2022 par rapport à 2021 (notamment sur les mois de juillet et août en raison des fortes chaleurs).

Quant aux Croisières Estuaire, le retour est toujours aussi positif du public avec un taux de remplissage des bateaux augmentant de 3% en 2022.

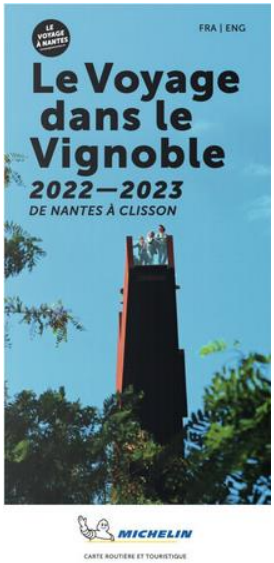
1.2.3 Les Branches touristiques

Activités confiées dans le cadre de la délégation de service public de Nantes Métropole pour la gestion et la mise en œuvre de sa politique touristique (itinérance, œnotourisme, vélotourisme).
Partenariats avec les Collectivités et acteurs des territoires concernés (hors Métropole).

A- <u>Le Voyage dans le Vignoble</u>

En 2022, le guide du Vignoble a été réédité, autour des **11 étapes** particulièrement mises en valeur par la SPL :

- La Chaussée des moines (Vertou)
- La Frémoire (Vertou)
- Pont Caffino (Château-Thébaud)
- Le Château du Coing (Saint-Fiacre)
- Le Port de la Haye-Fouassière
- Le Musée du vignoble nantais (Le Pallet)
- Le moulin à Papier du Liveau (Gorges)
- Le Domaine de la Garenne Lemot (Gétigné)
- Clisson
- Le Château de Goulaine (Haute-Goulaine)
- La butte de la Roche (Le Loroux-Bottereau)



Un nouvel outil de communication a été réalisé en collaboration avec Michelin. Le plan guide Michelin du *Voyage dans le Vignoble* a été édité à **45 000 exemplaires**.

En couverture du guide, ***<u>Le Porte-Vue</u>***, d'Emmanuel Ritz, qui avait été livré en octobre 2020, a confirmé son succès avec 36 000 visites sur l'été 2022.

Il a aussi bénéficié de l'ouverture du ***Caveau du Porte-Vue*** (du 7 mai au 25 septembre 2022) attenant, qui offre au public, une dégustation et des ventes de vins au verre. **881 verres et 209 bouteilles** ont été servis dans la saison.

D'autre part, le site de ***La Frémoire*** a connu des aménagements nouveaux sur 2022 :

- la réalisation à venir de travaux d'aménagement du Château pour le transformer en un lieu de découverte des vins AOC de Nantes. L'ouverture du site est envisagée au printemps/été 2024 ;
- le kiosque « tourisme », espace d'information accueillant du personnel de *Voyage à Nantes*.

La Fréquentation du Homard à la Frémoire ne cesse d'augmenter d'année en année : 17 000 personnes sur l'ensemble de la saison 2022 (15 000 personnes en 2021, 9 200 personnes en 2020 et 8 000 personnes en 2019). La clientèle reste locale à 60% (vertavienne, agglomération nantaise), et étrangère à 40% (belges, espagnols, allemands, anglais et néerlandais).



Par ailleurs, ***« Embarquement III »*** **et** ***Un dimanche au port*** **– La Haye-Fouassière**, avec une contribution du VAN pour assurer certaines dégustations, a été accompagnée par la Commune, les associations, vignerons et food-trucks locaux, avec une fréquentation qui a satisfait tous les acteurs.
Il est également constaté une hausse de fréquentation sur le site.



Enfin, sur le site de la Garenne-Lemot, une **œuvre durable** s'est installée en 2021 au sein du domaine, ***Bois de la Gorgone***, œuvre d'Eva Jospin. Cette proposition du *Voyage à Nantes* et du Département de Loire-Atlantique est visible **jusqu'au printemps 2023**.

B- La Loire amont

Conformément au projet décrit dans la DSP Tourisme de Nantes Métropole, il s'agit avec ce parcours de s'inscrire sur le parcours de la ***« Loire à vélo »*** et de contribuer à sa dynamique.
Trois Communes de Nantes Métropole sont désormais concernées.

A Mauves-sur-Loire, ***Mauves balnéaire*** a ouvert ses portes du 6 mai au 25 septembre 2022.



Le Voyage à Nantes a accompagné la commune dans l'aménagement de ce site, avec notamment en 2022 **la mise en œuvre d'une consultation** pour autoriser la sous-occupation et l'exploitation de la buvette, et l'accueil de Food-trucks sur le site.
La fréquentation est en hausse par rapport à 2021, en raison notamment d'une météo très clémente et de l'absence de contraintes sanitaires.

La Sablière a poursuivi son activité à Sainte-Luce-sur-Loire ; le site a ouvert du 10 juin au 25 septembre 2022, tous les jours de 11h à 22h en juillet et août.
Le Voyage à Nantes a contribué à son aménagement, avec en particulier **la mise en place d'un mobilier adapté** et **la mise en œuvre d'une consultation** pour autoriser la sous-occupation et l'exploitation des équipements.
La fréquentation du site a été forte en soirée et plus faible le midi notamment en raison des fortes chaleurs et du manque d'ombrage sur le site. La clientèle de la Loire à vélo reste importante.



Au sud, ***Station Nuage*** continue d'attirer de nombreux visiteurs (à hauteur de 300 000 sur 2022) notamment grâce à des événements forts : pride, Parc o tyson, Franquette, Apéro Mix, Balapapa..
Plus de 20 000 repas ont été servis (pain Bao, Moules-frites, salades…).



C- L'Erdre

La SPL a accompagné la Commune de la Chapelle-sur-Erdre dans la création d'une installation **pour la première fois le long de l'Erdre**, *Les Espaces Verts*, conçue et réalisée par Fichtre, sur le site de la Gandonnière.



A noter que l'œuvre a été lauréate de l'appel à projets ***« Inventons le Tourisme Durable »***, lancé par le Département de Loire-Atlantique.

D- Traversée moderne d'un vieux pays



L'idée fondatrice est de se jouer des frontières régionales, que les territoires de l'Ouest assemblent leur patrimoine historique et contemporain, artistique et gastronomique, architectural et naturel.

Un des leviers pour intéresser les touristes itinérants est de se rattacher au **Mont-Saint-Michel, point d'étape indispensable car déjà identifié au niveau international.**

Cette collaboration inédite esquisse alors un parcours singulier, une ode à l'itinérance, aux joies du nomadisme temporaire, à l'imprévu de la prochaine étape.

Le parcours se découvre en voiture, mais aussi à vélo depuis 2021. En 2022, une étude confiée à l'ADT d'Ille-et-Vilaine et Loire Atlantique montre un potentiel de développement sur l'axe de la randonnée. La finalisation de cette étude est planifiée pour le premier trimestre 2023.

Le contexte sanitaire s'est progressivement amélioré après deux années difficiles en matière de promotion à l'international. Pour autant en 2022, Le VAN poursuit la campagne de promotion nationale en ciblant les grandes métropoles françaises, en déployant la promotion en Belgique francophone et en animant le réseau social Instagram.

Certains marchés pour lesquels le parcours avait initialement été pensé restent toutefois encore à l'arrêt, comme la Chine ou Taiwan. Néanmoins, Le VAN développe des actions spécifiques à l'international (salons, workshop, partenariat, article de presse, ect.).

Le bilan des retombées presse est positif avec 17 journalistes de 7 nationalités différentes accueillis dans l'année, pour 22 parutions et une **audience estimée à 78 millions de personnes**. La CVP (contrevaleur publicitaire) est évaluée **à 1 174 000**€ pour **15000€ d'investis**.

Fin 2022, la SPL Saint-Malo-Baie du Mont-Saint-Michel a manifesté le souhait de quitter le partenariat.

1.2.4 Le Parc des Chantiers et le quai des Antilles – HAB Galerie et Cantine

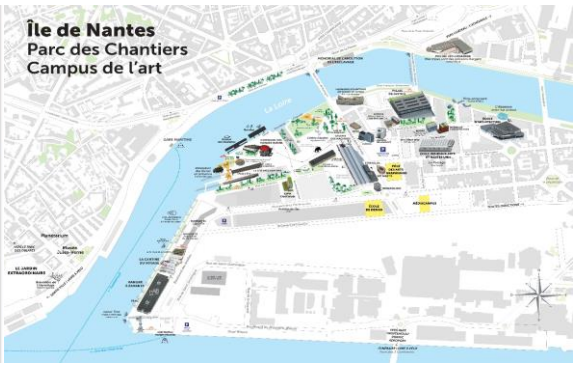
Parc des Chantiers et HAB Galerie : sites dont la gestion a été confiée au Voyage à Nantes par Nantes Métropole depuis le 1er mars 2015 via la convention de DSP de gestion et mise en œuvre de sa politique touristique

La nouvelle convention de délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole, a pris effet le 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Cantine du Voyage : équipement produit dans le cadre du *Voyage à Nantes* estival 2013, réinstallé chaque année depuis et donnant lieu à une AOT avec le Port, ainsi qu'à une convention d'occupation avec un exploitant privé.

A- <u>Le parc des Chantiers</u>





La nouvelle Délégation de Service Public tourisme applicable en 2022 a permis de redéfinir les missions du Voyage à Nantes sur le territoire INO, Ile de Nantes Ouest, correspondant à un territoire s'étendant de l'école d'architecture jusqu'à là grue Titan grise, à l'extrême ouest de l'île de Nantes.
Le projet du Parc des Chantiers et le parcours inter-écoles/Campus de l'art prennent place au sein de ce territoire avec la gestion d'un projet de parc urbain touristique et la création de projets avec les étudiants des établissements d'enseignement supérieur créatifs pour l'événement estival.

Le Voyage à Nantes assure ainsi l'exploitation du site, en partenariat avec les acteurs locaux et institutionnels.

Le site a réalisé une forte hausse de sa fréquentation annuelle d'environ **2.5 millions de personnes sur l'année 2022** sur le Parc des Chantiers, en hausse par rapport à 2021 en raison de la fin des contraintes sanitaires.

Il a été accueilli 48 événements sur le Parc des Chantiers en 2022 (tournages, manifestations sportives, événements solidaires, soirées de danse…).
Les mois de septembre et de juin 2022 ont particulièrement été sollicités avec 12 événements au mois de juin et 9 au mois de septembre 2022. En août 2022, la Solitaire du Figaro a rassemblé **46 400 visiteurs** dans le village de départ situé sur le Parc des Chantiers.

D’autres éléments notables sont à citer, à savoir :

- un renforcement de la communication et de l’animation des différents acteurs du secteur, grâce à des rencontres, concertations, travaux sur un nouveau règlement des manifestations ou encore la création de nouveaux outils, comme une lettre d’information et un calendrier partagé ;
- un travail de réécriture et de présentation du Parc des Chantiers sur le site du Voyage à Nantes dans l’intention de présenter les œuvres, les occupants majeurs et les services du site à tous les publics ;
- un diagnostic de la signalétique du Parc des Chantiers ;
- un accompagnement dans les projets sur le Parc des Chantiers, soit directement, soit en conseil et en expertise (Maison des hommes et techniques, Solilab, Trempo, aménagement tramway, etc..) ;
- une mise en place de projets pendant l’évènement estival (ex : barbecues au niveau de la Terrasse des vents, accueil touristique déporté avec le “Combi van”, projets inter-école, etc.) ;
- l’entretien du parc des chantiers (déchets, etc..) ;
- une contribution à la sécurisation des accès, circulations et stationnements ;
- la présence sur site d’un régisseur dédié, à la fois à la vie « technique » (dont petit patrimoine) du site et à l’accueil des manifestations ;
- l’accueil des manifestations (calendrier, charte des manifestations, étude acoustique) ;
- la rédaction et la publication d’un marché de sécurisation du Parc des Chantiers en nocturne dans l’intention de prolonger ce dispositif.

Le service INO œuvre également à l’amélioration continue, en appui de la Collectivité, des équipements du Parc, comme les mobiliers, sanitaires, équipements de collecte de déchets, espaces verts, aires de jeux etc.

Enfin, le Voyages à Nantes a œuvré en 2022 à la première édition **du parcours inter-école/ campus de l’art.**

A l’origine de ce parcours en 2020, des rencontres entre chaque établissement et le Voyage à Nantes établissaient les bases d’une collaboration pouvant se dérouler sur l’année scolaire ou sur la période estivale. Petit à petit, un projet s’est formalisé avec la volonté que chaque établissement propose une installation ou une exposition spécifique pour l’événement estival du Voyage à Nantes et le porte avec leurs enseignants ou avec des artistes invités pour l’occasion.

Les établissements partenaires du parcours pour cette première année sont les suivants : école nationale supérieure d’architecture, école des beaux-arts Nantes Saint-Nazaire, les écoles créatives (ESMA, CinéCréatis), pôle des Arts Graphiques (Joliverie et Grafipolis), Sciences com (Audencia – site Mediacampus), Nantes Université, école de design Nantes-Atlantique.

Sept projets ont pris corps pour la première édition et ont été mis en cohérence grâce à l’intervention de l’illustrateur et designer graphique Guillaumit.

De manière générale, le retour de la production est positif. Pour autant, une fine analyse financière par projet est à envisager sur les années à venir, afin d’en évaluer les retombées économiques.

B- La HAB Galerie et sa librairie

Durant l'année 2022, La HAB galerie a reçu 2 expositions de la SPL Le Voyage à Nantes.

- « Mémoires d'un touriste » du 18 février au 24 avril 2022 de Bertrand Dezoteux.
- « Plonger et puiser » du 10 juin au 2 octobre 2022 de Michael Beutler.

La HAB Galerie a accueilli au total **44 000 visiteurs** (11 000 visiteurs pour « Mémoires d'un touriste », 33 000 visiteurs pour « Plonger et puiser ») contre 39 176 visiteurs en 2021, **soit +11.2%.**

Par ailleurs, la salle a été privatisée à 4 reprises pour des réunions suivies de soirées festives et 1 fois pour un shooting. Il a été organisé 6 **événements professionnels** pour un chiffre d'affaires total de **135 K€ HT**, contre 35 K€ HT en 2022, soit une progression majeure de **75% par rapport à 2021.**

Lors de cet exercice 2022, les équipes du VAN ont terminé les travaux d'aménagement d'une salle de pause pour le personnel, d'un bloc sanitaire personnel et d'un bureau.
Il est lancé sur 2022 l'étude de la séparation de la librairie et de la salle d'exposition pour une réalisation de travaux début 2023.

La librairie a d'autre part réalisé un **très bon chiffre d'affaires**, pratiquement similaire à celui de 2021 avec **149 K€ HT sur l'année** (150.4K€ en 2021, 99,7 K€ en 2020 et 135 K€ en 2019).
Elle totalise **196 jours** d'ouverture en 2022 (contre 179 en 2021).

C- La Cantine du Voyage

Cette année, la concession de son exploitation a été renouvelée et une nouvelle équipe en a pris les commandes. Si les prix sont restés sensiblement les mêmes, la formule de restauration a évolué. Elle est désormais composée d'un plat de brochettes (au choix : viande, poulet ou végétarien) et ses légumes, d'un dessert et d'une boisson pour 14€ en tarif plein et 10€ pour les enfants.

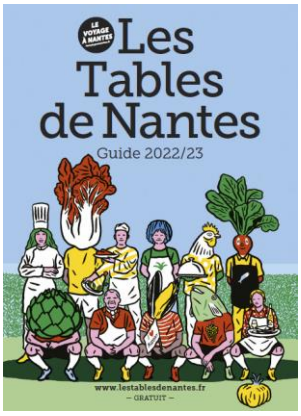
Ce renouvellement de l'offre et de l'équipe semblait nécessaire pour relancer la dynamique et la fréquentation de ce lieu important dans l'offre touristique estivale de Nantes. Et, bien qu'ouvert que 4 mois (juin à septembre) **cet été, les clients nantais et touristes y sont revenus nombreux.**



1.2.5 La promotion Culinaire

Activité confiée dans le cadre de la convention de délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole, ayant pris effet le 1er mars 2015 et jusqu'au 31 décembre 2021.
La nouvelle convention de délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole, a pris effet le 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026.

A- ***Les Tables de Nantes*, le guide**



Il s'agit d'une sélection annuelle de restaurants qui valorise l'offre nantaise de qualité. Elle est réalisée par un jury de 20 personnes qui visite anonymement les établissements afin de vérifier si ceux-ci répondent bien à divers critères : provenance et qualité des produits utilisés, savoir-faire culinaire, accueil, décoration, rapport qualité prix, valorisation des vins du vignoble nantais au travers notamment du label *« I love Muscadet »*.

L'édition 2022 est particulièrement riche avec 174 restaurants sélectionnés dont 56 nouvelles adresses, 3 restaurants « coups de pouce » (Meraki, Ici et Sain) et une grande partie des restaurants affichant le logo « I love Muscadet » (proposition de 5 muscadets à la carte). C'est un véritable succès qui a permis de réconcilier Nantes avec son vignoble, en s'appuyant sur les restaurateurs comme ambassadeurs.

Le tirage du guide s'est élevé à 30 000 exemplaires gratuits, la newsletter mensuelle spécifique aux *Tables de Nantes*, mise en place en 2019, compte à fin 2022 plus de 2175 abonnés.

Le site internet, qui a été remis à jour en 2022, (www.lestablesdenantes.fr) reste assez fréquenté avec 202 288 visites (+65% vs 2021), 868 437 pages vues (+41%). Le compte Instagram *« les Tables de Nantes officiel »* a comptabilisé 5 442 followers sur 2022.

B- ***Les Tables de Nantes*, les événements**

La Nuit des Tables de Nantes

Lancée en 2019 mais interrompue en 2020 et 2021, la Nuit des Tables de Nantes est finalement revenue en 2022, en s'associant pour la première fois à la Nuit du Van, en ouverture de l'événement estival, le samedi 2

juillet 2022 avec un concept identique aux années antérieures : **62 restaurateurs y ont participé et près de 22 000 plats** ont été vendus en quelques heures, avec le vernissage de l'œuvre de Gavin Pryke sous les halles de Talensac.

Le Grand Marché des Pays de la Loire (11 septembre 2022)

Initié en 2017 pour la clôture du Nantes Food Forum, ce marché exceptionnel présente chaque année une sélection des meilleurs produits, artisans, éleveurs, maraîchers, vignerons… de la région des Pays de la Loire.

En 2022, **la fréquentation a atteint un niveau important avec 10 000 visiteurs sur la journée** (vs 7000 en 2021) avec une réelle satisfaction du public, exposants et partenaires.

A noter que pour cette édition, des chefs de toute la région ont été conviés pour une représentativité des 5 départements.



Le Voyage en hiver

Durant la période de Noel, Le VAN a apporté une programmation culinaire en complément de la programmation artistique : une nocturne du marché de Talensac, et un calendrier de l'avent numérique « Beurre blanc, mon amour ».

Cette proposition a été très appréciée par le public, bien relayée par les médias et a généré un important trafic sur le site du VAN (ex : l'émission « On va déguster » de France Inter s'est délocalisée spécialement pour évoquer la gastronomie nantaise et la dynamique culinaire actuelle de la ville).

Rendez-vous en France

Le grand événement de promotion touristique de la France se tenait pour la 1ère fois à Nantes. Décalé depuis 2020 à cause de la crise sanitaire, il représentait un enjeu majeur car des tours operator du monde entier étaient attendus, ainsi que de nombreux professionnels du tourisme.

Pour cela, Le VAN a proposé de transformer les Nefs comme une place de village accueillant un marché traditionnel et il a organisé deux dîners de gala (**21 mars au Château des Ducs de Bretagne et 22 mars sous les Nefs des Machines de l'île).**




Soirée le 21 mars 2022 au Château des Ducs de Bretagne




Soirée le 22 mars 2022 sous les Nefs des Machines de l'Ile

Les Assises territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable

Nantes a accueilli la deuxième édition de ces assises qui se sont déroulées les 12 et 13 septembre 2022. Elles sont pilotées par un ensemble de structures publiques (CNFPT, ADEME…), associatives (Terres en Ville) et la collectivité invitante, en l'occurrence Nantes Métropole.

Le Voyage à Nantes a été associé dès le début de l'évènement pour :

- accompagner la programmation et la structuration du programme des conférences, ateliers, tables-rondes ;
-proposer plusieurs formules pertinentes pour les temps de repas afin de prolonger les réflexions et découvertes ainsi que de valoriser le terroir et la dynamique culinaire nantaise.

Ce rendez-vous a rencontré un grand succès de fréquentation avec plus de **800 participants**, et une réussite du dîner spécialement organisé à la Cantine du Voyage et réunissant 200 participants.

1.3. Le Château des ducs de Bretagne et le Mémorial de l'abolition de l'esclavage

1- Convention de délégation de service public pour la gestion du Château des ducs de Bretagne avec la Ville de Nantes, entrée en vigueur le 1er janvier 2014, intégrant l'exploitation du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des cryptes de la Cathédrale. Convention reprise par Nantes Métropole au 1er janvier 2016 suite au transfert de l'équipement dans le cadre du pacte Métropolitain, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

Ouverture du Château le 9 février 2007.

Ouverture du Mémorial le 25 mars 2012.

2- Convention de délégation de service public pour la gestion du site du Château des ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des Cryptes de la Cathédrale avec Nantes Métropole, entrée en vigueur le 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

A- Fréquentation

Les **données clés** de fréquentation figurent dans le tableau ci-dessous :

Les chiffres clés 2022

1 300 144 visiteurs sur le site (y compris cour et remparts). En 2021, ils avaient été 840 272 ; en 2019, 1 537 000.

327 397 entrées dans les espaces muséographiques, (223 584 en 2021, 379 433 en 2019), dont **245 493** hors programmation culturelle et ateliers

- Musée permanent : **150 725 (dont 122 266 visiteurs individuels)**
- Expositions temporaires : **94 768 (dont 83920 visiteurs individuels)**
- Ateliers enfants, grands-parents et actions hors les murs : **3 320**
- Programmation artistique : **78 584**

150 725 visiteurs au musée, soit **+77%** par rapport à 2021, où ils avaient été 84 968 et **-4%** avec 2019, où ils avaient été 157 023 personnes (individuels et groupes).

La fréquentation des visiteurs individuels représente 84% de la fréquentation hors programmation culturelle et ateliers, et celle en groupe, **16%.**

29 827 élèves au musée dans le cadre de l'année scolaire 2021-2022

8 769 achats de Pass annuel (Pass château, intermusées et musées) (**+57%**) et **21 893** visites musée et expositions sur présentation d'un pass annuel acheté dans l'un des 5 musées métropolitains

4 963 visiteurs déclarés en situation de handicap. Ils sont plus de **52 000** depuis 2007

185 688 visiteurs au Mémorial, (**122 996** en 2021, soit **+51%**)

10.7% de touristes étrangers ont visité le musée ou les expositions (6.9% en 2021 et 13.2% en 2019).
Soit + 217% par rapport à 2021 (8 304).

37.1% de touristes français (en dehors des locaux régionaux) ont visité le musée ou les expositions (52.8% en 2021 ; 34.5% en 2019).

43 123 jeunes de moins de 26 ans en visite individuelle, hors groupes scolaires et centres de loisirs (23 565 en 2021 ; 51 658 en 2019).

En préambule, il convient de rappeler que le début de l'année 2022 a encore été impacté par la crise sanitaire (Pass sanitaire et fermetures de classes en raison des cas contacts), mais aussi par la crise économique (hausse des coûts de transport, pénurie de chauffeurs de car…).

1 300 144 personnes ont visité les remparts et la cour du monument en 2022, chiffre en hausse par rapport à 2021 (+55%). En 2021, les données portaient sur **225 jours** contre **360 jours** en 2022.
Depuis la réouverture en 2007, ce sont **un peu plus de 18 millions de personnes** qui ont visités les remparts et la cour du monument.

En 2022, la fréquentation de l'offre permanente du Musée est en progression par rapport à 2021 de **+46.4%.**
Les visites du Mémorial ont elles aussi progressé, de **+51** %, celles des cryptes étant toutefois restées impossibles sur l'année 2022, suite à l'incendie de la Cathédrale en juillet 2020.

Les Pass
8 769 Pass annuels ont été vendus en 2022, contre 5 582 en 2021, **soit une augmentation de + 57%** ; en 2019, 11 289 Pass avaient été vendus (-22%). 4 104 personnes ont choisi le Pass musées, 3 229 le Pass Château, et 1 436 le Pass Intermusées.
A noter qu'en raison de la prorogation de la durée des Pass Château et Intermusées, certains visiteurs ont vu la validité de leur abonnement courir jusqu'en mai 2022. Par ailleurs, l'annonce dès juin dans la presse du lancement du Pass musées par Nantes Métropole, a freiné les ventes de Pass annuels durant l'été, beaucoup d'usagers attendant le lancement de la nouvelle formule. De fait, de nombreux Pass devant être renouvelés jusqu'à l'été 2022 ne l'ont donc pas été :

Quant à la formule dématérialisée du Pass annuel, elle continue de s'imposer en séduisant **7%** des abonnés (5% en 2021).

Autres dispositif :
- le Pass Culture : dispositif national lancé par le Ministère de la Culture en mai 2021 à destination des jeunes de 18 ans, étendue en janvier 2022 aux 15-17 ans.
- l'offre collective du Pass Culture en direction des établissements scolaires, lancé en 2022, qui a pour objectif d'afficher, développer et structurer les projets EAC (Education Artistique et Culturelle) du collège (de la 4ème) au lycée. Les premiers groupes utilisant le dispositif ont été accueillis dès mars, ; ils ont été 112 sur la totalité de l'année 2022.

Pour rappel, globalement, 51 % des visiteurs du Château bénéficient d'entrées **gratuites** aux espaces muséographiques.

Nature du visitorat
Les visiteurs individuels ont représenté **84%** de la fréquentation totale du musée et des expositions, proportion inférieure à 2021 avec 88% et similaire à 2019 où ils représentaient 83%.
Ainsi, la fréquentation des groupes a chuté plus fortement que celle du public individuel, comme le montre cette répartition :

- Musée : **81 % de visites en individuel** et 19 % en groupe, (87%/13% en 2020 et 2021 ; 75%/25% en 2019),
- Expositions temporaires : **89 % en individuel** et 11% en groupe (96%/4% en 2020, 92%/8% en 2021 et 91%/9% en 2019).
  La répartition est différente selon les expositions, avec un ratio très en faveur des groupes pour *L'abîme* : 74% en individuels, 26% en groupe.

Si la fréquentation du public scolaire s'est effondrée entre les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, il est observé une reprise sur l'année 2021-2022 (29 827). Cependant, la dynamique en années civiles est à souligner, et notamment pour 2022 : 32 222 en 2022, 11 067 en 2021, et 43 053 en 2019, -25% en 2020.
Les groupes scolaires représentent une proportion importante de la fréquentation : ils visitent certes les espaces muséographiques selon différentes thématiques, mais font également l'objet de projets spécifiques. **Le public scolaire représente 82% du public groupe en 2022,** nonobstant que les enfants ont été fortement touchés par la recrudescence des cas de COVID à partir de fin janvier conduisant à de nombreuses annulations de visites (fermeture de classe à partir de 2 cas contact).

L'année 2022 marque également le retour des Centres de Loisirs, à la fois dans le musée, mais aussi dans les expositions temporaires, touchant 1 690 jeunes, contre 389 en 2020, 761 en 2021, et 1 110 en 2019

En dépit du contexte économique et sanitaire encore compliqué sur 2022, il est observé un retour des groupes adulte dans une très large proportion, sans pour autant atteindre tout à fait le niveau de 2019 (jauge diminuée, capacité d'accueil moindre maintenue au-delà de la crise sanitaire, annulation par empêchement, annulation en raison de la crise économique, chômage partiel sur le 1er semestre, etc.)
Au total, le musée d'histoire a accueilli 6 395 adultes en groupe (musée + expositions) soit une augmentation de +118% par rapport à 2021 et un chiffre équivalent à 2019, 6 358 personnes.

Si le premier trimestre 2022 a été perturbé par les mesures sanitaires et les règlementations gouvernementales, la reprise a été significative pour les groupes affaire accueillis dans le cadre d'évènementiel, avec un chiffre d'affaires multiplié par 1.8 par rapport à l'année 2021 : **39 événements privatifs** ont été organisés, pour un **chiffre d'affaires (réceptif et billetterie) de 252 K€ HT**, vs 144 K€ en 2021, 46 K€ de 2020 et 190 K€ de 2019.
**NB : le chiffre d'affaires n'inclut pas l'événement RDV en France (événement promotionnel) – Soirée regroupant 750 personnes (Tours Operateurs et presse) réunis dans la cour du Château pour une soirée signée par le chef étoilé JY Guého le lundi 21 mars 2022.*

Les formats « journée de travail / séminaires », Tour du fer à cheval, ont particulièrement bien fonctionné. Le service poursuit également son développement avec des cycles de prospection.
Ce format séduit majoritairement des clients originaires de Loire Atlantique (70 %) dont 50% des sociétés basées directement à Nantes. Le reste du bassin de clientèle se répartit entre la région parisienne (27%) ainsi que quelques demandes isolées provenant du reste de la France.

Provenances

2022 est l'année du retour de la fréquentation étrangère : la proportion des touristes étrangers remonte à 11% pour les espaces muséographiques en 2022 (sans la programmation artistique), contre 7% en 2021, 5% en 2020 et 13% en 2019.

L'Espagne arrive en première position (21%), suivie de l'Italie (9%), puis l'Allemagne (9%), le Royaume-Uni (9%) et enfin la Belgique (8%).

A noter, le grand retour du Royaume-Uni, qui a connu un fort effet Covid puis Brexit : il représentait 11% en 2019, puis 8% en 2020, 4% en 2021 pour finir par **9% en 2022.** Le retour des touristes italiens s'est intensifié à partir du mois d'août.

La proportion des touristes français (en dehors des Pays de la Loire) est de 37% (sans la programmation artistique), contre 53% en 2021, 49% en 2020 et 35% en 2019.

Fréquentation estivale

Du 1er juillet au 31 août 2022**, 376 486 visiteurs ont accédé à la cour du château** (370 005 en 2021), **40 010 ont visité le musée** (34 257 en 2021) et **13 998 l'exposition** (17 173 en 2021).

Les touristes étrangers ont représenté cet été **20% du visitorat estival** (10% en 2021) chiffre pratiquement similaire à celui de 2019 (fort impact de la situation sanitaire durant les étés 2020 et 2021) : l'Espagne reprend sa traditionnelle première place, avec 20% des visiteurs étrangers, suivie de l'Italie, qui fait son grand retour avec 12%, puis l'Allemagne (10%), le Royaume-Uni (9%) et enfin la Belgique (9%).

La Suisse et les Pays-Bas, dans le top l'été dernier sont respectivement les 7ème et 6ème des nationalités estivales.

B- Expositions et programmation culturelle

Trois expositions ont été présentées au public en 2022 et illustrent parfaitement les pans majeurs de la programmation d'expositions temporaires du château.

- *L'abime, Nantes dans la traite atlantique et l'esclavage* colonial se positionne en temps qu'une exposition de territoire, puisque c'est la place du port de Nantes, certes au centre d'un commerce déjà mondialisé, qui est évoquée.
- *L'exposition Inde, reflets de mondes sacrés*, incarne quant à elle le positionnement du musée d'histoire sur de Grandes expositions de civilisation Internationales.
- En amorce à cette saison indienne, le musée a fait appel à un photographe contemporain, Charles Fréger, qui a produit et présenté un travail qu'il a intitulé *AAM AASTHA, Des dévotions Communes.*

« L'abîme. Nantes dans la traite atlantique et l'esclavage colonial, 1707-1830 » *(16 octobre 2021- 19 juin 2022)*

Presque uniquement réalisée à partir de la collection nantaise, dont seulement une partie est présentée dans les salles permanentes, cette exposition a permis d'ouvrir chronologiquement et géographiquement l'approche du sujet, en l'inscrivant dans une ère géographique à l'échelle de quatre continents (y compris asiatique) et une temporalité couvrant l'intégralité de la première colonisation. De nombreux dispositifs

multimédia, dont certains très novateurs, accompagnent les visiteurs : cartes animées, reconstitutions virtuelles, environnements sonores, extraits de documents et d'ouvrage théâtralisés, projections commentées sur tableaux, mappings…

Cumulant 50266 visiteurs à son terme, l'exposition l'Abime était encore la grande proposition du début de l'année 2022 avec environ 31 000 visiteurs entre le 1er janvier et le 19 juin 2022.





AAM AASTHA *(du 2 juillet 2022 au 31 décembre 2022)*

En amorce du projet INDE, la proposition originale du photographe Charles Fréger a réuni 38316 visiteurs. Sa période d'exploitation a été étendue d'un mois jusqu'au terme de l'année 2022. L'exposition était l'occasion de découvrir, en avant-première, près de 90 photographies inédites avec des interprétations qui varient selon les États et leurs populations.

Le projet photographique *AAM AASTHA* s'inscrivait dans le prolongement de recherches entamées par Charles Fréger sur les mascarades dans le monde, qui ont déjà permis la réalisation de plusieurs séries : *Wilder Mann* (depuis 2010), *Yokainoshima* (2013-2015) et *Cimarron* (2014-2018).



Inde, reflets de mondes sacres *(ouverture au public le 15 octobre 2022)*

L'exposition phare de l'année 2022 est une exposition de civilisation qui a accueilli sur l'année 2022 environ 25 000 visiteurs, en deux mois et demi d'ouverture.

Créée en collaboration avec le Museo delle Civiltà de Rome, l'exposition présente environ 200 objets originaux du célèbre musée italien, couvrant plus de 1 300 ans d'art indien.

De l'art classique des temples aux traditions folkloriques et tribales des villages, les fils de la trame religieuse de l'Inde s'entremêlent en une riche tapisserie visuelle illustrant un fait essentiel dans l'évolution de la civilisation et de la culture indiennes.

L'exposition, abordant les trois religions natives de l'immense sous-continent (l'hindouisme, le jaïnisme et le bouddhisme) est illustrée par la danse gracieuse et puissante des sculptures en pierre de dieux et de déesses indiens, par les expressions artistiques sereines de Bouddha et des Jina ou des Tirthankaras, par des miniatures et des peintures colorées délicatement rendues, par les bijoux et les arts populaires décrivant les mythes et légendes de l'hindouisme, du bouddhisme et du jaïnisme.

Un voyage dépaysant est proposé aux visiteurs grâce à une scénographie immersive (projections d'images en grand format, reproductions de tissus chatoyants, musique, odeur de l'encens, pratique du yoga via un professeur virtuel).





Programmation artistique et spectacles

La programmation s'organise autour de trois axes correspondants aux vocations du site :

- valorisation du monument son histoire, ses usages dans sa dimension architecturale et archéologique mais aussi de symbole de l'identité bretonne de Nantes ;
- découverte du musée, ses collections, ses thématiques y compris ses échos contemporains avec le musée citoyen ;
- les expositions temporaires y compris une ouverture vers une actualité notamment artistique en résonnance avec celles-ci.

La sortie de la crise sanitaire a permis de reprendre progressivement le rythme annuel de la programmation culturelle (excepté un report de quelques semaines de deux nocturnes) avec **78 584 visiteurs en 2022**

Exemple de programmation sur 2022: *Visite guidée L'Abîme réservée Pass Château, Voix bretonnes, Festival Atlantide, L'humain d'abord, Festival Conte iz not dead, Le bal du tout-monde, Bibliothèque vivante, Concert Radio UK on the rocks, Fest-noz, Aux heures d'été, Rendez-vous de l'Erdre, Atelier Wikipédia Les femmes dans les collections du musée, Nantes Digital Week, Le Voyage en hiver - spectacles et fanfares gratuites dans la cour, ect.*

C- Autres faits marquants

Le château a accueilli en 2022 :

- **La Nuit des Musée** (21 mai) : 1 801 personnes (1 063 au musée et 738 à l'exposition)
- **La Nuit du VAN** (2 juillet) : 628 personnes (173 au musée et 455 à l'exposition)
- **Les Journées du patrimoine** (17 et 18 septembre) : 5 927 personnes (4 496 au musée et 1 431 à l'exposition)
- **Des inaugurations** : *AAM AASTHA* le 1er juillet : 117 personnes ; *Inde. Reflets de mondes sacrés* le 14 octobre : 400 personnes
  Visite inaugurale QPN (AAM AASTHA labellisée) : 26 personnes le 21 octobre
- **Les Nocturnes 2022** : 1 013 personnes le 18 février (Musée Opsession), 1 126 personnes le 5 mars (Musée Danse),
  696 personnes au musée et 1500 dans la cour le 5 octobre (nocturne polyglotte), 1 380 personnes le 10 décembre (Nocturne de Noël)
- **Le Voyage en hiver** (24 novembre au 31 décembre) : 2 œuvres accueillies : La nuit, je vois de Vincent Olinet et A flot d'airain, de Dominique Blais

D- Ressources

Conservation

Les acquisitions de collections permettent le renouvellement et l'enrichissement du parcours permanent dans le musée. Le musée réinterroge en permanence la présentation de ses collections, et souhaite proposer aux visiteurs des expériences de visite renouvelées, en exposant de nouvelles pièces ou en modifiant la scénographie d'une salle.

- Sur les acquisitions d'œuvres et d'objets : Le Musée d'histoire de Nantes - Château des ducs de Bretagne oriente ses acquisitions dans deux directions : des acquisitions d'opportunité (sur l'histoire de Nantes et de son territoire du 16e siècle à nos jours et l'histoire du monument dans sa dimension historique régionale, mais aussi nationale), et des collectes (collecte sur la thématique de l'enfance, La collecte sur les guerres).

Depuis le 1er janvier 2022, les acquisitions sont effectuées selon les modalités définies par **la convention de gestion des collections muséales établie entre le Voyage à Nantes et la ville de Nantes**, propriétaire des collections.

En 2022, 14 objets ont été acquis pour un montant total de 36 0006,80 €.

Par ailleurs, 26 objets ont été donnés au musée (hors collectes), et 1 objet légué par dispositions testamentaires.

- Sur le Parcours permanent et exposition *L'Abîme* : en 2022, le service de la Conservation a été très impliqué dans le démontage et le retour dans le musée des collections présentées dans l'exposition *L'Abîme. Nantes dans la traite atlantique et l'esclavage colonial. 1707-1830*.

- Sur les restaurations et conservation préventive : depuis le 1er janvier 2022, les restaurations sont effectuées selon les modalités définies par la convention de gestion des collections muséales établie entre le Voyage à Nantes et la ville de Nantes, propriétaire des collections. La ville verse en effet au Voyage à Nantes une avance annuelle correspondant à 30 000 €.
La restauration de 5 objets a été engagée en 2022. Le musée a également confié 2 œuvres à des étudiants en restauration du patrimoine, dans le cadre d'un partenariat avec l'Ecole supérieure d'art et de design de Tours.

- Sur le mouvement des œuvres : en 2022, le musée a participé à 2 expositions extérieures en prêtant au total 1 objet et 1 fac-similé (en 2021 : 10 objets pour 4 expositions) : L'aquarelle *La Marie-Séraphique* de René Lhermitte, unn fac-similé de l'estampe du *Brookes*.

- Sur le récolement des collections : en 2022, 125 objets des collections du musée ont été récoltés (1 003 en 2021, grâce à une stagiaire pendant 6 mois). Il s'agit de la suite du récolement du fonds de la biscuiterie Lefèvre-Utile, en lien avec l'exposition *LU un siècle d'innovation (1846-1957)* présentée au public en 2020.

- Sur l'informatisation et diffusion des collections : en 2022, 246 objets de collections ont été photographiés par des prestataires (410 images), et 702 objets de collection ont été numérisés en interne (922 images). Une première étape de la migration a été la mise en ligne de l'intégralité de la collection du musée sur la traite atlantique et l'esclavage en octobre 2022 : https://collections.chateaunantes.fr/, et la nouvelle base de données devrait être opérationnelle en fin d'année 2023.

- Sur la bibliothèque : En 2022 : 105 ouvrages ont été achetés, 6 ouvrages donnés, 7 échanges, 197 numéros de périodiques et 7 abonnements électroniques. L'informatisation en 2022 a généré 781 créations de notices.

- Sur la *Boîte à livres :* Etant donné le contexte sanitaire, la *Boîte à livres* n'a pas été mise à disposition des visiteurs en 2022.

- Sur le Pôle image : En 2022, la photothèque du musée a poursuivi son activité répondant aux demandes d'images internes et externes.

Edition

Les éditions du Musée d'histoire de Nantes, du Château des Ducs de Bretagne, ont réalisé en 2022 un ouvrage de référence, avec d'élogieuses critiques, sur les trois spiritualités (l'hindouisme, le jaïnisme et le bouddhisme), religions natives du sous-continent indien : ***Inde, reflets de mondes sacrés***.
Ce projet était piloté par Laura Giuliano et Giovanna Iacono du Museo delle Civiltà à Rome et les équipe du Musée d'histoire de Nantes.

Il est à noter que *L'abîme. Nantes dans la traite atlantique et l'esclavage colonial,* a reçu en octobre 2022 le premier prix du livre d'histoire de Bretagne, remis au salon du livre de Carhaix. L'autrice, Krystel Gualdé,

pour la qualité et la richesse de son texte, l'éditeur pour la qualité de la forme et du foisonnement de l'iconographie, parfois inédite dans leur présentation, iconographie provenant des collections du Musée d'histoire de Nantes.

Comme les années passées, parallèlement à la production éditoriale, les éditions ont poursuivi diverses missions, dont celles de : relecture, commandes, suivi de traduction (anglais, espagnol et italien) et de création de supports print pour d'autres services du musée comme la conservation, les expositions et la médiation.

En fin d'année 2022, deux grands projets éditoriaux ont été amorcés.

- celui de la troisième édition d'Expressions décoloniales avec la mise en avant de l'artiste camerounais, Barthélémy Toguo — commande du texte à Androula Michael, université de Picardie ;
- ainsi que la reprise du projet « reporté » sur Gengis Khan sous la direction scientifique de Marie Favereau ; université Paris-Nanterre. Un projet éditorial inédit où des auteurs mongols sont associés.

Communication

La stratégie de communication a eu pour parti pris singulier de **politiser le discours**, afin de confirmer les prises de position du musée sur la scène nationale : Ainsi, les enjeux identifiés sur 2022 et applicables sur l'ensemble des évènements sont les suivants :

- Continuer d'asseoir le positionnement engagé du musée en national.
    - appropriation, vérité historique, lucidité sur l'histoire de la ville, rendre justice, sans repentance;
    - fierté d'une ville intelligente;
    - déconstruire les imaginaires, mémoire partagée;
    - acteur des combats environnementaux, sociétaux et humains
    - être acteur de son temps.
- Poursuivre la compréhension de ce message en local également, en déployant de nouveaux outils et en réfléchissant à de nouvelles ressources.
- Rendre plus compréhensible le lien entre le musée et le Mémorial.
- Poursuivre et assurer la bonne fréquentation du musée.

Le musée a connu des évolutions à l'automne 2022 avec la mise en place du dispositif sur l'édit de Nantes, les intégrations dans le parcours et la mise en ligne du portail des collections : invitation de la presse locale, sensibilisation de la presse nationale, réalisation de partenariats avec la presse locale (ex : FBLO, Big City Life, RDV ludique, Kidiklik et les achats d'intercalaires Ouest France, via Précom).

D’autre part, le renforcement du recours aux **supports numériques** s’est poursuit en 2022 :

- développement important de contenus pour les réseaux sociaux (publication à partir du 27 septembre 2022 sur *LinkedIn,* progression de +16 % des abonnés *Instagram*, + 7.9% des abonnés facebook, etc..),
- promotion de vidéos dédiées sur *YouTube*,
- réalisation de nouveaux podcasts (podcast « A bord de *La Marie-Séraphique »* mis en ligne mi-janvier 2022 et permettant aux auditeurs d’aborder l’histoire d’une campagne de traite atlantique nantaise),
- transfert multimédias pour l’exposition Abîme dans le musée, avec la mise en place de 6 dispositifs,
- installation de dispositifs numériques de l'exposition "Inde. Reflets de mondes sacrés" ;
- participation à la manifestation Nantes Digital Week / Matrimoine / JEP ;
- Mise en place d’un nouveau dispositif numérique interactif et didactique consacré à l’édit de Nantes , un *magic wall.en* salle 3.

Patrimoine bâti

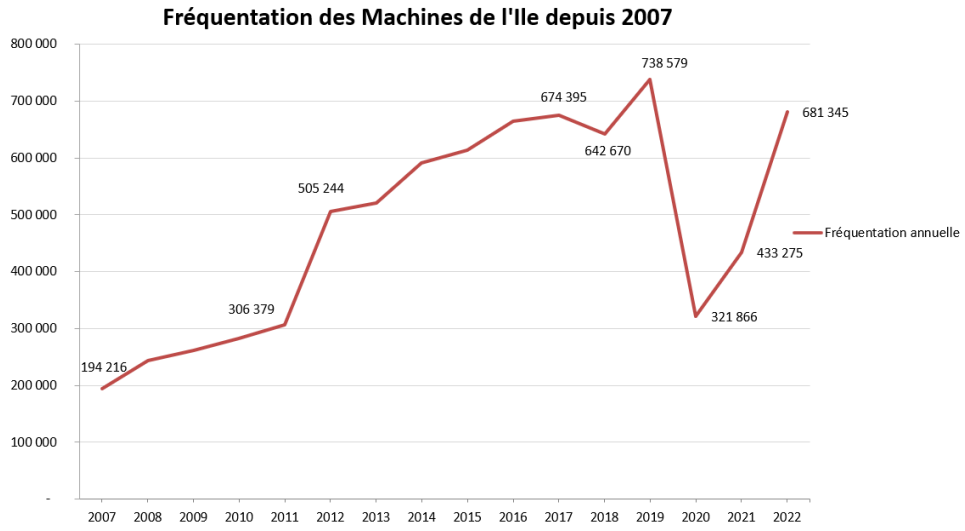
Les faits principaux en termes de gestion technique en 2022 ont été les suivants :

- la réalisation des plans de gros entretien, de renouvellement, d’entretien durable, d’amélioration et projets spécifiques pour la période 2022 – 2026 dans le cadre du renouvellement du contrat de DSP ;
- le chantier de réfection du pont de secours ;
- la modification de l’installation électrique des bureaux au niveau 2 dans le Vieux Donjon – Conciergerie afin de la sécuriser et fiabiliser ;
- l’adaptation de la gestion du site pour les besoins de sobriété énergétique (modification des consignes de température et d’humidité, extinction de la mise en lumière du site) ;
- l’étude du remplacement de l’installation de mise en lumière du Mémorial de l’abolition de l’esclavage ;
- le chantier de remplacement des armoires de climatisation au niveau 4 du Harnachement ;
- les travaux pour lever l’ensemble des réserves pour le passage de la commission de sécurité en janvier 2023 ;
- l’arrivée le 18 juillet 2022, d’Elliot ROUSSEAU au poste de responsable du service technique en remplacement de Joëlle FONTENEAU.

1.4. Les Machines de l'île et les Nefs

Convention de délégation de service public pour la construction du Carrousel des Mondes Marins et l'exploitation des Machines de l'Île avec Nantes Métropole, entrée en vigueur le 1er janvier 2011, pour une durée de 15 ans.
Intégration de la gestion des Nefs au contrat à partir du 1er janvier 2016.

Le rebond d'activité en 2022



La fréquentation totale des Machines de l'île en 2022 s'est élevée à **681 345 visiteurs** (*Nantes Maker Campus* compris), **soit +57 % par rapport à 2021**, mais -7.7 % par rapport à 2019 (année exceptionnelle).
Le nombre de visiteurs accueillis s'est donc bien relevé en 2022, avec une nette amélioration par rapport aux années précédentes, même si le niveau de 2019 n'est pas encore atteint.
Ces résultats sont encourageants, malgré diverses contraintes :

- une fermeture annuelle du 1er janvier au 4 février 2022 ;
- des périodes de maintenances : pour le Grand Eléphant (20-24 juin // 19-23 septembre), pour le Carrousel des Monde Marins (05 février au 08 avril // 12-16 septembre) ;
- des restrictions sanitaires avec la stricte application de protocoles gouvernementaux, à savoir : contrôles du Pass vaccinal (>16 ans), du Pass sanitaire (12-15 ans) et le port de masques obligatoire dans les espaces désignés, la limitation des jauges.

Le retour aux jauges normales, pour la Galerie & le Carrousel, s'est effectué début avril 2022.

ZOOM ACTIVITE 2022

302 jours d'ouverture, contre environ 300 lors d'une année « normale », 149 en 2020, 204 en 2021

Nouveautés :
Réouverture 2022 de la *Nuée de papillons ;*
Ouverture en matinée pendant la période des vacances de Noël

Chiffres de fréquentation :
Eléphant :96 313
Galerie : 343 624
Carrousel : 237 889
Nantes Maker Campus : 3 519
Total : 681 345
Soit +57 % vs 2021 (Nantes Maker Campus compris, +58 % sans)

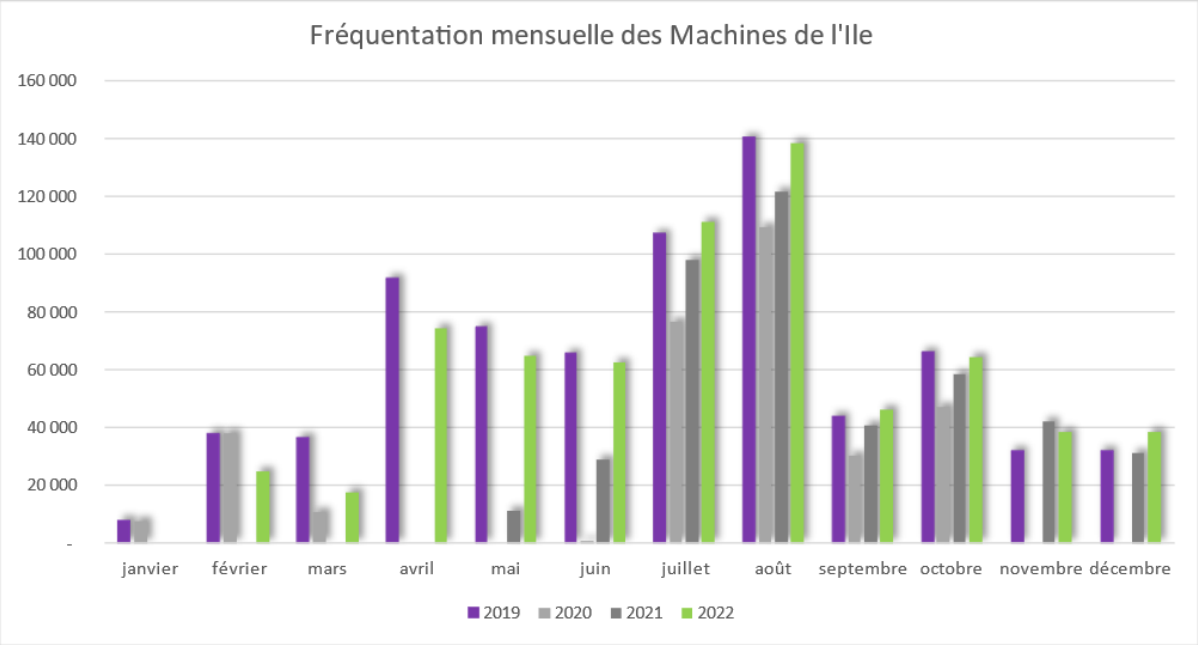
Provenances :
30 % Pays de la Loire
55 % autres Régions
15 % pays étrangers

Nantes Maker Campus* : *du 8 au 10 juillet 2022

Printemps des Nefs : Du 30 avril au 28 mai 2022
rock, musique d'orient, d'Afrique et du théâtre de rue avec le retour du « Théâtre des cerises ». Association avec Stereolux Concert de Grand Groove Orchestra

L'Eté indien* : *du 30 septembre au 29 octobre 2022
Rock, du Rap, du Hip Hop, des artistes africains, une ouverture avec KO KO MO

Noël aux Nefs* : *du 17 au 31 décembre 2022
"Swing" de Circus Ronaldo



Provenance des visiteurs

Concernant la provenance des visiteurs, le nombre de visiteurs étrangers (104 953), est en augmentation de **+171% par rapport à 2021**. Il reste cependant toujours en **dessous du niveau connu en 2019 (141 228**).

Les touristes les plus représentés proviennent d'Espagne, d'Allemagne, Royaume-Uni, Belgique et Italie. Il est effectivement à noter le grand retour du public britannique.

L'été, la part des étrangers a atteint 22 %, contre 15 % sur les autres mois de l'année.

Fréquentation des groupes

De nouveau, la fréquentation des groupes est faible, avec seulement 12 % des visites. Néanmoins, c'est une progression significative par rapport 2021 (36%), et rattrapant progressivement le taux de 15 % en 2019 : **indicateur que les activités « visites groupes et évènement » recommencent à mieux se porter après avoir été fortement impactées par la crise sanitaire.**

- 596 516 visiteurs individuels
- 66 861 visiteurs en groupes
- 14 449 personnes sont venues visiter les équipements dans le cadre d'un évènementiel ou d'un Partenariat (contreparties)

L'activité **« affaires « est donc bien mieux repartie** que l'activité « **groupes »** loisirs. Cette dernière est en effet celle qui a encore pâtit le plus d'une situation sanitaire dégradée du début d'année 2022 : publics scolaires et seniors peu flexibles, délais de prévenance dans l'organisation, etc...

Visitorat par équipement

La part des 3 équipements dans le total de fréquentation reste stable (Eléphant 14 %, Galerie 51 % et Carrousel 35 %), avec une forte hausse **de fréquentation vs 2021, même si le niveau de 2019 n'est pas encore atteint.**

Le Grand Eléphant a accueilli 96 313 visiteurs, soit +60.2 % par rapport à 2021. Le total de ces places représente **14% de la fréquentation globale**.

La Galerie des Machines a permis la vente de 343 624 billets, en évolution de +70.5 % par rapport à 2021 et reste donc le premier équipement visité (**51% de la fréquentation globale du site).**



Par ailleurs, l'enrichissement de la Galerie s'est poursuivi, avec **la réouverture 2022 de la *Nuée de papillons* qui a rejoint** les autres éléments du bestiaire mécanique constitué du Caméléon, de la Parade amoureuse d'oiseaux, du Paresseux, des Colibris géants, du Héron de 8 mètres d'envergure, de la Fourmi géante, de la Chenille arpenteuse et de l'Araignée mécanique.
Depuis 2012, le monde imaginaire du projet *l'Arbre aux Hérons* est présenté dans la *Galerie*.
À la suite du lancement de sa phase d'étude par Nantes Métropole en 2017, des prototypes avaient été implantés dans la Galerie à la réouverture de février 2018 : la grande maquette au 1/5ème de l'assemblage tronc, branches, étais et racines.

Le Carrousel des Mondes Marins a quant à lui compté 237 889 visites, soit une hausse de **+42 %.**
Le total des entrées au Carrousel représente **35% de la fréquentation globale**.

La **préparation de la maintenance décennale du Carrousel** a été un chantier important et fédérateur en 2021 et 2022. Entretenu et maintenu avec soin, **le Carrousel est en bon état de fonctionnement (** Présentation de la maintenance en vidéo)

Café de la Branche et boutique des Machines

La boutique a vu ses ventes augmenter de **26 % par rapport à 2021**, suivant la dynamique globale du site, avec également une amélioration de son taux de marge commerciale de 3 points (avec un taux de marge brute de 55.2 %, contre 52 % l'année passée**).**

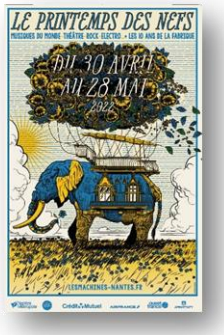
La E-boutique **génère un chiffre d'affaires en 2022 équivalent à 2019 (26 k).** Elle maintient son seuil de rentabilité malgré pour elle aussi des augmentations importantes sur les coûts des emballages et transport.

Le chiffre d'affaires du bar en 2022 a progressé de 60% par rapport à 2021 mais difficile de comparer ces 2 années en raison des restrictions sanitaires de 2021. Le taux de marge brute est de 62.3 %.

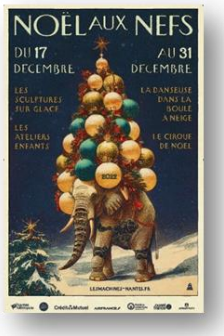
Sous les Nefs

Programmation culturelle des Machines

Les Nefs apportent un cadre exceptionnel à l'offre. Leur gestion technique a été déléguée à la SPL, et leur animation est un facteur essentiel à l'attractivité globale des Machines. Ainsi, le public a suivi **en 2022 une riche programmation culturelle**, avec le ***Printemps des Nefs***, ***l'Eté Indien*** et ***Noël aux Nefs***.









Après le succès de l'édition 2021 qui a rassemblé plus de 450 Makers et accueilli près de 5000 visiteurs sous les nefs, **Nantes Maker Campus est revenu pour une 6e édition consacrée à la culture Maker sous toutes ses forme**s. Les artistes et les Makers étaient au rendez-vous pour présenter leurs projets, leurs créations, leurs inventions et partager avec le plus grand nombre leurs compétences et leurs savoir-faire. **Avec plus de 60% de nouveaux exposants, c'est une programmation riche en découverte !**

Evénements organisés par des tiers

7 événements publics incontournables ont pu se tenir sous les Nefs en 2022, organisés par des acteurs majoritairement associatifs :

- Atout France **avec l'organisation de** *Rendez-vous en France* les 22-23 mars 2022
- *Foulée de l'Eléphant et Marathon*, les 16-17 avril 2022
- *Art est aux Nefs,* les 23 et 24 avril 2022
- *Archiculture,* le 5 mai 2022
- *ADAPEI, vente aux enchères caritative,* le 18 mai 2022
- *WEB2DAY, du* 1er au 3 juin 2022
- *Sofilm Summercamp, du* 22 au 26 juin 2022










Autres éléments notables

Sur l'année 2022, le soutien à l'association *Des Éléphants et Des Hommes a été poursuivi :*

- en proposant l'arrondi à l'euro supérieur en billetterie et à la boutique des Machines,
- en soutenant la naissance d'un deuxième petit éléphanteau et une femelle en gestation au Centre de Conservation des Éléphant (ECC) du Laos, parrainé par Les Machines



Enfin, 2021 avait été l'année de lancement d'une opération patrimoniale importante : **la grande rénovation, après 10 ans de fonctionnement, du Carrousel des Mondes Marins**. L'opération, prévue sur 3 années, se poursuit en 2022 avec la réalisation de tranche principale.

1.5. La Démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

Dans le cadre des **nouvelles DSP de Nantes Métropole**, avec prise d'effet au 1er janvier 2022, des volets de mise en œuvre du dispositif RSE ont été définis de la façon suivante : démarche générale RSE, insertion, énergie, économie Circulaire.

Ainsi, en 2021, la SPL a lancé une **mission d'accompagnement à la mise en place d'une démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)**. Puis, en 2022, le processus s'est poursuivi avec l'embauche en novembre de la Responsable RSE. Enfin, 3 axes principaux ont été définis comme cadre de l'action de la SPL Le Voyage à Nantes : ***Culture pour tous*****,** ***Sens au travail et Eco-responsabilité de l'offre*****.**

Si de nombreuses actions en faveur de la RSE sont déjà opérantes au sein de la SPL (ex : actions en faveur de l'accessibilité du public en situation de handicap : divers outils, abonnement ACCEO, podcast, obtention du label Tourisme et Handicap pour le Château et Le Voyage à Nantes, dispositif « saison accessible », actions en faveur des étudiants, etc..), l'objectif est maintenant de **structurer et d'animer une démarche globale**, qui permette de diffuser, renforcer, évaluer et rendre compte de plans d'actions, en particulier environnementaux et sociaux.

En 2022 et pour les années à venir, le travail consiste à structurer, les pratiques internes de la SPL autour des actions ci-après:

- un plan d'économie d'énergie des bâtis : réalisation d'un **bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)**, ainsi que de premiers travaux sur l'application du ***Décret Tertiaire****,* en partenariat avec Nantes Métropole, et la réalisation de diagnostics de performance énergétique
- un cadre technique supplémentaire pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (par ex. des « toits utiles ») ;
- l'action en faveur d'une mobilité durable ;
- la production d'éco-événements ;
- la réduction des consommations d'eau et de fournitures ;
- la gestion du papier et la sobriété numérique ;
- la participation à une économie circulaire ;
- l'action en faveur d'une alimentation durable ;
- l'animation et le reporting de la démarche environnementale globale.

Enfin, Nantes Métropole a initié, en concertation avec ses opérateurs concernés, notamment le Bureau des Congrès, un travail sur un label national pour le tourisme, ***Destination Innovante Durable*** (DID).

2. ORGANISATION ET MOYENS

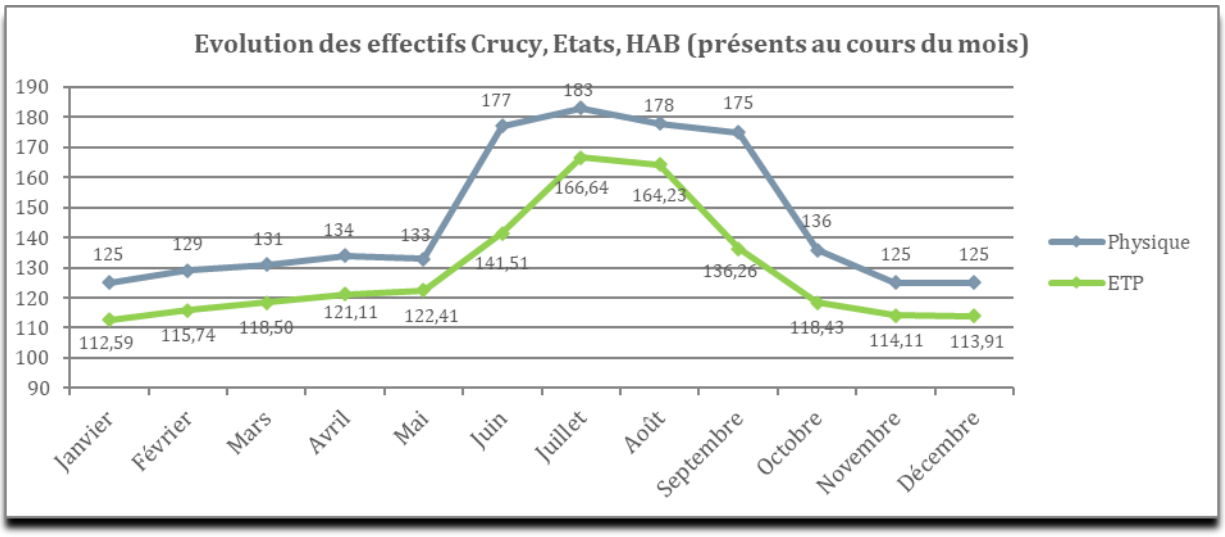
2.1. Ressources de la DSP Tourisme et services transversaux

Le contrat de délégation de service public pour la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole concerne **toutes les activités faisant l'objet des parties 1.1 et 1.2** du présent rapport.

Ressources humaines (de la DSP Tourisme ainsi que des services du « siège »)

Pour la présente délégation de service public, sont ici présentées les informations concernant les personnels du site de « Crucy » (ainsi que de l'office de tourisme rue des Etats et de la HAB Galerie), c'est-à-dire **en charge des activités décrites précédemment, mais aussi des services transversaux et supports aux 3 DSP de la SPL :** technique, communication, certains services de développement touristique, ressources humaines, administration, finances, informatique, secrétariat général et direction générale.

Au cours de l'année 2022, ces effectifs (SPL Le Voyage à Nantes hors Machines et Château) ont progressé de façon significative entre mai et octobre, en raison de la saison estivale.



L'effectif moyen annuel du périmètre décrit précédemment est de 146 salariés, correspondant à **128,79 ETP** (équivalents temps plein) soit une augmentation de 6,24 ETP par rapport à 2021.

Cette variation de **+5,44 % des effectifs (en ETP)** s'explique par :

- une légère hausse du nombre de recrutements pour surcroit d'activité (notamment la 1ère édition du Voyage en Hiver) et saisonniers liés à l'événement estival (+2,53 %) après deux saisons estivales 2020 et 2021 marquées par le contexte sanitaire ;
- de nouveaux recrutements en CDI (**6,6 créations de poste au cours de l'année**) afin de garantir l'adéquation des effectifs aux besoins :
    - *au sein du de la direction générale* : un poste à temps plein de responsable RSE ;
    - *au sein de la direction projets et partenariats* : un poste à temps plein de chargé de programmation artistique (Le Voyage en Hiver) ;

- *au sein de la direction des ressources humaines* : un poste à temps plein de chargé de développement RH (évolution des effectifs et des projets RH en lien avec le développement des activités) ;
- *au sein de la Direction Tourisme* : un poste à temps plein de Chargée de développement et mise en tourisme (Parcours Traversée Moderne d'un Vieux Pays) ;
- *au sein du service accueil et médiation (Direction Tourisme)* : un poste à temps plein de conseiller de la destination, 2 postes à temps partiel (80%) de guide de la destination (anticipation de départs en retraite et moindre recours à l'intérim).

Le **profil type des salariés permanents**, qui représentent 91 % des effectifs du site de « Crucy », est le suivant en décembre 2022 :

• Femme
(70 % des effectifs)

• 40 ans



• 9 années d'ancienneté

• Travaillant à 92 %
(77 % des salariés à temps plein)

Comptes d'exploitation de la délégation

La DSP « Politique Touristique » regroupe donc toutes les activités de la SPL à l'exception du Château, du Mémorial, des Machines et des Nefs. La nouvelle DSP est ainsi entrée en vigueur le 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour les activités concernées, le budget total s'élève à 12.5 M€ HT* en 2022, soit une hausse de +20.7 % par rapport à 2021. Au total, le résultat de la DSP Tourisme pour 2022 génère un excédent de +138 K€ (vs un déficit de -169K€ en 2021).

En 2022, la progression des charges d'exploitation (1.3M€) est compensée par celle des produits d'exploitation (1.5M€ de financement public et 150k€ de marge commerciale).

En effet, la production artistique du VAN a proposé des nouveaux projets tout au long de l'année (Voyage en Hiver, Expo à la HAB Galerie en mars, lancement du Parcours Inter-écoles). Cette proposition artistique et touristique a généré logiquement des dépenses d'exploitation supplémentaires (+1 000 K€) qui sont entièrement neutralisées par des financements supplémentaires (avenant DSP). La reprise de l'activité sur 2022 engendre également une hausse des autres charges (entretien / maintenance / autres charges d'exploitation, communication, promotion, masse salariale).

A l'échelle de la DSP Tourisme en comparaison à 2021, la masse salariale directe augmente de 100 K€ et celle des services transversaux de 400 K€ par rapport à 2021 (du fait du recours au chômage partiel en 2021 d'où l'augmentation constatée sur 2022).

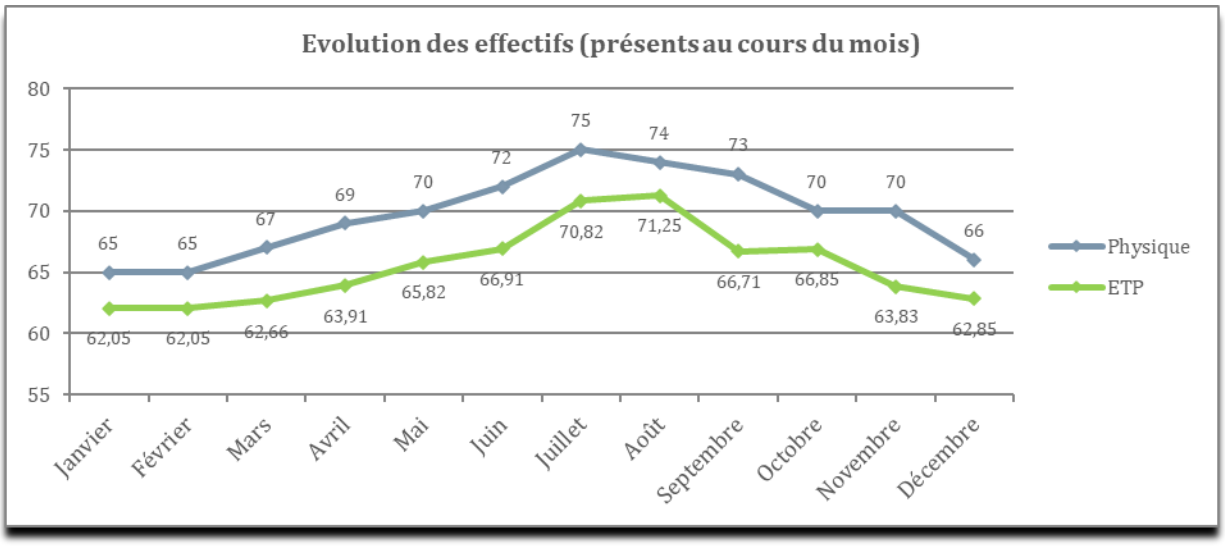
* données issues de la comptabilité analytique (format dit «de gestion », avec des produits et charges compensés), et non de la comptabilité générale.

Le détail des comptes d'exploitation de ces différentes activités figure en annexe au présent rapport, au compte de résultat analytique.

2.2. Ressources de la DSP Château

Ressources humaines

L'effectif directement rattaché au Château (Mémorial et cryptes inclus) est en augmentation et s'établit à **69,67 salariés, représentant 65,48 ETP (équivalent temps plein) en moyenne en 2022**, soit 21 % du nombre moyen des ETP de la SPL.



Cette hausse s'explique par de nouveaux recrutements en CDI (2 créations de poste) afin de garantir l'adéquation des effectifs aux besoins :

- Au sein du service des expositions temporaires : 1 poste à temps plein d'assistant de production et de régie
- Au sein du service des relations avec le public : 1 poste à temps plein de médiateur culturel

Au 31 décembre 2022, deux types de statut cohabitent :

- 10 personnes **mises à disposition par Nantes Métropole** dans le cadre d'une convention spécifique,
- 53 salariés **de droit privé**, soumis au même régime que les autres salariés de la SPL.

La majorité du personnel affecté au Château bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée (95 % des effectifs en décembre 2022).

Toutefois, compte tenu de la saisonnalité de l'activité ou d'événements temporaires (expositions), des contrats de type CDD de surcroît ou saisonniers sont mis en place chaque année. Après deux années 2020 et 2021 particulières liées au contexte sanitaire, l**e recours aux contrats saisonniers est en augmentation en 2022 (3,14 ETP en moyenne annuelle 2022 contre 0,79 ETP en 2021 et contre 0,30 ETP en 2020).** A noter également le nombre des embauches en CDD liées à des sucroîts d'activité est stable entre 2022 (1,35 ETP) et 2021 (1,42 ETP).

Le profil type d'une salariée permanente du Château est une femme (73 % de l'effectif) de 43 ans, avec 9.8 années d'ancienneté et travaillant à 95 % (83 % des personnels bénéficient d'un contrat à temps plein).

Profil type du salarié·e permanent au Château ***(95 % des effectifs en décembre 2022)***

• Femme
(73 % des effectifs)

• 43 ans



• 9,8 années d'ancienneté

• Travaillant à 0,95 ETP
(83 % des salariés à temps plein)

Comptes d'exploitation de la délégation

Les données présentées concernent l'ensemble de la DSP, donc les éléments financiers également liés au Mémorial.
Ainsi, pour les activités concernées, le budget total s'élève à **9,71 M€ HT en 2022**, soit **+ 7.4 %** par rapport à 2021.
Sur le compte d'exploitation, la variation entre produits et charges s'explique principalement par le nombre de jours d'ouverture des espaces muséographiques compensée par une augmentation proportionnelle des charges variables. En parallèle, les charges liées aux amortissements et provisions diminuent (intégration d'un nouveau plan en 2021).

Les produits d'exploitation ont connu une progression en 2022 : des recettes de billetterie, des subventions en en lien avec le nouveau projet au contrat de DSP 2022-2026 (+2.26%) et de l'obtention de subventions de la DRAC au titre de la politique des publics pour les expositions Inde, reflets de mondes sacrés et Aam Astha, de la marge de l'activité affaires (+47 K€), de la marge brute de la librairie (+ 25 K€)**,** des partenariats (+53 K€), d'une indemnité d'assurance de 126 K€ versée en 2022 à l'issue d'un ancien litige concernant l'entretien du parquet dans le musée permanent.

Pour les charges d'exploitation : les dépenses de production des expositions et de la programmation culturelle sont inférieures à 2021 en raison d'une anticipation moindre des coûts d'exposition N+1 : En 2021, ce sont 211K€ de coûts de l'exposition « Inde, reflets de mondes sacrés » conformément aux stipulations contractuelles. Le montage juridique de l'exposition 2023 Gengis Khan, en grande partie auto-produite, ne génère pas de charge sur l'exercice 2022.
Les autres charges (fonctionnement, technique, promotion communication, masse salariale directe et indirecte) subissent, par rapport à 2021, une augmentation de 13%, compensée proportionnellement par celle des produits d'exploitation de 7.4%. Il est à noter la diminution du poste de provisions pour gros entretien et renouvellement (-453 K€), à la suite de l'intégration en 2021 du plan prévisionnel de dépenses réalisé pour la période de la nouvelle DSP 2022-2026.

Au total, le résultat de la DSP Château pour 2022 s'élève à un bénéficie de **+633 K€,** en hausse de 240 K€ par rapport à 2021 (+ 61% vs 2021). Le modèle économique de la DSP Château génère davantage d'économies de charges variables que de pertes de recettes dues aux fermetures, en raison de la part importante des subventions publiques dans l'équilibre du contrat.

* données issues de la comptabilité analytique (format dit «de gestion », avec des produits et charges compensés), et non de la comptabilité générale.

Le détail des comptes d'exploitation de cette activité figure en annexe au présent rapport, au compte de résultat analytique.

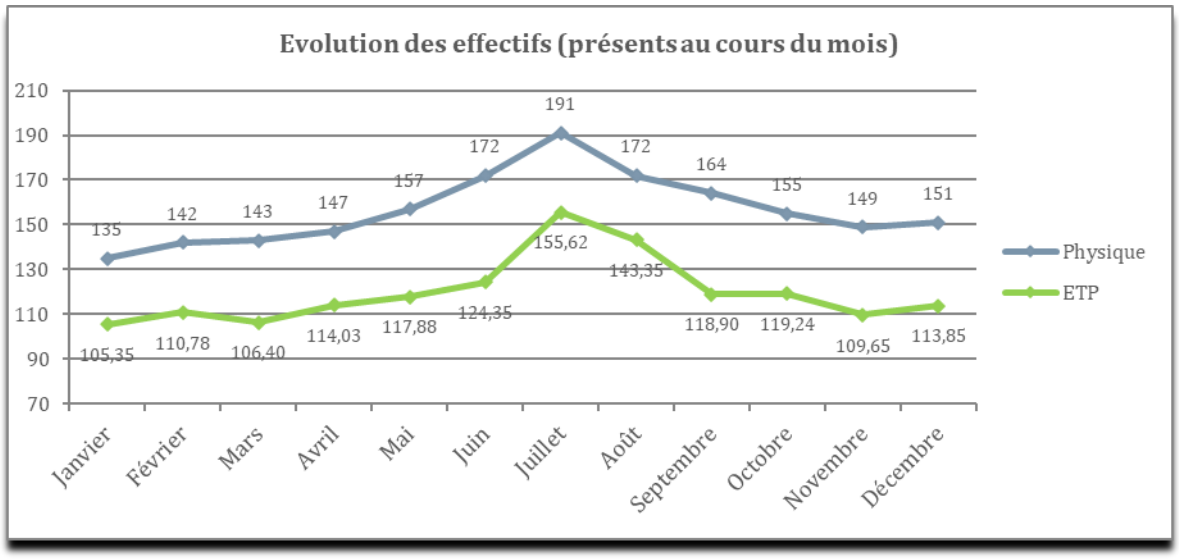
2.3. Ressources de la DSP Machines

Ressources Humaines

L'effectif moyen directement rattaché aux Machines a augmenté de 11,49 ETP (équivalents temps plein) par rapport à 2021. Il est de 156,5 salariés, représentant **119,95 ETP en moyenne en 2022**, **soit 38 % des ETP de la SPL** (en 2021, 141,17 salariés représentant 108,46 ETP).
La saison estivale a engendré une augmentation de 48 % de l'effectif en ETP, entre les mois de janvier et de juillet 2022.
Les effectifs **en CDI** sont en augmentation entre 2021 et 2022 (+5,91%) avec 3 créations de poste au dernier trimestre :

- *Au sein du service technique* : 1 poste de technicien spécialisé polyvalent (1 ETP), 1 poste de technicien qualifié de maintenance (1 ETP) et 1 poste de régisseur général (1 ETP).

De plus, les besoins en effectifs supplémentaires ont également été pourvus par des **augmentations de temps de travail** des salariés en poste (+1,45 ETP).



La majorité du personnel affecté aux Machines bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée (84 % des effectifs en décembre 2022). Toutefois, compte tenu de la **forte saisonnalité** de l'activité durant l'été, un **nombre important de contrats de type CDD de surcroît ou saisonnier est mis en place**, sachant en outre que la SPL a fait le choix, comme chaque année, de limiter au maximum le recours à l'intérim ainsi qu'aux heures supplémentaires.
Après 2 années de baisse exceptionnelle du recours aux contrats saisonniers expliquée par le contexte sanitaire, on constate **une augmentation du recours aux contrats saisonniers entre juin et août 2022** : **120,38 ETP sur 3 mois**, contre 88,63 en 2021 et 40,77 ETP en 2020.

Le profil type d'un salarié permanent aux Machines traduit une parité femmes-hommes, dispose de 5 années d'ancienneté, a un âge moyen de 36 ans et un temps de travail moyen de 0,80 ETP (51 % de salariés à temps plein sur le site).

Profil type du salarié·e permanent des Machines (84 % des effectifs en décembre 2022)

• Parité Femmes - Hommes

• 36 ans



• 5 années d'ancienneté

• Travaillant à 0,80 ETP
(51 % des salariés à temps plein)

Comptes d'exploitation de la délégation

Le budget total de la DSP Machine, Nefs comprises, s'établit à **9,8 M€ HT en 2022.**
(NB : le tableau de la page suivante comprend les Machines de l'Ile et la gestion des Nefs. Ces données sont au format dit « de gestion », et non « comptable », et sont en K€ HT).

La subvention de base de Nantes Métropole à la DSP progresse de **1,2%** par rapport à 2021, soit +**20 K€.**
Pour rappel, en 2021, les Machines comptaient 141 jours de fermeture et 2.5 mois de fortes restrictions.
En 2022, les Machines ont généré un chiffre d'affaires en forte augmentation par rapport à 2021 également accompagné de hausses des charges variables (masse salariale, maintenance, programmation culturelle, gros entretien).
La fin du dispositif d'aide de l'état « Fonds de solidarité » dont la SPL a bénéficié en 2021 (en compensation des impacts du Covid sur l'activité des entreprises) entre également en compte dans l'explication des variations entre les deux exercices. En effet en 2021, cette aide avait été repartie en proportion de la perte de chiffre d'affaires de chaque DSP et représentait **767 K€** pour les Machines.
Sur 2022, en excluant le fonds de solidarité 2021, le résultat d'exploitation s'améliore de +200 K€.

En 2022, l'activité commerciale globale des Machines est en nette amélioration par rapport à 2021 (+3 120 K€ HT) : forte augmentation de la billetterie individuelle (+1 190 K€ HT soit +47%), chiffre d'affaires élevé pour la clientèle « affaires » (+883 K€ vs 2021), progression du chiffre d'affaires HT de la boutique (+380 K€ soit +37%), amélioration du chiffre d'affaires pour le café de la Branche de (+450 K€ soit +62%).

Si la marge brute totale des activités propres en 2022 (6.1 M€) progresse de 56.4 % par rapport à 2021 (3.9M€), soit +2 200 K€, elle reste inférieure de 7.6 % à celle de 2019 (6.6 M€), soit un « manque à gagner » de 0,5 M€.

Les charges hors coût d'achat des ventes (+ 2000 K€) ont suivi une progression sensiblement identique à celle de la marge brute, ne permettant aucune contribution de l'activité à l'amélioration du résultat constatée par rapport à 2021 et creusant ainsi le déficit sur 2022 :

- programmation culturelle en augmentation de 120 K€ (impact Roue de Charon et reprise du Printemps de Nefs annulé en 2021) ;

- entretien et accueil du public en hausse de 110 K€ (fréquentation des équipements plus importante) ;
- communication et promotion en progression de 60 K€ (réouverture Carrousel après les travaux de décénale) ;
- frais de siège majorés de 70 K€ (calcul associé à l'évolution de l'exploitation) ;
- amortissements et provisions GEGR en augmentation de 160 K€ (réalisation effective des plans d'entretien) ;
- masse salariale directe en augmentation de 1 220 K€ : personnel sur site toute l'année (vs en 2021 : 609 K€ de chômage partiel et baisses de charges en 2021) et revalorisation de la grille impactant les salaires les plus faibles.

A l'actif du bilan 2022, la Nuée de papillons a été intégrée dans l'inventaire des biens mis à disposition (avenant n°11 signé le 28/02/2022).

Au passif du bilan 2022, il est à noter :

- les subventions d'équipement relatives à la Grande rénovation de l'Eléphant et le renouvellement du contenu de la Galerie de début 2018 ;
- la subvention d'investissement versée par Nantes Métropole pour le financement des travaux de rénovation du Carrousel des Mondes Marins en 2021 et 2022 ;
- l'augmentation sur les provisions pour gros entretien et renouvellement (GER). A fin 2022, les plans de renouvellement et de GEGR en place couvrent les dépenses prévisionnelles des 5 prochaines années : de 2023 à 2027 (soit 2 années au-delà de la fin de la DSP actuelle).

Ainsi, au total, le résultat de la DSP Machines pour 2022 est déficitaire de **773 K€, déficit s'accentuant** par rapport à 2021, en raison de la fin du fonds de solidarité de l'Etat et de l'insuffisante progression de la marge brute ne couvrant pas l'augmentation des charges (et particulièrement la masse salariale directe).

A l'échelle de la SPL, le résultat déficitaire de la DSP Machine est compensé par les résultats excédentaires des DSP Tourisme (+137 608€) et Château (+633 302€).

Le détail des comptes d'exploitation de ces activités (colonnes Machines et Nefs) figure en annexe au présent rapport, au compte de résultat analytique.

2.4. Informations sur les activités des services mutualisés

Afin de mener à bien l'ensemble des activités de la SPL et objets des 3 DSP de Nantes Métropole, des services **œuvrent de manière mutualisée** au sein du Voyage à Nantes.
Ils sont situés sur le site de la rue Crucy, aux côtés de la direction du développement touristique (directement concernée par l'activité en partie 1.1 du présent rapport), de la direction projets (déployant les activités décrites en partie 1.2 du présent rapport) et du service Ile de Nantes Ouest (INO).



Certains, qualifiés de **services transversaux**, contribuent à la mise en œuvre opérationnelle de tout ou partie des activités confiées à la SPL : la direction de la communication, certains services des directions projets et développement touristique. Les autres, services dits **supports**, recouvrent direction générale, secrétariat général (dont moyens généraux, service patrimoine & logistique et service juridique), la responsabilité sociétale et environnementale (RSE), la direction administrative et financière (dont le service informatique) et la direction des ressources humaines.

Secrétariat Général

Confié à Morgan Airiau sur l'année 2022, sa mission est de piloter la vie institutionnelle de l'entreprise, la gestion des contrats de DSP et la relation aux Collectivités, ainsi que de coordonner l'organisation, la gestion et le budget de l'entreprise, au service des projets de la Direction Générale. Sont également sous la responsabilité directe du Secrétariat général le service juridique, le service moyens généraux et le service patrimoine et logistique.

- **Service Juridique :**

  Le service juridique, composé de cinq personnes et sous la responsabilité de Nolwenn Gaschignard puis de Géraldine Lhommeau depuis novembre 2022, travaille à la sécurisation des relations de la SPL avec les tiers.
  La SPL étant soumise au **Code de la Commande publique**, il s'agit d'abord de mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence et de publicité qui doivent être observées pour les achats de la SPL. Les acheteurs sont autonomes lorsqu'il n'y a pas d'obligation de publication dans un journal d'annonces légales (<90 000 €HT). Ils accèdent à la plateforme de dématérialisation des procédures (www.marches-securises.fr), puis procèdent directement à la mise en concurrence adaptée, le service juridique pouvant les accompagner en fonction de leurs besoins et sollicitations.
  Pour les mises en concurrence avec publication dans un journal d'annonces légales ou au journal officiel de l'union européenne, le service juridique pilote intégralement la procédure.

  En 2022, le service juridique a ainsi suivi **28 procédures** de commande publique.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie à 9 reprises concernant l'attribution des marchés dans le cadre des procédures formalisées (seuils de 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concessions), comme détaillé en partie 3.2.

Par ailleurs, le service travaille avec les services opérationnels qui le saisissent sur la définition des **montages juridiques liés à la production de projets ponctuels ou pérennes** (productions d'œuvres, exposition temporaires, musée permanent), apportant notamment son expertise en propriété intellectuelle ou en matière de baux et d'autorisation d'occupation temporaire.

Le service est également amené à intervenir de manière transversale en droit des affaires pour les différentes directions, notamment pour transposer les dispositions des Codes du tourisme et de la consommation applicables aux activités de la SPL (conditions générales de vente, contrat de partenariat, règlements etc…).

Le service s'occupe également du dépôt des marques, ainsi que du suivi et des renouvellements en France et à l'international des **42 marques** actuellement détenues et protégées par la SPL ; et assure la conformité des activités et des projets au règlement européen relatif à la **protection des données personnelles** (RGPD).

Enfin le service juridique gère les **assurances et contentieux**, apporte son expertise et effectue toutes recherches ou conseils juridiques pour la SPL.

L'année 2022 en chiffres :

	Activités Transversales	Développement Touristique	Collection urbaine permanente	Evénement Voyage à Nantes	Collection Péri-urbaine	Collection Estuaire	HAB Galerie	Château / Mémorial	Machines	SOUS TOTAL 2022	Parc des Chantiers	Voyage en Hiver	Culinaire	TOTAL 2022	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Contrats, Marchés et avenants	8	18	28	21	10	6	39	20	19	169	11	11	123	314	425	286
Procédures Commande publique	6	2	2	2		1	3	8	4	28	2	3	0	33	36	27
Assurances (déclarations, sinistres et expertises)	17	4	12	14	0	0	4	14	56	121	0	3	2	126	162	77
Contentieux et pré-				1		1	1	1		4				4	6	5
Autres (CGV, INPI, RGPD, Notes de service, Délégations	13	4	0	0	0	0	0	0	0	17	1	0	0	18	17	100

➢ **Service Patrimoine et Logistique :**

Sous la responsabilité de François Dupeyrat, le service patrimoine et logistique (SP&L) est intégré au secrétariat général depuis fin 2020.

Le service, qui est orienté prioritairement sur les missions de gestion du **patrimoine bâti,** a en charge le suivi patrimonial et logistique sur le **périmètre de Nantes Tourisme et de Crucy**, ainsi qu'un soutien technique fort sur le périmètre du **Château** (installations à forte technicité, outils de gestion, investissements lié au caractère Monument Historique, renouvellement de marchés formalisés…) et un **rôle transversal** à la SPL sur les sujets liés à la gestion patrimoniale (BEGES, Décret Tertiaire, le suivi des marchés d'énergie et le conseil en veille réglementaire, marchés d'exploitation et outils de gestion patrimoniale).

Le service assure également la coordination COVID-19, le responsable du service étant référent sécurité et référent COVID-19.

RSE : Responsabilité Sociétale et Environnementale

Pour assurer le déploiement et la coordination de la démarche d'amélioration de la RSE du VAN, le recrutement d'une responsable RSE, Sophie Magaud, s'est opéré en novembre 2022 avec pour missions principales d'élaborer la stratégie RSE de la SPL, de piloter et d'animer cette démarche RSE, de promouvoir et de partager les actions RSE tant en interne qu'en externe et de conseiller la direction générale sur ces sujets.

La mise en œuvre d'actions transversales pour favoriser les échanges et renforcer les opportunités de collaboration entre les sites fait également partie des missions de la RSE au sein du Voyage à Nantes.

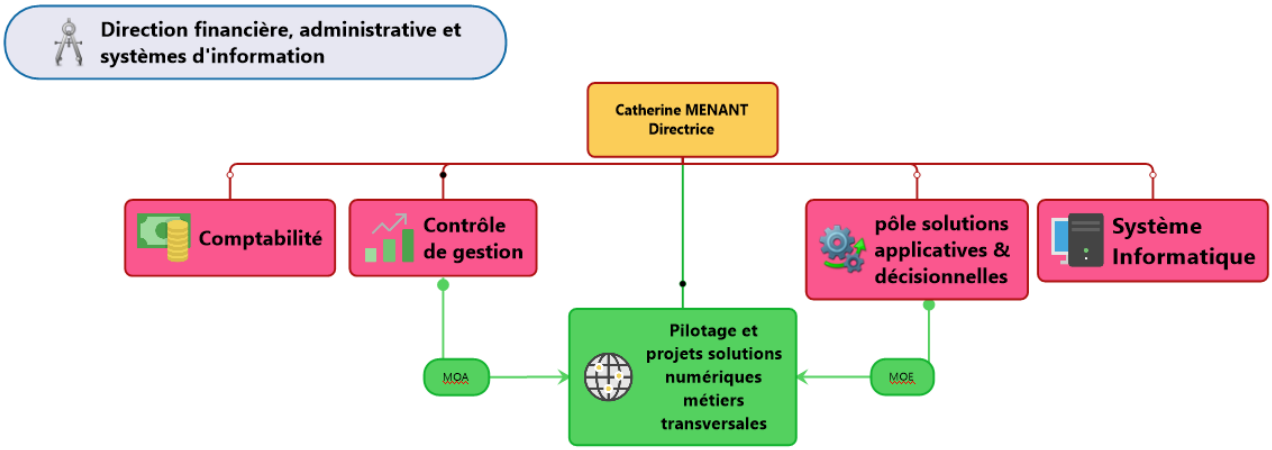
Chaque site de la SPL est impliqué dans cette démarche transversale, de manière d'autant plus forte pour le développement touristique que la délégation de service public, qui vient d'être renouvelée et confiée par Nantes Métropole au Voyage à Nantes, a centré la RSE au cœur de la mission déléguée. Les différentes actions mises en place en 2022 seront pilotées autour de 3 axes stratégiques de la politique RSE du VAN : Culture pour tous, sens au travail et Eco-responsabilité.

Direction de la Communication

Sous la responsabilité de Stéphanie Olivier, la direction gère la communication de l'ensemble des sites et activités de la SPL. Le service est dimensionné pour gérer une **« communication à 360° »** (print, relations presse, numérique) pour l'ensemble de nos cibles (individuels, groupes loisirs et affaires, clientèle internationale), en internalisant au maximum ses missions. Les prestataires auxquels le service fait appel sont liés au conseil et à la création graphique, aux services d'impression, ainsi que des missions dans les domaines d'expertises spécifiques que sont les relations presse nationale et les référencements SEO/SEA.

Les dernières grandes évolutions datent de 2021 suite à des départs en retraite, en revanche le service qui privilégiait jusqu'à présent des stages longues durées (6 mois) s'est orienté vers l'accueil d'alternants (2 personnes) sur des durées de 1 à 2 ans.

Direction Administrative et Financière



En 2022, le service poursuit la transition digitale de l'entreprise en s'appuyant notamment sur son pôle d'expertises « DATA ».
Les évolutions constantes des systèmes d'information couvrent de manière transversales l'ensemble du périmètre fonctionnel du Voyage à Nantes et visent à répondre tant aux besoins des équipes opérationnelles qu'à celles du comité de direction en termes de pilotage et d'aide à la décision.

A titre d'exemple, ci-dessous quelques développements dans l'outil décisionnel BO livrés dans le courant de l'année :

- Création de l'univers « quota » pour permettre l'optimisation des ventes (logiciel SECUTIX) en fonction du taux de remplissage et des jauges des espaces de visite.
- Création de l'univers « guidage » pour simplifier la planification des guides conférenciers.
- Création de l'univers « OTIPASS » dédié à la gestion de l'offre Pass Nantes. Cet univers permet le suivi des ventes et sécurise le contrôle de la facturation par les partenaires de cette offre commerciale packagée. In fine, l'analyse de la rentabilité en est fortement simplifiée.
- Création de l'univers « ALPHA caisse » dédié au suivi de l'activité commerciale du Bar de la Branche aux Machines. Ce nouvel univers devra permettre à la DAF d'améliorer le contrôle interne sur cette activité.
- Enrichissement de l'univers « SAGE » avec l'intégration des données financières liées aux immobilisations comptables.
- Etc.

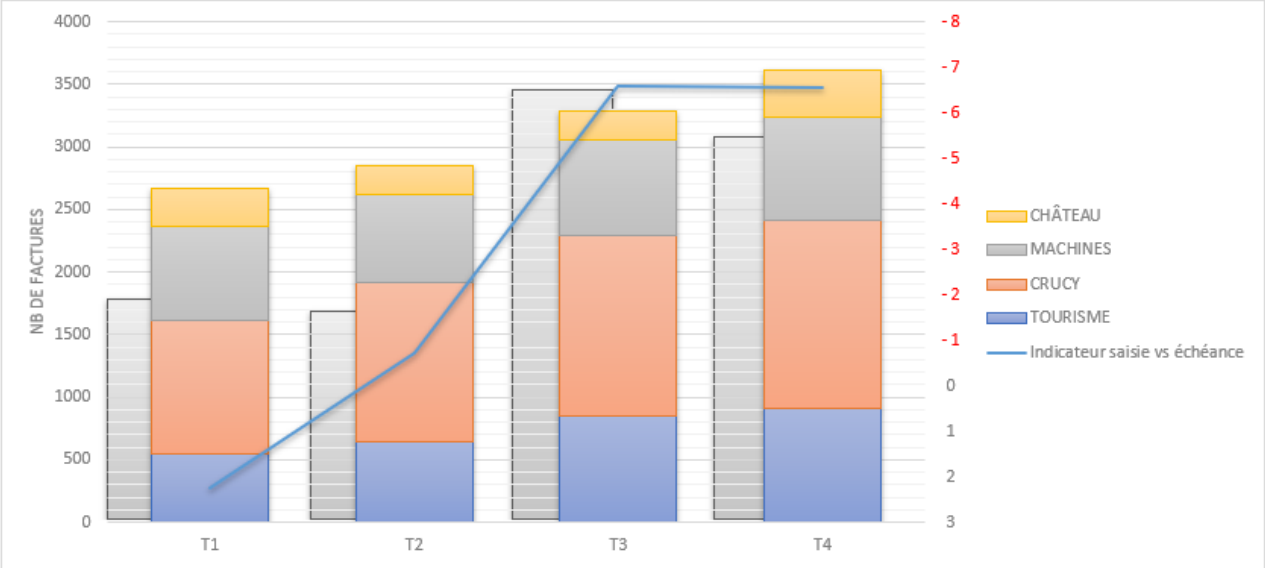
2022 est aussi marquée par le lancement d'un projet majeur et structurant pour le VAN baptisé « BUDHA ». Après l'étude exhaustive des besoins et la rédaction d'un cahier des charges cette année, une consultation sera lancée en début 2023 afin de sélectionner la solution. Celle-ci permettra le suivi totalement intégré, y compris avec l'ERP financier, des achats depuis l'émergence du besoin jusqu'au pilotage dynamique du budget à tous les niveaux hiérarchiques du Voyage à Nantes. Enfin, la solution devra être évolutive et prévoir la conformité avec les prochaines directives de l'Etat sur la facturation numérique (*Décret n° 2022-*

1299 du 7 octobre 2022 relatif à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction).

Toutes ces évolutions des outils numériques permettent de faire face à la croissance du périmètre et du volume de données à traiter tant en matière de vente, de planification, de back office que d'amélioration des offres croisées avec les partenaires commerciaux.

- **Service comptabilité :**

En 2022, **12 422 factures fournisseurs** ont été traitées par le service comptable, soit 24% de plus qu'en 2021 et 43% de plus qu'en 2020. La hausse est continue depuis la réouverture des équipements en mai 2021 : +60% au premier semestre. Le nombre de factures traitées en 2022 est comparable au volume de 2019 (+4%, retour à des niveaux « avant Covid-19 »).



L'indicateur mesurant le temps de traitement est satisfaisant : 3 jours en moyenne sur l'année. Il s'est « mécaniquement » dégradé au fil des trimestres au rythme de la progression des volumes de factures traitées.

- **Service Informatique :**

Le service en tension d'un point de vue ressources au sein de l'équipe a traité au quotidien les sollicitations (env. 2600) des utilisateurs de tous les sites du Voyage à Nantes.
Les activités marquantes du service ont été :

- Le renouvellement de plusieurs marchés :
  - Téléphonie fixe et mobile.
  - Maintenance des solutions de gestion informatique financière et paie (SAGE).
  - Marché impression/copieur (mise en œuvre du marché de 2021).
- La participation à des niveaux divers aux projets des métiers du Voyage à Nantes :
  - Remplacement du système de comptage du public au Château.
  - Remplacement de la solution de gestion des collections du Musée d'histoire (éditeur Decalog avec le logiciel Flora).

- Mise en œuvre d'une solution de gestion des espaces au Château (logiciel DIESE) à destination de tous les services du château. L'extension aux espaces de tous les sites du VAN est prévue fin 2023.
- Mise en place d'un outil de gestion de projets pour la direction projets et partenariats (MS Project).

- La poursuite des développements de solutions pour les besoins internes des services, à savoir :
  - Outil de suivi de la fréquentation et de la médiation sur le parcours estival.
  - Mise en place de l'automatisation de la génération des Pass Nantes achetés en ligne.
  - Etc.
- Autres sujets :
  - Intégration continue d'évolution et de modernisation de l'infrastructure.
  - Poursuite de la démarche numérique responsable du service avec :
    - Une première participation au Cyber World Clean up Day en mars qui a retenu l'intérêt des salariés.
    - Réemploi de 60 ordinateurs anciens donnés aux salariés.
    - Don de 20 ordinateurs plus récents et totalement amortis à un atelier d'économie social et solidaire qui reconditionne les matériels informatiques.
    - Campagne de sensibilisation des services à la sécurité numérique.
    - Lancement du « WIKI assistance SI » : avec des documents pour aider les utilisateurs dans l'usage des outils numériques.
    - Assistance à l'organisation du Nantes maker Campus aux Machines et des Nuits Bretonnes au Château.

Direction des Ressources humaines

Cette direction, sous la responsabilité de Colette Pialat, assure les missions de développement et de gestion des ressources humaines.

Principales nouvelles missions réalisées dans chaque domaine en 2022 :

- *gestion des emplois et des compétences* : rédaction et signature d'une charte relative au télétravail (après 1 an d'expérimentation) prévoyant 1 jour (ou 1 demi-journée) par semaine dans la limite de 6 jours ou 6 demi-journées par mois maximum (permettant à titre ponctuel de disposer d'un 2e jour de télétravail par semaine), poursuite de la mise à jour de l'ensemble des profils des compétences (environ 140 métiers) et diffusion des fiches de poste auprès des responsables de service ;
- *politique de rémunération* : mise à jour de la grille de classification des emplois et des salaires au 01/01/2022 ;
- *communication interne* : organisation et animation de 3 réunions d'information RH sur les sites suivies par près de 50 salariés, animation et développement de l'intranet RH (création d'une sous-rubrique sur la prévention des agissements sexistes et du harcèlement sexuel, diffusion de 9 newsletters RH, article hebdomadaire d'information des salariés nouvellement embauchés, proposition d'événements internes aux salariés, etc.),
- *formation professionnelle* : suivi du plan de développement des compétences 2022, nouvelles mises en place d'actions dans le cadre du dispositif FNE proposé par l'Etat (ouvert aux entreprises

concernées par l'activité partielle), accompagnement de salariés pour des actions de formation dans le cadre du CPF et du CPF de transition professionnelle;

- *hygiène, sécurité et conditions de Travail* : suivi et mise en place de mesures de prévention et de protection dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, mise à jour du livret d'accueil sécurité (intégration d'une page sur la prévention et la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel) et suivi des attestations, mises à jour du Document Unique (création d'un Document Unique commun à l'ensemble des salariés du VAN centralisant les risques liés au COVID-19, au télétravail et aux agissements sexistes et harcèlement sexuel, 35 mises à jour dont 19 en présentiel en 2022), sensibilisation médicale des médiateurs·rices de l'événement, mise à jour du process canicule, mise à jour de la note d'information « Alcool, produits stupéfiants et travail » destinée aux responsables de service, organisation de 10 sessions de sensibilisation « consommation de substances psychoactives et travail » animées par la médecine du travail et suivies par 230 salariés, organisation d'une sensibilisation « Prévention et lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel : toutes et tous concecerné·e·s » animée par Arnaud PISSOT (AB Diversité) et suivie par près de 240 salariés (6 sessions) ;
- *handicap au travail* : voir partie 3.4 ;
- *relations avec les partenaires sociaux* : voir partie 3.4 ;
- *réglementation :* animation d'un groupe de travail composé de membres de la DRH et de 3 représentants du personnel (dont le référent Harcèlement sexuel) chargé de réfléchir à des mesures de prévention pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, rédaction et signature d'une charte interne relative aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel, mise à jour du règlement intérieur de l'entreprise ;
- *recrutement* : rédaction et diffusion des offres d'emploi (50 offres d'emploi diffusées dont 29 offres CDI) ;
- *paie et suivi administratif des salariés* : organisation et suivi du télétravail « régulier » et « occasionnel » mis en place dans le cadre de la charte interne, participation à la journée « Cyber World Clean up Day » en supprimant les données en doublon sur le réseau DRH ;
- *reporting RH* : calcul de l'Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2022 (score : 99/100), développement des indicateurs sur l'absentéisme, réalisation d'un bilan sur l'expérimentation du télétravail (auprès des salariés concernés et de leurs responsables de service) ;
- *accompagnement des responsables de service dans leur fonction managériale* : mise à jour du guide RH destiné aux responsables de service, diffusion sur le réseau partagé dédié aux responsables de service des fiches de poste (process internes H&S, guide RH, etc.).

Quelques indicateurs d'activité de la direction des ressources humaines en 2022 :

Bulletins de salaire et contrats/avenants réalisés	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	Evolution 2011/2022
Bulletins de salaire	4715	4323	4094	4539	4541	4347	4232	4079	4046	4145	3879	2940	60%
CDI	55	47	35	51	42	45	27	19	23	35	60	44	25%
CDD, CS, CT Alternance	295	204	129	246	276	274	258	228	202	318	620	131	125%
Avenants	196	146	76	95	86	104	72	58	65	67	102	68	188%
Total contrats/avenants	**546**	**397**	**240**	**392**	**404**	**423**	**357**	**305**	**290**	**420**	**782**	**243**	**125%**

Offres d'emploi diffusées	2022	% répartition 2022	2021	2020	2019	Evolution 2022/2021
CDI	29	58%	29	15	22	0%
CDD/CS	21	42%	16	8	11	31%
TOTAL	**50**	**100%**	**45**	**23**	**33**	**11%**

3. VIE INSTITUTIONNELLE, JURIDIQUE ET SOCIALE

3.1. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

L'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017, portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés, ont instauré un rapport sur le gouvernement d'entreprise. Celui-ci doit être présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale. Il peut s'agir d'une section spécifique du rapport de gestion, voici donc ci-dessous les informations concernées.

En conformité aux dispositions de l'article 1 al.7 du Décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, figure également au présent rapport de gestion l'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la SPL Le Voyage à Nantes pour l'exercice 2022 (informations disponibles à la date d'établissement du présent rapport).

Liste des mandats ou fonctions exercées pour l'exercice 2022 par chacun des mandataires sociaux

Egalement en conformité aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de Commerce, figure au présent rapport de gestion la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la SPL *Le Voyage à Nantes* pour l'exercice 2022 (informations disponibles à la date d'établissement du présent rapport).

Fabrice ROUSSEL – Nantes Métropole

- **SPL Le Voyage à Nantes, Président et Représentant à l'Assemblée Générale**
- SPL La Cité – Nantes Events Center, Administrateur
- SPR des Pays de la Loire, Administrateur
- SEMMINN, Administrateur

Emmanuel TERRIEN – Nantes Métropole

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur

Anthony DESCLOZIERS – Nantes Métropole

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur
- Loire Océan Développement, Président
- Loire Océan Métropole Aménagement, Administrateur
- SPL Nantes Métropole Aménagement, Administrateur
- SELA LAD, Administrateur

Anas KABBAJ – Nantes Métropole

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur

Elhadi AZZI – Nantes Métropole

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur
- SPL La Cité – Nantes Events Center, Administrateur
- SAEM Folle Journée, Administrateur

Florian LE TEUFF – Nantes Métropole

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur

Laurent TURQUOIS – Nantes Métropole

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur

Aymeric SEASSAU – Nantes Métropole

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur
- SPL La Cité – Nantes Events Center, Administrateur
- Grand T, Administrateur
- Syndicat Mixte ONPL, Administrateur
- GIP Cafés Culture, Administrateur
- Le Pont Supérieur, Administrateur suppléant
- Comité syndical mixte Angers Nantes Opéra, Président
- Société ACE, Administrateur
- Société FMC, Administrateur
- Grand Port Maritime Nantes, Membre du conseil et du comité portuaire

Anne-Sophie LAMBERTHON-GUERRA – Nantes Métropole

- SPL Le Voyage à Nantes, Administratrice
- SPL La Cité – Nantes Events Center, Administratrice
- EPCC La Soufflerie, Administratrice
- EPCC Pôle enseignement supérieur spectacle vivant, Administratrice
- CHU, Conseil de Surveillance, Administratrice
- Ecole Nantaise Supérieure Commerciale, Administratrice
- Ecole Nantaise Supérieure d'Architecture, Administratrice
- Association Le Lieu Unique, Administratrice
- Comité Régional d'Acquisition pour les musées, Administratrice
- Ecole Nantaise de Commerce, Administratrice suppléante
- EPCC Le Grand T, Administratrice suppléante
- Syndicat Mixte ONPL, Administratrice suppléante
- Agence Régionale de Santé, Administratrice suppléante
- COVI SAS, salariée

Sandra IMPÉRIALE – Nantes Métropole

- SPL Le Voyage à Nantes, Administratrice
- Nantes Métropole Aménagement, Administratrice

Olivier CHATEAU – Ville de Nantes

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur et Représentant à l'Assemblée Générale
- SAEM La Folle Journée, Administrateur
- SAMOA, Administrateur
- Cité des Congrès, Administrateur

Pierre-Emmanuel MARAIS –Ville de Nantes

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur

Rémy ORHON – Département de la Loire Atlantique

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur et Représentant à l'Assemblée Générale
- SPL La Cité – Nantes Events Center, Administrateur
- SELA Loire Atlantique développement, Administrateur
- SPL Loire Atlantique développement, Administrateur
- SA EXPONANTES, Administrateur
- Comité départemental du Tourisme, Administrateur
- Comité régional du Tourisme, Administrateur
- SPL Pornichet La Destination, Administrateur
- SPL Destination Bretagne Plein Sud, Administrateur
- SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, Administrateur

Alexandre THÉBAULT – Région des Pays de la Loire *(administrateur à partir du CA du 20 septembre 2021)*

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur et Représentant à l'Assemblée Générale

Michel RAY – Ville de Saint-Nazaire

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur et Représentant à l'Assemblée Générale
- SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, Délégué au Conseil d'administration

Yan COURIO – Président de l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires *(administrateur décédé en mars 2022)*

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur et Représentant à l'Assemblée Générale
- SPL LOIRESTUA, Administrateur
- SPL Destination Bretagne Plein Sud, Administrateur

Jean-Pierre BLANC – Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires *(nommé le 14 avril 2022, administrateur à partir du CA du 9 juin 2022)*

- SPL Le Voyage à Nantes, membre de l'ASAM et Représentant à l'Assemblée Générale

Roch CHÉRAUD – Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires

- SPL Le Voyage à Nantes, membre de l'ASAM et Représentant à l'Assemblée Générale
- SEM Sud Estuaire et Littoral, Administrateur
- SPL Loire Estua, Administrateur

Vincent MAGRÉ – Président de l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires

- SPL Le Voyage à Nantes, membre de l'ASAM et Représentant à l'Assemblée Générale

Pierre-Yves CHANTREAU – Professionnel du tourisme

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur
- SAS CHANTREAU Voyage – Directeur Général et Président

Stéphane CHARTIER – CCI Nantes Saint-Nazaire *(nommé le 28 janvier 2022, administrateur à partir du CA du 9 juin 2022)*

- SPL Le Voyage à Nantes, Administrateur

D'autre part, la direction générale de la société est assumée par une autre personne physique que le président du conseil d'administration, qui est nommée par celui-ci et porte le titre de directeur général.

Mandats de Jean BLAISE :

- **SPL Le Voyage à Nantes, Directeur Général**
- Nantes Université, Administrateur
- CCO Nantes, Administrateur

Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Les administrateurs de la SPL Le Voyage à Nantes n'ont perçu **aucune rémunération ni jeton de présence** au titre de leur activité ou éventuel mandat complémentaire au sein de l'entreprise, comme chaque année et conformément aux délibérations des Collectivités actionnaires.

Pour l'année 2022, les rémunérations perçues par le/ les mandataires sociaux de la SPL Le Voyage à Nantes sont les suivantes :

- total des rémunérations annuelles brutes : 148 520€
- total des avantages en nature (= véhicule de fonction) : 5012€

Contrôle et gestion des risques

En conformité aux dispositions de l'article 1 al.7 du Décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, figure au présent rapport de gestion l'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la SPL Le Voyage à Nantes pour l'exercice 2022 (informations disponibles à la date d'établissement du présent rapport).

a. Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels est confrontée la SPL Le Voyage à Nantes, sont d'ordres financiers, juridiques (litiges et contentieux en lien avec l'activité artistique et la production, la propriété intellectuelle et la commande publique) et conjoncturels (liés au contexte économique, inflationniste, géopolitique et sanitaire).

b. Contrôle interne

La SPL Le Voyage à Nantes a mis en place des mécanismes de prévention de la corruption, tels que :

- des procédures de mises en concurrence : procédures interne d'achat de fournitures et services, procédure interne d'achat de travaux, procédure interne pour les concessions en conformité avec le code de la commande publique (cf. procédures révisées en 2022) ;
- des procédures de gestion de risques pour un contrôle interne et comptable : les cycles de contrôle interne propre à la direction financière en termes de séparation des fonctions contrôleur / ordonnateur / payeur pour les règlements fournisseurs ainsi que les notes de frais ont fait l'objet d'un contrôle spécifique lors de l'audit des comptes 2022 par le cabinet PGB – Guillet, Bouju associés. L'ensemble des délégations du Directeur Général vers les directeurs de site / service et subdélégations des directeurs vers les collaborateurs désignés sont formalisées et communiquées par le service juridique au service comptable. Le logiciel de dématérialisation des factures permet le suivi permanent des circuits de validation paramétrés selon les procédures internes et les autorisations déléguées formellement. Enfin, afin de circonscrire les risques vis-à-vis des ties, la SPL a recours à la plateforme homologuée PROVIGIS qui permet de contrôler la régularité fiscale et sociale des prestataires auxquels la SPL a recours.
- un processus de suivi des risques contentieux : les risques contentieux de la SPL Le Voyage à Nantes donnent lieu à des provisions pour risque réévaluées chaque année en fonction de l'avancement des dossiers et dont la justification est validée par le commissaire aux comptes ;
- un dispositif de prévention de la corruption au sens de la loi Sapin 2: (Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) : mise en place d'un système d'alerte intégré au règlement intérieur, de comité d'audit de Nantes Métropole, d'analyse financière au regard des règles de la commande publique ;
- une procédure pour les frais de déplacement et de représentation : ordre de mission préalable validé par le Directeur Général, procédure existante avec des plafonds par nature de dépenses, contrôle interne réalisé par la Direction Administrative et Financière via un outil de notes de frais imposant un circuit de validation hiérarchique ;
- une procédure d'alerte interne permettant de signaler un comportement non déontologique ;
- un régime disciplinaire intégré au règlement intérieur de la SPL Le Voyage à Nantes ;
- un diagnostic RSE réalisé en 2022 prenant en compte le risque corruption ;
- un poste de responsable RSE recruté en 2022, rattaché à la Direction Générale, en charge des sujets anticorruption et compliance ;
- un dispositif partiel d'évaluation des tiers (fournisseurs, clients, etc.) existant au sein de la Direction Administrative et Financière dans le cadre de l'attribution des marchés publics. Concernant les fournisseurs de services dont le seuil de facturation annuelle excède 5 000€ HT, la SPL procède au contrôle de la conformité sociale par le biais de la plateforme nationale PROVIGIS.

Cette démarche de prévention de la corruption menée par les équipes de la SPL Le Voyage à Nantes se poursuivra sur les années à venir avec la réalisation d'un plan d'action dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

c. Contrôles externes

Sur 2022, la SPL Le Voyage à Nantes n'a fait l'objet d'aucun contrôle externe.

3.2. La vie institutionnelle

Le fonctionnement du conseil d'administration en 2022

Le Conseil d'administration s'est réuni **trois fois** en 2022.

Le 9 juin 2022, selon l'ordre du jour suivant :

- Information sur les nouveaux représentants de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et de la CCI Nantes Saint-Nazaire
- Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2021
- Présentation du rapport de gestion 2021 de la SPL et du rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Examen et arrêté des comptes annuels de la SPL au 31 décembre 2021
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
- Autorisation des conventions réglementées (décrites en partie 3.3)
- Présentation du *Voyage à Nantes* 2022

Le 14 juin 2022, selon l'ordre du jour suivant : (séance exceptionnelle en raison d'un quorum non atteint lors du Conseil d'Administration du 9 juin 2022).

- Adoption des procès-verbaux des réunions des 14 décembre 2021 et 9 juin 2022
- Présentation du rapport de gestion 2021 de la SPL et du rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Examen et arrêté des comptes annuels de la SPL au 31 décembre 2021
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
- Autorisation des conventions réglementées (décrites en partie 3.3)

Le 18 octobre 2022, selon l'ordre du jour suivant

- Autorisations de conventions réglementées (décrites en partie 3.3)
- Information sur de nouvelles modalités de contrôle des délibérations de la SPL par la Préfecture et approbation d'un projet de conventionnement avec la Préfecture et de recours à un prestataire pour utiliser le mode de transmission électronique des actes
- Présentation du plan d'actions RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) de la SPL
- Présentation du projet de *Voyage en Hiver* 2022 – 1ère édition

Le fonctionnement de l'assemblée spéciale en 2022

L'Assemblée Spéciale **des actionnaires minoritaires** est composée des représentants des Communautés de communes Sud Estuaire et Estuaire et Sillon, ainsi que de la Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo.

Elle s'est réunie **deux fois au titre de l'année 2022**, dans les locaux du Voyage à Nantes :

Le 17 février 2022, selon l'ordre du jour suivant (report d'une séance initialement prévue le 14 décembre 2021) :

- Fonctionnement de l'assemblée spéciale
- Rappels sur les contrats de DSP Tourisme et Château 2022-2026
- Atterrissage financier 2021 et Budget 2022 de la SPL
- Projets en partenariats
    - dans le Vignoble
    - autour de l'Estuaire
- Actualités
    - Calendrier général de la SPL
    - Programmation estivale

Le 18 octobre 2022, selon l'ordre du jour suivant :

- Fonctionnement de l'assemblée spéciale :
    - Evolution de la Présidence *(rappel délibération du 16 septembre 2020)*

- Préparation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 18 octobre 2022
    - Première édition du *Voyage en hiver*
    - Démarche RSE de la SPL
    - Conventions réglementées

- Collection *Estuaire* et branche *Vignoble*

Le fonctionnement du conseil des acteurs du tourisme (CAT) en 2022

La SPL Le Voyage à Nantes a mis en place dès sa création, en particulier en lien avec son activité d'Office de Tourisme, un Conseil des acteurs du tourisme.

Présidé par Fabrice Roussel, Président de la SPL Le Voyage à Nantes, 1er Vice-président de Nantes Métropole, dont le mandat avait été renouvelé en 2020, il a vocation à être un lieu d'échange et de travail sur le développement touristique, regroupant des **acteurs majeurs de la profession**.

Le **bureau** du CAT est chargé de définir des axes de travail, qui doivent concourir au développement de la destination, et de préparer les réunions « plénières » du CAT, où les professionnels sont invités dans leur ensemble.

La charte du CAT, avec notamment la création de groupes de travail par thématique, ainsi que la **composition de son bureau avaient été renouvelés en 2020,** les membres 2022 étant les suivants :

Monsieur	Fabrice	ROUSSEL	Vice-Président Nantes Métropole, Président du Voyage à Nantes
Madame	Catherine	QUÉRARD	GNI Grand Ouest (Groupement national des indépendants hôtellerie et restauration)
Monsieur	Laurent	STROZYK	Club hôtelier
Madame	Edith	LEHORS	Hôtel de France
Monsieur	David	LABBÉ	Déplacements doux – Bike'n'Tour
Monsieur	Matthieu	OLIVE	Déplacements doux - Ruban vert
Monsieur	Teddy	ROBERT	Association Plein Centre
Madame	Carine	MARTIN	Association Plein Centre
Monsieur	Thierry	VIOLLEAU	Conciergerie Hoomy
Madame	Cécile	BURGAUD	Surprenantes
Monsieur	David	MILBÉO	Collectif Culture Bar-Bars
Monsieur	Anthony	NGUYEN	Restaurant Joyi
Monsieur	Bertrand	ELOUD	Bateaux nantais
Monsieur	Loïc	BRETEAU	Association Culturelle de l'Eté
Monsieur	Laurent	NOIROT-COSSON	Aéroports du Grand Ouest
Monsieur	Jean-René	MORICE	Esthua
Monsieur	Pierre-Yves	CHANTREAU	Transports Chantreau

Monsieur	François-Xavier	DE BOUARD	CCI Nantes Saint-Nazaire
Madame	Fabienne	ROCHEDREUX	CCI Nantes Saint-Nazaire
Monsieur	Olivier	LE FLOCH	Cité des Congrès et Convention Bureau

Domitille JUBERT, responsable de la mission tourisme à Nantes Métropole, ainsi qu' Annie SANTERRE-LEGAL, représentant la CCI, sont également membres observatrices du bureau du CAT.

Le Conseil des acteurs du tourisme s'est réuni à 3 reprises en 2022. Le bureau du CAT s'est réuni 1 fois, pour des échanges nourris, et de préparation des conseils en plénière.

1ère réunion : le lundi 31 janvier 2022 à 14h, au Pôle Universitaire interdisciplinaire des cultures numériques

Ordre du jour :

- Synthèse du Colloque Tourisme de demain (6 et 7 septembre 2021) et impact sur la stratégie du Voyage à Nantes pour les années à venir.
- Présentation du « Manifeste du tourisme de demain » et engagements proposés aux acteurs du territoire.
- Présentation du nouveau site internet Le Voyage à Nantes.

2ème réunion : le lundi 13 juin 2022 à 14h, au Solilab

Ordre du jour :

- Programmation du Voyage à Nantes 2022
- Présentation des stratégies de promotion et communication associées

3ème réunion : le lundi 3 octobre 2022 à 14h, au Magmaa - Food Hall Nantes

Ordre du jour :

- Bilan de saison estivale du Voyage à Nantes et dans la métropole
- Présentation en avant-première de l'événement de fin d'année Le Voyage en hiver

Le fonctionnement de la Commission des marchés (ou CAO) en 2022

La commission s'est réunie à **9 reprises** dans l'année 2022, notamment pour attribuer les marchés suivants, dans le cadre de procédures formalisées :

ANNEXE 1 AU RAPPORT DE LA COMMANDE PUBLIQUE *MARCHES PASSES SELON UNE PROCEDURE FORMALISEE AU COURS DE L'ANNEE 2022*						
Type de marché	Objet	Numéro et intitulé du lot (le cas échéant)	Site	Titulaires/attributaires	Montant HT (global sur la durée max du marché)	Date de la commission d'appel d'offres (CAO)
Marché de services	Accord-cadre de maintenance multitechnique	LOT N°2 : ACCORD-CADRE DE MAINTENANCE MULTITECHNIQUE POUR LES MACHINES DE L'ILE ET SES LOCAUX ANNEXES	Machines	SPIE FACILITIES	810 000 € HT	03-févr-22
Marché de services	Contrat de concession de service pour l'exploitation des espaces bar-restauration de la Cantine du Voyage	/	Crucy	Groupement CONNECT SARL et NOVAS	11 500 000 € HT	19-avr-22
Marché de services	Accord-cadre "Prestations de service de télécommunications"	Lot n°1 : Téléphonie fixe	SPL	SFR	100 000 € HT	29-avr-22
		Lot n°2 : Téléphonie mobile	SPL	ORANGE		
Marché de services	ACCORD-CADRE – FOURNITURE, POSE, MAINTENANCE ET DEPOSE DES RESEAUX ET DES BRANCHEMENTS ELECTRIQUES DES SCULPTURES LUMINEUSES	/	Crucy	EIFFAGE LOIRE OCEAN	600 000 € HT	28-juin-22
Marché de services	ACCORD-CADRE FOURNITURES ET DE SERVICES « FABRICATION ET LIVRAISON DES ELEMENTS SERIELS COMPOSANT LES SCULPTURES LUMINEUSES »	/	Crucy	ACTILED LIGHTING	850 000 € HT	28-juin-22
Marché de services	Services de sécurité pour la SPL Le Voyage à Nantes	Lot 1 Accord-cadre de prestations de sécurité incendie et de sûreté pour le Château des Ducs de Bretagne et de ses locaux annexes	Château	MONDIAL PROTECTION ASSISTANCE	560 000 € HT	11-oct-22
Marché de services	ACCORD-CADRE DE MAINTENANCE MULTITECHNIQUE POUR LA SPL DU VOYAGE A NANTES	Lot 1 Accord-cadre de maintenance multitechnique pour le Château des ducs de Bretagne et ses locaux annexes	Château	SNEF	4 000 000 € HT	11-oct-22
Marché de services	ACCORD-CADRE DE MAINTENANCE MULTITECHNIQUE POUR LA SPL DU VOYAGE A NANTES	Lot 3 Accord-cadre de maintenance multitechnique pour le siège social du Voyage à Nantes et l'office du tourisme	Crucy	ENGIE COFELY	190000 € HT	11-oct-22
Marché de services	Services de sécurité pour la SPL Le Voyage à Nantes	Lot 3 Accord-cadre de sûreté, surveillance et gardiennage des sites des Machines de l'Ile de Nantes	Machines	LYNX ASSISTANCE	973 400 € HT	15-nov-22

Par ailleurs, tout avenant entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5 % doit être préalablement soumis pour avis à la CAO, lorsque le marché public initial y avait été lui-même soumis.

Ainsi, en 2022, la CAO a été réunie le 9 mai 2022 afin d'approuver les projets d'avenants modificatifs au marché de fournitures et de services « Techniques » lancé pour la Soirée inaugurale du Salon « Rendez-vous en France » dans le Cour du Château des Ducs de Bretagne notifié le 7/02/2020.

Ces avenants, qui avaient pour objet d'ajouter des prestations rendues nécessaires du fait du décalage dans le temps de l'exécution des prestations (report de 2 ans compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid 2020 -> 2022) ont eu pour effet d'augmenter le Lot 1 de 31,65% et le Lot 2 de 16%.

Le contrôle analogue

Les modalités de contrôle analogue instaurées par la délibération du Conseil Communautaire (n° 2012-93) de Nantes Métropole du 6 juillet 2012 ainsi que par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du mandataire prévu par l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, sont appliquées de manière effective pour l'année 2022 :

Réunions avec les élus de Nantes Métropole (hors réunions statutaires et Conseil des Acteurs du Tourisme : cf. paragraphe ci-dessus) :

- Le Comité d'audit : 30 mai 2022

  Son rôle est d'assurer une présentation annuelle des rapports et comptes à la collectivité par le commissaire aux comptes en amont du Conseil d'administration et en présence de la Direction générale et de la Présidence des structures concernées.
- Le Comité scientifique et culturel (DSP Château) : 30 septembre 2022

  Son rôle est d'échanger sur les programmations scientifiques et culturelles élaborées dans le cadre de la DSP Château, de mesurer les résonances en termes de politiques publiques des projets, de saisir des opportunités de synergies entre services et partenaires du territoire, d'assurer l'appropriation des projets culturels et scientifiques par l'échange avec les représentants du conseil d'administration concernés.

  Le groupe de suivi est constitué d'élus - administrateurs, d'agents de Nantes Métropole et de salariés de la SPL Le Voyage à Nantes.
- Divers comités de suivi sur les projets et la programmation des évènements du Voyage à Nantes :
  - Les comités de suivi du Voyage en hiver (pour la préparation et la programmation du Voyage en hiver 2022) : 18 mai 2021/ 8 novembre 2021
  - Le comité de suivi du projet *Traversée Moderne d'un Vieux Pays* (TMVP) : 14 décembre 2022

  Les groupes de suivi sont constitués d'élus - administrateurs, d'agents de Nantes Métropole et de salariés de la SPL Le Voyage à Nantes.

- En parallèle de ces réunions, le Directeur Général de la SPL prévoit régulièrement des temps d'échanges et de travail sur les orientations financières et stratégiques de la société avec les élus de Nantes Métropole.

Comités de suivi opérationnels pour chaque DSP (préalablement précédés de comités techniques) :

Conformément aux conventions de délégations de Services Publics, un comité de suivi est créé afin :

- d'étudier les conditions d'exécution de la délégation (suivi d'activité, aspects financiers …) ;
- d'évaluer l'impact des projets et actions menés dans le cadre de la délégation de service public par rapport aux orientations stratégiques culturelles ;
- de mettre en évidence les axes de progrès du service public délégué ;
- d'apprécier et d'évaluer les effets des actions conduites au titre de la qualité du service ;
- d'une manière générale d'évoquer les difficultés et rapprocher les points de vue de la SPL Le Voyage à Nantes et de Nantes Métropole sur tous les aspects relevant de la délégation.

En 2022, le comité de suivi s'est réunit deux fois par an par DSP (soit 6 fois), à l'initiative de Nantes Métropole, à l'issue du processus de révision budgétaire interne à la SPL et en préalable à la présentation d'un projet de budget ou de l'arrêté des comptes de l'année au Conseil d'administration.
Pour chaque comité, des réunions de préparation techniques, appelées comités techniques, entre Nantes Métropole et la SPL sont organisées préalablement à la réunion du comité de suivi.
Les comités de suivi donnent lieu à la rédaction par Nantes Métropole d'une note de situation d'activité et financière. Celle-ci a pour objectif d'obtenir une bonne lisibilité financière des activités déléguées, de définir conjointement des engagements qualitatifs pour le semestre suivant et de mettre en place d'éventuelles actions d'amélioration.

Sur 2022, les dates des réunions, par DSP, entre la SPL Le Voyage à Nantes et Nantes Métropole sont les suivantes :

DSP Tourisme	DSP Château des ducs de Bretagne	DSP Les Machines de L'Iles
Comité technique : 9 mai 2022 13 décembre 2022	**Comité technique :** 3 juin 2022 1 février 2023	**Comité technique :** 9 mai 2022 13 décembre 2022
Comité de suivi : 30 mai 2022 11 janvier 2023	**Comité de suivi :** 21 juin 2022 1 février 2023	**Comité de suivi :** 30 mai 2022 11 janvier 2023
Envoi d'un reporting d'activité mensuel/ tableau de suivi de l'activité en termes de fréquentation du site et des principaux chiffres d'affaires des équipements.	Envoi d'un reporting d'activité mensuel/ tableau de suivi de l'activité en termes de fréquentation du site et des principaux chiffres d'affaires des équipements.	Envoi d'un reporting d'activité mensuel/ tableau de suivi de l'activité en termes de fréquentation du site et des principaux chiffres d'affaires des équipements.

Transmissions annuelles par la SPL Le Voyage à Nantes à Nantes Métropoles de rapports sur les thématiques suivantes :

Rapport des litiges et contentieux de l'année 2022	Rapport de la commande publique de l'année 2022	Rapport RH de l'année 2022
Transmission à Nantes Métropole par la SPL d'un rapport sur les litiges ou contentieux en cours impactant Le Voyage à Nantes. Le rapport présente l'origine du litige, les intervenants en cause, le point sur les procédures et les enjeux. Est inscrit dans le rapport l'appréciation motivée sur les risques induits ainsi que l'indication des mesures prises pour y faire face	Transmission à Nantes Métropole par la SPL d'un rapport de la commande publique, veillant au respect des principes fondamentaux : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures.	Transmission à Nantes Métropole par la SPL des éléments suivants : -Document précisant la politique de rémunération, l'évolution de la masse salariale et de tous les éléments susceptibles d'affecter le budget en matière de RH. -La liste complète et mise à jour des salariés de la SPL. -L'avancement de la démarche RSE touchant les aspects RH. -La présentation des différents éléments de négociation annuelle obligatoire (NAO).
Date d'envoi des rapports de l'année 2022 à Nantes métropole : 23 mars 2023		

Réunions opérationnelles : elles sont constitués d'agents de Nantes Métropole et de salariés de la SPL Le Voyage à Nantes.

Il s'agit des réunions suivantes :

- groupe de travail "tarifications musées" : 13 janvier 2023
- revue de projet VAN élargi : en présence pour LVAN du Secrétariat Général- Direction Tourisme et Direction Partenariats et Projets, et pour Nantes Métropole des services Culture, Patrimoine et Tourisme : 26 janvier 2022, 9 mars 2022, 19 mai 2022, 15 septembre 2022, 15 novembre 2022,
- groupe de suivi des évènements du VAN : bilan de l'évènement passé+ programmation de l'évènement à venir : 27 janvier 2022, 31 mars 2022,15 septembre 2022
- réunions spécifiques Le Voyage en Hiver: piloté par la délégation commerce de Nantes métropole et les service techniques: 25 avril 2022
- réunion sur le projet de déplacement du café de la branche : 28 novembre 2022
- groupe technique de coordination du parc des chantiers : en présence de la SAMOA, LVAN, Nantes Métropole, services opérationnels de l'espace public, les services de la tranquillité publique,… : 4 janvier 2022, 1 février 2022, 1 mars 2022, 4 mai 2022, 4 octobre 2022
- comité de site INO (Ile de Nantes Ouest) : en présence de la SAMOA, LVAN, Direction aménagement de Nantes Métropole : 16 février 2022, 4 octobre 2022, 10 novembre 2022

- groupe de travail « subvention COVID » : en présence de Nantes Métropole et le VAN sur l'étalement de la subvention exceptionnelle versée au titre du COVID en 2020 : 19 janvier 2022
- réunions techniques financières : en présence de Nantes Métropole et le VAN (DAFE) sur les explications comptables des spécificités réglementaires des provisions liées aux DSP : 8 juin 2022
- réunion technique sur la convention de gestion des collections au Château, donnant lieu à la rédaction de l'avenant 1 de la DSP Château : en présence de l'ADPARC, de Nantes Métropole et le VAN : 6 octobre 2022
- réunion sur les travaux du bâtiment de Crucy : en présence de Nantes Métropole et le VAN : 22 février 2022
- GTC (Groupe Technique de Coordination) : services techniques de la Ville et de Nantes Métropole, Voyage à Nantes.
    - Fréquence : Réunion mensuelle (sauf exception)
    - Dates 2022 :04 janvier/ 01 février/ 01 mars/ 05 avril/ 03 mai/ 07 juin/ 05 juillet/ 06 septembre/ 04 octobre/ 06 décembre

- Comité de site : Direction Générale au Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International, Pôle Nantes centralité, Direction aménagement urbanisme Nantes, SAMOA, Voyage à Nantes
    - Dates 2022 :16 février/ 7 avril/ 4 octobre/ 16 novembre
    - Fréquence : 1 fois toutes les 6 semaines

3.3. Les évolutions contractuelles – conventions encadrées par les articles L225-38 et suivants du Code de commerce

Les conventions ci-dessous, conclues avec les actionnaires de la SPL, ont été proposées au vote lors des différentes réunions du Conseil d'Administration de la SPL en 2022.

Conventions réglementées avec Nantes Métropole

Machines

L'avenant n°11 à la délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Ile, relatif à la baisse de la subvention 2022 et à la mise à disposition de la Nuée de Papillons– projet présenté lors des CA des 9 et 14 juin 2022, approuvé au Conseil Métropolitain du 4 février 2022.

L'avenant n°12 à la délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Ile, relatif à la prolongation de la surveillance du Grand Héron sur l'esplanade des riveurs, jusqu'au 31 mars 2023– projet présenté lors du CA du 18 octobre 2022, approuvé au Conseil Métropolitain du 30 juin 2022.

Tourisme

L'avenant n°1 à la nouvelle délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole 2022-2026, relatif au projet de Voyage à Nantes en hiver et à la possibilité d'accorder des subventions aux établissements d'enseignement supérieur qui réalisent des projets partagés avec la SPL dans le cadre du Parcours Inter-écoles– projet présenté lors des CA des 9 et 14 juin 2022, approuvé au Conseil Métropolitain du 30 juin 2022.

Conventions réglementées avec le Conseil Régional des Pays de la Loire

La convention, approuvée à la Commission Permanente de la Région des Pays de la Loire du 8 juillet 2022, relative au soutien à l'organisation du ***Grand marché des Pays de la Loire 2022***, à hauteur de 40 000 €.

La convention, approuvée à la Commission Permanente de la Région des Pays de la Loire du 23 septembre 2022, relative au soutien à l'entretien et à la valorisation de la **Collection *Estuaire*** pour l'exercice 2022, à hauteur de 75 000 €.

Convention réglementée avec la Ville de Saint-Nazaire

La convention, approuvée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Nazaire du 28 janvier 2022, relative au soutien à l'entretien, le renouvellement et la valorisation touristique des œuvres de la **collection *Estuaire*** pour l'exercice 2022, à hauteur de 40 000 €.

Convention réglementée avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique

La convention, approuvé par la commission permanente du Conseil Départemental de Loire-Atlantique du 23 juin 2022, relative au soutien, dans le cadre de *Nantes Maker Campus* 2022, à l'accueil au mois de juillet 22 de la ***Roue de Charon*** sur le parc des Chantiers, à hauteur de 20 000 €.

3.4 La vie sociale (au sens des ressources humaines)

Instances de représentation du personnel

Lors des différentes réunions, de nombreuses **informations et explications économiques, financières et sociales** sont délivrées aux partenaires sociaux, notamment lors des 3 consultations annuelles du CSE : orientations stratégiques / politique sociale / situation économique et financière. Ces informations favorisent leur compréhension du fonctionnement de l'entreprise et donc leur confiance en sa gestion, contribuant ainsi au maintien d'un climat social serein.

Les réunions avec les représentants du personnel en 2022 ont été les suivantes :

- Comité Social et Economique : 12 réunions ;
- Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail : 4 réunions ;
- Commissions IRP : 1 réunion de suivi du temps de travail, 1 réunion relative à l'égalité professionnelle et à la qualité de vie au travail.

Le CSE a été renouvelé à la suite d'élections professionnelles qui ont eu lieu par vote électronique du 21/11/2022 au 08/12/2022.

Plusieurs réunions de concertation et de négociation se sont aussi tenues avec le délégué syndical, dont **5 réunions de négociation annuelle sur les rémunérations et le temps de travail (ex-NAO)**. Lors de l'ouverture de la négociation annuelle, les partenaires sociaux ont été informés du fait que :

- L'indice des prix à la consommation établi par l'INSEE entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 a progressé de +5,9% (+5,2% en moyenne annuelle).
- La situation financière de l'entreprise dépend principalement des subventions de Nantes Métropole. **Au titre de l'année 2023, les subventions allouées progresseront, pour les 3 délégations de service public, de +2,81%, soit un pourcentage inférieur au taux d'inflation annuel constaté au 31 décembre 2022.**
- Jusqu'alors la volonté de l'entreprise a été de garantir à chaque salarié un montant d'augmentation au moins égal à celui de l'évolution du coût de la vie. Toutefois, compte-tenu du contexte économique très tendu, le taux d'augmentation générale des rémunérations ne pourra pas correspondre à celui de l'indice des prix à la consommation.

La négociation annuelle obligatoire 2022 a donc abouti à l'application des évolutions salariales suivantes :

- **A compter du 1er janvier 2023, les salaires ont été revalorisés de +4,8%, augmentation plafonnée à 170 € brut mensuel (base 100)**. Cette augmentation générale des salaires a concerné l'ensemble des salariés CDI et CDD recrutés au plus tard le 30 juin 2022 et présents dans l'entreprise depuis cette date sans interruption de contrat au 1er janvier 2023.
- Le salaire de base mensuel minimum a été porté à 1 745 € bruts (base temps plein). Cette garantie s'est appliquée au 1er janvier 2023 à tous les salariés présents dans l'entreprise qui disposent de 12 mois d'ancienneté, continue ou discontinue. En effet, ces 12 mois d'exercice professionnel

permettent aux salariés concernés d'acquérir l'expérience nécessaire à leur poste de travail, à l'issue de leur temps de formation et/ou d'adaptation nécessaires.

Démarche handicap

Après 2 années de convention de partenariat avec l'AGEFIPH (2018-2019), ponctuée de belles réussites, l'entreprise a souhaité, par la conclusion d'une charte avec l'AGEFIPH, maintenir ses engagements et une politique handicap interne dynamique. De cette façon, l'entreprise continue d'affirmer son attachement à promouvoir la diversité et l'égalité des chances. La durée de la charte est de 3 ans (du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023).

En parallèle, elle a poursuivi la mise en place **de nombreuses actions durant l'année 2022** :

- *Information et communication* : mise à jour du guide interne "handicap au travail" et de l'annuaire du « Secteur du Travail Protégé et Adapté », la rubrique dédiée au handicap sur l'intranet RH a été actualisée, diffusion de 7 sensibilisations sur le handicap au travail (activ box - AGEFIPH) sur l'intranet RH, 4 Newsletters RH abordant la thématique du handicap ;
- *Sensibilisation et formation* : organisation de 2 actions de sensibilisation en novembre durant la SEEPH 2022 : participation d'une équipe de 8 salariés du VAN au jeu en ligne Handi Challenge animé par l'AGEFIPH (38 entreprises en région Loire-Atlantique, classement = 28ème), organisation de plusieurs ateliers santé ("Gestes et postures" et "ergonomie au poste de travail") animés par un ergonome (Régis LAHOREAU, JLO groupe) et suivis par 46 salariés, visite des sites du Château et de Crucy par l'ergonome pour apporter des conseils sur l'ergonomie au poste de travail ; 14 ateliers internes sur la Langue des Signes Françaises (représentant 43 heures) aux Machines de l'île ; sensibilisation sur l'accessibilité des sites au public (interne) pour les médiateurs de la saison estivale ; 14 heures de formation sur "l'accueil des publics en situation de handicap" suivies par les conseillers de la destination ; Labellisation Tourisme et handicap : obtenu pour le bureau d'accueil VAN, 9 rue des Etats, pour 4 handicaps (auditif, mental, moteur, visuel), 5 heures de formation en LSF suivies par les agents d'accueil du Château (animées par Culture LSF) ;
- *Recrutement et intégration* : 31 offres d'emploi diffusées sur les sites CAP EMPLOI et AGEFIPH (4 candidatures et 3 candidatures de stage) ; Recrutement d'une personne en situation de handicap en contrat saisonnier, 3 stages/PMSMP et 1 intérimaire en situation de handicap ; Création d'un mémo des contraintes au poste concernant plusieurs emplois du VAN (pour diffusion auprès des partenaires handicap) ;
- *Accompagnement des parcours professionnels des salariés handicapés* : plusieurs rencontres et informations de salariés s'interrogeant sur la reconnaissance du handicap ou souhaitant une intervention de maintien dans l'emploi et/ou un accompagnement dans les démarches administratives ; 3 reconnaissances de travailleur en situation de handicap transmises pour des salariés déjà en poste dans l'entreprise ; 2 renouvellement de RQTH ;
- -*Maintien dans l'emploi* : 1 interventions de maintien dans l'emploi (aménagement des postes de travail);

- *Collaboration avec le Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA)* : Une dizaine de contrats signés avec le STPA (Collecte et destruction de documents confidentiels, nettoyage des coussins de la grande salle à Crucy, blanchisserie, impression…).

L'animation de cette démarche par la mission handicap a permis de maintenir le taux d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de **5,30 %*** (contre 5,40 % en 2021, 4,49 % en 2020 et 2,13 % en 2017). Aussi, le montant prévisionnel de la contribution versée à l'AGEFIPH devrait être similaire à 2021: 5 040 € en 2021 contre 15 335 € en 2020 (et 53 290 € en 2017).

** Donnée prévisionnelle (DOETH 2022 réalisée en mai 2023)*

Formation professionnelle

Elle se décline grâce au plan de développement des compétences, au dispositif FNE-Formation, au CPF sur le temps de travail, au CPF de transition professionnelle, aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage, au tutorat, etc.

Leur coût total s'est élevé à **148,2 K€, représentant 11 684 heures** de formation, suivies par 772 stagiaires, dont 1 737 heures en interne (en 2021, 12 286 heures de formation dispensées au total). La variation d'heures entre 2021 et 2022 est de -4,9 % et s'explique par la réalisation d'une seule action de formation de longue durée au titre du CPF de transition professionnelle en 2022 (contre 3 actions de ce type en 2021),

L'entreprise a de nouveau mis en place plusieurs actions de formation dans le cadre du **dispositif *FNE-Formation*** (ouvert aux entreprises ayant eu recours à l'activité partielle) représentant 1 213 heures de formation.

De plus, 1 400 heures de formation (hygiène et sécurité, logiciels, accessibilité et handicap …) ont été financées directement sur les budgets de fonctionnement des services et suivies par 122 stagiaires, pour un montant total de 31,5 K€.

A noter, 35 salariés ont suivi une formation de « Sauveteur Secouriste du Travail » (3 formés en recyclage et 32 en formation initiale).

Dans le cadre de la charte de prévention et de lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel, l'entreprise a également organisé une sensibilisation sur le sujet (6 sessions) animée par Arnaud PISSOT (AB Diversité) et suivie par 236 salariés (représentant 708 heures de sensibilisation).

Enfin, dans la démarche de prévention des risques professionnels de l'entreprise, 230 salariés ont suivi une sensibilisation « consommation de substances psychoactives et travail » animées par la médecine du travail (10 sessions organisées sur chaque site de l'entreprise).

Effectifs

En 2022, l'effectif moyen de la SPL le Voyage à Nantes était de **372** en nombre de salariés, représentant **314,21 Equivalents Temps Plein** (348 salariés et 293,95 ETP en 2021).

ETP	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne annuelle	Répartition en %
Château	62,05	62,05	62,66	63,91	65,82	66,91	70,82	71,25	66,71	66,85	63,83	62,85	65,48	21%
Crucy	112,59	115,74	118,50	121,11	122,41	141,51	166,64	164,23	136,26	118,43	114,11	113,91	128,79	41%
Machines	105,35	110,78	106,40	114,03	117,88	124,35	155,62	143,35	118,90	119,24	109,65	113,85	119,95	38%
TOTAL	279,99	288,56	287,56	299,05	306,12	332,77	393,09	378,83	321,87	304,52	287,59	290,61	314,21	100%

Entre janvier et décembre 2022, le nombre de salariés permanents a augmenté de 4 (de 301 à 305), représentant +5,81 ETP, avec les mouvements CDI suivants :

- Crucy : 20 départs en cours d'année, 19 recrutements ; à noter 7 créations de poste en CDI ;
- Château : 5 départs, 10 recrutements ; à noter 2 créations de poste en CDI ;
- Machines : 28 départs, 27 recrutements ; à noter 3 créations de poste en CDI . Les besoins en effectifs supplémentaires ont également été pourvus par des augmentations de temps de travail des salariés en poste (+1,45 ETP).

De plus, 5 contrats d'apprentissage et 1 contrat de professionnalisation ont été mis en place en 2022 sur les sites des Machines (Café de la Branche), du Château (service des relations avec le public) et de Crucy (direction administrative et financière, direction communication et direction tourisme).

La répartition des départs pour l'ensemble des sites est la suivante :

- 40 démissions
- Aucune rupture conventionnelle
- 2 départs à la retraite
- 2 ruptures de la période d'essai
- 9 départs pour autre motif

Comme les années précédentes, le recrutement du personnel technique lié à l'événement estival et pour la première année, au Voyage en Hiver, a été externalisé auprès d'une agence d'intérim (représentant 5,63 ETP moyens annuels 2022).

4. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2022 ET PERSPECTIVES

Les sites de la SPL ont connu un niveau d'activité pratiquement équivalent à celui de l'année 2019, année précédent la crise sanitaire de 2020-2021. Si le redémarrage de l'activité est visible sur 2022, malgré un 1er trimestre en demi-teinte, l'objectif sur 2023 sera d'atteindre à minima, les chiffres et résultats de l'année 2019.

DSP Tourisme

2022 est l'année de reprise de l'activité touristique en continu (ni reconfinement, ni fermetures d'équipements culturels, fin progressive des protocoles sanitaires), ainsi que celle de la prise d'effet de la nouvelle DSP Tourisme, signée pour la période 2022-2026 avec Nantes Métropole.
L'année 2023 intègre une riche programmation, avec la **12ème édition du VAN estival** du 1er juillet au 3 septembre, la poursuite de l'enrichissement de l'offre et de la mise en tourisme des parcours ainsi qu'une **2ème édition de la direction artistique du Voyage en hiver**, d'envergure plus importante que celle de 2022. Tout comme son pendant estival, cet évènement investit l'espace public de manière sensible, invente des moments de convivialité (fanfares, nocturnes gastronomique…) et propose des expositions qui s'enrichiront d'une année sur l'autre.

Quant au **Parc des Chantiers** (piloté par le service INO « Ile de Nantes Ouest »), son étendu se poursuivra sur 2023 :

- un volet de collaboration avec les nombreuses Ecoles de ce petit territoire, constituant un ***« Campus de l'Art »*** et dont les projets seront valorisés dans le cadre de l'événement estival 2023 (*École des beaux-arts de Nantes-Saint-Nazaire, École de design de Nantes-Atlantique, École Supérieure des Métiers Artistiques-CinéCréatis, Nantes Université, le Pôle des Arts Graphiques, Médiacampus-Audencia-SciencesCom* et *l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture*) ;
- le déploiement des missions de gardiennage diurne / médiation nocturne sur le Parc des chantiers ;
- l'intégration au travail prospectif à venir quant au déplacement du Café de la Branche, en lien avec le projet du tramway, en prenant en compte les enjeux fonctionnels du site dans l'aménagement urbain.

Le contrat de DSP comprend par ailleurs des **engagements RSE** plus affirmés, avec le déploiement de la démarche en interne et en externe avec les acteurs du territoire.

L'accueil Le Voyage à Nantes (Nantes.Tourisme- rue des états)

La SPL « Le Voyage à Nantes » va porter sa candidature pour l'obtention du label « Tourisme et Handicaps' pour l'accueil du Voyage à Nantes.

Art, espace public et culinaire

L'année 2022 a vu le changement d'exploitation de ***la Cantine du Voyage***, pour 4 années, avec un renouvellement de la proposition culinaire.

Sur 2023, ***la Cantine du Voyage*** s'installera du printemps au début de l'automne en bord de Loire, avec à proximité, un potager urbain accueillant l'œuvre monumentale de Lilian Bourgeat *Invendus-Bottes.*

La SPL va également produire **à la HAB Galerie 2 expositions** :

- Leopold et Till Rabus *« Une ébauche à venir »* du 3 mars au 24 avril 2023.
- Barthélémy Togo du 16 juin au 17 septembre 2023.

D'autre part, la *Nuit des Tables de Nantes* et la *Nuit du VAN* se préparent activement, dans la perspective de la tenue de ces deux événements cette fois **lors de la même soirée, à l'ouverture de l'événement *Voyage à Nantes estival* 2023**, le samedi 1 juillet 2023.

Machines de l'île et Nefs

L'année 2022 a connu une baisse de fréquentation entre février et mai, en raison notamment de la fermeture pour maintenance du Carrousel jusqu'au 8 avril ainsi que l'application des mesures de restrictions « Covid » (Pass sanitaire, protocole de confinement si contact, jauge réduite sur le 1er semestre).
Le début de l'année 2023 est marqué par la réouverture le 4 février 2023 de la Galerie des Machines, l'Eléphant et le Carrousel après un mois de fermeture annuelle normale (sur janvier 23).

Il n'est pas envisagé de nouveauté dans le bestiaire de la Galerie pour 2023. Cependant, les objectifs d'activité sur l'année sont assez ambitieux, sur la base de 730 000 visiteurs (équivalent à l'année 2019, année de référence précédent le Covid).
Concernant les tarifs, la grille tarifaire (inchangée depuis 2015) va évoluer en 2023.

Testée et évaluée pendant les vacances de Noël 2022 et sur les vacances d'hiver-février 2023, l'ouverture de la Galerie en matinée sera prolongée en 2023 sur des périodes prédéterminées en fonction des analyses de rentabilités réalisées.

Il est également prévu une belle programmation, à savoir :

- ***Le Printemps des Nefs*** du 5 au 27 mai 2023
- ***Nantes Maker Campus*** du 7 au 9 juillet 2023, à la fois grande fête populaire et fête de la science
- **L'été indien aux Nefs** du 6 au 28 octobre 2023

Enfin, avec le départ annoncé en octobre 2023 du Directeur du site, le recrutement du successeur de Pierre ORIFICE est un enjeu majeur pour la structuration managériale et stratégique du site pour les années à venir.

Château des ducs de Bretagne et Mémorial de l'abolition de l'esclavage

Le début de l'année 2022 marque la prise d'effet de la **nouvelle DSP Château**, signée pour la période 2022-2026 avec Nantes Métropole. Il s'agit du **deuxième renouvellement** de ce contrat, à la suite de la réouverture du site au public après grands travaux en 2007.

Sur l'année 2023, il est prévu une riche programmation avec 3 expositions :

- Suite de « Inde, reflets de mondes sacrés » (du 15/10/22 au 23/04/23)
- « Expression(s) décoloniale(s) #3 » avec Barthelemy Toguo (13/05/23 au 12/11/23)
- « Gengis Khan » (14/10/23 au 05/05/24)

Enfin, il est à noter la hausse de 1 € TTC sur le tarif individuel plein à compter de mars, ainsi que la poursuite du renouvellement scénographique des salles du Musée

Démarches transversales

La SPL a accéléré le déploiement d'une démarche plus structurée en faveur de l'amélioration de **la responsabilité sociétale de l'entreprise** (RSE). Un diagnostic précis de la situation existante a été réalisé en 2022, avec un travail sur la définition d'enjeux et de priorités d'action, une participation nombreuse des salariés, et la conception de premières fiches actions, organisées autour de 3 axes : **culture pour tous, éco-responsabilité de l'offre** et **sens au travail**.

D'autre part, le recrutement du Responsable RSE en novembre 2022, va permettre la concrétisation des actions RSE sur l'ensemble de la SPL, avec de forts attendus en corrélation avec le virage résolument « vert » des politiques locales.

La perception du tourisme par les métropolitains

Source : enquête de juillet à septembre 2022 - Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise - 1 120 questionnaires online et 153 par téléphone

Selon les résultats de l'enquête sur la perception du tourisme par les métropolitains, la vitalité de l'action portée par Le Voyage à Nantes fait l'unanimité, 98% des répondants ont déjà suivi au moins une fois l'événement estival.

Véritables ambassadeurs de leur territoire, les métropolitains plébiscitent à 89% Nantes comme destination touristique. Ils attribuent la note de 8.2/10 quant à l'impact positif du tourisme sur la notoriété et l'image de la ville. En revanche, l'impact du tourisme sur l'environnement est noté à 5.6/10. Les répondants jugent que l'environnement « subi plus le tourisme » que le tourisme contribue de manière positive à sa préservation.

La métropole nantaise est certes perçue comme attractive, mais les attentes sont grandissantes en matière de tourisme durable. Pour les locaux, le tourisme de demain sur notre territoire est exprimé au travers de quelques mots moteurs ci-joint :



Enfin, **le principal site Internet** de la SPL a été totalement refondu en 2022. A cette occasion, il a été décidé de fusionner les identités *Voyage à Nantes* et *Nantes.Tourisme*, avec un objectif de lisibilité à déployer sur 2023.

Pour conclure, 2022 est une année symbolique liée à des problématiques et enjeux économiques et environnementaux auxquelles la SPL devra faire face dans les années à venir et ainsi montrer sa créativité, son inventivité et sa notoriété publique.
A l'instar de 2022, l'année 2023 symbolise la reprise de l'activité et l'enrichissement de l'offre.
Néanmoins, dans un contexte national inflationniste et social très tendu en ce début d'année 2023, des défis à forts enjeux sont à relever pour la SPL : Comment faire cohabiter restrictions budgétaires, RSE, notoriété et visibilité médiatique et touristique ? Sobriété et influence ? Simplicité et Désirabilité ?

Autant de défis que Le Voyage à Nantes s'engage à mener afin de faire rayonner l'art, la culture et le tourisme durable sur notre territoire en collaboration avec Nantes Métropole, et les partenaires et acteurs locaux et nationaux.

5. AUTRES INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	20 euros	50 000	-	-	50 000

Montant du capital libéré en totalité à la fin de l'exercice : **1 000 000 euros**

Répartition à la fin de l'exercice

Actionnaires	Nombres d'actions	%
Nantes Métropole	34 000	68 %
Ville de Nantes	8 500	17 %
Département de la Loire Atlantique	2 500	5 %
Région des Pays de la Loire	2 500	5 %
Ville de Saint-Nazaire	1 500	3 %
Assemblée spéciale d'actionnaires minoritaires		
- Communauté de communes Estuaire & Sillon	300	0,6%
- Communauté de communes Sud Estuaire	200	0,4%
- Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine	500	1%
TOTAL	50 000	100 %

Situation des mandats des administrateurs

Comme vu en partie 3.2, l'année 2022 a donné lieu à la désignation de **nouveaux administrateurs,** au sein de la SPL Le Voyage à Nantes :

Pour la Communauté de **Commune Estuaire et Sillon**, le Conseil communautaire, lors de sa réunion du 14 avril 2022, a désigné :

- **Monsieur Jean-Pierre BLANC,** membre de l'ASAM et Représentant à l'Assemblée Générale de la SPL Le Voyage à Nantes, pour représenter la Communauté de Communes Estuaire et Sillon. Le délégué suppléant, Mr Alain FARCY, reste inchangé.

S'agissant de la CCI Nantes Saint-Nazaire, son Président, Mr Yann TRICHARD, a désigné par un courrier daté du 28 janvier 2022 :

- **Monsieur Stéphane CHARTIER** pour représenter la CCI Nantes St-Nazaire au sein du conseil d'administration de la SPL Le Voyage à Nantes.

Composition du solde des dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice se compose comme suit (en euros) :

Exercices	Solde du compte	Solde non échu	de 1 à 45 jours	de 46 à 60 jours	de 61 à 90 jours	plus de 91 jours
2022	1 419 110	176 734	1 133 428	36 492	31 193	41 263
2021	1 477 563	349 514	1 024 657	45 246	36 083	22 062

Il est à noter que l'accord de branche dans le secteur de l'édition et de la diffusion d'ouvrages autorise des délais de paiements plus longs.

Contrôle des commissaires aux comptes

Nous allons maintenant détailler le rapport général sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes et son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

OPERATIONS COURANTES CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES AVEC DES ADMINISTRATEURS DE LA SPL LE VOYAGE A NANTES OU DES ACTIONNAIRES DETENANT 10% OU PLUS DES ACTIONS DE LA SOCIETE

CLIENTS

- NANTES METROPOLE	Billetterie Machines Pass Nantes Prestations commerciales (guides -restauration)
- MAIRIE DE NANTES	Billetterie Machines Articles boutique Prestations commerciales (guides) Refacturation de fluides pour des événements en nocturne à la Station Prouvé
- DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	Prestations commerciales (Location d'espace -Nettoiement)
- CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE	Prestations commerciales (guides-restauration)

FOURNISSEURS

- NANTES METROPOLE	Mise à disposition de personnel du Château des Ducs de Bretagne Eau & Assainissement Taxes ordures ménagères Traitement des Déchets Taxe de séjour Visites guidées Location serre – Jardin des Plantes Pass Nantes Autorisations et Permis de stationnement
- MAIRIE DE NANTES	Location immobilière & Taxe foncière
- VOYAGE CHANTREAU	Prestations autocariste

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

LE VOYAGE A NANTES Période du 01/01/22 au 31/12/22

NATURES DES INDICATIONS \ EXERCICES	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	50000	50000	50000	50000	50000
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	11 818 862	7 594 429	5 836 661	12 989 369	12 288 645
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(74 993)	625 341	773 991	1 162 817	(184 039)
Impôts sur les bénéfices					(412 657)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(1 683)	9 681	(1 683)	105 018	9 356
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	6	25	29	32	11
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0)	0	(0)	2	0
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	314	293,95	277,27	294,84	297,63
Montant de la masse salariale de l'exercice	10 169 757	8 804 092	8 612 797	9 129 245	8 964 818
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	3 868 755	3 213 330	3 146 302	3 631 501	4 021 282

6. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS 2022

Préambule

Les commentaires sur l'activité de la SPL sont issus des formats analytiques dits « de gestion », qui illustrent financièrement l'activité de la société, présentée en partie 1 du présent rapport, selon ses différentes activités.

Les comptes sociaux, ***issus de la comptabilité générale et présentés sur l'ensemble du périmètre couvert par les trois DSP****, sont portés au vote de l'Assemblée générale et présentés dans le rapport général du Commissaire aux comptes.*

La SPL gère, dans le cadre de trois délégations de service public :

- Le **Château** des ducs de Bretagne, ainsi que le Mémorial de l'abolition de l'esclavage et les cryptes de la Cathédrale, dont le contrat a été renouvelé pour une durée de 6 ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.
- Les **Machines** de l'Ile, ainsi que la gestion des Nefs Dubigeon, via un contrat prenant fin au 31/12/2025.
- La **politique touristique** de Nantes Métropole, dont le contrat a été renouvelé pour une durée de 6 ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026. Les informations financières de la DSP Tourisme sont désormais regroupées par grandes thématiques :
    - Les actions portant sur **l'animation du territoire** (office de tourisme, les branches vignoble, Loire-amont et *Traversée moderne d'un vieux pays* ainsi que les activités commerciales*).*
    - La **production artistique** de l'année (expositions de la HAB, œuvres temporaires du *Voyage à Nantes* estival et *Voyage en hiver* dont la première édition s'est tenue en fin d'année 2022 mais également les œuvres pérennes l'année de leur mise en service pour le Voyage permanent ainsi que la programmation culinaire).
    - **L'exploitation** qui couvre la partie non artistique des loyers, charges d'entretien et de maintenance du patrimoine du Voyage à Nantes (gestion du parc des chantiers, bâtiment de la HAB Galerie, la Cantine ainsi que toutes les œuvres Estuaire ou du Voyage permanent).

Les comptes sociaux, bilan et compte de résultat de la SPL, synthétiques et par DSP, complètent cette partie financière du rapport de gestion.

Le compte d'exploitation « de gestion » de la SPL, détaillé par activité et commenté ci-après **est présenté en annexe.**

Résultats économiques et financiers de la SPL

Le chiffre d'affaires :

En 2022, le chiffre d'affaires réalisé sur l'ensemble du périmètre du Voyage à Nantes a atteint 12 056 K€ HT, se rapprochant du niveau record de 2019 (12 796 K€ HT). Pour mémoire, pendant la crise sanitaire, celui-ci était descendu à 5 777 K€ HT en 2020 puis remonté à 7 596 K€ HT en 2021.

Ci-après la distinction par DSP et par type de public et secteur de vente :

Le chiffre d'affaires réalisé auprès du **grand public** (individuels), de **5 125 K€ HT progresse de près de 50%** par rapport à 2021 (3 426 K€ HT). Il reste cependant inférieur de 9% à 2019 (5 623 K€ HT). L'activité réalisé sur le segment de clientèle « individuels » se répartit de la manière suivante entre les trois DSP :

- Au Château, au-delà d'un nombre de jour d'ouverture revenu à la normale en 2022, les recettes de billetterie individuelle ont aussi progressé grâce à la programmation des expositions temporaires. Au global, les espaces muséographiques du Château ont reçu plus de 200 000 visites pour un chiffre d'affaires de 740 K€ HT du même ordre qu'en 2019.
- Aux Machines, en dépit d'une inertie à la reprise constatée jusque fin mai et de la fermeture du Carrousel en raison de son entretien décennal, le chiffre d'affaires a atteint 3 720 K€ HT avec des fréquentation record pendant la saison estivale. Pour mémoire le CA s'élevait à 3 928 K€ en 2019.
- Les activités de la DSP Tourisme ont généré un chiffre d'affaires de 615 K€ HT en hausse de 33% par rapport à 2021. En 2019, il atteignait 930 K€.

Sur le segment **« affaires »** de la SPL, la reprise est confirmée avec un chiffre d'affaires à 2 025 K€ HT (740 K€ HT en 2021 et 1 521 K€ HT en 2019). L'activité a bénéficié de nombreux reports d'évènements empêchés pendant la période de la crise sanitaire ainsi que de l'organisation de l'évènement phare d'Atout France « Rendez-vous en France » qui, sans dégager de marge, donne une visibilité unique à la destination. La marge **commerciale brute** dégagée sur ce segment s'élève **à 698 K€ HT, principalement aux Machines**.

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'activité « **groupes agrément** » est de 713 K€ HT (272 K€ en 2021 et 973 K€ en 2019). L'effet sur la **marge brute est de 500 K€ soit près de 10 fois plus que l'année dernière.**

Restauration « Bar de la Branche » et librairies - boutiques du Château, des Machines, du bureau d'accueil de la rue des États et de la HAB Galerie :

A l'échelle de la SPL, le chiffre d'affaires de ces activités dites annexes aux services publics gérés par délégation atteint 3 250 K€ HT (2.4 M€ HT en 2021 et 3.5 M€ en 2019). Cette année la **marge brute** atteint 1.7 M€ HT (1.8 M€ HT en 2019) et se répartie ainsi entre les sites :

- Librairie du Château : 121 K€
- Boutique Machines : 738 K€
- Bar-restaurant des Machines : 687 K€
- Les deux Librairies - boutiques rattachées à la DSP Tourisme (rue des Etats et Hab Galerie) : 114 K€.

Les **partenariats privés s'élèvent à 229 K€ (247 K€ HT en 2021).**
Sur la DSP Tourisme, ces partenariats ont porté sur la promotion culinaire (Vins de Nantes et Berjac) pour 48 K€. Le Château a bénéficié du soutien de son partenaire historique, le Crédit Agricole (50 K€) et les Machines du soutien du Crédit Mutuel et d'Harmonie Mutuelle pour un total de plus de 130 K€.
Enfin, l'ensemble des productions issues de partenariats avec des tiers et qui n'entrent pas dans le patrimoine de la SPL figurent dans la partie « Hors Bilan » de l'annexe aux comptes.

La ligne « **autres produits de gestion courante** » s'élèvent à 527 K€ en hausse de 12% versus 2021. D'une part, un litige ancien au Château a connu sa résolution au bénéfice de la SPL au cours de l'exercice avec le versement d'une indemnité 126 K€ HT. Sur la DSP Tourisme, en revanche, la première année d'exploitation de la nouvelle société concessionnaire à la Cantine sur une saison réduite en durée a généré une baisse de revenus d'environ 120 K€ versus 2021.

Les subventions :

Subvention d'exploitation en € HT	CHÂTEAU	MEMORIAL	MACHINES	NEFS	ANIMATION & MISE EN TOURISME DU TERRITOIRE	CREATION ARTISTIQUE	EXPLOITATION ARTISTIQUE	TOTAL
Nantes Métropole	8 011 758	104 729	1 173 052	570 039	3 560 392	4 593 890	1 614 286	19 628 146
Drac / Ministère de la Culture	15 400							15 400
Département de Loire Atlantique			18 182				60 000	78 182
Région Pays de la Loire						40 000	75 000	115 000
Ville de Saint Nazaire							40 000	40 000
Communauté agglo.Région Nazairienne et de l'Estuaire					17 000			17 000
Communautés com.Sud Estuaire, Estuaire et Sillon							32 500	32 500
Fonds métropolitain pour la Culture	55 250					94 000		149 250
Chambre de Commerce et d'Industrie						50 000		50 000
FEDER							40 151	40 151
Fondation Mémoire Esclavage	5 000							5 000
TOTAL	**8 087 408**	**104 729**	**1 191 234**	**570 039**	**3 577 392**	**4 777 890**	**1 861 937**	**20 170 629**

Le montant total des participations financières inscrit au compte de résultat de l'exercice est de 20 171 K€ contre 19 277 K€ HT en 2021 tous financeurs confondus et représente 63% des produits (72% en 2021).
Les financements perçus de Nantes Métropole au titre de l'exercice enregistré au compte de résultat est de 19 628 K€.

Les éléments par délégation sont détaillés ci-après :

- DSP Château : Nantes Métropole a versé une subvention globale et forfaitaire de 8 116 K€ net de taxe pour la gestion du Château des ducs de Bretagne et du Mémorial de l'abolition de l'esclavage intégré au contrat de DSP. À cela s'ajoutent :
    - 15 400 € versés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de diverses activités du Château des ducs de Bretagne,
    - 55 250 € de contributions nettes de mécènes reversés à la SPL par le Fonds métropolitain pour la Culture en soutien à l'exposition « *L'abîme* », et à la création d'un dispositif numérique sur l'Edit de Nantes.

- DSP Machines : Nantes Métropole a versé une subvention totale de 1 173 K€ HT pour l'exploitation de l'Éléphant, de la Galerie et du Carrousel des Mondes Marins. L'exploitation des Nefs, classées ERP a bénéficié d'un montant de 570 K€ HT. Le Département de Loire-Atlantique a apporté un soutien financier à la présentation publique de l'œuvre *Charon* de Peter HUDSON, lors du festival des Creative Makers Campus.

- DSP Tourisme est regroupée en trois catégories, à savoir : l'animation et la mise en tourisme du territoire, la création artistique ainsi que l'exploitation des équipements artistiques.
    - La contribution globale et forfaitaire de Nantes Métropole s'est élevée à 9 660 K€ nets de taxes.
    - Au compte de résultat de l'exercice, sont déduits de ce montant 360 K€ consacrés au financement d'œuvres pérennisées et immobilisées sur l'exercice 2022, 100 K€ en contrepartie d'une immobilisation en cours et 51 K€ consacrés au démontage des œuvres de l'événement *Le Voyage en Hiver* (édition 2022) effectué en janvier 2023.
    - 350 K€ de la subvention exceptionnelle de 1 M€ de Nantes Métropole afin de faire face aux effets de la crise ont été affectés à l'exercice 2022, ainsi que 270 K€ accordés pour l'organisation du salon « Rendez-vous France » ayant eu lieu en mars 2022.
    - Pour le projet « Traversée Moderne d'un Vieux Pays » se sont ajoutés 17 K€ de la Carène (Métropole de Saint Nazaire).
    - Sur Estuaire : s'ajoutent les contributions de la Région Pays de la Loire (75 K€), du département de Loire Atlantique (60 K€), de la Ville de Saint Nazaire (40 K€), de la communauté de communes Estuaire et Sillon (22 K€) et de la communauté de communes Sud Estuaire (10 K€), ainsi que le FEDER (40 K€).
    - Enfin, concernant la création artistique le fonds métropolitain pour la Culture a reversé à la SPL une contribution nette de 18 K€ en soutien de l'œuvre *« Façades chromatiques* » installée sur la place du Commerce lors de l'édition 2022 de l'évènement de l'été, et de 76 K€ en soutien à l'édition 2022 du *Voyage en Hiver*. La Chambre de Commerce et d'Industrie a octroyé une aide de 50 K€ pour l'édition 2022 de la Nuit des Tables de Nantes, et la Région des Pays de la Loire a subventionné à hauteur de 40 K€ l'organisation du Grand Marché des Pays de la Loire 2022.

Les charges d'exploitation :

Les **charges d'exploitation,** hors coût d'achat des ventes et masse salariale, augmentent de 20 % soit +1.7 M€ par rapport à 2021. Cette variation, par DSP, provient essentiellement de :

- DSP Tourisme : En 2022, la production artistique du VAN a proposé des nouveaux projets tout au long de l'année (*Voyage en Hiver*, exposition supplémentaire à la HAB Galerie en mars, lancement du Parcours inter-écoles). Cette proposition artistique et touristique enrichi a généré également des dépenses d'exploitation supplémentaires, notamment en communication et promotion.
- DSP Château : La hausse de 170 K€ (6%) s'explique par le retour à une activité normale en termes de jours d'ouverture. De plus, en 2021, d'importants avoirs comptables relatifs à des prestations de sécurité non effectuées lors des fermetures liées au Covid avaient été enregistrés.
- DSP Machines : les charges d'exploitation augmentent de 256 K€ (14%) avec la reprise d'une activité normale et la reprise de la programmation culturelle complète (Printemps de Nefs annulé en 2021 et présentation de la Roue de Charon en juillet). Celle-ci ainsi que la réouverture du Carrousel après la fermeture en début d'année pour maintenance décennale se sont accompagnées de campagnes de communication et de promotion. Enfin, le retour à un niveau de fréquentation du site comparable aux exercices pré-covid a généré des frais d'accueil du public et d'entretien des équipements en proportion.

En 2021, **la masse salariale** était significativement en baisse du fait de recours au chômage partiel d'où l'augmentation constatée. Le montant pris en charge par les dispositifs Covid déployés par l'Etat, assorti des baisses de charges liées, s'est élevé à prêt d'un million d'euros. En début d'année se sont également appliquées les NAO ainsi que la révision des salaires d'entrée de grille.
La masse salariale de la SPL, avant répartition des services transversaux et supports entre les trois contrats selon des clés de répartition constantes (% du total des produits sur la DSP Château et la DSP Machines, le solde étant imputé à la DSP Tourisme, s'élève à 14,9 M€ en 2022. Pour mémoire la masse salariale était de 13 774 K€ en 2019 soit une hausse de 8.3 % sur 3 ans.

Les **frais généraux augmentent de 87** K€. Cette augmentation provient en premier lieu des impôts proportionnels au chiffre d'affaires puis de la poursuite de la mise à jour des licences Office, de la mise en place de la démarche RSE et enfin des frais juridiques dont les AMO pour le renouvellement des marchés de mutuelle et d'assurances.

A la clôture 2021, les plans de **provisions pour gros entretien et renouvellement** inscrits dans les nouveaux contrats de DSP Château et Tourisme entrés en vigueur au 1er janvier 2022, avaient été pris en compte. Un impact significatif avait ainsi été constaté sur 2021, année de mise en place de ces nouveaux plans. La variation inscrite au compte de résultat est donc plus faible sur l'année 2022 sur ces deux contrats.
En revanche, les dotations aux amortissements et provisions GEGR sont en augmentation pour les Machines (160 K€) du fait de l'âge et de la fréquentation importante de l'équipement.
Enfin, la constitution d'une provision depuis plusieurs années en prévision des gros travaux à réaliser sur le bâtiment Crucy reste gelée depuis 2020.

Au total, au titre de l'exercice 2022, l**e résultat global de la SPL atteint quasiment l'équilibre :** -1 683 € avec des résultats très variables entre les 3 DSP selon les modèles économiques de chacune (proportion ressources propres versus subvention) : 633 K€ HT au Château, - 773 K€ HT aux Machines, et 138 K€ HT sur la DSP Tourisme.

Affectation du résultat :

Nous proposons d'affecter l'intégralité du résultat l'exercice, s'élevant à un déficit de 1 683 €, au compte **report à nouveau**. En raison des affectations de résultat effectuées en 2021 et proposées en 2022, la situation nette de la société s'élève à **1 114 321 €** au 31 décembre 2022 (contre **1 116 005 €** au 31 décembre 2021).

Présentation des comptes annuels :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la règlementation en vigueur. Celles retenues pour cet exercice sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent ci-après.

COMPTES SOCIAUX 2022

***

Bilan Actif

LE VOYAGE A NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	576 831	543 843	32 988	57 222
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	218 964	91 883	127 081	95 501
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**795 795**	**635 726**	**160 068**	**152 723**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	546 758	445 769	100 989	137 668
Autres immobilisations corporelles	42 401 020	32 649 638	9 751 381	9 219 887
Immobilisations en cours	136 110		136 110	119 656
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**43 083 888**	**33 095 407**	**9 988 481**	**9 477 211**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	182		182	182
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	8		8	8
Prêts				
Autres immobilisations financières	174 973		174 973	169 669
TOTAL immobilisations financières :	**175 163**		**175 163**	**169 859**
ACTIF IMMOBILISÉ	**44 054 846**	**33 731 133**	**10 323 713**	**9 799 792**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	115 178		115 178	96 916
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	297 672		297 672	317 437
Stocks de marchandises	749 735	203 142	546 593	497 831
TOTAL stocks et en-cours :	**1 162 585**	**203 142**	**959 443**	**912 185**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	11 700		11 700	55 916
Créances clients et comptes rattachés	690 455		690 455	705 498
Autres créances	1 765 370		1 765 370	1 231 243
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**2 467 525**		**2 467 525**	**1 992 658**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 065 798		7 065 798	8 676 956
Charges constatées d'avance	490 107		490 107	447 383
TOTAL disponibilités et divers :	**7 555 904**		**7 555 904**	**9 124 339**
ACTIF CIRCULANT	**11 186 014**	**203 142**	**10 982 872**	**12 029 181**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**55 240 860**	**33 934 275**	**21 306 585**	**21 828 974**

Sage

Bilan Passif

LE VOYAGE A NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			16 005	6 324
Résultat de l'exercice			(1 683)	9 681
		TOTAL situation nette :	**1 114 321**	**1 116 005**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			5 473 772	4 416 434
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**6 588 094**	**5 532 439**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			2 892 005	3 318 245
		AUTRES FONDS PROPRES	**2 892 005**	**3 318 245**
Provisions pour risques			86 091	86 091
Provisions pour charges			4 376 635	4 622 353
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**4 462 726**	**4 708 444**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			385 828	484 082
Emprunts et dettes financières divers			4 389	4 389
		TOTAL dettes financières :	**390 217**	**488 471**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			282 736	221 970
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			3 188 810	2 966 716
Dettes fiscales et sociales			1 369 594	1 219 076
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			210 520	264 858
Autres dettes			139 481	413 232
		TOTAL dettes diverses :	**4 908 405**	**4 863 882**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			1 782 403	2 695 523
		DETTES	**7 363 761**	**8 269 846**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**21 306 585**	**21 828 974**

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

LE VOYAGE A NANTES

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 10/05/23
Devise d'édition EUR

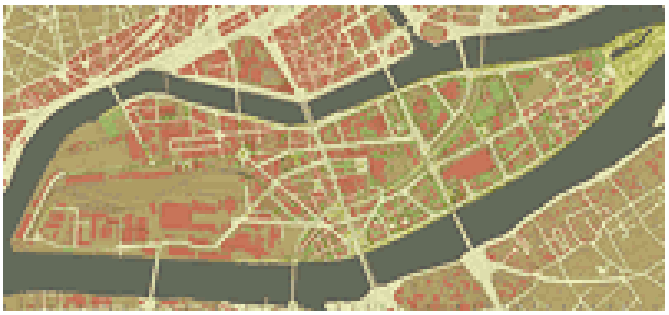
RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises	2 731 871		2 731 871	1 753 421
Production vendue de biens	235 738		235 738	374 300
Production vendue de services	8 851 253		8 851 253	5 466 709
Chiffres d'affaires nets	**11 818 862**		**11 818 862**	**7 594 429**
Production stockée			(19 764)	(21 769)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			20 170 629	19 276 865
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 712 492	1 793 976
Autres produits			1 198 610	1 405 234
PRODUITS D'EXPLOITATION			**34 880 829**	**30 048 734**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			2 794 105	1 639 043
Variation de stock de marchandises			(5 678)	(118 354)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			23 461	9 847
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(18 261)	5 313
Autres achats et charges externes			14 016 922	11 805 474
TOTAL charges externes :			**16 810 549**	**13 341 322**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			897 711	758 281
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			10 169 757	8 804 092
Charges sociales			3 868 755	3 213 330
TOTAL charges de personnel :			**14 038 512**	**12 017 422**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			154 009	253 977
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			202 960	15 530
Dotations aux provisions pour risques et charges			882 747	1 521 570
TOTAL dotations d'exploitation :			**1 239 716**	**1 791 076**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			2 048 048	2 163 002
CHARGES D'EXPLOITATION			**35 034 536**	**30 071 103**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(153 707)**	**(22 369)**

Sage

www.nantes.fr

EXTRAIT

SPL SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA METROPOLE OUEST ATLANTIQUE



RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

DE LA VILLE DE NANTES AU SEIN DE LA SPL

2022

SPL SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA METROPOLE OUEST ATLANTIQUE

**Rapport au Conseil municipal de la Ville de Nantes actionnaire,
des représentants de la Ville de Nantes désignés comme administrateurs au sein de la SPL,
en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales**

EXERCICE 2022

FICHE SIGNALETIQUE

ETAT CIVIL

Société Publique Locale - SA Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA)

Siège social et adresse administrative :	2 ter Quai François Mitterand BP 36311 44263 Nantes cedex 2
	Tél : 02 51 89 72 50 / Fax : 02 51 89 72 51
N° RCS :	450 452 115
Date de création :	2 octobre 2003
Objet social :	Réaliser dans le cadre du développement de la Métropole Nantes Saint Nazaire à titre principal sur le territoire de l'Ile de Nantes, toutes opérations, actions et programmes d'aménagement de renouvellement urbain et de construction
Présidente :	Johanna Rolland
Directeur Général :	Virginie Vial
Commissaire aux comptes :	KPMG Audit Ouest
Nombre de salariés à fin 2022 :	51

ACTIONNARIAT

Capital social de 1 000 000 €

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital
Nantes Métropole	57 000	570 000 €	57,00 %
Ville de Nantes	18 000	180 000 €	18,00 %
C.A.R.E.N.E.	5 000	50 000 €	5,00 %
Conseil Départemental de Loire Atlantique	5 000	50 000 €	5,00 %
Ville de Rezé	5 000	50 000 €	5,00 %
Syndicat mixte du SCOT Nantes Saint-Nazaire	5 000	50 000 €	5,00 %
Région des Pays de la Loire	5 000	50 000 €	5,00 %
TOTAL	**100 000**	**1 000 000 €**	**100 %**

Nombre total d'administrateurs :	18
- dont représentants Ville de Nantes	3 (Olivier Chateau, Marie-Annick Benatre, Delphine Bonamy)
- dont représentants de Nantes Métropole	10 (Johanna Rolland, Thomas Quero, Mahel Coppey, Pascal Pras, Franckie Trichet, Marlène Collineau, Isabelle Leray, Louise Viallard, Richard Thiriet, Laurence Garnier)
Nombre total de censeurs :	2
- dont censeur Ville de Nantes	1 (Sophie Van Goethem)
- dont censeur Nantes Métropole	1 (Valérie Oppelt)

JURIDIQUE

Contrats conclus avec Nantes Métropole :	- Traité de concession d'aménagement signé en décembre 2015. - Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de l'atelier galerie des machines et pour le suivi de la construction des machines. - Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'une plate-forme de Valorisation Economique et Creative dans les Halles 1 & 2 - Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la préparation du terrain d'assiette du futur CHU - Marché de délégation de service public confiée par Nantes Métropole pour la gestion, l'animation et le développement économique du Cluster des Industries Culturelles et Créatives ainsi que l'animation de la Creative Factory (Halles 1 et 2).
Contrat conclu avec la Ville de Nantes :	- Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de la Fabrique.

FINANCIER

Financements apportés par Nantes Métropole en 2022	6 903K€
Financements apportés par la Ville de Nantes en 2022	10K€
Résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 :	5K€
Garanties d'emprunt Nantes Métropole	14 900K€ (encours au 31/12/2022)
Garanties d'emprunt Ville de Nantes	0K€ (encours au 31/12/2022)

Comptes annuels au 31 décembre 2022

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	20 362	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	457 882	Réserves	85 890
Immobilisations financières	112 259	Report à nouveau	1 215 013
		Résultat de l'exercice	4 954
Total Actif immobilisé (I)	**590 503**	Subventions d'investissement	525 872
		Provisions réglementées	
Stocks et en-cours	3 892 109	**Capitaux propres (I)**	**2 831 729**
Créances d'exploitation	4 490 530		
Autres créances	1 293 375	**Autres fonds propres (II)**	**0**
Total Actif Circulant (II)	**9 676 014**	**Provisions pour risques et charges (III)**	
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	15 388 625
Disponibilités	12 231 735	Fournisseurs et comptes rattachés	1 567 986
		Dettes fiscales et sociales	1 771 820
Total Trésorerie (III)	**12 231 735**	Autres dettes	618 539
		Total Dettes (IV)	**19 346 971**
Comptes de régularisation (IV)	**143 361**	**Comptes de régularisation (V)**	**462 913**
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	**22 641 614**	**TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)**	**22 641 614**

Compte de Résultat

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	15 066 992
Total des charges d'exploitation	15 067 641
dont charges de personnel	3 736 782
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-649**
Total des produits financiers	2 475
Total des charges financières	
RESULTAT FINANCIER	**2 475**
Total des produits exceptionnels	3 128
Total des charges exceptionnelles	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**3 128**
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	**4 954**

Important : Les chiffres ci-dessus sont communiqués sous réserve d'être approuvés lors de l'Assemblée Générale de la SPL

SYNTHESE DES POSITIONS PRISES PAR LES ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'ANNEE 2022

Administrateurs Nantes Métropole :

- J. ROLLAND, Présidente
- T. QUERO
- M. COPPEY
- P. PRAS
- F. TRICHET
- M. COLLINEAU
- I. LERAY
- L. VIALLARD
- R. THIRIET
- L. GARNIER

Administrateurs Ville de Nantes :

- O. CHATEAU
- M-A. BENATRE
- D. BONAMY

Censeur Nantes Métropole :

- V. OPPELT

Censeur Ville de Nantes :

- S. VAN GOETHEM

Décisions marquantes prises en Conseils d'Administration tenus en 2022

- ***Conseil d'administration du 10 janvier 2022 :***
  - Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 décembre 2021
  - Décisions portant sur les conditions de départ du Directeur Général de la SAMOA
  - Confirmation du choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale de la SAMOA
  - Décisions portant sur la nomination de la nouvelle Directrice Générale de la SAMOA
  - Information sur des conventions concernant la nouvelle Directrice Générale
  - Questions diverses

- ***Conseil d'administration du 20 mai 2022 :***
  - Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 janvier 2022
  - Information concernant la désignation de la nouvelle représentante du Pôle Métropolitain Nantes Saint Nazaire au sein des instances de la SAMOA
  - Information concernant les décisions de la commission d'appel d'offres sur l'attribution des marchés
  - Arrêté des comptes clôturés de l'exercice 2021 et approbation du projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire pour l'exercice 2021
  - Information sur le rapport RSE 2021
  - Fixation de la date de l'Assemblée Générale 2022 sur les comptes 2021 et de l'ordre du jour
  - Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour la désignation des commissaires aux comptes titulaire et suppléant pour les exercices comptables 2022-2027
  - Approbation du budget d'exploitation prévisionnel 2022 de la SAMOA
  - Information portant sur la convention cadre de financement relative à la construction du « volet Formation en santé du QHU » de l'Ile de Nantes
  - Points divers
  - Actualité des projets Chtiing et Labo Diva

- ***Conseil d'administration du 8 décembre 2022 :***

  - Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mai 2022
  - Information concernant les décisions de la Commission d'Appel d'Offres sur l'attribution des marchés
  - Approbation du compte d'exploitation prévisionnel révisé 2022 de la SAMOA
  - Approbation du compte d'exploitation prévisionnel 2023 de la SAMOA
  - Approbation de l'avenant N° 2 à la convention réglementée « contrat de délégation de service public pour le développement, l'animation et la promotion des ICC sur le territoire métropolitain, l'exploitation, la gestion et l'animation des Halles 1&2, bâtiment totem des ICC sur le Quartier de la Création », cofiée par Nantes Métropole à la SAMOA
  - information relative à l'avenant N°7 du Traaité de Concession d'Aménagement
  - Questions diverses
  - Actualité du projet : actualité du quartier Prairie au Duc et Lancement des Halles 1&2

Taux de participation des administrateurs mandataires de Nantes Métropole en 2022 : 67%

Taux de participation des administrateurs mandataires de la Ville de Nantes en 2022 : 67%

Jetons de présence des administrateurs mandataires de Nantes Métropole pour 2022 : néant

Jetons de présence des administrateurs mandataires de la Ville de Nantes pour 2022 : néant

SYNTHESE DES CONTROLES EXTERNES EFFECTUES SUR LA SPL SAMOA AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Contrôle sur exercice 2022 : Néant

RAPPORT ADMINISTRATEURS **SPL SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA METROPOLE OUEST ATLANTIQUE** 2022

ANNEXES

Important : L'ensemble des documents joints en annexe du présent rapport sont fournis sous réserve d'être approuvés par l'Assemblée Générale de la SPL

Comptes annuels 2022

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale - exercice 2022

SPL SAMOA

2 T Quai François Mitterrand
BP 36311
44263 NANTES CEDEX 2

ETATS FINANCIERS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

1 ter avenue de la Vertonne
44120 Vertou
+33 (0)2 49 62 68 00
contact@syna-conseils.fr
www.syna-conseils.fr

SYNA | SAS au capital de 894 700 € | 901 829 226 RCS Nantes | TVA intracommunautaire (en attente) | Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la Région des Pays de Loire | Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Angers | Siège social : 1 ter avenue de la Vertonne – 44120 Vertou.

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Compte rendu des travaux de l'expert-comptable	*1*
COMPTES ANNUELS	*2*
Bilan actif	*3*
Bilan passif	*4*
Bilan actif par activité	*5*
Bilan passif par activité	*6*
Compte de résultat	*7*
Compte de résultat (suite)	*8*
Compte de résultat par activité	*9*
Compte de résultat par activité (suite)	*10*
Règles et méthodes comptables	*11*
En-cours de concessions	*14*
Immobilisations	*15*
Amortissements	*16*
Provisions	*17*
Créances et dettes	*18*
Tableau des Emprunts	*19*
Produits à recevoir	*20*
Charges à payer	*21*
Charges constatées d'avance	*22*
Produits constatés d'avance	*23*
Capital social	*24*
Effectif moyen	*25*
DETAIL DES COMPTES	*26*
Détail de l'actif	*27*
Détail du passif	*29*
Détail du compte de résultat	*31*

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entité :

SPL SAMOA
Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**22 641 614 euros**
Chiffre d'affaires :	**14 370 298 euros**
Résultat net comptable :	**4 954 euros**

Fait à VERTOU, le 03/05/2023

Pour SYNA

Sébastien FRANCHI
Expert Comptable Diplomé
Associé

Sébastien FRANCHI
Signature numérique de Sébastien FRANCHI
Date : 2023.05.04 11:21:42 +02'00'

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	141 695	121 333	20 362	13 795
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 277 811	827 279	450 532	67 257
	Immobilisations en cours	7 350		7 350	7 350
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	17 917		17 917	17 917
	Autres immobilisations financières	94 342		94 342	76 448
	TOTAL (II)	**1 539 116**	**948 613**	**590 504**	**182 768**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	3 791 835		3 791 835	8 361 295
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	100 274		100 274	59 354
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	4 584 716	94 186	4 490 530	2 045 525
	Autres créances	1 293 375		1 293 375	1 028 535
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	12 231 735		12 231 735	13 528 747
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	143 361		143 361	117 935
	TOTAL (III)	**22 145 296**	**94 186**	**22 051 110**	**25 141 392**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**23 684 412**	**1 042 798**	**22 641 614**	**25 324 160**

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an 152 307

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	85 890	82 556
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 215 013	1 151 656
	Résultat de l'exercice	**4 954**	**66 692**
	Subventions d'investissement	525 872	
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**2 831 730**	**2 300 904**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
PROVISIONS	Provisions pour risques		57 000
	Provisions pour charges		2 144
	Total des provisions		**59 144**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 899 994	18 046 733
	Emprunts et dettes financières divers	488 631	413 699
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 567 986	1 770 371
	Dettes fiscales et sociales	1 771 820	1 245 198
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 367	7 671
	Autres dettes	566 172	1 277 450
	Produits constatés d'avance (1)	462 913	202 991
	Total des dettes	**19 809 884**	**22 964 112**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**22 641 614**	**25 324 160**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	4 954,13	66 691,68
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 077 194	8 064 118
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Bilan actif par activité

		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				
		Pôle Urbain	Pôle Economique	Mandats	Concessions	Total
	Capital souscrit non appelé (I)					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets, droits similaires	17 079	3 283			20 362
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, mat. et outillage indus.					
	Autres immobilisations corporelles	239 945	210 587			450 532
	Immobilisations en cours	7 350				7 350
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
	Participations évaluées selon mise en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	12 679	5 238			17 917
	Autres immobilisations financières	58 054	36 289			94 343
	TOTAL (II)	**335 107**	**255 397**			**590 504**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production biens				3 791 835	3 791 835
	En-cours de production services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes		100 274			100 274
	CREANCES (3)					
	Clients et comptes rattachés	90 000	430 317		3 970 214	4 490 530
	Mandants			467 865		467 865
	Autres créances	184 208	472 853	9 232	159 218	825 511
	Capital souscrit appelé, non versé					
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
	DISPONIBILITES	472 036	2 232 804	31 472	9 495 423	12 231 735
	Charges constatées d'avance	88 361	55 000			143 361
	TOTAL (III)	**834 604**	**3 291 248**	**508 569**	**17 416 690**	**22 051 110**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	SOUS-TOTAL	**1 169 711**	**3 546 645**	**508 569**	**17 416 690**	**22 641 614**
	Compte de liaison (VII)	1 504 604			177 582	1 682 186
	TOTAL ACTIF (0 à VII)	**2 674 315**	**3 546 645**	**508 569**	**17 594 272**	**24 323 800**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan passif par activité

		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				
		Pôle Urbain	Pôle Economique	Mandats	Concessions	Total
Capitaux propres	Capital social ou individuel	1 000 000				1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					
	Ecart de réévaluation					
	RESERVES					
	Réserve légale	77 193	8 697			85 890
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves					
	Report à nouveau	989 015	225 998			1 215 013
	Résultat de l'exercice	25 510	(20 556)			4 954
	Subventions d'investissement		525 872			525 872
	Provisions réglementées					
	Total des capitaux propres	**2 091 718**	**740 011**			**2 831 730**
Autres fonds	Produits des émissions de titres participatifs					
	Avances conditionnées					
	Total des autres fonds propres					
Provisions	Provisions pour risques					
	Provisions pour charges					
	Total des provisions					
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES					
	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit (2)				14 899 994	14 899 994
	Emprunts et dettes financières diverses	4 608	2 376		481 648	488 631
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	DETTES D'EXPLOITATION					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 208	311 875	313 380	845 523	1 567 986
	Dettes fiscales et sociales	374 231	182 922		1 214 669	1 771 820
	Mandants			195 179		195 178
	DETTES DIVERSES					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 367				52 367
	Autres dettes		368 711	9	2 273	370 994
	Produits constatés d'avance (1)	54 183	349 116		59 614	462 913
	Total des dettes	**582 596**	**1 215 000**	**508 568**	**17 503 720**	**19 809 884**
	Ecarts de conversion passif					
	SOUS-TOTAL	**2 674 315**	**1 955 011**	**508 568**	**17 503 720**	**22 641 614**
	Compte de liaison (XII)		1 591 634		90 552	1 682 186
	TOTAL PASSIF	**2 674 315**	**3 546 645**	**508 568**	**17 594 272**	**24 323 800**
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		25 510,37	(20 556,24)			4 954,13
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		582 596	1 215 000	508 568	5 771 030	8 077 194
(2) Dont CBC, et soldes créditeurs de banques et CCP						

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

		France	Exportation	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	14 023 058		14 023 058	30 658 960
	Production vendue (Services et Travaux)	347 240		347 240	876 688
	Montant net du chiffre d'affaires	**14 370 298**		**14 370 298**	**31 535 648**
	Production stockée			(4 579 371)	(11 022 281)
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			1 750 480	1 472 185
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			3 381 650	2 965 329
	Autres produits			143 935	3 308
	Total des produits d'exploitation (1)			**15 066 992**	**24 954 190**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			11 018 719	21 537 290
	Impôts, taxes et versements assimilés			231 567	174 161
	Salaires et traitements			2 599 662	2 126 891
	Charges sociales du personnel			1 137 120	988 692
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			37 772	41 944
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			2 968	9 725
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			39 832	2 480
	Total des charges d'exploitation (2)			**15 067 641**	**24 881 184**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(649)**	**73 006**

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(649)**	**73 006**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 475	1 745
	Total des produits financiers	**2 475**	**1 745**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**2 475**	**1 745**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**1 826**	**74 751**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	3 128	3 610
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**3 128**	**3 610**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		11 669
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		**11 669**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**3 128**	**(8 059)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	**15 072 595**	**24 959 545**
	TOTAL DES CHARGES	**15 067 641**	**24 892 853**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**4 954**	**66 692**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Compte de résultat par activité

		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				
		Pôle Urbain	Pôle Economique	Mandats	Concessions	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Vente de marchandises					
	Production vendue (Biens)	5 692	697 935		13 319 432	14 023 058
	Production vendue (Services et Travaux)	87 799	259 441			347 240
	Montant net du chiffres d'affaires	**93 491**	**957 376**		**13 319 432**	**14 370 298**
	Production stockée		(10 084)		(4 569 287)	(4 579 371)
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation	15 053	1 735 427			1 750 480
	Reprises sur amort, et prov.,transfert de charges	3 126 487	49 969		205 194	3 381 650
	Autres produits	810	143 125			143 935
	Total des produits d'exploitation (1)	**3 235 841**	**2 875 812**		**8 955 339**	**15 066 992**
OPERATIONS COMMUNES	Achats de marchandises					
	Variation de stocks					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements					
	Variation de stocks					
	Autres achats et charges externes	644 584	1 418 796		8 955 339	11 018 719
	Impôts, taxes et versements assimilés	64 725	166 843			231 567
	Salaires et traitements	1 719 724	879 938			2 599 662
	Charges sociales du personnel	749 319	387 801			1 137 120
	Cotisations personnelles de l'exploitant					
	Dotations aux amortissements :					
	- sur immobilisations	32 003	5 769			37 772
	- charges d'exploiation à répartir					
	Dotations aux dépréciations :					
	- sur immobilisations					
	- sur actif circulant		2 968			2 968
	Dotations aux provisions					
	Autres charges	27	39 805			39 832
	Total des charges d'exploitation (2)	**3 210 382**	**2 901 920**		**8 955 339**	**15 067 641**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**25 459**	**(26 108)**		**0**	**(649)**

Compte de résultat par activité

		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				
		Pôle Urbain	Pôle Economique	Mandats	Concessions	Total
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**25 459**	**(26 108)**			**(650)**
Opéra. Comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré					
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement	51	2 424			2 475
	Total des produits financiers	**51**	**2 424**			**2 475**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux déprécations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total des charges financières					
	RESULTAT FINANCIER	**51**	**2 424**			**2 475**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**25 510**	**(23 684)**			**1 826**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		3 128			3 128
	Total des produits exceptionnels		**3 128**			**3 128**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements,aux déprécations et aux provisions					
	Total des charges exceptionnelles					
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**3 128**			**3 128**
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES					
	TOTAL DES PRODUITS	**3 235 892**	**2 881 364**		**8 955 339**	**15 072 595**
	TOTAL DES CHARGES	**3 210 382**	**2 901 920**		**8 955 339**	**15 067 641**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**25 510**	**(20 556)**			**4 954**

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022. Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), modifié et complété depuis son homologation par des règlements ultérieurs.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83.1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

Les états financiers joints sont établis conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 12 juillet 1984, complété :
- par l'avis 99/05 du 18 mars 1999 pour les conventions publiques d'aménagement,
- par l'avis 93/09 du 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FNEPL (guides comptables professionnels des EPL activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a également été respecté.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Méthodes de calcul des amortissements

Depuis le 1er janvier 2005, sont entrés en vigueur les règlements sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ainsi que sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs. A cette date, il n'existait aucune immobilisation décomposable au bilan. En conséquence, les durées d'usage ont été conservées, et aucune modification n'a été apportée aux plans d'amortissements antérieurs et aux valeurs nettes comptables, la méthode prospective ayant été choisie.

Les durées suivantes ont été retenues pour calculer l'amortissement comptable :

- Logiciels	2 à 4 ans
- Installations générales et agencements	3 à 20 ans
- Matériel de Transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Matériel vidéo	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	3 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

Dépréciations d'immobilisations

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Stocks et en-cours

Les stocks de travaux en-cours sont évalués au coût de revient (frais directs augmentés de la quote part des frais indirects applicables).

Règles et méthodes comptables

En-cours des concessions

Valeur d'exploitation

La société a opté pour l'incorporation des frais financiers à la valeur des actifs prévue à l'article 38 undecies de l'annexe III du CGI. Par conséquent, les frais financiers afférents aux capitaux empruntés pour financer la construction des éléments stockés ou immobilisés sont incorporés au coût de production.

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général. Il existe une exception à ce principe général sur les en-cours de conventions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique en-cours de conventions d'aménagement résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice de manière globale, par application au coût de revient prévu par le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

Au numérateur : Le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale co-contractante.

Au dénominateur : Le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participation reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale co-contractante.

La comptabilité traduit les conventions d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

a- Stocks :

Pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés.

b- Comptes de régularisation actif ou passif :

Pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire d'une opération d'aménagement concédée aux risques et profits du concédant.

c- Compte de provisions pour charges :

- Pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice,
- Pour le montant des participations de la collectivité à reverser sur les opérations excédentaires.

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées, il sera constitué une provision pour charges égale au montant de l'écart constaté. En conséquence, la valeur du stock relatif à l'opération concernée inscrite dans les comptes annuels sera nulle.

d- Compte de provisions pour risques :

- Pour le montant des risques de pertes à terminaison sur les opérations concédées aux risques du concessionnaire.
- Pour le montant des participations de la collectivité à reverser sur les opérations excédentaires.

Dans l'ensemble des conventions d'aménagement, le résultat est pris en charge par la collectivité cocontractante. Cette disposition fait l'objet d'un article spécifique au sein de chacune des conventions d'aménagement.

Il convient également de noter que l'application du règlement du CRC n° 99-05 du 23 juin 1999 a été réalisée, pour la majorité des opérations, sur la base des Comptes Rendus aux Collectivités Locales (CRACL) transmis et soumis à délibération.

Transfert de charges vers les opérations (compte de résultat)

La Société agit en tant que maître d'ouvrage et de ce fait impute une quote part de ses frais de fonctionnement sur les opérations d'aménagement, selon les modalités définies par les conventions d'aménagement. Par l'intermédiaire du poste de transfert de charges, il a été imputé au titre de l'exercice 2022 la somme de 3.045.000 euros.

Contrôle de la production stockée

Du fait des schémas comptables retenus, le montant de la production stockée de l'exercice 2022 figurant au compte de résultat est égal à la différence des variations suivantes :

- Compte de production stockée :	- 4.579.371 euros
- Variation des comptes de travaux en-cours sur concessions n / n-1 :	- 4.569.287 euros
- Variation des comptes de prestations de services sur concession n / n-1 :	- 10.084 euros

Règles et méthodes comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont été, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées pour leur valeur nominale.

Honoraires du commissaire aux comptes

Selon l'article R123-198 du Code de Commerce, le montant des honoraires du Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 15.460 euros HT.

Engagements de départ à la retraite

L'article L.123-13 (al.3) du Code de Commerce et le Plan Comptable Général (art 531-2/9) prescrivent d'indiquer dans l'annexe le montant des engagements de l'entreprise vis-à-vis des membres ou associés de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en ce qui concerne l'ensemble des engagements de retraite : pensions, compléments de retraite, indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires.

Depuis l'exercice 2016, la société a décidé d'appliquer la méthode préférentielle de comptabilisation de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

La méthode retenue pour le calcul des engagements des IFC est celle dite préferentielle et fait entrer en jeu :

- indemnité correspondant à un mois de salaire, majoré d'un cinquième de mois de salaire par année d'ancienneté à partir de la sixième année.
- âge de départ à la retraite fixé à 62 ans.
- des hypothèses actuarielles (taux de mortalité, turn over, ancienneté).
- les charges sociales et fiscales à hauteur de 49%.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2022 représentent un montant de 246.862 euros.

Au cours de l'année 2017, la société SAMO a mis ne place un contrat d'assurance IFC. La couverture du contrat d'assurance au 31 décembre 2022 est de 270.741 euros.

Chaque année, au regard de la différence entre l'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite et les versement de l'assurance, une provision est comptabilisée dans le cas où les versements de l'assurance ne couvriraient pas l'engagement des IFC. Au 31 décembre 2022, aucune provision n'a été comptabilisée.

En-cours de concessions

N° OP	Nom de l'opération	Collectivité co-contractante	Prise en charge résultat	Date de signature de la convention	Date expiration de la convention	Résultat prévisionnel hors participation d'équilibre	Participation d'équilibre prévue de la collectivité	Participation d'équilibre de la collectivité comptabilisée HT	Cumul des produits	Cumul des charges	Cumul des coûts de revient estimés des lots vendus	Stocks 31 décembre	Provisions pour charges prévision-nelles	Neutralisation du Résultat Intermédiaire	Participation à recevoir HT
020	Ile de Nantes	Nantes Métropole	Concessionnaire	12/01/2016	31/12/2037				246 922 160	224 083 223	246 922 160	3 791 835			
								Totaux	246 922 160	224 083 223	246 922 160	3 791 835			

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	132 695		9 000			141 695
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**132 695**		**9 000**			**141 695**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	610 853		360 802			971 655
	Matériel de transport	1 392					1 392
	Matériel de bureau, mobilier	235 020		55 597			290 617
	Emballages récupérables et divers	11 933		2 215			14 148
	Immobilisations corporelles en cours	7 350					7 350
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**866 547**		**418 614**			**1 285 161**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	94 365		21 684		3 790	112 259
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**94 365**		**21 684**		**3 790**	**112 259**
	TOTAL	**1 093 608**		**449 298**		**3 790**	**1 539 116**

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	118 900	2 433		121 333
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**118 900**	**2 433**		**121 333**
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	573 586	23 145		596 731
Matériel de transport	1 316	76		1 392
Matériel de bureau, mobilier	208 977	9 581		218 557
Emballages récupérables et divers	8 062	2 537		10 599
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**791 940**	**35 339**		**827 279**
TOTAL	**910 840**	**37 772**		**948 613**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	2 144		2 144	
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	57 000		57 000	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**59 144**		**59 144**	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	10 084		10 084	
	Sur comptes clients	107 758	2 968	16 540	94 186
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**117 842**	**2 968**	**26 625**	**94 186**
	TOTAL GENERAL	**176 987**	**2 968**	**85 769**	**94 186**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		2 968	85 769	
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	17 917		17 917
	Autres immobilisations financières	94 342		94 342
	Clients douteux ou litigieux	139 378	139 378	
	Autres créances clients	4 445 337	4 445 337	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 559	8 559	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	365 346	365 346	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	441 475	441 475	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	477 996	477 996	
	Charges constatées d'avances	143 361	143 361	
	TOTAL DES CREANCES	**6 133 711**	**6 021 452**	**112 259**

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	14 899 994	3 167 304	5 783 727	5 948 963
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	488 631	488 631		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 567 986	1 567 986		
	Personnel et comptes rattachés	224 971	224 971		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	263 968	263 968		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 260 070	1 260 070		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	22 811	22 811		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	52 367	52 367		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	566 172	566 172		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	462 913	462 913		
	TOTAL DES DETTES	**19 809 884**	**8 077 194**	**5 783 727**	**5 948 963**

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 146 739
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Emprunts

Nom opération	Banque	Numéro	Montant du prêt	Montant libéré	Capital restant dû au 31/12/22	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus 5 ans	Garantie
TCA - Ile de Nantes	Crédit coopératif Nanterre	01803C/42559	4 200 000	4 200 000	864 068	487 053	377 015	0	80% NANTES METROPOLE
	La Banque Postale	2091	7 000 000	7 000 000	4 666 667	466 667	1 866 667	2 333 333	80% NANTES METROPOLE
	Crédit Mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest	20002802	5 300 000	5 300 000	3 530 165	347 223	1 422 312	1 760 630	80% NANTES METROPOLE
	Caisse d'Epargne Bretagne PDL	85160504	5 300 000	5 300 000	3 621 667	353 333	1 413 333	1 855 000	80% NANTES METROPOLE
	Caisse d'Epargne Bretagne PDL	85160503	12 000 000	12 000 000	2 217 429	1 513 029	704 400	0	80% NANTES METROPOLE
TOTAL			**33 800 000**	**33 800 000**	**14 899 994**	**3 167 304**	**5 783 727**	**5 948 963**	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	441 853	557 125	(115 271)	*-20,69*
TOTAL	**441 853**	**557 125**	**(115 271)**	**-20,69**

Charges à payer

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 793	49 019	(17 226)	*-35,14*
Dettes fiscales et sociales	342 263	348 625	(6 362)	*-1,82*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	**374 056**	**397 644**	**(23 588)**	**-5,93**

Charges constatées d'avance

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Exploitation	143 361	117 935	25 426	*21,56*
Financières				
Exceptionnelles				
TOTAL	**143 361**	**117 935**	**25 426**	**21,56**

Produits constatés d'avance

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Exploitation	462 913	202 991	259 922	*128,05*
Financiers				
Exceptionnels				
TOTAL	**462 913**	**202 991**	**259 922**	**128,0**

Capital social

Etat exprimé en euros	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		100 000,00	10,0000	1 000 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**100 000,00**	**10,0000**	**1 000 000,00**

Effectif moyen

		31/12/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		38	
	Professions intermédiaires			
	Employés		13	
	Ouvriers			
	TOTAL		**51**	

DÉTAIL DES COMPTES

Détail de l'actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé				
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	**590 503,82**	**182 767,94**	**407 735,88**	*223,09*
Concessions brevets et droits similaires	**20 362,06**	**13 795,40**	**6 566,66**	*47,60*
LOGICIELS - LICENCES	127 900,44	118 900,44	9 000,00	*7,57*
OEUVRES D'ART	13 000,00	13 000,00		
MARQUE	795,00	795,00		
AMORTISSEMENT DES LOGICIELS	(121 333,38)	(118 900,04)	(2 433,34)	*-2,05*
Autres immobilisations corporelles	**450 532,29**	**67 257,18**	**383 275,11**	*569,86*
INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT	971 654,96	610 852,88	360 802,08	*59,07*
MATERIEL DE TRANSPORT	1 392,00	1 392,00		
MATERIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	142 803,00	113 419,54	29 383,46	*25,91*
MATERIEL VIDEO	8 403,07	8 403,07		
MOBILIER DE BUREAU	139 410,92	113 197,26	26 213,66	*23,16*
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 147,50	11 932,50	2 215,00	*18,56*
AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERAL	(596 730,90)	(573 586,05)	(23 144,85)	*-4,04*
AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	(1 392,00)	(1 315,63)	(76,37)	*-5,80*
AMORTISSEMENT MATERIEL BUREAU & INF	(117 020,38)	(110 503,74)	(6 516,64)	*-5,90*
AMORTISSEMENT MOBILIER DE BUREAU	(101 537,00)	(98 472,78)	(3 064,22)	*-3,11*
AMORTISSEMENT DES AUTRES IMMOS CORP	(10 598,88)	(8 061,87)	(2 537,01)	*-31,47*
Immobilisations corporelles en cours	**7 350,00**	**7 350,00**		
IMMOBILISATIONS CORPOR EN COURS	7 350,00	7 350,00		
Prêts	**17 917,00**	**17 917,00**		
PRETS AUTRES	17 917,00	17 917,00		
Autres immobilisations financières	**94 342,47**	**76 448,36**	**17 894,11**	*23,41*
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	94 342,47	76 448,36	17 894,11	*23,41*
TOTAL III - Actif Circulant NET	**22 051 110,06**	**25 141 391,96**	**(3 090 281,90)**	*-12,29*
En-cours de production de biens	**3 791 835,36**	**8 361 295,49**	**(4 569 460,13)**	*-54,65*
TVA PERDUE SUR PRORATA		10 084,35	(10 084,35)	*-100,00*
ETUDES	13 720 467,13	12 626 268,35	1 094 198,78	*8,67*
TERRAIN - FRAIS ACQUISITION	2 109 274,67	2 089 338,25	19 936,42	*0,95*
TERRAIN - COUT DU TERRAIN	65 294 956,74	64 940 021,74	354 935,00	*0,55*
TRAVAUX MISE EN ETAT DES SOLS	7 688 635,02	7 678 639,37	9 995,65	*0,13*
HONORAIRES MISE EN ETAT DES SOLS	817 179,92	806 629,92	10 550,00	*1,31*
TRAVAUX D'AMENAGEMENT	58 986 256,66	57 649 298,60	1 336 958,06	*2,32*
HONORAIRES SUR TRAVAUX D'AMENAGEMEN	33 760 337,12	31 872 989,86	1 887 347,26	*5,92*
TRAVAUX BATIMENT	3 557 042,48	3 406 084,43	150 958,05	*4,43*
HONORAIRES TRAVAUX BATIMENT	595 158,73	551 325,77	43 832,96	*7,95*
TVA PERDUE SUR PRORATA	1 646 057,02	1 646 057,02		
FRAIS FINANCIERS COURT TERME	8 363,18	8 363,18		
AUTRES FRAIS FINANCIERS	10 452 127,19	10 238 952,96	213 174,23	*2,08*
INTERETS PRET 15M€ CE 8101911	1 441 713,93	1 441 713,93		
INTERETS PRET 4M€ CE 8134489	27 741,94	27 741,94		
INTERETS PRET 5M€ CE-8145594	141 931,13	141 931,13		
REMUNERATION DE L'OPERATEUR	35 765 953,04	32 720 953,04	3 045 000,00	*9,31*
FRAIS DIVERS	14 597 256,90	13 802 186,41	795 070,49	*5,76*
ECART DE REGLEMENT	20,04	17,93	2,11	*11,77*
AMORTISSEMENTS DES IMMO. INCORPOREL	(37,54)	(37,54)		
COUT DE REVIENT OUVRAGES REMIS	(26 630 772,24)	(26 630 772,24)		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CR	103 560,12	110 353,57	(6 793,45)	*-6,16*
COUT DE REVIENT ESTIME DES CESSIONS	(246 922 160,06)	(233 397 534,37)	(13 524 625,69)	*-5,79*
REMISE OUVRAGES PART NM	26 630 772,24	26 630 772,24		
PROV POUR DEPRECIATION STOCK		(10 084,35)	10 084,35	*100,00*

Détail de l'actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
Avances & acomptes versés sur commandes	**100 273,66**	**59 354,38**	**40 919,28**	*68,94*
FOURNISSEURS - AVANCES & ACOMPTES V	100 273,66	59 354,38	40 919,28	*68,94*
Créances clients et comptes rattachés	**4 490 529,98**	**2 045 525,17**	**2 445 004,81**	*119,53*
CLIENTS - TVA A 20%	2 148 312,30	1 047 767,49	1 100 544,81	*105,04*
CLIENTS - TVA ... 10%	1 946 137,60		1 946 137,60	
CLIENTS - EXONERATION DE TVA	348 305,75	321 336,00	26 969,75	*8,39*
LOCATAIRES - TVA A 20%	2 581,84	631 872,28	(629 290,44)	*-99,59*
LOCATAIRES DOUTEUX OU LITIGIEUX	139 378,32	152 307,26	(12 928,94)	*-8,49*
PROVISION POUR DEPRECIATION DES COM	(94 185,83)	(107 757,86)	13 572,03	*12,59*
Autres créances	**1 293 375,19**	**1 028 535,03**	**264 840,16**	*25,75*
PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTES		100,00	(100,00)	*-100,00*
INDEMNISATION ACTIVITE PARTIELLE		720,86	(720,86)	*-100,00*
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	7 980,00	6 726,00	1 254,00	*18,64*
CESU	200,00	6 600,00	(6 400,00)	*-96,97*
ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A PAYE	378,52	24 482,06	(24 103,54)	*-98,45*
TVA DEDUCTIBLE REGLEE	3 189,49	2 385,50	803,99	*33,70*
ETAT - CREDIT DE TVA A REPORTER		6 127,00	(6 127,00)	*-100,00*
ETAT - TVA DEMANDE DE REMBOURSEMENT	106 382,00	30 353,00	76 029,00	*250,48*
TVA NON ENCORE DEDUCTIBLE	250 656,18	253 980,91	(3 324,73)	*-1,31*
ETAT - TVA SUR FACTURES NON PARVENU	5 118,21	8 114,11	(2 995,90)	*-36,92*
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	441 474,67	531 921,61	(90 446,94)	*-17,00*
MANDATS ACTIF	467 864,52		467 864,52	
COLL MANDANTE NANTES METROPOLE	9 231,60	156 123,98	(146 892,38)	*-94,09*
CONCEDANT - PARTICIPATIONS DUES	900,00	900,00		
Disponibilités	**12 231 735,18**	**13 528 747,33**	**(1 297 012,15)**	*-9,59*
CAISSE D'EPARGNE 2382415	729 668,28	2 250 196,02	(1 520 527,74)	*-67,57*
BANQUE PU - CB	1 124,33	1 187,42	(63,09)	*-5,31*
BANQUE CPA CAISSE	9 455 051,95	8 743 938,06	711 113,89	*8,13*
QDC	1 508 967,71	2 001 567,04	(492 599,33)	*-24,61*
BANQUE CF - CB	1 795,85	865,31	930,54	*107,54*
CREDIT MUTUEL	532 294,39	754,57	531 539,82	*N/S*
CREDIT MUTUEL CAT		529 000,00	(529 000,00)	*-100,00*
CREDIT COOPERATIF	1 329,57	44,47	1 285,10	*N/S*
LA BANQUE POSTALE	1 389,60	1 080,94	308,66	*28,55*
CAISSE EN FRF/EN EUR	113,50	113,50		
Charges constatées d'avance	**143 360,69**	**117 934,56**	**25 426,13**	*21,56*
NEUTRALISATION MALI PROVISOIRE CSC		(0,01)	0,01	*100,00*
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	143 360,69	117 934,57	25 426,12	*21,56*
TOTAL DU BILAN ACTIF	**22 641 613,88**	**25 324 159,90**	**(2 682 546,02)**	*-10,59*

Détail du passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**2 831 729,79**	**2 300 903,62**	**530 826,17**	*23,07*
Capital Social ou individuel	**1 000 000,00**	**1 000 000,00**		
CAPITAL SOUSCRIT - APPELE, VERSE	1 000 000,00	1 000 000,00		
Réserve légale	**85 890,23**	**82 555,65**	**3 334,58**	*4,04*
RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	85 890,23	82 555,65	3 334,58	*4,04*
Report à nouveau	**1 215 013,35**	**1 151 656,25**	**63 357,10**	*5,50*
REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR	1 215 013,35	1 151 656,25	63 357,10	*5,50*
Résultat de l'exercice	**4 954,13**	**66 691,68**	**(61 737,55)**	*-92,57*
Subventions d'investissement	**525 872,08**		**525 872,08**	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NATIONALES	529 000,00	243 094,00	285 906,00	*117,61*
SUBVENTIONS D'EQUIPT INSC. AU COMPT	(3 127,92)	(243 094,00)	239 966,08	*98,71*
Provisions réglementées		**0,04**	**(0,04)**	*-100,00*
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		0,04	(0,04)	*-100,00*
TOTAL II - Autres fonds propres				
TOTAL III - Total des Provisions		**59 144,29**	**(59 144,29)**	*-100,00*
Provisions pour risques		**57 000,00**	**(57 000,00)**	*-100,00*
PROVISIONS POUR RISQUES		57 000,00	(57 000,00)	*-100,00*
Provisions pour charges		**2 144,29**	**(2 144,29)**	*-100,00*
PROVISIONS POUR RETRAITE		2 144,29	(2 144,29)	*-100,00*
TOTAL IV - Total des dettes	**19 809 884,09**	**22 964 111,99**	**(3 154 227,90)**	*-13,74*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**14 899 994,45**	**18 046 733,25**	**(3 146 738,80)**	*-17,44*
PRET CE 5.3M€ N°85160504	3 621 666,73	3 975 000,05	(353 333,32)	*-8,89*
PRET CE 12 M€ N° 85160503	2 217 428,60	3 730 457,16	(1 513 028,56)	*-40,56*
PRET CREDIT MUTUEL 5.3M€	3 530 164,50	3 874 108,11	(343 943,61)	*-8,88*
EMPRUNT CREDIT COOPERATIF 4.2 M€	864 067,97	1 333 834,61	(469 766,64)	*-35,22*
EMPRUNT LA BANQUE POSTALE 7 M€	4 666 666,65	5 133 333,32	(466 666,67)	*-9,09*
Emprunts et dettes financières divers	**488 631,49**	**413 698,94**	**74 932,55**	*18,11*
INTERETS COURUS	59 431,50		59 431,50	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	429 199,99	344 160,06	85 039,93	*24,71*
INTERETS COURUS		69 538,88	(69 538,88)	*-100,00*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**1 567 986,08**	**1 770 370,53**	**(202 384,45)**	*-11,43*
FOURNISSEURS DE BIENS & SERVICES	1 339 715,86	1 545 998,89	(206 283,03)	*-13,34*
FOURNISSEURS DE BIENS & SERVICES -	196 476,97	175 352,84	21 124,13	*12,05*
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION - FACTU	31 793,25	49 018,80	(17 225,55)	*-35,14*
Dettes fiscales et sociales	**1 771 820,06**	**1 245 197,73**	**526 622,33**	*42,29*
REMUNERATIONS DUES	83,85		83,85	
PERSONNEL - DETTES PROVISIONS POUR	224 459,00	202 743,00	21 716,00	*10,71*
INDEMNISATION ACTIVITE PARTIELLE	427,83		427,83	
SECURITE SOCIALE	88 373,30	95 196,07	(6 822,77)	*-7,17*
MUTUELLES	35 186,02	35 672,60	(486,58)	*-1,36*
CAISSES DE RETRAITE CADRES	27 088,35	26 145,47	942,88	*3,61*
CAISSES DE RETRAITE - NON CADRES	3 133,88	5 408,03	(2 274,15)	*-42,05*
PERSONNEL - DETTES PROV. POUR CHARG	100 174,00	97 258,00	2 916,00	*3,00*

Détail du passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
ADESATT - CHARGES A PAYER	491,28		491,28	
FPC - CHARGES A PAYER	2 656,50		2 656,50	
TAXE APPRENTISSAGE -CHARGES A PAYER	3 695,62		3 695,62	
URSSAF CAP		29 211,76	(29 211,76)	-100,00
ORGANISMES SOCIAUX - PRODUITS A REC	3 169,36	4 022,81	(853,45)	-21,22
PREVOYANCE - PRODUITS A RECEVOIR		5 533,34	(5 533,34)	-100,00
ETAT - AVANCES SUR SUBVENTION		529 000,00	(529 000,00)	-100,00
ETAT - PRELEVEMENT A LA SOURCE	15 621,98	15 217,76	404,22	2,66
ETAT - TVA A DECAISSER	1 205 290,00	19 790,00	1 185 500,00	N/S
TVA COLLECTEE 20%	1 600,00	6 222,10	(4 622,10)	-74,29
ETAT - TVA COLL. NON ENCORE EXIGIBL	53 180,09	163 920,79	(110 740,70)	-67,56
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	7 189,00	9 856,00	(2 667,00)	-27,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**52 366,82**	**7 670,91**	**44 695,91**	582,67
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	52 366,82	7 670,91	44 695,91	582,67
Autres dettes	**566 172,41**	**1 277 449,62**	**(711 277,21)**	-55,68
LOCATAIRES - LOCATION-ACCESSION	495,28	590,97	(95,69)	-16,19
LOCATAIRES - LOCAT°-ACCESS° EXO TVA	617,02	493,79	123,23	24,96
ETUDES ET MANDATS		800 200,36	(800 200,36)	-100,00
MANDATS PASSIF	195 178,91		195 178,91	
REVERSEMENT A LA COLLECTIVITE	369 416,20	475 699,50	(106 283,30)	-22,34
DEBITEURS DIVERS	456,00	456,00		
SUBVENTION A REVERSER	9,00	9,00		
Produits constatés d'avance	**462 912,78**	**202 991,01**	**259 921,77**	128,05
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	462 912,78	202 991,01	259 921,77	128,05
TOTAL DU BILAN PASSIF	**22 641 613,88**	**25 324 159,90**	**(2 682 546,02)**	-10,59

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	**15 066 992,34**	**24 954 189,96**	**(9 887 197,62)**	*-39,62*
Ventes de marchandises				
Production vendue Biens	**14 023 058,18**	**30 658 959,88**	**(16 635 901,70)**	*-54,26*
Production vendue Biens FRANCE				*-54,26*
CONCES° VTES TERRAINS & DROITS 20%	5 917 074,83		5 917 074,83	
CONCES° VTES TERRAINS & DROITS 10%	1 769 216,00		1 769 216,00	
CONCESSION VTES TERRAINS - EXO TVA	60 290,00		60 290,00	
CONCESSION LOYERS TVA 20%	102 297,93		102 297,93	
CONCESSION SUBVENTIONS TAXABLES	632,83		632,83	
CONCESSION SUBVENTIONS NON TAXABLES	220 000,00		220 000,00	
CONCESSION PARTICIPATION DU CONCEDA	5 060 310,00		5 060 310,00	
CONCESSION AUTRES PRODUITS 20%	165 319,31		165 319,31	
CONCESSION AUTRES PRODUITS-EXO TVA	24 291,00		24 291,00	
LOYERS	682 399,55		682 399,55	
CONCESSION VENTES DE TERRAINS & DRO		364 080,00	(364 080,00)	*-100,00*
CONCES° VTES TERRAINS & DROITS 20%		12 413 206,30	(12 413 206,30)	*-100,00*
CONCESSION VTES TERRAINS - EXO TVA		50 000,00	(50 000,00)	*-100,00*
CONCESSION LOYERS		35 293,78	(35 293,78)	*-100,00*
CONCESSION LOYERS TVA 20%		560 156,15	(560 156,15)	*-100,00*
CONCESSION SUBVENTIONS TAXABLES		12 114,78	(12 114,78)	*-100,00*
CONCESSION PARTICIPATION DU CONCEDA		17 035 840,00	(17 035 840,00)	*-100,00*
CONCESSION AUTRES PRODUITS 20%		168 806,18	(168 806,18)	*-100,00*
CONCESSION AUTRES PRODUITS-EXO TVA		19 462,69	(19 462,69)	*-100,00*
RECUPERATION DE CHARGES LOCATIVES	(58,34)		(58,34)	
RECUPERATION CHARGES LOCATIVES 20 %	21 285,07		21 285,07	
Production vendue Services + Travaux	**347 240,28**	**876 688,07**	**(529 447,79)**	*-60,39*
Production vendue Services FRANCE				*-60,39*
PRESTATIONS DE SERVICES - TVA 20%	259 324,26	158 411,94	100 912,32	*63,70*
PRESTATIONS DE SERVICES - EXO TVA	(8,00)		(8,00)	
LOYERS		575 996,84	(575 996,84)	*-100,00*
RECUPERATION DE CHARGES LOCATIVES		11 388,12	(11 388,12)	*-100,00*
RECUPERATION CHARGES LOCATIVES 20 %		9 168,34	(9 168,34)	*-100,00*
REMUNERATIONS DE MANDAT - TVA 20%	87 799,02	121 722,83	(33 923,81)	*-27,87*
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	125,00		125,00	
Montant net du chiffre d'affaires	**14 370 298,46**	**31 535 647,95**	**(17 165 349,49)**	*-54,43*
Production stockée				*58,45*
VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS	(10 084,35)		(10 084,35)	
VARIATION DES CHARGES SUR CONCESSIO	8 955 338,75	19 843 137,63	(10 887 798,88)	*-54,87*
VARIATION DU COUT DE REVIENT DES CE	(13 524 625,69)	(30 865 418,30)	17 340 792,61	*56,18*
Subventions d'exploitation				*18,90*
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		64 752,40	(64 752,40)	*-100,00*
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION TVA 20%	43 644,17		43 644,17	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION EXO TVA	1 706 836,01	1 407 432,42	299 403,59	*21,27*
Reprises sur provisions, transferts de charges				*14,04*
REPRISE SUR PROVISION POUR RISQUES	59 144,29	89 811,82	(30 667,53)	*-34,15*
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIA	10 084,35		10 084,35	
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIA	16 540,25	2 333,76	14 206,49	*608,74*
TRANSFERTS CHARGES D'EXPL - CPA	198 400,34	205 193,79	(6 793,45)	*-3,31*
TRANSFERTS DE CHARGES SALAIRES	26 542,78	7 696,05	18 846,73	*244,89*
TRANSFERT CHARGES EXPL EXO - STE	3 072 637,77	2 656 343,98	416 293,79	*15,67*

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
TRANSFERTS CHARGES FAFIEC - TVA 20%	(1 700,00)	3 950,00	(5 650,00)	-143,04
Autres produits d'exploitation				N/S
REVERSEMENT A LA COLLECTIVITE	142 632,30		142 632,30	
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 302,91	3 308,46	(2 005,55)	-60,62
Total des charges d'exploitation	**15 067 641,03**	**24 881 184,03**	**(9 813 543,00)**	-39,44
Autres achats et charges externes				-48,84
ACHATS DE TRAVAUX, HONORAIRES ET FR	8 955 338,75	19 838 505,92	(10 883 167,17)	-54,86
FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, EN	18 228,80	11 980,54	6 248,26	52,15
CARBURANTS, LUBRIFIANTS	755,81	702,52	53,29	7,59
FOURNITURES D'ENTRETIEN & PETITS EQ	6 977,28	6 463,79	513,49	7,94
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	10 245,47	7 998,23	2 247,24	28,10
SOUS-TRAITANCE GENERALE	205 494,23	205 264,48	229,75	0,11
LOCATIONS IMMOBILIERES	495 726,92	352 697,81	143 029,11	40,55
AUTRES LOCATIONS	89 049,97	82 859,54	6 190,43	7,47
CHARGES LOCATIVES & DE COPROPRIETE	229 108,07	244 777,77	(15 669,70)	-6,40
ENTRETIEN & REPARATIONS SUR BIENS I	40 809,72	29 137,63	11 672,09	40,06
ENTRETIEN & REPARATIONS SUR BIENS M	84 447,23	76 599,02	7 848,21	10,25
MAINTENANCE		1 680,00	(1 680,00)	-100,00
PRIMES D'ASSURANCES - MULTIRISQUES	7 797,62	4 578,45	3 219,17	70,31
PRIMES D'ASSURANCES -TRANSPORT	1 097,93	1 051,37	46,56	4,43
PRIMES D'ASSURANCE - IFC		32 836,87	(32 836,87)	-100,00
PRIMES D'ASSURANCES - AUTRES	19 991,43	11 973,01	8 018,42	66,97
DOCUMENTATION GENERALE		64,36	(64,36)	-100,00
DOCUMENTATION TECHNIQUE	5 384,09	5 821,14	(437,05)	-7,51
FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CON	5 186,36	725,67	4 460,69	614,70
AUTRES FRAIS EXTERNES	40 274,48	20 340,45	19 934,03	98,00
HONORAIRES	535 373,78	448 219,44	87 154,34	19,44
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	563,04		563,04	
AUTRES REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIR	40 297,53	23 220,61	17 076,92	73,54
ANNONCES & INSERTIONS	33 226,80	37 961,28	(4 734,48)	-12,47
PUBLICATIONS		2 290,00	(2 290,00)	-100,00
INDEMNITES KILOM VELOS	68 005,69	27 328,32	40 677,37	148,85
FRAIS DE DEMENAGEMENT	19 543,00		19 543,00	
RECEPTIONS	36 320,02	16 028,68	20 291,34	126,59
FRAIS POSTAUX & FRAIS DE TELECOMMUN	27 332,17	31 972,18	(4 640,01)	-14,51
SERVICES BANCAIRES - AUTRES FRAIS E	2 284,02	2 464,76	(180,74)	-7,33
COTISATIONS ET CONCOURS DIVERS	12 830,00	11 733,38	1 096,62	9,35
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	27 028,43	13,01	27 015,42	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés				32,96
PART. DES EMPLOYEURS A LA FORMATION	25 897,54	22 105,04	3 792,50	17,16
VERSTS LIBERATOIRES DE LA TAXE	16 703,69	14 413,08	2 290,61	15,89
AUTRES IMPOTS ET TAXES	491,28	18 939,59	(18 448,31)	-97,41
C.E.T.	26 419,00	28 418,00	(1 999,00)	-7,03
TAXES FONCIERES	31 162,50	14 965,49	16 197,01	108,23
TAXE SUR LES VEHICULES DES SOCIETES	1 082,00	1 082,00		
TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES NON	129 811,28	74 237,97	55 573,31	74,86
Salaires et traitements				22,23
SALAIRES ET APPOINTEMENTS	2 458 947,95	2 133 431,59	325 516,36	15,26
CONGES PAYES PROVISIONNES	21 716,00	(5 848,00)	27 564,00	471,34
INDEMNITES DEPART	57 000,00		57 000,00	
INDEMNITES DE RUPTURE	24 986,29	(2 389,55)	27 375,84	N/S
INDEMNITES DE LICENCIEMENT EXO	12 446,04		12 446,04	
INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS NON S	24 000,00		24 000,00	
AVANTAGES EN NATURE	565,60	1 696,80	(1 131,20)	-66,67

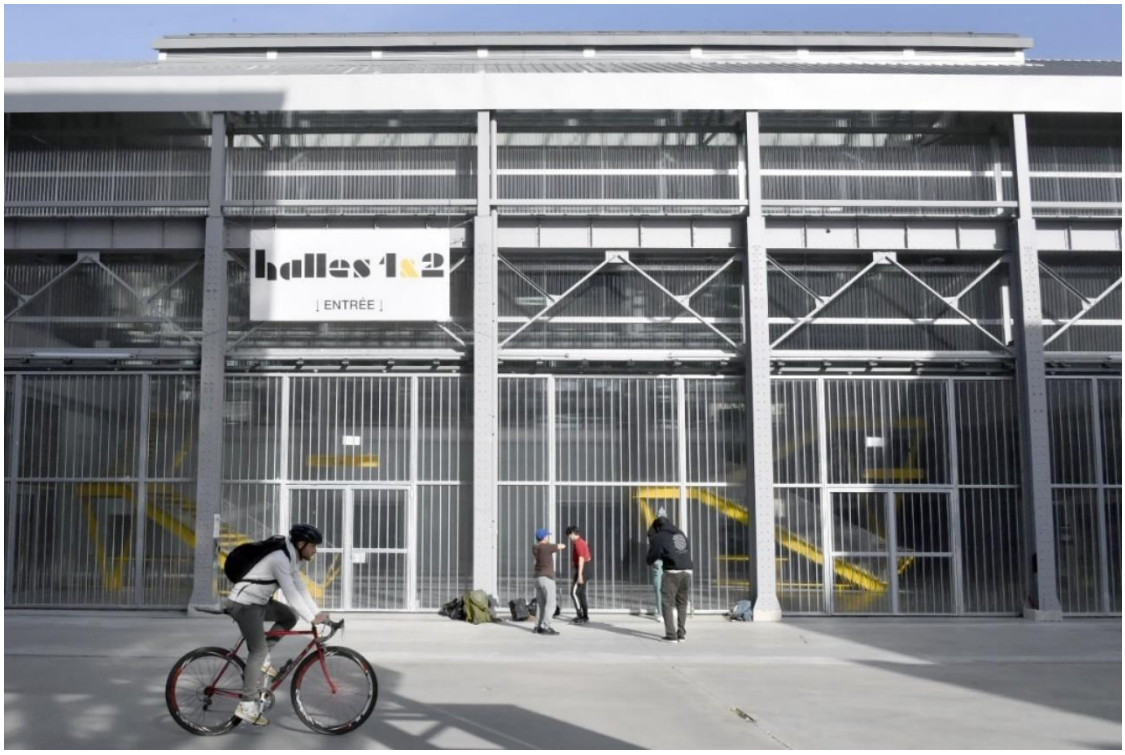
Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
Charges sociales du personnel				*15,01*
COTISATIONS A L'URSSAF	629 281,35	555 882,33	73 399,02	*13,20*
COTISATIONS AUX MUTUELLES	83 031,24	76 059,62	6 971,62	*9,17*
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	219 507,51	191 345,72	28 161,79	*14,72*
COTISATIONS AUX ASSEDIC	97 745,42	82 868,87	14 876,55	*17,95*
CHARGES SUR CONGES PAYES	2 916,00	(7 605,00)	10 521,00	*138,34*
PRIME DE TRANSPORT	2 346,28	2 807,10	(460,82)	*-16,42*
PART PATRONALE CANTINE ET TICKETS R	54 397,00	48 564,30	5 832,70	*12,01*
PART PATRONALE CESU	11 478,00	12 102,00	(624,00)	*-5,16*
PART PATRONALE CHQ VACANCES	5 516,00	3 994,00	1 522,00	*38,11*
MEDECINE DU TRAVAIL & PHARMACIE	6 890,37	4 763,21	2 127,16	*44,66*
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	24 011,07	17 910,11	6 100,96	*34,06*
Dotation aux amortissements sur immobilisations				*-9,95*
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS INCORPOREL	2 433,34		2 433,34	
DOTATION AMORTISSEMENTS CORPOREL	35 339,09	41 944,43	(6 605,34)	*-15,75*
Dotations aux provisions sur actif circulant				*-69,48*
DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPREC	2 968,22	9 725,23	(6 757,01)	*-69,48*
Autres charges de gestion courante				*N/S*
REVERSEMENT A LA COLLECTIVITE	36 349,00	258,41	36 090,59	*N/S*
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	3 440,58		3 440,58	
AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION	42,75	2 221,46	(2 178,71)	*-98,08*
Résultat d'exploitation	**(648,69)**	**73 005,93**	**(73 654,62)**	*-100,89*
Total des produits financiers	**2 474,86**	**1 744,68**	**730,18**	*41,85*
Produits nets sur cessions de val.mob de placement				*41,85*
INTERETS COMPTE COURANT REMUNERE CE	2 474,86	1 680,06	794,80	*47,31*
INTERETS COMPTE A TERME CREDIT MUTU		64,62	(64,62)	*-100,00*
Total des charges financières				
Résultat financier	**2 474,86**	**1 744,68**	**730,18**	*41,85*
Résultat courant avant impôts	**1 826,17**	**74 750,61**	**(72 924,44)**	*-97,56*
Total des produits exceptionnels	**3 127,96**	**3 610,44**	**(482,48)**	*-13,36*
Produits exceptionnels sur opérations en capital				*-13,36*
QUOTE-PART SUBVENTION D'INVESTISSEM	3 127,92	3 462,69	(334,77)	*-9,67*
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		147,75	(147,75)	*-100,00*
Reprises sur provisions et transferts de charges				
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS DEROGATO	0,04		0,04	
Total des charges exceptionnelles		**11 669,37**	**(11 669,37)**	*-100,00*
Charges exceptionnelles sur opération de gestion				*-100,00*
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR		11 669,37	(11 669,37)	*-100,00*
Résultat exceptionnel	**3 127,96**	**(8 058,93)**	**11 186,89**	*138,81*

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
Résultat de l'exercice	4 954,13	66 691,68	(61 737,55)	-92,57

Conseil d'Administration
25 mai 2023



SPL-SA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA METROPOLE OUEST ATLANTIQUE
SPL-SA au capital de 1 000 000 €
Siège social : 2 ter quai François Mitterrand 44200 NANTES

2 ter quai François Mitterrand – BP 36311 – 44263 NANTES CEDEX 2
SIRET : 450 452 115 000 30 – APE : 7490

Conseil d'Administration
23 mai 2023

ORDRE DU JOUR

---

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 décembre 2022

2. Information concernant les décisions de la commission d'appel d'offres sur l'attribution des marchés

3. Arrêté des comptes clôturés de l'exercice 2022 et approbation du projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire pour l'exercice 2022

4. Information sur le rapport RSE 2022

5. Fixation de la date de l'Assemblée Générale ordinaire 2023 sur les comptes 2022 et de l'ordre du jour

6. Approbation du compte d'exploitation prévisionnel révisé 2023 de la Samoa

7. Information portant sur la Convention Propriétés relative à la construction de la « Nouvelle Faculté de Santé - Quartier-Hospitalo-Universitaire (QHU) » sur l'île de Nantes

8. Points divers

9. L'actualité des projets :

    - Présentation de la stratégie climat du projet urbain
    - Appel à projets France 2030 – Pôle territorial ICC
    - Retour sur la mise en usage des Halles 1&2

Documents mis en annexe :

- Plaquette des comptes au 31/12/2022

Point 1 – Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 décembre 2022

PROJET PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 8 DECEMBRE 2022

Le 8 décembre 2022, à 16h30,

Les administrateurs de la Samoa, Société Publique Locale au capital de 1 000 000 euros, se sont réunis dans la galerie 106 des nouveaux locaux du Pôle Economique situés 5 allée Frida Kahlo à Nantes, au sein des Halles 1&2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mai 2022

2. Information concernant les décisions de la Commission d'Appel d'Offres sur l'attribution des marchés

3. Approbation du compte d'exploitation prévisionnel révisé 2022 de la Samoa

4. Approbation du compte d'exploitation prévisionnel 2023 de la Samoa

5. Approbation de l'Avenant N°2 à la convention réglementée « contrat de délégation de service public pour le développement, l'animation et la promotion des industries culturelles et créatives (ICC) sur le territoire métropolitain, l'exploitation, la gestion et l'animation des Halles 1 & 2, bâtiment totem des ICC sur le Quartier de la création », confiée par Nantes Métropole à la Samoa.

6. Information relative à l'avenant N°7 du Traité de Concession d'Aménagement

7. Questions diverses

8. Actualité du projet

    - Actualité du quartier Prairie au Duc
    - Lancement des Halles 1&2

Sont présents :

- Johanna ROLLAND, pour Nantes Métropole
- Thomas QUERO, pour Nantes Métropole
- Mahel COPPEY, pour Nantes Métropole
- Franckie TRICHET, pour Nantes Métropole
- Isabelle LERAY, pour Nantes Métropole
- Richard THIRIET, pour Nantes Métropole
- Olivier CHATEAU, pour la Ville de Nantes
- Marie-Annick BENATRE, pour la Ville de Nantes
- Laurent DEJOIE, pour la Région Pays de la Loire,
- Laure BESLIER, pour le Comité syndical du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Sont représentés :

- Pascal PRAS, pour Nantes Métropole ayant donné pouvoir à Thomas QUERO
- Marlène COLLINEAU, pour Nantes Métropole ayant donné pouvoir à Marie-Annick BENATRE
- Louise VIALARD, pour Nantes Métropole ayant donné pouvoir à Mahel COPPEY
- Laurence GARNIER, pour Nantes Métropole, ayant donné pouvoir à Richard THIRIET
- Martine METAYER, pour la Ville de Rezé, ayant donné pouvoir à Isabelle LERAY

Sont excusés :

- Delphine BONAMY, pour la Ville de Nantes,
- Jean CHARRIER pour le Conseil Départemental de Loire Atlantique,
- David SAMZUN, pour la C.A.R.E.N.E. (Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, ayant donné pouvoir à Francky TRICHET

Assistaient en outre à la séance :

- Baptiste LE COZ, Chargé de mission au Cabinet de la Maire, Présidente de Nantes Métropole
- Alain CORBINEAU, Chargé de mission à la Direction développement territorial du Département de Loire-Atlantique
- Catherine RINFRAY, Responsable du Secteur centre - DAUN de Nantes Métropole
- Virginie VIAL, Directrice Générale de la Samoa
- Alain BERTRAND, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Urbain de la Samoa
- Fabrice BERTHEREAUX, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Economique de la Samoa
- Didier RESSEGUIER, Directeur Administratif et Financier de la Samoa
- Sophie DUVIVIER, Responsable Administrative et Financière de la Samoa, désignée secrétaire de séance

Johanna Rolland, Présidente de la Samoa, prend la présidence de la séance et constate à son arrivée que le Conseil réunit la présence effective de la moitié de ses membres et qu'il peut donc valablement délibérer.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mai janvier 2022

La présidente demande s'il y a des remarques à la suite de la lecture du procès-verbal du CA du 20 mai 2022.
Aucune remarque n'étant formulée, le point 1 est soumis au vote.

Première délibération

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mai 2022.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Point 2 – Information concernant les décisions de la commission d'appel d'offres sur l'attribution des marchés

La présidente donne la parole à Virginie Vial pour présenter les attributions de marchés qui ont eu lieu entre la fin avril et la fin septembre 2022 lors des commissions d'appel d'offres et qui ont porté essentiellement sur :

- l'accord-cadre pour l'exécution de prestations topographiques, foncières, de détection et géoréférencement de réseaux enterrés sur l'ensemble du territoire public ou privé de l'Ile de Nantes,

- le marché de travaux portant sur le lot 18 mobilier fixe du bâtiment des Halles 1&2,
- le lot 8 « signalétique » du 3ème étage de l'immeuble Rhuys – locaux du pôle urbain de la Samoa,
- le marché public de fournitures de plateformes téléphoniques fixes et mobiles de la Samoa,
- le marché public de prestations de service pour des missions de commissaire aux comptes pour les exercices fiscaux 2022-2027,
- la concession de service pour la réalisation et l'exploitation d'une plateforme de gestion des déblais sur l'Ile de Nantes,
- le marché public de prestations d'expertise comptable, exercices comptables 2022-2025,
- l'accord-cadre de sécurité, surveillance et gardiennage du patrimoine foncier et immobilier de la Samoa.

En l'absence de question, cette résolution n'étant pas soumise au vote, la présidente demande aux membres du conseil d'administration de prendre acte de cette information.

Deuxième délibération

Le Conseil d'Administration prend acte des décisions de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie en séance les 28 avril, 30 mai, 21 juin, 7 et 21 septembre 2022.

Point 3 – Approbation du compte d'exploitation prévisionnel révisé 2022 de la Samoa

La présidente prend la parole en indiquant que nous arrivons au terme de l'année 2022 et préalablement à la présentation du compte d'exploitation prévisionnel 2023, le compte d'exploitation prévisionnel 2022 révisé et consolidé de la Samoa fait apparaître un résultat prévisionnel pour 2022 de : +9.765 € réparti comme suit : + 5.880 € pour le Pôle urbain et + 3.885 € pour le Pôle économique.

La présidente donne ensuite la parole à Sophie Duvivier pour exposer ce point.

Sophie Duvivier souligne que pour le pôle urbain, il n'y a pas de modification majeure du niveau des recettes par rapport au prévisionnel approuvé en mai 2022.
Ces recettes de 3.153 k€ sont constituées principalement de la rémunération forfaitaire annuelle sur le traité de concession et des rémunérations des mandats (mandat des Halles 1&2, mandat de préparation de l'assiette foncière du CHU et de confortement des quais).

Les dépenses ont diminué dans la même proportion (-24 K€) passant de 3.172 k€ à 3.147 k€.
Les achats et charges de fonctionnement, comprenant une prestation externe pour suppléer le départ de la responsable du pôle construction, ont augmenté de 32 k€, alors que les charges de personnel notamment liées à ce départ ont diminué de 49 k€.

Le résultat prévisionnel s'établit à 5.880 euros.

Pour le pôle économique, les recettes enregistrées sont en légère hausse de +34k€, due essentiellement à l'exploitation de Min de Rien (recettes locatives et évènementielles).

Les charges de fonctionnement restent conformes aux prévisions initiales. Les dépenses liées aux actions du Pôle économique ont quant à elles augmenté de +56k€, du fait notamment de l'organisation du festival Chtiiing !.
Le résultat prévisionnel pour le pôle économique s'établit à 3.885 euros.

Au global, le budget prévisionnel consolidé de la Samoa fait apparaître un bénéfice de 9.766 euros pour 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, le point 3 est soumis au vote.

Troisième délibération

Le Conseil d'Administration approuve le compte d'exploitation prévisionnel actualisé 2022 de la Samoa.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Point 4 – Approbation du compte d'exploitation prévisionnel 2023 de la Samoa

La présidente donne à nouveau la parole à Sophie Duvivier pour présenter ce point.

Le compte de résultat prévisionnel 2023 a été établi en tenant compte du périmètre et des contrats actuels ou en cours de finalisation à savoir :

- La modification du budget global de la DSP pour l'activité du Pôle économique est issue des dispositions prévues dans l'avenant n°2 qui doit être approuvé au conseil métropolitain du 16 décembre 2022 (cf. point 5 du présent dossier du CA).

- Pour le Pôle urbain, les dispositions de l'avenant n°7 présenté au point 6 du présent dossier du CA ont été prises en compte.

Pour le Pôle urbain, les recettes devraient s'établir à 3.265 K€ en 2023, contre 3.154 K€ en 2022. Cette progression est due à l'augmentation de la rémunération de Nantes métropole au titre du Traité de Concession de 133 K€, comprenant une prise en charge d'une partie de l'indexation des salaires pour 72 K€.

Les dépenses prévisionnelles 2023 devraient augmenter de 112 K€, s'expliquant par :

- L'augmentation des charges de personnel liées à l''augmentation du coût de la vie : +129 K€ ;
- La diminution de 33 K€ des honoraires qui étaient liés à des prestations ponctuelles en 2021 et 2022 ;
- L'augmentation des dotations aux amortissements liés aux travaux réalisés dans les locaux du quai François Mitterrand.

Le résultat prévisionnel 2023 pour le pôle urbain s'établit à 4 831 euros.

Pour le Pôle économique, les recettes devraient s'établir à 2 988 K€ en 2023 contre 2 721 K€ en 2022. Ce budget est en progression de 267 K€ avec notamment :

- Des subventions stables : DSP pour 1.424 K€, Région Pays de la Loire subvention estimée à 172 K€, FICOL estimée à 145 K€, ICLE Air Pays de la Loire ;
- Une augmentation des recettes locatives de 256 K€ avec l'ouverture et la mise en exploitation des Halles 1&2, et de nos recettes propres (+ 13 K€).

Ces recettes en augmentation permettent de compenser l'augmentation des dépenses de+265 K€ due principalement au coût de fonctionnement des Halles 1&2 et à l'augmentation des frais de personnel permettant l'animation de ce lieu.

Virginie Vial prend la parole pour informer les membres du Conseil d'administration que la Région des Pays de la Loire devrait diminuer sa subvention comme elle le fait pour tous ses partenaires à hauteur de 10% pour l'année 2023. L'information venant de nous parvenir mais n'étant pas encore actée, le budget présenté ne tient pas compte de ce nouveau montant. Fabrice Berthereaux précise que des mesures correctives seront prises pour intégrer cette diminution. Johanna Rolland propose de passer la parole à Laurent Dejoie, Représentant de la Région, qui confirme la tendance en indiquant que cela ne remet pas en cause le partenariat de la Région avec la Samoa.

Sophie Duvivier reprend la parole pour conclure la présentation du budget prévisionnel 2023, en indiquant que le résultat prévisionnel 2023 pour le pôle économique s'établit à 5.998 euros et qu'au global, le budget prévisionnel consolidé de la Samoa fait apparaître un bénéfice de 10.829 euros pour 2023.

Aucune remarque n'étant formulée sur ce point, la présidente soumet le point au vote.

Quatrième délibération

Le Conseil d'Administration approuve le compte d'exploitation prévisionnel 2023 de la Samoa.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Point 5 – Approbation de l'Avenant N°2 à la convention réglementée « contrat de délégation de service public pour le développement, l'animation et la promotion des industries culturelles et créatives (ICC) sur le territoire métropolitain, l'exploitation, la gestion et l'animation des Halles 1 & 2, bâtiment totem des ICC sur le Quartier de la création », confiée par Nantes Métropole à la Samoa.

La présidente avant de donner la parole à Virginie Vial attire l'attention des membres du Conseil d'administration sur le point 5 de l'avenant N°2 portant sur la filière de la mode durable et responsable. En effet, il est à noter une montée en puissance de ces enjeux sur le territoire national et européen. Notre territoire a également une carte à jouer sur ce sujet avec un certain nombre d'entrepreneurs qui sont leaders dans ce domaine. Elle indique que la métropole a pour ambition de poursuivre dans la voie de ces enjeux de développement économique et responsable qui font son attractivité.

La Présidente donne la parole à Virginie Vial, pour la présentation de cet avenant et de ses conséquences.

Virginie Vial indique que les sujets suivants ont motivé la rédaction de ce nouvel avenant :

1. Ouverture de la Halles 1.2 – Révision des tarifs de location
2. Pérennisation de l'organisation de la manifestation dédiée à la créativité Chtiiing !
3. Clause d'indexation de la contribution de Nantes Métropole à la rémunération du personnel du Pôle Economique au regard de l'inflation
4. Mise à jour de la dénomination des accélérateurs des projets ICC
5. Structuration de la filière de la mode durable et responsable

Francky Trichet souhaite intervenir en précisant que Nantes fait partie des rares territoires à se prévaloir de la culture et du développement économique de nouvelles filières émergentes sur les Industries Culturelles et Créatives. La Samoa propose des outils qui permettent de faire rayonner le territoire français à l'international dans ce domaine.

Plus aucune remarque n'étant formulée, la présidente met au vote ce point.

Cinquième délibération

Le Conseil d'Administration approuve l'avenant N°2 à la convention réglementée « contrat de délégation de service public pour le développement, l'animation et la promotion des industries culturelles et créatives (ICC) sur le territoire métropolitain, l'exploitation, la gestion et l'animation des halles 1&2, bâtiment totem des ICC sur le Quartier de la création », confiée par Nantes Métropole à la Samoa.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Point 6 – Information concernant l'avenant N° 7 du Traité de Concession d'Aménagement

La présidente donne la parole à Virginie Vial pour la présentation de cet avenant et de ses conséquences.

Plusieurs modifications du traité de concession sont devenues nécessaires afin de permettre à la Samoa de poursuivre les missions qui lui ont été confiées par Nantes Métropole.
Elles ont fait l'objet d'un avenant n°7 présenté et approuvé lors du Conseil métropolitain du 7 octobre 2022 et concernent :

- La maîtrise d'ouvrage de la plateforme de bus à haut niveau de service de la future ligne 8 sur l'île de Nantes
- La maîtrise d'ouvrage des travaux de réseau d'eaux usées situé boulevard de la Prairie au Duc
- Clause d'indexation de la contribution de Nantes Métropole à la rémunération du personnel du Pôle Urbain au regard de l'inflation

Sixième délibération

Le Conseil d'Administration prend acte de l'information concernant l'avenant N° 7 du traité de Concession d'Aménagement.

Point 7 – Questions diverses

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des questions diverses ou remarques. M. Richard Thiriet prend la parole pour confirmer que le montant de la participation de la Région des Pays de la Loire au budget du Pôle Economique de la Samoa en 2023 sera bien de 155.000€, soit une baisse de 10% par rapport à 2022.

Plus aucune question n'étant posée, la présidente propose de passer au dernier point inscrit à l'ordre du jour.

Point 8 – L'actualité des projets :

La présidente introduit le premier sujet d'actualité à savoir le quartier de la Prairie au Duc avec la livraison de l'école de design qui a marqué un temps très fort au sein de ce quartier en profonde mutation.

La Présidente donne la parole à Olivier Chateau, Adjoint de quartier Ile de Nantes, pour présenter les actions entreprises envers les habitants du quartier Prairie au Duc dans le cadre des travaux à venir. Olivier Chateau indique que le projet des jardins de l'estuaire a été dévoilé lors de la dernière réunion de quartier avec les habitants. L'idée était de les interroger sur leur connaissance du projet, de leur expliquer les actions qui se dérouleront et d'infuser les informations dans le quartier. Un temps conséquent a été accordé pour faire la pédagogie du projet.

Olivier Chateau en profite pour souligner que les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées du bd Prairie-au-Duc représentent un énorme chantier long de 9 mois avec la fermeture du boulevard de la Prairie au Duc et qu'il convient d'accompagner les commerçants et les habitants pendant cette période en les informant notamment sur tous les dispositifs qui seront mis en place pour remédier aux difficultés qu'ils rencontreront.

La présidente donne ensuite la parole à Alain Bertrand, Directeur Général adjoint en charge du Pôle Urbain pour présenter aux administrateurs l'ensemble de l'actualité du projet à savoir, la livraison de l'école de design, le choix des projets pour la terminaison du quartier Prairie-au-Duc, l'avancement du projet des Jardins de l'Estuaire, l'engagement de la plateforme de gestion des terres polluées et l'information sur les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées du bd Prairie-au-Duc.

Alain Bertrand rappelle que les jardins de l'estuaire s'intègrent dans ce que Jacqueline Osty, Paysagiste du projet Ile de Nantes, appelle le système de parcs et qui représentera à terme avec le parc des

chantiers et le grand parc de Loire une superficie de 26 ha, ce qui en fait un projet urbain remarquable notamment grâce à la désimperméabilisation. La Présidente ajoute que Jacqueline Osty a imaginé un enchevêtrement de parcs par rapport au projet initial pour aller plus loin dans la logique de désimperméabilisation et de renaturation des sols.

Alain Bertrand poursuit sa présentation et à l'issue, Marie-Annick Benâtre adjointe à la maire de Nantes, déléguée aux personnes handicapées, prend la parole pour informer les membres du conseil d'administration qu'elle a formulé une demande auprès de la Samoa concernant l'accessibilité pour les personnes en position de handicap, notamment pendant les phases de chantier.

M. Thiriet interroge Alain Bertrand sur l'offre de parking autour du CHU et demande des précisions concernant le parking situé sous l'école de design. La présidente indique que ce parking sera une réponse à l'accessibilité du CHU mais que le principal parking se situera sous les bâtiments du CHU, et sera complété de nouveaux parkings publics situés à proximité immédiate. Elle rappelle également la gratuité des parkings pour les usagers du CHU.

Plus aucune question sur ce premier point d'actualité n'étant posée, la présidente donne la parole à Fabrice Berthereaux, Directeur général adjoint du Pôle Economique pour présenter le lancement des Halles 1&2, bâtiment dédié aux industries culturelles et créatives et qui accueille pour la première fois le conseil d'administration de la Samoa. Ce bâtiment a pour vocation d'accueillir des porteurs de projets, des associations, des artistes, des collectifs, des enseignants chercheurs pour porter l'innovation et la créativité à l'échelle de la métropole nantaise et de la région des pays de la Loire. Une vingtaine de sociétés pourrait être accueillie au cœur des Halles 1&2 et un volume du rez-de-chaussée sera également occupé par le collectif Ping à partir du mois de janvier. L'inauguration devrait être envisagée aux alentours du mois de mai. Fabrice Berthereaux expose un premier prévisionnel des manifestations à venir et indique que l'équipe en charge de la commercialisation du bâtiment sera en place début janvier 2023.

Francky Trichet ajoute que cet équipement permettra de créer des liens entre la culture et les industries mais aussi dans le domaine de la santé et du design.

Enfin, Didier Resseguier, Directeur administratif et financier de la Samoa depuis 2014 a souhaité remercier la présidente et l'ensemble des membres du conseil d'administration à l'occasion de son départ à la retraite prévu le 31 décembre 2022.

Johanna Rolland le remercie pour son implication.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la présidente clôt la séance du Conseil d'Administration à 17h30.

La Présidente de séance
Johanna ROLLAND

1er Vice-Président
Thomas QUERO

La secrétaire de séance
Sophie DUVIVIER

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2022.

Point 2 - Information concernant les décisions de la Commission d'Appel d'Offres sur l'attribution des marchés

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en séance le 21 octobre 2022, le 28 novembre 2022, le 23 janvier 2023 et le 20 mars 2023.

A. <u>Commission d'Appel d'offres du 21 octobre 2022</u>

1. Attribution du marché public portant sur la mise à jour de l'étude d'impact de 2014 et la réalisation d'un dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) portant sur l'ensemble de la ZAC Sud-Ouest de l'Ile de Nantes.

Le présent marché a pour objet la mise à jour de l'étude d'impact de 2014 et la réalisation d'un dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) portant sur l'ensemble de la ZAC Sud-Ouest de l'Ile de Nantes qui doit tenir compte de :

- de l'étude d'impact initiale réalisée en 2014
- des études spécifiques réalisées depuis et notamment l'inventaire faune flore de 2021
- du projet actuel d'aménagement de la ZAC Sud-Ouest, de son calendrier de mise en œuvre et des projets en interface (DNLT, Pirmil, centralité …)
- des attentes du comité de procédures qui encadre les études règlementaires sur le périmètre de la Métropole
- du nouveau contexte règlementaire et législatif.

La durée du marché est la durée nécessaire à la réalisation qui est prévisionnellement fixée à 48 mois.

Il s'agit d'un marché public mono-attributaire.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée avec possibilité de négociation avec les 3 candidats les mieux classés. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Onze entreprises identifiées ont téléchargé le DCE. Le DCE a fait l'objet de 41 retraits anonymes. Deux offres dématérialisées ont été remises dans le délai de rigueur.

Au vu du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont décidé d'attribuer le marché à l'entreprise **ARTELIA** pour un montant de **36 375,00 € HT** issu de la DPGF.

2. Attribution du marché public portant sur la fourniture, pose et installation de mobiliers neufs (lot 1) après relance de la consultation

La présente consultation a pour objet la relance du marché public de fournitures et d'installation des éléments de mobiliers neufs (lot 1) des Halles 1&2 sur l'Ile de Nantes.

Il s'agit d'une procédure de relance suite à la déclaration sans suite pour infructuosité de la consultation de marché public de fourniture et d'installation des éléments de mobiliers neufs des Halles 1&2, initialement divisée en deux lots (mobilier neuf et mobilier de réemploi).

Il a pour mission, l'exécution des prestations de fourniture et d'installation nécessaires à l'implantation des éléments de mobilier du bâtiment des Halles 1 et 2 et dont l'exécution doit permettre :

- d'assurer le meilleur confort d'usage possible des occupants et usagers ;
- d'assurer une qualité de service adaptée aux besoins des différents utilisateurs ;
- d'assurer la sécurité dans les locaux ;

- d’assurer une ambiance générale agréable et en adéquation avec les différentes activités et la typologie du bâtiment à savoir une halle industrielle réhabilitée.

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le délai global d’exécution de l’ensemble des prestations est de 5 mois à compter de la notification du marché.

21 entreprises identifiées ont téléchargé le DCE. Le DCE a fait l’objet de 38 retraits anonymes.
3 offres dématérialisées ont été remises dans le délai de rigueur.

Au vu du rapport d’analyse des offres, les membres de la commission d’appel d’offres ont décidé d’attribuer le marché à l’entreprise IDM pour un montant de de 298 992,13 € HT issu de la DPGF.

B. Commission d’Appel d’offres du 28 novembre 2022

1. Attribution du marché public portant sur une mission de coordination de sécurité et de protection de la sante (CSPS) de niveau 1 pour l’aménagement des espaces publics du projet de développement des nouvelles lignes de transports (axe nord-sud)

La consultation s’insère dans le contexte du projet de développement des nouvelles lignes de transports (DNLT).
Dans le cadre de sa stratégie de mobilité globale, et en vue du déménagement du CHU sur l’Ile de Nantes, Nantes Métropole a décidé de la création de 3 nouvelles lignes de transports pour l’agglomération :

- Lignes tramway n°6 et 7 reliant respectivement le nord-est et le nord-ouest de la métropole au futur CHU et à la mairie de Rezé au sud
- Ligne BHNS n°8 (Bus à Haut Niveau de Service) reliant la commune de Bouguenais au boulevard de Doulon, en passant par le CHU et traversant l’île de Nantes d’ouest en est.

Le marché porte uniquement sur la mission SPS relative à la réalisation des espaces publics de l’axe Nord-Sud du projet DNLT.
Néanmoins, l’imbrication des différentes MOA, et notamment des projets « infrastructure tramway » et « espaces publics » génèrera une coactivité forte et une articulation fine des interventions afin de prévenir les risques internes à chaque chantier, entre les chantiers, et avec l’environnement urbain dense dans lequel se développe le projet.

La période de travaux des espaces publics pourra s’étaler de mi-2024 à 2028.

Le marché public est qualifié de marché public de prestations intellectuelles régi par le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG-PI) 2021.

La durée du marché est la durée nécessaire à la réalisation de l’opération qui est fixée prévisionnellement à 72 mois à compter de la notification du présent marché.

La procédure de passation utilisée est l’appel d’offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Au vu du rapport d’analyse des offres, les membres de la commission d’appel d’offres ont décidé d’attribuer le marché cité à l’entreprise QUALICONSULT pour un montant de 24 960,00 euros HT sur la base du montant issu de la décomposition du prix global et forfaitaire.

2. *Information concernant les évolutions des marchés subséquents de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour la transformation de l'Ile de Nantes depuis le dernier point d'information en CAO du 22 février 2022*

L'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour la transformation de l'Ile de Nantes a été notifié le 1er février 2017, pour une durée de 8 ans au groupement constitué de l'Atelier Jacqueline Osty et Associés (mandataires), Claire Schorter Architecture & Urbanisme, MA-GEO et Roland Ribi & Associés.

Cet accord-cadre a été conclu sans montant maximum ni montant minimum, sur la base de l'offre de prix faite par le groupement titulaire lors de la consultation, au terme d'une procédure de dialogue compétitif.

A ce jour, 32 marchés subséquents ont été notifiés.

Les marchés / avenants / bons de commande notifiés ou en cours de notification depuis la CAO du 22 février 2022 sont les suivants :

Avenants à l'accord-cadre :

- Avenant n°2 au marché C2 : Mission complémentaire responsable de projet, notifié le 22/02/2022
- Avenant n°3 au marché C2 : Modalités de fixation de la rémunération de la maitrise d'œuvre pour les marchés à tranches, notifié le 17/05/2022

Volet A -Etudes urbaines :

- Un marché A4 a été notifié le 23/03/2022, pour une durée de 18 mois et un montant de 444 356 € HT
- Avenant au marché A3 notifié le 29/03/22, pour une moins-value de 15 770 € HT

Volet B : Accompagnement des opérations immobilières :

- Marché subséquent n°2 : 16 nouveaux bons de commande de suivi d'opérations immobilières ont été notifiés depuis février 2022, pour un montant de 186 208 € HT pour environ 177 835 m² de SDP à développer, portant le total à 38 bons de commande depuis la notification du marché, et un montant global de 465 415 € HT.

Au total, depuis la notification de l'accord-cadre, 1 479 467 €HT d'honoraires ont été commandés au titre du volet B, dont 884 602 €HT (60%) sur des fonciers cédés par la SAMOA permettant de développer environ 250 000 m² de SDP (Anatole de Monzie, Blocs A, B, C, D & G République, Blocs E & J Prairie au Duc, …).

Volet C – Maîtrise d'œuvre d'espaces publics

- Marché subséquent n°2 au volet C1 – Marché à bons de commande pour la réalisation d'études de faisabilité et accompagnement de projets d'espaces publics, notifié le 23/03/2022 jusqu'au terme de l'accord cadre

  → notification du bon de commande n°1 : étude de faisabilité L8, pour un montant de 149 665 € HT.

10 nouveaux marchés subséquents volet C2 pour un montant de 2 200 071 € HT d'honoraires complémentaires :

- Marché C2.13 – MIN de Rien– Notifié le 04/04/2022 pour un montant de 36 750 € HT

- ✓ Objet : Maîtrise d'œuvre de l'aménagement des abords du MIN NORD
- ✓ 1 tranche ferme
- ✓ Montant prévisionnel des travaux : 300 000 € HT (valeur janvier 2022)
- ✓ Rémunération : 36 750 € HT, sur la base des taux de rémunération figurant à l'accord-cadre.
- ✓ Délais de réalisation : 36 mois

- Marché C2.14 – Terminaison de Prairie au Duc– Notifié le 23/08/2022 pour un montant de 365 005,24 € HT
  - ✓ Objet : Maîtrise d'œuvre des espaces publics de la terminaison Ouest du quartier de la Prairie au Duc
  - ✓ 1 tranche ferme (mission esquisse/AVP) et 5 tranches conditionnelles (découpées par secteur)
  - ✓ Montant prévisionnel des travaux : 3 653 706,00 € HT (valeur janvier 2022)
  - ✓ Rémunération : 365 005,24 € HT, sur la base des taux de rémunération figurant à l'accord-cadre et appliqués à chacune des tranches.
  - ✓ Délais de réalisation : 72 mois

- Marché C2.15 – Raccordement provisoire blocs A et B– Notifié le 03/08/2022 pour un montant de 66 750 € HT
  - ✓ Objet : Maîtrise d'œuvre pour le raccordement provisoire des blocs A et B du quartier République
  - ✓ 1 tranche ferme
  - ✓ Montant prévisionnel des travaux : 500 000€ HT (valeur avril 2022)
  - ✓ Rémunération maîtrise d'œuvre : 66 750 € HT, sur la base des taux de rémunération figurant à l'accord-cadre
  - ✓ Délais de réalisation : 14 mois

- Marché C2.17 – Jardins de l'Estuaire, jardins A et B – Notifié le 08/09/2022 pour un montant de 164 128,05 € HT
  - ✓ Objet : Maîtrise d'œuvre pour les jardins de l'Estuaire, secteurs jardins A et B
  - ✓ 1 tranche ferme
  - ✓ Montant prévisionnel des travaux : 1 612 259,55 € HT (valeur avril 2022)
  - ✓ Rémunération maîtrise d'œuvre : 164 128,05 € HT, sur la base des taux de rémunération figurant à l'accord-cadre
  - ✓ Délais de réalisation : 30 mois

- Marché C2.18 – Jardins de l'Estuaire, jardin Ouest– Notifié le 08/09/2022 pour un montant de 393 480,23 € HT
  - ✓ Objet : Maîtrise d'œuvre pour les jardins de l'Estuaire, jardin Ouest
  - ✓ 1 tranche ferme
  - ✓ Montant prévisionnel des travaux : 4 281 613,2 € HT (valeur avril 2022)
  - ✓ Rémunération maîtrise d'œuvre : 393 480,23 € HT, sur la base des taux de rémunération figurant à l'accord-cadre
  - ✓ Délais de réalisation : 40 mois

- Marché C2.19 – Jardins de l'Estuaire, cours de l'Estuaire – Notifié le 08/09/2022 pour un montant de 878 971,01 € HT
  - ✓ Objet : Maîtrise d'œuvre pour les jardins de l'Estuaire, cours de l'Estuaire
  - ✓ 1 tranche ferme
  - ✓ Montant prévisionnel des travaux : 9 564 428,85 € HT (valeur avril 2022)
  - ✓ Rémunération maîtrise d'œuvre : 878 971,01 € HT, sur la base des taux de rémunération figurant à l'accord-cadre
  - ✓ Délais de réalisation : 60 mois

- Marché C2.20 – Jardins de l'Estuaire, jardins C et D – Notifié le 08/09/2022 pour un montant de 125 972,46 € HT
  - ✓ Objet : Maîtrise d'œuvre pour les jardins de l'Estuaire, jardins C et D
  - ✓ 1 tranche ferme
  - ✓ Montant prévisionnel des travaux : 1 237 450,52 € HT (valeur avril 2022)
  - ✓ Rémunération maîtrise d'œuvre : 125 972,46 € HT, sur la base des taux de rémunération figurant à l'accord-cadre
  - ✓ Délais de réalisation :70 mois

- Marché C2.21 – Jardins de l'Estuaire, jardin Lidl – Notifié le 08/09/2022 pour un montant de 44 485,89 € HT
  - ✓ Objet : Maîtrise d'œuvre pour les jardins de l'Estuaire, secteur Lidl/5 Ponts
  - ✓ 1 tranche ferme
  - ✓ Montant prévisionnel des travaux : 354 469,23 € HT (valeur avril 2022)
  - ✓ Rémunération maîtrise d'œuvre : 44 485,89 € HT, sur la base des taux de rémunération figurant à l'accord-cadre
  - ✓ Délais de réalisation :60 mois

- Marché C2.22 – Percement Simone Veil – Notifié le 08/09/2022 pour un montant de 111 980 € HT
  - ✓ Objet : Maîtrise d'œuvre pour le percement routier et cyclable du faisceau ferroviaire au niveau du Bd Simone Veil
  - ✓ 1 tranche ferme
  - ✓ Montant prévisionnel des travaux : 1 100 000 € HT (valeur avril 2022)

- ✓ Rémunération maitrise d'œuvre : 111 980 € HT, sur la base des taux de rémunération figurant à l'accord-cadre
- ✓ Délais de réalisation :21 mois

- Marché C2.23 – Venelle Mme de Stolz – Notifié le 04/10/2022 pour un montant de 12 550 € HT
  - ✓ Objet : Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la venelle Mme de Stolz
  - ✓ 1 tranche ferme
  - ✓ Montant prévisionnel des travaux : 100 000 € HT (valeur juin 2022)
  - ✓ Rémunération maîtrise d'œuvre : 12 550 € HT, sur la base des taux de rémunération figurant à l'accord-cadre
  - ✓ Délais de réalisation :18 mois

Le montant total des marchés C2 notifiés depuis le 22/02/2022 est de 2 200 071 € HT de rémunération de la maitrise d'œuvre pour un montant prévisionnel de travaux de 22 703 927,40 € HT.

Par ailleurs, 4 avenants aux marchés subséquents C2 de maîtrise d'œuvre ont été passés :

→ L'avenant 1 au marché subséquent C2-3 portant sur l'aménagement du secteur Dumont – Senghor Leopold Mercure Bagan - notifié le 05/07/2022.

Nouveau coût prévisionnel travaux : 1 226 800.00€ HT (valeur septembre 2018)

Montant HT final du marché : 120 198,55 € (valeur octobre 2018)

Montant HT supplémentaire pour la rémunération de MOE pour la Mission « responsable du projet » : 2 036,48 € (valeur octobre 2018)

→ L'avenant 1 au marché subséquent C2-11 pour l'aménagement des espaces publics du quartier République - notifié le 05/07/2022

Coût prévisionnel travaux inchangé (celui précisé dans le MS C2-11) : 8 559 368, 26 € HT arrondi à 8 559 368,50 € HT (valeur février 2020)

Montant HT final du marché : 696 731,99 € (valeur décembre 2020)

Montant HT supplémentaire pour la rémunération de MOE pour la Mission « responsable du projet » : 11 205,71 € (valeur décembre 2020)

→ L'avenant 1 au marché subséquent C2-16 pour le redimensionnement du réseau EU du Bd de la Prairie au Duc - notifié le 05/07/2022

Nouveau coût prévisionnel travaux : 2 832 038,14 € HT (valeur décembre 2021)

Montant HT final du marché : 245 995,75 € (valeur janvier 2022)

→ L'avenant 2 au marché subséquent C2-16 pour le redimensionnement du réseau EU du Bd de la Prairie au Duc - notifié le 01/08/2022

Nouveau coût prévisionnel travaux : 2 832 038,14 € HT (valeur décembre 2021)

Montant HT supplémentaire pour la rémunération de MOE pour la Mission « responsable du projet » : 3 525,88 € (valeur janvier 2022)

Montant HT final du marché : 249 521,63 € (valeur janvier 2022)

Des bons de commandes ont enfin été formulés sur les marchés subséquents C3.1 et C3.2 :

- Marché C3.1 – Missions ponctuelles de maîtrise d'œuvre → notification d'1 bon de commande pour un montant total de 16 864 € HT, pour la modélisation hydraulique des blocs C, D et G du quartier République.

- Marché C3.2 – Missions ponctuelles et complémentaires au marché C2.9 de maîtrise d'œuvre des espaces publics du projet de développement de nouvelles lignes de transport. Notifié le 05/11/20 → Notification de 6 bons de commande pour un montant de 15 669 € HT. Ces bons de commande engagent et rémunèrent des interventions complémentaires au volet C2.9, rendues nécessaires par l'organisation du projet de nouvelles lignes de tramway et l'importante coordination à réaliser entre le projet d'espaces publics et le projet de transport.

Au total, depuis la notification de l'accord-cadre, 9 252 457 €HT d'honoraires ont été commandés pour les missions du volet C, dont 4 348 955 €HT (45%) pour les lignes de transports en commun, correspondant à un montant d'environ 82 M€ HT.

Information à la commission d'appel d'offres :

Par principe, les marchés subséquents ne sont pas soumis à l'avis de la commission d'appels d'offres de la Samoa.

Cependant, la Samoa souhaite que l'ensemble des marchés subséquents qui seront notifiés dans le cadre du présent accord-cadre, soient présentés pour information en commission d'appel d'offres.

C. Commission d'Appel d'offres du 23 janvier 2023

1. Validation de l'avenant 1 à l'accord-cadre à bons de commande portant sur des travaux de Voiries et Réseaux Divers (VRD) et paysage pour l'aménagement des espaces publics du projet urbain de l'Ile de Nantes

La Samoa, a lancé un appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord cadre pour la réalisation de travaux de VRD et de paysage pour l'aménagements d'espaces publics et la viabilisation d'opérations immobilières dans le cadre du projet urbain de l'Île de Nantes.
Les prestations sont réparties en 3 lots et chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre :

- Lot 1 Terrassement, Assainissement, Voirie
- Lot 2 Réseaux souples, éclairage public et adduction d'eau potable
- Lot 3 Aménagements paysagers & mobilier urbain

Il est régi par le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG- Travaux du 08/09/2009).
L'accord-cadre, mono attributaire à bons de commande a pour objet l'exécution des travaux du lot n°1 Terrassement, Assainissement, Voirie pour l'aménagement des espaces publics du projet urbain de l'Ile de Nantes.
Le lot n°1 a été notifié le 25/06/2021 à la société COLAS France Agence Nantes Nord sur la base d'un acte d'engagement et d'un bordereau des prix unitaires (BPU) listant l'ensemble des prix unitaires répondant au cahier des clauses administratives particulières.

Un détail quantitatif estimatif (DQE) sans valeur contractuelle a été remis avec l'offre.
Concernant le lot n°1, la valeur indicative et estimative précisée au DQE s'élève à 7 328 613,00 € HT.

Cet accord cadre sans minimum ni maximum a été passé en appel d'offres ouvert procédure formalisée, en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le présent avenant a pour objet la contractualisation de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires du lot n°1 pour répondre à des interventions ponctuelles sur l'Ile de Nantes
Ces prix nouveaux sont liés à la nécessité de réaliser des travaux de fondation de grande profondeur (plus de 4 mètres) pour les travaux de renouvellement du réseau eaux usées sur Prairie au Duc.

L'avenant n°1 introduisant des prix nouveaux représente une augmentation de 2 455 351,80 € HT soit +33,50 % par rapport au DQE non contractuel mais remis dans l'offre.

Au vu du rapport de présentation, les membres de la commission d'Appel d'Offres ont décidé d'autoriser la passation de l'avenant n°1 d'un montant de 2 455 351,80 € H.T. à l'accord-cadre confié à l'entreprise COLAS France - Agence Nantes Nord.

2. Validation de l'avenant 1 à l'accord-cadre d'assistance technique et économique à maîtrise d'ouvrage pour la gestion globale et optimale des déblais de l'île de Nantes

Le marché pour lequel est proposé un avenant a pour objet l'exécution de prestations d'assistance technique et économique à maîtrise d'ouvrage pour la gestion globale et optimale des déblais de l'île de Nantes, via la mise en œuvre d'une plateforme de gestion des terres.

Il s'agit d'une mission d'assistance technique pour accompagner la Samoa dans sa stratégie globale de gestion et valorisation des déblais de l'île de Nantes, notamment via la mise en œuvre d'une plateforme de gestion des terres sur l'île de Nantes.

L'accompagnement de l'AMO doit ainsi permettre d'assurer dans de bonnes conditions et en tenant compte du contexte du projet urbain, la mise en place, l'ouverture et le fonctionnement de la plateforme. Il doit aussi permettre à la Samoa d'adapter si nécessaire la méthode globale de gestion des terres au vu du fonctionnement de la plateforme.

Pour ce faire, la Samoa a identifié **une mission forfaitaire A**, qui consiste à :

- Accompagner la Samoa lors de la phase de consultation de l'exploitant de la plateforme ainsi que lors de la mise au point du contrat.
- Le marché prévoit également dans la partie B, la possibilité d'émettre des bons de commande sur des aspects techniques suivant les besoins de la Samoa pour l'accompagner ponctuellement dans la gestion globale et optimale des terres sur l'île de Nantes.

L'avenant concerne précisément la mission forfaitaire A et est justifié de la façon suivante :

- Un important travail de reprises, multiples, du dossier de consultation, eu égard aux réflexions partagées entre Samoa, FIDAL, BG et CAP HORNIER, alors que l'offre était plutôt fondée sur une reprise relativement peu significative du DCE du marché qui n'avait pas abouti.
- Malgré un nombre d'offres de candidats limité, les offres reçues ont demandé plus de travail qu'envisagé, avec une analyse plus approfondie sur les aspects techniques et financiers, entraînant de nombreux questionnements.
- Une phase de négociation très détaillée dans son contenu puis d'analyse des offres après négociation.
- En lien avec tout ce qui précède, un nombre conséquent de réunions non anticipées, ou du moins provisionnées dans l'accord-cadre.
- En lien avec tout ce qui précède également, l'analyse approfondie du dossier a conduit à traiter dans le cadre de la mission des sujets non identifiés initialement, mais néanmoins nécessaires pour assurer l'aboutissement de la consultation et la signature du marché.

L'avenant n°1 introduisant des prix nouveaux représente une augmentation de :

- 14 475 € HT représente une évolution de + 50 % par rapport au montant initial de l'accord-cadre composite pour la partie A uniquement.

La partie B à bons de commande n'est pas intégrée pour le calcul du % d'augmentation lié au présent avenant.

Au vu du rapport de présentation, les membres de la commission d'Appel d'Offres ont décidé d'autoriser la passation de l'avenant n°1 d'un montant de 14 475 € HT à l'accord-cadre confié au Groupement conjoint avec mandataire solidaire BG Ingénieurs Conseils SAS (mandataire)/CAPHORNIER.

3. Information sur l'accord-cadre d'inventaire et de diagnostics sur le patrimoine arboré de l'île de Nantes

Un accord-cadre cadre mono-attributaire à marchés subséquents et bons de commande portant sur des prestations d'inventaires et de diagnostics sur le patrimoine arboré de l'ile de Nantes a été notifié par la Samoa le 6 octobre 2021 à l'ONF, pour une durée initiale de 1 an reconductible 3 fois.

Cet accord-cadre a été conclu dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-6, R. 2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Il ne comporte pas de minimum ni de maximum de commandes.

A ce jour, un marché subséquent a été notifié dont l'objet consiste à établir, dans le cadre des projets Tram & BHNS sur l'Ile de Nantes, la connaissance fine de l'état du patrimoine arboré présent dans les périmètres connus en procédant à son diagnostic et sa géolocalisation afin de pouvoir élaborer des rapports d'expertises et un rapport de présentation.

D. Commission d'Appel d'offres du 20 mars 2023

1. Attribution d'un accord-cadre à bons de commande portant sur une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs relatives à des opérations de niveau I – II – III pour l'aménagement des espaces publics et de bâtiments sur l'Ile de Nantes

Dans le cadre du projet urbain de l'Ile de Nantes, la Samoa, souhaite être accompagnée d'un coordonnateur SPS qui sera chargé d'exécuter des missions de coordination sécurité et protection de la santé des travailleurs par la contractualisation d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande. La présente consultation recouvre les missions de SPS de niveau I, II et III telles que définies aux articles R 4532-11 à R.4532-37 du Code du travail pour l'aménagement de l'espace public et bâtiments.

Le maximum de l'accord-cadre pour toute la durée du contrat (y compris reconduction) est de : 300.000€ HT

Le présent accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3.
La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Au vu du rapport de présentation, les membres de la commission d'Appel d'Offres ont décidé de retenir l'offre de la société ATAE comme l'offre la mieux-disante pour un montant de 130.253,00 euros HT sur la base du montant issu du détail quantitatif estimatif (DQE)

2. Attribution de l'accord-cadre multi-attributaire à bons de commande portant sur une mission de régie évènementielle – Moyens humains

L'accord-cadre objet de la présente consultation fait partie intégrante d'un besoin plus large en prestations de régie événementielle portant sur des moyens humains (objet du présent accord-cadre) mais également sur des moyens matériels, qui feront l'objet d'une consultation lancée plus tard.

Le montant de l'accord-cadre sur la durée initiale a été estimé à 250.000 € HT.
Il convient de préciser que l'accord-cadre porte sur une activité nouvelle, liée à la construction récente des Halles 1 & 2, ce qui implique l'absence de données préexistantes pour la détermination de l'estimation
Dans ce contexte, le montant maximum de l'accord-cadre a été défini dans l'optique d'avoir une marge de manœuvre non négligeable, dans l'hypothèse où l'activité événementielle des Halles 1 & 2 serait particulièrement développée.
L'accord-cadre est conclu avec un montant maximum (sans minimum) fixé à 350.000 €HT pour la durée initiale du contrat. Le montant maximum pour toute la durée de l'accord-cadre (y compris reconduction) est de 700 000 € HT.

Le présent accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an et 6 mois.
L'accord-cadre pourra être reconduit une fois, sans que la durée totale de l'accord-cadre, périodes de reconduction comprises, ne puisse dépasser 3 ans.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée conformément à l'article R. 2123-1 3° du code de la commande publique relatif aux marchés ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques dont la liste figure dans un avis annexé au code, quelle que soit la valeur estimée du besoin.

Au vu du rapport d'analyse des offres ci-joint, les membres de la commission d'appel d'offres ont décidé d'attribuer le marché cité à la société ZEBULON REGIE comme premier attributaire avec l'offre la mieux-disante pour un montant de 349 450 euros HT sur la base du montant issu du détail quantitatif estimatif et la société RAYTEAM en tant que second attributaire.

3. Validation de l'avenant n°2 au marché public de fabrication, fourniture, pose et installation des éléments de signalétique du bâtiment des Halles 1 et 2 de l'Ile de Nantes

La Samoa a lancé le 26 janvier 2022 un marché public portant sur la fabrication, fourniture, pose et installation des éléments de signalétique du bâtiment des Halles 1 et 2 de l'Ile de Nantes et dont l'exécution doit permettre :

- D'assurer le meilleur confort d'usage possible des occupants et usagers ;
- D'assurer une qualité de service adaptée aux besoins des différents utilisateurs ;
- D'assurer la sécurité dans les locaux et dans le cheminement des usagers.

Le marché a été notifié le 15/04/2022 à la société DL SYSTEME sur la base d'un acte d'engagement et d'une DPGF.

Au cours d'exécution, il est apparu nécessaire de contractualiser des prestations supplémentaires.
Le présent avenant n°2 a pour objet la contractualisation des prestations supplémentaires suivantes :

- 1-Fourniture et pose d'une signalétique supplémentaire « Picto danger électrique.
- 2-Fabrication et pose de pictogramme pour le WC et pour la centrale de traitement de l'air, d'une teinte différente de la teinte initiale suite au changement des 3 portes en question demandé par l'Architecte.
- 3-Fabrication et pose d'adhésif obligatoire « Accès PMR », « Contrôle d'accès avec badge pour monter », « Porte coupe-feu ».

- 4-Fabrication et pose de pictogrammes « interdiction de vapoter et de fumer ». Signalétique règlementaire non prévue initialement.
- 5-Fabrication et pose d'objet d'entrée informatif (panneau PVC laqué) « CREATIVE LAB », non prévu initialement au CCTP mais indispensable pour la signalétique définitive du bâtiment.
- 6-Marquage d'entrée informatif adhésif avec dimension à réadapter par rapport aux dimensions prévues au CCTP.
- 7-Marquage adhésif sur porte « local technique » à remplacer suite à la modification de la porte du local technique.
- 8-Fabrication et pose d'un marquage adhésif avec les étages, signalétique obligatoire pour les PMR -personnes à mobilité réduite.

Au vu du rapport de présentation, les membres de la commission d'Appel d'Offres ont décidé d'autoriser la passation de l'avenant n°2 d'un montant de *1 439 € HT* au marché confié à DL SYSTEME.

4. Information concernant l'évolution de l'accord-cadre d'OPC Urbain, OPC et d'AMO sur l'Ile de Nantes (émission des bons de commande).

La Samoa en tant qu'aménageur de l'Ile de Nantes a souhaité être accompagnée d'un prestataire Ordonnateur Programmateur Coordinateur avec une mission globale sur l'ensemble et pour chaque niveau opérationnel du projet urbain de l'Ile de Nantes.

Prenant la forme d'un accord-cadre à bons de commande, cet accompagnement se traduit par des missions d'OPC urbain, des missions classiques d'OPC et des missions d'AMO pour l'accompagnement d'opérations immobilières.

Un accord-cadre d'OPCU, OPC et AMO Interfaces a donc été notifié par la Samoa le 28 mai 2018 à la société Artelia, pour une durée de 8 ans.

L'accord-cadre à bons de commande a été conclu dans le cadre d'une procédure ouverte. Pour les missions A2, B, C, D, l'accord-cadre ne comportait pas de montant maximum ni minimum. Seule une valeur indicative de l'accord-cadre de 2 999 000€HT, a été portée à la connaissance des candidats lors de la consultation.

Cet accord-cadre est découpé en 4 volets qui sont divisés en sous-volets.

- **Volet A : OPCU**

- **A1** : Ordonnancement et planification à l'échelle de l'Ile de Nantes
- **A2** : Ordonnancement, planification, coordination générale et pilotage par Tranches opérationnelles

- **Volet B : OPC Bâtiments**

- **Volet C : OPC Espaces publics**

- **Volet D : AMO Interfaces**

  - ✓ **D1** : AMO Interfaces
  - ✓ **D2** : Conducteur d'opération d'espace public
  - ✓ **D3** : Mission AMO raccordement

La Samoa souhaite aujourd'hui, donner la meilleure visibilité quant à l'avancement du contrat et quant aux perspectives des prochaines années.

Montants financiers engagés :

- Mission A1 - OPCU IDN : **173 412.50€ HT**

- Mission A2 - Ordonnancement, planification, coordination générale et pilotages par tranches opérationnelles : **1 654 317€ HT**

- Mission B - OPC Bâtiments : **pas de commande**

- Mission C1 - OPC Espaces publics : **37 124,34€ HT**

- Mission C2 - OPC Espaces publics : **55 972,39€ HT**

- Mission C3 - OPC Espaces publics : **889 264,77€ HT**

- Mission D1 - AMO Interfaces : **49 967,92€ HT**

- Mission D2 - Conducteurs opérations : **234 912.19€ HT**

- Mission D3 - AMO Raccordements : **335.006,76€ HT**

Total engagement : 3 429 977,87€ HT.

A la date de fin du contrat en 2026, le montant global commande pourrait s'élever à :
- BC en cours : **3 429 977,87€HT**
- BC à venir : **2 049 609,39 €HT**

Soit : 5 479 587,26€HT.

Par principe, les bons de commande ne sont pas soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres de la Samoa.

Cependant, la Samoa souhaite que l'ensemble des bons de commande, qui ont été et qui seront notifiés à l'avenir dans le cadre du présent accord-cadre, soient présentés pour information en commission d'appel d'offres.

Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre note de l'information concernant les décisions de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie en séance le 21 octobre 2022, le 28 novembre 2022, le 23 janvier 2023 et le 20 mars 2023.

Point 3 – Arrêté des comptes clôturés de l'exercice 2022 et approbation du projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire pour l'exercice 2022

Cette séance du Conseil d'Administration du 25 mai 2023 est l'occasion de vous présenter le projet de rapport de gestion qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire :

RAPPORT DE GESTION :

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : LA VIE DE LA SOCIETE ET LA PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 27
1.1. La vie de la société 27
1.2. La présentation des comptes annuels 39

DEUXIEME PARTIE : L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DU POLE URBAIN AU TITRE DE L'EXERCICE ECOULE 67
2.1 Les fondamentaux du projet 67
2.2 Bilan d'activité par pôle de compétences 72
2.3 Bilan d'activité complémentaire au titre du Traite de Concession d'aménagement 94
2.4 Les Mandats 97

TROISIEME PARTIE : L'ACTIVITE OPERATIONELLE DU POLE ECONOMIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE ECOULE 99
3.1 Les fondamentaux du projet 99
3.2 Immobilier d'activité 102
3.3 Accompagnement et conseil au développement économique 111
3.4 Open innovation et expérimentation 121
3.5 Animation économique des ICC 132
3.6 Coopération réseaux et international 135

QUATRIEME PARTIE : L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DU POLE COMMUNICATION AU TITRE DE L'EXERCICE ECOULE 145
4.1 Retour sur les grandes actions de l'année 2022 143
4.2 Nos espaces de médiation : le Hangar 32 et le Labo diva 144
4.3 Accompagner les chantiers et la mise en usage des nouveaux quartiers, informer, sensibiliser 144
4.4 Partager le projet, impliquer les habitants et usagers, déployer de nouveaux dispositifs de concertation 145
4.5 Accompagner l'ouverture des Halles 1&2 146
4.6 Accompagner la nouvelle programmation événementielle portée par le pôle économique de la Samoa et notamment au travers de l'événement Chtiiing ! 146
4.7 Accompagner les différentes actions et animations portées par le pôle économique 147

Introduction :

« Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux articles L225-102 et L232.1 du code de commerce et à nos statuts, pour vous exposer la situation de la société, son activité au cours de l'exercice écoulé, les résultats de l'ensemble de la société et vous fournir les autres informations prescrites par la Loi, ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes.

Monsieur Gwénaël CHEDALEUX, Commissaire aux Comptes, vous donnera par ailleurs, lecture du rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L225-38 et L225-86 du Code du Commerce.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les procédures légales et statutaires. »

PREMIERE PARTIE : LA VIE DE LA SOCIETE ET LA PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1.1. La vie de la société

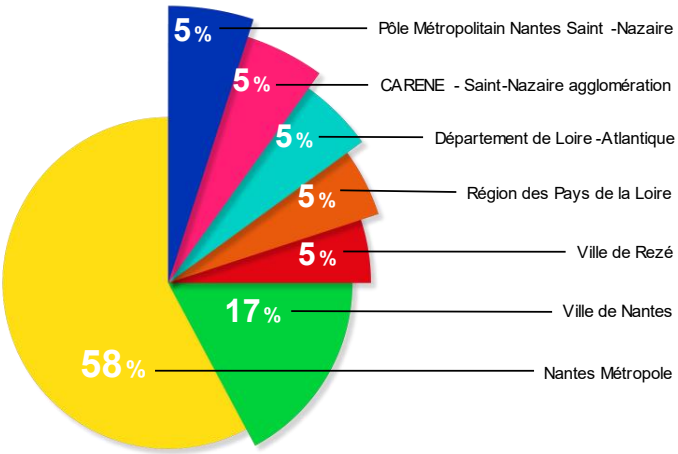
L'actionnariat

Aucun changement concernant l'actionnariat n'est intervenu en 2022.

La Samoa, société d'économie mixte d'aménagement, a été créée en octobre 2003. Son capital était réparti entre actionnaires publics et privés.

Elle a été transformée en Société Publique Locale d'Aménagement suite à la décision des actionnaires prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2008, puis en Société Publique Locale suite à la décision des actionnaires prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2011.

La Samoa est composée de
- 7 actionnaires,
- 18 administrateurs
- 2 censeurs, 1 nommé par Nantes Métropole et 1 nommé par la Ville de Nantes.



Les dirigeants

La Présidente du Conseil d'Administration, Johanna ROLLAND, a été renouvelée à ce poste par délibération du Conseil d'Administration du 4 septembre 2020 pour la durée de son mandat d'élue.

Concernant la direction générale, le Conseil d'Administration de la Samoa réuni en séance le 10 janvier 2022 a signifié la fin du mandat, au 3 avril 2022, de Jean Luc Charles au poste de Directeur Général de la Samoa, poste qu'il occupait depuis le 1er octobre 2010. Le Conseil d'Administration a ensuite désigné Virginie Vial en tant que nouvelle Directrice Générale avec prise de poste au 4 avril 2022 et aucune limitation aux pouvoirs n'a été apportée.

Les administrateurs

Par délibération du 31 mars 2022, le comité syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a désigné en remplacement de Monsieur Anthony Descloziers, Madame Laure Beslier en tant que représentante du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans les différentes instances collégiales de la Samoa.

SAMOA : REPARTITION DU CAPITAL

Actionnaires	Administrateur		Censeur		Participation en €	Participation en %
	Nom		Nom			
Collectivités territoriales						
Nantes Métropole	*10 représentants au CA*	10	Valérie OPPELT	1	570 000	57,00%
	Johanna ROLLAND					
	Thomas QUERO					
	Mahel COPPEY					
	Pascal PRAS					
	Francky TRICHET					
	Marlène COLLINEAU					
	Isabelle LERAY					
	Louise VIALARD					
	Laurence GARNIER					
	Richard THIRIET					
	1 représentant à l'AG					
	Johanna ROLLAND					
Ville de Nantes	*3 représentants au CA*	3	Sophie Van GOETHEM	1	180 000	18,00%
	Olivier CHATEAU					
	Marie-Annick BENATRE					
	Delphine BONAMY					
	1 représentant à l'AG					
	Olivier CHATEAU					
C.A.R.E.N.E.	David SAMZUN	1			50 000	5,00%
Conseil Départemental Loire Atlantique	Jean CHARRIER	1			50 000	5,00%
Région des Pays de la Loire	Laurent DEJOIE	1			50 000	5,00%
Pôle Métropolitain Nantes St-Nazaire	Laure BESLIER	1			50 000	5,00%
Ville de Rezé	Martine METAYER	1			50 000	5,00%
TOTAL		**18**		**2**	**1 000 000**	**1**

Conformément aux dispositions de l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales, le mandat des élus locaux, mandataires des collectivités territoriales et leurs groupements au sein du conseil d'administration de la Samoa, est d'une durée maximale de 6 ans équivalente à celle de leur mandat électif. Au vu des dispositions législatives en vigueur au 31/12/2020, les mandats des élus locaux viendront à échéance, de plein droit, au plus tard par la désignation des nouveaux représentants au terme des élections municipales de 2026.

Les mêmes règles s'appliquent pour les représentants du Conseil Départemental de Loire-Atlantique et du Conseil Régional dont les mandats doivent être renouvelés en juin 2027.

NOMS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	DUREE – MANDAT	DATE DE RENOUVELLEMENT
	STATUTS	AGO
KMPG SA (titulaire)	6 ans (exercices 2022-2027)	2028
SALUSTRO REYDAL (suppléant)	6 ans (exercices 2022-2027)	Fin de l'obligation

Le personnel de la société

- **L'évolution globale des effectifs :**

Décomposition des effectifs par catégories socioprofessionnelles :

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la Samoa était composé de 51 salariés : 35 femmes et 16 hommes, dont 49 CDI et 2 contrats d'alternance (CDD).

Par comparaison au 31 décembre 2021, l'effectif global était de 53 salariés : 36 femmes et 17 hommes, dont 49 CDI, 2 contrats d'alternance et 2 CDD.

La légère diminution de l'effectif est due à des départs qui n'ont pas été remplacés en 2022, mais en 2023.

- 1 Responsable du Pôle Construction est parti en avril 2022. Une partie de ses missions a été reprise au sein des équipes déjà en place, et l'autre partie a été attribuée à une cheffe de projets arrivée en début d'année 2023.
- 1 Chargée de Missions pour les Espaces Publics et le Développement Urbain a quitté la Samoa à la fin du mois de novembre 2022. Son remplacement s'effectuera en mai 2023.

Le Directeur Général étant parti en avril 2022, ce dernier a été remplacé par Virginie Vial, qui avait précédemment un poste de Responsable de Pôle Etudes et Développement Durable.
Une embauche, poste pour poste, pour son remplacement, a été effectuée en mai 2022.

Pour le Pôle Urbain les embauches réalisées se détaillent comme suit :

- 1 responsable de pôle pour le remplacement des fonctions occupées précédemment par Virginie Vial.

- 2 CDD de chargés de missions pour le renfort du lancement et l'analyse de la consultation du quartier Prairie au Duc :
  - L'un ayant démarré en fin 2021, pour pallier l'absence longue durée d'un chef de projets travaillant sur le sujet, pour une durée totale de 6 mois
  - L'autre pour une durée de 3 mois sur 2022

Pour le pôle économique, les embauches réalisées se détaillent comme suit :

- 1 personne a été embauchée en qualité de Cheffe de Projets expérimentations urbaines, dans le cadre du remplacement d'un salarié parti fin 2021.

- Dans le cadre de l'ouverture des Halles 1&2, une équipe événementielle a commencé à se mettre en place en 2022.
  - 1 responsable technique et d'exploitation d'équipements créatifs
  - 1 responsable de Pôle du Développement Evénementiel et Commercial

- 1 personne a été embauchée en CDD, sur le dernier trimestre 2022 en qualité de chargée de missions international, pour assurer en partie, les missions de la titulaire du poste, en congé d'accueil d'un enfant puis parental d'éducation à 80%.

Pour les fonctions supports :

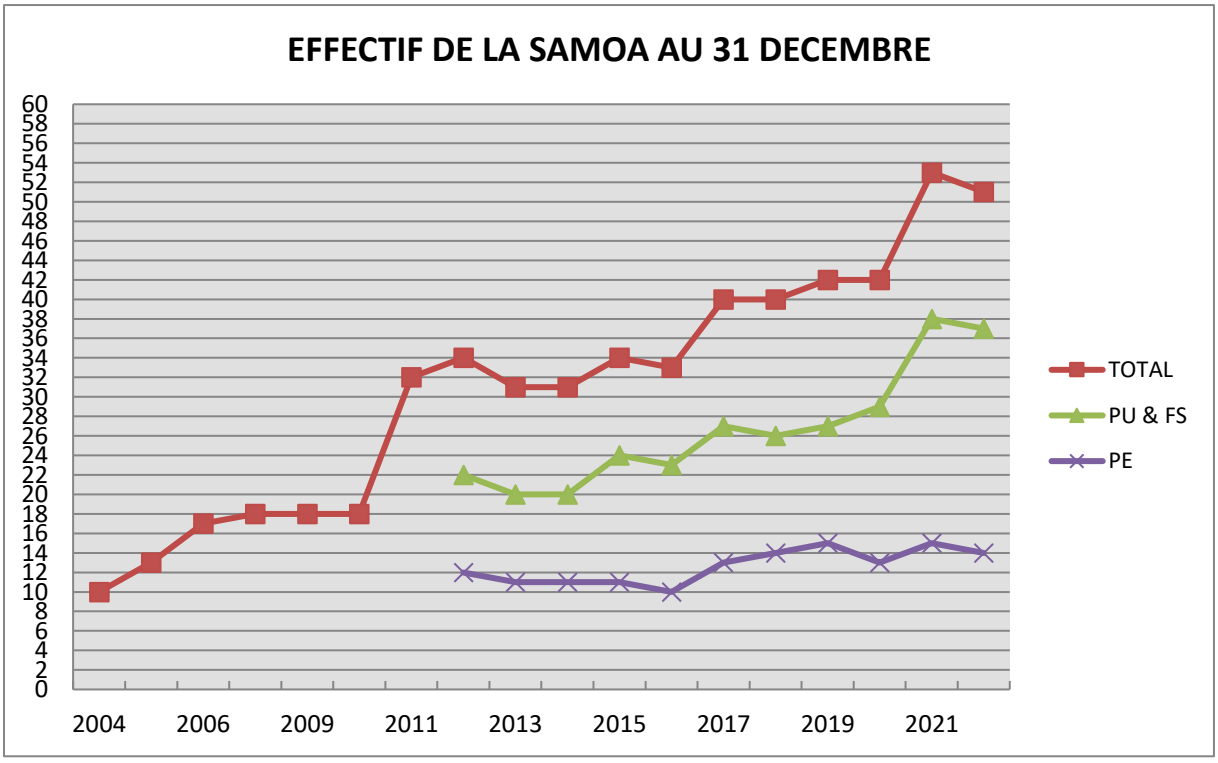
- 3 contrats d'apprentissage sont en cours sur l'exercice 2022 :
  - L'un pour une étudiante en master de management et développement des ressources humaines (démarrage septembre 2021 pour une durée de 2 ans).
  - L'autre a été mis en place pour une étudiante en Master de management des projets de communication (démarrage septembre 2022 pour une durée d'1 an).
  - Le troisième contrat pour une étudiante en master de droit public des affaires n'a pas été reconduit. Il a pris fin en septembre 2022.

- 2 médiateurs permanents, chargés de la médiation du projet urbain de l'Ile de Nantes sur notre lieu d'exposition : le Hangar 32. Il s'agit de CDI à temps partiel, que l'on propose aux étudiants. Ils travaillent du vendredi au dimanche, de 14h à 18h. Le turn over est important, du fait de leur statut d'étudiant.

Par pôle, la répartition au 31 décembre 2022 est la suivante :

Pôle urbain :	18 salariés en CDI
Pôle économique :	14 salariés en CDI
Pôle fonctions supports :	19 salariés en CDI dont 2 contrats d'apprentissage (CDD)

Les fonctions supports intègrent la direction générale, les fonctions administratives, juridiques et financières ainsi que la communication.



En équivalent temps plein - **ETP**, le nombre de postes cumulés à la Samoa durant l'année 2022 est de 50,96 contre 43,19 en 2021 ; 19,12 ETP au pôle urbain, 14,99 ETP au pôle économique et 16,85 ETP pour les fonctions supports.

Le nombre de salariés en équivalent temps plein a augmenté de 7,77 sur l'année. Cette augmentation est plus importante que l'accroissement du nombre de salariés présents au 31 décembre 2022, car les embauches réalisées en cours d'année sont proratisées en fonction des mois effectués.

▪ Côté Pôle Urbain (2,28 ETP)

- **Les créations de poste**
  - 5 CDI en création de poste (chef(fe)s de projets + assistantes) sont arrivés en cours d'année 2022.

- **Les remplacements**
  - 1 Responsable de Pôle effectué en cours d'année,
  - 2 CDI partis en 2022 ont été remplacés en 2023,
  - 2 CDD de renfort ont été mis en place sur 2022.

- 1 **contrat d'apprentissage** en master « management des projets de construction durable » n'a pas été renouvelé

- **Modulation du temps de travail**
  - 1 CDI a diminué son temps de travail à 80%.

▪ Côté Pôle Economique (2,89 ETP)

- **Les créations de poste**
  - Mis en place de l'équipe événementielle avec 2 nouvelles embauches sur 2022,
  - 3 arrivées courant 2021.

- **Les remplacements**
  - 1 remplacement d'un salarié parti en 2021,
  - 1 CDD de remplacement d'une salariée en congé d'accueil de son enfant.

- **Modulation du temps de travail**
  - 1 CDI qui a **diminué son temps de travail à 80**% dans le cadre d'un congé parental d'éducation.

▪ Côté Fonctions Supports (2,60 ETP)

- **Les créations de poste**
  - 1 arrivée dans le service des marchés fin 2021.

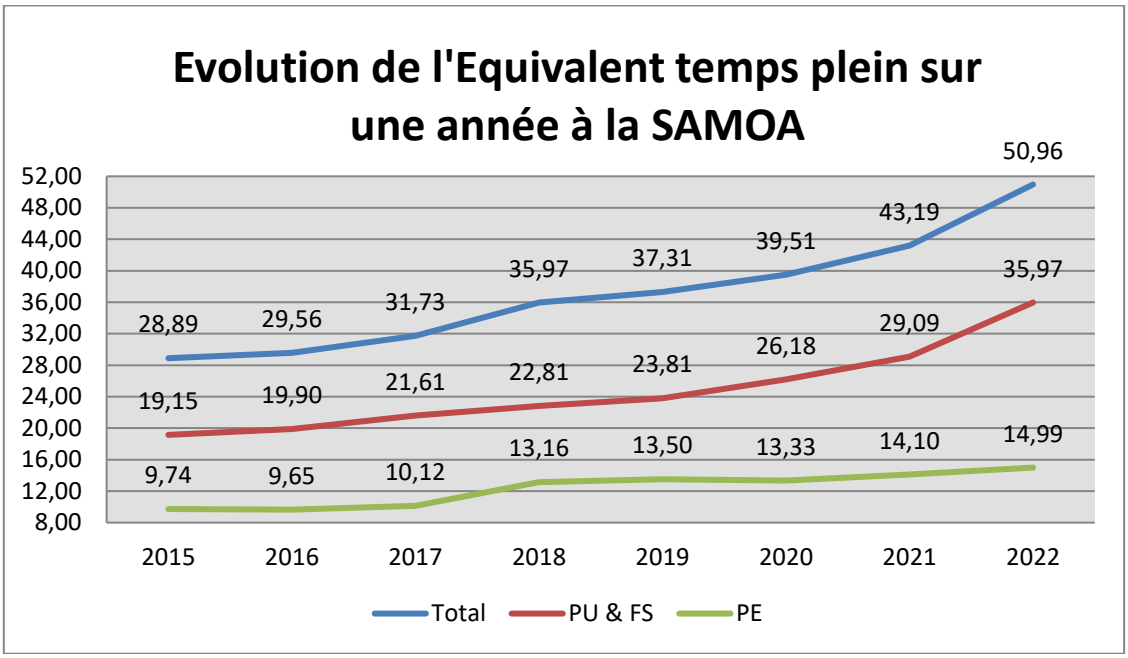
- **Les remplacements**
  - Départs / Arrivées des médiateurs de notre lieu d'exposition.

- **Contrat d'apprentissage**
  - Les 3 contrats d'apprentissage avec des périodes se lissant sur plusieurs années civiles.

- **Modulation du temps de travail**
  - 2 modulations du temps de travail pour 2 Cadres en CDI.

Evolution des équivalents temps plein sur les 8 dernières années :

STATISTIQUES SUR L'EFFECTIF GLOBAL AU 31/12/2022

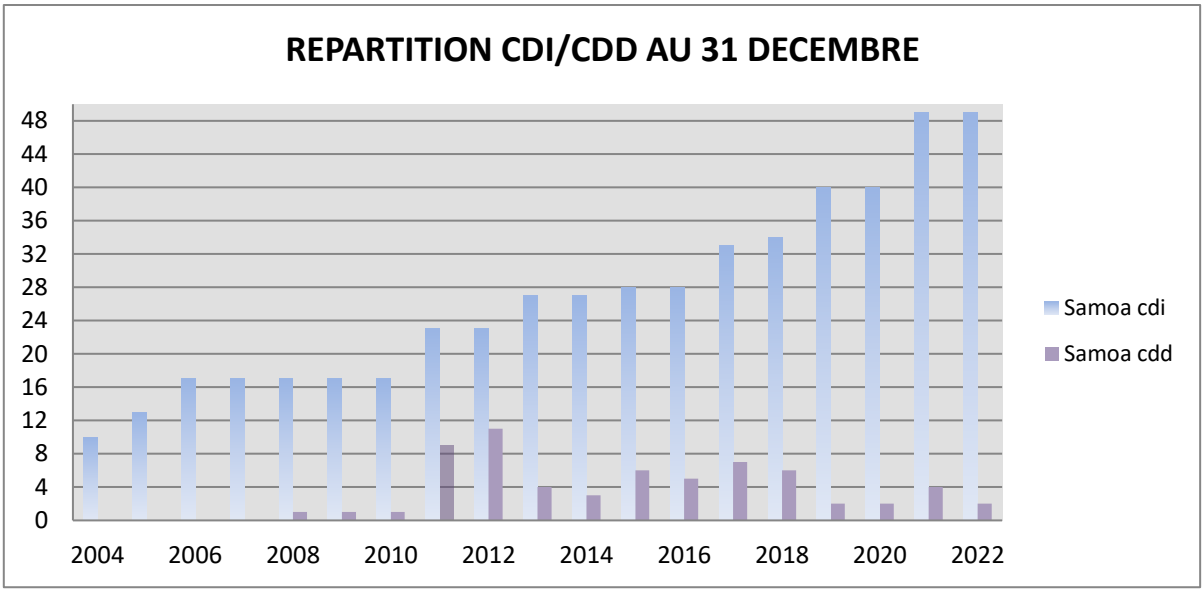


A signaler en complément :

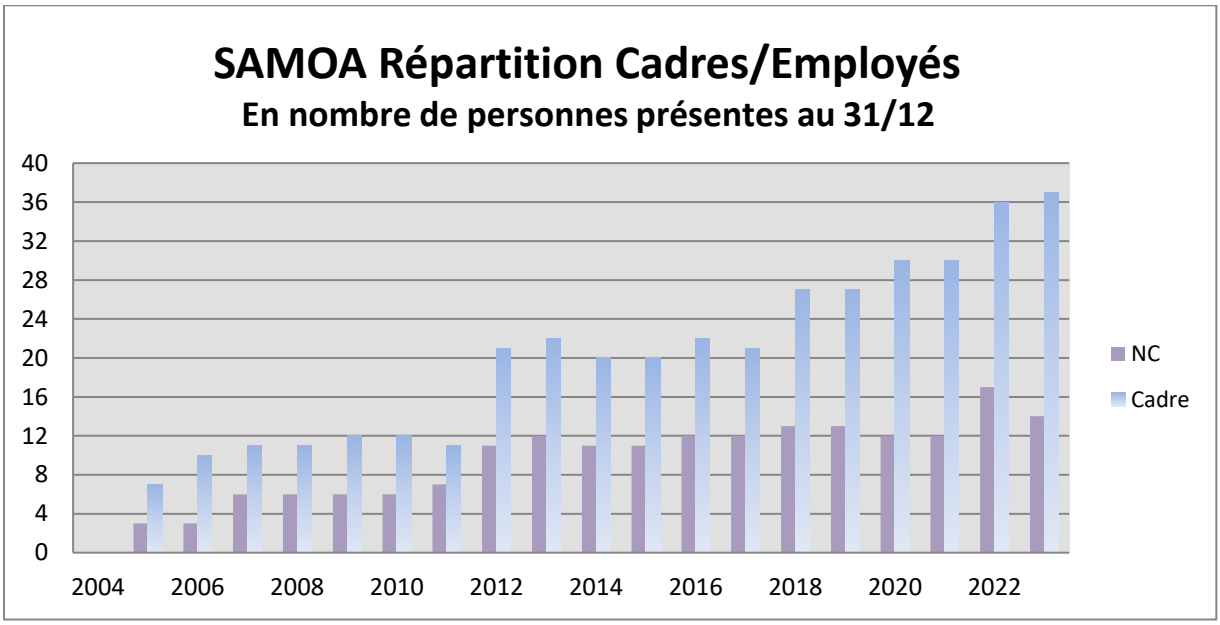
- Au Pôle Urbain, les remplacements des 2 personnes parties en 2022 ont été réalisés en début d'année 2023 :
  - 1 CDI de cheffe de projets construction / superstructures a démarré début janvier
  - 1 CDI de chef de projets développement urbain débutera début mai 2023.

- Au pôle économique, 4 embauches supplémentaires ont été réalisées dans le courant du 1er trimestre 2023, pour étoffer l'équipe en charge de l'événementiel. Il s'agit d'un régisseur, d'une commerciale, d'une assistante technique et une assistante commerciale.

Le nombre de salariés en contrat à durée indéterminée est de 49, soit 95% de l'effectif.



L'effectif au 31 décembre 2022 est constitué à 70,59% de cadres. On enregistre une augmentation de 2,66% de cadres par rapport à l'effectif au 31/12/2021, du fait de l'embauche de davantage de cadres, notamment, pour renforcer l'équipe événementielle.



Les statistiques sociales sont les suivantes :

Au pôle urbain :

- L'ancienneté moyenne est de 6,71.
- L'effectif est de 18 personnes réparties comme suit : 13 cadres, 5 non-cadres. Il y a un différentiel avec 2021 (3 personnes en moins), car 2 des personnes parties ont été remplacées en 2023. Les 2 autres personnes étaient en CDD pour des missions ponctuelles de renfort.
- L'effectif est composé à 53,33% de personnel féminin.
- L'âge moyen des salariés est de 40,06 ans.

Au pôle économique :

- L'ancienneté moyenne est de 4,64 ans.
- L'effectif est de 14 personnes réparties comme suit : 13 cadres, 1 non-cadres. Une personne est passée de la catégorie Gestionnaire (non-cadre) à Chargée de missions (cadre) au 01/01/22, après obtention d'un certificat diplômant.
- L'effectif est composé à 67,20% de personnel féminin.
- L'âge moyen des salariés est de 38,43 ans.

Au niveau des fonctions supports :

- L'ancienneté moyenne est de 8,04 ans.
- L'effectif de 19 personnes réparties comme suit : 11 cadres, 8 non-cadres. Une personne est passée de la catégorie Gestionnaire (non-cadre) à Chargée de missions (cadre) au 01/01/22, après obtention d'un certificat diplômant.
- L'effectif est composé à 84,68% de personnel féminin.
- L'âge moyen des salariés est de 39,39 ans.

Globalement pour la Samoa :

- L'ancienneté moyenne est de 6,64 ans ;
- L'effectif de 51 personnes réparties comme suit : 37 cadres, 14 non-cadres ;
- L'effectif est composé à 68% de personnel féminin ;
- L'âge moyen des salariés est de 39,38 ans.

Point sur les stagiaires à la Samoa au cours de l'exercice 2022 :

La Samoa a accueilli en 2022, 1 stagiaire sur une durée de 6 mois (de mars à août 2022) au pôle économique. Il s'agissait d'une étudiante en Master 2 études Européennes et Internationales, spécialisation ingénierie en projets européens et internationaux (IPEI).

Cette personne a remplacé, pour certaines de ses missions, sa tutrice partie en congé dans le cadre de l'accueil de son enfant en fin d'année.

Point sur la politique salariale de la Samoa :

La Samoa a défini 5 catégories d'emplois hors Comité de Direction et s'attache lors de chaque recrutement et/ou promotion à conserver la meilleure équité possible entre les salariés.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier :

- Les salaires moyens de chaque catégorie
- L'ancienneté moyenne à la Samoa mais aussi dans la catégorie concernée. Ceci permet de prendre en compte le critère d'évolution interne au sein de la Samoa.
- La répartition des salaires hommes/femmes. A ancienneté et expérience équivalente, la Samoa s'attache à garantir un même niveau de salaire quel que soit le genre. Les différences apparaissant dans ce tableau résultent d'une ancienneté plus faible dans le poste. Cette différence

disparaitra au fil des années pour les personnes concernées, seules les nouvelles embauches ou promotions internes pourront influer sur cette moyenne.

TABLEAU PRENANT EN COMPTE TOUTES LES CONTRATS CONNUS AU 1ER JANVIER Y COMPRIS CEUX DEBUTANT EN 2023						
au	01/01/2023					
CATEGORIE	SEXE	Nombre de salariés	AGE	Ancienneté SAMOA	Ancienneté poste	SALAIRE ETP
ASSISTANT(E)						
MOYENNE FEMMES		7 salariées	41,14	5,59	5,59	2 722,80 €
MOYENNE CATEGORIE		7 salariées	41,14	5,59	5,59	2 722,80 €
GESTIONNAIRE ET COMPTABLE						
MOYENNE FEMMES	F	3 salariées	46,00	12,79	12,79	3 128,85 €
MOYENNE CATEGORIE		3 salariées	46,00	12,79	12,79	3 128,85 €
CHARGE(E) DE MISSIONS						
MOYENNE FEMMES	F	5 salariées	39,60	7,80	2,19	3 072,67 €
MOYENNE CATEGORIE		5 salariées	39,60	7,80	2,19	3 072,67 €
CHEF(FE) DE PROJETS						
MOYENNE FEMMES	F	11 salariées	33,27	5,32	1,34	3 520,65 €
MOYENNE HOMMES	M	9 salariés	34,44	4,52	2,12	3 674,80 €
MOYENNE CATEGORIE		20 salariés	33,80	4,96	1,69	3 590,01 €
RESPONSABLE DE POLE						
MOYENNE FEMMES		3 salariées	46,00	7,49	3,41	4 782,78 €
MOYENNE HOMMES	M	4 salariés	42,00	7,61	7,61	5 109,66 €
MOYENNE CATEGORIE		7 salariés	43,71	7,56	5,81	4 969,57 €
COMITE DE DIRECTION						
MOYENNE			53,00	14,00	6,17	8 548,49 €

Fonctionnement interne : la formation du personnel

En 2022, la Samoa a élaboré un plan de développement des compétences pour l'ensemble de ses collaborateurs, après avoir dressé l'inventaire des besoins exprimés et attendus. La Samoa a recherché les organismes de formation adaptés, établi le planning et le budget correspondant.

Le budget prévisionnel total prévu pour la formation était de 99 025,32€ ce qui représente 4,03% de notre masse salariale. Ce budget intègre le montant versé à l'Opérateur de Compétence (OPCO) 43 025,32€ au titre du CPF et de l'apprentissage, ainsi que le montant des dépenses de formation directes complémentaires réalisées par la Samoa 56 000,00€.

Les dépenses réellement réalisées au titre de l'exercice 2022 sont de 91 980,32€ réparties entre l'OPCO 43 099,32€ et la formation directe 48 881,00€. Ceci représente 3,74% de la masse salariale.

Ce budget pour la mise en œuvre de ce plan de formation a permis au personnel de bénéficier d'actions de formation dans les domaines suivants :

- **10 Formations GROUPE ont été réalisées pour un budget total de 27.327 €**

Formation technique pour répondre aux obligations de notre métier d'aménageur (AIPR) :
Cette formation a été suivie par des Responsables d'opérations et Chefs de projets (6 personnes) et a une durée de validité de 5 ans. Par conséquent, son renouvellement est obligatoire.

Culture urbaine (RE2020 + sensibilisation architecturale + Club Ville Aménagement) :
Ces formations ont été proposées à l'ensemble du Pôle Urbain comprenant la partie Opérationnelle et la partie Direction (14 personnes).

Logiciel de bureautique (SAGE) :
Formation ciblée pour le service comptabilité (3 personnes).

Formations obligatoires sur la santé et la sécurité au travail (SST + Guide/Serre file + Manipulation extincteurs) :
8 personnes ont été formées pour ces modules de formations. Le recyclage n'est pas obligatoire mais recommandé tous les 2 ans.

Formations ciblées pour les assistantes (s'initier à la passation des marchés publics + le métier opérationnel et financier de l'aménageur) :
Ces deux formations ont été suivies par l'ensemble du pôle Assistante (6 personnes), à la suite des nombreux recrutements dans ce service sur l'année 2021 et 2022.

Développement personnel (prévention du stress) :
Cette formation a été mise en place pour les collaborateurs (14 personnes) qui ont intégré l'entreprise durant l'année 2021 et 2022. Elle sera reconduite en 2023 pour tous les nouveaux salariés entrants.

- **18 Formations INDIVIDUELLES pour un budget total de 21.554 €**

Environnement :
- 1 Chargé de missions gérant le développement durable (changements climatiques),
- 1 Responsable Administrative et Financière (financement d'une opération immobilière),
- 1 Chargée de missions fonctions support (RSE).

Logiciel de bureautique :
- 1 Responsable de Pôle (Mieux s'organiser dans la prise de note - One Note).

Marchés Publics :
- 1 Gestionnaire marchés (Optimiser le suivi administratif, technique et financier des marchés publics).

Développement personnel :
- 1 Cheffe de projets (Leadership et Confiance).

Management :
- 1 Responsable de Pôle du Développement Economique (GERME « développement et perfectionnement des compétences managériales du cadre dirigeant »),
- 1 Cheffe de projets (Manager des projets complexes),
- 1 Chef de projets (Design Thinking),
- 1 Responsable Administrative et Financière (La négociation en pratique),
- 1 Chargé de missions (Promouvoir un projet),
  1 Cheffe de projets (Prise de fonction – Manager une équipe).

Stratégie d'entreprise :
- 1 Cheffe de projets (Stratégie d'entreprise en développement).

Communication :
- 1 Chargée de la Communication et de Concertation (Rencontres Européennes de la Participation),
- 1 Responsable de Pôle Communication (Bâtir sa stratégie sur la base des nouveaux modes de communication),
- 1 Chargée de Communication Digitale (Ecriture et référencement web),
- 1 Chef de projets de la Communication des industries culturelles et créatives (Stratégie marketing).

Langue :
- 1 Chargée de missions (Anglais).

Les locaux et équipements de l'entreprise

L'Equipe du Pôle Economique, installée depuis 2011 dans le Bâtiment Eureka situé au 1 mail du Front Populaire, a emménagé le 9 décembre 2022 dans les Halles 1&2, bâtiment dédié aux industries créatives et culturelles à Nantes, au cœur du quartier de la création. L'équipe du Pôle Economique en assure sa gestion et son animation.

Par ailleurs, pour faire face aux nouvelles embauches, la Samoa a pris à bail une partie du 3ème étage de l'immeuble - Le Rhuys - lieu de son siège social.
Ces locaux ont été réaménagés en salles de réunion et de convivialité au cours du 3ème trimestre 2023.
Le 4ème étage abrite désormais uniquement les postes de travail des collaborateurs du Pôle Urbain.
Les bureaux ont été redistribués après concertation avec les équipes.
Enfin, la Samoa sous-loue à l'Entreprise ZENIKA également implantée dans l'immeuble - le Rhuys – les locaux du RDC qui abritait auparavant une salle de réunion. Cette situation est en attente d'une prise à bail direct de ZENIKA auprès du propriétaire.

La Samoa exerce son activité sur deux sites au 31/12/2022 :

- 2 ter quai François Mitterrand, immeuble le Rhuys, 4ème étage et de l'aile Est du 3ème étage où sont regroupées les activités du Pôle Urbain et des fonctions support.
- les Halles 1&2 – 5 allée Frida Kahlo qui abrite l'équipe du Pôle Economique.

Les contrôles externes

Le contrôle analogue est constitué par le contrôle de la/des collectivité(s) sur les décisions prises par la SPL.

La loi du 28 mai 2010 laisse aux collectivités le soin d'organiser les conditions d'exercice du contrôle analogue sur la SPL en fonction des règles qu'elles appliquent pour leurs propres services.
Pour la Samoa, ce contrôle est organisé et rendu effectif selon les modalités suivantes :

Pour la gestion de la société :

- Par le rôle des représentants des collectivités actionnaires de la Samoa (CA et AG) ;
- Par le contrôle des services de Nantes Métropole sur notre gestion :
    - Une réunion s'est tenue le 1er décembre 2022 pour la présentation des budgets prévisionnels 2022 et 2023, préalablement au Conseil d'Administration
    - Une réunion s'est tenue le 15 mai 2023 pour la présentation des résultats définitifs 2022 et du rapport de gestion.
    - Une réunion de présentation des opérations d'audit effectuées par notre Commissaire aux comptes s'est tenue le 17 mai 2023 en présence du vice-président de la Samoa.

Pour le Traité de Concession d'Aménagement relatif au projet urbain de l'Ile de Nantes :

- L'établissement du CRACL au 31/12/2021 a intégré deux nouvelles missions : la maîtrise d'ouvrage de la plateforme du bus à haut niveau de service de la ligne 8 et la réalisation de travaux de redimensionnement du réseau d'eaux usées boulevard de la Prairie au Duc
  Les principales réunions de présentation se sont tenues les 17 et 29 mars 2022.
  La version finale a été présentée et validée en GT Ile de Nantes le 26 avril 2022.
  Le CRACL a été approuvé par Nantes Métropole au Conseil métropolitain du 7 octobre 2022.
- Les prévisions de recettes et dépenses (PRD) 2022 ont été examinées en séance du GT Ile de Nantes le 15 novembre 2022.

- Plusieurs séances de travail pour l'élaboration du CRACL au 31/12/2022 ont eu lieu. La présentation du CRACL en GT Ile de Nantes s'est tenue le 5 mai 2023. Ce CRACL sera soumis à approbation du concédant dans un prochain conseil métropolitain

- Les séances « GT île de Nantes » se tiennent de façon mensuelle à Nantes Métropole pour valider et suivre les opérations et programmes et suivre l'ensemble des dossiers relatifs à l'aménagement stratégique et opérationnel de l'île de Nantes. Sont présents : le Directeur Général délégué « Fabrique de la ville écologique et solidaire », les services concernés et la Direction Générale de la Samoa.

Pour la Délégation de service public du pôle économique :

- En 2022, le suivi financier a été effectué avec les services concernés lors des réunions du 13 juillet 2022 et du 15 mai 2023.

- Les comités techniques mensuels de suivi du Pôle Economique se tiennent en présence de la Direction Générale de la Samoa et de la Direction Générale adjointe de Nantes Métropole « Développement économique responsable, Emploi, Innovation, Europe, International », dans l'objectif de suivre l'actualité et les actions du pôle économique de la Samoa.

Autres Contrôles externes :

➔ Il n'y a pas eu de contrôle externe exercé par d'autres organismes en 2022.

Commissaire aux comptes

Le cabinet KPMG SA est le Commissaire aux comptes de la Samoa.
Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale de 2022 et s'achèvera avec l'arrêté des comptes au 31 décembre 2027.

1.2. La présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de la Samoa font l'objet d'un rapport établi par l'expert-comptable, le cabinet Syna. Les comptes sont contrôlés et certifiés par les Commissaires aux comptes pour approbation par l'Assemblée Générale.

Le rapport de l'Expert-Comptable est annexé au présent dossier.

Commentaires du bilan - actif de la Samoa

Cf. page 3, du rapport du Cabinet d'expertise comptable Syna.

- **Actif immobilisé : 590.504 €** en valeur nette, c'est-à-dire amortissements déduits.

La variation par rapport au 31/12/2021 (+407.736 €) provient :

- des nouveaux investissements réalisés en 2022 à hauteur de 418.614 € :
  - 9.000 €, pour une montée de version de serveurs informatiques virtuels
  - 155.839 €, pour les travaux d'aménagement des nouveaux espaces du 3ème étage du pôle urbain
  - 204.962 € pour les premières dépenses d'équipement des Halles 1&2
  - 57.812 € pour l'équipement en matériel et mobilier des salles de réunions et l'acquisition de nouveau matériel téléphonique (équipement de tout le personnel en téléphones portables)

- de l'enregistrement du dépôt de garantie pour les bureaux du 3ème étage quai François Mitterrand pour 20.024 €.

- d'ajustements de cautions versées pour les anciens bureaux du pôle économique (1.660 €) et de reclassements (- 3.790€)

- des amortissements constatés en 2022 : -37.772 €

Détail des immobilisations nettes au 31/12/2022 :

- Immobilisations incorporelles (logiciels) : 20.362 €
- Immobilisations corporelles (mobilier de bureau, agencements des locaux, matériel de bureau et informatique, véhicules) : 257.882 €
- Immobilisations financières (dépôts de garantie versés pour la location des bureaux de la Samoa) : 112.259 €

- **Actif circulant : 22.051.110 €**

Plusieurs points importants sont à signaler :

- Stocks et en-cours de production de biens : 3.791.835 €

Au 31/12/2022, nous retrouvons une somme représentant les dépenses « nettes » liées au projet île de Nantes et réalisées dans le cadre du Traité de Concession d'Aménagement signé fin 2015.
Cette somme correspond aux engagements repris de la CPA au 1er janvier 2016 (dépenses nettes réalisées après déductions des remises d'ouvrages réalisées) complétés par le montant des dépenses nettes réalisées au cours de l'exercice 2016 à 2021.

La nette diminution de ce poste provient d'un important niveau de recettes (cessions et participations encaissées) constaté en 2022 : 13.525K€ (contre 30.865K€ en 2021) alors que le niveau des dépenses 2022 a été de 8.955K€ (contre 19.843 k€ en 2021). Cet écart recettes/dépenses de 4,6 M€ explique la baisse équivalente de poste.

Les détails des charges et recettes constatées sur le Traité de Concession figurent en deuxième partie du point A « Activité opérationnelle du pôle urbain au titre de l'exercice écoulé ».

- Avances et acomptes fournisseurs 100.274 €
- Charges constatées d'avance : 143.361 €

- Créances clients : 4.490.530 €

Ce poste a augmenté de 2.445 K€ par rapport au 31/12/2021.
Il correspond à 4.584 K€ de créances non encaissées, diminué de la provision pour créances douteuses de 94 K€.

Ce poste enregistre :
- Le différé de paiement accordé sur la vente du lot Bill (quartier République) pour 2.638 K€. Somme encaissée début 2023
- Le différé de paiement accordé sur la vente du lot Bety (quartier République) pour 1.279 K€. Somme à encaisser en juin 2023
- Un trimestre de la redevance de délégation de service public pour 314 k€ encaissé début janvier 2023
- La rémunération sur le mandat des Halles 1&2 facturé en décembre à Nantes Métropole 90 K€ ;
- Les subventions justifiées pour les expérimentations mais non réglées au 31/12/22 : 53 k€
- Les créances liées aux activités locatives (pôle économique et pôle urbain) 210 K€.

- Autres créances : 1.293.575 €

  Ce poste comprend principalement :
  - La TVA non encore récupérée auprès de l'Etat (259 K€) ;
  - Le Crédit de TVA à recouvrir auprès de l'Etat (106 K€) ;
  - Des créances sur les frais de personnel (9 K€) ;
  - Demande de fonds sur mandats en cours de versement (9 K€) ;
  - Solde au 31/12/22 des mandats débiteurs (468 K€)
  - Les subventions accordées et non encore encaissées (total de 441 K€) :
    - Dont Région pays de la Loire (275 K€) ;
    - Dont FEDER pôle économique 2020 (133 K€) ;

- Disponibilités au 31/12/22 (comptes débiteurs de banque) dont : 12.231.735 €
  - 9.495 K€ relatifs au TCA, (dû à 7 M€ de recettes foncières encaissées en novembre et décembre 2021) ;
  - 472 K€ au fonctionnement de la Samoa pôle urbain ;
  - 31 K€ d'avances reçues non encore utilisées au titre des mandats ;
  - 2.233 K€ au pôle économique, dont une avance de 529 K€ versée pour les investissements à réaliser pour les halles 1 & 2. Cette somme a été bloquée sur un compte rémunéré jusqu'au commencement des travaux en 2022.

Au total, l'actif du bilan de la Samoa s'élève à 22.641.614 €.

Commentaires du bilan - passif de la Samoa

(Cf. page 4 du rapport du Cabinet d'expertise comptable Syna)

- **Capitaux propres : 2 831 730€**

- Capital social :	1 000 000 €
- Réserve légale :	85 890 €
- Report à nouveau :	1 215 013 €
- Résultat de l'exercice :	**4.954 €**
- Subventions d'investissement : l'avance de 529 k€ reçue pour l'équipement des Halles 1&2, qui est amortie suivant le rythme des dépenses.	525.872 €

- **Provisions pour risques et charges : 0 €**

  La provision d'un montant de 59.144 € au 31/12/2021 était liée au risque de versement d'une indemnité de révocation l'ancien Directeur Général. Elle a été reprise en cours d'année 2022, suite au départ de celui-ci.

- **Dettes : 19 908.884 €**

- Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit, ceci correspond aux en-cours d'emprunts au 31/12/2022. Au cours de l'exercice 2022, nous n'avons pas contracté de nouvel emprunt. La diminution de poste par rapport au 31/12/2021 correspond aux remboursements constatés en 2022 sur les emprunts en cours (3 146 739 €).	14 899 994 €
- Dettes financières intérêts courus sur emprunts :	59.431 €
- Dettes financières : dépôts et cautionnements reçus Ce poste enregistre les cautions versées par les promoteurs pour les garanties sur l'état des espaces publics après réalisation de leur bâtiment pour 369 K€ et les cautions encaissées au titre de la gestion locative pour 60 K€.	429.200 €
- Fournisseurs et comptes rattachés (factures fournisseurs comptabilisées fin 2022 et non encore réglées au 31/12/2022) :	1 567 986 €

- Dettes sociales et fiscales
  - dont 1.258 K€ de TVA sur les recettes dont les cessions réalisées en décembre 2022 et réglée au Trésor Public en janvier 2023) ;
  - dont 164 K€ pour les charges sociales de décembre 2022 réglées en janvier 2023 ;
  - dont 324 K€ de provisions pour congés payés non pris au 31/12/2022.
	1.771.820 €

- Fournisseurs d'immobilisations (factures fournisseurs comptabilisées fin 2022 et non encore réglées au 31/12/2022)	52.367 €

- Autres dettes dont:
  - Boni sur la DSP de 369 K€
  - Solde au 31/12/22 des mandats créditeurs (195 K€)
	566.172 €

- Produits constatés d'avance :	462 913 €

Au total, le passif du bilan de la Samoa s'élève à 22.641.614 €.

Commentaires du compte de résultat de la Samoa

Cf. pages 7 et 8 du rapport du Cabinet d'expertise comptable Syna.

- **Produits d'exploitation**

Le chiffre d'affaires de la Samoa s'élève à : **14 370 298 €**.
Pour l'exercice 2021, le chiffre d'affaires était de 31 535 648 €. La différence de – 17.165 K€ provient majoritairement d'une diminution des recettes du Traité de concession.

Pour l'exercice 2022, le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

- Recettes réalisées dans le cadre du projet île de Nantes : 13 319 432 €
  - cessions de terrains 7.747 K€ représentant 4 cessions
  - participations de Nantes Métropole : 4.706 K€
  - Valorisation des apports en nature de terrains par le concédant 354 K€
  - des participations promoteurs aux dépenses et aux occupations foncières pour 165 K€
  - des produits des locations :102 K€
  - les autres produits dont les subventions 245 K€

- Recettes pour le pôle urbain : 93.491 €
  - Rémunération de la SPL dans le cadre des mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée : 87,8 k€
  - Location des locaux du rez-de-chaussée quai François Mitterrand : 5,7 K€

- Recettes pour le pôle économique : 957.376 €
  - 797 K€ au titre de l'activité gestion locative, en augmentation de 200 K€ par rapport à 2021 du fait de l'application d'une augmentation de 10% sur les sites du Karting, de la Centrale et des hangars portuaires au 01/01/22, d'une année pleine de gestion locative pour la Halle 6 Est et d'une prise en gestion progressive de l'ancien site du MIN
  - 160 K€ de recettes propres à l'activité (partenariats, événements…)

Ce chiffre d'affaires n'inclut pas la rémunération pour la gestion du Traité de Concession. Cette « rémunération » liée au TCA n'est pas considérée comptablement comme une facturation mais comme une imputation de charges et donc enregistrée en « transfert de charges » (cf. points suivants).

La production stockée d'un montant de **-4.579.371€** correspond à la différence entre la valeur des dépenses constatées et la valeur en coût de revient des cessions réalisées au cours de l'année 2022. Le montant négatif s'explique par le fait que nous avons réalisé en 2022, et pour une troisième année consécutive, plus de recettes que de dépenses.
Ce poste comprend également la sortie d'un stock de livres qui avait été provisionnée pour 10K€.

Le montant des subventions d'exploitation s'élève à **1.750.480 €.**

Ce poste inclut **1.255 K€** de participation de Nantes Métropole au titre de la délégation de service public. Ce montant est conforme à l'avenant 2 de la délégation de service public approuvé par le conseil métropolitain du 7 octobre 2022 et signé le 31 janvier 2023.

Pour l'exercice 2022, les subventions hors participation de Nantes Métropole au titre de la délégation de service public, s'élèvent à 480K€ et comprennent notamment les subventions accordées par le Conseil Régional des Pays de la Loire (172 k€), par le ministère de la Culture (108K€), par l'Agence française de développement pour le projet de coopération avec Recife (120 K€).

Les reprises sur provisions et transferts de charges, d'un montant de 3.381 650 € comprennent :

- Rémunérations de la SPL au titre du Traité de Concession île de Nantes : 3.045.000 €
- Remboursements divers sur dépenses de fonctionnement (frais de formation remboursés par l'organisme collecteur de la participation à la formation professionnelle, avantages en nature relatifs à l'usage d'un véhicule de fonction jusqu'en avril 2022) : 32.160 €
- Transfert de charges locatives Traité de Concession / Gestion locative DSP : 205.194 €
- Reprise sur provisions (dont reprise de la provision pour risque de départ de l'ancien Directeur Général pour 57 K€ et reprise de la provision pour indemnité de départ en retraite suite au départ de salariés pour 20 K€) 99.296 €

Les autres produits s'élèvent à 143**.935 €**. Ils comprennent une reprise à hauteur de 30% (143K€) du boni réalisé sur la DSP en 2020, du fait du décalage de la livraison des Halles 1&2, comme prévu par l'avenant 1 à la DSP signé en juin 2021.

La méthode à l'avancement qui reste en vigueur est appliquée au bilan 2022 :

- Aux rémunérations sur mandats en prenant en compte les décalages de planning dans leur réalisation ;
- Aux partenariats privés du pôle économique en répartissant les recettes sur la durée de chaque convention ;
- Aux abonnements perçus par le pôle économique.

Au total, les produits d'exploitation 2022 de la Samoa sont de 15.066.992 € (24.954.190 € en 2021).

- **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation s'élèvent à **15.067.641 €**.

Poste « autres achats et charges externes » : 11.018.719 €

Ce poste comprend l'ensemble des dépenses réalisées en 2022 concernant le projet de l'île de Nantes pour **8.955.339 €,** montant repris dans le CRACL au 31/12/2022, soit une diminution de 55% par rapport à l'exercice 2021, et de 28% si on exclut du calcul les apports en nature de Nantes Métropole,
Le détail des achats réalisés dans le cadre du traité de concession est le suivant :

- Etudes pré-opérationnelles : 686.087 €
- Autres études et communication : 407.673 €
- Acquisitions : 374.871€
- Démolitions, mise en état des sols : 20.546 €
- Travaux d'aménagement et honoraires : 3.225.330 €
- Travaux de superstructure : 194 791 €
- Autres dépenses dont impôts fonciers (442 K€) : 787.864 €
- Rémunération de l'aménageur : 3.045.000 €
- Frais Financiers : 213.174 €

Les explications concernant ces dépenses sont exposées dans la partie activité opérationnelle du pôle urbain au titre de l'exercice écoulé.

Dépenses spécifiques réalisées par la Samoa pour la réalisation des missions de la délégation de service public (1.175.706 €) :

- Charges de gestion locative du pôle économique pour l'exploitation des bâtiments dédiés aux industries culturelles et créatives : 697.216 €
- Charges liées au plan d'actions mis en œuvre par le pôle économique pour les industries culturelles et créatives : 451.210 €
- Etudes et coût de fonctionnement des Halles 1&2 : 27.280 €

Ce poste comprend également les dépenses propres au fonctionnement de la Samoa pour les pôles économique et urbain (887.674 €). La répartition par pôle est exposée après la présentation générale des charges :

- Achats de fournitures non stockables (eau, électricité), carburant, fournitures administratives et autres 36.034 €
- Loyers des locaux de la Samoa (PU & PE) : 302.006 €
- Locations de matériel informatique, de matériel de bureau, d'un véhicule et de vélos professionnels : 89.050 €
- Entretien et maintenance des locaux : 40.397 €
- Entretien et maintenance du matériel informatique et de bureau, infogérance informatique : 65.154 €
- Mise à disposition de licences et logiciels : 19.293 €
-
- Assurances : 8.895 €
- Documentation, frais de colloques et autres frais externes : 22.926 €
- Honoraires : 161.150 €
  Il s'agit d'honoraires payés à la SCET dans le cadre de sa mission d'assistance et de son contrat de réseau, à l'expert-comptable, au commissaire aux comptes, aux conseils juridiques, à un prestataire en remplacement d'une salariée partie, à un consultant pour des actions de coaching, au prestataire chargé de l'établissement de la paye, à de l'assistance et aux études informatiques
- Dépenses de formation : 40.861€
- Communication : 4.040 €
- Voyages, déplacements et frais de réception : 55 422 €
- Frais postaux et de télécommunication : 27.332 €

- Frais bancaires : 2.284 €
- Autres frais : 12.830 €

Poste « impôts, taxes et versements assimilés » : 231.567 €

Ce poste est en augmentation par rapport à 2021 (174.161€).

Il s'agit de taxes liées au personnel (formation continue et taxe d'apprentissage), de la contribution économique territoriale (cotisation foncière et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), des taxes foncières, de la taxe sur les véhicules de société et de la taxe contribution sociale de solidarité.

Ce poste enregistre également la TVA déductible non récupérable sur les charges liées au pôle économique (hors charges de gestion locative) à savoir 129.811 €. Le taux de récupération de TVA est inférieur (-1%) au titre de 2022 ce qui a engendré une augmentation de la charge de 56 K€.

Au titre de l'exercice 2022, nous avons un taux réel d'assujettissement à la TVA inférieur à 90%.
L'année 2022 est la première année pour laquelle le seuil de 90% est franchi. A ce titre, la société n'est pas éligible à la taxe sur les salaires au titre de 2022 car c'est la première année de franchissement de seuil. En revanche, si en 2023, le rapport d'assujettissement est également inférieur à 90% alors la société sera éligible à la taxe sur les salaires au titre de 2023.

Poste « salaires et traitements » : 2.599.662 €

(Cf. détail : point 1.4 du présent rapport de gestion.)

Poste « charges sociales » : 1.137.120 €

Poste « autres charges » 39.832 €.
Ce poste comprend le montant de pertes sur créances irrécouvrables dans le cadre de la gestion locative des sites immobiliers
Ce poste enregistre également chaque année la redevance à reverser à Nantes Métropole sur l'exploitation de la délégation de service public prenant en compte un mécanisme d'intéressement de la collectivité. (36.349€).

Poste « dotations aux amortissements sur immobilisations » : 37.772 €

Poste « dotations aux dépréciations sur actif circulant » : 2.968 €

Poste « dotations aux provisions pour charges » : pas de provision constituée cette année

Concernant les indemnités de départ à la retraite, engagement légal de la société, il est précisé que cet engagement génère chaque année pour les sociétés anonymes des écritures comptables difficiles à estimer.

Le Plan Comptable Général a fait de la comptabilisation des engagements sociaux au passif de la société la méthode préférentielle de comptabilisation, méthode qu'applique la Samoa.

La Samoa, comme tout employeur, est confrontée à l'obligation d'évaluation du passif représentée par son devoir, en tant qu'employeur, d'accompagner les salariés arrivant à la retraite par l'octroi d'indemnités de départ.

Pour déterminer le montant des Indemnités de Fin de Carrière, une étude est réalisée, à échéance annuelle pour les comptes, de la façon suivante :

- Cette étude prend en compte des paramètres propres aux salariés (l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, l'âge de départ en retraite, l'ancienneté au moment du départ à la retraite, le salaire brut annuel) et les données spécifiques à la Samoa (la convention collective, les hypothèses de progression de salaires, le taux de rotation prévisionnel).

- Schématiquement, ce calcul projette le salaire brut du salarié et sa probabilité de faire encore partie des effectifs à sa date de retraite et détermine le montant des engagements sociaux auxquels la Samoa devra faire face au moment du départ à la retrait du salarié (dette dans le futur).

- Cette dette future est ensuite « actualisée » au sens financier, c'est-à-dire que le montant dans le futur, est divisé par un taux d'actualisation, pour le ramener dans le présent, au 31/12/2022.

Il s'agit donc d'un calcul, d'une valorisation d'un droit souvent indexé sur un salaire différé actualisé et probabilisé.

De fait, le taux d'actualisation est donc au dénominateur de la dette future de l'entreprise vis-à-vis des salariés, ce qui signifie qu'une variation à la hausse du taux d'actualisation, comme le connaissent les entreprises sur cette année 2022, et avec elles la Samoa (dont le taux d'actualisation est passé de 0,9% fin 2021 > 2,979 % fin 2022) entraine une diminution du montant de la dette actualisée, donc de l'engagement de la Samoa au titre des Indemnités de départ à la retraite à fin 2022, provisionnées dans les comptes.

De ce fait, les calculs actualisés de cet engagement ont permis de constater que la provision existante était suffisante avec les versements réalisés en 2021 sans avoir besoin d'effectuer une dotation au provision complémentaire.

Le résultat d'exploitation s'élève à -649€ €. Il était de **73.005,93** € en 2021.

Le résultat financier constitué des produits et charges sur nos comptes courants rémunérés, s'élève à : +2.475 €.

Le résultat courant avant impôts s'établit à : +1.826 €.

Le résultat exceptionnel de 3.128 € est dû :
- En produit, à la quote-part de la subvention d'investissement pour le Pôle Economique affectée au résultat 2022 pour 3.128 €.

Le bénéfice net comptable s'établit à 4.954 € (contre 66.691,68 € en 2021).

Les comptes de résultat ventilés par section (PU / PE) et la comparaison avec les comptes de résultat prévisionnels présentés au Conseil d'Administration, sont présentés ci-après :

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022
ACTIVITE DU POLE URBAIN

	REALISE DEFINITIF 2021	BUDGET 2022 initial CA 12/2021	BUDGET 2022 actualisé CA 05/2022	BUDGET 2022 actualisé CA 12/2022	RESULTAT 2022
RECETTES					
Rémunération Traite de Concession Ile de Nantes	2 659 000 €	3 045 000 €	3 045 000 €	3 045 000 €	3 045 000 €
Rémunération forfaitaire globale					
Avenant n°6 décembre 2021	*2 659 000 €*	*3 045 000 €*	*3 045 000 €*	*3 045 000 €*	*3 045 000 €*
indexation rémunération					
Rémunération avenant 4, plateforme gestion des terres					
Rémunération complémentaire 2021					
Rémunération mandat Halles 1 & 2	74 723 €	74 723 €	74 723 €	87 799 €	87 799 €
dont Révisions				*622 €*	622 €
Rémunération mandat assiette foncière CHU	47 000 €	49 592 €	36 145 €	0 €	- €
Rémunération avenant 2019	*67 000 €*	*45 000 €*	*45 000 €*	*45 000 €*	
avancement (décalage rémunération confortement des quais)	*- 20 000 €*	*4 592 €*	*-8 855 €*	*-45 000 €*	
Subvention Européenne UIA projet 5 Ponts	- €	0 €	0 €	0 €	280 €
Reprise sur provisions	- €				59 144 €
Produits divers de gestion	16 885 €	17 000 €	17 000 €	20 758 €	43 618 €
TOTAL RECETTES	***2 797 608 €***	***3 186 315 €***	***3 172 868 €***	***3 153 557 €***	***3 235 841 €***

	REALISE DEFINITIF 2021	BUDGET 2022 initial CA 12/2021	BUDGET 2022 actualisé CA 05/2022	BUDGET 2022 actualisé CA 12/2022	RESULTAT 2022
DEPENSES					
Achats et Charges de fonctionnement	566 490 €	595 694 €	612 726 €	644 628 €	644 584 €
Impôts et taxes	69 151 €	71 800 €	71 800 €	68 500 €	64 725 €
Frais de Personnel	1 509 292 €	1 777 689 €	1 756 583 €	1 719 195 €	1 801 695 €
Charges Sociales	688 003 €	788 454 €	786 365 €	773 638 €	774 558 €
Charges diverses de personnel	12 163 €	12 000 €	12 000 €	15 000 €	15 747 €
Taxe sur les salaires					
Transfert de charges PU=>PE	- 176 088 €	-205 612 €	-202 862 €	-201 337 €	- 201 337 €
Transfert de charges PE=>PU	76 721 €	80 943 €	80 944 €	78 380 €	78 380 €
Amortissements sur immobilisations	23 300 €	30 000 €	33 035 €	28 673 €	32 003 €
Provisions charges d'indemnités de fin de carrière	25 474 €	25 000 €	20 000 €	20 000 €	- €
Charges diverses	2 094 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	27 €
TOTAL DEPENSES	***2 796 600 €***	***3 176 968 €***	***3 171 591 €***	***3 147 676 €***	***3 210 382 €***
RESULTAT D'EXPLOITATION	***1 008 €***	***9 347 €***	***1 277 €***	***5 880 €***	***25 459 €***
Produits financiers /exceptionnels	*87 249 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*51 €*
Charges financières / exceptionnelles	*9 241 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	
RESULTAT DE L'EXERCICE	***79 016 €***	***9 347 €***	***1 277 €***	***5 880 €***	***25 510 €***

L'écart entre le résultat final pour le pôle urbain de cet exercice 2022 de 25.510 € et le bénéfice annoncé en décembre 2022 de 5.880 € est dû essentiellement à l'absence de provisions pour les indemnités de fin de carrière (-20K€).
Les autres variations en dépenses (frais de personnel) et en recettes (reprises sur provisions et produits divers de gestion) s'explique par une différence de présentation qui s'établit à 82 K€ aussi bien en dépenses qu'en recettes.

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022
ACTIVITE DU POLE ECONOMIQUE

	RESULTAT 2021	BUDGET 2022 CA 09/12/2021	BUDGET 2022 CA 20/05/2022	BUDGET 2022 CA 8/12/2022	RESULTAT 2022
RECETTES					
Partenariats	63 917 €	100 000 €	60 983 €	60 983 €	71 850 €
Subventions reçues	1 475 991 €	1 643 817 €	1 757 867 €	1 772 878 €	1 766 677 €
Dont:					
Subvention Nantes métropole DSP	1 175 495 €	1 255 527 €	1 255 527 €	1 255 527 €	1 255 527 €
Subvention Région Pays de la Loire	172 000 €	171 790 €	172 000 €	172 000 €	172 000 €
Ministère de la culture APP QCC	5 639 €	15 000 €	94 361 €	94 361 €	94 361 €
Ministère de la culture accélérateur	1 320 €	0 €	13 680 €	13 680 €	13 680 €
DREAL Acoustique	0 €	0 €	15 000 €	14 868 €	14 868 €
ARS Qualité de l'air	0 €	0 €	5 783 €	0 €	0 €
CDC Quartier démonstrateur	64 752 €	2 500 €	20 500 €	41 427 €	43 644 €
Montreal Quartier des spectacles	3 984 €	9 000 €	11 016 €	11 016 €	11 016 €
Projet FICOL/AFD-RECIFE	38 472 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	120 331 €
ICLEI Air pays de la Loire	8 750 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	41 250 €
Partenariats divers	5 763 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €
Recettes propres QDC	11 534 €	44 000 €	52 590 €	42 601 €	26 338 €
Abonnement ICC & recettes liées aux animations	11 534 €	22 000 €	15 000 €	12 026 €	14 029 €
Recettes EVENEMENTS	0 €	22 000 €	37 590 €	30 575 €	12 308 €
Halles 1&2	0 €	0 €	12 000 €	950 €	1 900 €
Activité gestion locative halles 1&2			12 000 €	0 €	
Recettes Evènementiel Halles 1&2			0 €	950 €	1 900 €
Nouveaux produits liés aux Halles 1&2			0 €	0 €	
Activité gestion locative	670 545 €	800 650 €	790 000 €	795 134 €	803 566 €
Karting	173 975 €	191 000 €	187 021 €	188 025 €	190 214 €
Chapidock	10 618 €	10 650 €	10 520 €	10 520 €	10 520 €
La Centrale	135 203 €	146 300 €	148 011 €	145 762 €	149 641 €
Ecossolies	144 182 €	144 200 €	146 689 €	146 689 €	147 189 €
Hangars 20/30 et maison du port	84 978 €	93 500 €	91 984 €	93 646 €	94 159 €
Blockhaus HUB	1 986 €	2 000 €	2 118 €	2 188 €	2 188 €
Harmonie mutuelle	45 392 €	46 000 €	45 551 €	45 279 €	46 073 €
Halle 6 Est	71 890 €	110 000 €	102 580 €	98 545 €	99 554 €
MIN SUD		25 000 €	25 033 €	27 080 €	34 619 €
MIN NORD		32 000 €	28 557 €	32 122 €	29 209 €
produits divers gestion locative	2 321 €	0 €	1 935 €	5 279 €	200 €
Activité gestion évènementielle	219 €	0 €	10 000 €	22 473 €	22 473 €
location évenementielle MIN	219 €	0 €	0 €	4 173 €	22 473 €
Recettes PACO TYSON	0 €	0 €	10 000 €	18 300 €	
Divers et reprises sur provisions	9 197 €	4 000 €	4 000 €	26 000 €	40 377 €
TOTAL RECETTES	***2 231 403 €***	***2 592 467 €***	***2 687 440 €***	***2 721 019 €***	***2 733 180 €***

Les recettes sont globalement conformes aux prévisions présentées le 8 décembre 2022.

DEPENSES	RESULTAT 2021	BUDGET 2022 CA 09/12/2021	BUDGET 2022 CA 20/05/2022	BUDGET 2022 CA 8/12/2022	RESULTAT 2022
Achats et charges de fonctionnement	223 734 €	224 391 €	229 776 €	226 745 €	243 090 €
Plans d'actions	272 279 €	433 775 €	468 050 €	524 111 €	451 211 €
Notice 1Accompagnement économique	23 284 €	6 000 €	6 000 €	4 000 €	2 450 €
Notice 2Dispositif accélération à haut pote	19 018 €	45 000 €	45 000 €	26 000 €	20 618 €
Notice 3Dispositif accélération culture et r	16 972 €	20 000 €	20 000 €	14 000 €	13 341 €
Notice 4Développement autres accélérate	3 250 €	40 000 €	40 000 €	16 000 €	13 992 €
Notice 5Structuration filières image	0 €	35 000 €	20 000 €	10 000 €	5 000 €
Notice 5b Structuration filières mode					0 €
Notice 6Structuration de la filière design	35 000 €	15 000 €	30 000 €	25 000 €	24 656 €
Notice 8a Dispositif d'innovation croisée	60 447 €	50 000 €	50 000 €	61 €	61 €
Notice 8b Dispositif d'innovation croisée				30 000 €	28 877 €
Notice 8c Expérimentations				88 000 €	82 603 €
Notice 9a Animation et promotion	57 611 €	130 000 €	123 000 €	37 650 €	36 873 €
Notice 9b Coop. Réseau International	26 146 €		32 000 €	27 000 €	28 668 €
Notice 13Accueil des publics	0 €	0 €	0 €	4 255 €	0 €
Notice 14Stratégie de commercialisation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Notice 15Outil de commun. / commercial.	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Notice 16Stratégie promotion et de com	0 €	0 €	0 €	0 €	10 712 €
Actions réseau régional	30 550 €	15 275 €	24 550 €	24 550 €	0 €
Actions spécifiques FICOL-RECIFE	0 €	77 500 €	77 500 €	77 500 €	52 184 €
CHTIIING	0 €	0 €	0 €	132 350 €	131 176 €
PACO TYSON (notice 13)	0 €	0 €	0 €	7 745 €	0 €
Etudes préfiguration Halles 1&2	874 €	0 €	10 000 €	3 402 €	20 408 €
Halles 1&2	0 €	0 €	5 000 €	4 000 €	6 872 €
Coût de fonctionnement Halles 1 & 2			5 000 €	4 000 €	
Activité gestion locative	606 571 €	695 000 €	699 000 €	680 367 €	685 594 €
Karting	88 759 €	120 000 €	120 000 €	89 571 €	95 306 €
Chapidock	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 034 €	1 000 €
La Centrale	135 447 €	140 000 €	140 000 €	131 513 €	132 730 €
Ecossolies	149 796 €	150 000 €	150 000 €	151 750 €	151 747 €
Hangars 20/30 et maison du port	94 133 €	98 000 €	98 000 €	102 221 €	85 279 €
Place François II	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Blockhaus HUB	900 €	1 000 €	1 000 €	931 €	900 €
Harmonie mutuelle	58 771 €	59 000 €	59 000 €	63 984 €	69 606 €
MIN SUD		11 000 €	12 000 €	7 451 €	13 997 €
MIN NORD		26 000 €	26 000 €	28 961 €	28 758 €
charges diverses	1 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Halle 6 Est	77 765 €	89 000 €	92 000 €	102 952 €	106 271 €
Activité gestion évènementielle				7 745 €	11 622 €
MIN				7 745 €	11 622 €
Halles 1&2					0 €
Impôts et taxes	26 772 €	26 200 €	26 200 €	26 200 €	37 031 €
Taxe sur les salaires					
TVA non récupérable	74 238 €	111 840 €	119 550 €	121 981 €	129 812 €
TVA non récupérable sur plan d'actions	74 238 €	72 655 €	80 268 €	86 310 €	77 190 €
TVA non récupérable sur Achats	0 €	39 239 €	39 282 €	35 671 €	52 622 €
Frais de Personnel	617 599 €	744 891 €	774 697 €	776 311 €	797 966 €
Charges sociales	282 780 €	335 201 €	335 114 €	344 540 €	338 551 €
Charges diverses de personnel	5 747 €	6 000 €	6 000 €	5 000 €	8 264 €
Transfert de charges PU=>PE	176 088 €	205 612 €	202 862 €	201 337 €	201 337 €
Transfert de charges PE=>PU	-76 721 €	-80 943 €	-80 944 €	-78 380 €	-78 380 €
Amortissements sur immobilisations	19 211 €	0 €	20 000 €	10 000 €	5 769 €
Provision créances douteuses	4 527 €	0 €	0 €	0 €	2 968 €
Provision charges indemnités fin de	7 362 €	8 133 €	8 133 €	7 000 €	0 €
Boni sur résultat à reporter sur les années 2021-2024	258 €	-135 480 €	-135 480 €	-135 480 €	-106 283 €
Charges diverses	126 €	0 €	0 €	0 €	3 456 €
TOTAL DEPENSES	**2 241 447 €**	**2 574 620 €**	**2 687 958 €**	**2 717 134 €**	**2 759 288 €**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-10 044 €**	**17 847 €**	**-518 €**	**3 947 €**	**-26 108 €**
Produits financiers /exceptionnels	148 €	0 €	0 €	0 €	5 552 €
Charges financières / exceptionnelles	2 429 €	0 €	0 €	0 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-12 324 €**	**17 847 €**	**-518 €**	**3 947 €**	**-20 556 €**

Compte tenu des éléments expliqués ci-dessus, le résultat de l'exercice final du pôle économique est de -20.556 €. L'écart de 24.503 € avec le résultat prévisionnel présenté le 8 décembre 2022 s'explique en grande partie par l'écart sur le boni à reverser à la collectivité.

Le contrat de délégation de service public prévoit un mécanisme d'intéressement par lequel les économies réalisées au titre du fonctionnement général de la Samoa, au titre de la gestion locative ou au titre de la réalisation de ses missions, sont reversées pour partie à Nantes Métropole.
Ce calcul est effectué pour chaque volet, sans compensation entre eux.
Il n'avait pas été prévu de boni lors de la présentation du budget prévisionnel, le résultat étant proche de l'équilibre.
Au 31/12/2022, le boni à reverser sur les actions menées en 2022 à la collectivité s'élève à 36.349€.

Le boni enregistré en 2020 du fait du décalage de la livraison des Halles a été réintégré pour 30% dans les comptes 2022, comme prévu par l'avenant n°1 à la DSP, pour un montant de 142.632€.
Ainsi, le boni total au 31/12/2022 est d'un montant de 106.283€.

Le compte de résultat du pôle économique est aussi divisé en trois parties afin d'apprécier le résultat spécifique à chacun des deux contrats en vigueur (DSP Nantes Métropole et convention régionale).

REPARTITION DU RESULTAT DU POLE ECONOMIQUE

	RESULTAT 2022	RESULTAT 2022 partie DSP	RESULTAT 2022 Partie région
RECETTES			
Partenariats	71 850 €	71 850 €	
Subventions reçues	1 766 677 €	1 594 677 €	172 000 €
Dont:			
Subvention Nantes métropole DSP	1 255 527 €	1 255 527 €	
Subvention Région Pays de la Loire	172 000 €		172 000 €
Ministère de la culture APP QCC	94 361 €	94 361 €	
Ministère de la culture accélérateur	13 680 €	13 680 €	
DREAL Acoustique	14 868 €	14 868 €	
ARS Qualité de l'air	0 €		
CDC Quartier démonstrateur	43 644 €	43 644 €	
Montreal Quartier des spectacles	11 016 €	11 016 €	
Projet FICOL/AFD-RECIFE	120 331 €	120 331 €	
ICLEI Air pays de la Loire	41 250 €	41 250 €	
Partenariats divers	0 €		
Recettes propres QDC	26 338 €	26 338 €	
Abonnement ICC & recettes liées aux animations	14 029 €	14 029 €	
Recettes EVENEMENTS	12 308 €	12 308 €	
Halles 1&2	1 900 €	1 900 €	0 €
Activité gestion locative halles 1&2			
Recettes Evènementiel Halles 1&2	1 900 €	1 900 €	
Nouveaux produits liés aux Halles 1&2			
Activité gestion locative	803 566 €	803 566 €	0 €
Karting	190 214 €	190 214 €	
Chapidock	10 520 €	10 520 €	
La Centrale	149 641 €	149 641 €	
Ecossolies	147 189 €	147 189 €	
Hangars 20/30 et maison du port	94 159 €	94 159 €	
Blockhaus HUB	2 188 €	2 188 €	
Harmonie mutuelle	46 073 €	46 073 €	
Halle 6 Est	99 554 €	99 554 €	
MIN SUD	34 619 €	34 619 €	
MIN NORD	29 209 €	29 209 €	
produits divers gestion locative	200 €	200 €	
Activité gestion évènementielle	22 473 €	22 473 €	0 €
location évenementielle MIN	22 473 €	22 473 €	
Recettes PACO TYSON			
Divers et reprises sur provisions	40 377 €	40 377 €	
TOTAL RECETTES	***2 733 180 €***	***2 561 180 €***	***172 000 €***

DEPENSES	RESULTAT 2022	RESULTAT 2022 partie DSP	RESULTAT 2022 Partie région
Achats et charges de fonctionnement	243 090 €	218 781 €	24 309 €
Plans d'actions	451 211 €	416 593 €	34 618 €
Notice 1Accompagnement économique	2 450 €	2 450 €	
Notice 2Dispositif accélération à haut pote	20 618 €		20 618 €
Notice 3Dispositif accélération culture et n	13 341 €	13 341 €	
Notice 4Développement autres accélérate	13 992 €	13 992 €	
Notice 5Structuration filières image	5 000 €	5 000 €	
Notice 5b Structuration filières mode	0 €	0 €	
Notice 6Structuration de la filière design	24 656 €	24 656 €	
Notice 8a Dispositif d'innovation croisée	61 €	61 €	
Notice 8b Dispositif d'innovation croisée	28 877 €	28 877 €	
Notice 8c Expérimentations	82 603 €	68 603 €	14 000 €
Notice 9a Animation et promotion	36 873 €	36 873 €	
Notice 9b Coop. Réseau International	28 668 €	28 668 €	
Notice 13Accueil des publics	0 €	0 €	
Notice 14Stratégie de commercialisation	0 €	0 €	
Notice 15Outil de commun. / commercial.	0 €	0 €	
Notice 16Stratégie promotion et de com	10 712 €	10 712 €	
Actions réseau régional	0 €	0 €	
Actions spécifiques FICOL-RECIFE	52 184 €	52 184 €	
CHTIIING	131 176 €	131 176 €	
PACO TYSON (notice 13)	0 €		
Etudes préfiguration Halles 1&2	20 408 €	20 408 €	
Halles 1&2	6 872 €	6 872 €	
Coût de fonctionnement Halles 1 & 2			
Activité gestion locative	685 594 €	685 594 €	0 €
Karting	95 306 €	95 306 €	
Chapidock	1 000 €	1 000 €	
La Centrale	132 730 €	132 730 €	
Ecossolies	151 747 €	151 747 €	
Hangars 20/30 et maison du port	85 279 €	85 279 €	
Place François II	0 €		
Blockhaus HUB	900 €	900 €	
Harmonie mutuelle	69 606 €	69 606 €	
MIN SUD	13 997 €	13 997 €	
MIN NORD	28 758 €	28 758 €	
charges diverses	0 €		
Halle 6 Est	106 271 €	106 271 €	
Activité gestion évènementielle	11 622 €	11 622 €	0 €
MIN	11 622 €	11 622 €	
Halles 1&2	0 €		
Impôts et taxes	37 031 €	33 328 €	3 703 €
Taxe sur les salaires			
TVA non récupérable	129 812 €	118 136 €	11 676 €
TVA non récupérable sur plan d'actions	77 190 €	70 776 €	6 414 €
TVA non récupérable sur Achats	52 622 €	47 360 €	5 262 €
Frais de Personnel	797 966 €	738 119	59 847 €
Charges sociales	338 551 €	313 160 €	25 391 €
Charges diverses de personnel	8 264 €	7 644 €	620 €
Transfert de charges PU=>PE	201 337 €	186 237 €	15 100 €
Transfert de charges PE=>PU	-78 380 €	-72 501 €	-5 878 €
Amortissements sur immobilisations	5 769 €	5 192 €	577 €
Provision créances douteuses	2 968 €	2 671 €	297 €
Provision charges indemnités fin de	0 €		
Boni sur résultat à reporter sur les années 2021-2024	-106 283 €	-106 283 €	
Charges diverses	3 456 €	3 110 €	346 €
TOTAL DEPENSES	**2 759 288 €**	**2 588 683 €**	**170 606 €**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-26 108 €**	**-27 504 €**	**1 394 €**
Produits financiers /exceptionnels	5 552 €	4 997 €	555 €
Charges financières / exceptionnelles			
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-20 556 €**	**-22 505 €**	**1 949 €**

COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDE AU 31/12/22

	RESULTAT DEFINITIF 2021	BUDGET 2022 CA 09/12/2021	BUDGET 2022 CA 23/05/2022	BUDGET 2022 CA 08/12/2022	RESULTAT DEFINITIF 2022
RECETTES					
Rémunération Traite de Concession Ile de Nantes	2 659 000 €	3 045 000 €	3 045 000 €	3 045 000 €	3 045 000 €
Rémunération mandats	121 723 €	124 315 €	110 868 €	87 799 €	87 799 €
Subventions Nantes Métropole DSP	1 175 495 €	1 255 527 €	1 255 527 €	1 255 527 €	1 255 527 €
Recettes propres Creative Factory	75 451 €	144 000 €	113 573 €	103 584 €	98 188 €
Recettes Halles 1&2	0 €	0 €	12 000 €	950 €	1 900 €
Recettes locatives	670 764 €	800 650 €	800 000 €	817 607 €	826 039 €
Subventions autres	300 496 €	388 290 €	502 340 €	517 351 €	511 430 €
Produits divers de gestion	26 082 €	21 000 €	21 000 €	46 758 €	143 139 €
TOTAL RECETTES	***5 029 010 €***	***5 778 782 €***	***5 860 308 €***	***5 874 576 €***	***5 969 021 €***
DEPENSES					
Achats et Charges de fonctionnement	790 225 €	820 085 €	842 502 €	871 373 €	887 674 €
Charges exploitation Halles 1&2	0 €	0 €	5 000 €	4 000 €	27 280 €
Plan d'actions Pôle économique	273 153 €	433 775 €	478 050 €	527 513 €	451 211 €
Charges locatives	606 571 €	695 000 €	699 000 €	680 367 €	697 216 €
Impôts et taxes	170 161 €	209 840 €	217 550 €	216 680 €	231 568 €
Frais de personnel	3 115 583 €	3 664 235 €	3 670 759 €	3 633 684 €	3 736 781 €
Amortissements et provisions	79 875 €	63 133 €	81 168 €	65 673 €	40 740 €
Charges diverses	2 220 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	3 483 €
Etalement intéressement DSP	258 €	-135 480 €	-135 480 €	-135 480 €	-106 283 €
TOTAL DEPENSES	***5 038 047 €***	***5 751 588 €***	***5 859 549 €***	***5 864 810 €***	***5 969 670 €***
RESULTAT D'EXPLOITATION	***-9 036 €***	***27 194 €***	***759 €***	***9 766 €***	***-649 €***
Produits financiers /exceptionnels	*87 397 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*5 603 €*
Charges financières / exceptionnelles	*11 669 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	
RESULTAT DE L'EXERCICE	***66 692 €***	***27 194 €***	***759 €***	***9 766 €***	***4 954 €***

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices clos

Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices	au 31/12/18	au 31/12/19	au 31/12/20	au 31/12/21	au 31/12/22
1) SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital Social	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
b) Nombre d'actions émises	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
2) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Produits d'exploitation					
Etudes et prestations de services	1 677 757 €	1 696 595 €	565 513 €	754 965 €	963 067 €
Mandats	201 301 €	204 364 €	187 845 €	121 723 €	87 799 €
Concessions	17 024 905 €	13 900 716 €	18 685 226 €	30 658 960 €	13 319 432 €
Total Chiffre d'affaires	***18 903 963 €***	***15 801 675 €***	***19 438 584 €***	***31 535 648 €***	***14 370 298 €***
Production stockée	-4 456 499 €	1 338 712 €	-7 987 278 €	-11 022 281 €	-4 579 371 €
Reprises provisions et Transferts de charges	2 392 766 €	2 391 073 €	2 628 307 €	2 873 184 €	3 381 650 €
Autres produits	583 737 €	448 516 €	2 190 426 €	1 475 558 €	1 894 415 €
Total Produits d'exploitation	**17 423 967 €**	**19 979 976 €**	**16 270 039 €**	**24 862 109 €**	**15 066 992 €**
Charges d'exploitation					
Achats traité de concession	12 803 095 €	15 489 353 €	10 968 648 €	19 838 506 €	8 955 339 €
Achats d'études	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Achats et fournitures	34 970 €	32 165 €	53 907 €	25 373 €	36 207 €
Sous-traitances	234 787 €	234 789 €	205 194 €	205 264 €	205 494 €
Autres achats et charges externes	1 293 951 €	1 408 013 €	1 314 604 €	1 468 147 €	1 821 678 €
Frais de personnel	2 692 290 €	2 741 510 €	2 928 706 €	3 115 583 €	3 736 782 €
Impôts et taxes	254 978 €	146 980 €	178 466 €	174 161 €	231 567 €
Amortissements, provisions et autres charges :	111 921 €	124 453 €	552 300 €	54 150 €	80 573 €
Total Charges d'exploitation	**17 425 992 €**	**20 177 263 €**	**16 201 825 €**	**24 881 184 €**	**15 067 641 €**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-2 025 €**	**-197 287 €**	**68 214 €**	**-19 075 €**	**-649 €**
Produits financiers	3 686 €	4 203 €	4 265 €	1 680 €	2 475 €
Charges financières	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RESULTAT FINANCIER	**3 686 €**	**4 203 €**	**4 265 €**	**1 680 €**	**2 475 €**
RESULTAT COURANT avant impôts	**1 661 €**	**-193 084 €**	**72 479 €**	**-17 395 €**	**1 826 €**
Produits exceptionnels	17 103 €	40 064 €	81 498 €	95 756 €	3 128 €
Charges exceptionnelles	0 €	0 €	85 €	11 669 €	0 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**17 103 €**	**40 064 €**	**81 413 €**	**84 087 €**	**3 128 €**
Impôts sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	**18 764 €**	**-153 020 €**	**153 892 €**	**66 692 €**	**4 954 €**
3) PERSONNEL					
a) Nombre de salariés au 31/12	38	42	42	53	51
b) Montant de la masse salariale	1 819 507 €	1 866 615 €	1 990 248 €	2 126 891 €	2 599 662 €
c) montant versés au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvre, etc…)	872 783 €	874 895 €	938 458 €	988 692 €	1 137 120 €

Mention des dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'il n'y a pas eu, au titre de l'exercice, de dépenses et de charges somptuaires visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

Les dépenses non déductibles, liées à l'activité soumise à l'Impôt sur les Sociétés, ayant donné lieu à réintégration sont notamment :

- La taxe sur les véhicules de société : 1 082 €

Compte tenu des reports déficitaires des années précédentes, l'impact de la réintégration de ces charges en termes d'Impôts sur les Sociétés, est nul.

Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi

Aucun élément n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Aucun élément n'est à signaler.

Affectation du résultat

Nous vous proposons l'affectation suivante du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Résultat bénéficiaire exercice 2022	4.954,13 Euros
Montant à affecter	4.954,13 Euros
Affectation à la réserve légale (5%)	247,71 Euros
Affectation en report à nouveau Créditeur	4.706,42 Euros
Reste à affecter	0 Euro

Lors de l'affectation du résultat 2021, une erreur a été commise dans le montant à affecter au report à nouveau : il fallait lire « 63.357,10€ » au lieu de « 63.367,10€ ». Cette erreur a été corrigée lors de l'enregistrement de l'écriture dans les comptes 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Conventions règlementées

Une convention réglementée visée aux articles L.225-38 et L.225-86 du Code de commerce a été avenantée et a perduré durant l'exercice écoulé :

- Une délégation de service public confiée par Nantes Métropole pour la gestion, l'animation et le développement économique du Cluster des Industries Culturelles et Créatives ainsi que l'animation de la Creative Factory (Halles 1 et 2).

  La convention est conclue pour une durée de 5 ans et s'achèvera le 31 décembre 2024.
  Montant TTC perçu au titre de l'exercice 2022 : 1.255.527 € (montant non soumis à TVA).
  Cette convention fait l'objet d'un avenant n°1 délibéré par Nantes Métropole le 9 avril 2021 et approuvé par le Conseil d'Administration du 31 mai 2021. Cet avenant a pris en compte les décalages liés au retard de livraison de la Plateforme de Valorisation Economique et Créative dans les Halles 1&2. La participation globale du délégant n'a pas évolué, son échelonnement pour la période 2021-2024 a été modifié.

  Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°2 délibéré par Nantes Métropole le 7 octobre 2022 et approuvé par le Conseil d'Administration du 8 décembre 2022.
  Il a été motivé par la révision des tarifs de location des Halles 1&2, la pérennisation de la manifestation Chtiiing ! dédiée à la créativité, l'ajout d'une clause d'indexation de la redevance versée par le délégant, la mise à jour de la dénomination des accélérateurs des projets ICC ainsi que la structuration de la filière de la mode durable et responsable.

Ces modifications ont pour incidence l'augmentation de la subvention à recevoir par la Samoa de 154.000€ en 2023 et de 160.000€ en 2024.

Des conventions courantes ont perduré sans modification de contrat durant l'exercice écoulé :

- Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de la Fabrique confié à la Samoa par la Ville de Nantes.
  Montant de l'avance TTC versée pendant l'exercice 2022 : 0 €.
  Montant cumulé des avances versées au 31/12/2022 : 27 451 000 €.

- Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de l'Atelier / Galerie et le suivi de la construction des Machines confié à la Samoa par Nantes Métropole.
  Montant de l'avance versée pendant l'exercice 2022 : 0 €.
  Montant cumulé des avances versées au 31/12/2022 : 9.118.361 € €.

- Premier Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la métropole pour la préparation du terrain d'assiette du futur CHU confié à la Samoa par Nantes Métropole. Ce mandat « phase 1 » a fait l'objet d'une résiliation en novembre 2016 et les engagements sont repris dans le nouveau mandat accordé en novembre 2016.
  Montant de l'avance versée pendant l'exercice 2022 : 0 €.
  Montant cumulé des avances versées au 31/12/2022 : 1 231 623 €.

- Deuxième Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la métropole pour la préparation du terrain d'assiette du futur CHU confié à la Samoa par Nantes Métropole. Ce mandat fait suite au premier mandat, résilié en novembre 2016. Il reprend les engagements du mandat « phase 1 ».
  Montant de l'avance versée pendant l'exercice 2022 : 0 €.
  Montant cumulé des avances versées au 31/12/2022 : 15.345.633 €.

- Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la Construction d'une Plateforme de Valorisation Economique et Créative dans les Halles 1&2 confié à la Samoa par Nantes Métropole.
  Montant de l'avance versée pendant l'exercice 2022 : 2.254.234 €.
  Montant cumulé des avances versées au 31/12/2022 : 11.469.047 €.

- Une nouvelle convention cadre 2020-2022 de participation financière signée avec la Région des Pays de la Loire pour l'animation et le développement d'un dispositif d'accompagnement des entreprises dans le cadre du développement du Pôle Economique de la Samoa.
  Montant reçu au titre de l'exercice 2022 (soutien au plan d'actions 2022) : 34.400 € (montant non soumis à TVA).

Des conventions courantes ont été conclues ou ont fait l'objet d'un avenant durant l'exercice écoulé :

- Traité de Concession confié à la Samoa en décembre 2015 avec effet au 01/01/2016. Ce nouveau Traité de Concession a repris les engagements non soldés de la Convention Publique d'Aménagement.
  Montant de la participation versée pendant l'exercice 2022 : 4.705.875 € HT.
  Montant de la participation en nature pendant l'exercice 2022 : 354.435€.

  Un avenant n°7 a été délibéré par Nantes Métropole, concédant, le 7 octobre 2022 et a été signé le 3 janvier 2023 par la Samoa dont l'objet a été :
  - L'intégration dans les missions de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de la future ligne 8 de BHNS
  - L'intégration dans les missions de la maîtrise d'ouvrage de la réfection du réseau d'eaux usées situé boulevard de la Prairie au Duc
  - La prise en compte de l'inflation dans l'actualisation de la rémunération de la Samoa

  La participation de l'aménageur est augmentée de 8.350.000 € pour le premier sujet et de 1.188.369€ pour le deuxième.

Autres informations comptables

Toutes les informations complémentaires à cette présentation sont communiquées dans l'annexe « Comptes annuels au 31/12/2022 » établi par l'Expert-Comptable et notamment :

- Les règles et méthodes comptables appliquées (pages 11 et suivantes) ;
- L'état de l'actif immobilisé de la Samoa et celui des amortissements et provisions (pages 15 et suivantes) ;
- L'état des emprunts (page 19) ;
- L'état des créances et dettes avec mention de l'ancienneté (page 18).

Eléments d'appréciation de la situation financière de la Samoa :

Conformément aux recommandations de la chambre régionale des comptes, les éléments suivants sont portés à connaissance des administrateurs.

Au 31/12/2022 l'analyse financière de la Samoa ne fait ressortir aucun risque financier particulier pour la société.

- Les capitaux propres
  Les capitaux propres de la Samoa sont 2,9 fois supérieurs au capital social.
  La moyenne des résultats des 10 dernières années (+35K€) démontre que l'investissement initial des actionnaires de la Samoa n'est pas en risque.

- L'analyse financière du bilan de la Samoa peut être interprétée en faisant ressortir des fragilités structurelles.
  En effet, les en-cours de la Samoa représentant le « stock » de traité de concession sont valorisés à 3,8 Millions d'euros allant même jusqu'à 25/30 Millions d'euros selon les années.
  Ces en-cours sont financés avec les excédents de trésorerie et les en-cours d'emprunts.
  Au 31/12/2022, le solde restant dû sur les emprunts est de 15 Millions d'euros.
  Comparé aux capitaux propres de 2,9 M€, la Samoa a un taux d'endettement de 520% ce qui est analysé comme anormalement haut par la Banque de France d'où une cotation entre F5 et F6 (fragile à très faible).
  De même, notre forte variation du montant total du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre (14,3 M€ en 2022,31,5 M€ en 2021, 18,8 M€ en 2019, 10,9 M€ en 2017…) directement lié au niveau des cessions de droits à construire et de versement des participations par le concédant est analysée, si l'on ne tient pas compte des spécificités de nos activités comme une instabilité de notre exploitation.

  Pour autant, ces ratios sont exclusivement liés à notre activité d'aménageur.
  Concernant l'endettement, l'intégralité des emprunts sont garantis à hauteur de 80% par le concédant Nantes Métropole.
  Le taux d'endettement réellement en risque pour la Samoa n'est donc ramené à 104%.

  Nos produits de fonctionnement, comme indiqué chaque fois lors des explications de nos comptes de résultats, sont stables et totalement maitrisés.
  En effet, la rémunération du traité de concession et la subvention pour la délégation de service public sont fixées respectivement jusqu'en 2026 et 2024, assurant ainsi à la Samoa la couverture des charges engagées et plus particulièrement des frais de personnel.

  En précision, pour l'activité liée au traité de concession, les embauches relatives à un surcroît d'activité important réalisées pour la période 2021-2028, ont été faites en CDI dits de mission ce qui permettra à la Samoa de garder un effectif adapté au niveau d'activité après 2029.

En prenant en compte ces spécificités, la Samoa présente une bonne santé financière et l'absence de risques particuliers pour l'exploitation de ses activités au 31/12/2022.

- Les risques sur contrats :
  En complément nous précisons, tel que cela a été indiqué dans le PMT 2022-2026, les risques sur nos deux contrats majeurs.

  Le traité de concession est dit aux risques et périls de l'aménageur. Ce risque est apprécié par rapport au CRACL délibéré par la collectivité annuellement qui fixe les participations du concédant et le résultat à terminaison. Lors de nos discussions avec les services de Nantes Métropole ce point est toujours abordé afin de limiter notre programme de dépenses globales aux recettes prévisionnelles attendues dont la participation du concédant.
  Toutefois, certains faits sont exclus du risque de l'aménageur dont la perte de recettes due à une crise immobilière, la modification substantielle des programmes et de leur cadencement et la découverte de sujétions imprévues liées à la qualité des sols.

  La délégation de service public est aux risques de la Samoa. En cas de résultats supérieurs à ceux prévus, une clause de répartition de l'excédent entre le délégant et le délégataire est prévue.
  La Samoa a mis en place un dispositif de suivi budgétaire permettant de gérer les engagements en fonction des recettes certaines.
  Pour gérer le nouvel équipement des Halles 1 et 2, la Samoa va s'équiper à la fin du deuxième trimestre 2023 d'un outil de gestion de la relation client (CRM) pour gérer et maîtriser le risque de commercialisation.

- La situation économique générale

  Tel que cela a été présenté dans le PMT 2022-2026, les risques et opportunités liés à nos activités sont les suivants :

  Au titre du traité de concession :
  En opportunités :
  - Un marché immobilier tendu, en bureaux, activités et logements, notamment en cœur de métropole,
  - Une demande soutenue de centralité de la part de certains habitants, des nouvelles familles et des entreprises innovantes.

  En challenges :
  - Savoir être résilient, et proactif en cas de reprise de pandémie, ou de crise économique sévère,
  - Anticiper d'éventuels coûts prohibitifs de la construction et pénurie de matériaux. Ce risque est actuellement plus sensible du fait de la situation géopolitique mondiale.
    En cas d'augmentation significative des coûts de réalisation des espaces publics, celle-ci pourra être compensée soit par l'attractivité très forte du site ile de Nantes pour les promoteurs immobiliers soit par une révision qualitative et quantitative des espaces publics à réaliser soit par une révision des participations du concédant dans la mesure du possible.
  - Rester en alerte sur un retournement de conjoncture qui pourrait être brutal du fait de la remontée des taux d'intérêt, qui fragilise la solvabilité des ménages sur le segment du logement libre et du logement abordable,
  - Être attentifs à tout retard dans la production immobilière qui engendrerait des rentrées différées de charges foncières. Facteur qui affaiblirait la société et pourrait la contraindre à une demande en compte courant ou à une révision du niveau de participation faite auprès de notre actionnaire majoritaire pour absorber ses difficultés de trésorerie, compte tenu de son niveau d'endettement à terminaison de la séquence 2022/2026,
  - Être très actifs sur les grands tènements du Sud-Ouest (fonciers privés),

Au titre de la délégation de service public :

En opportunités :

- Pas de concurrence forte sur le segment immobilier sur lequel la Samoa s'est positionnée (avec un taux d'occupation de ses locaux proche de 98%), c'est-à-dire des bureaux XXS et des ateliers d'artistes, mis sur le marché à des tarifs abordables.
- Des gisements en immobilier de bureaux encore à exploiter : 400 m² supplémentaires sur MIN DE RIEN, 400 m² sur les Halles 1&2, ce qui représente globalement un patrimoine de 5 500 m² de bureaux

En challenges :

- Conduire avec réussite la prise en gestion de deux nouveaux équipements conséquents dédiés aux ICC : les Halles 1&2 et MIN DE RIEN,
- Diversifier nos métiers avec une commercialisation qui couvre une offre nouvelle (accueil de colloques, séminaires, manifestations, festivals, location d'espaces pour des répétitions, des tournages, ateliers de création). Une offre qui porte en soi des risques, compte tenu des charges de structures engagées, et présente une exposition forte à la pandémie,
- Rester agiles et réactifs sur le champ d'intervention de l'open innovation, (impacté à la suite de la crise Covid-19), en nouant de nouveaux partenariats,
- Se préparer en vue du renouvellement de la DSP à partir de 2024, sur des missions qui restent à préciser.

Au titre du co-développement sur le grand territoire :

En opportunités :

- Une capacité à sortir du périmètre historique de l'Ile de Nantes avec une offre de services spécifique,
- Par l'animation d'un réseau régional dédié au ICC,
- Par la réalisation d'études urbaines et techniques sur les conditions de reprise, de transformation et d'urbanisation de l'îlot de l'hôtel Dieu en complémentarité des études de l'Agence TER - Nantes métropole,
- Par la prise en gestion d'immobilier ICC à l'échelle de la métropole,
- Par la prise de commande d'études, de missions d'appui ou de conseils pour le compte des actionnaires du grand territoire estuarien.

En challenges :

- Trouver un bon équilibre dans la conduite maîtrisée des plans de charges du pôle urbain et du pôle économique et notre capacité à répondre à de nouvelles sollicitations,
- En recherchant la meilleure adéquation possible entre les nouvelles missions confiées à la Samoa et l'allocation de ressources afférentes.

Factures reçues et émises à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, les sociétés dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent, pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2016, mentionner dans leur rapport de gestion certaines informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients.

Ces informations sont indiquées dans les tableaux ci-dessous :

Pour les factures reçues :

au 31/12/22	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	375					51
Montant total des factures concernées TTC	1 160 339,04	72 877,10	363,29	33,06	58 474,33	131 747,78 €
Pourcentage du montant des achats de l'exercice	7,24%	0,45%	0,00%	0,00%	0,36%	0,82%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses on non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	pas de factures exclues					
Montant total des factures exclues TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 45 jours à réception de facture - Exception pour les factures concernant les mandats confiés par Nantes Métropole : délai légal de 30 jours à réception de facture					

Pour information	
montants des achats de l'exercice	
HT	14 147 507,88 €
TTC	16 037 408,83 €

Les retards de paiement concernent les tranches au-delà de 31 jours soit 0,37% du montant des achats réalisés dans l'exercice.

Pour les factures émises :

au 31/12/22	Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	16	21	6	3	3	33
Montant total des factures concernées TTC	**4 076 368,60**	8 884,93 €	21 626,17 €	25 348,69 €	311 996,80 €	367 856,59 €
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	21,53%	0,05%	0,11%	0,13%	1,65%	1,94%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses on non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	créances douteuses : 139378,32					
Montant total des factures exclues TTC						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 jours					

Pour information						
montants du CA facturé de l'exercice						
HT	16 345 074,55 €					
TTC	18 929 547,60 €					

Les retards de paiement concernent les tranches au-delà de 31 jours soit 1,9% du montant des facturations réalisées dans l'exercice.

Rapport de la Présidente sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

- **Liste des mandats et fonctions exercés par chaque administrateur :**

NOM	PRÉNOM	FONCTIONS	AUTRES MANDATS SOCIAUX DETENUS
		Présidente de la SAMOA	Présidente du conseil d'administration d'Atlanpole (syndicat mixte)
ROLLAND	JOHANNA	Présidente de Nantes Métropole	Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (syndicat mixte)
		Maire de la Ville de Nantes	Vice-présidente du pôle métropolitain Loire-Bretagne (syndicat mixte)
			Présidente du conseil de surveillance du CHU de Nantes (Etablissement public)
			Présidente de Nantes Saint-Nazaire Développement
			Présidente de France urbaine,
			Membre du comité exécutif d'Eurocities
			Membre de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
			Membre du CA de l'Institut d'Etudes Avancées de Nantes et Présidente de la Fondation IEA
			Membre du conseil de surveillance et conseil de développement du grand port maritime Nantes Saint-Nazaire
			Membre du conseil de coordination interportuaire de l'Atlantique
			Membre de l'AURAN
			Présidente de droit du CCAS
			Présidente de droit du Crédit Municipal
			Titulaire (CA) du Centre Culturel Franco-Allemand
			Présidente de droit de l'AIMF (Association Internationale des Maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones)
			Membre de l'Association internationale Villes et Ports
			Membre (CA) du Fonds de dotation avec les acteurs économiques - Arbre aux Hérons
		1er Vice-président de la SAMOA	Président de Nantes Métropole Habitat
		Membre du Conseil Métropolitain Nantes Métropole	1er Vice-Président Nantes Métropole Aménagement
QUERO	THOMAS	11ème Adjoint au maire Ville de Nantes	Membre (AG) de l'AURAN
			Titulaire au CA de l'Etablissement public foncier de Loire Atlantique
			Titulaire au comité syndical de l'Entente pour le Développement de l'Erdre navigable et naturelle
			Suppléant au comité syndical du syndicat Loire Aval (SYLOA)
			Titulaire à la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport Nantes Atlantique
		2ème Vice-présidente de la SAMOA	Vice-Présidente du Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire
COPPEY	MAHEL	15ème Vice-présidente de Nantes Métropole	Administratrice Nantes Métropole Aménagement
		Conseillère municipale de la Ville de Nantes	Membre du Conseil d'orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Nantes
			Présidente de la SEMMINN
			Membre (AG) du Réseau des territoires pour l'économie solidaire
			Membre (AG) des Assises nationales des déchets
			Membre titullaire en comité syndical de l'entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle
			Membre (AG) du Réseau Eco-Evènements
			Memvre (AG) de Compostplus
			Membre (AG) des Cités et Régions pour le recyclage
			Membre (AG) de AMORCE (association des Maîtres d'ouvrage de réseaux de chaleur)
			Membre (CA) du Fonds de dotation avec les acteurs économiques -Arbre aux Hérons
			Membre (CA) des Ecossolies
			Suppléante au comité stratégique de l'association France Active

NOM	PRÉNOM	FONCTIONS	AUTRES MANDATS SOCIAUX DETENUS
		Adjointe au Maire Ville de Nantes	Présidente de l'Association Insertion Solidarité Logement
		Membre du Conseil Métropolitain Nantes	
BENATRE	MARIE-ANNICK	Métropole	Administratrice de Nantes Métropole Habitat
		Administratrice de la Samoa	Administratrice de Loire Ocean Développement
			Administratrice de la SEMITAN
			Administratrice Nantes Métropole Aménagement
			Représentante au Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire
			Suppléante au comité syndical du pôle métropolitain Loire Bretagne
			Administratrice IPSJM La Parsagotière
			Membre de l'ESAT NANTEST (centre d'aide par le travail)
			Membre de l'Externat Médico-pédagogique Tillay La Closille
			Membre de l'IME Chanzy (Institut Médico Educatif)
			Membre du Centre d'Habitats et d'Accompagnement Nantais
			Membre de l'association Paralysés de France
			Membre du Conseil d'orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Nantes
			Membre de l'IEM (Institut d'Education Motrice) La Marrière (géré par l'APF - France Handicap)
		Adjointe au Maire Ville de Nantes	Présidente de Nantes Métropole Aménagement
		Membre du Conseil Métropolitain Nantes	
BONAMY	DELPHINE	Métropole	Administratrice Loire Océan Développement
		Administratrice de la Samoa	Administratrice Loire Océan Métropole Aménagement
			Titulaire au CA de l'Etablissement public foncier de Loire Atlantique
			Membre du comité Syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire
			Membre (AG) de Terres en villes
			Titulaire au comité technique de la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural)
			Suppléante au CA d'ONIRIS
			Membre (AG) de l'AURAN
			Représentante à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs
			Membre du Parc Naturel Régional de Brière
			Membre titulaire CA de la SEMITAN
			Membre titulaire CA de la SAEM SEMMINN
			Membre AG de Atlanbois/Fibois
			Membre AG du Club Carbonne Forêt Bois
			Membre titulaire CA de l'Ecole supérieur du bois
		Adjoint au Maire Ville de Nantes	Administrateur SPL Voyage à Nantes
CHATEAU	OLIVIER	Administrateur de la Samoa	Administrateur SEM la Folle Journée
			Suppléant au comité syndical du Parc Naturel Régional de Brière
			Suppléant au CA de l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Nantes Saint-Nazaire
			Suppléant au CA de l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes historiques de Bretagne
			Membre (AG) de l'association Sites et Cités remarquables de France
			Membre (CA) du Fond Métropolitain pour la Culture
			Titulaire au Conseil des territoires de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage
			Membre (AG) de l'association des Villes Marraines
			Membre (CA) de l'association des Amis du Musée de la Résistance de Chateaubriant
			Membre (CA) de l'Association Culturelle de l'Eté
		Adjointe au Maire Ville de Nantes	Suppléante au comité syndical du pôle métropolitain Loire Bretagne
		Membre du Conseil Métropolitain Nantes	
COLLINEAU	MARLENE	Métropole	Représentante au Centre Médico-psycho Pédagogique
		Administratrice de la Samoa	Membre (CA) de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest
			Titulaire (AG+CA) de l'association Réseau Français des Villes santé de l'OMS
			Membre (AG) de l'association Elus, Santé publique et Territoires
			Membre de l'association Nantes Soins à domicile
			Membre (CA) CCAS
			Membre (AG) Maison départemental des Adolescents
			Suppléante à l'Assemblée Générale du GERONTOPOLE AUTONOMIE LONGEVITE DES PAYS DE LA LOIRE –
			Membre du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes
		Vice-président du Conseil Régional de Loire	Président de l'Association du Notariat Francophone Loi 1901
DEJOIE	LAURENT	Administrateur de la Samoa	Président du CSN International Loi 1901
			Administrateur de la SPR et la SEM Région des Pays de la Loire
			Administrateur de la SEM Croissance Verte
			Gérant SCP Dejoie, Fay, Gicquel
			Gérant SCI les Archives

NOM	PRÉNOM	FONCTIONS	AUTRES MANDATS SOCIAUX DETENUS
		Membre du Bureau Métropolitain	Administratrice SPL la Cité des congrès
BESLIER	LAURE	Maire de BRAINS	Administratrice Nantes Métropole Amenagement
		Administrateur de la Samoa	Membre du pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire
			Membre du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Georges Daumézon à Bouguenais
			Membre suppléant du Comité technique de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural)
			Observateur du Conseil d'administration de la SA Foire internationale de Nantes – Exponantes
		2e vice-président du Conseil Départemental	Conseiller départemental Canton de Machecoul - Saint-Même
CHARRIER	JEAN	Administrateur de la Samoa	
		Maire de Saint-Mars-de-Coutais	
		Sénatrice de Loire Atlantique	Représentante au Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire
		Membre du Conseil Métropolitain Nantes Métropole	Membre de la Commission consultative des services publics locaux auprès de Nantes Métropole
GARNIER	LAURENCE	Conseillère municipale de la Ville de Nantes	
		Administratrice de la Samoa	
		Conseillère municipale de Rezé	Suppléante au comité de gestion de pilotage et à l'AG de la SAS Minawatt
		Membre du Conseil Métropolitain Nantes Métropole	Représentante au comité syndical de l'Etablissement public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise
LERAY	ISABELLE	Administratrice de la Samoa	Membre de la commission de suivi de site – société ALVA
		Conseillère municipale de Rezé	Administratrice Nantes Métropole Aménagement
		Membre du Conseil Métropolitain Nantes Métropole	
METAYER	MARTINE	Administratrice de la Samoa	Administratrice Loire Océan Métropole Aménagement Membre de la commission de suivi de site – société ALVA
		8ème Vice-président de Nantes Métropole	Administrateur de Loire Océan Développement
PRAS	PASCAL	Maire de Saint Jean de Boisseau	Administrateur SA HLM Atlantique Habitations
		Administrateur de la Samoa	Administrateur SPLA Loire Ocean Métropole Aménagement (LOMA)
			Administrateur Nantes Métropole Habitat (NMH)
			Administrateur SPL Nantes Métropole Aménagement (NMA)
			Administrateur SAEM d'équipement de la Loire-Atlantique (SELA)
			Représentant au Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire
			Président de l'AURAN
			Représentant à l'AG pour la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire,
			Suppléant à la Commission consultative de l'environnement et au comité permanent de l'aéroport de Nantes Atlantique
			Représentant du Réseau national des collectivités pour l'Habitat Participatif
			Membre (CA) de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture
			Suppléant au CA de l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Nantes Saint-Nazaire
			Membre (CA) du CIF coopérative SCIC HLM
			Membre (CA) de la SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) de Saint Nazaire et de la Région Pays de la Loire
			Membre (CA + AG) de l'Organisme foncier solidaire – Atlantique accession solidaire
		Président de CARENE	Maire de Saint-Nazaire
SAMZUN	DAVID	Administrateur de la Samoa	Président ADDRN
			1er Vice-Président du comité Syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire
			Vice-président d'ATLANPOLE
			Président de l'EPF - Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique
		Membre du Conseil Métropolitain Nantes Métropole	Gérant SARL CONSILIO
THIRIET	RICHARD	Conseillèr municipal de la Ville de Nantes	Gérant SARL INSULAE
		Administrateur de la Samoa	Gérant SCI THEOCAFE
			co-gérant SCI CEDANE
			Président SAS CNI
			Président SAS METALMADE
			Représentant à l'AG de l'Agence Nantes – Saint-Nazaire Développement
			Membre (CA) des Fonds de dotations avec les Acteurs économiques – Arbre aux Hérons

NOM	PRÉNOM	FONCTIONS	AUTRES MANDATS SOCIAUX DETENUS
		16ème Vice-président de Nantes Métropole	Président SPL Cité des Congrés
TRICHET	FRANCKIE	Conseiller municipal de la Ville de Nantes	Administrateur SEM La Folle Journée
		Administrateur de la Samoa	Membre (suppléant) au comité syndical de l'ONPL (Orchestre National des Pays de la Loire)
			Membre (suppléant) du bureau de l'AIMF (Association Internationale des Maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones)
			Administrateur Ecole de Design Nantes
			Représentant au Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire
			Membre (CA) d'Atlanpole
			Titulaire au comité syndical du syndicat mixte étude et développement des services et réseaux de communications électroniques des pays de la Loire (GIGALIS)
			Représentant à l'AG de l'Agence Nantes – Saint-Nazaire Développement
			Personne qualifiée pour l'Association Centre de Communication de l'Ouest
			Titulaire au comité stratégique de France active
			Suppléant de Smile Smart Grids
			Suppléant à l'AG d'Open Data
			Représentant à l'AG de AVICA – Association des Villes et collectivités pour les communications Electroniques et l'Audiovisuel
			Représentant au CA de l'Ecole de Design Nantes Atlantique
			Représentant au CA de l'Institut de recherche technologique Jules Verne
			Membre suppléant du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)
		Membre du Conseil Métropolitain Nantes Métropole	Vice-Présidente association OPEN DATA France
VIALARD	LOUISE	Conseillère municipale de la Ville de Nantes	Suppléante au comité syndical de du syndicat mixte étude et développement des services et réseaux de communications électroniques des pays de la Loire (GIGALIS)
		Administratrice de la Samoa	Censeur à la SPL la Cité des congrès
			Représentante à l'AG de l'Agence Nantes – Saint-Nazaire Développement
			Membre titulaire du Comité de gestion de pilotage + AG de la SAS MINAWATT
			Membre du Conseil d'Administration de Atlanpole
			Membre suppléant du Conseil de développement du Grand port maritime de Nantes-saint-Nazaire

- **Liste des conventions intervenues entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires et une autre société dont la Samoa possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.**

  La Samoa n'est détentrice d'aucune participation dans d'autres sociétés, ce point est sans objet.

- **Rappel du mode gouvernance de la Samoa :**
  L'article 20 des statuts prévoit les modalités d'exercice de la direction générale de la Samoa.
  « Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une personne nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

  Depuis sa création, le Conseil d'Administration de la Samoa a effectué le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.
  Ce même article 20 prévoit aussi :

  « En fonction du choix opéré par le Conseil d'Administration, la direction générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur général. Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, ses limitations de pouvoirs. »

Monsieur Jean-Luc CHARLES a été désigné Directeur Général par décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2010, pour une durée illimitée à compter du 1er octobre 2010, en application des dispositions de l'article L225-51-1 du code de commerce et des articles 20 et 21 des statuts. Il a été reconduit dans ses fonctions de Directeur Général de la société dans les mêmes conditions que lors de sa nomination une première fois par le Conseil d'Administration du 27 mai 2014 et dernièrement par le Conseil d'Administration du 4 septembre 2020.
Son mandat a pris fin le 3 avril 2022 par décision du Conseil d'Administration du 10 janvier 2022.

Madame Virginie VIAL a été désignée Directrice Générale par décision du Conseil d'Administration du 10 janvier 2022, pour une durée illimitée à compter du 4 avril 2022, en application des dispositions de l'article L225-51-1 du code de commerce et des articles 20 et 21 des statuts.

- **Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital : NEANT.**

DEUXIEME PARTIE : L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DU POLE URBAIN AU TITRE DE L'EXERCICE ECOULE

Comme chaque année, le rapport d'activité de l'année écoulée est intégré comme élément du rapport de gestion destiné à donner une information véritable et sincère sur les activités de la société.

2.1 Les fondamentaux du projet

Traité de Concession d'Aménagement de l'île de Nantes

L'année 2022 est le septième exercice pour lequel des dépenses et recettes ont été effectuées dans le cadre du Traité de Concession attribué à la Samoa par délibération en date du 15 décembre 2015 du Conseil Métropolitain. Ce Traité de Concession fait suite à la Convention Publique d'Aménagement signée le 31 octobre 2003 et résiliée à l'amiable au 31 décembre 2015.

Note de présentation de l'île de Nantes

Rappel des objectifs du projet île de Nantes

L'île de Nantes est depuis 20 ans le théâtre de l'un des plus grands projets de renouvellement urbain en France. Il se construit depuis les prémices sur de grands objectifs politiques qui perdurent : **construire une nouvelle centralité métropolitaine** venant conforter le centre-ville, **renouer avec la Loire**, **faire la ville pour tous**.



Dans la continuité de ces objectifs, le projet affiche aujourd'hui la véritable ambition de s'intéresser à la fois à ce qui relève du quotidien (habiter, travailler, aller à l'école, rencontrer ses voisins…) et du rayonnement métropolitain de l'île (accueillir de grands équipements comme le CHU ou des établissements d'enseignement supérieur, offrir des lieux touristiques emblématiques…).

Aux étapes successives du projet, la Samoa et le maître d'œuvre urbain de l'île de Nantes ont proposé des démarches durables, vertueuses, de construction du projet.

1. Lors de la première phase conduite avec **Alexandre Chemetoff**, le respect et la réutilisation de l'existant, la gestion de l'eau et de la biodiversité, la performance énergétique avec la participation au programme européen Concerto ont été mis en avant.

2. Pour engager la **deuxième phase** du projet et accompagner le travail de l'équipe d'urbanistes **Smets/Uaps,** la Samoa a demandé à **Franck Boutté Consultants** d'élaborer une **Charte de Développement Durable**, mise en œuvre au travers de « cahiers des charges des prescriptions environnementales et de développement durable ». Cette charte mettait en avant 6 figures de durabilité : la durabilité énergétique, sociale, écosystémique, économique, cinétique, créative et culturelle.

➔ **Ce travail a conduit la Samoa à privilégier la qualité des usages plutôt que la performance technique ou technologique des constructions.**

3. Avec l'arrivée en 2017 de la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre urbaine **AJOA/LAQ** et l'entrée en phase opérationnelle du sud-ouest de l'île, le projet urbain poursuit son développement, avec une **ambition renouvelée.**

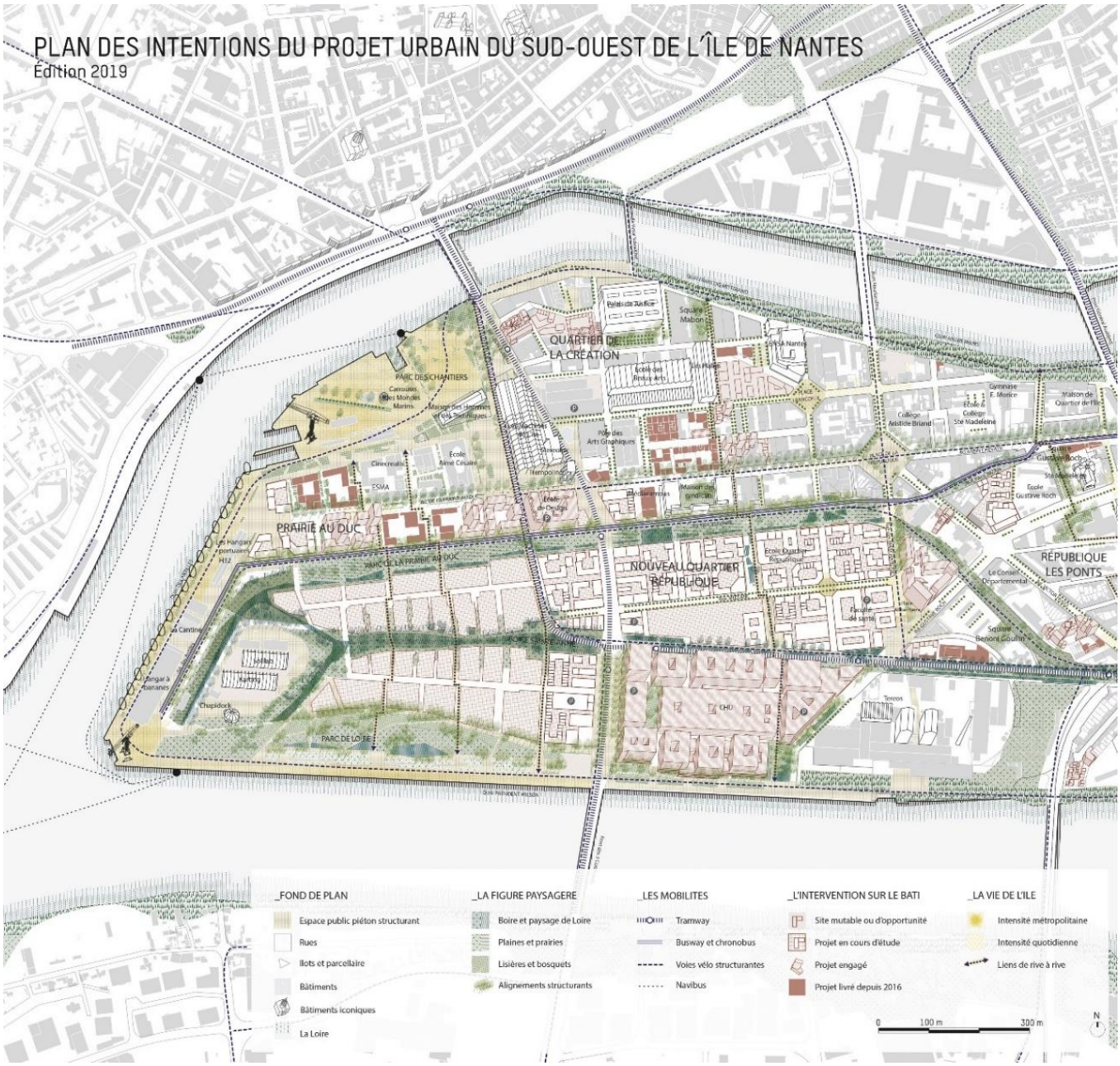
La conception urbaine de l'équipe AJOA/LAQ s'est employée à mettre en œuvre et décliner les orientations du **« Manifeste pour une île durable »** élaboré par la Samoa dès 2016, qui renouvelait l'approche « développement durable » du projet, en s'appuyant sur quatre grands axes spécifiques à l'île de Nantes :

1. l'île des communs,
2. l'île des mobilités complices,
3. l'île du bien-être,
4. l'île résiliente**.**

2022 : la bifurcation vers une transition écologique inclusive

La philosophie générale du Manifeste vise à définir les conditions de mise en œuvre d'un projet qui fasse écho aux spécificités de l'île de Nantes, à son ADN, pour produire une ville « sur mesure », une ville qui ne soit pas générique, avec une mise en œuvre opérationnelle immédiate dans le quartier République**.**
Mais l'émergence de la crise climatique et l'urgence ont conduit la Samoa à enclencher une réflexion approfondie sur sa stratégie en matière de transition climatique, et faire en sorte que cette démarche soit inclusive socialement.

C'est pourquoi elle a désigné le groupement emmené par ZEFCO pour l'aider à définir cette stratégie.



Les chiffres clés en 2022

- 20 000 habitants.
- 25 000 actifs.

A fin 2022, le développement de l'île a permis de traiter et de livrer depuis le début du projet île de Nantes :

- **Plus de 62 hectares d'espaces publics transformés dont 8 km de berges (sur les 12 km du tour de l'île),**

- **858 829 m² de Surfaces de Plancher d'opérations immobilières**, dont :
  - 427 434 m² de logements (soit 6 514 logements dont 4 454 logements familiaux et 2 060 logements en hébergements collectifs séniors, étudiants, jeunes actifs) ;
  - 209 246 m² d'équipements publics ou privés ;
  - 141 391 m² de bureaux ;
  - 80 758 m² d'activités et commerces.



Rappel du programme

Le programme de l'opération île de Nantes est défini dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement avec Nantes Métropole.

La mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de l'île de Nantes a été confiée par Nantes Métropole à la Samoa dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement adoptée par le conseil communautaire d'octobre 2003. La durée de la Convention Publique d'Aménagement a été fixée à 20 ans, elle a toutefois été résiliée au 31/12/2015.

L'intégralité des engagements non soldés est reprise par un nouveau traité de concession débutant le 01/01/2016 pour une durée de 22 ans (fin au 31/12/2037).

Objectifs 2037 :

Dans le cadre du présent Traité de Concession d'Aménagement, le programme global actualisé reflétant la Phase 2 du projet urbain de l'île de Nantes pour la période 2016-2037, devra permettre les réalisations suivantes :

- **40 000 m² d'équipements publics** ;

- **Environ 320 000 m² de surfaces de plancher de locaux d'activité** (commerces, bureaux, activités, économiques) et d'équipements ;

- **Environ 550 000 m² de surfaces de plancher de logements** (environ 8 000 logements) dont :
  - 25% de logements sociaux (environ 2000 logements) ;
  - 25% de logements abordables (logements en prêt locatif social PLS et accession abordable environ 2 000 logements) conformément à la politique d'habitat déclinée dans le PLH en vigueur ;
  - 50% en logements « libres » (environ 4 000 logements).

- **La réalisation d'un parc urbain d'environ 12 ha.**

Le programme à réaliser devra aussi permettre l'arrivée sur l'île de Nantes du nouveau **Centre Hospitalier Universitaire (CHU)**, bâtiment d'environ 250 000 m² sur une dizaine d'hectares.

Ces objectifs ont été révisés, en fonction des évolutions actées en 2018 du nouveau « plan guide » élaboré par l'équipe d'AJOA/Schorter, mais également en fonction des nouveaux arbitrages, et des évolutions des politiques communautaires récentes**, en tenant compte de la feuille de route du PLH approuvée en 2019, et qui prévoit 33% de logements sociaux, 22% de logements abordables et PLS et 45 % d**e **logements libres**.

Synthèse du bilan d'activité du Pôle Urbain : les faits marquants de l'année 2022

L'année 2022 aura été marqué par une très forte activité de conception et de planification des espaces publics du projet urbain de l'île de Nantes, avec une mobilisation très forte des équipes, notamment sur les projets de transport (tramway et busway), mais aussi sur les Jardins de l'Estuaire, dans l'objectif d'être au rendez-vous pour l'ouverture du CHU en 2027. En conséquence, le volume de travaux d'espaces publics réalisés dans l'année reste assez faible.

Pour autant, la métamorphose du Sud-Ouest est maintenant bien perceptible pour nos concitoyens ! L'évènement marquant de 2022 aura été la libération totale et définitive du site ferroviaire de Nantes Etat par la SNCF, tant attendu depuis de nombreuses années. Cette libération du foncier a permis la poursuite des travaux de percement nord-sud pour les vélos et les piétons et la circulation générale, permettant la jonction du nouveau quartier République avec le Faubourg, offrant une continuité urbaine qui préfigure le lien, et raccroche les premières opérations engagées autour de la rue des Marchandises, et notamment l'opération très sociale des 5 ponts.

C'est aussi le démarrage effectif de la construction du futur CHU, qui sera rendu visible à la toute fin de 2022, avec l'arrivée des premières grues qui marquent aujourd'hui le paysage.

Par ailleurs, entre la crise de la COVID démarrée en 2020, et les difficultés rencontrées en 2023, l'activité immobilière aura connu dans l'année 2022 un développement spectaculaire, avec une progression des opérations engagées bien supérieur à la moyenne annuelle telle qu'elle est projetée pour ces prochaines années.

Le lancement des nouvelles opérations immobilières, tant pour le quartier République que pour la terminaison du quartier Prairie au Duc à l'ouest, aura également donné l'occasion à la Samoa de concrétiser le virage lié à la transition climatique, en accompagnant et en devançant la véritable révolution constructive qui est à l'œuvre, malgré un contexte économique peu favorable, notamment au regard de l'évolution des coûts de construction.

C'est bien là la concrétisation et les premières applications des prescriptions issues de la nouvelle stratégie climat mise en œuvre par la SAMOA avec l'aide de son AMO du groupement ZEFCO. Cette stratégie, élaborée en 2022, sera présentée aux élus en début 2023. Elle reprend quelques éléments fort de la politique déjà engagée (projet d'autoconsommation collective du quartier République, renaturation, projet de plateforme de gestion des terres polluées qui donnera naissance à l'écocentre dès 2023, etc.) tout en proposant des actions « pour aller plus loin », notamment pour passer la vitesse supérieure sur des thèmes tels que l'îlot de fraicheur, la biodiversité, le réemploi, la réhabilitation, autant du sujet qui doivent s'appuyer sur une vision inclusive et sociale.

Cette « révolution » n'est donc pas que technique, et elle ne peut aboutir sans un accompagnement du changement de nos comportements, qui dépassent largement le strict cadre qui est celui de l'aménagement. C'est pourquoi la Samoa s'est engagée dans un processus de concertation aux différentes échelles.

2.2 Bilan d'activité par pôle de compétences

2.2.1. Bilan d'activité du Pôle Urbain / Etudes et Développement Durable

L'activité « études et développement durable » de la Samoa pilote les grandes études stratégiques qui énoncent les ambitions du projet urbain, proposent un cap et un cadre pour la mise en œuvre du projet. Il s'agit aussi bien des études urbaines, que d'études de programmation, de développement durable, mais aussi d'études réglementaires ou plus techniques sur la pollution des sols ou la conduite de l'opération d'ensemble.

Présentation synthétique et stratégique

Conception urbaine

La maîtrise d'œuvre urbaine AJOA/LAQ a poursuivi son action soutenue aux côtés de la Samoa, tant sur la précision des études urbaines notamment au droit de l'axe Simone Veil, que sur l'accompagnement des opérations immobilières sur l'ensemble de l'île de Nantes.

Les principaux sujets sur lesquels elle est intervenue sont les suivants :

- La définition d'une vision programmatique et de faisabilité urbaine stabilisée au droit de l'axe Simone Veil, dans la poursuite d'une étude de programmation loisirs et culture menée par le Sens de la Ville ;



- La poursuite de la concrétisation des blocs du quartier République, l'équipe assurant la coordination urbaine, architecturale, mais aussi technique, dans cette phase opérationnelle, des opérations immobilières des blocs A, B et G nord (11 opérations immobilières engagées – du permis de construire aux chantiers en cours). L'année 2022 a également permis de lancer en consultation les blocs C&D et d'accompagner le lancement du concours d'architectes du bloc F pour le projet du QHU, quartier hospitalo-universitaire ;

- La terminaison du quartier Prairie-au-Duc et sa liaison avec le quai des Antilles, avec la consultation d'opérateurs sur les blocs E, J1 & J2 qui a conduit à la désignation des couples promoteurs concepteurs lauréat ; un objectif de mise en chantier à partir de fin 2024 est visé ;

- L'avancement des études de faisabilité sur les fonciers du Grand Port Maritime, pour faire converger les visions immobilières et le projet urbain ;

- L'accompagnement, à leurs différentes phases d'avancement, d'opérations immobilières dans le tissu existant de l'île, sur des fonciers publics (Anatole de Monzie, îlot M) ou privés (Rexel/Lidl, Guillouard Est et Ouest, Chocolat, Man Doumergue) ;

- La réalisation d'études plus exploratoires, en lien avec les politiques métropolitaines ou la stratégie Climat portée par l'AMO ZEFCO (Plan pleine terre, opportunités et densité…).

Les études portant sur les espaces publics sont présentées dans le paragraphe « Aménagement » du présent rapport.

Ce travail a été rythmé de plusieurs points d'étape significatifs :

- Un séminaire des services de Nantes Métropole en mai 2022 pour partager une vision programmatique commune de l'axe Simone Veil ;

- Un comité de pilotage présidé par M. Thomas Quéro en septembre 2022, présentant l'actualité du projet et validant les grandes orientations du développement à venir le long de l'axe Simone Veil.

Par ailleurs, l'horizon de fin de l'accord-cadre se rapprochant (janvier 2025), des premiers échanges ont été menés pour évoquer les modalités de cette transition, en vue notamment de préparer en 2023, le cahier des charges de la consultation de la future équipe.

Le Manifeste pour une île durable se renforce sur le climat et se concrétise sur le terrain :

La Samoa est arrivée sur l'année 2022 à concrétiser des étapes fortes de la traduction opérationnelle du manifeste pour une île durable. La stratégie climat a aussi pris forme sur cette année :

- Suite à la désignation en 2021 **de ZEFCO, R-USE et BIOTEC en AMO Climat,** la Samoa a enclenché l'élaboration de la **stratégie climat du projet urbain de l'île de Nantes**. Basée sur un diagnostic établi et partagé au 1er semestre 2022, constatant l'obligation d'agir et le terrain favorable que constitue l'île de Nantes, une stratégie d'action a été proposée par l'AMO sous forme de 6 chantiers opérationnels : Espaces Publics, Mobilités, Milieux de nature, Construction, Réemploi et Usages.
  En complément, le site MIN de RIEN a été identifié comme pouvant être un lieu privilégié et démonstrateur de cette transition. 4 chantiers exploratoires pourraient être enclenchés sur 2023 : Ville sans voiture possédée, Rénovation de l'existant, Mobiliser les communautés, Compensation Carbone.
  Le suivi du déploiement de cette démarche se fera selon 3 boussoles (Carbone, Adaptation, Biodiversité), avec un nombre restreint d'indicateurs. **Il s'agit par cette stratégie de renforcer la vision climat du manifeste pour une île durable.**

  Une validation politique a été programmée au 1er trimestre 2023, en vue d'un partage plus large sur l'année 2023.

- **Sur cette vision environnementale actualisée** et pour des besoins fonciers (mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique), une mise à jour des dossiers réglementaires s'est enclenchée en 2022, avec : une mise à jour de l'inventaire faune flore, la désignation d'un prestataire pour mettre à jour l'Etude d'Impact de la ZAC Sud-Ouest, des études préalables sur le site de compensation du CRAPA.

- **L'opération d'Auto Consommation Collective** s'est structurée sur l'année 2022. **Un protocole d'accord a été signé avec le groupement Legendre Energie – Enercoop – LAD à l'été 2022**, encadrant et précisant les modalités de leur intervention. Les échanges techniques et juridiques entre la Samoa et les opérateurs immobiliers du quartier République ont permis d'intégrer l'opération d'ACC dès les premiers blocs, qui devraient permettre une mise en service des premiers panneaux photovoltaïques au printemps 2023.



Une conférence de presse a ainsi pu se tenir en octobre 2022 pour partager cette démarche unique à cette échelle de projet urbain. Malgré un contexte du marché de l'énergie en forte hausse, l'équilibre financier de l'opération reste précaire. Une subvention du Conseil Régional auprès de l'opérateur énergie a permis de fiabiliser l'approche économique de cette première phase du projet.

- **La concession de services** pour la création et la gestion d'une **plateforme de gestion des terres à l'échelle de l'île de Nantes,** en application de la convention quadripartite entre l'Etat, la Ville, Nantes Métropole et la Samoa, a trouvé son lauréat en octobre 2022. Il s'agit de l'entreprise BREZILLON qui s'est engagée dans cette aventure au long court (12 ans), à exploiter cet équipement devant accueillir les terres excavées des opérations immobilières et des espaces publics de l'île de Nantes, afin de viser un taux de réemploi maximum (par des procédés de tri, lavage ou traitement des sols), et minimiser ainsi les évacuations des matériaux dans des centres de traitement des terres polluées. **Une mise en service de la plateforme est envisagée au 2nd semestre 2023.**

- Début 2022 s'est achevée l'**étude de programmation de l'offre de loisirs urbains**, confiée au Sens de la Ville, afin de renforcer l'offre loisirs/culture de l'île. Cette étude a posé des orientations programmatiques notamment le long de l'axe Simone Veil, en lien avec l'offre déjà existante sur l'ouest de l'île, qui a été la base de travail de la MOE Urbaine sur l'axe Simone Veil.

- **Une étude d'impact acoustique** a été réalisée en 2022, en lien avec l'ensemble des acteurs des nefs, pour objectiver cet enjeu important dans la coexistence entre les animations culturelles et le tissu urbain résidentiel.

Etudes de dépollution

De manière assez constante, l'année 2022 a vu la réalisation d'un volume important d'études sur la pollution liées notamment aux diagnostics préalables des sols pour les opérations immobilières et les projets de lignes de transports en commun en site propre.



Mise en œuvre opérationnelle du projet urbain

Les études pré-opérationnelles à l'échelle de l'île ou du sud-ouest se sont intensifiées en 2022 sur le volet géotechnique. Progressivement, les études pourront être affectées directement aux opérations d'espaces publics.

Présentation détaillée de l'activité du Pôle Urbain / Etudes et Développement Durable

Intitulé de la mission	Réalisé en 2022 € HT	Commentaires
Etudes générales		
Etudes de programmation	96 K€	AMO Loisirs, AMO déplacements
Etudes développement durable	269 K€	AMO Climat, Etude d'Impact, Etudes préalable CRAPA, Etude d'impact Acoustique
Etudes sites et sols pollués	142 K€	Investigations et expertises BET SSP sud-ouest, étude de faisabilité et AMO plateforme gestion des terres
Etudes techniques pré-opérationnelles	159 K€	Sondages géotechniques, AMO déplacements, détection réseaux
Sous-total études générales	***666 K€***	
Etudes de maîtrise d'œuvre urbaine		
AJOA/Schorter - Volet A	233 K€	Exécution du marché A4
AJOA/Schorter – Volet B	216 K€	Suivi d'opérations immobilières, notamment sur le quartier République, études de faisabilité diverses
AJOA/Schorter – Volet C1 et C3 dont Tramway	213 K€	Etudes de faisabilité d'espaces publics et missions complémentaires de MOE sur les lignes de transports en commun.
ARTELIA	222 K€	OPCU General et AMO Accompagnement Opérations Immobilières
Autres dépenses Moeu	8 K€	Solde de certaines missions de coordination marché SMETS/UAPS
Sous-total études Moeu hors volet C2	***892 K€***	

Nota : pour mémoire, les honoraires des missions de maîtrise d'œuvre d'espaces publics sont intégrés aux coûts des ouvrages et ne figurent pas dans ce tableau, mais dans celui des travaux.

2.2.2. Bilan d'activité du Pôle Urbain / Aménagement et Espaces Publics

Au travers de son pôle Aménagement et espaces publics, la Samoa conduit les études et travaux d'espaces publics à réaliser dans le cadre du traité de concession d'aménagement. Elle organise et coordonne également l'ensemble des chantiers intervenant sur l'île de Nantes, en particulier sur le secteur sud-ouest.

Présentation synthétique et stratégique



Cette année 2022 aura prolongé les étapes de démarrage de la viabilisation du quartier République débuté en 2021. Il s'agit là de poursuivre l'ouverture du quartier depuis l'est et de tirer la mise en usage le long des Jardins de l'Estuaire. **2022 aura également permis de finaliser les dernières discussions avec la SNCF avant la libération totale du site Nantes Etat, tant attendu.** A travers des échanges riches et fructueux, il aura été possible de conserver de nombreuses traces du patrimoine ferroviaire (bâtiments, équipements techniques, voies, talus etc.). **C'est le 31 décembre 2022 que le site aura été libéré. La Samoa aura donc profité de ce laps de temps pour conduire les études de « percements » de ce faisceau jusque-là infranchissable de manière à être en mesure en 2023, de traverser cette emprise pour les vélos, les piétons et pour la circulation générale.** Les perspectives d'ouverture au public sont envisagées dès mars 2023, pour la rue des marchandises, puis à l'été 2023, pour les voies plus à l'ouest. L'année 2023 devrait donc offrir une continuité de pont à pont qui n'existait plus depuis plus d'un siècle.

La Samoa a également poursuivi l'accompagnement des opérations immobilières du quartier Prairie au duc, telle que l'école de Design de Nantes Atlantique (EDNA) avec les espaces publics et venelles nord sud, reliant le parc des chantiers aux futurs Jardins de l'Estuaire.

L'année 2022 a révélé l'accélération du rythme du chantier du CHU avec la mise en œuvre des phases de fondations (2200 pieux) et le démarrage du gros œuvre et l'installation progressive de la douzaine de grues qui marqueront en 2022 le gigantisme du projet.



En 2022, Nantes Métropole a **sélectionné le lauréat de la construction du doublement du pont Anne de Bretagne (Groupement Vinci – Feichtinger architectures), pièce essentielle du projet DNLT (réalisation des 3 lignes de transports publics tramway L6 et L7 et la L8 en BHNS)**. C'est en coordination entre ces projets que les études de conceptions des lignes de tramway ont été conduites sur cette année 2022 avec un rendu stade AVP qui

laisse augurer du démarrage des phases de PRO début 2023. Cette mise en cohérence s'est également inscrite avec le projet de réaménagement Gloriette – Petite Hollande – Quai de la Fosse.



N'oublions pas également la poursuite de l'accompagnement des quartiers Est de l'île de Nantes avec les abords du secteur Mercure, en pied du pont Senghor et du boulevard Millerand.

Concernant les espaces publics, l'année 2022 aura permis de finaliser :

- Les travaux des espaces publics jouxtant l'opération Unile sur le quartier Prairie au duc ainsi que les abords provisoires de l'école de design qui seront repris avec la livraison des jardins de l'estuaire à horizon 2026-2027 (en lien avec l'arrivée du tramway L6-L7) ;

- La seconde phase de viabilisation du quartier République, notamment l'installation des réseaux de raccordement des premières opérations immobilières.

L'année 2022 aura également permis de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre des espaces publics du quartier République et l'entrée en phase opérationnelle du bloc B et G et d'entamer les études de conception phase AVP des blocs C et D.

L'année 2022 finalisera **les études de conception de la reprise du réseau d'eaux usées situé sous le boulevard de la Prairie au Duc** pour la livraison des blocs A et B en septembre 2023. Les premières phases de communication sur ce projet impactant se sont déroulées fin 2022 et ont permis d'expliciter les grandes lignes du projet et d'ajuster les contraintes des habitants et commerçants au projet technique. Ces travaux débuteront en janvier 2023 pour se conclure au début du dernier trimestre 2023. Le début d'année 2022 aura également permis de faire aboutir **la programmation des Jardins de l'Estuaire** avec un séminaire conclusif piloté par les élus qui aura permis de valider les grands objectifs de ce vaste projet de jardins de quartier attendu par les habitants et usagers du quartier, le tout sous la houlette **de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine AJOA – LAQ. Ce travail a ensuite permis d'engager les études de maitrise d'œuvre.**

Enfin, l'année 2022 aura également permis de débuter les **études de conception des espaces publics de la terminaison du quartier prairie au duc** en lien avec le lancement des consultations immobilières des îlots E et J démarrées fin 2021.

L'avancement des études DNLT (Tramway et Busway)

L'année 2022 a été consacrée à la conduite des études de conception des abords du tramway en lien avec la SEMITAN, pilote du projet DNLT. Ces études complexes ont permis de finaliser la phase AVP sur les lignes 6 et 7 et de reprendre des études préliminaires sur la ligne 8 suite à la décision de la métropole de transformer la L8 en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) répondant **ainsi aux conclusions des débats pilotés par les commissaires désignés par la Commission Nationale du Débat Public.**

Ces études d'espaces publics liées à l'arrivée d'une grande infrastructure de transport ont permis de recaler le projet avec le lauréat du projet relatif **au nouveau pont Anne de Bretagne** dont la couture entre les rives de Loire et le projet urbain est complexe à mener (Idn – Loire au cœur).

Au sein même de ces échanges, de nombreuses questions ont été posées concernant l'atterrissage du pont sur l'île de Nantes et plus particulièrement sur les adaptations à porter au parc des chantiers pour favoriser une parfaite insertion paysagère et urbaine tout en préservant le parc. Il s'agissait donc de positionner la station de tramway parc des chantiers, de veiller à une bonne adéquation avec le parcours de l'éléphant mais aussi de repenser la position du café de la branche, de retravailler la plage verte

prisée des nantaises et des nantais dès l'arrivée des beaux jours. Cette conception se poursuivra en 2023 avec la conduite des études de PRO (Projet) qui stabilisera plus encore ces évolutions.

La phase de finalisation de l'AVP aura également permis de poursuivre les échanges avec les concessionnaires, impliqués sur le projet du fait des besoins de repositionnement de réseaux, voire de reprise de réseau en mauvais état. Sur ce dernier point, une attention toute particulière est engagée par la direction du cycle de l'eau de Nantes Métropole sur des ouvrages dimensionnant situés sous le boulevard Léon Bureau.

Le cas spécifique de la ligne 8 est de son coté en phase de redémarrage et a nécessité en 2022 un ajustement d'éléments de programme avec la Métropole. Toutefois, c'est bien dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage assurée dans sa totalité (y compris site bus) par la Samoa que les études de conception seront conduites en 2023 avec un calendrier très ambitieux (démarrage AVP en janvier 2023 – rendu en juillet 2023).

L'avancement des études Jardins de l'Estuaire

L'année 2021 s'étant achevée par le 1er atelier de conception phase programme, avec les services de la collectivité, dont l'objet était de construire le programme des Jardins de l'Estuaire, l'année 2022 a permis :

- De mener les études complémentaires nécessaires à la stabilisation du dit programme, avec différents AMO (climat et biodiversité, gestion des sols pollués et renaturation, ville non sexiste)

- D'organiser le 2ème séminaire urbain avec les élus référents en février 2022 pour valider le programme et ses enjeux : ville durable / ville non sexiste

- De valider le programme et de l'esquisse lors de la RP DEP (revue de projet Direction espaces publics), instance qui instruit les dossiers d'espaces publics côté collectivité

- De mettre au point les contrats de MOE du projet (5 au total), liés aux spécificités programmatiques, aux rythmes d'aménagement et de livraison.
    - Chaque secteur dispose de son marché subséquent et de son calendrier d'études, d'instruction et de travaux, notamment lié au développement phasé du quartier République.

- De lancer l'AVP avec la MOEU et de tenir le 2ème atelier de conception phase AVP v0 avec les services de la collectivité, en novembre 2022, afin de partager une vision commune de l'avancement des études, tant côté MOA que côté MOEU ;

- De s'atteler aux nombreux ateliers d'approfondissement phase AVP, associant les services compétents de la collectivité, à la fois spécialiste et gestionnaire, ainsi que les AMO de la Samoa.

L'avancement des études d'espaces publics

C'est également durant cette année 2022 que la Samoa a lancé la phase PRO de la conception globale liée au fonctionnement des **espaces publics du futur quartier République**. Le quartier s'étalant en réalisation de 2023 à 2030, les différents blocs font à leur tour l'objet de reprise d'études AVP ou PRO selon le calendrier des opérations immobilières identifiées et commercialisées. Un travail de test à lui aussi été mené avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises afin de réaliser des planches d'essai, véritable reproduction à l'échelle 1 de section d'espaces publics types et ce afin de s'assurer de la conformité des matériaux avec les attendus des gestionnaires et usagers.
Les premières réalisations de viabilisation sur les blocs A et B se sont bien déroulées du fait de la projection de nivellement du quartier qui est légèrement plus haut que le terrain naturel actuel (Tn). Rappelons une nouvelle fois que la conception globale du sud-ouest a intégré la dimension « risque » en surélevant le CHU à une cote de rez-de-chaussée supérieure aux modélisations d'une crue d'occurrence millénale (PGRI).

Le démarrage de la plus grande phase opérationnelle que le projet ait connu a rendu nécessaire la passation d'une vingtaine de contrats de Moe (type C2) et nécessite un pilotage et une conduite de projet particulièrement soutenus et complexes. En effet, l'année 2022, tout comme 2021, a confirmé **la nécessité de prendre en compte la grande complexité des phasages et notamment via l'anticipation des phases transitoires et intermédiaires** qui, offrent par anticipation des usages attendus de longue date (lien de pont à pont et percements ferroviaires). Cette complexité est gérée grâce aux missions de **notre OPCU-OPC Artelia** avec qui nous portons la plus grande attention et dont **les conclusions nous permettent d'alerter la métropole avec rigueur et clarté.**

Ces missions complètent parfaitement et alimentent les réflexions des services de la métropole relatives à la vision globale portée par la centralité métropolitaine dont l'échelle recouvre différents projets actifs (IDN – ZAC des Isles – Bas Chantenay – Loire au Cœur…).



Enfin, sur la partie Est de l'île, les études de conception d'espaces publics ralentissent (car moins nombreuses quantitativement) mais se sont poursuivies notamment en lien avec les prochaines livraisons immobilières des opérations **Bamboo** (Groupe Giboire) et de la Maison de l'innovation (Groupe La Poste/ Postimmo).

Les réalisations d'espaces publics (travaux 2022)

Cette année 2022 s'est révélée moins active que les précédentes et ce en raison de la très grande mobilisation sur la production des études. On notera néanmoins des interventions :



Concernant **le quartier République**, la Samoa a poursuivi en 2022, **la viabilisation des blocs A et B du quartier République** afin de soulager les phases de livraison des espaces publics en lien avec l'arrivée des premiers habitants**.** Cette étape de réalisation des réseaux permet ainsi de moins gêner les opérateurs immobiliers lors des libérations d'emprises 3 mois avant la livraison des opérations immobilières.

C'est également en 2022 que la Samoa est intervenue aux abords de l'école de design (EDNA) dont la livraison et l'ouverture au public s'est tenue en septembre 2022 avec une première rentrée scolaire dans le bâtiment flambant neuf. Ces travaux ont essentiellement porté sur une intervention a minima puisque les façades sud et est seront traitées en définitif avec l'arrivée des jardins de l'estuaire en 2025-27 et avec les lignes 6 et 7 en 2027. La façade ouest a quant à elle été finalisée à 50% en raison de la poursuite de la construction de l'îlot Fusion.

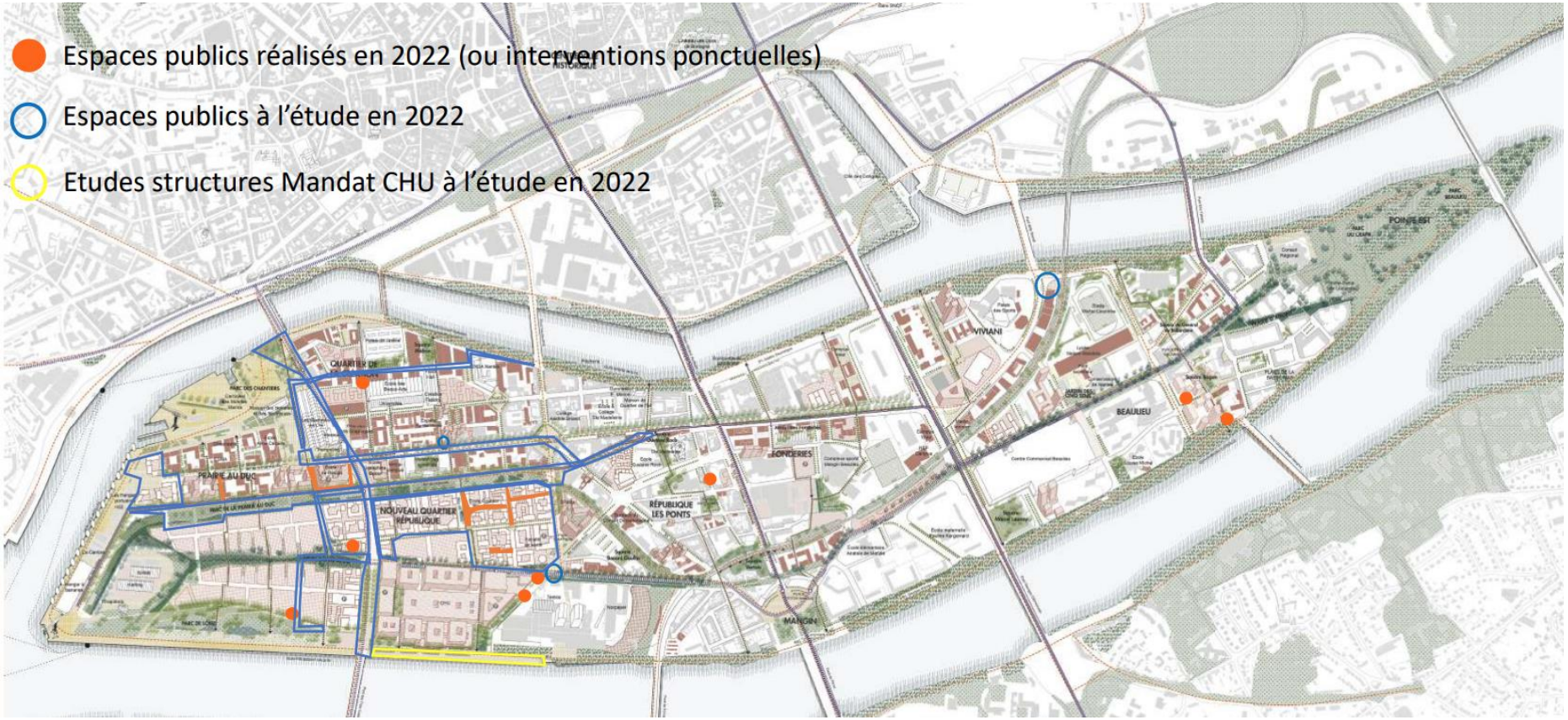


Il est à noter que c'est en fin d'année 2022 que la Samoa a achevé le mail du front populaire avec la mise en place des contrôles d'accès, pourtant prévus à l'issue du projet immobilier Bergeron. Cette mise en place par anticipation s'explique par la forte pression en stationnement sauvage sur le secteur des machines.

L'année 2022 a été également marquée par le lancement de micro-opérations d'espaces publics concernant la finalisation des études de la venelle « Mme de Stolz » en lien avec l'opération Cosmopolitan située sur le boulevard de la Prairie au duc (promoteur Lamotte) et dont la livraison est prévue mi 2023. Quelques menus aménagements provisoires ont été mis en œuvre (Mobilier et éclairage).

Par ailleurs, il était nécessaire de procéder à de multiples travaux provisoires en accompagnement de démarrage d'opérations immobilières tels que la création de rampe, la pose de clôtures, la sécurisation d'emprises afin de minimiser les risques d'intrusion, voire l'accompagnement des services de l'Etat pour gérer des manifestations dites sensibles comme la fête de la musique.

Enfin, les premiers essais grandeur nature des futurs espaces publics du quartier République ont été finalisés avec **la réalisation des planches d'essais** (sorte de version à l'échelle 1/1 d'une rue de quartier type, d'une piste cyclable, de placette) situées à proximité du Hangar 32 suite aux remarques recueillies auprès des services gestionnaires de la Métropole et des associations.


Espaces publics réalisés en 2022 (ou interventions ponctuelles)
Espaces publics à l'étude en 2022
Etudes structures Mandat CHU à l'étude en 2022
VIVIANI
BEAULIEU
POMPIDOU
PRAIRIE AU DUC
NOUVEAU QUARTIER RÉPUBLIQUE
RÉPUBLIQUE LES PONTS
SONDERIES
MANGIN

Présentation détaillée de l'activité du Pôle Aménagement/Espaces publics

Travaux d'aménagement des espaces publics			
Secteur	Nature des travaux	Montant (K€)	Commentaires
1 Palais de Justice	Abords opération immobilière	4	Solde des travaux Sourdeac
2/4 Prairie-au-duc	Réalisation d'espaces publics	24	Etudes de Moe et interventions ponctuelles (géometre)
9 Tripode	Abords opération immobilière	7	Abords opération immobilières Bamboo – études Moe
13 Alstom	Aménagement espace public	53 6 23	Contrôle accès mail front populaire Contrôle accès mail front populaire Diagnostics démolition réseaux Moe conception venelle de Stolz
14 Marchandises	Marchés de travaux espaces publics	142	Viabilisation blocs A et B quartier République et honoraires Moe Finalisation Espaces publics opération Triangle des marchandises
15 Biesse	Réalisation d'espaces publics	26	Fin des aménagement rue petite et grande Biesse (Archéologie)
17 Bd des Martyrs Nantais et Place Mangin	Aménagement espace public	2	Travaux divers (nettoyage)
19 Fonderies	Abords opération immobilière	7	Soldes travaux rue L Joxe (géomètre)
21 Axe est-ouest	Aménagement espace public	194	Honoraires Moe étude renouvellement réseau EU
22 Beaulieu	Réalisation d'espaces publics	36	Solde aménagement intérieur îlot Mercure
ZAC SUD OUEST			
3 Quai des Antilles	Détection réseaux	1	Préparation de chantier
5 Prairie au duc sud	Réalisation d'espaces publics	805	Abords EDNA et Unile
6 Boires	Sécurisation terrains	25	Sécurisation et réemploi matériaux mis en stock
11 Tereos	Réalisation d'espaces publics	9	Honoraires Moe reprise carrefour
12 CHU	Sécurisation terrains et accompagnement chantier CHU	75	Enrochements, clôtures et raccordements base vie
14 Marchandises	Travaux espaces publics	62	Travaux préparatoires viabilisation bloc G

26 Secteur des parcs	Travaux espaces publics	29	Honoraires divers
25 Leon Bureau (secteur à supprimer)	Réalisation d'espaces publics	41	Honoraires Moe percement ferroviaire
28 Quai wilson est	Réalisation d'espaces publics	16	Honoraires Moe
32-33 TRAMWAY	Maitrise d'œuvre travaux	68	Honoraires Moe
34 et 35 Jardins de l'Estuaire	Maitrise d'œuvre travaux	320	Honoraires Moe Jardins estuaire

Le traitement de l'espace public (hors MOE urbaine) représente un montant de dépenses en 2022 de 2 111 K€ HT.

2.2.3. Bilan d'activité du Pôle Urbain / Développement

Au travers sa mission de développement, le pôle urbain de la Samoa pilote les acquisitions foncières et la commercialisation des lots ; il encadre également l'ensemble des opérations immobilières de l'île, qu'elles soient réalisées sur un foncier public ou privé.

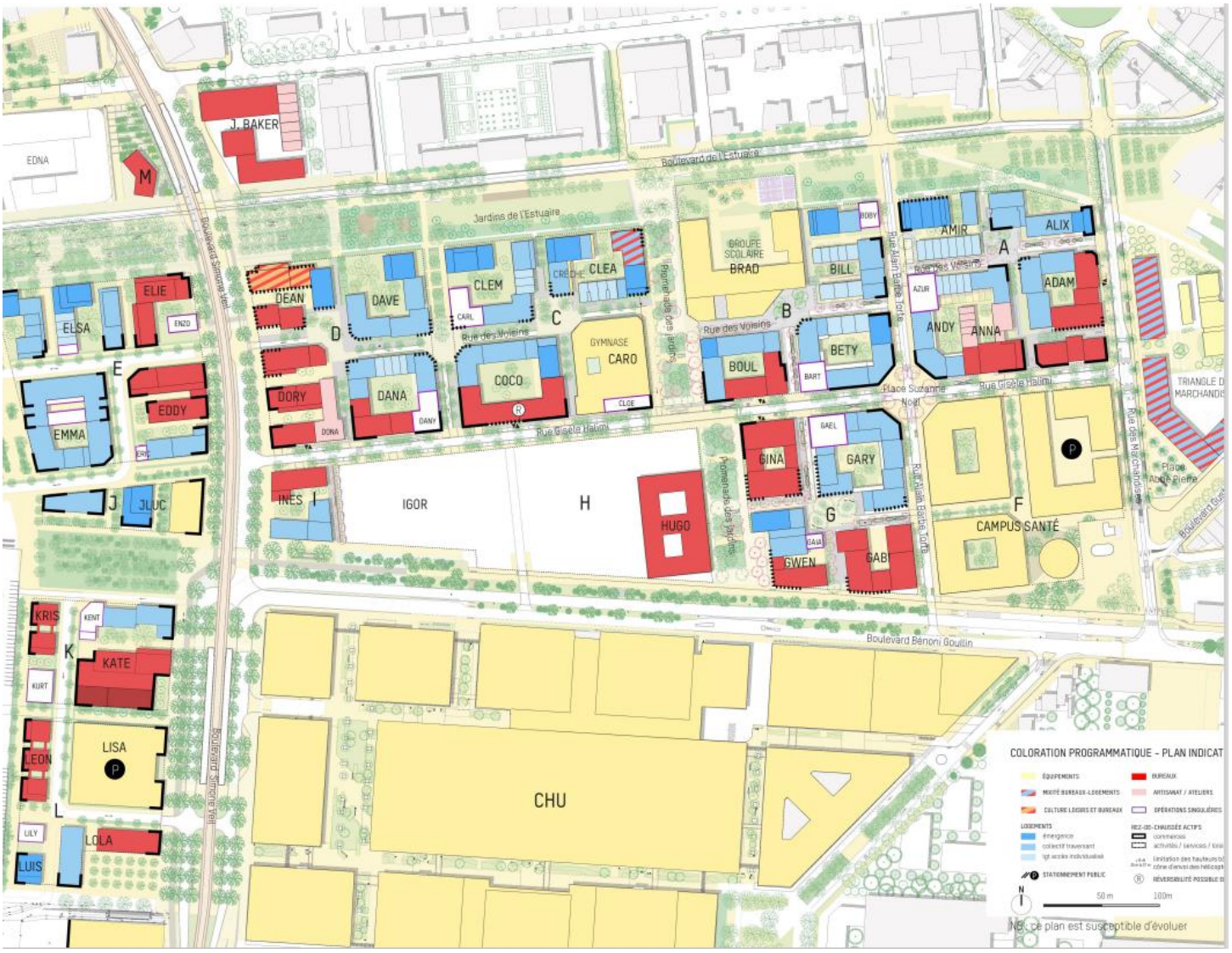
Présentation synthétique et stratégique

L'activité immobilière sur l'île de Nantes :

- Au 31/12/2022, le volume total des opérations engagées [réalisées, en travaux, PC déposé, en étude de MOE] correspond à **1 314 839 m²** de surfaces de Plancher (SDP), contre 1 243 908 m² 12 mois plus tôt, soit une **progression de 70 931 m² SdP**, par rapport au bilan fin 2021, **l'une des plus importantes depuis le début du projet île de Nantes**.

- Cette **progression de près de 71 000 m²** correspond à la poursuite d'une **reprise très importante post COVID, déjà observée en 2021, avec notamment 10 nouvelles opérations engagées en 2022** sur les différents quartiers de l'île de Nantes et sur du foncier public et privé. On note également un **rythme élevé de mise en chantier en 2022 avec plus de 52 000 m²** dont pour partie des opérations engagées début 2020, avant COVID.

- Sur le **quartier République**, l'année aura été marquée par :



➢ **Les obtentions de permis pour 5 nouvelles opérations des blocs B & G** :

- **GARY (La Maison d'Henry)** (Croix Rouge Habitat - Legendre // SPLAAR & Tristan Brisard) : 67 logements sociaux en résidence : 50 logements pour personnes âgées, 9 pour jeunes adultes trisomiques 8 logements centre parental, ainsi qu'un relais parental, un vestiboutique et 450 m² SdP de commerces.

Beal



une

- **GINA** (NOVAPOLE // & Blanckaert) : opération de 5 500 m² d''activités et bureaux, qui permettra notamment de développer première préfiguration du projet Station S, autour de la filière santé-recherche.

- **BOUL** (ICADE-REI Habitat // MIR) : opération de 44 logements familiaux libres et 2165 m² de bureaux et commerces de proximité.

- **BILL** (ICADE-REI Habitat-ICEO-NMH // B.Bouchet & Claas) : opération de 66 logements familiaux, libres, OFS et sociaux, dont 15 logements en habitat senior participatif (ICEO/NMH), et 160 m² de commerces.

- **BETY** (NMH // TICA & Pallast) : opération de 78 logements familiaux sociaux et OFS, 440 m² SdP de commerces**.**



Ainsi que la **poursuite des chantiers** des opérations **ANNA, ADAM, ALIX, AMIR**, dont les livraisons sont prévues en 2023.

- **Sur le quartier de la Prairie-au-Duc, l'année 2022 aura été marquée :**

➢ A l'issue d'un concours promoteurs-concepteur, **le choix des 3 projets de la terminaison du quartier de la Prairie-au-Duc**. A l'issue d'un processus de près d'une année de travail, ces 3 opérations viennent concrétiser les ambitions environnementales et architecturales très élevées pour la fin de ce quartier. Ces trois opérations, en livraison en 2026-2027, représentent : **121 logements** familiaux libres et sociaux, **4 800 m² de bureaux** et **4 100 m² d'activités** d'attraction métropolitaine **et de commerces de quartier**.

- **LIGHTOUSE** (Lot E) (Six Ares-Aventim // Grafton architectes) : 26 logements libres, et 1 838 m² d'activités métropolitaine et commerces.

- **La Forêt** (Lot J1) (Groupe Réalités // Herault-Arnod – Pöm architectes) : 26 logements libres, 2 834 m² de bureaux destinés à accueillir notamment le siège de l'entreprise nantaise FAGUO et 1 969 m² d'activités/commerces.



Lightouse (@Grafton architectes)

- **JAVA** (Lot J2) (CISN-Nacarat // Bond Society – Schülte Architekten) : 69 logements familiaux libres et sociaux, dont 10 logements inclusifs pour HAPICOOP, 2 000 m² de bureaux pour des entreprises de la filière économie sociale et solidaire et 300 m² de commerces de proximité.

- Au sein du quartier de la création, l'année 2022 aura été marquée par le choix du projet lauréat pour **l'extension du Palais de Justice** (MOA : Etat) pour un projet de 3 700 m² : Mabire-Reich.

- Sur le quartier des Fonderies, le choix du projet lauréat sur le site **Guillouard** (MOA – Legendre) pour un projet de 25 000 m² de logements et bureaux : Lambert-Lenac / Tetrarc.

- Pour le reste de l'île de Nantes, on peut enregistrer les **démarrages de travaux** de :

  - l'opération **Urban Life,** bd Gaëtan Rondeau (Arc Promotion // DLW) : 104 logements familiaux libres, sociaux et abordables, et 3800 m² SdP de bureaux et activités.

  - l'opération **Bergeron, bd Léon Bureau** (Quartus // Atelier Alexandre Chemetoff) pour 39 logements, 9 271 m² de bureaux et activités, qui accueilleront notamment le siège nantais de Doctolib.



Bergeron (@atelier alexandre Chemetoff)

  - l'opération **Fusion** sur le quartier Prairie-au-Duc (groupe Giboire // UAPS – Septembre architectes) pour 59 logements libres, 3 841 m² de bureaux et commerces, et un hostel de 240 lits.

  - l'opération des **Jardins de l'Etat, bd Vincent Gâche,** pour le compte de l'Etat (BBGO / Bruno Gaudin) pour 14 085 m² de bureaux.

Enfin, le CHU a poursuivi la réalisation de l'opération du nouveau CHU Ile de Nantes engagée en décembre 2020, avec début 2022, l'engagement des travaux de gros œuvre.

	Décembre 2022			**Décembre 2021**	
	nbre	m² SdP	%	m² SdP	%
Opérations achevées	149	858 829	78%	795 274	77%
Opérations en chantier	17	131 740	12%	164 142	16%
Opérations avec PC délivré en attente de démarrage chantier	6	35 480	3%	19 356	2%
Opérations dont le PC est en instruction	2	5 190	0%	21 270	2%
Opérations dont le PC est en préparation (dépôt < 6 mois)	13	74 561	7%	34 827	3%
TOTAL	**187**	**1 105 800**	**100%**	**1 034 869**	**100%**
CHU (en chantier)	1	*209 039*		*209 039*	
TOTAL yc CHU	**188**	**1 1314 839**		**1 243 908**	

Dans la continuité de l'année 2021, l'année 2022 poursuit la **reprise** observée post-COVID.

Après, une forte reprise des chantiers en 2021, l'année 2022 marque notamment le lancement d'un volume significatif de nouvelles opérations. En 2021, 8 nouvelles opérations s'étaient engagées. **En 2022**, cette tendance se poursuit avec **l'engagement** (choix de maîtres d'œuvres) **de 10 nouvelles opérations** pour un total de près de **72 000 m² SdP**, ce qui représente **l'un des volumes les plus importants** de nouvelles opérations lancées **depuis le début du projet de l'île de Nantes.**

Selon leur destination, les 1 314 839 m² de SDP engagées (livrées, en chantier, avec PC délivré, en instruction ou en étude) se répartissent ainsi :

Ventilation des opérations engagées - Décembre 2022			
Logements	546 367	42 %	*9 266 logements*
Activités / Bureaux / Commerces	407 405	31 %	
Equipements	152 028	12 %	
TOTAL	**1 034 869**	**84 %**	
CHU	*209 039*	*16 %*	
TOTAL yc CHU	**1 243 908**	**100 %**	

Sur la programmation logement, ce sont **plus de 500 nouveaux logements qui ont été engagés** en 2022. **Par type de financement,** en 2022, la programmation de l'habitat correspond à la ventilation suivante :

Ventilation des opérations de logements engagées (réalisées, en travaux, PC déposé, en étude de MOE)				
	Décembre 2022		**Décembre 2021**	
Logements locatifs sociaux PLUS/PLAI	2 093	23 %	1 917	22 %
Logements abordables : - *Locatifs abordables (dont PLS)* - *Accession sociale et abordable*	1 899 *1 256* *643*	21 % 14 % 7 %	1 865 *1 235* *630*	22 % *14,5 %* *7,5 %*
Accession privée	5 274	57 %	4 966	56 %
TOTAL	**9 266**	**100 %**	**8 748**	**100 %**

En 2022, **les principales opérations nouvellement engagées** (lancement des études avec choix d'un maître d'œuvre) se décomposent comme suit :

Opération	Secteur île de Nantes	Foncier - Privé -Samoa	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	SDP totale (m²)	Logements		SDP activités / bureaux / commerces	SDP équipement
						SDP	Nbre		
Doumergue Jardins de l'Etat	Fonderies	Privé	Etat / BBGO	Bruno Gaudin	14 085			14 085	
CATREC Sud	Alstom	Privé	P2I	Baltique	1 018			1 018	
Ilot Chocolat	Faubourg	Privé	Lamotte	Mootz Pelé	3 250	2 900	125	350	
Anatole de Monzie - Lot A	Fonderies	Samoa	Redman	Parc Architectes	5 300			5 300	
Extension Palais de Justice	Alstom	Public	Palais de Justice	MABIRE REICH	3 700			0	3 700
GUILLOUARD	Faubourg	Privé	Groupe Legendre	Lambert Lenac	25 000	21 500	307	3 500	
Ilot E Prairie au Duc	Prairie-au-Duc	Samoa	Six Ares / Aventim	Grafton Architectes	3 911	2 073	26	1 838	
Ilot J2 Prairie au Duc	Prairie-au-Duc	Samoa	CIsn / Nacarat	Bond Society Schulte	7 257	4 806	69	2 300	151
Ilot J1 Prairie au Duc	Prairie-au-Duc	Samoa	Groupe Réalités	Hérault Arnod + Pôm	6 683	1 880	26	4 803	
Pullman	Beaulieu	Privé	West Promotion	MURISSERIE	1 660			1 660	
TOTAL					**71 864**	**33 159**	**553**	**34 854**	**3 851**

Présentation détaillée de l'activité du Pôle Urbain / Développement

En dépenses

- Les acquisitions foncières sur foncier privé :

En 2022, la Samoa n'a pas mené d'acquisition sur foncier privé.

- Les acquisitions auprès des collectivités :

Sur l'exercice 2022, la Samoa a enregistré l'acquisition par apport en nature d'un **ensemble foncier appartenant à Nantes Métropole pour l'aménagement des futurs espaces publics autour du nouveau CHU**, soit 24 386 m² pour une valorisation d'apport en nature de **366 000 € HT**.

Montant des acquisitions et des frais de notaire en 2022 : 379 K€.

En recettes

En 2022, la Samoa a conclu des ventes de charges foncières pour un montant de 7 686 k€ HT.

- Sur le quartier **République**, au sein du bloc B.

BETY - NMH	SDP	€/m² SDP	K € total
Commerces	356	135	48
Activités	85	150	13
Logements			
sociaux	3 519	190	669
PLS intermédiaire		300	
accession abordable	1 807	240	434
TOTAL	**5 765**		**1 163**

BOUL – ICADE&REI	SDP	€/m² SDP	K € total
Commerces	125	185	23
Bureaux	1 777	350	622
Logements	2 933		
sociaux		190	
Libre propriétaires occupants haut de gamme	172	810	140
Libres propriétaires occupants	1 290	335	432
Libre investisseurs	1 471	881	1 296
Indexation du prix			139
TOTAL	**7 769**		**2 651**

BILL – ICADE-REI-ICEO-NMH	SDP	€/m² SDP	K € total
Commerces	160	185	30
Logements	4 741		
sociaux	258	190	49
PLS intermédiaire	658	328	216
accession abordable	2 149	240	516
libre	1 830	692	1 266
Indexation du prix			152
TOTAL	**9 796**		**2 228**

- Sur le quartier **République**, au sein du bloc G :

GINA - LOD	SDP	€/m² SDP	K € total
Commerces	264	135	36
Activités artisanales abordables	395	85	34
Bureaux abordables	1 500	255	383
Bureaux	3 270	330	1 079
Indexation			65
TOTAL	**5 429**		**1 596**

2.2.4. Bilan d'activité du Pôle Urbain / Construction et Immobilier

Présentation synthétique et stratégique

La transformation des Halles Alstom

Le site, livré en plusieurs étapes, est enfin aujourd'hui dans son fonctionnement définitif.



Les travaux des deux dernières opérations, les Halles 1&2 et le Food Hall - Magmaa, ont pu s'achever au cours de l'année 2022 ; ouvert fin juin, le lieu de restauration du groupe Chessé a rapidement séduit son public, dans un format familial et festif, avec une intégration plutôt réussie dans le contexte urbain et résidentiel (peu de remontées de dysfonctionnements ou de nuisances).

Les Halles 1&2 ont de leur côté pu être livrées le 4 novembre 2022, et ainsi permettre une entrée dans les lieux du Pôle Economique de la Samoa le 9 décembre.

L'arrivée des autres locataires va se faire au cours du 1er semestre 2023 (bureaux industries culturelles et créatives, association PING, …).
Cette livraison marque aussi les débuts de l'activité « Evénementiel » du Pôle Economique de la Samoa avec les espaces disponibles dans ce bâtiment d'environ 3 500 m².

Transformation des Halles Alstom – Récapitulatif des investissements réalisés			
Equipement	Maître d'ouvrage	Montant des travaux	Commentaires
Halles 4&5 – Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire	Nantes Métropole	25,7 M € HT	Fonctionnement normal de l'Ecole
Halles 6 Est Hôtel d'entreprises	Quartus		Fonctionnement normal
Halle 1&2 bis FoodHall	Groupe Chessé		Livraison juin 2022
Halles 1&2	Nantes Métropole	10,6 M € HT	Livraison novembre 2022.
Halle 6 Ouest Pôle Transdisciplinaire Universitaire	Université	7,06 M € HT	Fonctionnement normal de l'Université
Espaces publics	Samoa / Traité de concession	8,9 M€ HT	Remise en gestion phase 3

Voir paragraphe 2.4.2 – Mandat des Halles 1&2

Le patrimoine immobilier géré par la Samoa

La Samoa gère 20 sites via le Pôle Economique. Lorsque les travaux à prévoir dépassent l'entretien courant pris en charge par notre gestionnaire immobilier, le Pôle Construction intervient, soit en pilotage pour les investissements majeurs, soit en soutien et expertise apportés au Pôle Economique.

La Samoa est propriétaire du **local commercial de rez-de-chaussée de l'opération Îl'come**, située à l'angle des rues de la Porte Gelée et de la Petite Biesse, donnant sur la place Wattignies. Des travaux d'aménagement du local se sont déroulés en 2022 et ont permis la location de ce local en vue de l'ouverture d'une boutique solidaire : La Trocquerie.



Non loin d'Îl'come, et après le « **Wattignies Social Club** », la troisième vie du **Garage Euromaster**, sous l'intitulé le « **Grand Wattignies** » poursuit son activité.

Commun'Île, la SCIC portant ce projet, assure l'exploitation de ce lieu d'expérimentation et préfiguration, à forte coloration sociale et de transition environnementale. Ce projet est parfaitement aligné avec les objectifs du manifeste durable de l'Ile de Nantes et intègre des thématiques d'économie résiliente, d'ouverture et d'accessibilité, de réemploi, de circuits courts, de solidarité, d'égalité, de galerie marchande de l'ESS, d'expérimentation culturelle, de logistique urbaine.
Le projet du « Grand Wattignies » se poursuivra jusqu'à démolition de l'ancien garage, des réflexions sont actuellement engagés pour accompagner une implantation pérenne de ce projet.



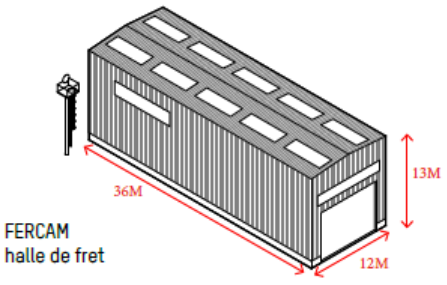
Le « LABO DIVA » accueille le **centre de médiation de la Samoa** dédié à l'arrivée du CHU, au développement du quartier République et plus largement à la transformation de la pointe sud-ouest de l'île. Jusqu'à septembre 2023, et avant démolition du bâtiment frappé d'alignement afin de redresser le carrefour Goullin / Roch, l'activité de ce lieu sera maintenue, en alliant une subtile combinaison de médiation, coworking, restauration... A noter que suite à la disparition de la Conciergerie, la SCIC Commun'île a repris l'exploitation de ce lieu.

Situés en face du LABO DIVA, le **château d'eau** et la **tour à glace** de l'ancien MIN avaient fait l'objet d'une première réflexion, afin d'envisager la conservation et la reconversion de ces éléments atypiques et marquants du carrefour des boulevards Gustave Roch et Benoni Goullin, signal du futur parvis de la Faculté de médecine. En 2022, des études et consultations ont été menées pour commander des travaux de sécurisation et de pérennisation de la structure de ces bâtiments, dans l'attente de leur programmation définitive.

La pointe Ouest

En lien avec les réflexions urbaines générales, tant sur la conception des jardins de l'Estuaire que l'axe Simone Veil, des premières orientations programmatiques animent la pointe Ouest de l'île.

Le hangar FERCAM a ainsi été confié en gestion sous forme d'une occupation transitoire à la Direction des Sports dans la lignée de « Nantes Terrains de Jeux », pour expérimenter et préfigurer la pratique sportive libre. Les modalités d'intégration d'une programmation définitive en lien avec le jardin du rail ont aussi été posées au cours de l'année 2022 (surface, zone couverte, usages…).



Sur ce secteur, le devenir des halles du SOLILAB et du KARTING, programmé lors de leur réhabilitation pour un urbanisme transitoire d'une dizaine d'années, commence à être posé.

Piloté par la SCIC Ecossolies, locataire du SOLILAB, une étude a été menée pour explorer le devenir de cette structure, qui a confirmé une volonté de leur part de se redéployer sur leur parcelle, en densifiant leur activité.

En parallèle, la Samoa a mené de premiers diagnostics (urbain, technique, amiante, …) pour se positionner sur la stratégie de transformation de ces bâtiments, avec une nécessaire coordination avec la vision long terme de l'ensemble du secteur Sud-Ouest.

« MIN DE RIEN »

En 2019, la Samoa a choisi de conserver temporairement certaines parties de l'ancien MIN pour accueillir et développer des activités innovantes.

Ce nouveau pôle d'activité a été baptisé « MIN DE RIEN », clin d'œil à l'ancienne activité du site et à la frugalité de la démarche. Cette gestion raisonnée s'inscrit dans le cadre des opérations d'urbanisme transitoire initiées par la Samoa sur l'île de Nantes à l'instar des anciennes halles Alstom entre 2003 et 2010, ou actuellement le Karting.

La partie Sud du Min de Rien accueille diverses structures en lien avec les industries créatives et culturelles (ICC) et l'agriculture urbaine. Elle se compose de 3 grandes polarités :

- **un pôle agroalimentaire, local et solidaire sur 3 700 m² avec** L'Agronaute, laTricyclerie, Le Champignon Urbain, Le Kiosque Paysan, Ekibe, La grande barge …
- **un pôle de fabrication créatif et design sur 1 500 m²** avec le studio KATRA, Fichtre, Quand Même, Gueules de bois, l'atelier Moins mais mieux ;
- un **pôle culturel et artistique sur 1500 m²** avec l'arrivée de Mille-feuilles fin 2023 comprenant à terme 30 ateliers d'artistes.

La partie Min Nord offre l'opportunité d'installer un nouveau lieu dédié au spectacle vivant et aux arts visuels pour soutenir les 2 filières avec :

- 4 500 m² en intérieur répartis en 5 grands volumes ;
- 8 500 m² extérieur permettant la dilatation des entreprises et **l'accueil de manifestations grand public.**



Différents chantiers en parallèle ont été entrepris en 2022 :

- La conception des espaces extérieurs, pour valoriser et résidentialiser le fonctionnement du site, en partageant notamment MIN Nord et MIN Sud par une clôture végétale ;

- La conception de la réhabilitation de la cellule 107, en vue d'accueillir l'association Millefeuille, sur environ 1500 m² afin de proposer une trentaine d'ateliers d'artiste, un lieu de formation, des bureaux partagés ;

- Les réflexions sur la transformation des cellules 104 et 105 sur le MIN Nord : ERP / ERT…

Les intérêts portés par des utilisateurs du site en l'état (tournages notamment, festival Paco Tyson…) confortent la programmation envisagée.

Une présentation détaillée de l'ambition du site est proposée dans la partie « Pôle Economique ».

2.3 Bilan d'activité complémentaire au titre du Traite de Concession d'aménagement

2.3.1. Rémunération de l'aménageur

Conformément à l'article 25 du Traité de Concession, la « rémunération de l'aménageur » est maintenant forfaitisée pour l'ensemble des missions.

Cette « rémunération » pour l'année 2022 (imputation forfaitaire des charges de fonctionnement de la Samoa au compte conventionnel de l'opération) a été actualisée par l'avenant n°6 délibéré le 10 décembre 2021 par le concédant Nantes Métropole.

Cet avenant a pris en compte la forte activité attendue (développement des opérations immobilières et la réalisation d'espaces publics sur la période 2021-2028).

Dans cet avenant, la rémunération de la Samoa a été mise à jour jusqu'en 2027. Au-delà, les moyens humains seront réajustés à la baisse en fonction de l'activité prévisionnelle du projet urbain.

La rémunération au titre de l'année 2022 est de 3.045.000€.

2.3.2. Les participations de la collectivité

Le traité de concession approuvé par le Conseil Métropolitain le 15 décembre 2015, avec pour date d'effet le 1er janvier 2016, fixe les nouvelles participations de la collectivité à l'opération « île de Nantes » à l'article 21. Ces participations sont décomposées en participations financières et en participations sous forme d'apports en nature.

L'avenant n°3 du Traité de Concession, en date du 16/10/2019, a fixé la participation du concédant pour les années 2020 à 2026 ***: pour l'exercice 2022 le montant effectif de la participation du concédant s'élève à 4 706 K€ HT (5.647 K€ TTC).***

L'avenant n°6 délibéré par le concédant le 10 décembre 2021 a mis à jour les participations financières.

La participation sur la période 2022- 2026 est de 28 879 575 € HT, soit 34 655 490 € TTC, échelonnée comme suit :

• 4 705 875 € HT, soit 5 647 050 € TTC pour l'année 2022
• 7 111 575 € HT, soit 8 533 890 € TTC pour l'année 2023
• 5 625 000 € HT, soit 6 750 000 € TTC pour l'année 2024
• 5 624 625 € HT soit 6 749 550 € TTC pour l'année 2025
• 5 812 500 € HT, soit 6 975 000 € TTC pour l'année 2026

La participation totale sur la période 2027-2032 est fixée à 50 249 000 €HT, soit 60 298 800 € TTC (moyenne annuelle de 8 374 833 € HT, soit 10 049 800 € TTC).

Pour l'année 2022 la collectivité a effectué des apports en nature de terrains

- Apport de plusieurs parcelles dans le secteur de l'ancien MIN et du secteur République (bd Gustave Roch et quai du Président Wilson) afin de permettre la réalisation des opérations immobilières du quartier République et l'implantation de la base vie du CHU pour 354 K€.

2.3.3. Les subventions

Sur l'exercice 2022, nous avons enregistré dans ce poste le solde de la subvention UIA pour l'opération des 5 Ponts (89 K€), ainsi que la subvention Ville de Demain qui finançait la réalisation de la Guinguette (220 K€).

2.3.4. Les charges et recettes locatives

La Samoa gère actuellement plusieurs sites sur le territoire de l'île de Nantes. Ces sites sont principalement des acquisitions de bâtiments réalisées par la société. Ces bâtiments sont mis en location précaire dans l'attente de leur transformation ou démolition programmée à moyen ou long terme dans le cadre du projet urbain.

L'exploitation des sites locatifs est répartie entre ceux gérés dans le cadre de la délégation de service public et ceux restant affectés au traité de concession.

Il est précisé que pour l'ensemble des charges locatives la Samoa est assistée de la société Adexia, attributaire du contrat de gestion de ce patrimoine pour une durée de 4 ans pour la période 2020-2023 après consultation.

Les sites dédiés aux secteurs des Industries Culturelles et Créatives (ICC) acquis dans le cadre du TCA et gérés depuis 2016 dans le cadre de la DSP sont les sites suivants :

- Le site du Karting
- Le site Solilab
- Le site de La Centrale

Pour ces sites les recettes et charges locatives sont comptabilisés dans la DSP.
Pour les charges, le principe appliqué : La concession d'aménagement supporte les charges normales liées à l'acquisition foncière nécessaire à la réalisation de l'opération et toutes les dépenses effectuées pour adapter les lieux à la mise en location au profit du Pôle Economique ; ces charges seront remboursées sous forme de redevance.

Les dépenses 2022 représentent 9K€.

En produit, les « redevances » sont les suivantes :

- Pour La Centrale, l'amortissement des adaptations réalisées est prévu sur 9 années à compter du 1er avril 2016 ce qui a engendré une « redevance » de 62 K€ au titre de 2022,

- Pour le Solilab, la redevance annuelle est de 143 K€ correspondant à l'amortissement de l'emprunt contracté pour réaliser l'opération ainsi que 12 K€ de refacturation de l'impôt foncier

Les autres sites sont soit dédiés à la communication au titre du TCA (Hangar 32 et Labo Diva) soit mis à disposition d'entreprises hors secteur ICC (MIN de RIEN, Euromaster, IlCome, serres des 5 ponts).
Pour ces sites, les recettes et charges sont comptabilisées dans le bilan du traité de concession.

Pour cette partie les charges sont :

- site Euromaster : les charges restent affectées au traité de concession (16K€ en 2022).
- La partie nord du MIN dénommée « MIN de Rien ». L'exploitation de ce site représente un coût de 150 K€ de dépenses pour la protection et le gardiennage.
- Le bâtiment « La Bovida » acheté en 2019. L'exploitation de ce site représente un coût de 28K€.
- Le bâtiment « IlCome » acheté en 2019. L'exploitation de ce site représente un coût de 1K€
- En 2021, la Samoa a acquis les serres de la ferme urbaine du projet des 5 ponts. Les charges afférentes à ce site sont de 14K€

Les recettes sont :

- L'ancien site Euromaster pour 3 K€ ;
- Les sites MIN de rien Sud pour 31K€ ;
- Le site de La Bovida pour 11K€.
- Local au rez-de-chaussée de l'opération Ilcome : 4 K€

La Samoa, au titre du Traité de Concession loue aussi des ***espaces non bâtis*** :

- Un terrain sur le site MIN Ouest à titre de parking pour le CHU (114 K€ de revenus annuels)

En ajoutant quelques charges diverses ponctuelles (dont du gardiennage exceptionnel de foncier en protection d'occupations illégales de terrains) l'ensemble des dépenses « propriétaires » de gestion / exploitation / maintenance des biens immobiliers propriété de la Samoa, ou pris à bail par elle, s'est élevé à 303 K€ en 2022.

Montant total des recettes locatives et produits divers en 2022 : 291 K€.

Les autres recettes

Participations privées :

Ce poste enregistre le montant des participations aux frais et charges de la concession d'aménagement payés par les acquéreurs de droits à construire.

Au titre de 2022, nous avons encaissé :

- Indemnités occupation terrain par des promoteurs 81 K€
- Recettes stationnement chantiers OP République 55 K€
- Remboursement de frais et/ou de travaux par des promoteurs. 129 K€

Les participations privées ont généré en 2022 un montant total de recettes de 266 K€.

Les autres dépenses :

- **Impôts fonciers : 442K€**
- **Frais financiers sur emprunts : 224K€**
- **Frais financiers court terme : 2K€**
- **Assurances et frais divers de gestion : 85K€**

2.4 Les Mandats

2.4.1. Mandat de libération de l'assiette foncière du CHU

L'année 2022 a principalement permis d'accompagner la Métropole sur l'analyse et le suivi de la phase de terrassement engagée par le CHU pour laquelle la coordination avec les actions de dépollution, désamiantage et découverte fortuite ont émaillé le début d'année 2022.

Comme évoqué en 2021 et concernant la conformité des terrassements du CHU avec le plan de gestion validé avec la métropole, la Samoa a poursuivi ses échanges avec les équipes du CHU et ce jusqu'à la fourniture des DOE des terrassements par le CHU. Les derniers échanges pourront se tenir jusqu'en 2023.

Le CHU s'est donc présenté dès 2022 en phase de préparation de sa phase de gros œuvre pour les deux premiers blocs (central et nord-est) : installations de chantier, travaux VRD préparatoires, dont pose du réseau EU privé du CHU sous les espaces publics. Les travaux de gros œuvre ont démarré en juillet 2022 avec les premières fondations du CHU. Les premières grues ont été montées à la fin du 3ème trimestre 2022. La Samoa reste très proche du CHU, notamment lors des régulières réunions inter-MOE/OPC afin d'accompagner les phases opérationnelles en cours et en vue d'anticiper les sujets à livraison (ex raccordements définitifs, signalétique depuis l'espace public, qualité des façades, 5ème façade) ainsi que les sujets prospectifs en lien avec la mise en service indirecte du CHU (programmes immobiliers hôteliers, services annexes, bâtiment O…) .

En revanche, aucun travaux dimensionnant ne figure au bilan de cette année 2022 sur le mandat puisque la Samoa a poursuivi les études de conception du confortement du quai Wilson avant et a lancé les programmes d'investigations complémentaires (béton, ferraillage), indispensables au démarrage de la phase PRO.

Pour l'année 2023, le mandat CHU se poursuivra donc sur la dernière thématique active du mandat, à savoir le lancement et rendu de la phase PRO du confortement phase 2 du quai Wilson.

Les études réalisées dans le cadre du mandat CHU2 représentent un montant de dépenses en 2022 de 69.124€ HT.

2.4.2. Mandat des Halles 1&2

Après un chantier fort de nombreux aléas et difficultés (COVID-19, résiliation marchés…), l'année 2022 a permis de voir arriver la livraison du bâtiment des halles 1&2. Les entreprises et toute l'ingénierie ont réussi à tenir le planning du projet et rester dans les enveloppes financières confiées.

Concrètement, la livraison a pu être prononcée le 4 novembre, et ainsi assurer un avis favorable de la Commission Sécurité du 16 novembre 2022. L'arrivée des salariés du Pôle Economique de la Samoa a été effective dès le 9 décembre, et a ainsi permis de préparer la prise de possession des lieux par les autres occupants (association PING, bureaux industries culturelles et créatives, événementiel…) programmée au 1er semestre 2023.

Nantes Métropole a confirmé son accord quant à la réception de cet ouvrage et a confié son occupation et exploitation à la Samoa conformément à la Délégation de Service Public.

Ce bâtiment des halles 1&2 est d'ores et déjà un marqueur fort du quartier de la création et sera un support privilégié pour favoriser l'action de la Samoa auprès des industries culturelles et créatives.

Les travaux réalisés dans le cadre du mandat des Halles représentent un montant de dépenses globales de 9.961 K€ HT.

TROISIEME PARTIE : L'ACTIVITE OPERATIONELLE DU POLE ECONOMIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE ECOULE

3.1 Les fondamentaux du projet

Dans les années 2000, un quartier à vocation culturelle et créative commence à s'ancrer à l'ouest de l'île de Nantes, historiquement occupé par les chantiers navals et activités industrielles. Cette pièce urbaine, alors en friche est née au cœur des anciennes halles Alstom, avec l'installation de collectifs artistiques et créatifs.

Rapidement, ce quartier va porter l'ambition du territoire dans sa capacité à innover et se réinventer en s'appuyant sur l'enseignement supérieur, la recherche, la culture, l'économie et la citoyenneté.

Depuis, le Quartier de la création n'a cessé de grandir avec l'implantation de l'École d'Architecture, du Pôle des arts graphiques, de l'École Supérieure des Métiers Artistiques (ESMA), de l'Ecole des Beaux-Arts, du Médiacampus, et du Pôle universitaire interdisciplinaire dédié aux cultures numériques, mais aussi des Machines de l'île, de Stereolux, Trempolino et la Cantine numérique.

Les Halles Alstom se réinventent et deviennent progressivement, entre 2017 et 2022, le nouveau centre névralgique dédié pour accueillir des institutions d'enseignement supérieur, des lieux ressources pour les réseaux créatifs du quartier et une offre immobilière spécifique.

L'ouverture en 2022 de L'École de Design Nantes Atlantique sur l'île de Nantes va permettre de consolider le campus créatif, qui accueillera à terme plus de 4 500 étudiants.

De la pointe ouest de l'île, avec le Hangar à bananes et le Karting, en passant par la Centrale et le Wattignies Social Club, les industries culturelles et créatives repoussent chaque année les limites de ce quartier. Il en est de même pour le campus créatif qui s'étend aujourd'hui au-delà du quartier Beaulieu avec l'école Vatel, le HEP Campus, l'Ynov Campus, le Pont Supérieur et le Conservatoire de musique, danse et théâtre.

Ces dernières années ont vu naître une multitude d'initiatives en faveur des industries créatives et culturelles donnant une place singulière à cette filière qui est présente sur l'ensemble de l'île avec plus de 1 000 emplois directs, le tout au cœur de la métropole nantaise et de sa Région, côtoyant ainsi les citoyens de toutes générations.

Sur l'île de Nantes, la créativité est partout : c'est devenu un état d'esprit. Cette dynamique vient irriguer l'ensemble de l'île pour en faire un territoire d'innovation et de création à part entière qui rayonne à l'international.

Le pôle économique de la Samoa, agence de développement économique des ICC

Le pôle économique de la Samoa a pour mission d'accompagner la structuration et le développement des filières des industries culturelles et créatives à l'échelle de Nantes Métropole et de sa région.

Le pôle économique propose une offre de services complète aux porteurs de projet et entrepreneurs créatifs, comprenant : immobilier d'activités, conseils et accompagnement, expérimentation et open innovation, animation économique territoriale et développement à l'international.

Son positionnement singulier lui permet de capitaliser à la fois sur la notoriété et l'image de l'île de Nantes et sur le rayonnement des entrepreneurs innovants de la métropole nantaise et de sa région.

Les fondamentaux du pôle économique sont :

- L'alliance de la culture, de la recherche, de la formation et de l'économie
- Une approche interdisciplinaire à l'échelle de 12 filières d'activité
- Un laboratoire urbain in vivo et in situ

L'action du pôle économique a pour objectifs de:

- renforcer la notoriété et l'image de Nantes au niveau européen en tant que pôle d'excellence sur les filières des industries créatives et culturelles, en se positionnant comme une ville de créativité, d'audace et d'innovation notamment au travers du quartier de la création, campus urbain unique en France regroupant plus de 2000 emplois, bientôt 4500 étudiants et une centaine de chercheurs.

- poursuivre le développement économique de la filière émergente des industries culturelles et créatives via une offre de service globale (accompagnement et offre immobilière) accessible et attractive pour les porteurs de projets créatifs (entrepreneurs, collectifs d'artistes), à tous les stades de développement de leur entreprise.

- favoriser le déploiement de l'innovation croisée, le développement des ICC s'inscrivant dans la démarche de spécialisation intelligente des filières stratégiques métropolitaines.

- créer des écosystèmes innovants, des lieux où se côtoient étudiants, experts, professeurs et enseignants-chercheurs, porteurs de projets, entreprises, artistes, associations, et donc mettre à disposition un nouveau tiers-lieu fédérateur (espace de travail partagé et collaboratif) dédié à la créativité et l'innovation

Eléments significatifs de l'année 2022

L'année 2022 est caractérisée par les éléments significatifs suivants :

- **L'ouverture des Halles 1&2,** qui marque un tournant dans l'action de la Samoa qui dispose dorénavant d'un équipement consolidant ainsi ses missions d'hébergement, d'accompagnement des entreprises, et d'open innovation. La Samoa dispose dorénavant d'une plateforme pour accueillir et organiser de nouvelles manifestations ICC et s'ouvre ainsi au nouveau métier de l'événementiel.

- **La première édition de Chtiiing, les journées nantaises de la créativité,** un nouvel événement qui célèbre la créativité sous toutes ses formes, créant des liens entre les écosystèmes économiques, académiques et culturels. Cette manifestation a rassemblé plus de 300 personnes lors des rencontres professionnelles de 10 nationalités différentes.

- **Le développement du projet Min de Rien** avec la proposition de le positionner **comme laboratoire des transitions urbaines, durables, culturelles et événementielles.**

- **Le lancement de la démarche collaborative visant à fédérer les acteurs de la mode responsable** et doter le territoire d'une feuille de route partagée pour structurer la filière et identifier des gisements d'emplois.

- **L'animation d'une démarche prospective « île de Nantes 2050 »** prenant appui sur les méthodes de design fiction, qui permet aux équipes de la Samoa **d'engager une première réflexion préalable au renouvellement de la maitrise d'œuvre urbaine et de la délégation de services publiques des filières ICC.**

- **Le déploiement de la totalité de l'offre de d'accélération et de développeur** pour couvrir le large spectre des besoins d'accompagnement des entreprises ICC, notamment celles à plus forte maturité.

- **La consolidation de notre offre d'accompagnement à l'open innovation et à l'expérimentation avec l'installation du club des designers et la préfiguration de l'offre du Creative Lab.**

- **L'affirmation de l'action à l'international de la Samoa** avec pour point d'appui les partenariats avec les Villes de Montréal et Recife ainsi que la participation active au réseau des Quartiers Créatifs mondiaux (GCDN).

L'année 2022 aura également été marquée par le renouvellement de la convention triennale avec la Région des Pays de la Loire pour la période 2023-2025, sur le volet accompagnement des entreprises, open innovation/ expérimentation et animation économique territoriale, dans une logique de diffusion de l'action de la Samoa à l'échelle régionale.

Principaux indicateurs d'activité pour 2022

- **244 demandes d'entreprises pour un diagnostic d'activité ou conseils de développement ;**
- **19 sites en activité**, 335 entreprises et collectifs hébergés (au 31/12/2022), soit environ +1000 emplois ; *turn over* des locataires de 10% ;
- **81 entreprises accompagnées** dans nos différents dispositifs de conseils et d'accélération ;
- **4,9 M€ de financements obtenus en 2022 par les entreprises accompagnées ;**
- **2 accélérateurs** : Créative Sélection, Culture Sélection ;
- **2 dispositifs de développeur** Créative Evolution ; Image média Evolution ;
- **1 dispositif de conseil et d'animation du réseau des Alumni ;**
- **29 expérimentations** déployées et/ou à l'étude avec plus de 40 entreprises partenaires ;
- **87 événements économiques**, avec 4943 participants professionnels ;
- **4 évènements culturels co-organisés** ou en partenariat (Art aux Nefs, Forum Entreprendre dans la Culture ; Motion Motion et Nantes Design Week) ;
- **1 événement produit : Chtiiing, les journées nantaises de la créativité** (10 nationalités ; 300 participants aux rencontres professionnelles ; 12 000 visiteurs sur le volet grand public.

3.2 Immobilier d'activité

Dans le cadre de ses missions, la Samoa favorise l'implantation d'entreprises ICC sur l'île de Nantes, principalement sur les quartiers de la création, de prairie au duc et du futur quartier République.

L'action de la Samoa prend donc la forme :

- d'un accompagnement à l'implantation d'entreprises sur des programmes neufs soit en phase d'investissement soit en phase de livraison ;

- d'une offre d'hébergement dans différents lieux créatifs adaptés aux spécificités de filières ICC.

3.2.1. Immobilier d'entreprises ICC sur l'île de Nantes

Les Industries créatives et culturelles se déploient désormais sur l'ensemble de l'Ile de Nantes. Plusieurs programmes immobiliers localisés sur les Quartiers République et Prairie au Duc seront livrés dans les prochains mois permettant l'implantation de nouvelles entreprises ICC, consolidant ainsi le positionnement de l'île de Nantes comme hub d'innovation et de créativité.

L**es livraisons programmées en immobilier de bureaux pour la période 2022-2024 sont les suivantes** :

Désignation	Maîtrise d'ouvrage	Dont SP bureaux
Quartier République ADAM	**Linkcity**	7.881 m²
Quartier République ANNA	**ADI**	3 290 m²
Quartier République BOUL	**Icade / Rei**	1 700 m²
Quartier République GINA	**LOD**	4 900 m²
Ilot F Prairie au Duc Sud	**OCDL Groupe Giboire**	3 050 m²
Alstom Bergeron - DY 190	**Quartus**	8 000 m²
TOTAL		**28.821 m²**

Depuis 2017, Nantes Métropole et la Samoa ont mis en place un dispositif de coordination des demandes et analyses des besoins immobiliers des porteurs de projets et entrepreneurs ICC à l'échelle de la métropole.

A ce titre, la Samoa assure, en lien avec les services de Nantes Métropole, de la CCI, de Nantes Saint-Nazaire Développement, et de la plateforme « Nantes Entreprises dans ma poche », une mission d'interface visant à orienter les porteurs de projets ICC vers des solutions immobilières après un diagnostic et une définition de leurs besoins.

Cette mission prend appui sur des dispositifs de formulaires « on line » disponibles à la fois sur la plateforme « Nantes Entreprises dans ma poche » et sur le site : https://www.samoa-nantes.fr/pole-economique/immobilier-activites/formulaire-hebergement/

Une revue mensuelle est effectuée après analyse des formulaires pour évaluer les suites à donner et trouver les meilleures solutions d'hébergement.

En 2022, la Samoa via le comité d'agrément a notamment apporté son concours pour les implantations ou investissement suivants : Capacité (600 m²) ; beGreen ; JPEE (1100 m²) ; The Tribe (1 500 m²) ; Startway (2 400 m²) ; Emotic (550 m²). A également été actée l'arrivée de l'entreprise Doctolib.

3.2.2. Immobilier d'activité de la Samoa

La transformation de l'île de Nantes présente des opportunités immobilières qui permettent à la Samoa de développer, avec le patrimoine dont elle dispose ou qu'elle prend en location, une offre locative répondant aux spécificités des entrepreneurs culturels et créatifs.

L'**offre immobilière de la Samoa** se caractérise par 3 types de biens :



Le dispositif immobilier proposé par le Pôle Economique de la Samoa permet une première installation des entreprises et des porteurs de projet en diminuant leurs coûts fixes. Il favorise dans un second temps l'investissement sur le marché privé.

- **L'immobilier tertiaire se caractérise par de petites surfaces à loyers modérés** avec des contrats de location souples sans engagement ni dépôts de garanties, sur une durée limitée avec reconduction annuelle possible sous réserve d'une progression du loyer. Cette tarification échelonnée doit garantir une offre accessible à tous en incitant les entreprises installées et stables financièrement à se diriger vers le marché privé.

- **Les ateliers proposent de plus grandes surfaces permettant aux artistes et collectifs de créer des œuvres.** Les contrats de location sont également souples (principe de la convention d'occupation précaire) et les loyers modérés.

- **Les lieux d'expérimentation permettent d'accueillir des collectifs sur des espaces en transition urbaine qui prennent appui sur des friches industrielles ou urbaines.**

<u>En 2022, la Samoa a :</u>

- **procédé à l'ouverture de 3 sites :**

  - ✓ **Les Halles 1&2 avec 450 m² de bureaux tertiaires**, principalement des bureaux allant de 15 à 25 m² et une offre d'open-space pour 10 places. Ainsi que 550 m² de bureaux et d'ateliers destinés à l'association PING ;

  - ✓ **Le MIN DE RIEN Nord** avec des espaces de bureaux, d'ateliers et de stockage. En 2022 la Samoa a ouvert quelques cellules du MIN DE RIEN Nord pour du stockage, des bureaux et pour des initiatives temporaires type tournage de film. Actuellement ce sont 2 400 m² qui ont été mis en exploitation sur les 4 400m² existant ;

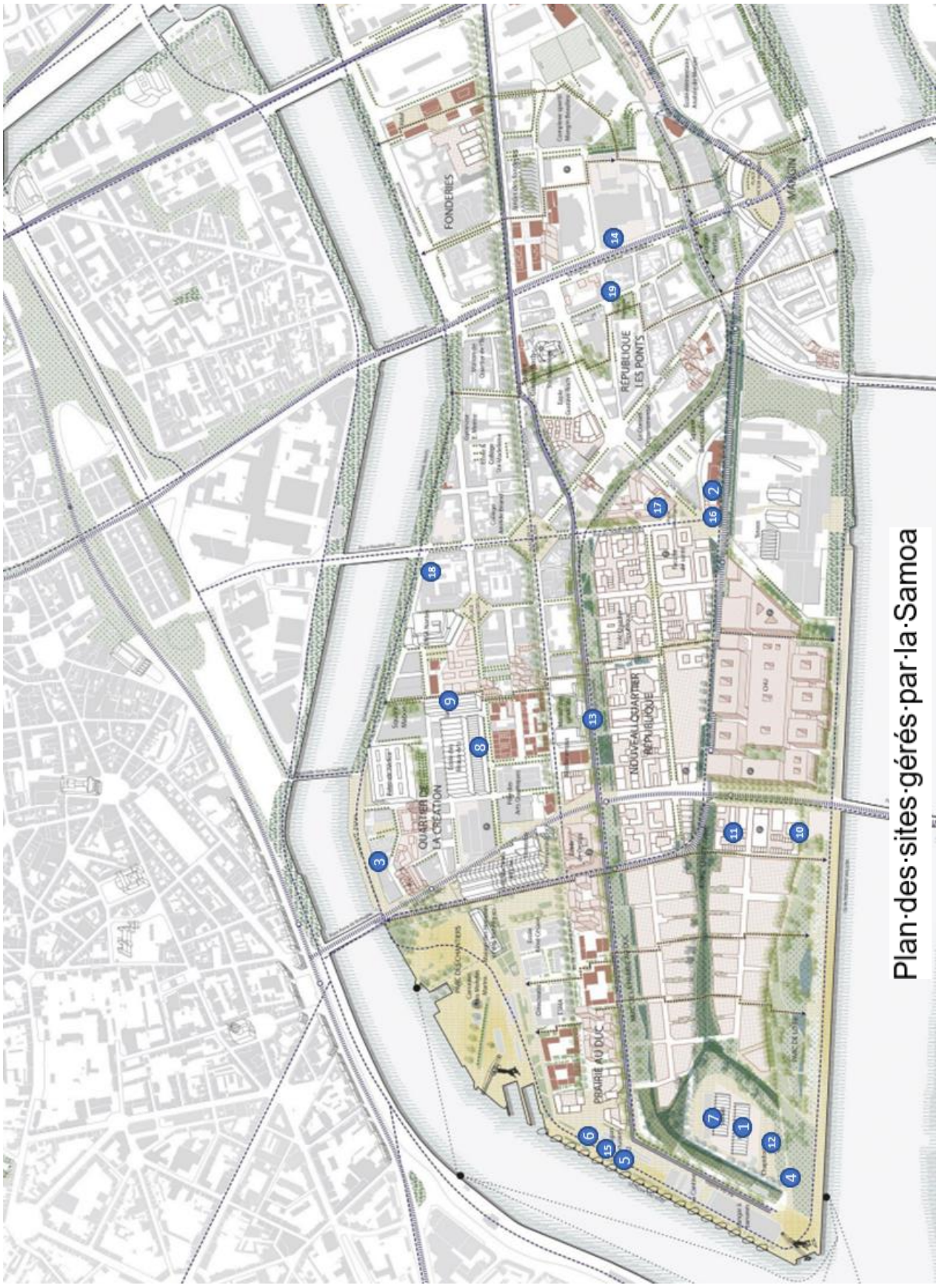
- ✓ **La TROCQUERIE**, un espace de type commerce basé sur la récupération et le troc en exploitation depuis juillet 2022.

- **procédé à la fermeture d'un site,** bâtiment EUREKA au 1 mail du front populaire car les équipes du Pôle Economique ont déménagé dans les nouveaux équipements des Halles 1&2 en décembre 2022 ;

- **accompagné**, **92 entreprises dans leur démarche d'installation sur l'île de Nantes ;**

- **intégré 35 nouvelles entités économiques dans son parc immobilier.**

Au 31/12/2022, le parc immobilier de la Samoa comprend donc 19 sites dont 13 sont affectés à la délégation de service public.



Synthèse du parc immobilier affecté à la délégation de service public :

N° plan	SITE	SURFACE en m²	TYPOLOGIE	NB LOTS	NB LOCATAIRES
1	Karting	1 200	Bureaux Salles de réunion	49	51
2	La Centrale	750	Bureaux Salles de réunion	25	33
3	Creative Care Factory	220	Bureaux	10	10
4	MAISON DU PORT	250	Ateliers & bureaux	4	2
5	HANGARS 20	325	Ateliers & bureaux	5	5
6	HANGAR 30	950	Ateliers	2	12
7	LE SOLILAB	2 810	Bureaux	NC	135 (1seul locataire en direct avec la SAMOA)
8	HALLE 6 EST	515	Bureaux	21	17
9	HALLES 1&2	3 400	Bureaux Atelier Salles de réunion Espaces événementiels	25 1 7 10	Mise en activité fin 2022
10	MIN SUD	2 300	Bureau, Atelier, stockage	3	15
11	MIN NORD	2 200	Bureau, Atelier, Stockage	3	12
12	CHAPIDOCK	540	Terrain	1	1
13	Le Blockhaus HUB	70	Atelier et bureaux	1	1
	TOTAL	**15 530 m²**			**312 locataires**

Parc immobilier Hors délégation de service public, géré par le Pôle économique de la Samoa :

Dans le cadre des différentes missions confiées à la Samoa, le développement du projet urbain offre des opportunités de prise de position sur des friches urbaines et industrielles, lesquelles permettent d'ouvrir de nouveaux terrains de jeux propices au déploiement d'initiatives hors Industries Culturelles et Creative.

Ainsi, le pôle économique assure une mission de gestion hors DSP, en complément de l'action du pôle urbain. L'équipe du pôle économique intervient dès lors comme « prestataire » pour assurer la gestion des sites.

N° plan	SITE	SURFACE en m²	TYPOLOGIE	NB LOTS	NB LOCATAIRES	
11	MIN SUD	4 000	Atelier agriculture urbaine logistique	3	15	
14	Wattignies Social Club	1 000	Ateliers et bar	1	3	
15	Hangar 32	550	Salles événementielles/ espace expo	1	1	
12	Le MIN NORD	2 200	Atelier, Stockage & Bureau	3	1 et Mise en exploitation 2023/2024	
16	LABO DIVA	650	Atelier / restauration / vente / bureau	1	2	
17	SERRES DES 5 PONTS	1 000	Espace de production agricole	1	Mise en exploitation 2023	
18	RHUYS	700	Bureau PU	2	0	
19	Ile come/ La trocquerie	80	RDC commerciale	1	1	
	TOTAL	**10 180 m²**			**23 locataires**	

EN SYNTHESE POUR LE PARC IMMOBILIER DE LA SAMOA

- **312 entreprises, clusters et collectifs ICC hébergés (incluant les locataires du Solilab)**
- **23 structures hébergées hors ICC**
- **+ 1 000 emplois hébergés**
- **Turn-over de 10%**
- **Taux d'occupation de 98%**

3.2.3. Autres projets d'immobilier créatif

MIN DE RIEN :

Dans le cadre de ses missions d'aménagement de l'île de Nantes et de développement de l'économie culturelle et créative sur le territoire, la Samoa a choisi de conserver temporairement (jusuq'en 2030) certaines parties de l'ancien MIN pour accueillir et développer des activités innovantes.

Ce nouveau pôle d'activité a été baptisé « MIN DE RIEN », clin d'œil à l'ancienne activité du site et à la frugalité de la démarche. Cette gestion raisonnée s'inscrit dans le cadre des opérations d'urbanisme transitoire initiées par la Samoa sur l'île de Nantes à l'instar des anciennes halles Alstom entre 2003 et 2010, ou actuellement des Karting/Solilab.

Le projet de **MIN DE RIEN** porte en lui, l'opportunité d'incarner une nouvelle fois, la capacité du territoire à se réinventer tout en se saisissant des défis auxquels il doit faire face. **Face aux dérèglements climatiques, aux tensions sociales, à la gentrification de la ville… la Samoa propose de positionner MIN DE RIEN comme laboratoire des transitions urbaines, durables, culturelles et événementielles.**

L'émergence de MIN DE RIEN permet de :

- faire une place aux nouvelles économies créatives, durables et résilientes à la croisée de nombreuses filières (agriculture urbaine, design, makers, spectacle vivants, métiers d'art, art visuels, numérique…) en accueillant entreprises, collectifs ou associations ;
- préfigurer les usages futurs du pôle de loisirs/culture du Quartier République et faire émerger de nouveaux acteurs ;
- offrir une respiration au milieu des grands chantiers du Sud-Ouest et de donner à voir les chantiers du Quartier République et du nouveau CHU,;
- accueillir de grandes manifestations métropolitaines populaires culturelles, sportives et économiques dans un cadre maitrisé, imposant aux organisateurs et participants des figures et contraintes favorables aux transitions.

Avec les activités qui se développent à MIN DE RIEN, la production et la fabrication retrouvent une place en cœur de métropole. **Ce lieu est un laboratoire qui favorise toutes les formes de l'économie circulaire et des circuits courts** (ressourceries culturelles et/ou de matériaux). Il permet **aussi de tester de nouveaux usages et de nouvelles technologies** autour de plusieurs axes d'expérimentation :

AXES D'EXPERIMENTATIONS



La partie Sud du MIN DE RIEN accueille depuis 2019 diverses structures en lien avec les industries créatives et culturelles (ICC) et l'agriculture urbaine. Elle se compose de 3 grandes polarités :

- **un pôle agroalimentaire, local et solidaire sur 3 700 m²** avec L'Agronaute, laTricyclerie, Le Champignon Urbain, Le Kiosque Paysan, Ekibe, La grande barge … ;

- **un pôle de fabrication créatif et design sur 1 500 m²** avec le studio KATRA, Fichtre, Quand Même, Gueules de bois, l'atelier Moins mais mieux ;

- **un pôle culturel et artistique sur 1500 m²** avec l'arrivée de Mille-feuilles fin 2023 comprenant à terme 30 ateliers d'artistes ;

La partie Min Nord offre l'opportunité d'installer un nouveau lieu dédié au spectacle vivant et aux arts visuels pour soutenir les 2 filières avec 4 500 m² en intérieur répartis en 5 grands volumes, et 8 500 m² extérieur permettant la dilatation des entreprises et l'accueil de manifestation grand public.

Bilan Opérationnel 2022

Au 31/12/2022, le site accueillait 33 entreprises et collectifs, hébergeant plus d'une centaine d'emplois.

33 ENTREPRISES OU COLLECTIFS HEBERGES

APALA / Tricyclerie / Atelier Moins Mais Mieux / Gueule de bois / Déjà / Louise FERCHAUD ceramique / HYACINTHE / 23 ° / LIMOUNE / MICRMARCHE / Naoned enseigne / Peinture Nantaise / Clémence regnier, (ennoblisseur textile) / Caroline Pinsot / Chifoumi Studio (mosaïste) / collectif Inch (architecte) / Les Ensembleurs (facilitateur d'atelier collectifs) / San Antonio, (caviste) / Studio Basta (paysagiste) / STUDIO KATRA / digital Samavor / le Ricochet / La Sauge / la Cause / Granite Chaie Urbain / Champignon Urbain / la grande Barge / Pastimatique / Kiosque Paysan / Fichtre / Quand Même Association Franco Ukrainienne / Petit Jean

MIN DE RIEN
Friche urbaine créative

Les Boucaniers / Atelier Scénographie du Warehouse / Hiboo Films / Biche Prod / Stomach Company / PlusPlus Prod / Etienne Faivre / Matthieu Grébot / Pemberton Drive / Theatre des Faux Revenants / Hupercube VR / Last Lunch / Magnanime / Villes Parallèles / La Granges aux Belles

Etat des lieux locatif au 31/12/2022

En 2022, deux premiers événements ouverts au public ont été accueillis : PACO TYSON en septembre et LENA en novembre 2022. Ces deux premiers évènements ont été l'occasion de tester l'usage d'un site outdoor de centre-ville pour la réalisation de manifestations avec musique amplifiée.

Une première expérimentation a été engagée relative à la cartographie sonore des événements et à l'impact d'activité du site sur son environnement en partenariat avec la Société ALHYANGE. L'o**bjectif est de faire cohabiter activité culturelle en centre-ville et riverains, d'anticiper** les éventuelles gênes induites par ce type de lieu (activité plein air en zone urbaine) et d'a**ssocier les riverains** à la réflexion et l'évolution du concept. A l'issue de cette première expérimentation**, des mesures correctives ont été apportées** pour la tenue de manifestations futures notamment la fin des programmations à minuit, la limitation des évènements le dimanche ou encore la préconisation d'équipement sonores spécifiques.

LA TROCQUERIE :

Situé à l'angle de la rue de la Porte Gelée et de la petite biesse et donnant directement sur la place Wattignies ce local commercial de 80 m² est propriété de la Samoa depuis 2019. Pour sa mise en exploitation, la Samoa souhaitait trouver un projet à même de favoriser les rencontres entre citoyens et assurant une animation de la place Wattignies. Début 2022, c'est le projet de la Trocquerie porté par Agathe VIOLAIN qui a été retenu pour s'installer dans ce local. Ce projet (lauréat développement durable des jeunes talents de Loire-Atlantique en 2023) est un concept de magasin de troc avec abonnement. Il s'agit d'un nouveau modèle de commerce alliant Economie Social et Solidaire, réemploi et circuit court.

Les travaux d'aménagements de la cellule ont commencé en mars 2022 pour une livraison et un début d'exploitation fin juin 2022.

L'exploitant dispose d'un bail commercial dérogatoire de 23 mois avec une mission d'animation sur le quartier.





LES 5 PONTS :

Livrées en novembre 2021 et propriété de la Samoa, les serres sur les toits de l'opération des 5 Ponts doivent accueillir un projet de ferme urbaine en centre-ville de Nantes. Initialement fléchée comme exploitant du projet, la SAUGE, installée actuellement sur le MIN DE RIEN et portant le projet l'Agronaute, n'a pas su rassembler les garanties financières nécessaires à une installation sur les serres des 5 Ponts. La Sauge a été confortée dans son installation sur le site de MIN de Rien jusqu'en 2030 et il a été décidé au premier semestre 2022, en accord avec Nantes Métropole, de relancer un appel à candidatures en octobre 2022 pour sélectionner un nouvel exploitant.

La mise effective en exploitation des serres est prévue au dernier semestre 2023.

3.3 Accompagnement et conseil au développement économique

La Samoa est un opérateur économique dont la finalité est de développer les filières des industries culturelles et créatives par la création de valeur et d'emplois. **Le pôle économique propose une offre globale de services et de conseils aux porteurs de projets, startups et entreprises de ces filières.**

Dans son offre de services, la Samoa propose différents modules :

- Accompagnement et conseils aux entreprises et porteurs de projets ICC.
- Aide à la recherche de financements.
- Accélération de projets ou d'entreprises en création ou en forte croissance.

3.3.1. Accompagnement et conseils aux entreprises issues des filières culturelles et créatives

La Samoa propose une offre de service aux porteurs de projets économiques, en lien avec les 12 filières des industries culturelles et créatives qui s'adapte au niveau de maturité des projets et entreprises :

- **Diagnostic / évaluation :** état des lieux du projet et de son environnement, évaluation des besoins et premières recommandations. Puis prise en charge par le pôle économique de la Samoa ou réorientation vers une structure d'accompagnement : CCI (Maison de la Création), Ecossolies, Atlanpole…

- **Programme d'accompagnement personnalisé** accessible après la phase d'évaluation et de diagnostic (dispositif Tandem) qui comprend :

    - **Un accompagnement à la création** (aide à la formalisation d'une proposition de valeur, validation des cibles de clients, d'un modèle économique pérenne, aide à la rédaction de business plan, mise en relation avec des avocats ou experts comptables pour finaliser la création).

    - **Un accompagnement au développement** (élaboration d'un plan de développement commercial, évolution du modèle économique, évolution de la stratégie de développement, financement de l'innovation...).

    - **Une mise en réseau**. Le pôle économique de la Samoa positionne son action au cœur d'un réseau de partenaires. Il anime des revues de projets pour coordonner son action et suivre les entreprises ICC avec les structures d'accompagnement partenaires dont Atlanpole, Réseau Entreprendre, Nantes Initiative, les Ecossolies, CAE OZ, Nantes Saint-Nazaire Développement, France Active…

L'activité du pôle économique de la Samoa en termes d'accompagnement est significative avec :

- **244 demandes d'entreprises** (-5%) dont 152 portant sur un besoin d'accompagnement, et 92 sur des questions d'immobilier.

- **Parmi les 152 demandes d'accompagnement,**

    - **12 projets ont été réorientés, après évaluation, vers d'autres structures** de la création d'entreprises partenaires du pôle économique de la Samoa (Ecossolies, CAE OZ, Nantes Saint Nazaire Développement, Atlanpole…).
    - **81 projets ont été bénéficiaires d'un programme d'accompagnement personnalisé (identique à 2020) dont 40 projets créatifs et 41 projets culturels (soit 51 %).**

3.3.2. Accès au financement pour les entreprises ICC

En 2022, le pôle économique de la Samoa a poursuivi la consolidation de son dispositif d'aide à la recherche de financements pour les entreprises ICC.

Les partenariats initiés pour la Creative Factory Selection ont été reconduits avec la Banque Populaire Grand Ouest et se poursuivent avec la Banque Publique d'Investissement et les réseaux de business angels, notamment ABAB.

Ces partenaires interviennent lors du jury de sélection initial mais également lors d'un atelier sur le business plan, ce qui permet aux lauréats d'avoir des retours « de financeurs » et des conseils sur leur projet, notamment dans la recherche de fonds ; et aux partenaires, d'identifier les projets finançables par leurs structures.

La Samoa travaille de plus en plus régulièrement avec d'autres partenaires financiers, France Active, Initiative Nantes, Réseau Entreprendre, notamment.

Les financements obtenus par les entreprises qui ont été accompagnées par le pôle économique de la Samoa ont atteint un total de 4,9 M€ en 2022 avec une forte proportion de levées de fonds privées (Equity) mais également des subventions BPI et des prêts bancaires.

Le montant cumulé des financements est de 42,9 M€ sur les 9 dernières années.

3.3.3. Accélérateurs et développeurs de projets créatifs

Pour compléter son offre de services à destination des porteurs de projets, le pôle économique de la Samoa propose des dispositifs d'accélération de projets. En 2022, le pôle économique anime :

- 2 **dispositifs d'accélération**
- un **dispositif « Alumni »** pour les entreprises passées par l'un des dispositifs
- un nouveau dispositif **développeur « Créative Evolution »** pour des entreprises en changement d'échelle.
- un nouveau dispositif **développeur « Média Image Evolution »** pour des entreprises de cette filière souhaitant travailler sur de nouveaux projets / business.

Creative Factory Sélection

Depuis 9 ans, le pôle économique de la Samoa a mis en place **un accélérateur dédié** aux porteurs de projets culturels et créatifs à fort potentiel grâce auxquels **59 porteurs de projets ont été accompagnés, 207 emplois créés et 19 M€ de financement obtenus (soit 14 % de plus qu'en 2021).**

LES PARTENAIRES DU DISPOSITIF :

La Creative Factory Selection est un programme d'accompagnement destiné à accélérer des projets créatifs à fort potentiel économique. Durant neuf mois, les porteurs de projets sélectionnés bénéficient de 17 ateliers animés par des experts, d'un coaching mensuel personnalisé réalisé par le pôle économique de la Samoa et d'heures de conseil gratuites de la part des partenaires du programme.

Le taux de survie à 3 ans des entreprises accompagnées par la Creative Factory Selection est de 86,5 %.
La saison 2022 de Créative Sélection regroupe des projets à différents stades d'avancement, rayonnant sur toutes les filières des industries culturelles et créatives. Un projet est anté-création, un autre est en autoentrepreneur (et doit évoluer vers la création d'une société) et 4 lauréats ont déjà un 1er chiffre d'affaires.



- **INSTEAD** l'entreprise produit du mobilier haut de gamme, écoresponsable et entièrement fabriqué en France, à partir de la drêche de brasserie (déchet de la bière)**.**

- **LE RICOCHET** propose une offre en ligne de jouets de seconde main nettoyés et vérifiés

- **SMILE IN THE LIGHT** a imaginé un module mobile projetant des jeux d'arcades au sol pour mettre en mouvement par le jeu et favoriser les rencontres.

- **TERMINUS STUDIO** est un studio de post-production, spécialisé dans le rendu 3D et les effets spéciaux numériques et ancré en Région.

- **AGRICOMICS** crée une bande dessinée de vulgarisation scientifique, sur mesure, pour permettre une diffusion plus rapide des connaissances.

- **MAGNANIME** travaille sur une borne de collecte pour contenants réutilisables, écoconçue, 100% française et low-tech.

Chiffres de la saison 8 (en cours) :

- **26** candidatures ; **6** lauréats
- **2** créations d'entreprise à venir ; **4** entreprises déjà créées
- **251 K€** de financements obtenus en 2022 par les 6 lauréats
- **1 accompagnement** de la BPI pour une Bourse French Tech (30 K€), 1 PL2I obtenue
- Un accompagnement de **9** mois avec **17** ateliers correspondant à **84 heures** de formation et **60** coachings individuels

Accélérateur Culture et le Forum Entreprendre dans la Culture

Accélérateur Culture



En complément du dispositif Creative Factory Sélection, la Samoa propose un accompagnement spécifique aux porteurs de projets, entreprises ou associations culturelles en phase d'amorçage ou de développement : l'accélérateur culture. L'ambition de ce dispositif de 10 mois est de structurer, consolider et développer son projet culturel et d'aider à identifier des modèles économiques mixtes et pérennes.

Ce dispositif s'adresse aux porteurs de projets et entrepreneurs culturels, mais aussi aux entreprises, associations et collectifs issus des **filières des arts visuels, spectacle vivant, audiovisuel, patrimoine, édition et métiers d'art**.

Le dispositif est structuré en trois volets d'accompagnement :

- **Des ateliers collectifs** (1 à 2 jours par mois soit au total **16 ateliers)**
- **Des rendez-vous individuels** avec un binôme de l'équipe d'accompagnement de la Samoa (
- **Des conseils et rendez-vous d'experts** dispensés par des experts métier (expert-comptable et stratégie de financements privés),

LES PARTENAIRES DU DISPOSITIF :

La 4e saison de l'accélérateur culture s'est déroulée de février à novembre 2022, après une sélection opérée par un jury composé de professionnels et d'experts des filières culturelles qui s'est tenu en visio le **21 janvier 2022**, comprenant notamment des représentants de la DRAC et des services culturels de la ville de Nantes et de la Région Pays de la Loire. **Voici les 6 lauréats 2022** :

CANTO DA SABIA BOOKS : Club d'abonnement mensuel de livres d'enfance et de jeunesse destiné à la communauté brésilienne, en Europe, enrichi d'un guide de lecture parental et d'activités ludiques.

CENTRE CLAUDE CAHUN : un espace dédié à la photographie contemporaine à Nantes, proposant une programmation exigeante, un pôle d'éducation à l'image et un centre de ressources à destination des photographes professionnels.

I**NCLOOD :** maison d'édition bilingue et innovante, ayant pour objet la promotion de la lecture en français et en langue des signes française. Grâce à l'application Inclood, le livre papier est connecté et active des vidéos en Langue des Signes Française.

La compagnie PARIS BENARES : produit des spectacles de marionnettes géantes en France et à l'international. L'année 2022 a été marquée par l'achat d'un grand bâtiment pour leur atelier et fonder un tiers-lieu culturel et artisanal en nord Loire-Atlantique.

LA TURBINE : développe des outils d'inspiration et d'action pour un futur désirable, tel qu'un média en ligne, des événements culturels et festifs, des ateliers et des expériences inédites pour le grand public ou les organisations.

CITE MONDE : développe à Nantes, des projets de création et de recherches vocales et musicales associant des artistes professionnels de tous les continents et des interprètes amateurs, et porte un projet d'école internationale des arts de la voix et des musiques du monde.
** Après quelques semaines dans l'accélérateur culture, l'association Cité Monde n'a pas pu tenir le calendrier prévu dans notre convention. En accord avec l'équipe de l'association, la Samoa leur a proposé de participer au dispositif l'an prochain.*

Bilan de la 4ème saison

- **22** dossiers de candidatures reçus / **9** pré-sélectionnés
- **6** lauréats (dont 1 projet qui a reporté sa participation pour la prochaine saison)
- **6** structures créées (4 associations et 2 entreprises)
- **24** emplois
- Un accompagnement de **10** mois avec **16** ateliers correspondant à **92 heures** de formation et **58** coachings individuels

Le Forum Entreprendre dans la culture

La Samoa s'est mobilisée autour de l'évènement du Forum Entreprendre dans la culture en Pays de la Loire (le 25 octobre 2022). Cette manifestation à l'initiative du Ministère de la Culture, est relayée en

région. Trois organisations sont coproductrices de l'événement : la Drac des Pays de la Loire, la Région des Pays de la Loire et la Samoa. La Samoa intervient en étroite collaboration avec la Ville de Nantes.

La Samoa participe financièrement à hauteur de 4K€, aux côtés de la Ville de Nantes, la DRAC, La Région Pays de la Loire, ainsi que le Pôle de coopération des musiques actuelles. Par ailleurs, la Samoa organise **2 temps forts** :

► **Le challenge de projets :** 3e édition pilotée par la Samoa avec pour ambition de mettre en valeur et soutenir les projets culturels innovants et créatifs inscrits dans une démarche entrepreneuriale. Ce challenge est ouvert à toute structure culturelle portant un nouveau projet en lien avec la culture.

27 porteurs de projets culturels ont candidaté et **6 ont été pré-sélectionnés** pour venir présenter leur projet devant un jury composé de la DRAC, la Région Pays de la Loire et la Samoa.

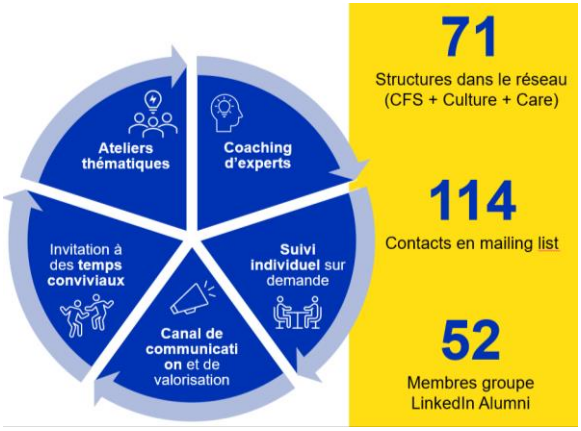
Deux projets ont été récompensés : **Ozzak qui a obtenu le prix de 2 000€ et Julie Barbeau qui bénéficie de l'accompagnement de la Samoa.**

► **Table ronde** sur la thématique « J'ai participé à un programme d'accompagnement », en partenariat avec La FRAP avait pour objectif de montrer les bénéfices de l'accompagnement pour les entrepreneurs culturels et créatifs. Cette table ronde a également été l'occasion pour la Samoa de dévoiler son nouveau programme d'accompagnement collectif à destination des entreprises des filières de l'Image/Média en développement : Image / Média Evolution.

Dispositif Alumni

Depuis juin 2018, le pôle économique de la Samoa anime un dispositif « Alumni » afin de permettre aux entrepreneurs passés par un accélérateur d'avoir accès à des ateliers, d'échanger entre pairs, et de construire des synergies.

A date, **71 structures ont accès à ce dispositif d'accompagnement**, représentant 114 personnes



Afin de construire une communauté d'entrepreneurs solide et solidaire tout en créant des opportunités business, ce dispositif propose du conseil personnalisé, des évènements et des ateliers portant sur des thématiques non abordées lors des différents programmes d'accélération. A titre d'exemple :



- **Ateliers collectifs :** Un calendrier d'ateliers collectifs mensuels est proposé aux Alumni afin de les faire monter en compétences sur des thématiques précises sur la base d'une programmation établie avec les entrepreneurs avec 6 rencontres annuelles (25 Février : Appliquer le Design Thinking / CreID ; 18 Mars : Initier une démarche de mesure d'impact / ImpactTrack ; 29 Avril : Savoir négocier / Next Level ; 17 Juin : Construire ma stratégie Influenceurs Web / La Boîte à Donuts ; 14 Octobre : Relations presse / Barberousse ;04 Novembre : Intelligence collective/ Sensipode)

- **Coaching et conseil individuel :** En complément des coachings proposés par les équipes de la Samoa aux alumni, des séances de conseil personnalisé ont été animées par des experts partenaires de la Samoa sur deux thématiques :

  - **Coaching dirigeant** avec Arnaud Jéhenne (consultant expert) : 4 entreprises coachés en challengeant les dirigeants sur leur stratégie de développement
  - **Prospection commerciale** avec Gérard Crépel (consultant expert) : 6 entreprises accompagnées dans le développement de leur stratégie commerciale

Les principales informations à retenir à l'échelle des Alumni de nos accélérateurs sont notamment :

- Une levée de fonds de 1.2 M€ pour **Biologbook** qui poursuit son développement

- **Beem Energy** dans la liste des 100 startups mondiales pour accélérer la transition énergétique et inverser le changement climatique
- **Le théâtre Beaulieu** ouvre sa propre salle de spectacle dans le quartier du même nom (un investissement de 1 M€)
- **Casus Ludi** lance son jeu “Blanc” en février 2023, salué par la critique et les joueurs.Succès sur Nintendo Switch.
- **OZZAK** a signé avec une trentaine de cinéma dont le GRAND REX à Paris.
- **SUN** a dévoilé sa nouvelle plateforme de distribution audio numérique, ouverte aux producteur·rice·s audio et musicaux régionaux. Une première pour une radio en France.
- **Rebond** lance le premier ballon de football recyclable et socio-éco-conçu.
- Bpifrance le Hub et France Digitale ont dévoilé le mapping 2022 des startups françaises à impact. Plusieurs alumni dans ce palmares : **Atmotrack** (ville connectée), **Articonnex** (économique circulaire), **ID City** (citoyenneté), **Orthopus**, **Smart Macadam et Wello** (inclusion et lien social), **Transway** (mobilité) et **Urban Canopee** (ville durable)
- **Orthopus** a bouclé une levée de fonds de 2 M€ début fébrier 2023

Développeur Creative Evolution

Afin de consolider son offre et de mieux répondre encore aux besoins des entreprises ICC de la région, la Samoa en accord avec Nantes Métropole et la région Pays de La Loire, a développé une nouvelle offre d’accompagnement autour de deux dispositifs appelés « développeurs », qui s’adressent aux entreprises ICC à plus forte maturité.

Le premier dispositif, le « développeur Créative évolution », a été lancé en décembre 2021 avec 4 entreprises, et s’est achevé en octobre 2022. Une deuxième saison de ce dispositif a été lancée le 5 janvier 2023, avec 6 entreprises.

L’ambition est de proposer un accompagnement pour les entreprises ICC en forte croissance, avec un CA compris entre 400 K€ et 2 M€, leur permettant de franchir un nouveau cap de développement et de créer de nouveaux emplois.

Ce dispositif a pour objectif d’accompagner les dirigeants de ces entreprises, dans les principales étapes d’un changement d’échelle de leur structure :

- Concrétiser et piloter une stratégie de croissance, ambitieuse et réalisable
- Renforcer la posture et le leadership du chef d’entreprise
- Consolider leur organisation de manière pérenne

Durant une période de 10 mois, le dispositif Creative Evolution comprend un accompagnement en 2 volets avec :

- des ateliers collectifs animés par des experts partenaires sur 3 thèmes phares du changement d’échelle : le pilotage stratégique (Actyvea) ; la posture et le leadership du dirigeant (Cinetic) ; l’organisation commerciale et financière (Quaternaire) ;
- et un accompagnement individualisé et sur-mesure, sous forme de coachings réalisés par un binôme de coachs de la Samoa.

En option, les entreprises sélectionnées peuvent participer, selon leur besoin, à deux programmes partenaires du dispositif : le programme à l’international Go to the World animé par Team France export et Atlanpole et le programme de préparation à la Levée de fonds piloté par ADN Booster.

<u>Une première saison réussie</u> :

Les retours des dirigeants d’entreprises sont très positifs sur cette première saison (Mobidys ; Studio Sherlock, Zebulon Régie, SGBALL).
Les entreprises ont formalisé leur stratégie de croissance et leur roadmap stratégique à 18 mois avec sa déclinaison en plan d’actions. Toutes ont poursuivi, avec leurs équipes, les travaux vus en ateliers collectifs sur les thématiques stratégiques, managériaux et organisationnels.
Une des forces mise en avant est le partage d’expérience avec le groupe et la possibilité de travailler entre pairs sur les thématiques de développement de l’entreprise.

Une sélection de 6 entreprises pour la deuxième saison

Une nouvelle promotion de 6 entreprises du territoire a été sélectionnée et a démarré le programme en janvier 2023 pour 10 mois.
Pour le recrutement des entreprises, la Samoa a fait la promotion du dispositif auprès de son réseau d'alumni et de structures d'accompagnement nantaises prescriptrices du dispositif (Atlanpole, ADN Booster, Ecossolies…). La Samoa a également mené une campagne de marketing ciblée sur LinkedIn avec la réalisation d'une série de podcasts sur la thématique de la croissance pour une entreprise créative et culturelle. Ces podcasts s'appuient sur les témoignages des dirigeant(e)s des entreprises de la saison 1 de Creative Evolution, ainsi que sur les conseils des cabinets experts partenaires du dispositif.

- *Lien vers la série de Podcasts « Les entreprises créatives en croissance »* : https://bit.ly/podcast-creative-playlist

Pour cette deuxième saison les entreprises ont été sélectionnées en novembre et décembre 2022. Ces lauréats paieront un reste à charge de 2000 € chacune pour participer au financement du programme.

Mylittle trip propose le premier service d'abonnement de voyages surprises personnalisés en France.

Les Nouveaux Jours Productions est une société de production audiovisuelle spécialisée dans le documentaire pour les grandes chaines nationales.

Sensipode est une agence d'innovation par le design.

La Koncepterie est une agence évènementielle et de communication spécialisée dans les projets à impacts et éco-responsables.

La Boite à Donuts est une agence de webmarketing et de création de sites web qui a fusionné récemment avec l'agence digitale Monsieur Lucien.

Millimètre est une entreprise spécialisée dans l'agencement sur-mesure et qui a créé sa marque UNI (mobilier et design d'espace).

Chiffres de la saison 2 (en cours) :

- **6** entreprises accompagnées
- **58** emplois
- **4.5 M€** de CA
- **10** mois d'accompagnement comprenant **15 ateliers collectifs**

Développeur Image Média Evolution

Le second dispositif, le « développeur Média Image Evolution », a été préfiguré en 2022, pour un lancement en février 2023. Il est sur cette première édition dédié à la filière Média Image.

Après une phase d'entretiens auprès d'entreprises ICC du territoire, il est apparu au cours de ces entretiens que **les entreprises des filières Média/Image/audiovisuel avaient des besoins spécifiques en comparaison aux autres filières culturelles et créatives.** C'est pourquoi la Samoa a décidé de préfigurer et lancer un nouveau dispositif d'accompagnement à destination de ces filières spécifiques.

L'ambition de ce nouveau dispositif est d'accompagner les entreprises des filières Image/Média (Cinéma/Audiovisuel, Motion design, Jeu vidéo, Animation 2D/3D, Réalité virtuelle) qui portent un projet de développement pour permettre aux dirigeants de :

- **Créer des opportunités de marché et de nouvelles collaborations au national et à l'international, en participant à des délégations, des salons et des business meetings ;**
- **Franchir un nouveau cap et consolider le développement, en initiant de nouveaux projets collaboratifs :**
- **Se valoriser au national et à l'international.**

Le programme d'une durée de 5 mois est constitué de différents temps d'accompagnement dont l'objectif est de créer des opportunités business:

- **Un accompagnement individualisé et sur-mesure**, sous la forme de coachings, par un binôme de l'équipe d'accompagnement de la Samoa.
- **Des temps collectifs (un par mois en moyenne)** qui prendront différentes formes : ateliers de codéveloppement entre pairs, ateliers de coopération, des rencontres privilégiées, etc.
- **Des temps de valorisation :** visites exploratoires, délégations au national et accès à des délégations internationales.

Pour ce nouveau dispositif, la **Samoa a développé des partenariats** avec **la Team France Export** pour les besoins à l'international, et **Worklab** cabinet de conseil en intelligence collective pour les ateliers de coopération.

La sélection pour ce dispositif s'est faite à la suite d'un **appel à candidatures qui s'est déroulé du 25 octobre 2022 au 8 janvier 2023**. **14 candidats** ont postulé au dispositif.

Un jury de sélection qui s'est tenu le 20 janvier 2023, composé de la Samoa et de la Plateforme (Pôle cinéma et audiovisuel des Pays de la Loire) a déterminé les 6 entreprises lauréates de la 1ère édition du dispositif.

Les **6 lauréats** seront dévoilés en février 2023, lors du lancement du dispositif :

- **MSTREAM**, agence de production audiovisuelle qui porte un projet ambitieux de studio XR sur la région Nantaise
- **CRABE FANTOME**, agence de production transmédia (storytelling / narration en multimédia) spécialisée dans la mise en valeur de territoire et de projets art/science
- **LA POMPADOUR** : Studio de films d'animation en tous genres (motion design, cartoon, 2D, 3D, webserie, brand content,...)
- **GRANDE OURSE** : agence de production de documentaire et long-métrage / fiction
- **OHNK** : agence de production de documentaires et fictions (long métrage et série)
- **UNSTATIC** : agence créative et studio de motion design

3.4 Open innovation et expérimentation

En sa qualité de développeur économique et d'aménageur de l'île de Nantes, la Samoa se positionne, depuis plusieurs années, dans le champ de l'innovation urbaine et de l'Open Innovation dédiées à la fabrique et usages de la ville. Elle mobilise ses équipes sur des démarches innovantes et/ou créatives et met à disposition ses ressources constituées de biens immobiliers, fonciers disponibles provisoirement et de compétences projet transversales.

En utilisant l'innovation croisée comme pivots entre les filières économiques et industrielles du territoire, le projet du pôle économique de la Samoa est d'accompagner le développement des 12 filières des industries culturelles et créatives, de les positionner comme moteur de croissance économique et générateur d'innovation pour la métropole nantaise et la Région des Pays de la Loire.

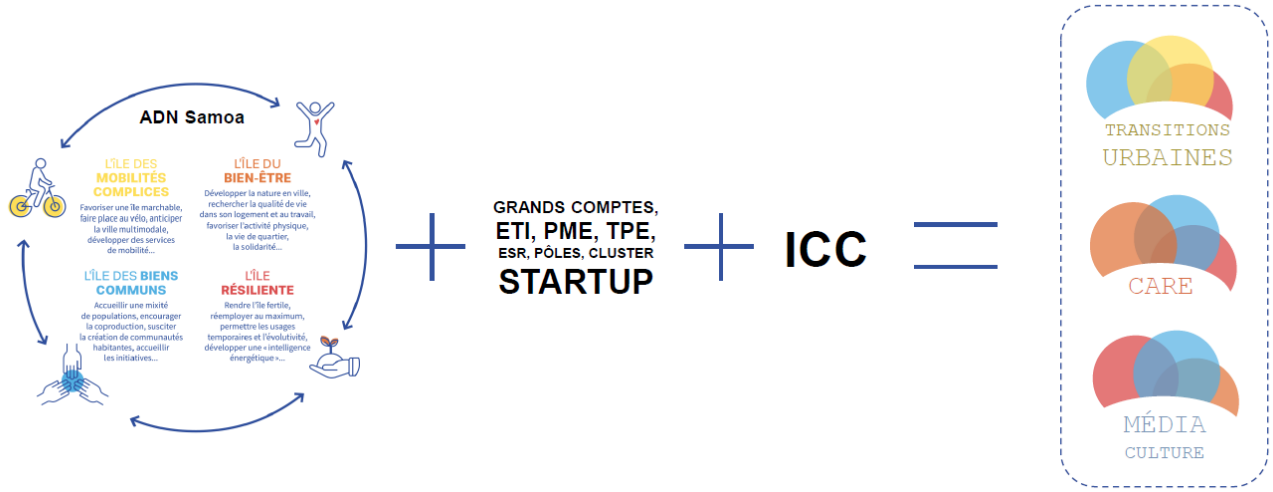
Le pôle économique de la Samoa concentre son activité de fertilisation croisée et d'expérimentation autour de :

- **L'animation économiques via des Communautés créatives et du club des designers nantais et ligérien ;**
- **La structuration des filières émergentes**. **Ainsi en 2022, une action spécifique a été initiée autour de la « mode responsable » ;**
- **Démarches prospectives avec notamment le lancement d'une réflexion « île de Nantes 2050 » ;**
- **Une offre d'open innovation dédiée aux grands comptes**
- **Une offre de services pour faciliter les expérimentations**
-

3.4.1. Animation des communautés créatives

Chaque communauté réunit des acteurs de l'économie créative, de la culture, de l'enseignement et de la recherche, des représentants des filières économiques et industrielles et des grands donneurs d'ordre. L'ambition est d'impliquer les acteurs du territoire dans un schéma vertueux d'innovation croisée participative.

Suite à une évolution mise en place en 2021, 3 communautés majeures se réunissent régulièrement : **Transitions Urbaines**, **Care** et **Média Culture** (cf. schéma suivant).



Pour rappel, de façon transversale deux éléments fondamentaux se dégagent :

- Le « design » doit infuser de façon globale par ses méthodes dans chacune des nouvelles communautés au lieu d'être représenté à part entière.
- Le programme Quartier démonstrateur, produit phare de l'expérimentation de la Samoa intègre ses membres au sein de la communauté Transitions Urbaines et se duplique dans chacune des autres communautés, Care et Média Culture.

En 2022, le pôle économique a continué d'accompagner les startups ICC dans toutes les phases du déploiement de leurs innovations en lien avec les grands donneurs d'ordre. Elle accompagne aussi les grands comptes et les entreprises de taille intermédiaire pour mieux structurer leurs démarches d'Open Innovation. Cet accompagnement a pris principalement la forme d'appel à idées ou projet et de déploiement des expérimentations.

De belles réussites transdisciplinaires ont émergées Elles sont les témoins économiques et industrielles des collaborations entre filières ICC et autres filières d'activité.

A titre d'exemple, en 2022 nous avons accompagné deux grands comptes dans leur démarche d'Open Innovation. La Samoa en tant que développeur de l'économie au service des industries culturelles et créatives a mis en œuvre deux processus permettant aux structures du territoire de proposer leurs idées et projets dans le cadre de problématiques posées par nos partenaires :

- La cellule d'innovation de NACARAT au travers d'un appel à projets doté de 15 000€ pour le consortium gagnant (NIELSEN CONCEPT & QUB). La réflexion portait sur le fond et la forme que doivent prendre les espaces privatifs abritant vélos, trottinettes, gyroroues, et tous autres Engins de Déplacement Personnels Motorisés ou non.

- L'entreprise SUEZ accompagnée depuis 1,5 an par un appel à concept, puis un atelier citoyens et désormais par le suivi de collaboration avec l'agence de design RUBAN. Les designers continue d'élaborer le concept « SUZY », une application mobile destinée aux enfants pour les sensibiliser à la tension qu'il existe sur l'eau et leur enseigner, in fine, des écogestes.

3.4.2. Animation des écosystèmes du design

Les méthodologies du design sont un effet de levier pour faciliter les collaborations entre les différents filières économiques et industrielles du territoire. Sur la base des conclusions de l'étude réalisée en 2021, une feuille de route a été définie avec notamment les actions suivantes :
- Confirmer le positionnement design et construire une communication institutionnelle
- Participer ou organiser la stratégie évènementielle autour du « design »
- Animer un groupe de rencontres, d'échanges et de réflexions avec les designers de la métropole
- Participer au lancement ou au montage de projets économiques communs
- Contribuer au rayonnement du design nantais en dehors de nos frontières

Au titre de l'année 2022, les principales actions ont été :

- **Installation du Club des Designers**

En 2022, **l'accent a été mis sur la constitution d'un réseau de designers,** nommé **Club des Designers** et qui a pour ambition de :
- Mettre en réseau les designers du territoire
- Répondre à leurs besoins et développer leur économie
- Se coordonner et fonctionner en mode projet pour relever des défis ou accéder à des financements
- Promouvoir le design de notre territoire pour le faire rayonner au-delà de nos frontières

Près de **25 établissements** y sont représentés : acteurs économiques (agence, PME, indépendant, …), académiques, institutionnels et laboratoires d'innovation publique.

- **Préfiguration de l'offre du Creative Lab**

Par ailleurs, et avec la livraison des Halles 1&2, la Samoa a préfiguré l'offre du Creative Lab en collaboration avec les structures partenaires. Ce lieu atypique est pensé dans ses équipements et son mobilier avec le Club des Designers.
Le Creative Lab fonctionne avec les structures représentantes des créatifs et s'incarne dans une offre en 4 briques principales.



1. **Location** : 3 salles de créativité (de 40 à 80 m²) pensées, aménagées et équipées pour accueillir tout externe dont la manifestation est en lien avec le design et la créativité
2. **Animations** : programmation d'un temps fort mensuel, principalement sous forme de formation d'une journée (avec un tarif attractif entre 200 à 300€/participant) proposant de se former, découvrir, manipuler ou améliorer ses pratiques créatives ou d'innovation
3. **Parcours ad hoc** : la Samoa apporte une réponse dédiée à un ou plusieurs partenaires qui a un besoin complexe et pour lequel le design peut apporter des solutions
4. **Open innovation** : Un laboratoire créatif d'innovation et d'expérimentation pour imaginer, créer et tester les solutions de demain (et qui s'appuie sur nos nombreux précédents projets).

- **<u>Coordination de l'organisation de France Design Week 2022 :</u>**

La Samoa en sa qualité de membre organisateur de la manifestation en local, aux côtés de l'Ecole de Design de Nantes Atlantique, Advanced Design et Prisme Editions, a participé à cet évènement dédié au « design » sous toutes ses formes et a en particulier organisé 2 temps de rencontre :

- 1 petit-déjeuner monté en partenariat avec EMC2, pôle de compétitivité européen des technologies de fabrication qui accompagne start-up, PME, ETI, grands groupes et académiques vers l'industrie écoresponsable pour produire mieux, propre, connecté, ensemble et local.
  Ce temps fort autour du « design & de l'industrie » a permis de brasser une vingtaine d'acteurs avec l'intervention de 3 entreprises : 4MOD, le Groupe ERAM au travers de la marque PARADE et l'agence de design industriel FALTAZI.

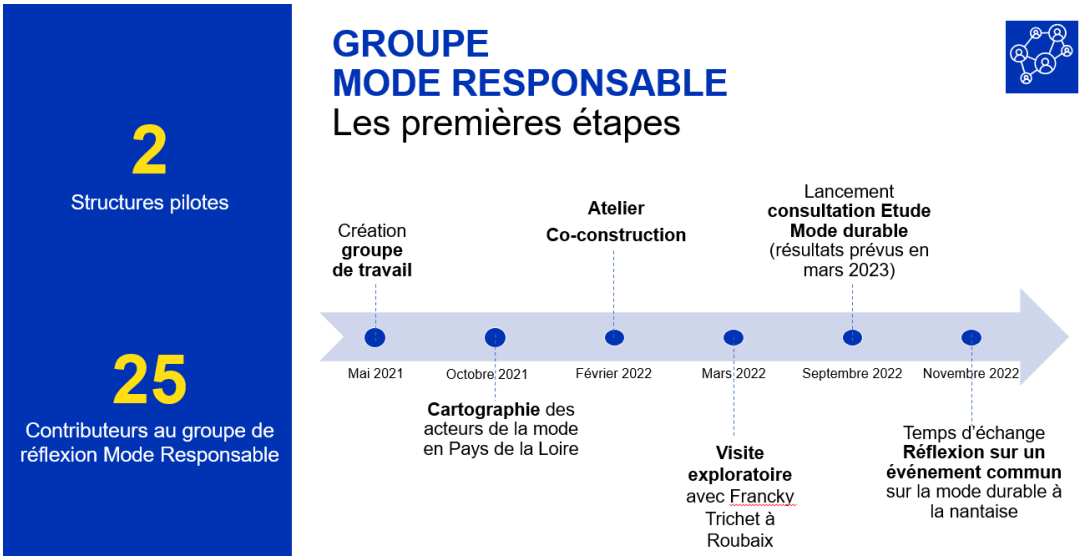
- 1 conférence de clôture de la manifestation, accueillie au Hangar 32 et qui a réuni une cinquantaine de participants. Ce temps final a été l'occasion de présenter les chiffres clefs de l'édition 2022 (voir ci-après) puis de s'inspirer une dernière fois par le design fiction et la prospective avec l'intervention du collectif Le Coup d'Après https://www.lecoupdapres.fr/.

Quelques chiffres de cette troisième édition : près de 90 évènements plaçant Nantes comme la ville la plus dynamique après Paris sur cette manifestation. Environ 6 000 visiteurs qui ont assisté à des représentations multiples du design dont les organisateurs saluent la pluralité : ateliers, démonstrations, rencontre, parcours, visite, expositions, porte-ouverte, table-ronde, conférence, repas, dîner, dégustation…

3.4.3. Structure de la démarche « Mode responsable »

La Samoa, en partenariat avec Nantes Saint-Nazaire Développement, a engagé une réflexion pour répondre à la demande des acteurs de la mode à l'échelle de la métropole nantaise pour les rassembler, créer une dynamique et des liens avec les acteurs régionaux.

La Samoa a initié un travail prospectif visant à étudier les opportunités potentielles de la filière Mode Responsable pour le territoire.



La démarche prend appui sur un groupe de travail constitué à l'initiative de la Samoa et Nantes Saint Nazaire Développement comprenant des acteurs majeurs de la mode responsable à la nantaise : Faguo, Eram, Second Sew et NgoShoes. Ce groupe de réflexion a été enrichi avec une vingtaine d'acteurs du territoire (entreprises, collectifs d'artisans, associations, écoles…) afin de :

- partager et identifier les leviers pouvant faciliter leur développement
- réfléchir sur les ambitions du groupe Mode responsable
- envisager un évènement conjoint en 2023 afin de positionner Nantes comme acteur incontournable de la Mode responsable.

Une étude visant à établir un positionnement différenciant sur la mode responsable pour le territoire nantais a été actée. La consultation lancée en octobre 2022, a abouti à la sélection du cabinet « Le French Bureau » en janvier 2023, pour une restitution des préconisations au printemps 2023.

3.4.4. Dispositif prospectif « île de Nantes 2050 » :

Fin 2021 les deux pôles de la Samoa (Urbain / Economique) ont lancé un dispositif commun de réflexion à horizon 2050 s'appuyant sur les 4 piliers du Manifeste pour une ile durable (Mobilité, résilience, bien-être, biens-communs).

Objectif ? Tenir une dynamique d'innovation et de réflexions ambitieuses autour des nouveaux usages et modes de vie en vue de donner un souffle nouveau aux projets de la Samoa au travers des réflexions, débats, défis.

Cette réflexion est menée et accompagnée par 3 parties prenantes : la Samoa conseillée dans une démarche de stratégie et d'animation par Making Tomorrow qui nous fait bénéficier de son savoir-faire et de sa **méthode de design fiction** ; un conseil d'orientation constitué de représentants impliqués dans la fabrique de la ville et ses usages, – 8 hommes et 10 femmes, et enfin au gré des animations mis en place pour étayer nos réflexions, la contributions d'experts extérieurs.

5 temps de découverte, de rencontres, d'inspiration et de co-construction ont été organisés sur l'année 2022 aboutissant à la rédaction d'une fiction sur les mobilités en 2050.

En réaction aux futurs proposés dans les fictions, les parties prenantes sont invitées à imaginer des alternatives, et à préciser leurs versions préférables de l'avenir et à identifier des trajectoires concrètes à mettre en œuvre au travers de premiers petits pas.

Au 1er semestre 2023 commencera le travail sur la résilience.

3.4.5. Démarche d'Open Innovation Grand Comptes

En 2022, la Samoa a accompagné deux grands comptes dans leur démarche d'Open Innovation et a mis en œuvre deux processus permettant aux structures ICC du territoire de proposer leurs idées et projets dans le cadre de problématiques posées par nos partenaires.

Démarche d'open Innovation de NACARAT : « expansion des mobilités douces »

Face à l'expansion de l'usage des mobilités douces, le promoteur NACARAT a lancé une réflexion sur le fond et la forme que doivent prendre les espaces privatifs abritant vélos, trottinettes, gyroroues, et tous autres Engins de Déplacement Personnels Motorisés ou non.

La Samoa a donc accompagné son partenaire de la rédaction du cahier des charges à la sélection finale du lauréat de l'appel à projets consistant à répondre au défi suivant : « Proposer un concept global de hub de mobilité permettant le stockage de dispositifs de mobilités douces (vélo, VAE, trottinette, EPDM…) et d'équipements, de façon optimisée, ergonomique, sécurisée, et adaptée à une fréquence d'utilisation quotidienne en clos couvert. »

L'enveloppe accordée au gagnant est de 15 000 € HT et intègre la proposition du concept, son étude et l'aboutissement de sa conception mais s'entend hors réalisation ou fabrication.

Lancée en mars 2022, six dossiers ont été déposés et étudiés en mai de la même année. La sélection finale a retenu le consortium **Nielsen Concept et QUB**.

En mutualisant leurs expertises, ces deux entreprises ont proposé plusieurs solutions techniques et de gestion, applicables aussi bien dans les bâtiments neufs, existants ou en réhabilitation. Confort, praticité et sécurité sont les mots d'ordre de cette solution qui remet l'usager au cœur du sujet. Par la créativité, les couleurs et la lumière, le lieu devient dynamique et chaleureux. *Aucun visuel n'est consultable compte tenu de la confidentialité du projet.*

Démarche d'open Innovation de SUEZ – Eau : « stratégie smart climat »

La Samoa accompagne depuis début 2022, la société SUEZ et sa division eau dans une démarche globale d'open innovation de l'appel à idées jusqu'à l'expérimentation à échelle 1 :1 autour de la thématique « smart climat ».
Les conséquences du dérèglement climatique impactent fortement la disponibilité de la ressource en eau sur les territoires. Face à cela, les perceptions de l'eau par les usagers rendent difficiles les changements de pratiques durables car le cycle de l'eau reste mal connu et l'accès à l'eau courante en quantité et en qualité apparaît comme « un acquis ».

Appel à concepts :
SUEZ, porté opérationnellement par la Samoa a donc challengé les industries culturelles et créatives à partir d'avril 2022 pour « Imaginer une ou des solutions conceptuelles qui agissent sur les comportements de consommation en eau des citoyens, en rappelant la valeur de cette ressource naturelle et les nécessaires efforts pour sa préservation dans le contexte climatique qui accentue chaque année les phénomènes de sécheresse ».

16 concepts innovants ont été proposés par 10 structures répondantes en juin 2022.

3 lauréats ont été désignés à l'issue d'une phase d'audition par un jury.



1er prix de 3 000€, attribué à l'agence Ruban pour son concept « Suzy », la tortue d'eau qui incite au changement de comportement par l'attachement



2e prix de 2 000€, décerné au designer Maxime COPIE pour son concept « Aquabox », l'objet connecté qui poétise et rend visible la consommation d'eau du domicile.



3e prix de 1 000€, offert à l'agence de design numérique Bakasable pour son concept de borne interactive sur espace public, une expérience ludique à disposition de tous.

Dans la volonté d'inscrire les innovations du territoire avec et par les citoyens, un atelier a été organisé à la suite de l'annonce des lauréats pour récolter leurs retours face aux 3 concepts récompensés.

3.4.6. Démarches d'expérimentation

Dans le cadre de son offre, la Samoa accompagne les démarches d'expérimentation in situ et in vivo, en prenant notamment appui sur des démarches d'open, sur une participation active au Nantes City lab, enfin sur le programme Quartier démonstrateur financé par la Banque des Territoires.

Expérimentations partenariales

La Samoa facilite le processus créatif de grands comptes et autres partenaires pour créer des passerelles entre les filières ICC et d'autres filières d'activité et lancer des expérimentations in situ.

Programme LEMON, hub des mobilités douces



Dans le cadre d'une convention de partenariat d'open innovation, la Samoa a accompagné entre 2019 et 2022 la société TRANSDEV SA pour la mise en œuvre du laboratoire d'innovation des mobilités urbaines LEMON qu'elle porte en partenariat avec la SEMITAN et Nantes Métropole.

En 2021, la Samoa a accompagné le laboratoire LEMON pour la conception et la mise en œuvre d'une expérimentation urbaine intitulée *Hub des mobilités,* sur le site de la Chantrerie - Gachet, en concertation avec les acteurs concernés. Cette expérimentation portait sur le test d'usages de nouveaux services de mobilités en bout de ligne de transports en commun, dans la métropole nantaise. Un service de location de trottinettes électriques et un service de location de vélos à assistance électrique étaient proposés sur 6 stations.

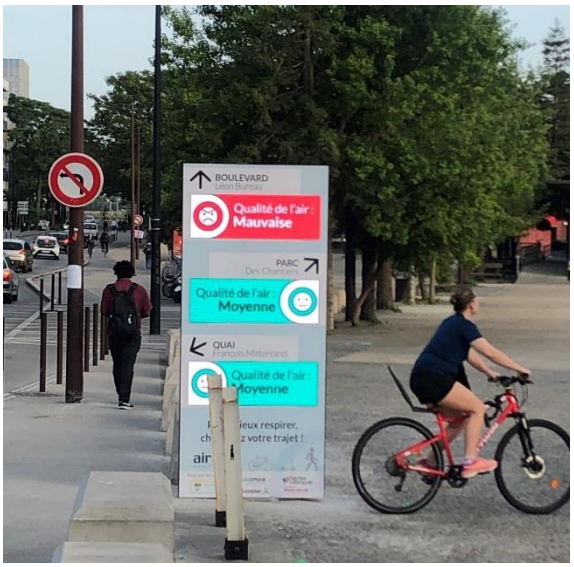
En 2022, l'accompagnement de la Samoa s'est poursuivi autour de l'évaluation de la première phase de l'expérimentation *Hub de mobilités* en utilisant la méthode globale 360 faisant l'objet du livre blanc.

Par ailleurs, la Samoa a participé aux ateliers animés par Sensipode pour définir le périmètre des expérimentations à venir en 2023 portant sur l'intermodalité et les mobilités en périphérie.

Programme AIREAL, qualité de l'air en temps réel

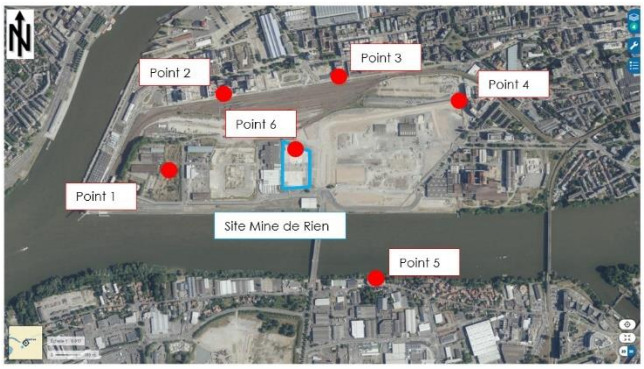
En 2022, en partenariat avec Air Pays de la Loire, lauréat de l'appel à projet lancé par l'ICLEI **(Local Governments for Sustainability),** un dispositif d'aide aux changements de comportements a été mis en œuvre sur l'espace publique, au niveau du pont Anne de Bretagne pour aider les usagers à adapter leurs mobilités en fonction de la qualité de l'air. **Nommée AIREAL**, cette expérimentation financée par Air Pays de la Loire (50K€) a été pensée avec un panel de citoyens et développée par **Lumiplan** pour s'adresser aux automobilistes et aux cyclistes. Les solutions testées fournissent des informations afin de favoriser les changements de comportements et d'être moins exposés à la pollution de l'air.

Expérimentation détaillée dans le rapport RSE 2022



Programme UNISON, démarche concertée de gestion des nuisances acoustiques

Financée en 2022 par la DREAL dans le cadre de l'appel à projets « Plan Régional Santé Environnement », **l'expérimentation** mise en œuvre sur le site de **MIN de RIEN** visait à expérimenter une méthode pour faciliter la présence d'activités culturelles en zone résidentielle, avec **Paco Tyson** comme évènement test. En partenariat avec **ALHYANGE**, des techniciens du son et des citoyens, une démarche concertée a été menée et a permis de limiter l'impact sonore du festival.
Expérimentation détaillée dans le rapport RSE 2022



Participation au Nantes City Lab

La Samoa participe à la gouvernance partagée du Nantes City Lab mis en place par Nantes Métropole.

Chaque année, des projets soutenus par la Samoa, sur le territoire de l'île de Nantes sont labellisés Nantes City Lab et des réflexions sur l'évaluation des expérimentations sont menées en commun.

En 2022, le projet **AIREAL** a été labellisé par le Nantes City Lab.

Projet Quartier Démonstrateur – Banque des Territoires

L'action du pôle économique de la Samoa s'appuie sur le label national de Quartier Démonstrateur décerné par la Banque des Territoires à 8 villes en France dans le cadre d'un projet éponyme.

En collaboration étroite avec les services de Nantes Métropole et le Nantes City Lab, le pôle économique a animé 2 projets macro : Smart Tiers-Lieux et Rue connectée, en lien avec les communautés Transitions urbaines et CARE.

Quartier démonstrateur : 40 partenaires

- **Le programme « Rue connectée et espaces partagés »**

Son objectif est de tester et concevoir un espace public « intelligent », lieu partagé, support de services innovants et créateur de nouvelles valeurs d'usages et nouveaux modes d'urbanité, avec les thématiques d'innovation du bien-être, du lien social et du mieux-vivre en ville ; les nouvelles mobilités et les loisirs dans l'espace public ; la transition énergétique, sur espace public.

Il a été acté en juillet 2022, qu'en raison de son succès, l'expérimentation d'éclairage du Skate park serait pérennisée par la métropole de Nantes à partir de 2023.

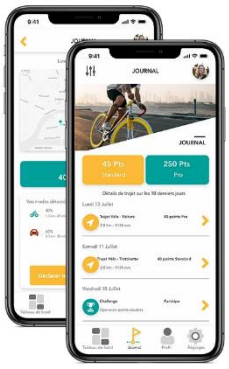
Les expérimentations sur la qualité de l'air (nuage et cartographie), la dalle photovoltaïque, et le gel hydroalcoolique se sont poursuivies en 2022 et ont fait l'objet d'une évaluation.

- **Programme « Smart Tiers-Lieux » :**

Son objectif est d'imaginer les tiers-lieux de demain et de créer et proposer des nouveaux services à forte valeur d'usage. Ces services sont expérimentés sur les sites emblématiques de l'île de Nantes (le Karting, la Centrale, MIN de RIEN et les Halles 1&2). Les thématiques d'innovation proposées sont les nouveaux usages et services dans un tiers-lieu notamment culturel ; les parcours urbains et continuité de services ; la gestion active et pilotage optimisé des bâtiments.

En 2022, **2 nouvelles expérimentations ont été menées** sur la thématique des Tiers-Lieux.

Une première, en partenariat avec **TRANSWAY**, startup spécialisée dans la valorisation des **mobilités actives**. Le projet visait à expérimenter un programme d'incitation à la pratique des modes alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires (domicile/travail) sur l'île de Nantes, ceci afin **de réduire l'empreinte carbone individuelle liée au transport**. Les solutions ont été proposées en expérimentation par Transway en transformant les trajets en points et en récompensant les points acquis en don auprès d'une association choisie collectivement, le nez à l'Ouest. **7621 km ont ainsi été effectués par 23 salariés, soit 400€ récompensés et distribués à l'association.**



Expérimentation détaillée dans le rapport RSE 2022.

Une seconde expérimentation menée à la centrale et au karting visant à sensibiliser les locataires des tiers-lieux et piloter la **qualité de l'air intérieur** en testant une solution de capteurs développée par **ELLONA** et de purificateurs d'air développés par **JVD**.

Expérimentation détaillée dans le rapport RSE 2022



- **Programme Climat Urbain**

Après avoir obtenu un financement complémentaire en 2020 auprès de la Banque des Territoires pour expérimenter sur la thématique du climat, 2 projets ont été initiés en 2021 :

- Simulation numérique des ilots de chaleur avec Soleneos,

Mobilier ilot de fraicheur avec Urban Canopée.

En 2022, après 1 année d'expérimentation, **le mobilier climatique a été évalué** selon la méthodologie développée par la Samoa. Par ailleurs, sur l'axe performance climatique, une étude coordonnée par le Nantes City Lab a été réalisée. **Des premières mesures effectuées à l'été 2022** ont révélé un manque d'ombrage suffisamment significatif pour obtenir un gain sur le confort climatique.
Des **améliorations techniques vont être apportées** au produit en remplaçant les clématites au profit de plantes plus persistantes et couvrantes. Par ailleurs, pour maximiser l'effet d'ombrage, des **toiles seront ajoutées à la structure**.
Une évaluation complémentaire sera effectuée à l'été 2023 pour observer l'impact de ces modifications.



- **Participation Citoyenne & évaluation des expérimentations**

L'un des enjeux principaux dans la réalisation du programme Quartier Démonstrateur est la participation citoyenne. La Samoa a continué la mise en œuvre de la participation citoyenne sur les expérimentations avec des t**est d'usages des expérimentations par les citoyens**.

En 2022, **3 ateliers de travail** ont été animés avec les citoyens dans le cadre des expérimentations. Pour le projet AIREAL, la Samoa a recruté une dizaine de citoyens et a réalisé un atelier pour la construction des messages diffusés dans l'espace public. Pour le projet UNISON, 2 ateliers ont été menés afin de définir l'acceptabilité des nuisances acoustiques pour les riverains. Par ailleurs, dans une démarche de participation citoyenne, des appareils de mesures ont été **prêtés à huit résidents** de l'ile de Nantes. Enfin, dans le cadre des évaluations, plus de **1000 retours usagers** ont été collectés.

La Samoa a développé une méthode spécifique à l'évaluation des expérimentations faisant l'objet d'un livre blanc. Celui-ci a été diffusé en open source en 2022 **avec plus de 150 téléchargements.**

En 2022, **14 expérimentations ont ainsi été évaluées** selon cette méthodologie basée sur l'analyse de 4 axes : les usages, les impacts, les performances et les moyens mis en œuvre.
Ces 14 évaluations permettent un retour complet sur chaque expérimentation, d'apporter de l'objectivité sur l'atteinte ou non des résultats, mais également de faire évoluer les hypothèses de départ et d'accélérer le développement des entreprises. A la suite des évaluations, les entreprises peuvent ainsi se saisir des résultats et améliorer leur produit ou service avant leur commercialisation.

Rayonnement & retombées économiques

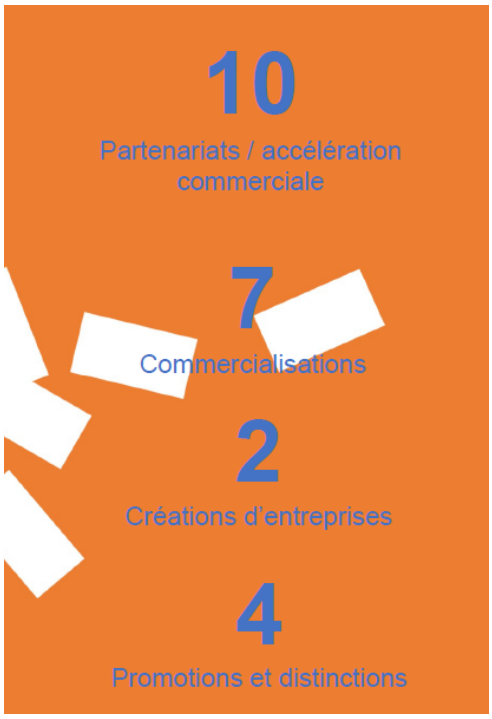
Pour valoriser le travail engagé par la Samoa sur les expérimentations et son expertise sur l'évaluation, plusieurs présentations et visites ont été menées tout au long de l'année :

- Climate Chance, février 2022
- Influenceur Simon Puech, mars 2022

- Printemps de l'innovation, mai 2022
- Comité 21, mai 2022
- Hub des territoires, mai 2022
- RDI, juin 2022

Localement, pour les entreprises, les expérimentations ont contribué à :

- La commercialisation de plusieurs produits : Beem Energy, Clean Motion, R4Bike, Tourmédia, Atmotrack, Konnecticut
- La création d'entreprises : NRLUX, Les fantômes
- La création de partenariats économiques : Charier/Olumio, JVD/TMC Innovation, Beem Energy/Eiffage
- Au développement de projets collaboratifs : projets Aireal, consortium local PIA4 sur la santé globale.



Certaines entreprises accompagnées ont été promues et ont reçu des promotions et distinctions :

- Prix Greentech Innovation par le Ministère de l'Ecologie Energie et Territoires : Vertuo
- Prix filex bas carbone : expérimentation avec Beem Energy avec le lancement d'une collaboration avec Eiffage
- Prix territoire innovant des interconnectes pour le projet rue connectée
- Capitale européenne de l'innovation : dispositif d'expérimentation mis en avant dans l'obtention du titre

La Samoa a par ailleurs reçu des sollicitations nationales pour accompagner des structures nationales sur la mise en œuvre d'expérimentations, notamment auprès de Solidéo et de Transdev (laboratoire Lemon Semitan, …).

3.5 Animation économique des ICC

La Samoa, en sa qualité d'aménageur et de développeur économique, assure une mission d'animation des réseaux économiques culturels et créatifs.

La Samoa conçoit annuellement un calendrier d'animations qui prévoit de nombreux d'événements articulés autour de plusieurs formats.

Cette programmation, destinée à un large public créatif, a pour objectif de créer des ponts, des liens, des collaborations entre les entrepreneurs et porteurs de projets créatifs.

La Samoa propose entre autres deux catégories de manifestations :

- **Des formats B to B dont les objectifs sont de détecter, faire émerger et valoriser des projets des filières des industries culturelles et créatives**

- **Des manifestations B to B to citoyens visant à associer les nantais lors de grands rassemblements tels que** : L'Art est aux Nefs, le Summercamp Sofilm ou encore le festival Motion Motion, alliant ainsi une dimension affaires et grand public.

2022 marque la reprise d'un calendrier d'animation impacté depuis 2 ans par la crise sanitaire.

La programmation a été planifiée autour du lancement d'une nouvelle manifestation, Chtiiing, et de l'organisation de temps de rencontres économiques visant à mobiliser les réseaux d'acteurs ICC tout au long de l'année.

3.5.1. Chtiiing, les journées nantaises de la créativité

Chtiiing est une manifestation qui a pour objectifs de :

- **DÉNICHER** les jeunes talents en devenir du territoire, les croiser et les accompagner
- **ESSAIMER** un vent de créativité source de renouvellement, créateur de solutions, d'innovations et de distinctions
- **SALUER** les créatifs qui œuvrent au quotidien pour inventer, améliorer, égayer nos vies
- **TESTER** *in situ*, *in vivo*, pour rendre la créativité tangible et l'associer dans certains cas à un processus itératif
- **CRÉER** et participer activement à un évènement qui met en exergue les réalisations
- **RASSEMBLER** tous les publics autour de formats inspirants

***« Chtiiing,** c'est un pouvoir magique, un état d'esprit, une rencontre, un élan, une idée, un déclic. C'est l'écho de la créativité à la nantaise. Bouillonnante, éclectique, libre, insolite, sans complexe. C'est une créativité qui éclate et éclabousse, qui ose, qui expérimente.*
C'est le rendez-vous de ceux qui se lancent et entreprennent. De ceux qui en ont fait leur métier et de ceux qui pourraient bien se prendre au jeu. Ce sont 4 jours d'inspiration et de rencontres, une programmation variée, sur l'île de Nantes mais pas que, gratuite et ouverte à tous. »

En s'appuyant sur les propositions des partenaires du Quartier de la Création et des créatifs nantais, le programme a été organisé autour de 6 formats :

Les rencontres qui font Chtiiing !
Des rencontres dédiées aux professionnels, qui prendront la forme de conférences, tables rondes et temps de réseautage.

Les ateliers Chtiiing !
Des temps collaboratifs et participatifs pour découvrir in situ les processus créatifs au travers de workshops et ateliers.

Le parcours Super Chtiiing !
Une programmation au sein de plusieurs lieux situés sur la métropole nantaise, qui ont comme point commun d'accueillir des acteurs culturels et créatifs, d'être des lieux de croisements interdisciplinaires et d'entretenir un lien avec le patrimoine nantais.

Chtiiing ! L'Art est aux Nefs
Après 2 ans d'absence, le vide-atelier nantais L'Art est aux Nefs fait son grand retour en 2022 dans la programmation de Chtiiing !

Le concours Génération Chtiiing !
Un concours ouvert aux jeunes nantaises et nantais âgés entre 18 et 26 ans pour révéler de nouveaux talents créatifs.

Chtiiing ! La nocturne
Une nuit créative et festive pour célébrer la créativité pour tous les Nantais et Nantaises.

Les chiffres clés de la 1ere édition, sont :

- **34 ateliers et workshops au sein de la Halle 6 Ouest, dont les interventions remarquées de Dan Perri, François Delarozière, Patrick Jouin et Valérie Reynaud**
- **300 inscrits aux rencontres professionnelles**
- **10 nationalités représentées**
- **13 lieux partenaires pour le parcours créatif**
- **12 000 visiteurs à l'Art est au Nefs**
- **1 concours génération Chtiiing, réservé au 18-25 ans, avec 32 candidats et 3 lauréats**



3.5.2. Programme d'animation économique

Le programme d'animation économique territorial prend appui sur différents formats de rencontres professionnelles visant à détecter des projets, consolider les compétences des porteurs de projet, valoriser

les initiatives du territoire et créer des liens entre les différents réseaux économiques, de la recherche et de la culture.

Les formats d'événements comprennent :

- Le cycle de réunion « coup d'pousse » ;
- Les comités de pilotage des communautés créatives ;
- Les rencontres avec les différentes communautés locataires du patrimoine de la Samoa ;
- des workshops et sessions de créativité nécessaires au projet d'open innovation
- Des temps de fédération des acteurs comme par exemple ceux nécessaires à l'installation du club des Designers ou encore la structuration des acteurs de la Mode Responsables
- Des conférences dans le cadre de la démarche prospective initiée sur le thème de l'île de Nantes 2050.

En 2022, la Samoa a organisé 87 événements qui ont accueillis 4 943 acteurs économiques.

3.6 Coopération réseaux et international

Le pôle économique de la Samoa propose une offre de services visant à consolider le rayonnement du quartier de la création, de la métropole nantaise, parmi le concert des villes créatives et culturelles mondiales. A ce titre, la Samoa développe des coopérations avec des territoires, participe et anime des réseaux d'acteurs à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale. Le pôle économique anime également une mission de recherche de financement qui prend appuis sur les différents programmes européens ou PIA nationaux.

3.6.1. Coopérations internationales

Le développement international de la Samoa intègre les recommandations de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole autour des territoires cibles de son action.

Dans le cadre de son plan de développement, la Samoa cible actuellement 2 territoires : Montréal au Canada (Québec) et Recife au Brésil.

Montréal, Québec

Montréal et Nantes développent des liens forts sur les thématiques de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Initiées depuis 2016, ces relations se sont maintenues en 2022. **La Samoa a pu approfondir ses échanges avec deux partenaires principaux : le Partenariat du Quartier des Spectacles de Montréal** et **Zú**.

Le Partenariat du Quartier des Spectacles

Le **Partenariat du Quartier des spectacles** (PQDS) est un organisme à but non lucratif dont la mission est de **contribuer au développement et à la mise en valeur culturelle du Quartier des spectacles**.



La Samoa entretient des échanges réguliers avec le PQDS depuis 2018 afin de déployer des axes de coopération identifiés et formalisés dans une lettre d'entente signée en 2019 :

- **Echange et partage de bonnes pratiques**, invitation à des événements, montée en compétence des équipes ;
- Développement de réponses **à des appels à projets conjoints autour de l'expérimentation** ;
- **Mise en relation avec les partenaires clés** de chaque territoire pour les partenaires et leurs communautés.

Pour matérialiser cette entente, la Samoa et Partenariat du Quartier des Spectacles de Montréal ont lancé en 2019 un projet concret permettant la mise en commun de leurs expériences d'expérimentation sur l'espace public et la rencontre d'entrepreneurs des deux territoires. Ce projet a bénéficié d'un premier soutien du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) 2019-2020, coordonné par le ministère de

l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE, France) et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF-Québec) à une hauteur de 18 000 €.

En 2021, la Samoa a bénéficié d'un second soutien du FFQCD 2021-2022 à hauteur de 15 000 €, afin d'accompagner le consortium lauréat dans l'approfondissement de leur concept ; de développer des actions de médiation et d'évaluation une fois le prototype installé. **Le projet s'est terminé en mai 2022 avec un session de bilan lors de Chtiiing.**

Le consortium lauréat est composé des entreprises et collectifs suivants : Colletif GRU et Odiwi pour Nantes et La Boite Interactive et Robocut pour Montréal.

Le projet a modifié sa trajectoire en 2022. En effet, les équipes ont travaillé en 2021 au développement d'un concept conjoint à expérimenter sur l'espace public, le projet LaboAgora.

D'un accord collectif, les partenaires ont fait le choix de ne pas engager la phase 2 du projet, soit la phase de production du prototype. Celui-ci ne remplissait pas pleinement les attentes des commanditaires et des différents acteurs de territoire associés à l'évaluation du concept. Le budget nécessaire à sa réalisation était par ailleurs trop élevé. Il a été décidé de transformer la poursuite du projet en différents temps de mise en relation des entreprises et de valorisation du projet, du concept développé et des actions réalisées.

En 2022, les entreprises québécoises Robocut Studio et la Boîte interactive se sont rendues à Nantes à l'occasion du festival Chtiiing ! pour dresser le bilan en équipe Nantes / Montréal du travail réalisé, et partager leurs bonnes pratiques lors d'une table-ronde du festival.



Zú

Créé en 2019 à l'initiative de Guy LALIBERTE, cofondateur du Cirque du Soleil, **Zú est un mélange d'incubateur et d'espaces collaboratifs dédié aux jeunes entreprises dans le secteur du divertissement**. Il propose des programmes d'accompagnement, des événements pour renforcer les échanges entre startups et dispose d'un espace d'expérimentation (équipé par exemple en dispositifs de réalité virtuelle et augmentée ou en matériel de montage).

Depuis 2019, Zú et la Samoa sont en partenariat pour permettre des échanges et le croisement de jeunes entreprises des deux territoires. Cette collaboration a été renforcée avec un programme d'échange franco-québécois pour les entreprises ICC soutenu par le Ministère de l'Economie et de l'innovation du Québec via le fond Parcours Numérique Québec-France.
Dans la lignée de Naostage, première startup nantaise à bénéficier du partenariat, en intégrant le programme d'accompagnement montréalais FOCUS, les actions d'accompagnement croisé des entreprises s'est poursuivi en 2022.
Zù a été accueilli par la Samoa en mars 2022 afin de découvrir le territoire nantais, approfondir le partenariat et envisager un plan d'actions commun.
En septembre 2022, les équipes de Zú et trois de ses entreprises ont été reçues par la Samoa à l'occasion d'une mission exploratoire. Objectifs pour Phenomena, Fanslab et Orangeade : découvrir le marché français et les opportunités en Pays de la Loire.
Au-delà de ce premier axe de collaboration déployé, la Samoa et Zú souhaitent construire un partenariat solide et dans la durée notamment autour de trois axes présents dans la convention :

- Favoriser la mise en place d'actions permettant **des échanges croisés entre startups et acteurs économiques des territoires des partenaires** ;
- Échanges sur **la programmation et co-production d'événements** ;
- **Réflexion autour du divertissement du futur**.

Recife, Brésil

La Samoa développe depuis 2018 un projet d'échange de bonnes pratiques entre les villes de Nantes et de Recife pour le compte de Nantes Métropole.
Le projet est centré autour des thèmes du **développement urbain, de l'innovation et des industries créatives**. Il associe un réseau d'acteurs partenaires :

- **A Nantes** : le service **EPICE**, la **Direction démocratie et stratégie**, la **Direction santé** publique de Nantes Métropole, **Atlanpole**, l'**Ecole de Design de Nantes Atlantique**, **l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes**, l'**ICAM**, l'**Université de Nantes** et d'autres acteurs associés selon les thématiques.
- **A Recife** : le **Porto Digital** (parc technologique portant la revitalisation du centre historique de Recife par le développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication (TICs) et des industries créatives. Le **C.E.S.A.R :** important pôle d'innovation au Brésil. Il accompagne la création et le développement d'entreprises, dispose d'une école diplômante reconnue par l'Etat fédéral (CESAR School) et développe des projets d'open innovation avec de nombreuses entreprises d'envergure internationale. Mais aussi l'**Université Catholique du Pernambouc** (UNICAP), l'**Institut de la Ville Pelópidas Silveira** (ICPS), **et ARIES, agence de stratégie et prospective pour le développement urbain.**

D'une durée de trois ans**, de 2021 à 2024,** ce programme est soutenu par l'Agence Française de Développement au travers de son outil de financement FICOL **pour 630 000 €.**

Deux missions techniques sur les 6 prévues ont été réalisées en 2022.

La 1e a eu lieu à Nantes du 19 au 24 avril 2022 et a réuni 10 participant.e.s :

Isabella de Roldão, mairie de Recife	Vice-maire de Recife
Bete Fraga, mairie de Recife	Responsable relations internationales, Cabinet Vice-maire
Ana Paula Vilaça, mairie de Recife	Responsable du Cabinet Recentro
Ricardo Mello, mairie de Recife	DG Secrétariat Culture
Andrea Câmara, UNICAP	Enseignante-chercheuse et directrice de l'UNICAP/ICAM
Clarissa Duarte, UNICAP	Enseignante-chercheuse à l'UNICAP/ICAM
Marcos Baptista, ARIES	Directeur général de l'agence urbaine ARIES
Giordano Cabral, CESAR	Président du CESAR et enseignant chercheur à l'UFPE
Pierre Lucena, Porto Digital	Président du Porto Digital
Julia Machado, Porto Digital	Responsable projet régénération urbaine du Porto Digital

La délégation brésilienne était menée par Mme Isabella de Roldão, Vice-maire de Recife, avec une répartition équilibrée entre les services de la mairie et les opérateurs partenaires.

Le programme de la mission a permis d'ancrer la coopération institutionnelle entre les collectivités et amorcer la majorité des activités d'échanges prévues. Des partenariats complémentaires se sont noués à l'échelle du territoire, notamment entre l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes et l'Université Catholique du Pernambouc qui ont concrétisé une convention de partenariat engageant des actions dès la fin d'année 2022.

La mission s'est articulée avec le festival Chtiiing ! et a pu intégrer la délégation de Recife au sein de plusieurs éléments du programme, dont 2 tables-rondes.



La 2e mission technique s'est tenue à Recife, du 14 au 19 novembre 2022, elle a réuni 11 participant.e.s, dont 5 personnes prises en charge par le programme FICOL :

Doris Abéla, Nantes Métropole,	Responsable Mission Coopération culturelle internationale
Valérie Alassaunière, NM	Directrice de la Direction Egalité
Anthony Berthelot, NM	Membre du conseil métropolitain en charge de la coopération
Fabrice Berthereaux, Samoa	Directeur général adjoint
Mélanie Laudriec, NM	Responsable du service international
Lénaïc Le Bars, Samoa	Responsable de la communication et de la concertation
Laurent Lescop, ENSA	Enseignant chercheur
Russel Marie, NM	Chargé de mission relations internationales
Lucie Renou, Samoa	Chargée de mission international
Catherine Veyrat-Durebex, NM	Chargée de mission dialogue citoyen
Virginie Vial, Samoa	Directrice générale

Cette mission était menée par M. Anthony Berthelot, élu métropolitain en charge de la coopération décentralisée. Elle a pu compter sur la représentation de services responsables des thématiques structurantes de la coopération institutionnelle entre Nantes Métropole et Recife.

Le programme de la semaine, travaillé en étroite collaboration avec les services de Nantes Métropole et l'équipe des relations internationales du cabinet de Mme la Vice-Maire, s'est réparti entre rencontres institutionnelles, échanges techniques et événements collectifs. Des sessions introductives à l'action publique sur le développement de la ville ont été organisées, poursuivi par les échanges techniques avec les opérateurs, ainsi que des visites de sites et de projets sur les thématiques du programme.

Cette mission était également l'occasion pour la douzaine de Nantais présents à Recife de participer au REC'n'Play, festival majeur des expériences numériques en Amérique latine, centré autour de quatre axes : la tech, les smart cities, l'économie créative et l'entrepreneuriat.

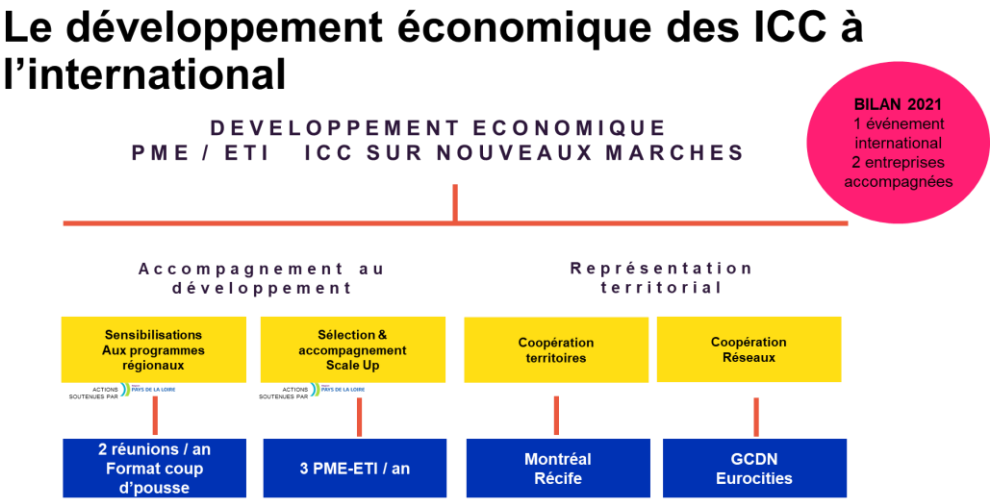


Namur, Belgique

Dans le cadre de sa feuille de route internationale, le pôle économique de la Samoa s'est rendu en 2022 à Namur, en Belgique, afin de participer au Kikk Festival. A l'échelle de la Samoa, les objectifs de cette délégation étaient d'entretenir les liens avec les acteurs ICC wallons, mais également d'établir des ponts entre le Kikk Festival et Chtiiing, les journées nantaises de la créativité.

3.6.2. L'offre d'animation pour favoriser l'accès à l'international des entreprises

En 2021, dans le cadre de la nouvelle convention triennale avec la Région Pays de la Loire, la Samoa a entamé un travail de préfiguration d'une nouvelle offre d'animation dont l'objectif principal est de favoriser l'accès à l'international des entreprises ICC.



En se positionnant en complément de l'offre préexistante sur le territoire, la Samoa souhaite propose son action atour de trois piliers :

- **La sensibilisation aux marchés internationaux**, se matérialisant essentiellement par l'organisation de réunion d'information. A terme, l'ambition est de créer un programme d'animation dédié à l'accès à l'international.
- **La mise en relation avec les acteurs locaux dédiés :** avec l'idée d'être en articulation avec les acteurs du territoire, la Samoa s'est rapprochée de la Team France Export et de Solution&Co afin de faciliter l'accès aux bons interlocuteurs pour les entreprises ICC.
- **L'accompagnement à l'accès aux marchés et à l'expérimentation** grâce aux partenariats avec les acteurs montréalais Zù et le Partenariat du Quartier des Spectacles.

En 2022, cette nouvelle brique de l'offre de service a été intégrée dans les programmes des développeur Creative Développement et Image Média Développement.

Recherche de financements

La Samoa s'engage pour trouver les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'actions émergentes ou en complément d'actions existantes. Une action de veille et de réponse à des appels à projets est organisée au niveau national, européen et international.

La Samoa a été lauréate de plusieurs appels à projets nationaux en 2021 (pour un montant de 600 k€) lancés dans le cadre du plan de relance national qui ont fait l'objet d'un traitement opérationnel et administratif durant l'année 2022.

Programme de financements nationaux

- **Soutien aux Quartiers culturels et créatifs :**

La Samoa a été lauréate de l'appel à projet « Soutien aux Quartiers culturels créatifs » lancé par le ministère de la Culture dans le cadre du plan de relance. Une subvention de 100 000 € permettant la préfiguration de la mise en activité de la Creative Factory au sein des Halles transformées, dans une logique de dynamique économique, événementielle et commerciales pour les ICC :

En 2022, le fonds de financement a abondé le budget de la 1ère édition de la manifestation Chtiiing.

Programmes de financements européens

La Samoa est mobilisée sur un panel de dispositifs de financement de la Commission Européenne tels que les programmes Horizon Europe, Europe Creative ou Life, parmi les principaux.

3.6.3. Les réseaux nationaux et régionaux

La préfiguration du réseau régional ICC

Depuis 2020, la Région Pays de la Loire, dans le cadre d'une convention cadre, a confié à la Samoa, une mission de création et d'animation d'un réseau régional des ICC en Pays de la Loire, rassemblant un consortium d'acteurs publics et privés (pôles, clusters, associations…), en vue de favoriser les collaborations entre les territoires et de diffuser les meilleures pratiques.

En 2021, afin de mettre en place un consortium d'acteurs (pôles, clusters, associations…) et d'animer une démarche de mise en réseau à l'échelle de la Région, la Samoa a initié une étude pour la préfiguration du réseau régional des ICC, confié au cabinet KATALYSE.

Toutefois, **à la demande de la Région l'action a été recentrée pour mettre les entreprises au cœur du dispositif et positionner l'offre de services de la Samoa à l'échelle régionale, mettant entre parenthèses la constitution d'un réseau régional.**

Cette modification de positionnement de l'action de la Samoa a par ailleurs été le socle de la rédaction de la nouvelle convention cadre avec la Région de Pays de la Loire pour la période 2023-25, laquelle comprend les axes suivants :

- **Axe 1 - Accompagner le développement économique des entreprises ICC à l'échelle régionale avec des dispositifs de détection, d'orientation et d'accélération dédiés** ;

- **Axe 2 - Animer et informer les réseaux économiques culturels et créatifs en proposant une programmation dédiée aux entreprises régionales ICC, en étroite collaboration avec les technopoles régionales et les pôles culturels régionaux.**

- **Axe 3 - Favoriser l'innovation et l'expérimentation des PME et ETI régionales par le déploiement et la diffusion des méthodes d'open innovation en prenant appuis sur les acteurs des filières créatives et les méthodologies du design.**

France Design Week 2022 : un événement national pour la valorisation du design

Né en 2020 sous l'impulsion de l'APCI, Agence pour la Promotion du Design, **France Design Week est un label événementiel visant à donner de la visibilité à la diversité et la vitalité des pratiques du design français**, dans une séquence temporelle commune et partagée.

A Nantes, l'initiative France Design Week est pilotée par trois acteurs : la Samoa, Fabrique urbaine et créative de l'île de Nantes ; L'École de Design Nantes Atlantique et Advanced Design, association étudiante de promotion du design.

La 3e édition s'est déroulée du 7 au 28 septembre 2022, partout en France mais également en Europe (en Belgique et en Allemagne). Véritable label de promotion du design, France Design Week a, à nouveau, surpassé le nombre de professionnels, étudiants et curieux qui ont pu découvrir toutes les formes de design (264 580 visiteurs).

L'évènement a permis de faire rayonner le design, les designers et leur valeur ajoutée avec une démonstration particulièrement forte en Pays de la Loire dynamisée par le territoire nantais, territoire en région avec le plus grand nombre d'évènements !

Quelques chiffres en Pays de la Loire :
- 106 évènements (~90 pour Nantes Métropole)
- 250 contributeurs (près de 200 pour NM)
- 70 partenaires
- 10 000 visiteurs (près de 8 000 NM)

Les participants à France Design Week s'engagent par leurs initiatives à valoriser l'innovation et les savoir-faire par le design et à faire connaître cette démarche au plus grand nombre. Un rôle dans lequel le Pôle Economique de la Samoa y trouve toute la légitimité en tant que développeur des Industries CulturelIes et Créatives.

L'événements'impose désormais en local comme une manifestation incontournable de la rentrée du design.

3.6.4. Les réseaux européens et internationaux

L'adhésion à des réseaux européens et internationaux stratégiques contribue à établir la notoriété internationale de la Samoa et du Quartier de la Création, permet de partager bonnes pratiques et expériences ainsi qu'identifier des partenaires potentiels pour de nouvelles opportunités de projet. Ainsi, la Samoa est active au sein de **plusieurs réseaux européens ou internationaux d'importance**.

Global Cultural Districts Network (GCDN)

Le Global Cultural District Network (réseau mondial des quartiers culturels) est **une association internationale indépendante qui rassemble une quarantaine de centres urbains à vocation culturelle et artistique** à travers le monde. Le GCDN permet de faciliter les collaborations et l'échange de savoirs et de connaissances entre les responsables de quartiers créatifs à travers des événements, de la recherche et des collaborations concrètes.

La Samoa a rejoint les membres du GCDN en 2019, aux côtés de quartiers créatifs et culturels majeurs tels que Times Square à New York, le Culture Mile à Londres, le Quartier des Spectacles à Montréal, le MuseumsQuartier à Vienne, ou le West Kowloon Cultural District à Hong Kong. L'île de Nantes est aujourd'hui un projet bien identifié et référencé au sein de ce réseau mondial sur de nombreux sujets.
En 2022, la Samoa a participé au congrès annuel du réseau organisé du 30 mai au 1er juin 2022 à Lugano, en Suisse.

Ce temps fort a été l'occasion d'aborder des thématiques de qualité et d'échanger sur les défis à relever entre les quartiers créatifs de divers horizons et contextes : transition écologique, enjeux sociaux, visibilité et valorisation des minorités, gouvernance, innovation, etc. Dans le cadre exceptionnel du Lugano Arte e Cultura, les équipes de la Samoa ont ainsi abordé avec leurs homologues des sujets inspirants comme les liens entre art, culture et santé ou encore les outils à leur disposition pour lutter contre les crises climatiques. Ce temps a également permis le lancement de discussions pour développer des projets de partenariat avec différents quartiers créatifs, et envisager des projets conjoints pour le développement des nouvelles générations de communautés créatives.



Eurocities

Par l'intermédiaire de Nantes Métropole, la Samoa a maintenu sa participation active au réseau **Eurocities**, puissant réseau de villes européennes, et contribue au groupe de travail sur les industries créatives (WG Work and Creativity).

La Samoa a pu participer au forum culture annuel ainsi qu'à deux rencontres de travail avec le WG Work and Creativity. La Samoa a notamment été mobilisée dans le cadre du groupe de travail pour présenter son baromètre en 2 volets sur l'impact du covid sur les filières ICC.

Hub Europe

La Samoa est membres du Hub Europe, réseau ligérien des têtes de réseaux actif au niveau européen. Elle participe aux différentes rencontres et partage d'informations avec les membres.

Les relations publiques internationales

Les relations publiques sont principalement organisées sous la forme d'accueil de délégations françaises ou étrangères en étroite collaboration avec la Direction de l'Attractivité Internationale de Nantes Métropole, le service du protocole de Nantes Métropole et avec l'agence Nantes Saint-Nazaire Développement.
L'année 2022 a concentré la présence de différentes délégations internationales à l'occasion du festival Chtiiing !.
Ainsi, 35 personnes étrangères étaient présentes à Nantes en avril 2022 dont 4 délégations :

- Bruxelles, Namur et Mons, Wallonie
- Montréal, Québec
- Royaume-Uni (GCDN)
- Recife, Brésil

17 personnes sont directement intervenues dans le cadre du festival.

Enfin, en novembre 2022, la Samoa a accueilli le Président de la République du Bénin et sa délégation, pour une découverte du Quartier de la Création.

QUATRIEME PARTIE : L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DU POLE COMMUNICATION AU TITRE DE L'EXERCICE ECOULE

Préambule

Depuis 2019, le service communication est mutualisé à l'échelle de la Samoa et de ses deux pôles (urbain et économique). Il partage également un certain nombre de ressources externes, sous forme d'accords-cadres et de marchés communs.

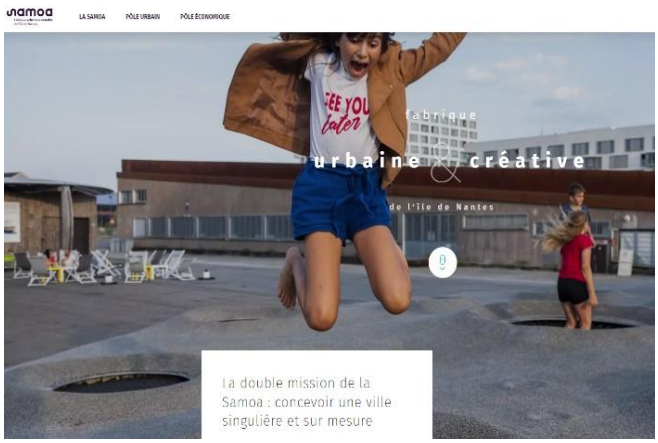
La feuille de route du service communication se décline en trois parties :

- **La communication institutionnelle**, autour de la marque Samoa, la valorisation de ses actions et de son savoir-faire ;
- **La communication autour du projet urbain de l'île de Nantes**, la notoriété du projet et l'accompagnement des chantiers, le développement d'une approche pédagogique et la mise en œuvre des dispositifs d'implication citoyenne ;
- **La communication et la valorisation des missions du pôle économique** (développer, accompagner et animer la communauté des ICC), dans une logique de marketing auprès des publics professionnels et des partenaires institutionnels.

4.1 Retour sur les grandes actions de l'année 2022

L'année 2022 a contribué au renforcement de cette stratégie de marque, ainsi qu'à la valorisation des projets et actions portés par la Samoa dans ses deux champs de compétences. En synthèse, la feuille de route de l'année reposait sur ces trois grandes orientations stratégiques, elles-mêmes déclinées en actions :

➔ **Valoriser le savoir-faire de la Samoa par le biais du développement de nouveaux canaux de communication et le renouvellement de la stratégie éditoriale (notamment sur le web, levier de communication majeur, en particulier pour l'activité du pôle économique) :**



Mise en ligne d'un n**ouveau site internet pour la Samoa**, qui offre une vitrine unique et complète de ses deux grandes missions sur l'url www.samoa-nantes.fr. Le site internet creativefactory.info a quant à lui été supprimé (les contenus et l'offre de services du Pôle économique étant intégrés au nouveau site internet). Ces changements ont entrainé la refonte des outils d'emailings. A noter que 79 articles ont été publiés sur l'année 2022, alimentant par la même occasion les 11 newsletters annuelles du pôle économique, et les 6 newsletters de l'île de Nantes (rattachées au site www.iledenantes.com).

Concernant les réseaux **sociaux de la Samoa**, une belle montée en puissance a été constatée sur l'année écoulée :

- Facebook « Samoa » : 4 745 abonnés en 2022, soit + 24% par rapport à 2021 ;
- LinkedIn Samoa : 7 072 abonnés, soit +107% par rapport à 2021 ;
- Twitter Samoa : 3 380 abonnés, soit +11% par rapport à 2021 ;
- Compte Facebook île de Nantes (rattaché au site éponyme) : 3 967 abonnés, soit +54% par rapport à 2021 ;

- Lancement d'une nouvelle formule du magazine Transformation(s), sur l'actualité du projet urbain. Plus vivant, interactif et proche du lectorat, il est tiré à 25 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boites aux lettres de l'île de Nantes, à raison de trois numéros par an.

4.2 Nos espaces de médiation : le Hangar 32 et le Labo diva

4.2.1. Le Hangar 32, espace d'exposition permanent du projet urbain

Après une baisse significative de la fréquentation ces dernière années, liée à la crise sanitaire, aux restrictions et aux fermetures récurrentes, l'activité reprend de la croissance.
Chiffres clés comparatifs (à considérer dans la période de crise sanitaire) :
- 7225 visiteurs en 2021 (sur 114 jours d'ouverture) ;
- 12 858 visiteurs sur l'année 2022 ;
- une trentaine de délégations accueillies sur l'année.





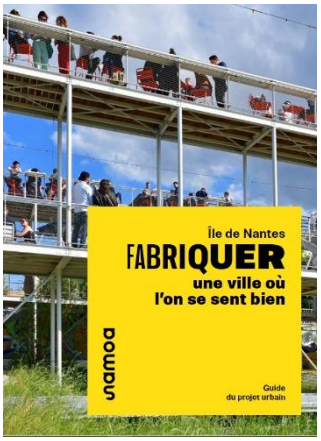
- **4.2.2. Le Labo diva** :

Cet espace hybride, dont la gestion et l'animation a été reprise par la SCIC Commun'île en septembre 2022 – après le dépôt de bilan de la Conciergerie initialement gestionnaire – accueille un espace d'exposition, une activité de restauration, des activités de stockage dans l'arrière-boutique et un coworking sur la mezzanine. Depuis sa reprise en gestion par Commun'île, une forte montée de l'activité a été constatée, notamment sur l'accueil d'événements et les partenariats (25 soirées privées ou publiques ont organisées entre septembre et décembre 2022, chacune accueillant entre 50 et 150 personnes).
Cet espace a été utilisé par la Samoa pour accueillir des groupes, organiser des réunions ponctuellement, et des rencontres avec la presse.

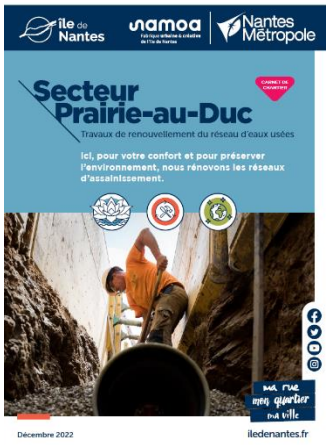
4.3 Accompagner les chantiers et la mise en usage des nouveaux quartiers, informer, sensibiliser...

4.3.1. Anticiper la montée en puissance des besoins en communication – travaux :

Attribution d'un accord-cadre com-travaux à l'agence Sennse, dans le cadre d'un groupement de commande à l'échelle de la centralité métropolitaine avec d'autres partenaires (Nantes Métropole, CHU, Samoa, Nantes Métropole aménagement, Semitan), collaboration sur la mise en récit de la transformation urbaine qui s'engage, attribution d'un accord-cadre pour la conception d'une maquette 3D commune (Nantes Métropole, Samoa, Nantes Métropole aménagement, Loire Océan Développement, AURAN).



4.3.2. Promouvoir le projet urbain :



- édition d'une nouvelle plaquette « Fabriquer la ville autrement » destinée au grand public et aux professionnels, qui présente le projet de manière globale, et le quartier République en particulier ;
- édition d'une nouvelle formule du magazine Transformation(s) destiné aux habitants et usagers de l'île de Nantes, refonte globale de la maquette pour en faire un magazine plus vivant, atnt sur le contenu que sur la maquette. Trois numéros ont été publié et diffusée (25 000 exemplaires / numero) ;
- accompagnement du projet par une communication destinée à médias (communiqués de presse, RV ciblées individuels, organisation de temps presse). A ce titre, s'est tenue en octobre 2022, au Labo diva, une conférence de presse pour présenter le projet d'autoconsommation énergétique du quartier République, en partenariat avec le groupement d'acteurs, avec de belles retombées enregistrées, dans les médias locaux et nationaux spécialisés.

4.3.3. Accompagner les chantiers :

coordination de la communication de chantier sur le quartier République, déploiement d'une stratégie d'accompagnement et de communication du chantier de réseau d'eaux usées sur le secteur de la Prairie-au-duc (information riverains et commerçants sous forme de réunions publiques et d'info travaux, approche pédagogique, préparation de la signalétique, visibilité commerces...).

4.4 Partager le projet, impliquer les habitants et usagers, déployer de nouveaux dispositifs de concertation

Mise en œuvre de la stratégie d'implication citoyenne ambitieuse, énoncée en 2021 :

4.4.1. Programme d'actions et de sensibilisation « Nous, vous, île » autour du thème « Espaces publics, un bien commun ! » :



Programme d'animation autour de deux sessions d'architeliers (ateliers jeune public), 1 expédition urbaine tout public, une marche exploratoire avec des senior.e.s), définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication dédiée (identité, déclinaison d'outil, campagne de recrutement...) et restitution des ateliers (exposition maquettes cycle 1 architelier, carte sensible adolescents lors du cycle 2, questionnaires balades urbaines...) ;

4.4.2. Mise en place du Lab citoyen

Atelier réunissant 50 volontaires (25 hommes / 25 femmes) ayant travaillé pendant 6 mois sur les espaces publics de demain, afin de nourrir les nombreux projets d'espaces publics à venir. 7 rencontres sur la période février juin 2022, ½ journée de balade urbaine « diagnostic », 1 carnet de préconisations citoyennes au terme de la démarche, 1 temps de restitution aux élus, 1 réponse élaborée par la Samoa et les élus, et des engagements, présentés lors d'une soirée au Labo diva en novembre 2022.



4.4.3. Statégie de communication et concertation autour des Jardins des l'Estuaire :



Mise en récit de la transformation à venir à l'ouest, partage du projet, lancement de la concertation en phase programme (mi-2022) lors d'un « défrichage » au travers d'un dispositif mobile permettant d'aller à la rencontre des habitants et futurs usagers ; et présentation lors d'un réunion public d'information (rencontre de quartier, novembre 2022).

4.5 Accompagner l'ouverture des Halles 1&2

Formalisation d'une stratégie de communication et de marketing pour la commercialisation du lieu :



- Réflexion autour du nom du bâtiment afin qu'il s'insère au mieux dans l'écosystème du secteur des halles ;
- Création d'un récit socle et d'un bloc marque ;
- Création d'une première version du discours commercial associé aux nouvelles activités liées à l'exploitation des Halles 1&2 (location d'espaces événementiels et Creative Lab), qui s'est notamment matérialisé sur le nouveau site internet de la Samoa ;
- Création de plans et fiches techniques des lieux ;
- Accompagnement de l'appel à candidatures des futurs locataires.

4.6 Accompagner la nouvelle programmation événementielle portée par le pôle économique de la Samoa et notamment au travers de l'événement Chtiiing !

2022 a été l'année de lancement de l'événement *Chtiiing ! Journées nantaises de la créativité.* L'équipe communication du Pôle économie de la Samoa a notamment eu pour mission :

- de concevoir l'identité graphique et le récit socle de l'événement ;
- de décliner ces différents éléments dans une stratégie ciblée B2B2C, puis sous forme de contenus et d'outils (naming des différents formats, rédactionnel...), communiqué de presse, campagne d'affichage sur l'agglomération... ;
  de créer un site internet dédié et d'outils web associés (compte Facebook et Instagram, emailing), création des billetteries, gestion des communications avec la presse, partenariats, suivi média vidéos et photos ;
- de créer et d'accompagner le concours jeunes talents Génération Chtiiing ! (campagne d'appel à candidatures et gestion des réponses, votes du public, organisation du jury...) **.**



4.7 Accompagner les différentes actions et animations portées par le pôle économique

- Refonte des noms de nos dispositifs d'accompagnement, harmonisation et structuration des programmes d'accompagnement, désormais au nombre de 5, avec 3 typologies : Le parcours « Tandem ICC », les accélérateurs « Créative Sélection » et « Culture Sélection », et enfin les développeurs « Créative Évolution » et « Image/média Évolution ». Nous avons profité de la mise en ligne du nouveau site de la Samoa pour installer ces 5 nouveaux noms.
- Campagnes de promotion auprès de nos cibles (campagnes de sponsorisation sur le web, mailings, communiqués de presse, newsletters...), en particulier pour le lancement de nouveaux programmes tels que Tandem ICC et Créative Evolution. A ce titre, une campagne autour de 5 podcasts a été expérimentée pour promouvoir Créative Evolution (251 écoutes uniques comptabilisées).



Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire lors de l'approbation des comptes.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire d'affecter le résultat comptable de l'exercice à la réserve légale et au report à nouveau.

Point 4 – Information sur le rapport RSE 2022

Les équipes de la Samoa sont engagées dans une démarche collective largement partagée afin de réduire l'impact écologique de l'entreprise dans son activité quotidienne. On traitera donc successivement :

- **De la démarche RSE au sein de la société,**
- **De la démarche RSE appliquée au projet urbain de l'Ile de Nantes**

1. La démarche RSE appliquée à la Société

Deux grands chantiers issus de nos premières réflexions sur la RSE en 2015, sont toujours en vigueur et contribuent à la volonté de la Samoa d'agir pour le climat.

1.1 Le tri sélectif :

En fin d'année 2015, le choix a été fait de confier l'enlèvement et le recyclage des déchets de la Samoa à un prestataire spécialisé pour une meilleure valorisation des déchets**. En 2022, le tri sélectif se poursuit et semble faire ses preuves.**

Pour l'année 2022, les déchets recyclés du pôle Urbain sont en légère baisse par rapport à 2021 et ce malgré :

- Une forte reprise des activités en présentiel ;
- Une légère augmentation des effectifs ;
- Les travaux et le réaménagement des locaux du Pôle Urbain en 2022 qui ont engendré énormément de tris de la part des salariés.

Déchets recyclés en 2022

Papier	Cartons	Bouteilles >PET<
1542.00 kg	316.50 kg	18.45 kg
Toners/Cartouches d'encre	Capsules Nespresso	Polystyrène (PSE)
15.45 kg	99.07 kg	7.96 kg
Bouteilles verre	PVC expansé	Piles/Accumulateurs
72.96 kg	0.30 kg	2.03 kg
Canettes / conserves	Bidons >PEHD<	CD/DVD (galette >PC<)
7.20 kg	0.80 kg	0.03 kg
Ampoules / Tubes	DEEE	DEEE PAM (Petits Appareils en Mélange)
0.75 kg	31.50 kg	9.00 kg



Déchets recyclés en 2021

Capsules Nespresso	Cartons	Papier
195.00 kg	250.00 kg	1636.00 kg
Piles/Accumulateurs	**CD/DVD (galette >PC<)**	**Polystyrène (PSE)**
26.76 kg	0.05 kg	2.22 kg
Toners/Cartouches d'encre	**Bouteilles verre**	**Ampoules / Tubes**
13.95 kg	119.57 kg	1.65 kg
Bouteilles >PET<	**Bidons >PEHD<**	**Canettes / conserves**
14.55 kg	1.20 kg	12.00 kg
Cagettes >PP<	**Seaux >PP<**	**DIB**
0.88 kg	0.20 kg	10.00 kg



Les **déchets recyclés du Pôle Economique sur l'année 2022 sont en augmentation par rapport à 2021.** Ceci s'explique par :

- Une forte reprise des activités en présentiel ;
- Le déménagement en décembre 2022 de l'équipe du Pôle Economique dans les halles 1&2 qui a engendré un gros travail de tri et d'archivage ;
- Une augmentation des effectifs.

Déchets recyclés en 2022

Cartons	Bouteilles >PET<	Bouteilles verre
174.00 kg	12.90 kg	35.76 kg
Capsules Nespresso	**Papier**	**Canettes / conserves**
114.00 kg	1223.00 kg	2.30 kg
Piles/Accumulateurs	**Toners/Cartouches d'encre**	**Bidons >PEHD<**
0.52 kg	14.42 kg	0.40 kg
Pièces métalliques	**DEEE PAM (Petits Appareils en Mélange)**	**DEEE UC/Serveurs**
1.02 kg	4.50 kg	14.00 kg



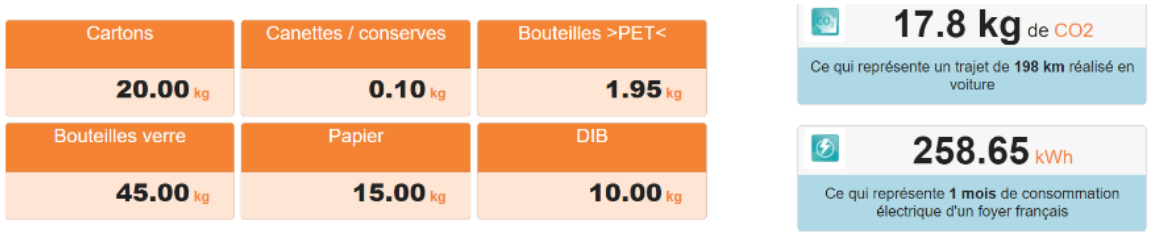
Déchets recyclés en 2021

Bouteilles >PET<	Bouteilles verre	Capsules Nespresso
15.90 kg	61.88 kg	115.50 kg
Cartons	**Papier**	**Piles/Accumulateurs**
115.00 kg	901.00 kg	2.00 kg
Seaux >PP<	**Toners/Cartouches d'encre**	**DEEE**
0.40 kg	32.09 kg	15.00 kg
Ampoules / Tubes	**Bidons >PEHD<**	**Cagettes bois**
0.15 kg	0.40 kg	4.20 kg
Canettes / conserves	**Polystyrène (PSE)**	
0.62 kg	0.36 kg	

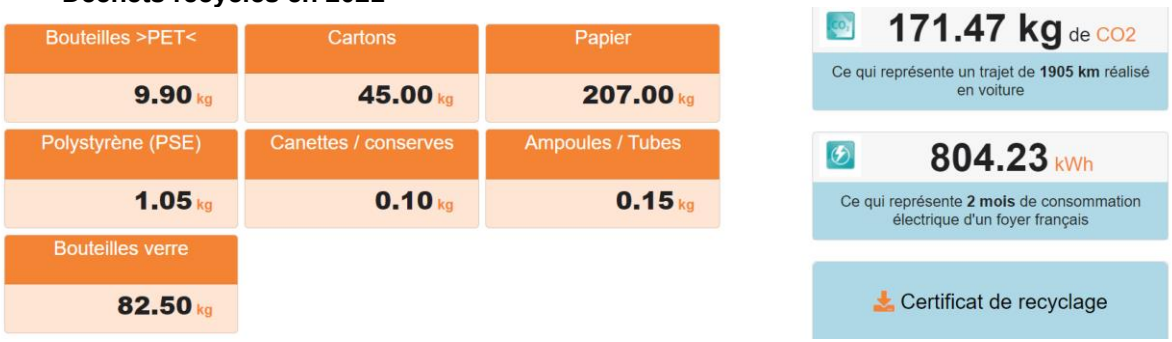


Les déchets recyclés du hangar 32 sur l'année 2022 sont en net recul par rapport à 2021.

Déchets recyclés en 2022



Déchets recyclés en 2021



Ces collectes permettent de valoriser nos déchets et engendrent des économies d'énergie qui se mesurent à l'aide des deux indicateurs :

- **3 091 kg de CO2** « économisés », ce qui représente une distance de **34.348 km** parcourus en voiture « polluante » ;
- **12.107 kWh** « économisés », ce qui représente **31 mois** de consommation électrique d'un foyer français.

SUIVI DE L'EVOLUTION DU VOLUME DE DECHETS RECYCLES

	2022				2021	2020	2019	2018
Rubrique	Pole Urbain	Pôle Eco	H32	cumul Samoa	cumul Samoa	cumul Samoa	cumul Samoa	cumul Samoa
Cartons	316,5	174	20	510,5	410	90	573,5	438
papier	1542	1223	15	2780	2744	1422	2955	2826
Canettes/Conserves	7,2	2,3	0,1	9,6	12,62	2	12,82	11,98
Bouteilles Verre	72,96	35,76	45	153,72	263,95	106,6	600,33	553
Piles	2,03	0,52	0	2,55	28,76	4,68	4,55	1,75
Toner/cartouches encre	15,45	14,42	0	29,87	46,04	26,97	29,05	283,94
Bouteilles PET	18,45	12,9	1,95	33,3	40,35	10,5	42,75	44,4
Capsules Nespresso	99,07	114	0	213,07	310,5	170	244,8	337,5
	Unité : le Kg							

Pour 2022, l'objectif était d'inciter les salariés à réduire leur consommation de bouteilles plastiques et de papier.
L'analyse de l'évolution des résultats de ce tri sélectif fait ressortir les trois indicateurs suivants :

- Le volume de papier recyclé reste important et légèrement à la hausse, même si nous restons en-dessous des volumes de 2019. Il est à noter que les travaux et le réaménagement des locaux au Pôle Urbain, le déménagement du Pôle Economique et la hausse des effectifs ont contribué à cette augmentation par rapport à 2021.

- Le volume de Toners et de cartouches d'encre en baisse laisse entrevoir un nouvel axe d'amélioration en 2022. Il faudra s'assurer en 2023 que le nombre d'impressions est toujours en baisse.

- Les volumes des déchets plastiques, des canettes/conserves et des capsules d'aluminium sont en baisse ce qui confirme l'hypothèse énoncée en 2021 que les salariés de la Samoa privilégient les emballages moins polluants.

1.2 La dématérialisation :

Nous sommes dans une démarche globale de dématérialisation depuis plusieurs années déjà.
La politique zéro papier (ou presque) est un réel enjeu climatique.

1.2.1 La dématérialisation des factures d'achat

La démarche de dématérialisation des factures d'achat a été initiée en 2015 et est opérationnelle depuis 2016.

La mise en œuvre de la dématérialisation s'est effectuée par étape : d'abord réservée aux factures de prestations ou d'achats courant, elle a ensuite été étendue aux factures de travaux sur les mandats « Halles 1&2 » et « Préparation de l'assiette foncière du CHU ».

Pour les factures de travaux nécessitant une validation du maître d'œuvre, celles-ci sont déposées sur la plateforme par le maître d'œuvre après sa vérification.
Au début de l'année 2023, un nouveau circuit est en phase de test, permettant au fournisseur de déposer sa facture, et au maitre d'œuvre de la valider ensuite.

Les avantages de la dématérialisation sont nombreux :

- Un gain de temps pour le traitement des factures (réduction des délais liés aux frais postaux) ;

- Un gain de coût pour les fournisseurs, moins de papier → moins de frais postaux ;

- Une sécurité informatique assurée, à l'inverse des courriels sources de fraude, piratage et virus ;

- Une valeur juridique certaine avec horodatage officiel et « signature » (même sans certificat) vérifiée électroniquement par le site (vérification de l'identité du déposant).

Depuis 2020, les fournisseurs sont informés de cette procédure de dématérialisation dès l'attribution du marché, ce qui nous a permis de généraliser l'envoi dématérialisé des factures.

A fin avril 2023, nous avons d'ores et déjà :

- **262 entreprises utilisatrices de ce service** pour les factures hors travaux, contre 176 entreprises au 31/12/2021 ;

- **35 entreprises (contre 26 au 31/12/2021) pour les travaux liés aux deux mandats** « Halles 1&2 » et « assiette foncière du CHU ».

La hausse du nombre d'entreprises utilisatrices s'explique par deux facteurs :
- Fin 2022, les Halles 1&2 ont été mises en exploitation, et de nouveaux fournisseurs sont référencés, en lien avec l'activité évènementielle
- La sensibilisation accrue des partenaires sur la dématérialisation des factures, avec le projet de mise en place de la facturation électronique au niveau national, par étapes à partir de juillet 2024.

S'agissant de la généralisation de la facturation électronique, le calendrier du déploiement prévoit que l'ensemble des entreprises aient la capacité de recevoir leurs factures fournisseurs sous forme dématérialisée, au plus tard en juillet 2024.

La démarche volontaire initiée depuis plusieurs années nous permet de répondre favorablement à cette obligation.

1.2.2 La dématérialisation des factures de vente et prestations de services

La généralisation de la facture électronique nous obligera à partir de 2025 à dématérialiser l'envoi de nos factures.

Aujourd'hui, seules les factures émises à l'attention des administrations et collectivités locales sont systématiquement dématérialisées (dépôt sur Chorus Pro).

Nous nous adaptons aux règles internes de nos clients pour l'envoi de nos factures (courrier, mail ou plateforme dédiée).
Nous estimons que ces processus évolueront au cours des années 2023 et 2024.

1.2.3 La dématérialisation au sein du service RH

Nous avons mis en place depuis 2019 un SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines), pour la gestion des congés payés.
Cet outil dispose également d'un coffre-fort numérique, ce qui nous a permis de dématérialiser les bulletins de paie.

1.2.4 Le stockage des données sur le serveur

La crise sanitaire de 2020 a contribué à bouleverser nos habitudes de travail.
La dématérialisation des documents s'est généralisée.
Au cours de l'année 2022, nous avons initié des actions pour ordonner le stockage des documents numérisés sur notre serveur.
Cette démarche est essentielle pour pouvoir structurer la gestion des données numériques dans le futur.

1.3 Suivi des 5 chantiers RSE identifiés en 2021

En 2021, 5 chantiers RSE structurants ont été identifiés et lancés. En voici un état d'avancement à fin 2022 :

1.3.1 Réalisation du Bilan carbone pour évaluer et améliorer l'empreinte de nos activités

En juillet 2022, la Samoa a lancé la réalisation du bilan carbone de sa partie « société », en missionnant Climat Mundi, spécialiste des bilans carbone. C'est une démarche volontariste à l'échelle de la société (puisque obligatoire à partir de 500 salariés).

L'objectif de cette démarche est de mieux connaitre les émissions carbone de la société pour établir une stratégie de baisse des émissions, sur les postes les plus importants et/ou possédants la plus grande marge de progression.

Après une importante phase de collecte des données par un groupe de salariés volontaires de la Samoa, de août à octobre, Climat Mundi a compilé les données pour produire le bilan carbone, courant décembre. Le bilan carbone a été publié sur le site de l'Ademe.

Données de contexte :

- Période d'étude : Année 2021
- ETP : 59 salariés / 43,2 ETP
- Surface des locaux administratifs : 992 m2 (Surface locaux administratifs par ETP : 22 m2/ETP)

- Empreinte Globale : 403 tCO2e (Empreinte Hors Immobilier d'activité : 299 tCO2e)[1]
- Empreinte GES par ETP : 9,3 tCO2e/ETP (Empreinte GES par ETP hors immobilier d'activité 6,9 tCO2e/ETP

Bilan carbone :

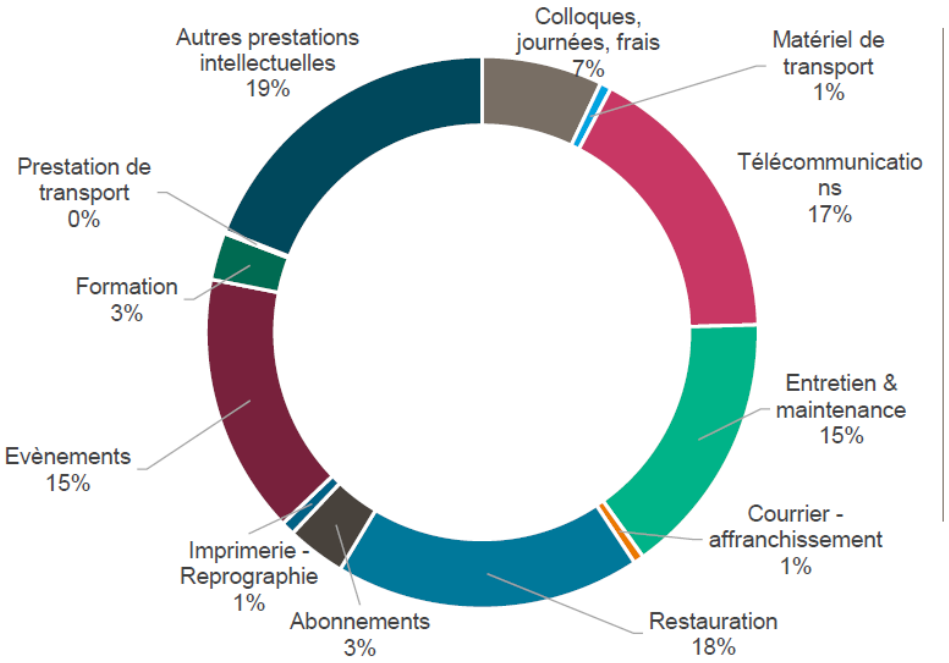


Le poste prédominant par la société Samoa concerne « les prestations de services ». Ce poste rassemble toutes les dépenses de services (ménage, restauration, télécommunications, honoraires divers, etc.).

[1] Dans sa démarche la Samoa a souhaité inclure, en plus des locaux administratifs des équipes du pôle économique et du pôle urbain, les émissions de gaz à effet de serres générées par les sites d'immobilier locatifs qu'elle gère à l'échelle de l'île de Nantes. Cette démarche rentre dans une volonté, a terme, d'avoir un bilan carbone global de l'activité de la Samoa et aussi dans le cadre du décret tertiaire amorcé en 2022 par le pôle immobilier de la Samoa et présenté dans la suite de ce document.

Zoom sur les prestations de services (37%) :

149 tCO_2e



Analyses :

- 1,1M€ d'achat en 2021
- Incertitude générale élevée sur données monétaire)

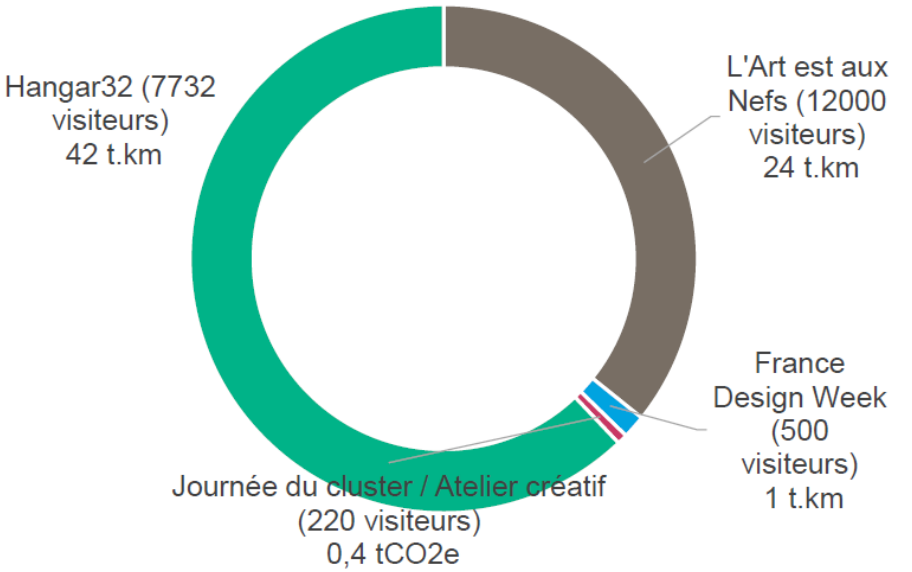
A noter que le bilan carbone est réalisé sur des données monétaires multipliées à des ratios types, ne reflétant pas la réalité de l'émission carbone d'une dépense. En l'absence de données complémentaires sur les émissions carbone de telle ou telle prestation, il n'est pas possible de rentrer dans plus de détail. A titre d'exemple, le montant dédié à la restauration (traiteurs, chèques déjeuners, etc.) ne reflète pas la réalité des émissions carbone liées à la production réelles des denrées alimentaires, c'est un ratio.

Sans les données complémentaires fournies par les prestataires, il n'est pas possible d'aller plus dans le détail des postes.

Le second poste le plus important correspond aux déplacements (tous confondus : visiteurs, professionnels et domicile/travail).

Visiteurs :

68 tCO_2e



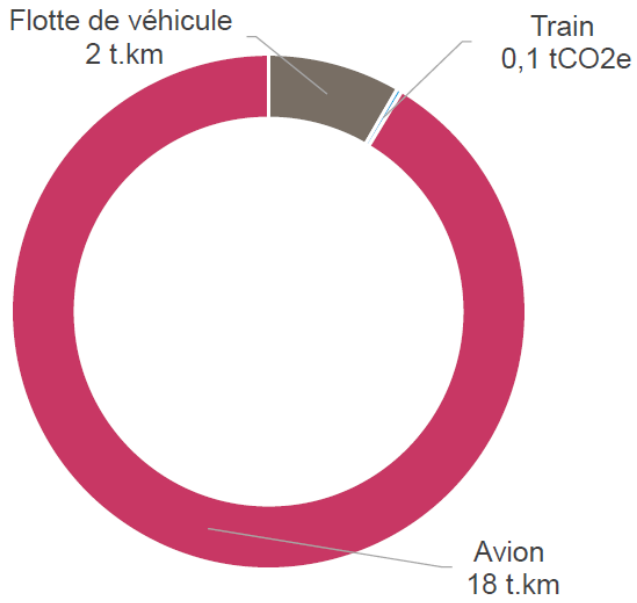
Analyses :

- Calcul de l'empreinte des visiteurs fixée sur 4 évènements
- Cette étude mériterait d'être précisée par une enquête mobilité approfondie.

Les déplacements visiteurs ont été calculés par rapport au PDU de Nantes Métropole, il serait possible d'approfondir la réalité de l'impact carbone en réalisant une enquête sur les visiteurs, notamment au hangar 32.

Déplacements professionnels :

20 tCO_2e



Analyses :

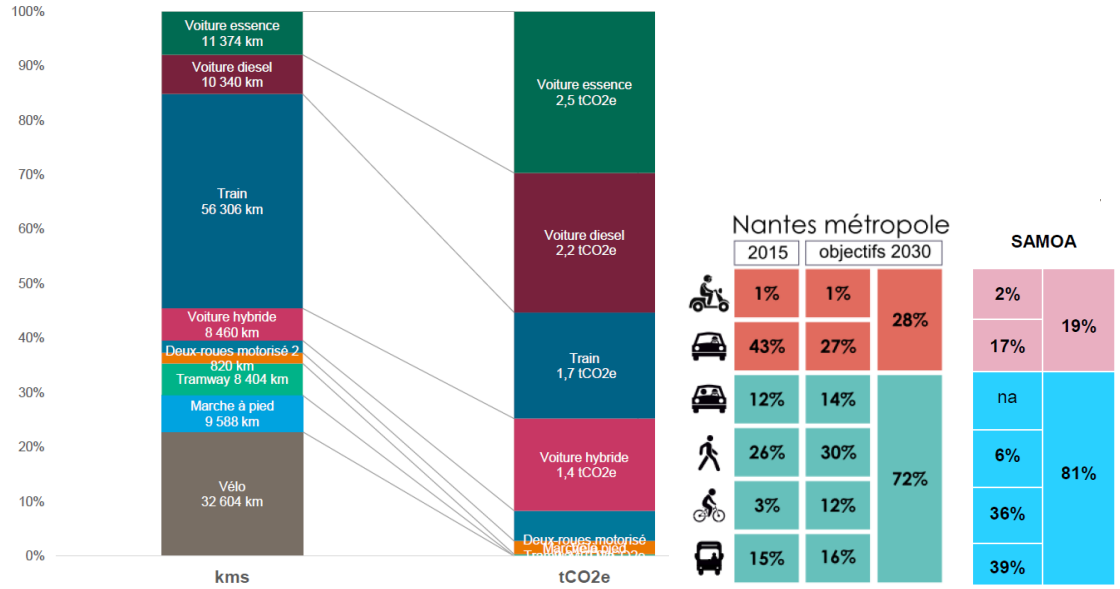
- L'empreinte de l'avion prédomine en dépit d'un usage marginal

Sur ce poste, de par les distances parcourues, des améliorations sont possibles mais restent marginales.

<u>Déplacements domicile-travail des salariés</u>. :

Pour ces déplacements, la Samoa a effectué un sondage en interne, 49 salariés y ont répondu sur 59. Il s'agit donc ici de données qui reflètent précisément les impacts des déplacements domicile-travail des salariés de la Samoa au quotidien.

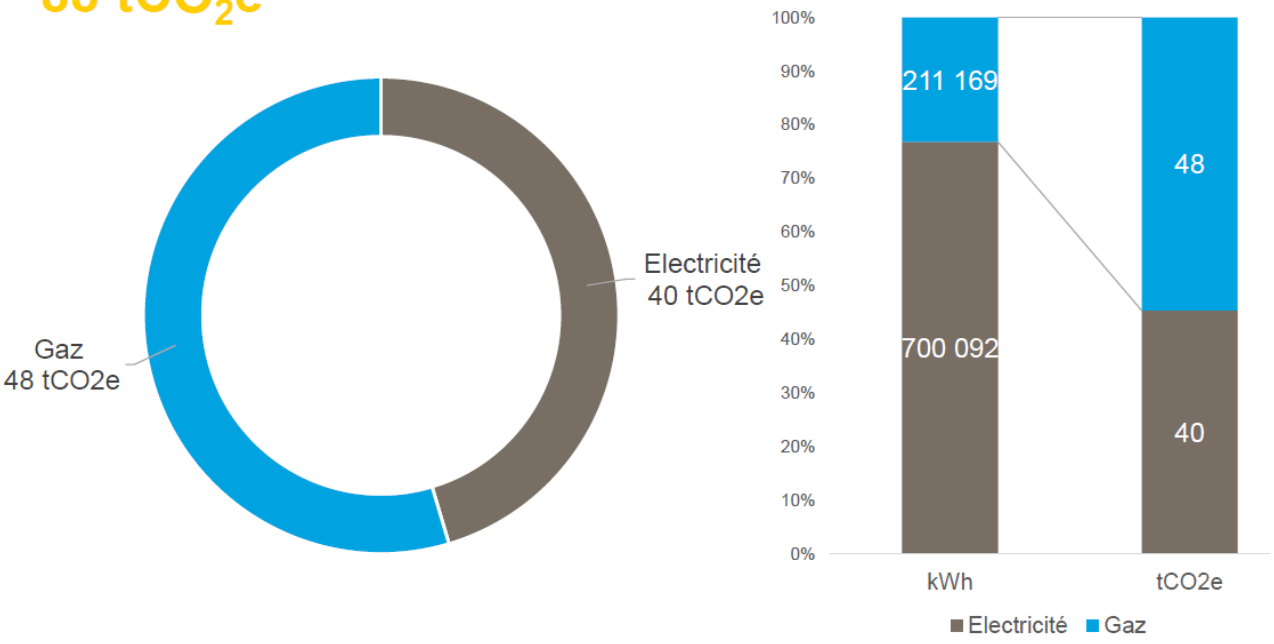
9 tCO_2e



On peut noter sur les trajets domicile-travail, que les salariés de la Samoa dépassent les objectifs du PDU de Nantes Métropole à 2030 pour la part des mobilités alternatives à la voiture individuelle (Samoa : 81% / PDU : 72%). Sur ce poste, des améliorations sont possibles mais restent marginales.

Le troisième poste le plus impactant est l'énergie (22%) :

88 tCO_2e



Si la consommation de gaz est minoritaire, seulement 3 des 19 sites gérés par la Samoa disposant d'un système de chauffage au gaz, elle constitue la majorité des émissions liées à l'énergie consommée

(électricité=0,06 kgCO2e/kWh Gaz=0,23 kgCO2e/kWh mix énergétique France). Sont concernés par une consommation de gaz les bâtiments de La Centrale, des Ecossolies et du Hangar 32.

Les autres postes représentent en cumulé le huitième des émissions :

- Les immobilisations (impact de la construction des bâtiments : travaux, loyers, etc.) : 40 tCO2e ;
- Les achats de fournitures : 11,7 tCO2e ;
- Les déchets : 7,5 tCO2e ;
- Les fluides frigorigènes (uniquement au Rhuys) : 6,3 tCO2e ;
- Le numérique : 3,1 tCO2e.

En synthèse, non exhaustive :

→ Des incertitudes de comptabilité (+/- 93t d'incertitude, en majorité sur les déplacements visiteurs et les prestations de service) : utilisation du monétaire et non du réel ;
→ Les prestations de services dominent largement le bilan carbone, bien qu'elles soient de nature très différentes (télécommunication, honoraires, restauration, ménage, etc.) ;
→ L'impact du gaz représente peu d'énergie consommée mais constitue la majorité des émissions carbone liées à l'énergie ;
→ Les efforts des salariés de la Samoa sur les trajets domicile-travail sont honorables, ils dépassent les objectifs PDU 2030.

La suite pour la Samoa en 2023 :

1. Pour faire perdurer cette analyse des émissions carbone, la Samoa doit **se former sur l'outil de bilan carbone** fourni par Climat Mundi ;

2. Etablir les **pistes d'amélioration du bilan** et le calendrier de mise en œuvre ;

3. **Impliquer** les salariés dans la définition et l'atteinte des objectifs de réduction par des ateliers animés par Climat Mundi.

A titre provisoire, les pistes identifiées à ce stade qui restent à affiner en fonction de leur impact sur le bilan carbone pourraient être :

- Faire vivre la démarche de bilan carbone :
    - ✓ Engager une mise à jour régulière (fréquence à déterminer)
    - ✓ Vulgariser plus encore le bilan carbone ;
- Faire la demande aux prestataires et fournisseurs de la Samoa pour obtenir des données sur l'impact carbone des prestations demandées sans passer uniquement par le ratio monétaire qui génère trop d'incertitudes et ne reflète pas les démarches éco responsables que peuvent engager certains prestataires. Pour cela, nous proposons de prioriser certains secteurs plus « mûrs » (restauration, déplacements, etc.), et inciter les secteurs moins sensibilisés ;
- Lancer une étude mobilité de nos visiteurs sur les sites très visités comme le Hangar 32.
- S'interroger sur l'usage de l'avion sur le territoire national, voire européen ;
- Se réinterroger, à moyen terme, sur l'adduction au gaz de certains bâtiments de la Samoa ;
- S'interroger sur les exigences de la Samoa sur certaines prestations :
    - ✓ Ménage
    - ✓ Restauration / traiteurs
    - ✓ Prestations d'évènementiel

1.3.2 La gestion locative du patrimoine de la Samoa :

En 2022, la Samoa a rempli ses obligations dans le cadre du Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire plus communément appelé **décret tertiaire**.

En effet, par ses activités de gestionnaire locatif et de propriétaire ou locataire de sites à usages transitoires ou pérennes, la Samoa a en 2022, commencé la première phase de déclaration des sites assujettis au décret tertiaire et de leurs consommations.

Concrètement, la Samoa a créé son compte utilisateur sur la plateforme OPERAT (Observatoire de la performance Energétique de la Rénovation et des Actions du Tertiaire), administré par l'ADEME, puis identifié et complété par les Entités Fonctionnelles Assujetties devant être déclarées, c'est dire :

- tous les bâtiments publics et privés quelle que soit l'année de construction (bâtiments neufs et existants) dont la surface est supérieure ou égale à 1000 m² ;
- toutes les parties d'un bâtiment à usage mixte qui hébergent des activités tertiaires cumulant des surfaces supérieures ou égales à 1000 m² ;
- tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière (EFA) ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1 000 m². Les bâtiments à usage tertiaire d'une surface supérieure à 1000 m².

En 2022, Le parc immobilier de la Samoa en propriété ou en location se compose de 9 sites qui rentrent dans le cadre de cet assujettissement :

- La centrale ;
- Le karting ;
- Eureka (locaux du pôle économique de la Samoa) ;
- Le Rhuys (Locaux du pôle urbain de la Samoa) ;
- La Halle 6-EST ;
- Le Solilab ;
- Le MIN DE RIEN ;
- Le Wattignies Social Club ;
- Les serres des 5 PONTS ;
- Harmonie Mutuelle.

Sur l'ensemble de ces sites, la Samoa doit remplir chaque année, sur OPERAT des renseignements sur les consommations d'énergies liées :

- au chauffage ;
- à l'éclairage ;
- à la production d'eau chaude sanitaire ;
- à la climatisation ;
- aux équipements (appareils réfrigérants, ascenseurs, escalators, etc.).

À noter que les déclarations sont à la charge du propriétaire et ou de(s) locataire(s) en fonction du mode de gestion. Dans les cas où la Samoa gère les contrats d'énergie des sites (la centrale, le Karting, Le Rhuys, Eureka, La Halle 6-EST, le MIN DE RIEN, les 5 PONTS) la Samoa doit remplir directement les données de consommation énergétique.

Dans d'autres cas, la Samoa est propriétaire non exploitant ou locataire sans détention de contrats de consommation énergétique. Il s'agit par exemple du Solilab, du Wattignies social club ou d'Harmonie mutuelle. Il revient alors à l'exploitant ou au détenteur des contrats d'énergies de fournir les informations à la Samoa pour la déclaration ou de déclarer directement les consommations sur la plateforme.

A noter que pour cette première déclaration en 2022, ce sont les valeurs de consommation énergétique de 2021 et ou 2020 qui ont été renseignées. Il n'y a donc pas de consommation sur certains sites comme le MIN DE RIEN Nord ou les serres des 5PONTS qui n'étaient pas encore en activité. Ci-dessous un tableau résumant les données intégrées à la plateforme OPERAT en 2022 :

	Surface (m2)	Surface chauffée (m2)	Surface climatisée (m²)	Consommation ELEC KWH	Consommation Gaz en KWH
Karting	3000	1150	0	184121	
La centrale	1000	750	0	26 899	126633
MIN DE RIEN	10 000	10 000	0	180000	
RHUYS	663	663	663	34772	
EUREKA	320	320	0	3746	
Le solilab	4000	2800	0	112620	148310
Halle 6-est	515	515	0	16000	

Pour 2023, la Samoa via un accompagnement de son gestionnaire technique bâtimentaire ou d'un AMO spécialisé doit :

- assurer une continuité des déclarations de consommation sur ses entités fonctionnelles assujetties ;
- définir les attendus réels du décret tertiaire vis-à-vis des sites qu'elle exploite afin de les respecter ;
- Mettre en place des mesures d'amélioration et de sensibilisation des usagers afin d'engager une démarche de diminution des consommations énergétiques.

1.3.3 La prise en compte systématique des critères RSE dans les Marchés Publics et nos achats, tout en respectant les obligations légales

La RSE vise à ce qu'une entreprise adopte une démarche responsable sur le plan social et environnemental. Cela se traduit dans les marchés publics par l'intégration de clauses d'exécution du contrat ou de critères d'attribution des offres visant à imposer et/ou inciter à l'entreprise titulaire du marché public à mettre en œuvre des procédés d'exécution / méthodologies vertueux et engagés sur ces aspects.

En 2022, aucune obligation réglementaire ne s'impose quant à l'intégration de clauses et/ou critères RSE dans les marchés.
Pour autant, la Samoa a souhaité inscrire sur l'Ile de Nantes une dynamique territoriale vertueuse qui réponde aux objectifs de développement durable et d'insertion sociale à travers notamment les achats qu'elle conclut.

En 2022, 33 consultations ont été initiées par la Samoa sur le profil acheteur :

- 12 procédures formalisées (au-dessus des seuils de procédure adaptée) ;
- 21 procédures adaptées (de la demande de devis simple à partir de 25 000 € HT jusqu'à la procédure adaptée avec publicité et CAO jusqu'à 215 000 € pour les prestations de services et fournitures / 5 350 000 € HT pour les travaux).

Une démarche RSE a été initiée au sein de 9 consultations soit 27 % sur l'ensemble des procédures de passation publiées en 2022 (78 % dans une démarche environnementale et 22 % dans une démarche sociale).

A titre de comparaison, à l'échelle nationale, la part des marchés publics intégrant une disposition d'ordre environnementale représentait 15,8 % du nombre de marchés notifiés.

Cela se traduit par marché :

- **Concession de service pour la réalisation et l'exploitation d'une plateforme de gestion des déblais sur l'Ile de Nantes** :
  - ✓ Au-delà des clauses d'exécution, des critères d'attribution sur la maitrise des nuisances et HSE ont été intégrés sur les sujets de sécurité, nuisances sur l'environnement et le voisinage (20% du critère valeur technique).

- **Accord-cadre de plateforme téléphonique (fixes et mobiles) pour le personnel :**

- ✓ Il a été demandé aux candidats pour tous les modèles de téléphones, de proposer des terminaux selon trois conditionnements : neuf, reconditionné grade A+ et reconditionné grade A. Il a été précisé aux candidats que la Samoa commandera en priorité des téléphones reconditionnés.

- **Marché de travaux pour l'aménagement de l'immeuble RHUYS (9 lots) :**
  - ✓ Pour le lot 1 : le marché comporte un critère d'attribution (mise en place d'actions en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché) ;

  - ✓ Pour les lots 2 à 9 : il a été demandé aux candidats de proposer et de mettre en place des actions en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché sur divers sujets (réemploi, reconditionnement, production et valorisation des déchets, composition des produits et caractère écologique).

- **Marché de mobiliers pour l'immeuble RHUYS :**
  - ✓ Lot 2 : allotissement spécifique pour le mobilier de réemploi ;

  - ✓ Lot 1 (neuf) : le marché comporte un critère d'attribution (mise en place d'actions en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché).

- **Marché public de mobiliers non fixes des Halles 1&2 :**
  - ✓ Lot 2 : allotissement spécifique pour le mobilier de réemploi ;

  - ✓ Pour les deux lots : des clauses d'exécution ont été mises en place pour inciter les entreprises. Ces clauses se sont portées sur la livraison, les emballages.

- **Marché public portant sur les travaux de déconstruction sélective et désamiantage du site CATREC :**
  - ✓ Au-delà de l'intégration de conditions d'exécution (avec l'application de la charte de chantier faible nuisance, la gestion du bruit, des poussières et des vibrations), le marché comprend un critère d'attribution (qualité de la démarche de revalorisation/réemploi des matériaux et matériels du site pour 15% de valeur technique).

- **Marché public de démontage et remontage (déménagement) des éléments de mobiliers sur site Eureka :**
  - ✓ Une clause d'exécution a été intégrée sur les protections et éléments de transports réutilisables.

- **Marché public pour la maintenance multi-technique des Halles 1 et 2 :**
  - ✓ Le marché comporte deux critères d'attribution portant à la fois sur les enjeux environnementaux et sociaux évalués à 2% de la valeur technique (actions en faveur de la démarche environnementale et RSE prévues dans le cadre des prestations).

- **Marché portant sur des prestations de régie pour la gestion événementielle :**
  - ✓ Le marché comporte un critère d'attribution évalué à 10% de la valeur technique (évaluer la politique de recrutement du personnel provisoire).

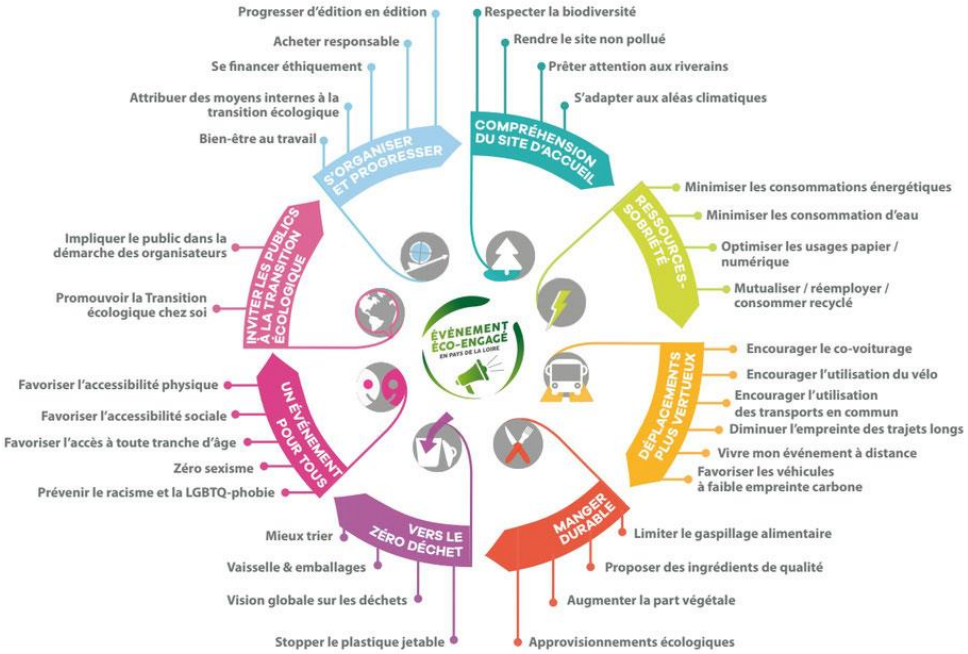
S'agissant de l'utilisation de nos accords-cadres à marchés subséquents, il doit être relevé l'intégration systématique d'une clause d'exécution quant à la prise en compte du changement climatique dans l'exécution des marchés de maitrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics (volet C2 de l'AC MOEU). Cette clause incite / demande à la MOE d'intégrer dans ses réflexions de conception les thématiques autour de la transition écologique, de l'atténuation de l'empreinte carbone des aménagements et de l'anticipation de ces derniers aux changements climatiques. Le Maître d'œuvre doit donc être force de proposition sur ce sujet pendant les phases d'études.

<u>A titre d'illustration, cette clause a été intégrée au marché subséquent suivant initié en 2022 :</u>

- Mission de maitrise d'œuvre pour le redimensionnement du réseau EU du boulevard de la Prairie au Duc sur l'Ile de Nantes ;

- Mission de maitrise d'œuvre pour le raccordement provisoire des blocs A & B sur l'Ile de Nantes ;
- Mission de maitrise d'œuvre pour les jardins de l'Estuaire – secteur jardins A et B sur l'Ile de Nantes ;
- Mission de maitrise d'œuvre pour les jardins de l'estuaire – secteur jardin Ouest sur l'Ile de Nantes ;
- Mission de maitrise d'œuvre pour les jardins de l'estuaire – secteur cours de l'estuaire sur l'Ile de Nantes ;
- Mission de maitrise d'œuvre pour les jardins de l'estuaire – secteur jardin C et D sur l'Ile de Nantes ;
- Mission de maitrise d'œuvre percement Simone Veil sur l'Ile de Nantes ;
- Mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la venelle Mme de Stolz sur l'Ile de Nantes.

Enfin, il apparaît pertinent de mentionner l'accord-cadre à bons de commande portant sur les travaux de VRD. Ce contrat - bien que notifié en 2021 – a généré en 2022 : 21 bons de commande sur le lot 1 (terrassements), 6 bons de commande sur le lot 2 (éclairages publics) et 15 bons de commande sur le lot 3 (espaces verts).



Au-delà des critères d'attribution portant sur la prise en compte d'une méthodologie engagée dans le développement durable, le contrat a intégré de nombreuses clauses d'exécution à démarche environnementale qui s'anime lors de la passation des bons de commande. A savoir : la gestion des déchets, l'application de la charte de chantier faible nuisance, l'utilisation du magasin Samoa et le mécanisme du recours aux fournitures de réemploi (réflexion systématique sur l'opportunité et la capacité de commander des matériaux et fournitures issus du réemploi avec suivi sur la globalité du contrat).

1.3.4 L'exploitation de la gestion des Halles 1&2

Le pôle économique a intégré les Halles 1&2 le 9 décembre 2022. Les Halles 1&2 est un espace de 3 500 m² dédié à l'accueil d'entreprises des Industries Culturelles et Créatives ainsi que l'accueil d'événements organisés par la Samoa ou par différents types d'acteurs.

La démarché RSE dans le cadre de l'exploitation et la gestion bâtimentaire des Halles 1&2 s'appuie autour des thématiques suivantes référentiel « événement éco-engagé » du réseau REEVE :

- Compréhension du site d'accueil ;
- Ressources-sobriété ;
- Déplacements plus vertueux ;

- Manger durable ;
- Vers le zéro déchet ;
- Un événement pour tous ;
- Inviter les publics à la transition écologique ;
- S'organiser et progresser.

Sur 2022, seul l'activité du Pôle Economique et la phase préparatoire de l'exploitation des Halles 1&2 peuvent être analysées. Les premiers événements accueillis auront lieu sur la période 2023.

Sur la phase préparatoire de l'exploitation des Halles 1&2, dans la cadre d'une politique d'achat éco-responsable, plusieurs marchés ont été lancés en 2022 avec des cahiers des charges obligeant les entreprises à s'engager sur ces aspects :

- marché entretien, ménage, imposant des produits respectueux de l'environnement, des obligations tendant vers le zéro déchet, proposer aux entreprises d'aller vers le travail en journée. Sur ce marché, il est intégré un plan de progrès de la démarche RSE avec le titulaire permettant tout au long du contrat de faire des points d'étape, d'analyser les situations pour permettre de les améliorer.
- équipement de mobilier de bureaux et événementiel. Ce marché a été alloti pour permettre d'avoir un lot, 100% réemploi. Le choix des typologies de mobilier pouvant être trouvé dans les filières existantes. Ce lot a permis au final d'acheter 40% du volume total en réemploi.

Sur les aspects d'utilisation des énergies, les Halles 1&2 est un bâtiment neuf dont le permis de construire déposé en 2018 a respecté les exigences environnementales réglementaires. . L'équipe exploitation des Halles 1&2 a utilisé ce premier temps pour effectuer les premiers réglages fins des équipements de chauffages et des équipements utilisant de l'eau.

Dans le cadre de l'accueil des publics et des événements au sein des Halles 1&2, la Samoa a proposé la candidature des Halles 1&2 à l'accompagnement proposé par Nantes Métropole, Accompagnement des ERP pour la transition écologique, défi éco événement. Cet accompagnement s'articule autour des 3 thèmes suivants :

- Lot 1: accompagnement dans une démarche de transition écologique, planification et animation de modules de formation, coaching pour aider l'événement à s'inscrire dans une démarche de progrès, labellisation.
- Lot 2 : accompagnement dans une démarche responsable de réduction et tri des déchets allant vers l'objectif zéro déchet, accompagnement pour lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le don alimentaire sur événement.
- Lot 3: accompagnement dans une démarche d'écomobilité, sensibiliser les organisateurs à la mise en place d'accès multimodaux aux événements et favoriser les modes décarbonés ou alternatifs à la voiture en solo.

En janvier 2023, les Halles 1&2 ont été sélectionnées pour être accompagnées dans le cadre de ce dispositif. Cet accompagnement dès le départ de l'exploitation permet d'ancrer ces questions dans l'ADN de l'exploitation de l'établissement.

1.3.5 L'appropriation écoresponsable de la terrasse du Pôle Urbain

L'appropriation écoresponsable de la terrasse du Pôle Urbain repose sur plusieurs principes de partage, d'échange, de bien vivre ensemble et de biodiversité. Un groupe de salariés s'est constitué sur la base du volontariat pour œuvrer en ce sens sur le temps de la pause déjeuner.

En 2022, la moitié de notre carré de verdure alors en friche, a été nettoyé, paillé et certaines variétés de plantes et de fleurs ont été plantées :

- Des plantes comestibles : Origan / menthe / courge / tomates / poivrons / framboises
- Des fleurs : soucis / rose trémière

L’autre moitié composée de végétaux d’origine a été laissée en friche.

L’été 2022, ayant été chaud et sec une partie des plantations n’a malheureusement pas survécu.

Pour 2023, nous projetons de continuer à entretenir les plants, à travailler le sol pour l’enrichir et à planter de nouveaux végétaux.

2. La démarche RSE appliquée au projet de l'île de Nantes

2.1 L'Ile des communs

2.1.1 La stratégie globale et le Lab citoyen de l'île de Nantes



➔ Impliquer tous les citoyens et lancer le Lab citoyen de l'île de Nantes

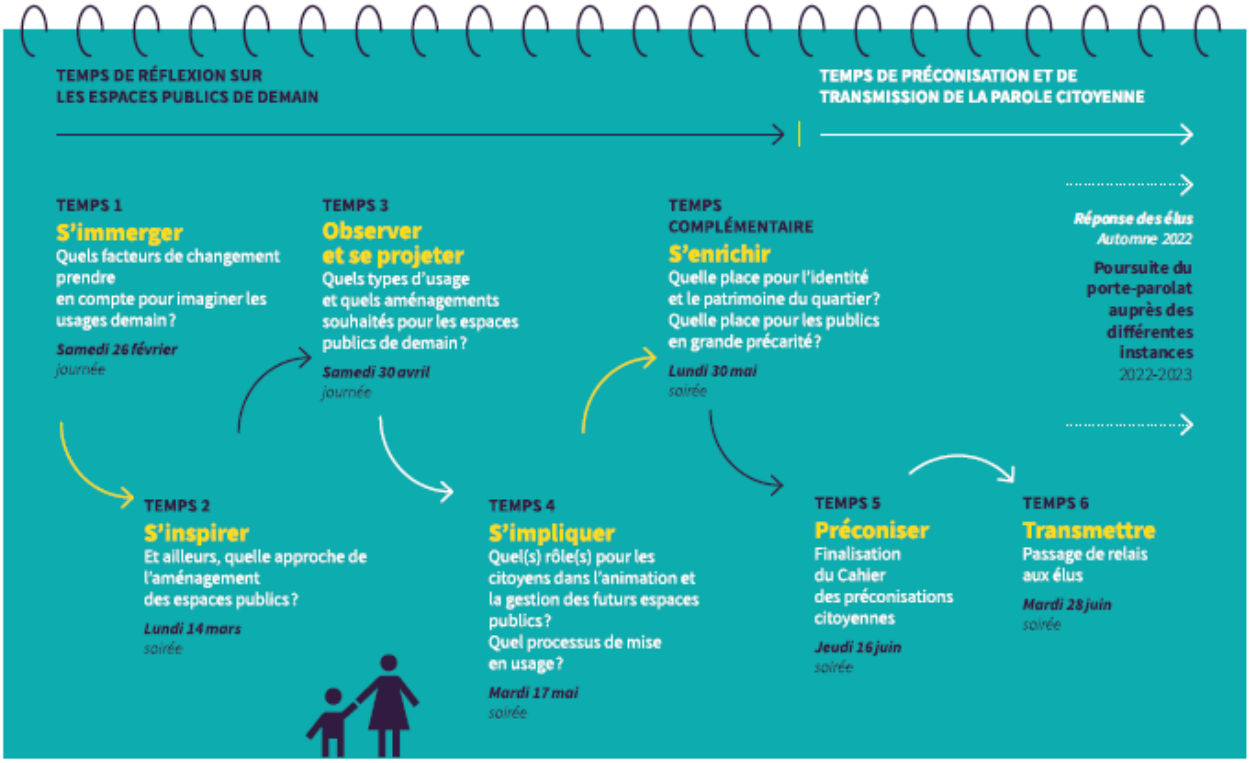
Le Lab citoyen est l'un des piliers majeurs de la nouvelle stratégie de concertation engagée par la Samoa en 2022. Cette démarche a pour vocation de :

- → diversifier les publics et élargir la participation, le souhait d'« aller vers » des publics plus éloignés de la participation ;
- → articuler les échelles de participation dans un contexte de projets multiples ;
- → trouver le juste équilibre entre la dimension prospective et la participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie ;
- → clarifier l'offre de participation & gagner en lisibilité ;
- → assurer le portage par les élus ;
- → systématiser l'évaluation.

Le Lab citoyen est un atelier d'une cinquantaine de personnes volontaires, initié en 2022, autour du thème des espaces publics. Il est constitué d'un groupe diversifié d'habitants, d'usagers de l'île (habitants la ville de Nantes ou la métropole). Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises, sous la forme d'ateliers, pour émettre des préconisations sur la conception des futurs espaces publics de l'île de Nantes. Une réponse leur a été apportée, et des engagements ont été pris par les élus, pour prendre en compte certaines de leurs préconisations citoyennes.



➔ Une démarche en plusieurs étapes



Le programme « Nous, vous, île » de l'année 2022

En complément du Lab Citoyen, un programme d'actions variées ouvertes à tous est proposé pour ceux qui souhaitent contribuer plus ponctuellement à la conception de l'île de Nantes et ainsi sensibiliser des publics variés, proposer des démarches de participation plus libres, et alimenter la réflexion autour de la thématique.

Le thème annuel de l'année 2022, « Espaces publics : un bien commun ! », a été abordé dans le cadre de différentes propositions : deux ateliers pour enfants et adolescents (25 enfants / ado), une expédition urbaine (80 participants), une marche exploratoire avec les seniors (30 participants). En somme, de nombreuses occasions pour partager le projet urbain et d'apporter une dimension pédagogique à notre approche.

➔ Focus sur l'atelier 11/15 ans, réalisation d'une cartographie sensible « La bouche de Nantes »

A l'occasion d'un atelier d'architecture, organisé par la Samoa et l'Ardepa à l'été 2022, une dizaine d'adolescents de 11 à 15 ans se sont questionnés sur leur ressenti de la ville. Leur terrain de jeu : l'île de Nantes. De cette expérience, ils/elles en ont fait une carte proposant un nouveau regard sur les espaces publics de l'île, pouvant être utilisée comme un guide de lecture de la ville. Son nom de code : « La bouche de Nantes ».



2.1.2 « Le défrichage » : L'engagement de la concertation sur le projet des Jardins de l'Estuaire

Les 19 et 20 septembre 2022, la Samoa a initié le début du dialogue avec les riverains et les citoyens sur le projet des Jardins de l'Estuaire, accompagnée de La Belle Friche, AMO concertation de la Samoa. Un stand mobile s'est installé dans l'espace public à des endroits différents autour du futur projet. 110 personnes ont participé sur les deux jours. **Globalement, la démarche du dispositif "aller-vers"** qui change des formats des réunions publiques / ateliers programmés a très bien été accueillie. **Beaucoup de curiosités ont été suscitées par le dispositif** en lui-même.





<u>Premier atelier : Images représentatives, ambitions et valeurs du projet</u>

Des illustrations numérotées représentant de grandes ambitions et valeurs ont été présentées aux participants qui ont été invités à en choisir deux pour définir et préciser les valeurs et les ambitions des futurs jardins de l'estuaire. Pour ce faire, ils ont écrit le numéro correspondant à l'illustration sur un post-it et la valeur ou l'ambition que l'image leur évoquait, puis les ont apposés sur un support type poster. Synthèse des retours :



<u>Deuxième atelier : Thématiques ville Durable et Ville inclusive</u>

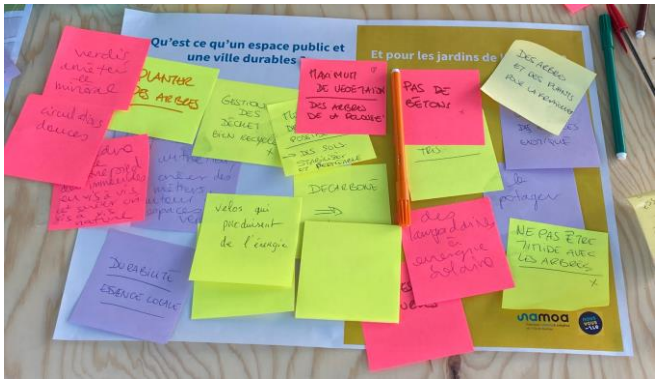
Cet exercice a visé à amener les participants à exprimer des idées généralistes sur la ville inclusive et non-sexiste, et sur la ville durable, afin de vérifier leur concordance avec les ambitions du cahier des charges de la Samoa ou de l'enrichir.

Dans un second temps, l'objectif a été d'amener les participants à **s'exprimer sur les champs d'applications possibles pour les jardins de l'estuaire.**

Ville durable :

La ville durable pour les participants c'est :

- De la **pédagogie et de la sensibilisation aux enjeux écologiques ;**
- De l'entretien des espaces plantés ;
- **Recycler et gérer les déchets ;**
- Une bonne gestion des ressources notamment l'eau ;
- **Des sols perméables** (pas d'artificialisation, pas de bétonisation) ;
- Planter des arbres, des essences locales ;
- **Réduire la place de la voiture**, **plus de circulations douces ;**
- Des espaces publics avec moins de bruit ;
- De la production maraîchère locale et vente en économie circulaire.



Et dans les jardins de l'Estuaire :

- Des dispositifs de **protection et d'observation de la petite faune** (nichoirs, zone de protection des oiseaux, observatoires) ;
- Des **panneaux informatifs sur les essences plantées** et la biodiversité (petite faune, insectes) ;
- Des mesures d'impact (qualité de l'air) ;
- Une gestion des déchets adaptée avec des **poubelles de tri, des consignes pour le verre, des composteurs** et des espaces pour les chiens ;
- Une bonne gestion et entretien des espaces verts.
- Récupération des eaux pluviales pour l'arrosage ;
- **Des cheminements piétons perméables** en stabilisé ou copeaux de bois ;
- **Des voies à vitesse réduite pour les véhicules** avec des ralentisseurs ;
- **Des voies différenciées exclusivement pour les vélos**, des stations de gonflage ;
- Des éclairages publics à énergie solaire avec détecteurs de mouvements qui s'allument seulement quand qqn passe ;
- Pas de panneaux publicitaires lumineux ;
- Utiliser des matériaux locaux et durables.

Ville inclusive et non-sexiste :

La ville inclusive pour les participant.es c'est :

- Des **espaces ouverts, visibles**, pas de recoins et d'angles morts, attention portée lors de la phase chantier qui crée des zones d'ombres et recoins ;
- Se sentir **en sécurité.** Une ville où l'on peut **sortir la nuit.** De l'éclairage mais attention à la pollution lumineuse ;
- Des **toilettes publiques ;**
- Contribuer à **l'éducation des enfants** aux sujets d'inclusivité. De la **pédagogie** intergénérationnelle, de la **visibilisation** lgbt (référence escaliers arc en ciel) ;
- Des **terrains de sports ouverts à tous** (PMR, femmes, gratuité) ;
- Du **mobilier urbain** adapté à tous. Des **équipements** adaptés aux femmes, des cheminements entretenus pour maintenir l'accessibilité PMR.

Et dans les jardins de l'Estuaire

- Des gardes parcs pour avoir une présence sur site de nuit (sentiment de sécurité), des médiateurs de quartier dédiés ;
- Des toilettes non genrées ;
- De la signalétique en braille ou avec des QR codes pour audiodescription (nom des arbres, petite faune, biodiversité…) ;
- Des bancs de différentes tailles, adaptés à différentes personnes. Une réflexion sur le placement des bancs et du mobilier urbain en fonction du contexte et autres aménagements ;
- Des aménagements sportifs non connotés en genre (ex: ping-pong), des parcours sportifs tous niveaux et mixtes ;
- Des espaces entièrement accessibles aux PMR, des sols accessibles PMR (éviter pavés et graviers) ;
- Un parc ouvert tout le temps et gratuit ;
- Une continuité des pistes cyclables ;
- De l'entretien et de la propreté qui donnent plus de sentiment de sécurité.

Les participations ont été très riches, ce qui a permis d'étoffer le projet de la MOEU. Pour la suite (2024-2027), au regard des retours majoritaires sur les équipements/mobiliers, l'objectif est de se concentrer sur une concertation ciblée sur les usages. Au travers de plusieurs dispositifs répartis tout au long du projet jusqu'à la livraison finale :

1. **Du prototypage de mobilier** :

    - Mobilier d'ombrage temporaire, en attendant la pousse des arbres ;

    - Mobilier de repos, permettant de diversifier les types d'assises, de pause, etc. ;

    - Mobilier de convivialité, pour favoriser la rencontre et les échanges.

2. Une implication citoyenne dans le **choix des équipements de loisirs**. Si certains espaces restent sans équipement pour permettre une libre appropriation, la MOEU propose d'en investir d'autres avec des espaces de jeux et de sports multigénérationnels et inclusifs qui répondent aux enjeux notamment de ville non-sexiste. A ce stade, un appel à projet sous forme de dialogue compétitif faisant appel à 3 ou 4 équipes de designers qui seraient suivies par un panel citoyen composé d'experts, d'associations et de riverains, serait le dispositif le plus adapté au contexte.

3. Et le dernier point est l'accompagnement à la **mise en usage** des jardins pour inviter les associations et les habitants à pratiquer ces jardins et créer de la rencontre autour de cet espace.

Ces dispositifs sont accompagnés d'une communication adaptée tout au long du projet, tant sur l'accompagnement de la concertation, la pédagogie, la communication en chantier, etc.

2.1.3 Jardins de l'Estuaire : Prise en compte de la thématique «ZéroSexisme»

Dans le cadre des Jardins de l'Estuaire, les élus ont souhaité pousser la thématique ville non-sexiste sur l'espace public, afin d'explorer la manière dont ce sujet peut être intégré à un projet neuf d'espace public.

En 2022, la Samoa a confié une mission au bureau d'étude Genre et Ville pour :

- **Sensibiliser des parties prenantes** du projet (MOA / MOEU) – 06/09/2022 ;

- **Analyser la communication et la concertation de l'action de défrichage (La Belle Friche - 2022)** à la lueur de cet enjeu et **proposer des préconisations spécifiques ;**

- **Analyser le projet** de la MOEU à la lueur de cet enjeu **et proposer des préconisations au stade AVP**.

Préconisation globale Genre et Ville : avant tout, dans la méthode, s'assurer de ne pas laisser de côté cette préoccupation tout au long du projet, depuis la conception, jusqu'à la mise en usage, en passant par la concertation.

A noter que les 3 volets (aménagement, concertation et communication) sont aussi importants les uns que les autres, voire que les volets comm/concert portent le plus d'enjeux, au regard de la maturité du sujet.

<u>Volet aménagement</u>

Préconisations Genre et Ville :

- Ne pas créer d'espaces d'exclusivité ;
- Accompagner et animer les lieux de vie ;
- Diversifier l'implantation et les types d'assises / de mobilier ;
- Permettre le principe de co-veillance ;
- Promouvoir la mixité des fonctions ;
- Voir et être vu / trouver des espaces d'intimité choisis ;
- Favoriser les opportunités de rencontre et la présence humaine.

Réponse de la maitrise d'œuvre :

- **Une diversité de cheminements**, offrant le choix entre des parcours plus passants ou des chemins plus intimes ;

- Un **espace de démonstration et d'expression neutre** : au sud de la maison des syndicats ;

- **Une attention sur la programmation des anciens bâtiments ferroviaires, comme lieux de vie**, contribuant à l'**animation** des jardins et favorisant **les rencontres et les échanges** ;

- **Des aménités visibles**, qui renforcent **le confort et la convivialité** des jardins : toilettes publiques, points d'eau, distributeurs de protections hygiéniques, bornes wifi… dont les emplacements sont clairement signalisés ;

- **Des espaces de jeux multigénérationnels** permettant d'accueillir **différentes pratiques** et de **diversifier les publics** ;

- **Une diversité de mobilier, permettant une diversité d'appropriation** : la rencontre et la convivialité ou au contraire le repos et la tranquillité (et de plusieurs manières) ;

- **Une diversité d'usages** rendue possible grâce aux **différentes ambiances des séquences** qui permettent de créer les **conditions de rencontre.**

Volet implication et participation des usagers

Deux réponses : les **modalités** de concertation (qui ?) et les q**uestions** mises au débat (quoi ?).

Qui ? Les modalités de sollicitation citoyennes doivent être le fil rouge de la participation habitante au projet pour répondre à cet enjeu :

- **Former et accompagner les prestataires** dans la préparation de leurs ateliers pour qu'ils intègrent les thématiques du genre et du zéro sexisme (ex : Ardepa pour les Architeliers, La Belle Friche, etc.) ;

- Aller chercher les **publics qui sont généralement « éloignés »** des dispositifs de participation citoyenne, afin de les associer aux processus participatifs : Enfants, ados, assistantes maternelles, crèches écoles, collèges… et ainsi sensibiliser également les parents sur les thématiques du genre et du zéro sexisme par ricochet ;
- Développer les **méthodes alternatives** pour augmenter les échanges, rencontres et retours-usagers avec différents publics (ex. dispositif « aller-vers », voire développer des moyens de garde pendant les ateliers ?).

Quoi ? Les équipements et mobiliers orientent les usages possibles, en cela, ils peuvent être porteurs de ville inclusive. Leur mise au débat, avec une recherche d'inclusivité est un moyen fort de sensibilisation et d'appropriation ultérieure, mais aussi de diversité dans les usages possibles :

- Impliquer les différents publics dans la **conception et l'évaluation de mobilier** adapté à tous : sur l'usage de pause/repos et sur l'usage de convivialité/rencontre ;

- Impliquer les différents publics à **l'AMI design pour les espaces de jeux/sport inclusifs** (par le biais d'un jury riverains par exemple, pour un véritable pouvoir de décision).

L'accompagnement lors de la mise en usage permettra enfin de légitimer tous les publics sur ces espaces.

Volet communication

Préconisations Genre et Ville :

- Adapter le discours (écriture inclusive) ;
- Valoriser la place et le rôle des femmes dans le récit et l'histoire ;
- Adapter les représentations (et la signalétique) **tout en luttant contre les stéréotypes ;**
- Rendre visible les attentes des différents publics recueillis lors des temps de dialogue et de concertation et valoriser les retranscriptions en matière de méthode de travail (aménagement, mise en usages…) ;
- Faire de la pédagogie autour des thématiques du genre et du zéro sexisme.

Une communication inclusive :

- Mise en place de l'écriture inclusive dans les doc de communication et de concertation ;
- Pédagogie sur l'enjeu de la ville non sexiste dans le magazine du projet Transformation(s) ;
- Partage des conclusions du défrichage lors de la réunion publique + diffusion sur les réseaux ?

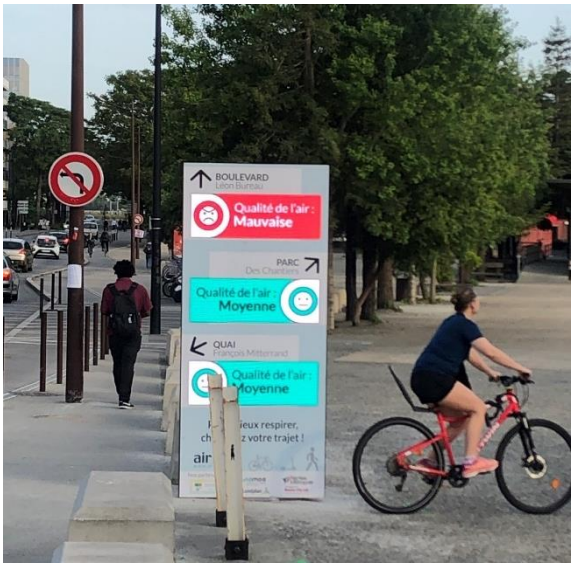
Suites envisagées en méthode :

La thématique de la ville non-sexiste étant très transversale, la Samoa a besoin d'un AMO expert qui puisse être présent lors de réunions de travail (projet, communication et concertation) et analyser des documents / plans, tout au long du projet. Cet AMO serait sollicité en majorité sur les projets Jardins de l'Estuaire et Jardin du Rail, mais pourra être sollicité pour d'autres projet MOA Samoa.

2.2 L'Ile des mobilités complices

Deux expérimentations ont été menées en 2022 sur la thématique des mobilités complices.

2.2.1 AIREAL : qualité de l'air et mobilité douce



En 2022, en partenariat avec Air Pays de la Loire, lauréat de l'appel à projet lancé par l'ICLEI **(Local Governments for Sustainability),** un dispositif d'aide aux changements de comportements a été mis en œuvre sur l'espace public, au niveau du pont Anne de Bretagne pour aider les usagers à adapter leurs mobilités en fonction de la qualité de l'air. **Nommée AIREAL**, cette expérimentation financée par Air Pays de la Loire (50K€) a été pensée avec un panel de citoyens et développée par **Lumiplan** pour s'adresser aux automobilistes et aux cyclistes. Les solutions testées fournissent des informations afin de favoriser les changements de comportements et d'être moins exposés à la pollution de l'air.

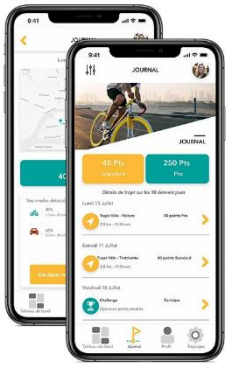
- Pour les automobilistes, un panneau à message variable installé dans le sens sud-nord du boulevard Léon Bureau, informait de la qualité de l'air en temps réel et fournissait des informations clés pour réduire l'usage de la voiture et augmenter celui des mobilités douces.

- Pour les cyclistes, un totem dynamique installé dans le sens nord-sud indiquait des trajets, fonction de la qualité de l'air, Du Léon Bureau, au parc des chantiers ou quai François Mitterrand, il était possible de varier les parcours pour respirer moins de pollution.

Les retours usagers confirment que ces dispositifs **ont permis de les sensibiliser et d'amorcer des réflexions personnelles quant à leurs mobilités**. Par ailleurs, pour faciliter les changements de

comportements, la mise en avant des bénéfices sanitaires et/ou environnementaux engendrés par les actions modifiées seraient attendus par les usagers.

2.2.2 Transway, pour faciliter les mobilités douces à la Samoa



En partenariat avec **TRANSWAY**, startup spécialisée dans la valorisation des **mobilités actives, l'expérimentation a été mise en place avec et pour les salariés de la Samoa**. Le projet visait à expérimenter un programme d'incitation à la pratique des modes alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires (domicile/travail) sur l'île de Nantes, ceci afin **de réduire l'empreinte carbone individuelle liée au transport**. Les solutions ont été proposées en expérimentation par Transway en transformant les trajets en points et en récompensant les points acquis en don auprès d'une association choisie collectivement, le nez à l'Ouest. **7621 km ont ainsi été effectués par 23 salariés, soit 400€ récompensés et distribués à l'association.**

Cette expérimentation a permis de **valider l'intérêt** de ce type de dispositif avec comme principales motivations : l'esprit d'équipe, la compétition, le don à une association, la factualisation des kilomètres quotidiennement effectués. Dans le cadre de l'expérimentation, un **début de changement de comportement a été noté** pour les salariés de la Samoa (usage moins important de la voiture au profit du vélo), sans qu'il ne devienne pour autant une nouvelle habitude. Pour augmenter l'adhésion au dispositif et observer plus de modifications quotidiennes, des améliorations techniques et ergonomiques restent à apporter à la solution digitale.

Un travail exploratoire avec les partenaires des transitions urbaines a été mené en fin d'année 2022 pour identifier des pistes d'expérimentation notamment sur le sujet **des mobilités actives**.

2.3 l'Ile du bien-être

Deux expérimentations ont été menées en 2022 sur la thématique de l'île du bien-être en prenant considération de la santé environnementale, notamment la qualité de l'air et le confort acoustique.

2.3.1 UNISON, démarche concertée de gestion des nuisances acoustiques



Financée en 2022 par la DREAL dans le cadre de l'appel à projets « Plan Régional Santé Environnement », **l'expérimentation** mise en œuvre sur le site de **MIN de RIEN** visait à expérimenter une méthode pour faciliter la présence d'activités culturelles en zone résidentielle, avec **Paco Tyson** comme évènement test. En partenariat avec **ALHYANGE**, des techniciens du son et des citoyens, une démarche concertée a été menée et a permis de limiter l'impact sonore du festival.

Les mesures effectuées durant l'évènement ont révélé un niveau sonore de diffusion satisfaisant, de 92 dB(A) en moyenne au niveau de l'auditoire. Seule la gestion des basses fréquences reste à optimiser.
Cette expérimentation a permis de compléter le cahier des charges des futurs évènements en exigeant:

- Un positionnement de la scène identique à celle de Paco Tyson ;
- L'obligation de prévenir les riverains en amont de l'évènement ;
- La limitation du niveau sonore moyen à 92 dBA ;
- L'obligation de mettre en œuvre des enceintes directionnelles ;
- L'arrêt de la musique à minuit au plus tard le samedi soir et la limitation des évènements le dimanche.

2.3.2 Sensibilisation et traitement de la qualité de l'air intérieur





Cette **expérimentation** menée à la centrale et au karting visant à sensibiliser les locataires des tiers-lieux et piloter la **qualité de l'air intérieur** en testant une solution de capteurs développée par **ELLONA** et de purificateurs d'air développés par **JVD**.
L'expérimentation a permis **d'éveiller les consciences sur le sujet**. La présence du capteur a **notamment systématisé l'aération manuelle dans les locaux**. **L'intérêt pour le capteur a été démontré**, notamment en raison de sa simple utilisation (couleur de la led). Toutefois, sans réelle sensibilité des usagers au sujet de la qualité de l'air, l'acculturation au sujet ne permet pas encore d'intégrer la notion de purification de l'air. L'aération manuelle est considérée comme l'action la plus simple et adaptée à une qualité de l'air dégradée.

Pour anticiper la fin du programme Quartier Démonstrateur, dont l'échéance est prévue au 31/12/23, **un travail sur l'indentification de nouvelles thématiques d'expérimentation a été mené en 2022 au sein de la Samoa.**
En phase avec les attentes du pôle urbain, la capacité à solliciter les industries culturelles et créatives et l'intérêt des 3 communautés créatives (transitions urbaines, care et média), **4 grandes thématiques ont émergées**:

- **Le bien-être**
- **Le climat**
- **La production en ville**
- **La santé en ville**

2.4 L'Ile résiliente

2.4.1 Définition de la stratégie Climat du projet urbain

<u>Rappel de la démarche :</u>

La Samoa a souhaité se doter d'une stratégie climat ambitieuse visant :

1) **à atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées directement ou indirectement au projet urbain ;**
2) **à réfléchir à l'adaptation du territoire face au changement climatique ;**

3) à favoriser le développement de la biodiversité.

Pour élaborer et suivre cette stratégie la Samoa a retenu en 2021 le groupement ZEFCO / BIOTEC / BIODIVERSITA / R-USE comme AMO Climat.

Le travail a démarré fin 2021 par la production d'un diagnostic qui s'est décliné autour de 2 chantiers transversaux (compteur carbone et adaptation) et 6 chantiers opérationnels :

- Espaces publics ;
- Mobilité Démobilité ;
- Milieux de Nature ;
- Construction ;
- Réemploi ;
- Usages.

Avancées en 2022

Le travail de diagnostic et l'élaboration de la stratégie, sous la forme de feuilles de route thématiques s'est poursuivi en 2022 : la Samoa s'engage et renouvelle sa stratégie climat pour les 20 prochaines années du projet urbain de l'Île de Nantes. Trois boussoles donnent le cap à tenir sur l'atténuation du changement climatique global, l'adaptation au futur climat nantais et la réparation des écosystèmes naturels et urbains de l'île :

Boussole Carbone : l'île des 2tonnes/habitant/an en 2040

Les accords de Paris nous donne un objectif d'une empreinte de 2tCO2eq par français en 2050 pour réussir la Neutralité Carbone globale. Favorisée par son contexte et consciente de son rôle de locomotive, l'île de Nantes vise une décennie d'avance. Une première étape, en 2030, fixe l'objectif à 4,5 tCO2eq./habitant/an atteignable grâce à des interventions sur tous les postes d'émissions, de la construction aux usages. L'engagement pour une île bas carbone est exhaustif : il agit sur les 3 métriques carbone que sont les constructions (tCO2eq./m² construit), les usagers et leurs pratiques de mobilité et de consommation (tCO2eq./usager), et les effets d'entrainement qui essaiment et massifient les expérimentations.

Boussole adaptation : l'île confortable, adaptée et adaptable

L'Île de Nantes se prépare au climat de 2100 où les vagues de chaleur sont plus nombreuses et la ressource en eau plus précieuse. Les espaces extérieurs comme intérieurs sont confortables en toutes saisons, protégés naturellement par des dispositifs de protection passifs. Des lieux refuges sont identifiés notamment pour accueillir les personnes vulnérables lors d'épisodes extrêmes. Les espaces sont largement variés, évolutifs et partagés pour s'adapter aux besoins anticipés ou non. Ils créent une qualité de vie de centre-ville pour lutter contre l'étalement urbain, première cause d'artificialisation des sols sur la Métropole. L'île est largement désimperméabilisée et les parcours sont ombragés naturellement par la canopée croissante. La résilience de l'île se construit pour faire face à toutes les crises et incertitudes en valorisant les solidarités.

Boussole Biodiversité : l'île renaturée

L'Île de Nantes accueille aujourd'hui une diversité de lieux de nature et sera encore le siège de nouvelles reconquêtes, tout particulièrement sur le site du CRAPA et en partie sud-ouest de l'île. Pour gagner en biodiversité, le projet s'inspire des conditions de fonctionnement et de la diversité des habitats naturels pour enrichir la biodiversité ordinaire et urbaine, et bâtir des écosystèmes urbains à partir d'essences sauvages. Il restaure les Boires pour retrouver le marnage naturel de la Loire et ses cortèges végétaux caractéristiques.

Ces boussoles guident une trentaine de fiches actions autour des 6 chantiers opérationnels, dont le suivi est pris en charge dans une répartition auprès des chefs de projet de la Samoa, du Pôle Urbain mais aussi du Pôle Economique. Dans chacun des chantiers il s'agit ainsi de renouveler les pratiques de l'aménagement et de relever des défis très concrets à différents horizons temporels comme par exemple :



Défi n°1 : Être exemplaire grâce à une conception environnementale ambitieuse des espaces publics.

La Samoa se fixe comme principe de conception la sobriété ambitieuse qui **limite le degré d'intervention, la consommation de ressources et ainsi les émissions carbone.** La mesure du carbone, du taux de réemploi sont de nouveaux indicateurs qui viennent guider la conception des projets. En parallèle l'attention se porte également sur le **confort d'été et les besoins de rafraîchissement**. Les ombrages, la disponibilité en eau pour permettre l'évapotranspiration, sont réfléchis en ce sens pour que les espaces extérieurs restent praticables en toutes saisons.

Défi n°2 : L'île des 65% modes doux en 2030

L'île de Nantes est située en cœur de Métropole et peut viser des évolutions de parts modales ambitieuses. **L'objectif modes doux (piéton + vélo) pour 2030 est réhaussé d'environ 15% par rapport au PDU** en encourageant l'évolution des pratiques par la mise en œuvre **d'infrastructures structurantes** comme la véloroute, grâce à une **programmation** qui permet d'avoir la majorité des services à moins de 15 minutes et à une **affirmation de la hiérarchie** piéton / vélo / TC / voiture (fermetures temporaires, passage en vélorue) notamment dans le maillage viaire de proximité.





Défi n°3 : Restauration des berges et des boires de l'île pour favoriser la connexion des milieux et des usagers à la Loire

Le développement de la biodiversité sur l'île de Nantes passe par **l'amélioration des conditions d'interfaces** entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Des actions sur les rives sont menées pour **retrouver un nivellement** favorable aux végétaux fluviaux-maritimes ou alluviaux. La **reprise de la boire dans le parc CRAPA** participe de cette stratégie de même que les aménagements qui seront menés sur la pointe ouest de l'île et notamment le **quai Wilson** pour recréer des espaces naturels et offrir aux usagers un accès à la Loire dans cette partie de l'île.

Défi n°4. A : Construire en matériaux biosourcés, 0 béton dans les façades des nouveaux projets à partir de 2023.

Le recours aux filières biosourcées et géosourcées actuellement moins carbonées que le béton est indissociable de la trajectoire de réduction des émissions, dans le neuf comme dans la rénovation. **La commande doit être massifiée dès à présent pour aider les filières** à se structurer, réduire leurs coûts et augmenter leur volume de production.



Défi n°4.B : L'adaptation des bâtiments pour garantir le confort d'été en 2050

Le confort d'été est un élément clé à garantir en ville pour la qualité d'habiter des logements. Pour atteindre ce confort **sans recourir à la climatisation**, la conception s'appuie sur les principes du **bioclimatisme** : les morphologies traversantes sont systématisées, les façades font l'objet d'une attention particulière et une attention particulière est accordée aux choix de matérialité.





Défi n°5 : L'existant est systématiquement conservé ou réutilisé et toutes les constructions neuves intègrent une part de réemploi.
Les principes de l'économie circulaire déjà bien appliqués dans les espaces publics de l'île de Nantes sont déclinés et systématisés dans les bâtiments comme par exemple sur l'opération de REDMAN sur Anatole de Monzie. La Samoa poursuit et renforce son action en faveur de la conservation de l'existant en définissant une **méthode de diagnostic et de conduite de projet réplicable y compris sur les projets privés**. Un objectif de réemploi en % du montant de travaux est systématiquement fixé pour les constructions neuves puis rehaussé pour atteindre **10% en 2040.**

Défi n°6.A : Les iliens engagés dans un défi 2tonnes dès 2024
En partenariat avec Nantes Métropole, la Samoa prépare l'animation **d'un défi neutralité carbone** à destination des usagers de l'île de Nantes pour les aider à réduire leur empreinte, en s'appuyant sur les ressources et les acteurs déjà présents sur l'île.



Défi n°6.B : Accélérer la transition des Industries culturelles et créatives
A travers **le pôle économique** et son réseau d'acteurs, la Samoa accompagne la transition des ICC en actionnant différents leviers : lancement d'expérimentation de solutions innovantes et écologiques, relais des dispositifs métropolitains (mobilité, RSE …), évolution de l'offre de services à destination des entreprises (bilan carbone par exemple …), sensibilisation …

Début 2023, la stratégie a été validée avec les élus et services de la collectivité de sorte que sa déclinaison opérationnelle et son partage avec d'autres acteurs clés du projet urbain (promoteurs, bailleurs, filières, etc.) peuvent désormais démarrer.

Il s'agira de porter cette démarche de manière suivie, afin qu'elle soit accessible à tous et à destination de tous, pour traduire de manière concrète la fabrication de la ville écologique et solidaire.

2.4.2 Mise en place de l'opération d'autoconsommation collective d'électricité sur le quartier République (point d'actualité)

L'appel à projets lancé par la Samoa en 2020, a permis de retenir le groupement LEGENDRE / LAD SELA / ENERCOOP comme opérateur énergie en charge de la conception / réalisation / exploitation de centrales photovoltaïques en toiture des futurs bâtiments. L'électricité produite par ces centrales sera valorisée dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective au sein du quartier République.

L'année 2021 a permis de stabiliser le montage technique et juridique afin de préparer la mise en service des premières centrales en 2023. Le travail mené a mis à contribution, notaires, avocats, promoteurs, l'opérateur énergie et la Samoa afin d'aboutir à un cadre juridique partagé permettant de gérer sereinement dans le temps la mise à disposition des toitures et d'anticiper le raccordement des panneaux solaires.

En 2022, plusieurs nouvelles étapes importantes ont été franchies :

1) le groupement LEGENDRE / LAD / ENERCOOP a monté une société dédiée à l'opération d'Autoconsommation collective, HELIA Ile de Nantes ;
2) Signature du protocole d'accord entre la Samoa et Hélia île de Nantes à l'été 2022 ;

3) HELIA a été lauréat d'un appel à projets lancé par la Région visant à octroyer des subventions aux projets d'ENR innovants. Cette subvention doit permettre d'atteindre l'équilibre économique sur la première tranche du projet ;

4) Une conférence de presse a été organisée afin de présenter le projet. L'accueil s'est révélé positif et l'intérêt de la presse et du public s'est renforcé étant donné les tensions qui pèsent sur le marché de l'électricité.

L'année 2023 s'annonce décisive avec les mises en service des premières centrales et la commercialisation des premiers électrons.

2.4.3 La renaturation, une démarche de production de terres fertiles

Rappel de la démarche :

A la suite des études menées en 2019, il avait été décidé de réaliser des prototypes visant notamment à tester les mélanges de terres en situation réelle.

Ces prototypes ont été ainsi aménagés au premier trimestre de 2021, sur une parcelle située à la pointe ouest de l'île, entre le CHAPIDOCK et le KARTING, avec des limons et sables de l'île de Nantes issus des chantiers voisins et du compost de l'usine de Nantes Métropole à Saint Herblain.
Ces matériaux sont mélangés en faisant varier les proportions afin de constituer 4 types de sols différents, plus ou moins séchants et riches en matière organique. Ces sols reconstitués sont mis en place dans 5 fosses de plantations d'1m de profondeur ainsi que 2 sols témoins dans 3 autres fosses. Les sols témoins sont constitués de terre végétale utilisée classiquement dans les aménagements paysagers pour servir de comparaison avec les sols reconstitués.

Environ 800 arbre-tiges et jeunes plants ont été plantés dans ces fosses pour constituer une palette végétale diversifiée représentative de la palette du projet urbain. Le développement de ces végétaux et des sols sera suivi de près dans les mois et années suivant la réalisation des prototypes afin de déterminer quels sont les mélanges de sols suffisamment fertiles pour être ensuite produits à grande échelle et utilisés dans les aménagements paysagers tels les jardins de l'estuaire ou le jardin du rail, par exemple.



Evolution des planches d'essais entre avril 2021 et avril 2023

Avancées en 2022:

Depuis leur réalisation, un suivi des planches d'essais a été mis en place afin de pouvoir comparer les propriétés des sols testés. 3 paramètres ont notamment été étudiés :

1) Le développement des végétaux ;
2) L'évolution des sols ;
3) La capacité de rétention ;

Ce suivi a permis de conforter l'intuition de la Samoa dans la capacité des sols reconstitués à permettre le bon développement de la végétation. Dans la perspective de l'aménagement des jardins de l'estuaire, un mélange a été retenu pour servir de modèle à la réalisation des fosses de plantations des jardins.

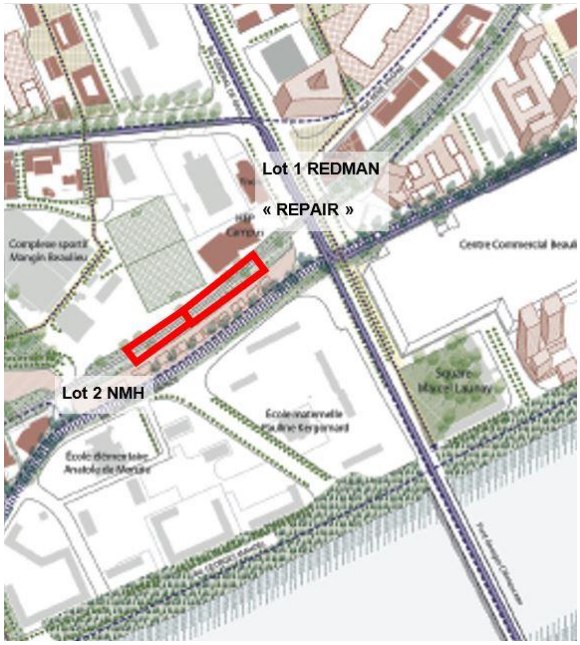
En 2022, la Samoa a aussi récupéré 5500m3 de terres excavées issues de l'opération ADAM. Ce volume sera complété par environ 3000 m3 de sables en provenance des opérations BOUL et GINA afin de disposer d'un stock suffisant pour réaliser la première tranche des jardins de l'estuaire.

2.4.4 Déploiement d'une démarche de réemploi dans les opérations immobilières neuves, initiée sur le lot 1 d'Anatole de Monzie

En accord avec les ambitions du manifeste durable, la Samoa a sélectionné deux projets immobiliers sur le site Anatole de Monzie à l'effet de mettre en application le principe du réemploi dans la construction de nouveaux logements et bureaux.
A l'heure actuelle, le réemploi a été mis en place sur le premier site en collaboration avec REDMAN, promoteur immobilier, dans le cadre du projet REPAIR. La conception de ce dernier, portée par l'équipe de Maîtrise d'Œuvre PARC ARCHITECT, , en est actuellement à la phase pré PC.

Dès la consultation des opérateurs, la Samoa a exprimé l'ambition du réemploi dans ce projet par une attention particulière au réemploi pour la construction se traduisant par un objectif à

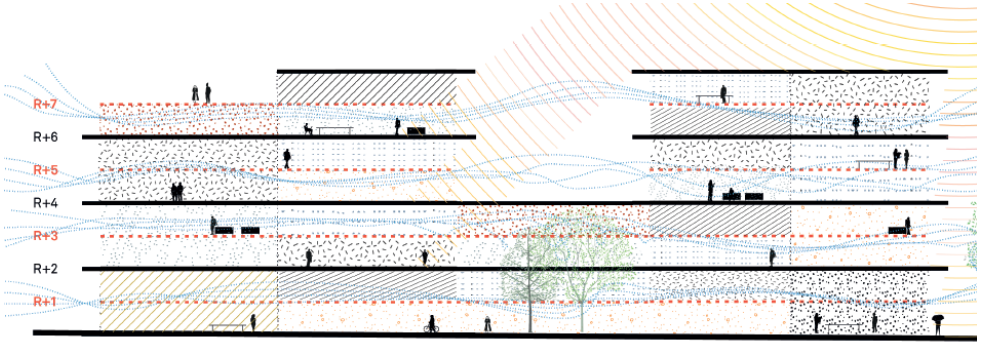
- ✓ « Réemployer au maximum et à réduire l'impact carbone » :
- ✓ « Intégrer des matériaux de réemploi dans un certain nombre de catégories d'ouvrages / équipements » ;
- ✓ « Quantifier et valoriser l'impact carbone de la démarche de réemploi sur le bilan carbone global de l'opération » ;

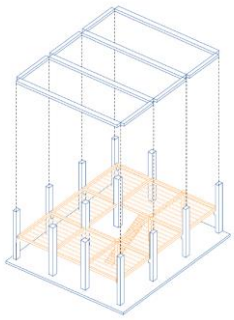


Dans sa réponse REDMAN a souhaité faire de cette opération un démonstrateur du réemploi en travaillant sur :

- La structuration de la filière basée sur des acteurs locaux
  - ✓ @T-ARCHITECTURE – AMO réemploi
  - ✓ ArtiConnex – logisitique Réemploi et Revente
  - ✓ Tri'n'Collect – Logistique Recyclage
  - ✓ Ingénéco – AMO Evaluation & Assurabilité
- Les domaines d'application visés
  - ✓ Les faux planchers techniques
  - ✓ Les doublages intérieurs
  - ✓ Les parquets
  - ✓ Les brises soleil sur la façade sud
- Un bâtiment réemployable en favorisant sa démontabilité
- Une démarche en open data pour alimenter les connaissances sur le sujet et faciliter la réplicabilité de la démarche

L'engagement de REDMAN pour le réemploi s'est également traduit à hauteur de 5% en valeur de l'opération.
Il convient de souligner que la mise en œuvre du réemploi, en termes de processus, de disponibilité des ressources, d'assurabilité et même de perception, ne peut être comparée à celle de la construction en béton ou même en bois, étant donné que son degré de maturité diffère significativement.





En phase conception, le réemploi s'est développé en s'appuyant sur un principe d'alternance de planchers bois et béton.
La structure du bâtiment en béton tous les deux niveaux permet d'installer des planchers bois dans les niveaux intermédiaires, à l'image d'une table en bois posée sur un sol en béton.
Les lots en duplex permettent de mettre en avant le réemploi dans la constitution de leurs planchers. Le réemploi sera alors visible et mis en scène dans le projet. D'autres éléments tels que les gardes corps en barreaudage métallique (intérieurs et extérieurs) seront également prévus en réemploi et uniformisés grâce à leur finition de teinte claire.
Chaque étape du projet s'est fait avec un suivi de la démarche par l'AMO Climat de la Samoa, pour mettre en exergue des points de vigilance, des opportunités.
Lors de la conception, les échanges avec REDMAN et son équipe ont permis de mettre en évidence un enjeu de stockage pour tenir compte de la nature opportuniste du réemploi. La disponibilité des matériaux n'étant pas garantie au moment du besoin, il est nécessaire de capter les ressources lorsqu'elles sont disponibles.

Les prochaines étapes devront viser un niveau de définition du réemploi dans le projet plus fin :

- description plus détaillée des solutions de réemploi pour chaque famille de produits
- estimation tonnage et financière pour chaque ligne permettant d'identifier les postes importants et surtout apprécier la projection positive d'atteinte des objectifs.
- séparer les « types de solutions » : Réemploi / Neuf déclassé / Recyclage
- Poursuivre l'identification de gisement pour chaque solution
- Identifier les types d'acteurs capables d'assurer la chaine de fourniture des produits/matériaux (industriel, plateforme de matériaux, entreprise de déconstruction, artisan, fournisseur spécialisé, etc)
- Note méthodologique d'achat des produits: Qui achète les matériaux et quand?
- Note méthodologique de justification de l'aptitude à l'usage des matériaux ressources
- Schéma assurentiel pour chaque produit: qui porte la garantie de fourniture?



2.4.5 La désignation d'un exploitant pour la mise en œuvre de la plateforme de gestion des terres

Un écocentre unique pour trier, stocker, traiter et recycler en circuit court les matériaux issus des chantiers

Les objectifs de cet écocentre sont de concevoir, réaliser et encadrer une solution de gestion unique à l'échelle de l'île pour trier, stocker, traiter et recycler tous les déblais issus des chantiers.

Ces déblais (terres, sables, granulats, matériaux de type béton concassés …) seront ensuite réemployés à l'échelle de l'île pour différentes fonctions : sous couche de voirie, nivellement d'espace public, création de nouveaux espaces verts. Pendant la durée de 12 ans de la concession, c'est-à-dire entre fin 2023 et fin 2035, la Samoa s'engage :

- à ce qu'un volume minimal total de 250 000m3 de déblais soit proposé au concessionnaire
- sur la réutilisation d'un volume minimal de 50 000m3 de remblais.

L'entreprise Brézillon retenue pour la réalisation, la gestion et l'exploitation de l'écocentre de l'île de Nantes

C'est dans ce contexte que la Samoa a confié en octobre 2022 à Brézillon (entreprise de travaux spécialisée en environnement) une concession de services pour la réalisation, la gestion et l'exploitation de l'écocentre et ainsi assurer le recyclage des terres et des déblais issus des chantiers de l'île de Nantes pour une durée de 12 ans (de 2023 à 2035).

Ce process favorise les circuits courts et le bas carbone tout en garantissant une traçabilité exemplaire.

Accompagner la transformation du secteur Sud-Ouest de l'île en réemployant au maximum les ressources et en valorisant les déchets.

Les matériaux excavés avec ou sans traitement pourront être utilisés en substitution d'une matière première. Ainsi, une grande partie de ces matériaux, après traitement, seront recyclés et reproposés au négoce en matériaux pour les chantiers :

- Matériaux criblés issus du traitement des déblais : 0/31,5, 0/60, 0/80
- Matériaux recyclés : bétons, grave, éco-gabion…
- Fabrication de béton concassé à différentes granulométries
- Fabrication de grave ciment
- Terres inertes traitées à la chaux
- Argiles pour les étanchéités
- Sables de tranchées...





L'enjeu de s'intégrer dans le paysage urbain

Prévu pour être en activité pendant 12 ans, le site a été conçu afin de s'intégrer au mieux dans le paysage urbain et pour préserver la qualité de vie locale. Une réflexion a alors été menée autour de plusieurs axes :

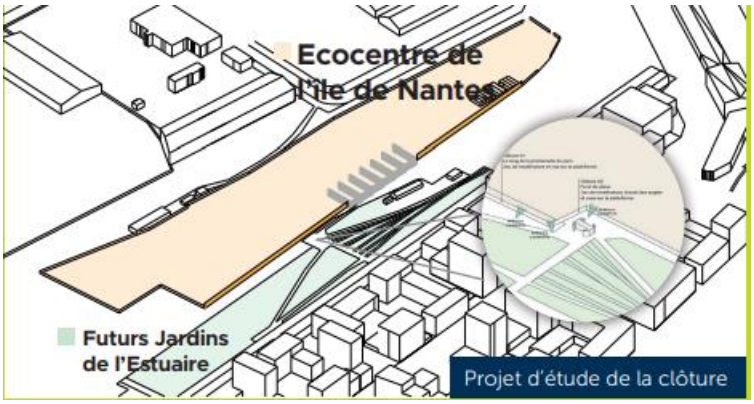
- ***Valoriser à leur juste valeur les ressources primaires extraites de l'île (granulats, limons fertiles, matériaux nobles) :*** cette approche vertueuse pour la ville et l'environnement sera mise en valeur par l'organisation d'événements pédagogiques, la mise en place d'une clôture paysagère en bordure des Jardins de l'Estuaire et en interface avec les flux urbains, notamment piétons ;

- ***Proposer un site unique avec un projet global sur la thématique de l'économie circulaire, la valorisation et le réemploi des déblais de chantier*** en faisant de l'écocentre un outil au service de la ville, responsable, écologique et apportant ainsi une vraie plus-value au projet d'aménagement ;

- ***Déployer une solution de contrôle, d'alerte et de gestion de la qualité de l'air ainsi que des nuisances sonores.***

Une clôture pensée et conçue pour se fondre dans le paysage
La clôture nord de l'écocentre fera partie intégrante du projet des Jardins de l'Estuaire. A ce titre, les équipes de la Samoa, AJOA, le collectif Quand même et Brézillon travaillent de concert pour la conception d'une clôture paysagère et artistique.



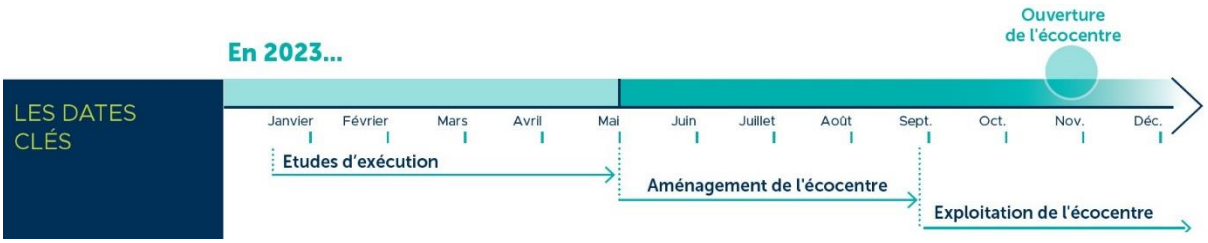


FOCUS : Préservation de la qualité de l'air et du confort acoustique
L'écocentre est conçu pour limiter son impact sur la qualité de vie des riverains (nettoyage systématique des roues des camions, mise en place de murs de protection acoustique, brumisation…)
Afin de garantir l'efficacité de ces moyens de protection, des capteurs intelligents permettant le contrôle et l'alerte en temps réel seront déployés aux limites de l'écocentre.

- Capteurs sonores intelligents : de suivi, identification et reconnaissance en continu de l'origine de la nuisance et alertes de dépassement des seuils en temps réel aux opérationnels de chantier.
- Capteurs de la qualité de l'air : capables de suivre et identifier en continu les particules et poussières. En cas de dépassement des seuils, des mesures compensatoires seront mises en œuvre (brumisation supplémentaire, bâchage des tas émissifs, captation des gaz et traitementsur charbon actif ou par biofiltre).

Le calendrier du projet

- Depuis janvier 2023 : phase d'études pour l'implantation de l'écocentre
- A partir de mai 2023 : travaux d'aménagement et d'installation
- En septembre 2023 : mise en service de l'écocentre



Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de l'information relative à l'avancement de la démarche RSE.

Point 5 – Fixation de la date de l'Assemblée Générale 2023 sur les comptes 2022 et de l'ordre du jour

Il est proposé de fixer la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 29 juin 2023 à 17h.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport de gestion pour l'exercice 2022.
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du nouveau Code de Commerce.
- Approbation desdits rapports ainsi que des comptes de l'exercice 2022.
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022.
- Quitus aux administrateurs.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
- Questions diverses.

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 29 juin 2023 à 17h.

Point 6 – Approbation du budget actualisé 2023 de la Samoa

Une première version du budget 2023 vous a été présentée lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2022.

Comme chaque année, nous vous présentons lors du Conseil d'Administration d'approbation des comptes de l'exercice écoulé, une version actualisée des budgets prévisionnels de l'année en cours pour approbation.

I – Budget prévisionnel 2023 de l'activité « Pôle Urbain »

Les hypothèses qui ont servi de base à l'établissement du budget 2023, restent celles issues de nos contrats avec Nantes Métropole :

- du Traité de Concession 2016-2037 et de ses avenants n°6 et 7;
- du mandat « Halles 1&2 » et de son avenant n°1;
- du mandat « préparation du terrain d'assiette pour l'arrivée du CHU ».

1 - Les recettes de la société pour l'exercice 2023 sont estimées à 3.293 K€ pour 3.265 K€ au titre du budget prévisionnel 2023 initial présenté en décembre dernier

Les variations concernent les rémunérations des mandats :

- mandat de libération de l'assiette foncière du CHU : le décalage du démarrage des études et de la réalisation du confortement des quais, tâche finale de ce mandat, a conduit à recaler la rémunération au titre de 2023 (+9K€).
- mandat des Halles 1&2 : la révision prévue par la convention est intégrée (+3K€)

Les produits prévisionnels pour l'exercice 2023 sont :

- **Au titre de la concession d'aménagement** : 3.178 K€.
  Ce montant correspond au forfait fixé par l'avenant n°6 approuvé par le Conseil Métropolitain en décembre 2021 ainsi que l'actualisation de celui-ci pour tenir compte partiellement de la revalorisation des salaires, suivant l'indice des prix des ménages, qui a été mise en place par l'avenant n°7 approuvé par le Conseil métropolitain du 7 octobre 2022.

- **Au titre de la rémunération liée aux mandats** : 70 K€.
  La réalisation des deux mandats signés en 2015 se poursuit sur l'exercice 2023 générant la facturation d'honoraires suivante :

  - 45.000 € pour le mandat de préparation de « l'assiette foncière du CHU ».

  - 27.598 € pour le mandat de réalisation des Halles Alstom 1&2;

Les produits divers intègrent la facturation des loyers du rez-de-chaussée de l'immeuble Le Rhuys ainsi qu'une subvention obtenue auprès de l'Ademe pour le financement du bilan carbone.

PRODUITS DU COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL ACTUALISE 2023
(activité « Pôle Urbain »)

	RESULTAT 2022	BUDGET 2023 CA 12/2022	BUDGET 2023 CA 05/2023
RECETTES			
Rémunération Traite de Concession Ile de Nantes	3 045 000 €	3 177 743 €	3 177 743 €
Rémunération forfaitaire globale Avenant n°6 décembre 2021	*3 045 000 €*	*3 105 000 €*	*3 105 000 €*
indexation rémunération (avenant n°7)		*72 743 €*	*72 743 €*
Rémunération avenant 4, plateforme gestion des terres			
Rémunération complémentaire 2021			
Rémunération mandat Halles 1 & 2	87 177 €	24 908 €	27 598 €
dont révisions	622 €		2 690 €
Rémunération mandat assiette foncière CHU	0 €	36 145 €	45 000 €
Rémunération avenant 2019	*0 €*	*15 420 €*	*45 000 €*
avancement (décalage rémunération confortement des quais)	*0 €*	*20 725 €*	
Subvention Européenne UIA projet 5 Ponts	-280 €	0 €	0 €
Aides de l'Etat à l'apprentissage	15 333 €		12 000 €
Reprise sur provision	60 844 €		0 €
Produits divers de gestion et autres produits	27 145 €	26 275 €	30 275 €
TOTAL RECETTES	***3 235 841 €***	***3 265 071 €***	***3 292 616 €***

2 - Les charges d'exploitation pour l'exercice 2023 sont estimées à : +3.302 K€ pour 3.260 K€ au titre du budget prévisionnel 2023 initial présenté en décembre dernier.

Cette augmentation de 1,3% se répartit sur plusieurs postes de dépenses :

Le montant prévisionnel global des **achats et charges de fonctionnement** pour 2023, s'établit à 637 K€ contre 612 K€ au budget initial (+25K€).

Cette augmentation comprend des honoraires de juristes en droit social pour nous accompagner dans l'organisation des ressources humaines pour la gestion évènementielle des Halles 1&2 (10K€), des conseils informatiques pour le renouvellement d'une partie de notre parc dont l'échéance du contrat de location arrive en septembre 2023 (6 K€) ainsi qu'une majoration du poste de frais de formation qui ne sont pas pris en charge par l'organisme collecteur (+ 10 K€).

Salaires et charges sociales, incluant les refacturations internes : 2 544 K€ contre 2.534 K€ pour le budget initial (+10,5K€). Cette augmentation s'explique notamment par le réajustement de la provision pour indemnités de fin de carrière suite à l'allongement de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans.

Impôts et taxes : inchangés (68k€ contre 69K€)

Dotation aux amortissements et provisions : 51 K€ au lieu des 45 K€ initialement prévus

DEPENSES DU COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL ACTUALISE 2023
(activité « Pôle Urbain »)

	RESULTAT 2022	BUDGET 2023 CA 12/2022	BUDGET 2023 CA 05/2023
DEPENSES			
Achats et Charges de fonctionnement	644 584 €	612 068 €	636 759 €
Sous-traitance mandats		0 €	0 €
Impôts et taxes	67 963 €	68 500 €	69 500 €
Frais de Personnel	1 801 695 €	1 797 568 €	1 816 218 €
Charges Sociales	774 558 €	808 905 €	795 369 €
Charges diverses de personnel Taxe sur les salaires	15 747 €	15 000 €	15 000 €
Transfert de charges PE=>PU Transfert de charges PU=>PE	-201 337 € 78 380 €	-193 875 € 86 283 €	-189 176 € 85 008 €
Amortissements sur immobilisations	32 003 €	44 791 €	51 535 €
Provisions charges d'indemnités de fin de carrière	0 €	20 000 €	22 000 €
Charges diverses	27 €	1 000 €	300 €
TOTAL DEPENSES	***3 213 621 €***	***3 260 240 €***	***3 302 513 €***
RESULTAT D'EXPLOITATION	***22 221 €***	***4 831 €***	***-9 897 €***
Produits financiers /exceptionnels	*51 €*	*0 €*	*10 000 €*
Charges financières / exceptionnelles		*0 €*	*0 €*
RESULTAT DE L'EXERCICE	***22 272 €***	***4 831 €***	***103 €***

Le résultat prévisionnel d'exploitation actualisé de l'exercice 2023 pour cette activité est de : - 9.897 €.

Compte tenu de la remontée des taux de rémunérations des placements bancaires et pour juguler la perte d'exploitation, il est prévu de mettre en place un compte à terme dont les revenus sont estimés à 10.000 €.

Après résultat financier, le résultat prévisionnel actualisé s'élève à 103€ pour 2023.

II – Budget prévisionnel 2023 de l'activité « Pôle Economique »

Les hypothèses qui ont servi de base à l'établissement du budget 2023, restent celles issues :

- de notre contrat de délégation de service public 2020-2024 avec Nantes Métropole et de ses avenants n°1 signé en 2021 et n°2 signé en 2022

- de la convention cadre pluriannuelle pour la période 2023-2026 en cours de rédaction avec le Conseil Régional

1 - Les recettes pour cette activité pour l'exercice 2023 sont estimées à 2 880 K€ alors qu'elles étaient estimées à 2 988 K€ au budget initial. Cette modification de -108 K€ est principalement due :

- à la baisse de la subvention du Conseil Régional (-17 K€)

- à la suppression de la subvention UCLEI Air Pays de la Loire qui a été entièrement comptabilisée en 2022 pour une expérimentation réalisée en 2022 (-16 K€)
- la diminution des recettes locatives du fait de la sortie du patrimoine géré des hangars 20 et 30, rendue nécessaire par les besoins du projet urbain (-53K€)
- des recettes locatives plus faibles sur les Halles 1&2 (-22 K€) pour des raisons techniques liées au bâtiment

PRODUITS DU COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL ACTUALISE 2023
(activité « Pôle Economique »)

	Résultat 2022	*BUDGET 2023 CA décembre 2022*	*BUDGET 2023 CA MAI 2023*	*BUDGET 2023 CA MAI partie DSP avec avenant 2*	*BUDGET 2023 CA MAI Partie région*
RECETTES					
Partenariats Dev eco (OI + Expe)	71 850 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	
yc Quartier démonstrateurs					
Partenariats Event					
Subventions reçues	1 766 677 €	1 764 630 €	1 723 630 €	1 568 630 €	155 000 €
Subvention Nantes métropole DSP	1 255 527 €	1 268 937 €	1 268 937 €	1 268 937 €	
Indexation Avenant 2		29 693 €	29 693 €	29 693 €	
Subvention avenant 2		125 000 €	125 000 €	125 000 €	
Subvention Région Pays de la Loire	172 000 €	172 000 €	155 000 €		155 000 €
Ministère de la culture AAPQCC 100K€	94 361 €	0 €	0 €		
Ministère de la culture accélérateur 15K€	13 680 €	0 €	0 €		
DREAL Acoustique	14 868 €	0 €	0 €		
ARS Qualité de l'air		0 €	0 €		
Subvention FEDER		0 €	0 €		
CDC Quartier démonstrateur	43 644 €	0 €			
Montreal Quartier des spectacles Climat	11 016 €	0 €	0 €		
Projet Ficol/AFD Recife	120 331 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	
ICLEI Air pays de la Loire	41 250 €	16 250 €	0 €	0 €	
Partenariats divers		7 750 €	0 €	0 €	
Recettes propres QDC Abonnement, animation (AEAN) + DEVELOPPEUR ICC 1	34 290 €	25 750 €	35 750 €	35 750 €	0 €
Recettes Chtiiing!!!	0 €	30 000 €	20 000 €	20 000 €	
Activité gestion locative	807 513 €	964 783 €	891 640 €	891 640 €	0 €
Karting	188 641 €	188 000 €	188 000 €	188 000 €	
Chapidock	10 520 €	10 520 €	10 520 €	10 520 €	
La Centrale	148 091 €	146 000 €	146 000 €	146 000 €	
Ecossolies	146 689 €	147 000 €	147 000 €	147 000 €	
Hangars 20/30 et maison du port	94 159 €	95 000 €	42 000 €	42 000 €	
Blockhaus HUB	2 188 €	2 120 €	2 120 €	2 120 €	
Harmonie mutuelle	46 073 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	
Halle 6 Est	99 454 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	
MIN SUD	34 619 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	
MIN NORD	27 080 €	35 000 €	42 000 €	42 000 €	
Halles 1&2	0 €	162 143 €	140 000 €	140 000 €	
produits divers gestion locative	10 000 €	5 000 €			
Activité de gestion événementielle	12 473 €	100 348 €	100 348 €	100 348 €	0 €
Halles 1&2	0 €	87 848 €	87 848 €	87 848 €	
MIN Nord	0 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
La Centrale	0 €				
Hangar 32	0 €				
Le Karting	0 €				
Nouveaux produits liés aux Halles 1&2	12 473 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	
Divers et reprises sur provisions	40 377 €	2 500 €	8 943 €	8 943 €	
TOTAL RECETTES	***2 733 180 €***	***2 988 011 €***	***2 880 311 €***	***2 725 311 €***	***155 000 €***

2 - Les charges d'exploitation pour l'exercice 2023 sont estimées à : 2 884 K€ alors qu'elles étaient estimées à 2 985 K€ au budget initial.

Cette diminution de 101 K€ s'explique essentiellement par :

- une diminution de 73 K€ du budget d'actions à réaliser, répartie sur les différentes notices.
  Pour ce poste, nous constatons entre autres une baisse du budget des actions spécifiques pour le Conseil Régional, liée au nouveau montant de la subvention.
  Il est nécessaire de préciser que ce budget intègre le coût évalué à 175 K€ pour la réalisation de l'évènement Chtiiing et que le budget alloué à la structuration de la filière de la mode durable s'établit à 30K€.

- une réduction des dépenses liées à l'activité locative due à la sortie du patrimoine géré des hangars 20 et 30 à mi-année (-20K€)

- un écart sur le boni de 2020 qui est réaffecté en 2023 à hauteur de 70% (-17K€)

- une légère augmentation des charges de fonctionnement (4 K€) due à un ajustement à la hausse du budget honoraires pour des raisons identiques à celles du pôle urbain (juriste droit social et prestataires informatiques) ;

- une augmentation des frais de personnel (+4K€) justifiée notamment par une provision pour indemnité de fin de carrière réajustée suite au passage de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans.

On distingue quatre grandes catégories de dépenses :

Les dépenses liées à la réalisation du plan d'actions : 550 K€ mobilisés pour 2023 (contre 623 K€ au budget initial).

Ce budget d'actions incorpore :

- Les missions demandées par le délégant Nantes Métropole au titre de la DSP. 451K€ ;

- Les missions réalisées dans le cadre du partenariat avec la Région Pays de la Loire 22K€ ;

- Les actions à réaliser dans le cadre de la subvention FICOL 78K€.

Les dépenses liées à l'activité de gestion locative : 674 K€.

Cette activité de gestion locative (hors Halles 1&2) fait ressortir une marge brute de 78 K€ n'incluant pas la participation à ce titre d'Harmonie Mutuelle, classée en participation privée.

Le coût de fonctionnement des Halles 1&2 : 210 K€

Les dépenses de fonctionnement : 1.783 K€ incluant les frais généraux, les frais de personnel, les taxes et amortissements

Il est à noter que les dépenses prévisionnelles liées à la gestion évènementielle des Halles 1&2 ne figurent pas dans ce budget.
A ce stade, pour cette nouvelle activité, seule la marge commerciale a été prévue en recettes.

En 2023, le boni constaté en 2020 est reversé à la DSP à hauteur de 70% (333 K€). Ce montant vient en déduction des dépenses.

DEPENSES DU COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL ACTUALISE 2023
(activité « Pôle Economique »)

DEPENSES	*Résultat 2022*	*BUDGET 2023 CA décembre 2022*	*BUDGET 2023 CA MAI 2023*	*BUDGET 2023 CA MAI partie DSP avec avenant 2*	*BUDGET 2023 CA MAI Partie région*
Achats et charges de fonctionnement	259 739 €	140 687 €	145 048 €	130 543 €	14 505 €
Coût fonctionnement Halles 1 & 2	4 222 €	210 000 €	210 000 €	210 000 €	
Plans d'actions	437 211 €	623 500 €	550 500 €	528 500 €	22 000 €
Notice 1 Accompagnement économique	2 450 €	6 000 €	4 000 €	4 000 €	
Notice 2 Dispositif accélération à haut potentiel	20 618 €	45 000 €	40 000 €	30 000 €	10 000 €
Notice 3 Dispositif accélération culture et média	13 341 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	
Notice 4 Développement autres accélérateurs	13 992 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	
Notice 5a Structuration filière image	5 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	
Notice 5b Structuration filière mode durable	0 €	20 000 €	30 000 €	30 000 €	
Notice 6Structuration de la filière design	24 656 €	25 000 €	17 000 €	17 000 €	
Notice 8a open innovation DSP	61 €	65 000 €	65 000 €	55 000 €	10 000 €
Notice 8b Open innovation et expé partenariats (ICLE	28 877 €	0 €	0 €		
Notice 8c Expé banque des territoire + quartier dem	69 478 €	0 €	0 €		
Notice 9a Animation et promotion	36 873 €	60 000 €	45 000 €	45 000 €	
Notice 9b Coopération Réseau International	27 795 €	25 000 €	20 000 €	20 000 €	
Notice 13Accueil des publics cf. gestion event	0 €	0 €	0 €	0 €	
Notice 15Outil de com et commercial. H1&2	0 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	
Notice 16Stratégie de promotion et de com H 1&2	10 712 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	
Notice 17 réseau régional	0 €	15 000 €	2 000 €		2 000 €
Notice 19 FICOL-RECIFE	52 184 €	77 500 €	77 500 €	77 500 €	
Notice 23 Chtiiing	131 176 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	
		0 €	0 €	0 €	
Notice 20a Etudes Halles 1&2	20 408 €	0 €	0 €	0 €	
Activité gestion locative	685 594 €	694 100 €	673 600 €	673 600 €	0 €
Karting	95 306 €	95 000 €	100 000 €	100 000 €	
Chapidock	1 000 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	
La Centrale	132 730 €	135 000 €	140 000 €	140 000 €	
Ecossolies	151 747 €	152 000 €	152 000 €	152 000 €	
Hangars 20/30 et maison du port	85 279 €	105 000 €	52 500 €	52 500 €	
Blockhaus HUB	900 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
Harmonie mutuelle	69 606 €	64 000 €	70 000 €	70 000 €	
MIN SUD	13 997 €	8 000 €	16 000 €	16 000 €	
MIN NORD	28 758 €	30 000 €	35 000 €	35 000 €	
charges diverses		0 €	0 €		
Halle 6 Est	106 271 €	103 000 €	106 000 €	106 000 €	
Activité de Gestion Evenementielle	11 622 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Halles 1&2			0 €		
MIN Nord	11 622 €		0 €		
La Centrale					
Hangar 32					
Le Karting					
Nouveaux produits liés au Halles 1&2					
Impôts et taxes	34 718 €	17 000 €	17 000 €	15 300 €	1 700 €
Taxe sur les salaires					
TVA non récupérable	129 811 €	133 530 €	134 293 €	130 206 €	4 086 €
TVA non récupérable sur plan d'actions	74 400 €	92 816 €	113 568 €	109 735 €	3 833 €
TVA non récupérable sur Achats	55 411 €	40 714 €	20 724 €	20 472 €	253 €
Frais de Personnel	797 966 €	935 796 €	946 084 €	875 128 €	70 956 €
Charges sociales	338 551 €	421 108 €	418 528 €	387 138 €	31 390 €
Charges diverses de personnel	8 264 €	6 000 €	3 000 €	2 775 €	225 €
Transfert de charges PU=>PE	201 337 €	193 875 €	189 176 €	174 987 €	14 188 €
Transfert de charges PE=>PU	-78 380 €	-86 283 €	-85 008 €	-78 633 €	-6 376 €
Amortissements sur immobilisations	5 769 €	5 000 €	5 000 €	4 500 €	500 €
Provision créances douteuses	2 968 €		0 €		
Provision charges indemnités fin de carrière	0 €	7 320 €	10 000 €	9 000 €	1 000 €
Boni sur résultat à reporter sur les années 2021-	-142 632 €	-316 119 €	-332 809 €	-332 809 €	
Charges diverses	3 456 €	0 €	0 €		
TOTAL DEPENSES	***2 720 626 €***	***2 985 514 €***	***2 884 411 €***	***2 730 236 €***	***154 174 €***
RESULTAT D'EXPLOITATION	***12 554 €***	***2 497 €***	***-4 100 €***	***-4 925 €***	***826 €***
Produits financiers /exceptionnels	5 552 €	0 €	5 000 €	4 500 €	500 €
Charges financières / exceptionnelles		0 €	0 €		
RESULTAT DE L'EXERCICE	***18 106 €***	***2 497 €***	***900 €***	***-425 €***	***1 326 €***

Le budget prévisionnel de l'exercice 2023, pour le Pôle Economique, est présenté avec un résultat de 900 €.

3 – Résultat prévisionnel 2023 consolidé de la Samoa

La consolidation des deux activités, Pôle Urbain et Pôle Economique, donne le compte de résultat global de la Samoa pour l'année 2023.

PREVISION BUDGETAIRE ACTUALISE 2023
TOUTES ACTIVITES CONSOLIDEES

	RESULTAT DEFINITIF 2021	RESULTAT DEFINITIF 2022	BUDGET 2023 CA 12/2022	BUDGET 2023 CA 05/2023
RECETTES				
Rémunération Traite de Concession Ile de Nantes	2 659 000 €	3 045 000 €	3 177 743 €	3 177 743 €
Rémunération mandats	121 723 €	87 799 €	61 053 €	72 598 €
Subventions Nantes Métropole DSP	1 175 495 €	1 255 527 €	1 423 630 €	1 423 630 €
Recettes propres Creative Factory	75 451 €	98 188 €	155 750 €	155 750 €
Recettes Halles 1&2	0 €	1 900 €	257 491 €	227 848 €
Recettes locatives	670 764 €	826 039 €	807 640 €	764 140 €
Subventions autres	300 496 €	511 430 €	341 000 €	300 000 €
Produits divers de gestion	26 082 €	143 139 €	28 775 €	51 218 €
TOTAL RECETTES	***5 029 010 €***	***5 969 022 €***	***6 253 082 €***	***6 172 927 €***
DEPENSES				
Achats et Charges de fonctionnement	790 225 €	887 674 €	749 255 €	781 806 €
Charges exploitation Halles 1&2	0 €	27 280 €	210 000 €	210 000 €
Plan d'actions Pôle économique	273 153 €	451 211 €	623 500 €	550 500 €
Charges locatives	606 571 €	697 216 €	694 100 €	673 600 €
Impôts et taxes	170 161 €	231 568 €	219 030 €	220 793 €
Frais de personnel	3 115 583 €	3 736 781 €	3 984 376 €	4 026 199 €
Amortissements et provisions	79 875 €	40 740 €	77 111 €	56 535 €
Charges diverses	2 220 €	3 483 €	1 000 €	300 €
Etalement intéressement DSP	258 €	-106 283 €	-316 119 €	-332 809 €
TOTAL DEPENSES	***5 038 047 €***	***5 969 671 €***	***6 242 253 €***	***6 186 924 €***
RESULTAT D'EXPLOITATION	***-9 036 €***	***-649 €***	***10 829 €***	***-13 997 €***
Produits financiers /exceptionnels	*87 397 €*	*5 603 €*	*0 €*	*15 000 €*
Charges financières / exceptionnelles	*11 669 €*		*0 €*	*0 €*
RESULTAT DE L'EXERCICE	***66 692 €***	***4 954 €***	***10 829 €***	***1 003 €***

Ce compte d'exploitation global fait apparaître un résultat prévisionnel positif de 1.003€.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le compte d'exploitation prévisionnel actualisé 2023 de la Samoa.

Point 7 – Information portant sur la Convention Propriétés relative à la construction de la « Nouvelle Faculté de Santé - Quartier-Hospitalo-Universitaire (QHU) » sur l'île de Nantes

---

Un nouveau Quartier Hospitalo-Universitaire de la santé va être créé sur l'Ile de Nantes pour regrouper au cœur de l'agglomération Nantaise les composantes d'un pôle d'excellence de niveau international.

Une première convention, ayant pour objet l'approbation des principes et de la gouvernance financière de l'une des composantes du projet, « la Nouvelle Faculté de Santé », a fait l'objet d'une information au Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 mai 2022.

La Nouvelle Faculté de Santé – QHU sera composée de trois entités : une entité « Formation », une entité « Restaurant universitaire », ainsi qu'une entité « Parking Public ».

Cette seconde convention « Propriétés » a pour objet de fixer :

- les conditions d'achat du terrain
- le montant et les modalités de répartition entre les financeurs
- les procédures liées aux propriétés (promesse de vente, division en volumes, actes authentiques)
- le calendrier
- le montage juridique de l'installation photovoltaïque

Cette convention est signée entre les parties suivantes : Etat, Nantes Métropole, Région des Pays de la Loire, Nantes Université, le CROUS de Nantes Pays de la Loire, la Région académique des Pays de la Loire et la Samoa, propriétaire du terrain d'assiette.

Deux actionnaires de la Samoa sont parties prenantes à cette convention : Nantes Métropole et le Conseil Régional.

La Samoa est signataire de cette convention en sa qualité d'aménageur de l'Île de Nantes et de propriétaire du terrain..

Ces missions entrent totalement dans l'objet de la Samoa et la cession sera réalisée aux conditions normales fixées dans le cadre du bilan opérationnel avec le concédant.

Après analyse, il, est considéré que cette convention n'entre pas dans le champ des conventions dites réglementées.

Cette convention est présentée au Conseil d'Administration pour information au titre des conventions courantes conclues à des conditions normales, conformément aux règles adoptées lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2020.

Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de l'information concernant la signature de la Convention Propriétés relative à la construction de la nouvelle Faculté de Santé et du Quartier-Hospitalo-Universitaire sur l'Ile de Nantes.

Point 8 – Points divers

Point 9 – L’actualité des projets

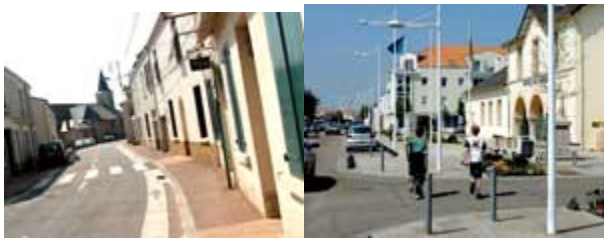
- Présentation de la stratégie climat du projet urbain
- Appel à projets France 2030 – Pôle territorial ICC
- Retour sur la mise en usage des Halles 1&2

www.nantes.fr

SAEM LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SELA

EXTRAIT





RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

DE LA VILLE DE NANTES AU SEIN DE LA SAEM

2022

SAEM LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT – SELA

Rapport au Conseil municipal de la Ville de Nantes actionnaire, des représentants de la Ville de Nantes désignés comme administrateurs au sein de la SAEM, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

EXERCICE 2022

FICHE SIGNALETIQUE

ETAT CIVIL

SAEM Loire-Atlantique Développement - SELA

Siège social :	2, boulevard de l'Estuaire 44200 NANTES
	Tél. 02.40.20.20.44
Adresse administrative :	2, boulevard de l'Estuaire - CS 66207 - 44262 NANTES Cedex 2
N° RCS :	B 860 800 077
Date de création :	24 octobre 1959
Secteur d'activité :	Aménagement
Objet social :	Étude et réalisation d'opérations foncières, économiques,
	touristiques et industrielles en vue du développement économique
	du département de la Loire-Atlantique.
Président :	Michel MENARD (depuis le 13/07/2021)
Directeur Général :	Olivier BESSIN
Commissaire aux comptes :	Cabinet Deloitte et Associés représenté par Alexis LEVASSEUR
Effectif au 31/12/2022 :	34,29 ETP (y compris ETP Groupement Employeurs affecté à LAD SELA)

ACTIONNARIAT

Capital social de 13 535 337 €

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital
COLLECTIVITES LOCALES			**71,00 %**
Département de la Loire Atlantique	11 238	8 207 527,81 €	60,64 %
Nantes Métropole	844	616 404,47 €	4,55 %
Ville de Nantes	324	236 629,21 €	1,75 %
Ville de Saint-Herblain	310	226 404,49 €	1,67 %
Région Pays de la Loire	243	177 472,62 €	1,31 %
CARENE	200	146 067,41 €	1,08 %
AUTRES ACTIONNAIRES			**29,00 %**
Caisse des Dépôts et Consignations	3 894	2 843 932,49 €	21,01 %
Caisse d'Epargne des Pays de la Loire	527	384 887,63 €	2,84 %
C.C.I. de Nantes - St Nazaire	599	437 471,90 €	3,23 %
Autres	354	258 539,30 €	1,92 %
TOTAL	**18 533**	**13 535 337,33 €**	**100,0%**
Nombre total d'administrateurs :	15		
- dont représentant de la Ville de Nantes :	1 (M. Riom)		
- dont représentant de Nantes Métropole :	1 (M. Pras)		

JURIDIQUE

Conventions conclues avec Nantes Métropole :	7 concessions d'aménagement
Convention conclue avec la Ville de Nantes :	Aucune

FINANCIER

Financement apporté par Nantes Métropole en 2022	Néant	
Financement apporté par la Ville de Nantes en 2022	Néant	
Dernier résultat net comptable connu :	53 874 €	*Au 31/12/2022*
Garanties d'emprunt Nantes Métropole	Néant	(encours au 31/12/2022)
Garanties d'emprunt Ville de Nantes	Néant	

Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2022 (provisoires avant approbation du CA)

Bilan simplifié

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro
Immobilisations incorporelles	295	Capital social et prime d'émission	14 463 559
Immobilisations corporelles	10 828 463	Réserves	1 752 628
Immobilisations financières	7 222 738	Report à nouveau	0
		Résultat de l'exercice	53 874
Total Actif immobilisé.....(I)	**18 051 496**	Autres subventions d'investissement	129 214
Stocks et en-cours	67 629 396	**Capitaux propres.....(I)**	**16 399 275**
Créances d'exploitation	6 167 480		
Autres créances	6 768 552	**Autres fonds propres.....(II)**	**0**
Total Actif Circulant.....(II)	**80 565 427**	**Provisions pour risques et charges.(III)**	**6 732 668**
Valeurs mobilières de placement	1 162 443	Emprunts et dettes	61 031 120
Disponibilités	5 589 030	Fournisseurs et comptes rattachés	7 665 299
		Dettes fiscales et sociales	824 709
Total Trésorerie.....(III)	**6 751 473**	Autres dettes	2 922 142
		Total Dettes.....(IV)	**72 443 269**
Comptes de régularisation.....(IV)	**4 748 938**	**Comptes de régularisation.....(V)**	**14 542 122**
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	**110 117 335**	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**110 117 335**

Compte de résultat

POSTES	Euro
Total des produits d'exploitation	32 595 665
Total des charges d'exploitation	32 836 639
dont charges de personnel	144 857
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-240 974**
Total des produits financiers	686 755
Total des charges financières	411 977
RESULTAT FINANCIER	**274 778**
Total des produits exceptionnels	237 313
Total des charges exceptionnelles	217 244
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**20 069**
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	**53 874**

Important : Les chiffres ci-dessus sont communiqués sous réserve d'être approuvés lors de l'Assemblée Générale de la SAEM

SYNTHESE DES POSITIONS PRISES PAR LES ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'ANNEE 2022

Administrateur Nantes Métropole	**Administrateur Ville de Nantes**
- M. PRAS	M. RIOM

écisions marquantes prises durant les Conseils d'Administration s'étant tenus en 2022

- ***Conseil d'Administration du 8 avril 2022 :***
  1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 décembre 2021
  2. Accueil du nouveau représentant de la CCI Nantes St-Nazaire
  3. Nomination de 2 administrateurs aux commissions d'achat LAD-SELA
  4. Projet d'actualisation des stattus de LAD-SELA
  5. Point d'actualité de la loi 3DS et conséquences sur les EPL
  6. Rapports d'observations définitives de la CRC
  7. Point d'information sur la mission d'évaluation du modèle économique de LAD – activité aménagement
  8. Dossiers et engagements opérationnels
  9. Calendrier arrêté des comptes 2021
  10. Autorisations de financement
  11. Information/Présentation
  12. Questions diverses
  13. Pouvoirs

- ***Conseil d'Administration du 7 juin 2022 :***
  1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 avril 2022
  2. Accueil du nouveau représentant d'Exponantes
  3. Présidence de l'Assemblée Générale du 29 juin 2022
  4. Présentation des comptes combinés 2021 de l'Agence LAD
  5. Présentation et arrêté des comptes 2021 de LAD-GIE
  6. Présentation et arrêté des comptes 2021 de LAD-GE
  7. Présentation et arrêté des comptes 2021 de LAD-SELA et proposition d'affectation du résultat
  8. Préparation de l'AGO
  9. Autorisations de financement
  10. Dossiers et engagements opérationnels
  11. Questions diverses
  12. Pouvoirs

- ***Conseil d'Administration du 21 octobre 2022 :***
  1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 juin 2022
  2. Révocation du mandat social
  3. Organisation de la gouvernance
  4. Dossiers et engagements opérationnels
  5. Actualisation des produits d'exploitation 2022
  6. Questions diverses
  7. Information aux administrateurs
  8. Pouvoirs

- ***Conseil d'Administration du 5 décembre 2022 :***
  1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 octobre 2022
  2. Approbation des conventions réglementées
  3. Désignation du représentant permanent personne physique de LAD6SELA au sein de LAD-GIE
  4. Note de synthèse du cabinet CVS sur les impacts de la loi 3DS
  5. Présentation des comptes combinés 2022-2023 de l'Agence LAD
  6. Présentation du budget actualisé 2022 et budget initial 2023 de LAD-GIE

7. Présentation du budget actualisé 2022 et budget initial 2023 de LAD-GE
8. Présentation du budget actualisé 2022 et budget initial 2023 de LAD-SELA
9. Autorisations de financement
10. Informations aux administrateurs
11. Questions diverses
12. Pouvoirs

Taux de participation de l'administrateur mandataire de Nantes Métropole en 2022 : 25%

Taux de participation de l'administrateur mandataire de la Ville de Nantes en 2022 : 50%

Jetons de présence perçus par l'administrateur mandataire de Nantes Métropole en 2022 : Néant

Jetons de présence perçus par l'administrateur mandataire de la Ville de Nantes en 2022 : Néant

SYNTHESE DES CONTROLES EFFECTUES SUR LA SAEM LAD SELA AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Contrôle sur exercice 2022 : Contrôle CRC

RAPPORT ADMINISTRATEURS SAEM LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT – SELA 2022

ANNEXES

Important : L'ensemble des documents joints en annexe du présent rapport sont fournis sous réserve d'être approuvés par l'Assemblée Générale de la SAEM

Comptes annuels 2022

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale - exercice 2022

SEM LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT SELA

2 Bd de l'Estuaire

44262 NANTES CEDEX 2

ETATS FINANCIERS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

1 ter avenue de la Vertonne
44120 Vertou
+33 (0)2 49 62 68 00
contact@syna-conseils.fr
www.syna-conseils.fr

SYNA | SAS au capital de 894 700 € | 901 829 226 RCS Nantes | TVA intracommunautaire (en attente) | Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de la Région des Pays de Loire | Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Angers | Siège social : 1 ter avenue de la Vertonne – 44120 Vertou.

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTES ANNUELS	*1*
Bilan actif	*2*
Bilan passif	*3*
Bilan actif par activité	*4*
Bilan passif par activité	*5*
Compte de résultat	*6*
Compte de résultat (suite)	*7*
Compte de résultat par activité	*8*
Compte de résultat par activité (suite)	*9*
DETAIL DES COMPTES	*10*
Détail de l'actif	*11*
Détail du passif	*14*
Détail du compte de résultat	*16*
GESTION	*20*
Soldes intermédiaires de gestion	*21*

COM PTES ANNUELS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	27 194	26 899	295	1 026
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	905 596		905 596	791 803
	Constructions	13 528 249	4 239 164	9 289 084	9 119 837
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	987 649	548 616	439 033	487 995
	Autres immobilisations corporelles	488 794	316 191	172 603	167 480
	Immobilisations en cours	22 146		22 146	47 805
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	3 014 761	389 706	2 625 054	2 624 854
	Créances rattachées à des participations	3 687 811		3 687 811	3 727 168
	Autres titres immobilisés	822 373		822 373	820 940
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	87 500		87 500	87 500
	TOTAL (II)	**23 572 073**	**5 520 577**	**18 051 496**	**17 876 408**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	67 287 068		67 287 068	79 061 945
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	342 328		342 328	421 182
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 333 267	165 787	6 167 480	4 148 533
	Autres créances	6 768 552		6 768 552	6 102 920
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 162 443		1 162 443	1 162 443
	DISPONIBILITES	5 589 030		5 589 030	8 923 111
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 748 938		4 748 938	2 951 538
	TOTAL (III)	**92 231 626**	**165 787**	**92 065 839**	**102 771 671**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**115 803 699**	**5 686 363**	**110 117 335**	**120 648 079**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	13 535 337	13 535 337
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	928 222	928 222
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	348 206	338 526
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 404 422	1 220 512
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**53 874**	**193 590**
	Subventions d'investissement	129 214	138 040
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**16 399 275**	**16 354 227**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
PROVISIONS	Provisions pour risques	127 244	876 224
	Provisions pour charges	6 605 424	8 307 625
	Total des provisions	**6 732 668**	**9 183 850**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	36 908 714	40 759 588
	Emprunts et dettes financières divers	24 122 406	28 458 362
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	914 064	1 114 685
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 751 235	6 931 005
	Dettes fiscales et sociales	824 709	2 321 355
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	272 391	272 391
	Autres dettes	2 649 751	1 605 099
	Produits constatés d'avance (1)	14 542 122	13 647 518
	Total des dettes	**86 985 392**	**95 110 002**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**110 117 335**	**120 648 079**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	53 874,30	193 590,25
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	86 071 327	56 428 241
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	10 575 336	9 319 859

Bilan actif par activité

		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				
		Fonctionnement	Concessions	Mandats	Opérations propres	Total
	Capital souscrit non appelé (I)					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets, droits similaires	295				295
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains				905 596	905 596
	Constructions				9 289 084	9 289 084
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				439 033	439 033
	Autres immobilisations corporelles	1 811			170 792	172 603
	Immobilisations en cours				22 146	22 146
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
	Participations évaluées selon mise en équivalence					
	Autres participations	2 625 054				2 625 054
	Créances rattachées à des participations	3 687 811				3 687 811
	Autres titres immobilisés	788 816	26 772		6 786	822 373
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	80 000			7 500	87 500
	TOTAL (II)	**7 183 787**	**26 772**		**10 840 938**	**18 051 496**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production biens		65 572 298		1 714 770	67 287 068
	En-cours de production services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 889	316 963	23 283	193	342 328
	CREANCES (3)					
	Clients et comptes rattachés	635 628	4 845 665		686 187	6 167 480
	Mandants			486 017		486 017
	Autres créances	669 632	3 867 130	1 721 018	24 755	6 282 535
	Capital souscrit appelé, non versé					
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 162 443				1 162 443
	DISPONIBILITES	5 589 030				5 589 030
	Charges constatées d'avance	31 051	4 701 502		16 384	4 748 938
	TOTAL (III)	**8 089 673**	**79 303 559**	**2 230 318**	**2 442 289**	**92 065 839**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	SOUS-TOTAL	**15 273 460**	**79 330 330**	**2 230 318**	**13 283 227**	**110 117 335**
	Compte de liaison (VII)	35 084 308	24 024 982	588 364	2 197 023	61 894 678
	TOTAL ACTIF (0 à VII)	**50 357 769**	**103 355 312**	**2 818 682**	**15 480 250**	**172 012 013**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan passif par activité

		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				
		Fonctionnement	Concessions	Mandats	Opérations propres	Total
Capitaux propres	Capital social ou individuel	13 535 337				13 535 337
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	928 222				928 222
	Ecart de réévaluation					
	RESERVES					
	Réserve légale	348 206				348 206
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves	1 404 422				1 404 422
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice	(146 705)			200 579	53 874
	Subventions d'investissement				129 214	129 214
	Provisions réglementées					
	Total des capitaux propres	**16 069 483**			**329 793**	**16 399 275**
Autres fonds	Produits des émissions de titres participatifs					
	Avances conditionnées					
	Total des autres fonds propres					
Provisions	Provisions pour risques	198 419	21 203		66 541	286 163
	Provisions pour charges	89 227	6 357 278			6 446 505
	Total des provisions	**287 646**	**6 378 481**		**66 541**	**6 732 668**
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES					
	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit (2)	5 544 604	24 016 060	1	7 348 049	36 908 714
	Emprunts et dettes financières diverses	307 935	23 662 804		151 667	24 122 406
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		911 677		2 388	914 064
	DETTES D'EXPLOITATION					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	924 776	4 376 040	356 577	1 093 842	6 751 235
	Dettes fiscales et sociales	161 321	530 418		132 970	824 709
	DETTES DIVERSES					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	250 000			22 391	272 391
	Mandants			1 727 831		1 727 831
	Autres dettes	25 719	538 276	337 385	20 540	921 920
	Produits constatés d'avance (1)		14 314 206		227 916	14 542 122
	Total des dettes	**7 214 355**	**68 349 481**	**2 421 795**	**8 999 761**	**86 985 392**
	Ecarts de conversion passif					
	SOUS-TOTAL	**23 571 483**	**74 727 962**	**2 421 795**	**9 396 095**	**110 117 335**
	Compte de liaison (XII)	26 786 286	28 627 350	396 887	6 084 155	61 894 678
	TOTAL PASSIF	**50 357 769**	**103 355 312**	**2 818 682**	**15 480 250**	**172 012 013**
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(146 704,53)			200 578,83	53 874,30
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an						
(2) Dont CBC, et soldes créditeurs de banques et CCP		4 904 604	5 614 065	1	56 665	10 575 336

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

		France	Exportation	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	23 619 087		23 619 087	33 205 310
	Production vendue (Services et Travaux)	1 671 811		1 671 811	1 774 139
	Montant net du chiffre d'affaires	**25 290 898**		**25 290 898**	**34 979 450**
	Production stockée			(11 774 877)	(11 288 455)
	Production immobilisée			970 347	
	Subventions d'exploitation			(18 946)	30 413
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			18 002 919	17 949 279
	Autres produits			125 325	799
	Total des produits d'exploitation (1)			**32 595 665**	**41 671 486**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			17 227 169	25 699 298
	Impôts, taxes et versements assimilés			103 692	112 120
	Salaires et traitements			118 318	77 609
	Charges sociales du personnel			26 539	38 253
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			569 252	555 114
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			20 948	80 240
	Dotations aux provisions			6 485 509	8 217 300
	Autres charges			8 285 212	6 839 213
	Total des charges d'exploitation (2)			**32 836 639**	**41 619 146**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(240 973)**	**52 339**

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(240 973)**	**52 339**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	145 014	201 268
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	102 465	96 575
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	439 276	369 724
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		45 000
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**686 755**	**712 568**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		76 229
	Intérêts et charges assimilées (4)	411 977	395 642
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		2 497
	Total des charges financières	**411 977**	**474 368**
	RESULTAT FINANCIER	**274 779**	**238 200**
	RESULTAT COURANT AVANT IM POTS	**33 805**	**290 539**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 777	
	Sur opérations en capital	235 537	143 826
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**237 313**	**143 826**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 380	56 509
	Sur opérations en capital	215 864	117 725
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		66 541
	Total des charges exceptionnelles	**217 244**	**240 775**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**20 069**	**(96 949)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IM POTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS	**33 519 733**	**42 527 879**
	TOTAL DES CHARGES	**33 465 859**	**42 334 289**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**53 874**	**193 590**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	240 468	292 799
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

Compte de résultat par activité

		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				
		Fonctionnement	Concessions	Mandats	Opérations propres	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Vente de marchandises					
	Production vendue (Biens)		22 582 837		1 036 250	23 619 087
	Production vendue (Services et Travaux)	348 498			1 323 314	1 671 811
	Montant net du chiffres d'affaires	**348 498**	**22 582 837**		**2 359 564**	**25 290 898**
	Production stockée	(14 350)	(10 857 116)		(903 412)	(11 774 877)
	Production immobilisée				970 347	970 347
	Subventions d'exploitation	(18 946)				(18 946)
	Reprises sur amort, et prov.,transfert de charges	2 642 385	15 360 402		132	18 002 919
	Autres produits	125 325				125 325
	Total des produits d'exploitation (1)	**3 082 911**	**27 086 123**		**2 426 631**	**32 595 665**
OPERATIONS COMMUNES	Achats de marchandises					
	Variation de stocks					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements					
	Variation de stocks					
	Autres achats et charges externes	3 538 168	12 355 282		1 333 719	17 227 169
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 706			100 986	103 692
	Salaires et traitements	118 318				118 318
	Charges sociales du personnel	26 539				26 539
	Cotisations personnelles de l'exploitant					
	Dotations aux amortissements :					
	- sur immobilisations	1 590			567 662	569 252
	- charges d'exploiation à répartir					
	Dotations aux dépréciations :					
	- sur immobilisations					
	- sur actif circulant				20 948	20 948
	Dotations aux provisions	39 500	6 446 009			6 485 509
	Autres charges	381	8 284 831			8 285 212
	Total des charges d'exploitation (2)	**3 727 201**	**27 086 123**		**2 023 315**	**32 836 639**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(644 290)**			**403 316**	**(240 973)**

Compte de résultat par activité

		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				
		Fonctionnement	Concessions	Mandats	Opérations propres	Total
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(644 290)**			**403 316**	**(240 973)**
Opéra. Comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré					
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement	145 014 102 465 439 276				145 014 102 465 439 276
	Total des produits financiers	**686 755**				**686 755**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux déprécations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	189 567			222 410	411 977
	Total des charges financières	**189 567**			**222 410**	**411 977**
	RESULTAT FINANCIER	**497 188**			**(222 410)**	**274 779**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(147 101)**			**180 906**	**33 805**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 777			235 537	1 777 235 537
	Total des produits exceptionnels	**1 777**			**235 537**	**237 313**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements,aux déprécations et aux provisions	1 380			215 864	1 380 215 864
	Total des charges exceptionnelles	**1 380**			**215 864**	**217 244**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**397**			**19 673**	**20 069**
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES					
	TOTAL DES PRODUITS	**3 771 443**	**27 086 123**		**2 662 167**	**33 519 733**
	TOTAL DES CHARGES	**3 918 148**	**27 086 123**		**2 461 589**	**33 465 859**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(146 705)**			**200 579**	**53 874**

DÉTAIL DES COMPTES

Détail de l'actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé				
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	**18 051 496,25**	**17 876 407,65**	**175 088,60**	*0,98*
Concessions brevets et droits similaires	**294,57**	**1 025,90**	**(731,33)**	*-71,29*
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	27 194,00	27 194,00		
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	(26 899,43)	(26 168,10)	(731,33)	*-2,79*
Terrains	**905 596,43**	**791 802,71**	**113 793,72**	*14,37*
TERRAINS	905 596,43	791 802,71	113 793,72	*14,37*
Constructions	**9 289 084,25**	**9 119 837,20**	**169 247,05**	*1,86*
CONSTRUCTIONS	12 338 269,32	11 706 545,14	631 724,18	*5,40*
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	1 189 979,33	1 189 979,33		
CONSTRUCTIONS	(3 782 799,89)	(3 365 791,93)	(417 007,96)	*-12,39*
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	(456 364,51)	(410 895,34)	(45 469,17)	*-11,07*
Installations techniques, matériel et outillage	**439 032,81**	**487 994,90**	**(48 962,09)**	*-10,03*
INSTALL. TECH. MAT. OUTIL. IND	987 648,69	987 648,69		
INSTALL TECH. MAT. OUTIL. INDU	(548 615,88)	(499 653,79)	(48 962,09)	*-9,80*
Autres immobilisations corporelles	**172 602,95**	**167 480,09**	**5 122,86**	*3,06*
INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG.	274 711,74	246 808,32	27 903,42	*11,31*
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	16 306,28	16 306,28		
MOBILIER	197 775,55	196 461,30	1 314,25	*0,67*
AMORTISS. INSTALL GENERALES	(103 919,74)	(80 683,47)	(23 236,27)	*-28,80*
AMORTISS. MATERIEL BUREAU& INFO	(16 306,28)	(16 306,28)		
AMORTISS. MOBILIER	(195 964,60)	(195 106,06)	(858,54)	*-0,44*
Immobilisations corporelles en cours	**22 146,02**	**47 804,59**	**(25 658,57)**	*-53,67*
IMMOBILISAT. CORPORELLES EN CO		8 451,00	(8 451,00)	*-100,00*
ETUDES	20 747,50	34 362,50	(13 615,00)	*-39,62*
TERRAINS	12,00	12,00		
FRAIS FINANCIERS COURT TERME	266,71	634,09	(367,38)	*-57,94*
REMUNERATION COORDINATION		3 370,00	(3 370,00)	*-100,00*
FRAIS DIVERS	1 119,81	975,00	144,81	*14,85*
Autres participations	**2 625 054,39**	**2 624 854,39**	**200,00**	*0,01*
TITRES DE PARTICIPATION	3 014 760,64	3 014 560,64	200,00	*0,01*
TITRES DE PARTICIPATION	(389 706,25)	(389 706,25)		
Créances rattachées à des participations	**3 687 811,44**	**3 727 167,98**	**(39 356,54)**	*-1,06*
AUTRES CREANCES RATT. A PART.	3 446 446,87	3 567 446,87	(121 000,00)	*-3,39*
INTERETS COURUS	241 364,57	159 721,11	81 643,46	*51,12*
Autres titres immobilisés	**822 373,39**	**820 939,89**	**1 433,50**	*0,17*
TITRES IMMOBILISES (DROIT PROP	721 817,54	720 384,04	1 433,50	*0,20*
OBLIGATIONS	100 000,00	100 000,00		
SUR TITRES IMMOB. (DROIT CREAN	555,85	555,85		
Autres immobilisations financières	**87 500,00**	**87 500,00**		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSE	87 500,00	87 500,00		
TOTAL III - Actif Circulant NET	**92 065 839,04**	**102 771 671,18**	**(10 705 832,14)**	*-10,42*
En-cours de production de biens	**67 287 067,90**	**79 061 945,16**	**(11 774 877,26)**	*-14,89*
PRODUITS EN COURS	1 714 769,85	2 632 531,72	(917 761,87)	*-34,86*
STOCKS CONCESSIONS	65 572 298,05	76 429 413,44	(10 857 115,39)	*-14,21*

Détail de l'actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
Avances& acomptesverséssur commandes	**342 328,30**	**421 181,50**	**(78 853,20)**	*-18,72*
FOURNIS. AVANC. & ACOMPT. SUR	342 328,30	421 181,50	(78 853,20)	*-18,72*
Créancesclientset comptesrattachés	**6 167 479,84**	**4 148 532,76**	**2 018 947,08**	*48,67*
CLIENTS	648 125,36	1 595 446,23	(947 320,87)	*-59,38*
CLIENTS AUTRES ACTIVITES	1 514 571,34	1 114 797,87	399 773,47	*35,86*
CLIENTS TVA SUR MARGE	1 503 026,51	780,00	1 502 246,51	*N/S*
CLIENTS COLLECTIVITES	2 261 332,24	1 294 764,41	966 567,83	*74,65*
LOCATAIRES DOUTEUX OU LITIGIEU	158 620,09	133 483,08	25 137,01	*18,83*
CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX -	40 324,16	40 324,16		
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	207 267,02	113 776,38	93 490,64	*82,17*
PROVISIONS POUR DEPR. COMPTES	(165 786,88)	(144 839,37)	(20 947,51)	*-14,46*
Autrescréances	**6 768 551,86**	**6 102 920,30**	**665 631,56**	*10,91*
FOURN. ACHATS DE BIENS PRESTA S	20 168,24	14 408,31	5 759,93	*39,98*
FOURNISSEURS - HONORAIRES	4 149,45	13 963,05	(9 813,60)	*-70,28*
FOURNISSEURS AUTRES AVOIRS	290 386,94		290 386,94	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	48 000,00	150 946,08	(102 946,08)	*-68,20*
TVA RECUPABLE/ B& S-HISTO	48,40		48,40	
CREDIT DE TVA A REPORTER		632 478,35	(632 478,35)	*-100,00*
TVA COLL. NON ENCORE EXIGIBLE	86 795,91		86 795,91	
REMBOURSEM ENT DE TVA DEMANDE		144 970,00	(144 970,00)	*-100,00*
TVA NON ENC. RECUPABL/ B& S	519 234,84	583 415,23	(64 180,39)	*-11,00*
ETAT - TVA SUR FNP		8 870,97	(8 870,97)	*-100,00*
ETAT - TVA SUR FACTURES@ ETABL		3 425,45	(3 425,45)	*-100,00*
ETAT - TVA EN ATTENTE SUR AVAN	2 751,75	2 751,75		
ETAT - TAXE SUR LES SALAIRES		14,00	(14,00)	*-100,00*
PRODUITS A RECEVOIR	5 762,00		5 762,00	
ASSOC. OPERAT. EN COMM UN ET EN	120 849,58	398 265,11	(277 415,53)	*-69,66*
M ANDANT ACTIFS	486 017,19	460 750,01	25 267,18	*5,48*
COLLECTIVITE M ANDANTE	1 579 553,21	331 569,45	1 247 983,76	*376,39*
COLLECTIVITES - AVANCES DE TRE	2 231 306,57	2 108 621,61	122 684,96	*5,82*
COLLECTIVITES - SUBVENTIONS	59 386,51	59 386,51		
NOTAIRES (AVANCES)	2 590,92	2 590,92		
CONSIGNATIONS	220 405,88	225 405,88	(5 000,00)	*-2,22*
DEBITEURS DIVERS	1 091 144,47	961 087,62	130 056,85	*13,53*
Valeursmobilièresde placement	**1 162 443,16**	**1 162 443,16**		
BONS TRESOR & BONS CAISSE A CT	1 009 455,30	1 009 455,30		
PLACEM ENT CREDIT AGRICOLE	145 632,60	145 632,60		
PLACEM ENT CREDIT COOPERATIF	7 355,26	7 355,26		
Disponibilités	**5 589 030,19**	**8 923 110,78**	**(3 334 080,59)**	*-37,36*
CREDIT AGRICOLE	3 231,38	5 702,43	(2 471,05)	*-43,33*
CREDIT AGRICOLE OP 7005	148 568,38	111 859,67	36 708,71	*32,82*
CREDIT AGRCIOLE 04031	6 467,09		6 467,09	
CAISSE D'EPARGNE	2 103,01	87 320,15	(85 217,14)	*-97,59*
CREDIT M UTUEL 90445131	26 908,90	257 759,31	(230 850,41)	*-89,56*
CREDIT COOPERATIF		6 832,06	(6 832,06)	*-100,00*
CREDIT COOPERATIF	38,38		38,38	
ARKEA	382,09	560,62	(178,53)	*-31,85*
CCO CAISSE EPARGNE	2 529 469,13	9 537,25	2 519 931,88	*N/S*
LA BANQUE POSTALE	8 105,02	19 849,46	(11 744,44)	*-59,17*
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	1 910,80	1 276,43	634,37	*49,70*
CCO / CDC		5 240 923,97	(5 240 923,97)	*-100,00*
CCS/ CDC	2 799 934,58	3 138 736,53	(338 801,95)	*-10,79*
INTERETS COURUS A RECEVOIR	56 652,20	42 521,27	14 130,93	*33,23*
PRODUITS FINANCIERS IM PUTES A R	5 000,00		5 000,00	
CAISSE EN M ONNAIE NATIONALE	75,23	75,23		
TICKETS RESTAURANT	184,00	156,40	27,60	*17,65*

Détail de l'actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
Charges constatées d'avance	**4 748 937,79**	**2 951 537,52**	**1 797 400,27**	*60,90*
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	47 435,85	56 036,91	(8 601,06)	*-15,35*
NEUTRALISATION MALI PROVISOIRE	4 701 501,94	2 895 500,61	1 806 001,33	*62,37*
TOTAL DU BILAN ACTIF	**110 117 335,29**	**120 648 078,83**	**(10 530 743,54)**	*-8,73*

Détail du passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**16 399 275,37**	**16 354 227,02**	**45 048,35**	*0,28*
Capital Social ou individuel	**13 535 337,33**	**13 535 337,33**		
CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	13 535 337,33	13 535 337,33		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	**928 221,87**	**928 221,87**		
PRIMES LIEES AU CAPITAL SOCIAL	530 212,58	530 212,58		
PRIMES DE FUSION	398 009,29	398 009,29		
Réserve légale	**348 206,07**	**338 526,07**	**9 680,00**	*2,86*
RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	348 206,07	338 526,07	9 680,00	*2,86*
Autres réserves	**1 404 422,10**	**1 220 511,85**	**183 910,25**	*15,07*
AUTRES RESERVES	1 404 422,10	1 220 511,85	183 910,25	*15,07*
Résultat de l'exercice	**53 874,30**	**193 590,25**	**(139 715,95)**	*-72,17*
Subventions d'investissement	**129 213,70**	**138 039,65**	**(8 825,95)**	*-6,39*
COLLECTIVITES PUBLIQUES	247 808,97	247 808,97		
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EUROPEENNES	11 145,00	11 145,00		
COLLECTIVITES PUBLIQUES	(129 740,27)	(120 914,32)	(8 825,95)	*-7,30*
TOTAL II - Autres fonds propres				
TOTAL III - Total des Provisions	**6 732 668,06**	**9 183 849,83**	**(2 451 181,77)**	*-26,69*
Provisions pour risques	**127 243,75**	**876 224,38**	**(748 980,63)**	*-85,48*
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	106 041,00	225 460,33	(119 419,33)	*-52,97*
PROV POUR NEUTRAL BONI SUR CON	21 202,75	650 764,05	(629 561,30)	*-96,74*
Provisions pour charges	**6 605 424,31**	**8 307 625,45**	**(1 702 201,14)**	*-20,49*
AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	29 792,00		29 792,00	
PROV CHARGES PREVISIONNELLES	6 357 278,45	8 217 298,92	(1 860 020,47)	*-22,64*
AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	158 919,33	30 892,00	128 027,33	*414,44*
AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	59 434,53	59 434,53		
TOTAL IV - Total des dettes	**86 985 391,86**	**95 110 001,98**	**(8 124 610,12)**	*-8,54*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**36 908 714,41**	**40 759 588,35**	**(3 850 873,94)**	*-9,45*
EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEM	26 293 276,64	31 392 009,30	(5 098 732,66)	*-16,24*
SUR EMPRUNTS AUPRES ETABLI. CR	40 102,22	47 720,43	(7 618,21)	*-15,96*
CREDIT AGRCIOLE 04031		896 490,62	(896 490,62)	*-100,00*
CREDIT AGRICOLE OP 134	1 179 169,05	1 496 585,31	(317 416,26)	*-21,21*
CREDIT COOPERATIF	1 280 926,80		1 280 926,80	
CREDIT COOPERATIF		1 198 109,30	(1 198 109,30)	*-100,00*
CCO / CDC	942 493,18		942 493,18	
COI OP 599	991 000,00	997 480,00	(6 480,00)	*-0,65*
FRAIS FINANCIERS A PAYER	14,35		14,35	
INTERETS COURUS A PAYER	67 667,17	50 660,26	17 006,91	*33,57*
FRAIS FINANCIERS IMPUTES A PAYE		1 824,13	(1 824,13)	*-100,00*
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	5 614 065,00	1 678 709,00	3 935 356,00	*234,43*
CREDIT MOBIL. CREANC. CCIALES	500 000,00	3 000 000,00	(2 500 000,00)	*-83,33*
Emprunts et dettes financières divers	**24 122 405,71**	**28 458 361,69**	**(4 335 955,98)**	*-15,24*
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 505 114,06	1 424 942,24	80 171,82	*5,63*
AVANCE DES COLLECTIVITES	22 180 751,56	26 426 751,56	(4 246 000,00)	*-16,07*
DETTES CONSECUTIVES MISE EN JE	399 702,91	606 667,89	(206 964,98)	*-34,12*
ASSOCIES	36 837,18		36 837,18	

Détail du passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	**914 064,48**	**1 114 684,59**	**(200 620,11)**	-18,00
CLTS AVANC. & ACOMP. RECUS SUR	2 646,00		2 646,00	
ACQUEREURS AVANCE	836 134,82	1 039 400,93	(203 266,11)	-19,56
ACQUEREURS AVANCE TVA SUR MARGE	75 283,66	75 283,66		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**6 751 234,82**	**6 931 005,28**	**(179 770,46)**	-2,59
FOURNISSEURS DE BIENS & SERVICE	5 215 094,28	5 341 632,78	(126 538,50)	-2,37
FOURNISSEURS - HONORAIRES	295 181,78	238 958,34	56 223,44	23,53
FOURNISSEURS - RETENUES DE GAR	437 365,06	528 403,66	(91 038,60)	-17,23
FOURNISSEURS DE BIENS & SERVICE	2 999,99	10 499,99	(7 500,00)	-71,43
FOURNISSEURS	800 593,71	811 510,51	(10 916,80)	-1,35
Dettes fiscales et sociales	**824 708,58**	**2 321 354,64**	**(1 496 646,06)**	-64,47
COMITES D'ENTREPRISE, D'ETABLI	2,00	47,00	(45,00)	-95,74
SECURITE SOCIALE	1 847,87	1 801,62	46,25	2,57
MUTUELLES	149,46	626,38	(476,92)	-76,14
PREVOYANCE	293,13		293,13	
CAISSES DE RETRAITE - CADRES	1 044,82	1 044,81	0,01	
AUTRES CHARGES A PAYER	83,00	244,53	(161,53)	-66,06
ETAT - PRELEVEMENT A LA SOURCE	664,00	725,89	(61,89)	-8,53
TVA A DECAISSER	204 584,33	1 532 601,27	(1 328 016,94)	-86,65
HISTORIQUE TVA COLL. EXIGIBLE	3 197,73	279 448,59	(276 250,86)	-98,86
TVA COLL.NON EXIG. TN	342,75		342,75	
TVA COLL.NON EXIG. TN	6 230,65	6 230,65		
TVA COLL. NON ENCORE EXIGIBLE	518 022,99	478 846,82	39 176,17	8,18
REMBOURSEMENT DE TVA DEMANDE	35,94		35,94	
TVA NON ENC.RECUPABL/B& S		9 415,84	(9 415,84)	-100,00
ETAT - TVA SUR FNP	65 645,93		65 645,93	
ETAT - TVA SUR FACTURES@ ETABL	17 478,94		17 478,94	
TVA EN ATTENTE COLLECTEE		5 268,71	(5 268,71)	-100,00
ETAT - AUTRES TAXES & IMPOTS A	5 085,04	5 052,53	32,51	0,64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**272 391,00**	**272 391,00**		
VERS. REST. A EFFECT. SUR T.P.	250 000,00	250 000,00		
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	22 391,00	22 391,00		
Autres dettes	**2 649 750,92**	**1 605 098,86**	**1 044 652,06**	65,08
CLIENTS AUTRES ACTIVITES	6 439,11	8 680,00	(2 240,89)	-25,82
CLIENTS COLLECTIVITES	456 000,00	400 000,00	56 000,00	14,00
CLIENTS - AUTRES AVOIRS	20 539,82	20 552,67	(12,85)	-0,06
COLLECTIVITE MANDANTE	5 762,91	18 631,29	(12 868,38)	-69,07
COLLECTIVITES - AVANCES DE TRE	88 501,60	88 501,60		
NOTAIRES (AVANCES)	0,10	0,10		
DEBITEURS DIVERS REPRISE	95 327,02	95 327,02		
MANDANT PASSIF	1 727 831,12	726 517,13	1 001 313,99	137,82
CREDITEURS DIVERS	6 228,32	21 986,04	(15 757,72)	-71,67
CHARGES A PAYER - DIVERS		0,01	(0,01)	-100,00
CH.A.PAYER REM MANDATAIRE	243 120,92	224 903,00	18 217,92	8,10
Produits constatés d'avance	**14 542 121,94**	**13 647 517,57**	**894 604,37**	6,56
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	227 916,19	219 034,34	8 881,85	4,06
NEUTRALISATION BONI PROVISOIRE	14 314 205,75	13 428 483,23	885 722,52	6,60
TOTAL DU BILAN PASSIF	**110 117 335,29**	**120 648 078,83**	**(10 530 743,54)**	-8,73

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	**32 595 665,09**	**41 671 485,55**	**(9 075 820,46)**	*-21,78*
Ventes de marchandises				
Production vendue Biens	**23 619 086,62**	**33 205 310,12**	**(9 586 223,50)**	*-28,87*
Production vendue Biens FRANCE				*-28,87*
VENTES D'IMMEUBLES ET DE TERRA	1 036 250,00	3 613 162,00	(2 576 912,00)	*-71,32*
PRODUITS CONCESSIONS	22 582 836,62	29 592 148,12	(7 009 311,50)	*-23,69*
Production vendue Services + Travaux	**1 671 811,37**	**1 774 139,48**	**(102 328,11)**	*-5,77*
Production vendue Services FRANCE				*-5,77*
PRESTATIONS DE SERVICE	149 945,03	194 461,23	(44 516,20)	*-22,89*
REMUNERATIONS D'ETUDES	191 519,01	198 972,57	(7 453,56)	*-3,75*
LOYERS	985 954,07	1 022 882,39	(36 928,32)	*-3,61*
CHARGES RECUPERABLES	155 295,19	163 615,91	(8 320,72)	*-5,09*
COMMISSIONS ET COURTAGES	7 033,53	23 503,00	(16 469,47)	*-70,07*
AUTRES PROD. ACTIV. ANNEXES	182 064,54	170 704,38	11 360,16	*6,65*
Montant net du chiffre d'affaires	**25 290 897,99**	**34 979 449,60**	**(9 688 551,61)**	*-27,70*
Production stockée				*-4,31*
VARIATION EN-COURS PRODUC. BIE	(917 761,87)	1 679 515,57	(2 597 277,44)	*-154,64*
VARIATION STOCKS DE PRODUITS		(3 324 253,99)	3 324 253,99	*100,00*
VARIATION DES CHARGES SUR CONC	12 355 282,37	20 057 401,56	(7 702 119,19)	*-38,40*
VARIATION DU COUT DE REVIENT D	(23 212 397,95)	(29 701 118,52)	6 488 720,57	*21,85*
Production immobilisée				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	970 347,32		970 347,32	
Subventions d'exploitation				*-162,30*
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	(18 946,08)	30 412,91	(49 358,99)	*-162,30*
Reprises sur provisions, transferts de charges				*0,30*
REPRISE SUR PROVISION POUR CHA	8 284 831,10	6 838 919,51	1 445 911,59	*21,14*
REP. PROV. POUR NEUTRALISATION	650 760,04	108 970,40	541 789,64	*497,19*
REPRISE SUR PROVISION POUR LIQ	1 100,00		1 100,00	
TRANSFERT DE CHARGES EXPLOITAT	5 219,56	43 717,70	(38 498,14)	*-88,06*
REMUNERATIONS CONCESSIONS	2 439 968,43	2 740 371,98	(300 403,55)	*-10,96*
REMUNERATION OP 04	88 308,00		88 308,00	
REMUNERATION OP 08	107 921,00		107 921,00	
TRANSFERT DE CHARGES POUR PRO	6 424 810,63	8 217 299,87	(1 792 489,24)	*-21,81*
Autres produits d'exploitation				*N/S*
QUOTE PART DE RESULTAT SUR CON	124 462,46		124 462,46	
PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	862,09	798,96	63,13	*7,90*
Total des charges d'exploitation	**32 836 638,51**	**41 619 146,46**	**(8 782 507,95)**	*-21,10*
Autres achats et charges externes				*-32,97*
ACHATS ETUDES ET PRESTAT. SERV	759,43	10 399,20	(9 639,77)	*-92,70*
ACHAT MAITRISE DES SOLS	267 050,00		267 050,00	
ACHAT TRAVAUX VRD	16 778,95		16 778,95	
ACHATS TRAVAUX BATIMENTS	436 414,30		436 414,30	
ACHAT AUTRES FRAIS	149 643,25	724 029,47	(574 386,22)	*-79,33*
ACHAT FRAIS FINANCIERS	40 021,04		40 021,04	

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
ACHAT REMUNERATION	178 518,81		178 518,81	
DOTATION AUX PROVISIONS	(1 860 020,47)	1 378 380,36	(3 238 400,83)	-234,94
ACHATS DE TRAVAUX, HONORAIRES	14 215 302,82	19 634 507,30	(5 419 204,48)	-27,60
FOURNITURES NON STOCK. EAU, EN	5 964,84	4 259,32	1 705,52	40,04
FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	282,58	1 231,24	(948,66)	-77,05
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 659,52	2 214,81	444,71	20,08
SOUS-TRAITANCE GENERALE	13 655,82	2 151,72	11 504,10	534,65
SOUS TRAITANCE GIE	1 015 636,43	1 177 793,14	(162 156,71)	-13,77
SOUS TRAITANCE GE	2 376 476,33	2 517 518,47	(141 042,14)	-5,60
LOCATIONS IMMOBILIERES	16 959,68	16 681,37	278,31	1,67
LOCATIONS MOBILIERES	1 065,28	405,23	660,05	162,88
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	44 431,71	29 035,40	15 396,31	53,03
ENTRETIENS ET REPARATIONS	11 103,38	9 896,25	1 207,13	12,20
GROSSES REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIER	467,30	950,00	(482,70)	-50,81
GROS ENTRETIEN SUR BIENS IMMOBILIERS	18 918,16		18 918,16	
SUR BIENS MOBILIERS		1 440,53	(1 440,53)	-100,00
MAINTENANCE	9 687,76	8 525,48	1 162,28	13,63
MULTIRISQUES	24 374,46	23 664,92	709,54	3,00
ASSUR. OBLIGAT. DOMMAGE-CONSTR	6 366,98	7 097,13	(730,15)	-10,29
ASSURANCE-TRANSPORT	1 950,71	3 510,87	(1 560,16)	-44,44
PRIMES D'ASSURANCES - AUTRES	1 655,60	1 686,80	(31,20)	-1,85
DOCUMENTATION TECHNIQUE	84,33	12,99	71,34	549,19
REMUNERATION DE GESTION	107 921,00	38 000,00	69 921,00	184,00
HONORAIRES	81 788,97	69 550,00	12 238,97	17,60
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	1 120,55	1 716,01	(595,46)	-34,70
DIVERS	1 500,00	1 000,00	500,00	50,00
ANNONCES ET INSERTIONS		340,24	(340,24)	-100,00
TRANSPORTS BIENS & COLLECTIFS		78,50	(78,50)	-100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS		22,30	(22,30)	-100,00
RECEPTIONS	82,73	169,73	(87,00)	-51,26
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMM.	938,00	955,88	(17,88)	-1,87
FRAIS SUR TITRES (ACHAT, VENTE	260,75		260,75	
AUTRES FRAIS & COMM. PREST. SE	10 017,72	10 422,91	(405,19)	-3,89
CONCOURS DIVERS (COTISATIONS,.	27 330,00	21 650,00	5 680,00	26,24
Impôts, taxes et versements assimilés				-7,52
PART. EMPLOY. A FORM. PROF. C	340,20	6 437,83	(6 097,63)	-94,72
PART. EMPLOY. A EFFORT CONSTRU		(10 255,57)	10 255,57	100,00
VERS. LIBERAT. A EXONER. TAXE	402,24	2 014,99	(1 612,75)	-80,04
AUTRES	12,00	(3 802,00)	3 814,00	100,32
CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRIT	990,51	10 451,34	(9 460,83)	-90,52
TAXES FONCIERES	100 543,62	105 461,77	(4 918,15)	-4,66
AUTRES IMPOTS LOCAUX	62,36		62,36	
AUTRES DROITS D'ENREGISTREMENT		250,00	(250,00)	-100,00
CONTRIB. SOC. SOLID. A CHARGE	716,63	716,63		
TAXES DIVERSES	624,61	845,20	(220,59)	-26,10
Salaires et traitements				52,45
SALAIRES APPOINTEMENTS	59 159,01	77 782,39	(18 623,38)	-23,94
CONGES PAYES VERSES		280 023,00	(280 023,00)	-100,00
CONGES PAYES PROVISIONNES		(280 147,00)	280 147,00	100,00
PRIMES & GRATIFICATIONS		11 652,39	(11 652,39)	-100,00
PRIMES PROVISIONNEES		(11 702,00)	11 702,00	100,00
INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	59 159,04		59 159,04	
Charges sociales du personnel				-30,62
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA		(56,11)	56,11	100,00
CHARGES SOCIALES SUR PRIMES PR		(22,69)	22,69	100,00
COTISATIONS URSSAF	14 447,08	16 841,32	(2 394,24)	-14,22
COTISATIONS AUX MUTUELLES	1 895,99	1 826,89	69,10	3,78
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETR	7 392,25	7 601,41	(209,16)	-2,75
COTISATIONS AUX AUTRES ORG. SO	1 469,70	1 864,70	(395,00)	-21,18

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
PART PATRONALE CANTINE & TICKE	612,60	2 130,72	(1 518,12)	-71,25
VERS. AUX COMITES D'ETS & D'ET	721,00	867,00	(146,00)	-16,84
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE		6 979,88	(6 979,88)	-100,00
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		143,00	(143,00)	-100,00
CHARGES/TICKET RESTO		77,28	(77,28)	-100,00
Dotation aux amortissements sur immobilisations				2,55
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	731,33	731,33		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	568 520,77	554 382,95	14 137,82	2,55
Dotations aux provisions sur actif circulant				-73,89
CREANCES	20 947,51	80 239,61	(59 292,10)	-73,89
Dotations aux prov. pour risques et charges				-21,07
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RI	39 500,00		39 500,00	
DOT. AUX PROVISIONS POUR CHARG	6 424 810,63	8 217 299,87	(1 792 489,24)	-21,81
DOT. PROV. NEUTRALISATION DU B	21 198,74		21 198,74	
Autres charges de gestion courante				21,14
REDEVANC. CONCESS. BREV. LICEN	383,33	293,25	90,08	30,72
TRANSFERT DE PRODUITS POUR REP	8 284 831,10	6 838 919,51	1 445 911,59	21,14
AUTRES CHARGES DIVERSES DE GE	(2,46)		(2,46)	
Résultat d'exploitation	**(240 973,42)**	**52 339,09**	**(293 312,51)**	-560,41
Total des produits financiers	**686 755,17**	**712 567,51**	**(25 812,34)**	-3,62
Produits financiers de participations				-27,95
PRODUITS DE PARTICIPATIONS	145 013,89	201 268,39	(56 254,50)	-27,95
Produits autres valeurs mob. & créances actif imm.				6,10
PRODUITS AUTRES IMMOB. FINANC.	97 465,16	91 575,17	5 889,99	6,43
REVENUS DES TITRES IMMOBILISES	5 000,00	5 000,00		
Autres intérêts et produits assimilés				18,81
PRODUITS FINANCIERS INTERNES	438 468,72	368 722,40	69 746,32	18,92
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	807,40	1 001,55	(194,15)	-19,38
Reprises sur provisions & transferts de charges				-100,00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMEN		45 000,00	(45 000,00)	-100,00
Total des charges financières	**411 976,54**	**474 367,65**	**(62 391,11)**	-13,15
Dotations financières aux amort. et provisions				-100,00
DEPRECIATION IMMOS FINANCIERES		76 228,75	(76 228,75)	-100,00
Intérêts et charges assimilées				4,13
INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	197 333,42	234 932,72	(37 599,30)	-16,00
INTERETS CPTES COUR. & DEP. CR	131 099,71	124 399,47	6 700,24	5,39
CHARGES FINANCIERES INTERNES	83 543,41	36 309,92	47 233,49	130,08
Charges nettes sur cessions de val. mob. de placement				-100,00
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP		2 496,79	(2 496,79)	-100,00
Résultat financier	**274 778,63**	**238 199,86**	**36 578,77**	15,36

Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2022 31/12/2022 12 mois	01/01/2021 31/12/2021 12 mois	Variations	%
Résultat courant avant impôts	**33 805,21**	**290 538,95**	**(256 733,74)**	*-88,36*
Total des produits exceptionnels	**237 313,15**	**143 825,95**	**93 487,20**	*65,00*
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIE	1 776,52		1 776,52	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				*63,77*
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 338,00		17 338,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	209 372,68	135 000,00	74 372,68	*55,09*
QUOTE-PART SUBVENTION D'INVEST	8 825,95	8 825,95		
Total des charges exceptionnelles	**217 244,06**	**240 774,65**	**(23 530,59)**	*-9,77*
Charges exceptionnelles sur opération de gestion				*-97,56*
PENALITES AMENDES FISC. & PENA		82,50	(82,50)	*-100,00*
AUT. CHARG. EXCEP. SUR OPER. G		56 426,10	(56 426,10)	*-100,00*
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEU	1 380,00		1 380,00	
Charges exceptionnelles sur opération en capital				*83,36*
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	198 351,68		198 351,68	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 512,38	117 725,05	(100 212,67)	*-85,12*
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions				*-100,00*
DOTAT. PROV. RISQ. & CHARG. EX		66 541,00	(66 541,00)	*-100,00*
Résultat exceptionnel	**20 069,09**	**(96 948,70)**	**117 017,79**	*120,70*
Résultat de l'exercice	**53 874,30**	**193 590,25**	**(139 715,95)**	*-72,17*

DOSSIER DE GESTION

Soldes intermédiaires de gestion

Etat exprimé en euros

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES	**25 290 898**	*100,00*	**34 979 450**	*100,00*	**29 715 176**	*100,00*
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	25 290 898	*100,00*	34 979 450	*100,00*	29 715 176	*100,00*
+ Variation production stockée	(11 774 877)	*-46,56*	(11 288 455)	*-32,27*	(7 327 414)	*-24,66*
+ Production immobilisée	970 347	*3,84*			(1 413)	
PRODUCTION DE L'EXERCICE		*57,28*		*67,73*		*75,34*
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	13 444 468	*92,81*	21 747 316	*91,80*	19 193 978	*85,74*
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	**1 041 900**	**7,19**	**1 943 678**	**8,20**	**3 192 371**	**14,26**
MARGES (Commerciale + Production)	**1 041 900**	*4,12*	**1 943 678**	*5,56*	**3 192 371**	*10,74*
- Achats non stockés (c)	8 907	*0,04*	7 705	*0,02*	7 698	*0,03*
- Autres charges externes (c)	3 773 794	*14,92*	3 944 276	*11,28*	1 676 902	*5,64*
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)	**(2 740 801)**	**-10,84**	**(2 008 303)**	**-5,74**	**1 507 772**	**5,07**
+ Subventions d'exploitation	(18 946)	*-0,07*	30 413	*0,09*	45 083	*0,15*
- Impôts, taxes sur rémunérations	754		(5 605)	*-0,02*	65 838	*0,22*
- Autres impôts et taxes	102 938	*0,41*	117 725	*0,34*	194 785	*0,66*
- Salaires et traitements	118 318	*0,47*	77 609	*0,22*	2 326 036	*7,83*
- Charges sociales	26 539	*0,10*	38 253	*0,11*	1 077 700	*3,63*
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**(3 008 296)**	**-11,89**	**(2 205 873)**	**-6,31**	**(2 111 506)**	**-7,11**
+ Reprises sur amortissements et provisions	8 936 691	*35,34*	6 947 890	*19,86*	6 693 549	*22,53*
+ Autres produits d'exploitation	125 325	*0,50*	799		61 771	*0,21*
+ Transfert de charges d'exploitation	9 066 228	*35,85*	11 001 390	*31,45*	8 775 329	*29,53*
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	7 075 709	*27,98*	8 852 654	*25,31*	7 322 181	*24,64*
- Autres charges de gestion courante	8 285 212	*32,76*	6 839 213	*19,55*	6 423 667	*21,62*
RESULTAT EXPLOITATION	**(240 973)**	**-0,95**	**52 339**	**0,15**	**(326 705)**	**-1,10**
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	686 755	*2,72*	712 568	*2,04*	615 629	*2,07*
- Charges financières	411 977	*1,63*	474 368	*1,36*	748 657	*2,52*
RESULTAT COURANT AVANT IM POTS	**33 805**	**0,13**	**290 539**	**0,83**	**(459 733)**	**-1,55**
Produits exceptionnels	237 313	*0,94*	143 826	*0,41*	214 360	*0,72*
- Charges exceptionnelles	217 244	*0,86*	240 775	*0,69*	183 912	*0,62*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**20 069**	**0,08**	**(96 949)**	**-0,28**	**30 448**	**0,10**
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	**53 874**	*0,21*	**193 590**	*0,55*	**(429 285)**	*-1,44*

CONSTRUIRE
ENSEMBLE
LE CADRE DE VIE
DE DEMAIN

LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT-SELA

Rapport de gestion
Exercice 2022

Loire-Atlantique développement
/aménagement et construction

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3

1. Vie de la société 2

1.1. Point d'information sur l'actualité et la vie sociale de l'UES 2

1.2. Les modifications statutaires 2

1.3. L'actionnaire – Les administrateurs 3

1.4. L'organigramme et les équipes opérationnelles de LAD-SELA 4

1.5. La politique ''RESSOURCES HUMAINES de L'U.E.S de LAD 9

1.6. Les contrôles externes 12

1.7. Les conventions d'appui et de partenariats 12

2. L'Activité opérationnelle de l'exercice écoulé 13

2.1. Le renouvellement et l'aménagement urbains 13

2.2. L'immobilier et la performance énergétique 23

2.3 Les autres prestations d'ingénierie 31

3. Présentation des comptes annuels 35

3.1. Le compte de résultat (hors concessions et mandats) 35

3.2. Le résultat de l'exercice 36

3.3. Le bilan au 31/12/2022 37

4. Autres informations 38

1. Vie de la société

1.1. Point d'information sur l'actualité et la vie sociale de l'UES

Modification de la gouvernance

Le conseil d'administration de LAD SELA du 21 octobre 2022 a approuvé la révocation du mandat social d'Olivier BESSIN, Directeur général, avec effet au 01/01/2023.

Ce même Conseil d'administration s'est prononcé favorablement pour un cumul des fonctions de Président et celle de Directeur général pour la période comprise entre le 1er janvier 2023 et la prise de fonction du nouveau Directeur général ou de la nouvelle Directrice générale. Il a désigné Monsieur Michel MENARD, en sa qualité de représentant du Département de Loire-Atlantique, comme Directeur général de la Société pour la période précitée.

Le Conseil d'administration du 3 mars 2023 a approuvé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général à compter de la date de prise de fonction de la nouvelle Directrice générale, soit le 3 avril 2023, Monsieur Michel MENARD acceptant d'être, à compter de cette date, uniquement Président du Conseil d'Administration.

Ce même Conseil d'administration a nommé à l'unanimité Madame Audrey BLAU Directrice générale de LAD-SELA et ce, sans limitation de durée autre que celle résultant de la règlementation (limite d'âge notamment), avec effet au 3 avril 2023**.**

1.2. Les modifications statutaires

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

1.3. L'actionnaire – Les administrateurs

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31/12/2022
Capital social de 13 535 337,33 € divisé en 18 533 actions.

ADM	ACTIONNAIRES - ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
	I - COLLECTIVITES TERRITORIALES	**71,00 %**	**13 159**
5	Département de Loire-Atlantique, représentée au CA par : M. Michel MENARD M. Jean CHARRIER M. Rémy ORHON Mme Chloé GIRARDOT MOITIE M. François GUILLOT Représenté aux AG par M. Michel MENARD	60,64 %	11 238
1	Nantes Métropole, représentée au CA et AG par M. Pascal PRAS	4,55 %	844
1	Ville de Nantes, représentée au CA et AG par M. Tristan RIOM	1,75 %	324
1	Ville de Saint-Herblain, représentée au CA et AG par M Jérôme SULIM	1,67 %	310
1	Région des Pays de la Loire, représentée aux CA et AG par Johann BOBLIN	1,31 %	243
1	CARENE, représentée au CA et AG par Mme Catherine LUNGART	1,08 %	200
	II - AUTRES ACTIONNAIRES	**29,00 %**	**5 374**
1	Caisse des Dépôts et Consignations, représentée au CA et AG par Mme Claire-Anne DAVID-LECOURT	21,01 %	3 894
1	C.C.I. Nantes-St Nazaire, représentée au CA et AG par M. Daniel BOUYER	3,23 %	599
1	Expo Nantes, représentée au CA et AG par M. Jean-Luc CADIO	0,01 %	1
1	Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire, représentée au CA et AG par Mme Julie LEW	2,84 %	527
1	Madame Nathalie BACCARI	0,01 %	1
	Crédit Coopératif, représenté à l'AG par M. Bernard BOO	0,63 %	116
	Crédit Agricole Atlantique Vendée, représenté à l'AG par M. Olivier BECQUARD	0,63 %	116
	Crédit Mutuel de Loire-Atlantique Centre Ouest, représenté à l'AG par M Alain TETEDOIE	0,63 %	116
	3C44 (association chambres consulaires), représentée à l'AG par Mr le Le Président de la Chambre d'Agriculture	0,02 %	3
	Atlanbois, représenté à l'AG par M. Nicolas VISIER	0,01 %	1
15		**100 %**	**18 533**

La société est composée de 16 actionnaires, 15 administrateurs et 3 censeurs.

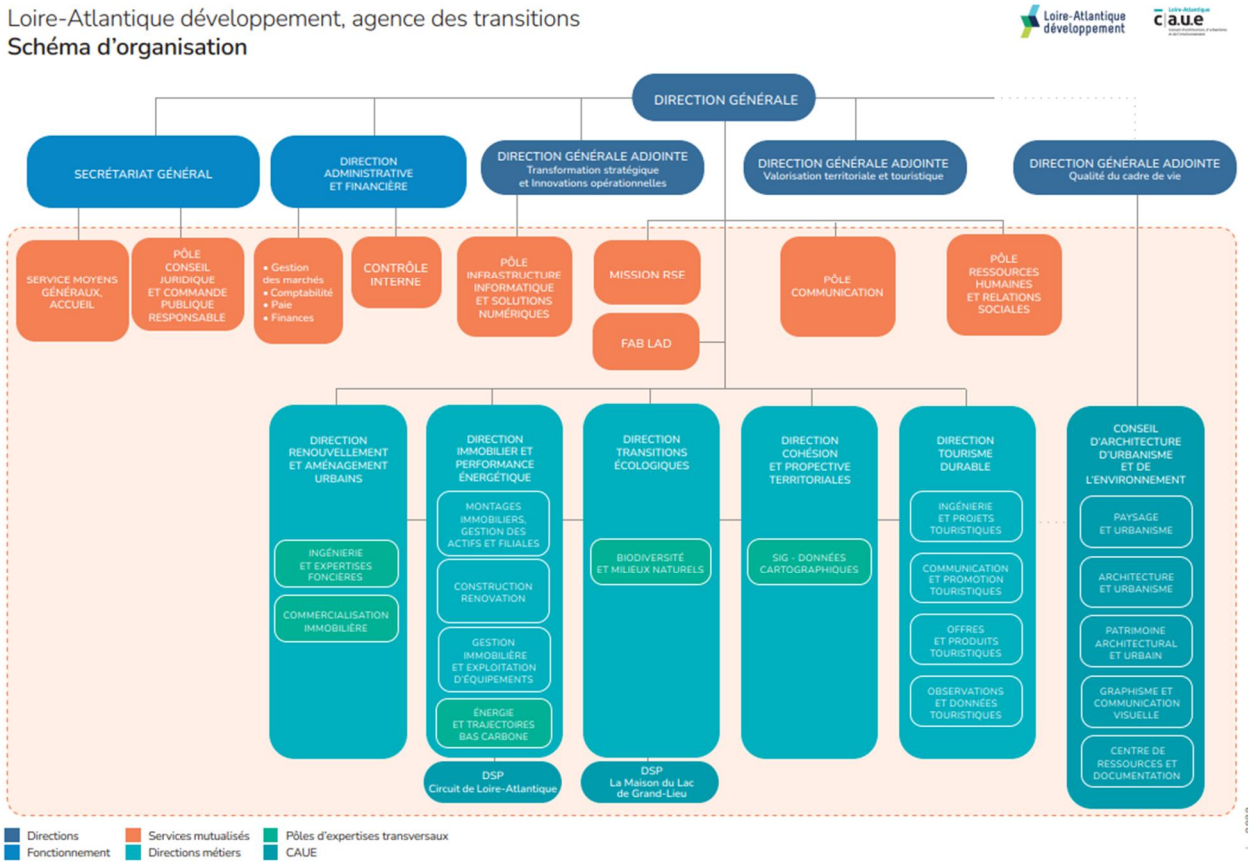
1.4. L’organigramme et les équipes opérationnelles de LAD-SELA

CRÉATION DU GROUPEMENT D’EMPLOYEURS

Pour mémoire, le 1er janvier 2021, a été créé un groupement d’employeurs regroupant les directions opérationnelles de LAD-SPL et de LAD-SELA. Les quasi-totalités des salariés de LAD-SPL ont été transférés au sein de LAD-GE.

Seuls les salariés des délégations de service public, la Maison du Lac et le Circuit de Fay-de-Bretagne, sont restés au sein de l’entité juridique LAD-SPL.

L’ORGANIGRAMME ET LES ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES DE LAD-SELA



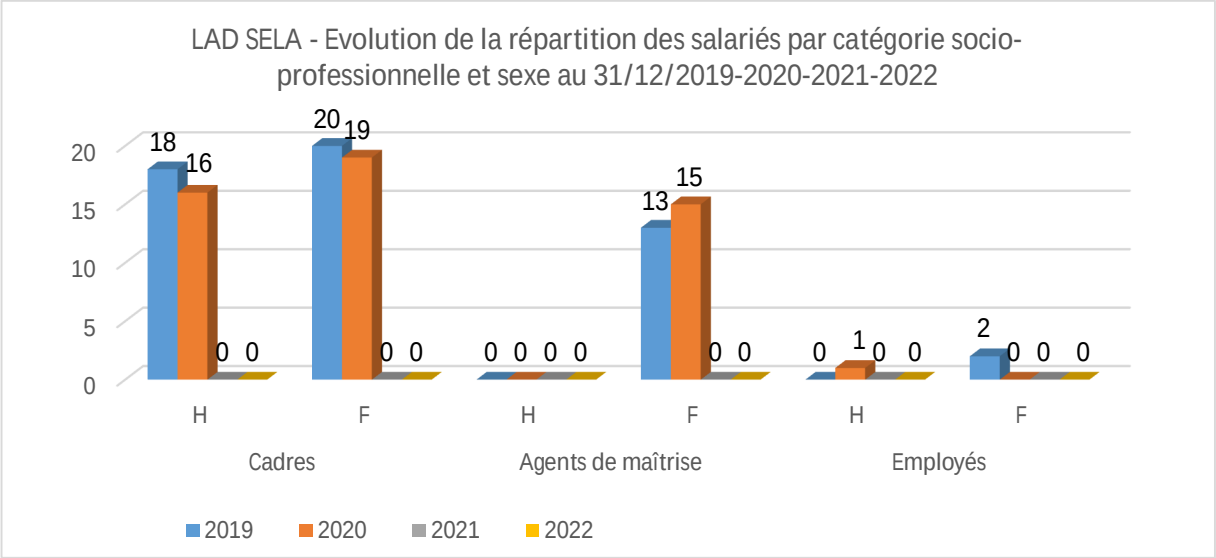
A - Évolution de l’effectif au cours de l’exercice LAD-SELA

L’effectif au 31/12/2022 s’élevait à 0 salarié (uniquement un mandataire), comme en 2021.

- Global et par catégorie socioprofessionnelle présent au 31/12 :

Exercice	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	**Total**	dont CDD
31/12/2018	35 (*)(**)	10	6	**51**	4
31/12/2019	38	13	2	**53**	3
31/12/2020	35	15	1 (***)	**51**	1
31/12/2021				**0**	
31/12/2022				**0**	

(*) dont 1 CDD sous CIFRE (fin au 31/03/2018)
(**) dont 1 CDD en contrat de professionnalisation en 2018
(***) dont 1 CDD en contrat d’apprentissage en 2020
(****) dont 1 CDD en contrat d’apprentissage en 2021



- Évolution de l'Effectif Temps Plein annuel (ETP) :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
36.54	29.26	32.38	32.82	0	0

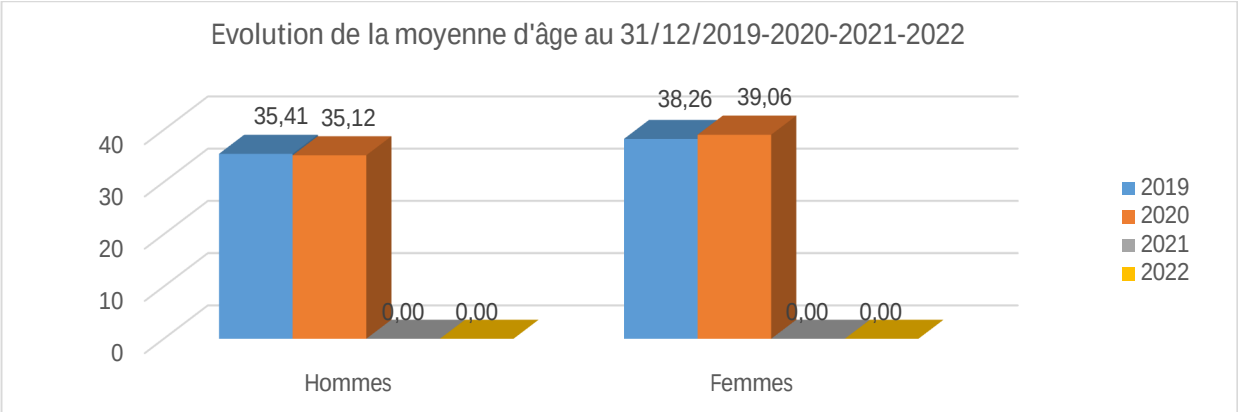
Dont au siège, 0 (2022).

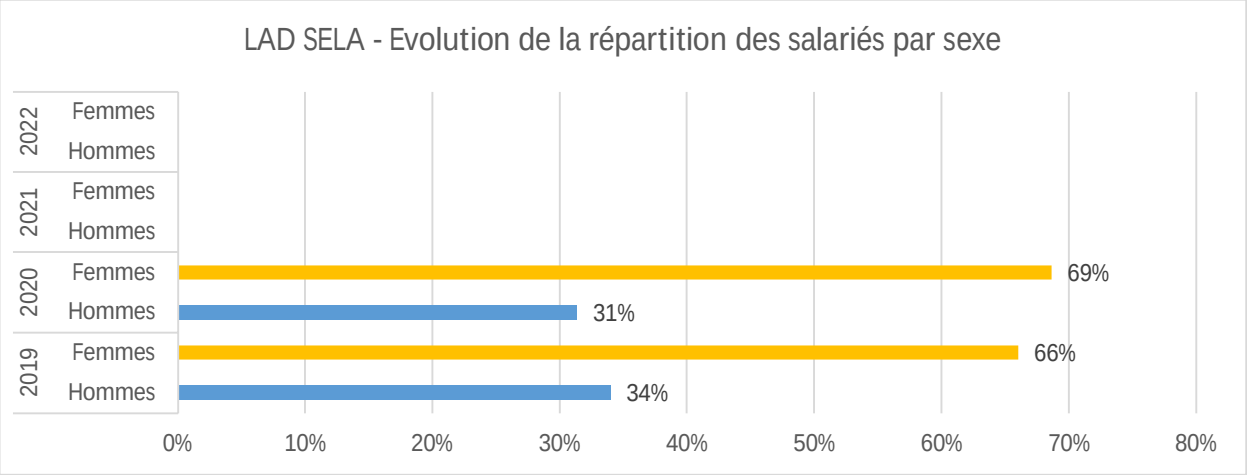
- **Mouvement du personnel**

Pour mémoire, au 1er janvier 2021, tous les salariés de LAD SELA ont été transférés à LAD GE.

- **Moyenne d'âge – ancienneté**

LAD-SELA : La moyenne d'âge au 31/12/2020 s'élevait à 37,75 ans, et l'ancienneté moyenne à 7.32 années.

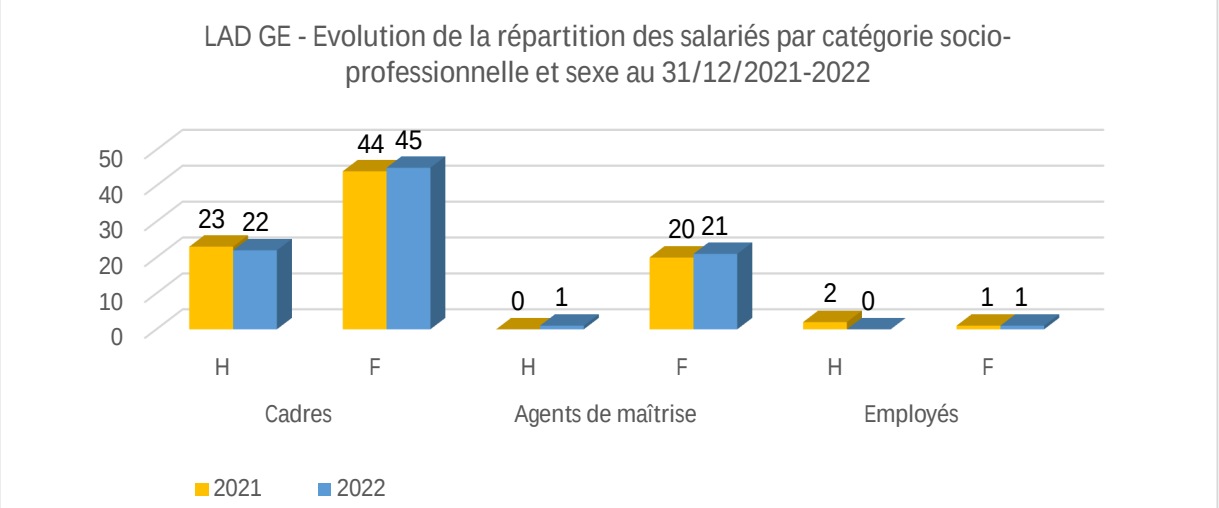


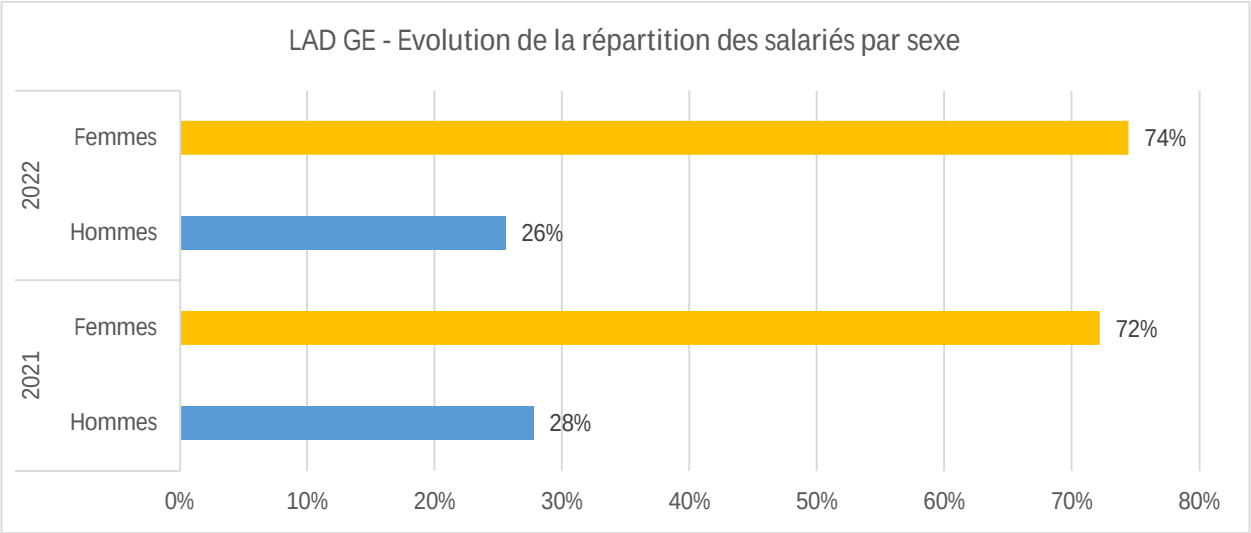


B – ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF AU COURS DE L'EXERCICE LAD-GE

- Global et par catégorie socioprofessionnelle présent au 31/12 :

Années	Cadres	Agents maî-trise	Employés	Total au 31/12
2021	67	20	3	90
2022	67	22	1	**90**





- Évolution de l'Effectif Temps Plein annuel (ETP) :

2021	2022
77.93	82.08

Dont au siège, 82,08 (2022).

La répartition des E.T.P. de LAD GE entre les différentes entités de L'Agence Loire-Atlantique Développement est calculée à partir de la saisie des temps de chaque salarié dans le logiciel de gestion des temps NIBELIS.

Cette répartition, pour l'exercice 2022, est la suivante :

REEL 2022	SELA	SPL Ingéniérie Territoriale	SPL DSP Tourisme	SPL Convention objectifs	SPL DSP Maison du Lac	SPL DSP Circuit	TOTAL GE
ETP	34,29	18,97	10,49	14,47	2,15	1,71	82,08
	42%	*23%*	*13%*	*18%*	*3%*	*2%*	*100%*

- Mouvements du personnel :

Les personnels suivants ont été recrutés au cours de l'exercice 2022 **:**

- 1 Community manger
- 1 Chargé de mission
- 3 Responsables d'opérations junior
- 1 Chargée de mission développement territorial et touristique
- 1 Chargé de mission Ecologue
- 3 Responsables d'opérations confirmés
- 1 Cheffe de projet Communication
- 1 Chargée de communication
- 1 Chargée de prospection clientèle en contrat d'apprentissage
- 1 Chargé d'Etudes en contrat de professionnalisation
- 1 Programmiste
- 1 Chargée de prospection et suivi clientèle
- 2 Assistantes opérationnelles

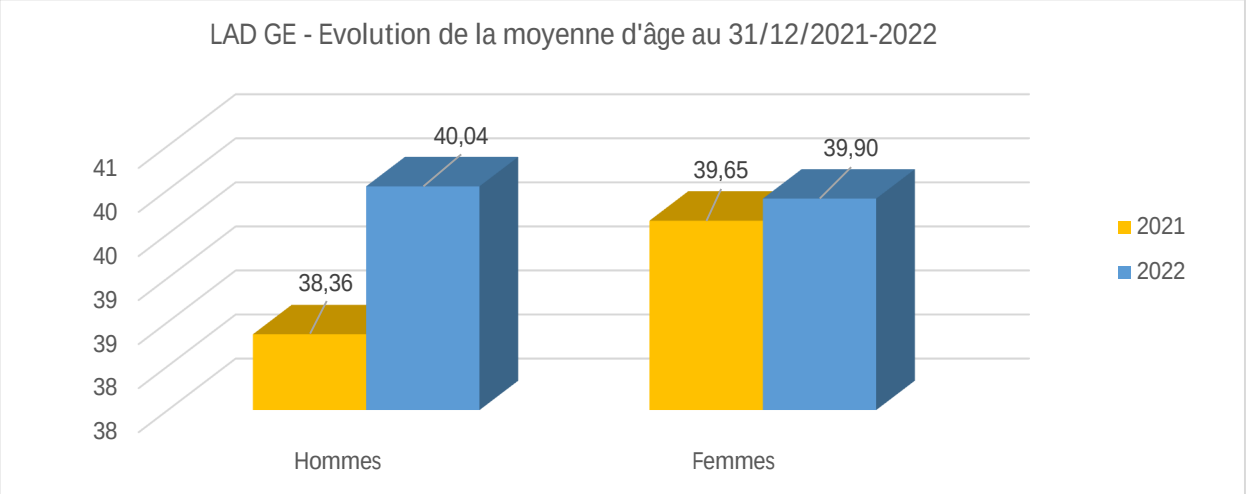
Ont quitté la société en 2022 :

- 1 Responsable d'opérations junior
- 1 Chargée de mission en remplacement de congé maternité
- 4 Responsables d'opérations confirmés
- 1 Directeur de pôle
- 1 Chargée de mission Écologue
- 1 Chargée d'Affaires foncières
- 1 Chargé d'Affaires foncières en apprentissage
- 2 Chargées de mission
- 1 Assistante en développement touristique
- 2 Chargée de Communication
- 1 Assistante de Pôle
- 1 Assistante opérationnelle
- 1 Chargée de prospection et suivi clientèle
- 1 Directeur Général

En 2022, la société a accueilli 10 stagiaires, de 1 semaine (stage d'observation) à 6 mois (stage fin d'étude) dans le cadre de leurs parcours étudiant.

- **Moyenne d'âge**

LAD GE : La moyenne d'âge au 31/12/2022 s'élevait à 39.93 ans, et l'ancienneté moyenne à 8.12 années.



C – Évolution de la masse salariale brute versée de 2018 à 2022, par catégorie socioprofessionnelle

Les salaires bruts versés en 2022 par catégorie socio-professionnelle se répartissent comme suit :

- LAD-SELA

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Stagiaires	TOTAL
2022	**59 159 €**				**59 159 €**
2021	59 159 €		15 207 €	3 416 €	77 782 €
2020	1 805 695 €	473 414 €	2 053 €	1 829 €	2 282 991 €
2019	1 743 803 €	407 033 €	98 301 €	1 155 €	2 250 291 €
2018	1 636 917 €	291 692 €	155 085 €	971 €	2 084 665 €

- LAD-GE

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Stagiaires	TOTAL
2022	**3 070 306 €**	**713 742 €**	**22 563 €**	**8 750 €**	**3 815 360 €**
2021	2 794 770 €	667 388 €	44 066 €	8 040 €	3 514 264 €

1.5. La politique ‘’RESSOURCES HUMAINES de L’U.E.S de LAD

POLITIQUE CONTRACTUELLE

Depuis la reconnaissance de l’UES, le 19 février 2014, et la mise en place de représentants du personnel, un accord d’harmonisation des conditions de travail a fait l’objet de négociations avec les représentants syndicaux. Il a été signé le 27 janvier 2015 avec une application au 1er février 2015, puis révisé le 22 décembre 2017 avec une application au 1er janvier 2018.

Il vient en complément de la convention collective Syntec et s’applique à l’ensemble des membres de l’UES Loire-Atlantique développement, dont le Groupement d’employeurs fait partie.

Il porte sur :

- L’organisation et l’aménagement du temps de travail
- Les différents congés octroyés au personnel
- Les composantes de la rémunération du personnel
- Les modalités de rupture du contrat de travail du personnel
- D’autres dispositions diverses.

LES LOCAUX DE LA SOCIÉTÉ

Le bâtiment comprend 5 étages et regroupe l’ensemble des structures de Loire-Atlantique développement.
LAD GIE était, pour le compte de ses membres, locataire du Département de Loire-Atlantique jusqu’au 13 septembre 2019, date à laquelle elle a acquis le bâtiment.
Certains des bureaux le justifiant ont bénéficié de travaux acoustiques.
La majorité des salariés travaille au 2, boulevard de l’Estuaire à Nantes, établissement principal de LAD-GE. Ces salariés occupent principalement le 1,2,3ème étage.
Un établissement secondaire situé à Bouaye accueille les salariés travaillant pour la Maison du Lac de Grand-Lieu (7 salariés permanents).
Des salariés travaillent également sur le circuit de Loire-Atlantique situé à Fay-de-Bretagne.

DIALOGUE SOCIAL ET ACCORDS SIGNÉS

Conformément aux ordonnances “MACRON’’ du 22 septembre 2017, le Comité d’entreprise, le Comité d’Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail et les délégués du personnel fusionnent pour créer une nouvelle instance : le **COMITE SOCIAL ECONOMIQUE.**
Des élections ont été organisées le 5 avril 2018 pour élire les représentants du personnel (avec un taux de participation de 93 % de votants).
Le CSE est composé de 12 membres, 6 titulaires et 6 suppléants.
Le CSE s’est réuni 6 fois en 2020 en CSE ordinaire et 9 fois en CSE ‘’Extraordinaire’’ en raison de la crise sanitaire pour valider le plan de continuité d’activités et les évolutions de l’organisation du travail à distance.

En 2021, le mandat des élus arrivant à échéance, de nouvelles élections ont été organisées le 08 avril (avec un taux de 93% de votants).
Le CSE est toujours composé de 12 membres, 6 titulaires et 6 suppléants.
Le CSE s’est réuni 13 fois en 2021 : 7 fois en CSE ordinaire et 6 fois en CSE extraordinaire, notamment en raison de la crise sanitaire afin de valider le plan de continuité d’activités.

En 2022, le CSE s’est réuni 7 fois dans le cadre de CSE ordinaire.

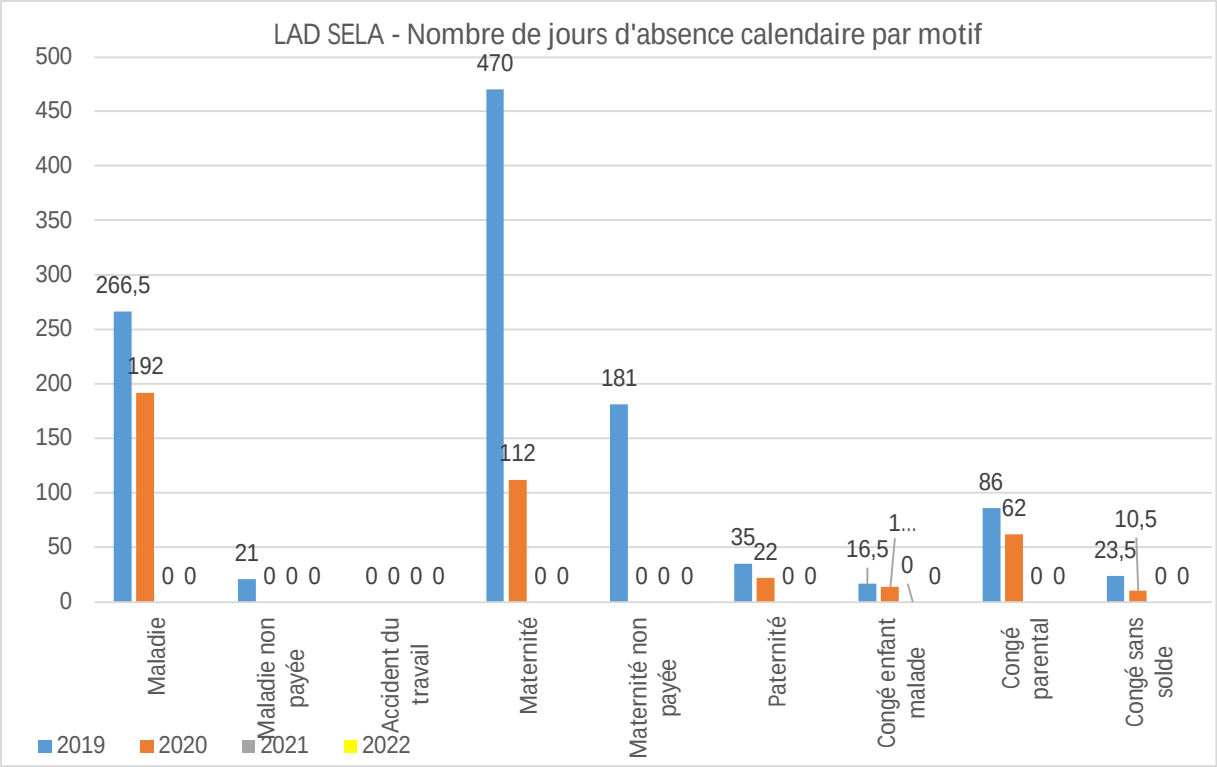
LE TEMPS DE TRAVAIL

L'accord d'harmonisation précise notamment :

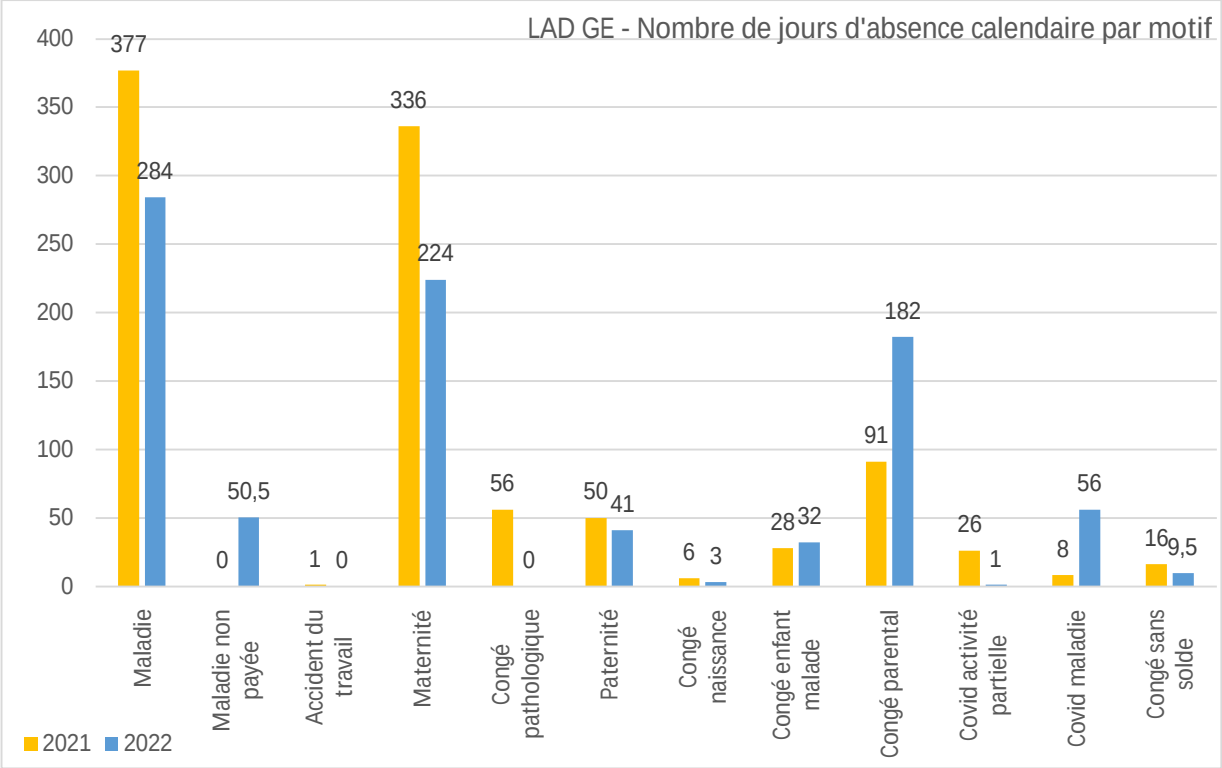
- L'organisation du temps de travail des salariés à temps complet et à temps partiel, non soumis à fluctuation d'activité ; basé sur la durée hebdomadaire moyenne du travail de 35 h. L'horaire hebdomadaire de travail est fixé à 37h30 avec l'octroi de 15 jours de repos dit « RTT », pour un temps complet
- L'organisation du temps de travail des salariés à temps complet et à temps partiel, soumis à fluctuation d'activité ; basé sur la durée hebdomadaire moyenne du travail de 35 h : les salariés disposent d'un contrat de travail avec une durée du travail annualisée de 1 607 h
- L'organisation du temps de travail des salariés soumis à un forfait annuel en jours : la durée annuelle du travail des salariés concernés est fixée à 208 jours, hors congés supplémentaires conventionnels.

L'ABSENTÉISME

- LAD-SELA



- LAD-GE



LES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

Au cours des exercices 2017-2022, les négociations avec les représentants syndicaux ont abouti à la signature des accords en vigueur suivants :

- Accord sur les mobilités durables signé le 22 novembre 2022
- Accord sur le télétravail signé le 22 décembre 2017, puis révisé le 29 juin 2019 et le 29 septembre 2021,
- Accord sur la mutuelle (santé/prévoyance) signé le 20 décembre 2021
- Accord sur le fonctionnement du CSE (Comité Social Économique) signé le 19 décembre 2019
- Accord sur la classification signé le 04 avril 2018
- Accord sur le droit à la déconnexion signé le 22 décembre 2017
- Accord sur l'indemnité kilométrique vélo signé le 22 décembre 2017
- Accord Compte épargne temps signé le 09 juin 2017

LA POLITIQUE DE REVALORISATION SALARIALE

En 2022, les parties ont convenu d'une augmentation collective de 1 % de la masse salariale brute prévue au budget annuel de chaque structure.

Par ailleurs, les parties ont convenu de l'augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant, passant de 9,20 à 9,50.

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Des formations individuelles et des formations collectives ont été suivies en 2022 en sein de LAD – GE et LAD – SELA.
Elles ont représenté un total de 419 jours, ont concerné 151 participants (inclus alternants et stagiaires) de LAD – GE.
Les dépenses allouées à la formation se sont élevées à 75 813 € HT pour LAD – GE prises en charge directement par les structures.

1.6. Les contrôles externes

Contrôle de la Chambre des Comptes 2015-2020

La Chambre Régionale des Comptes Pays de la Loire (CRC) a contrôlé LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT-SELA de juin 2020 à novembre 2021 pour la période 2015 à 2020.

La CRC a envoyé le 5 janvier 2022 son rapport d'observations définitives, objet d'un débat lors de la session de l'assemblée départementale du 31 janvier 2022.

Ce rapport d'observations définitives a été présenté aux administrateurs de LAD-SELA lors du conseil d'administration du 8 avril 2022 qui a pris acte de ces informations.

Expert-comptable - SYNA

La mission d'expertise comptable est assurée par la société SYNA pour l'ensemble des structures composant l'Agence Loire-Atlantique Développement au titre des exercices comptables 2021 à 2024,

Commissaires aux Comptes

L'Assemblée générale de LAD-SELA du 26 juin 2018 a désigné le cabinet DELOITTE et ASSOCIES comme Commissaire aux comptes au titre des exercices comptables 2018 à 2023.

1.7. Les conventions d'appui et de partenariats

Portées essentiellement par le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) de Loire-Atlantique développement dans le cadre de la mutualisation des contrats d'assistance externe, les conventions d'appui et de partenariats en 2022 sont principalement les suivantes :

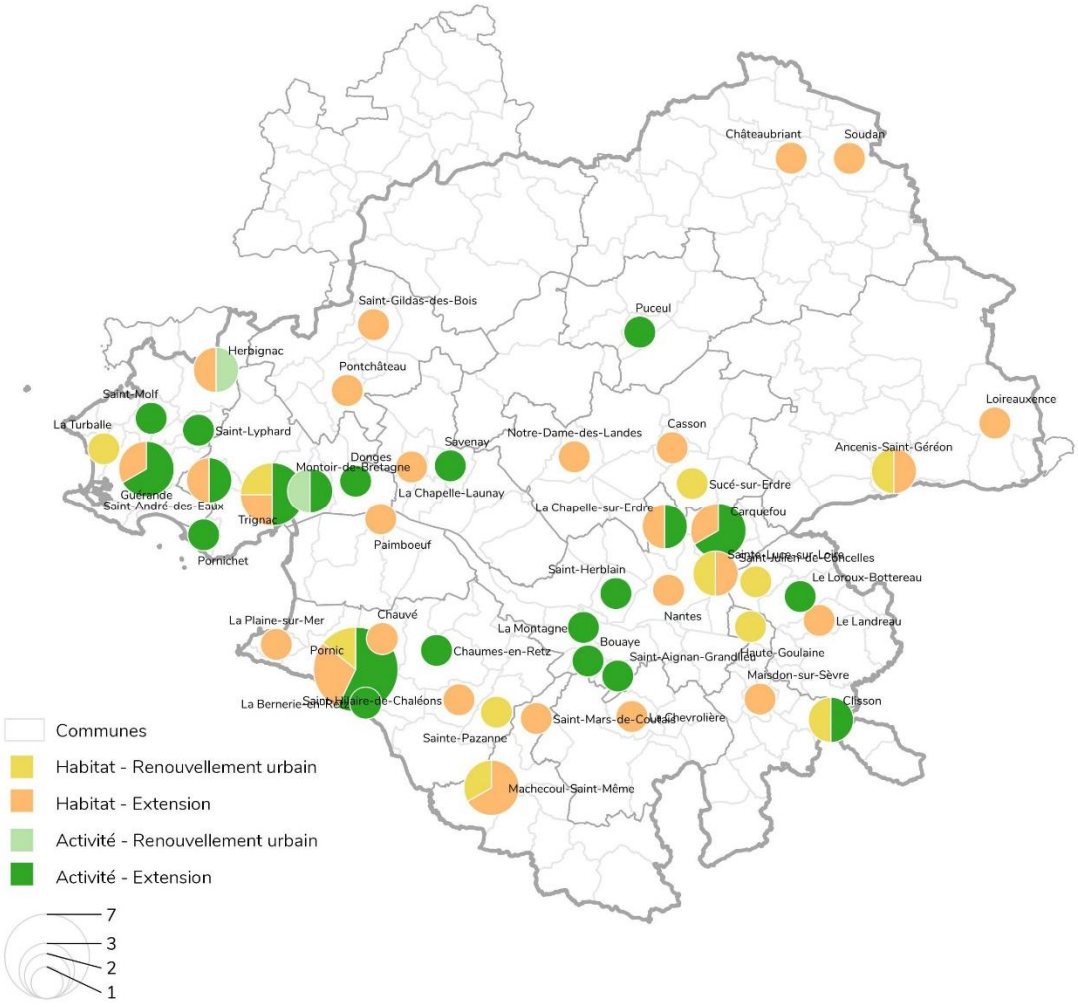
- Sécurisation juridique : missions confiées auprès de cabinets d'avocats spécialisés
- Adhésion à la Fédération des EPL.
- Adhésion au Club Villes et Aménagement
- Adhésion à 15 organismes professionnels différents dont 5 œuvrant dans le domaine des énergies et trajectoires bas carbone

2. L’Activité opérationnelle de l’exercice écoulé

2.1. Le renouvellement et l’aménagement urbains

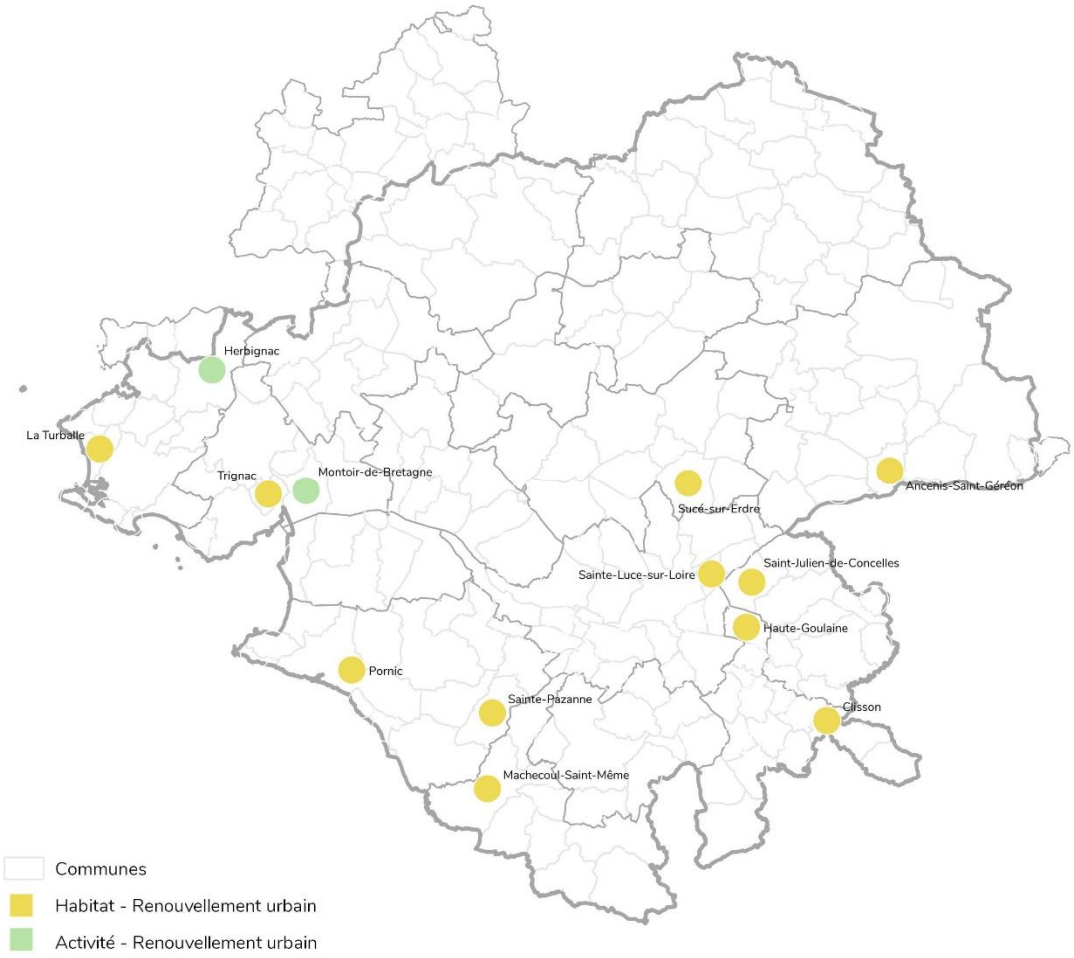
2.1.1 LES CONCESSIONS D’AMÉNAGEMENT

Le portefeuille de LAD-SELA comprend 69 concessions d’aménagement, dont 39 opérations d’habitat et 30 parcs d’activités économiques.



Opération	Commanditaire	Commune	EPCI	Thématique dominante	Extension Renouvellement Urbai
01114 ZAC DU PILLEUX	NMET	Nantes	NMET	Habitat	Extension
01134 LES PERRIERES	NMET	La Chapelle sur Erdre	NMET	Habitat	Extension
01139 ZAC DE LA LORIE	NMET	Saint-Herblain	NMET	Activités	Extension
01141 ZAC LES TERRES JARRIE	PAPR	Pornic	PAPR	Activités	Extension
01410 D2A	CCI	Saint Aignan de Grandlieu	NMET	Activités	Extension
01417 ZAC FONTAINE AU.BRUN	CARENE	Trignac	CARENE	Activités	Extension
01420 ZAC DE MONTOIR CADREAN	CARENE	Montoir de Bretagne	CARENE	Activités	Extension
01441 ZAC DES SIX CROIX	CARENE	Donges	CARENE	Activités	Extension
01472 MONTAGNE PLUS	NMET	La Montagne	NMET	Activités	Extension
01487 ZAC MALABRY	NMET	La Chapelle sur Erdre	NMET	Activités	Extension
01492 ZAC LE BUTAI	PAPR	Arthon en Retz	PAPR	Activités	Extension
01494 ZAC PEDRAS	CARENE	Saint André des Eaux	PAPR	Activités	Extension
01508 COTEAUX DE GD LIEU	NMET	Bouaye	NMET	Activités	Extension
01512 ZAC LA MINAIS	NMET	Sainte Luce sur Loire	NMET	Habitat	Extension
01513 ZAE LES ECOTAIS	CARENE	Sain andré des Eaux	CARENE	Habitat	Extension
01515 ZAC RICHEBOURG STE CROIX	Machecoul	Machecoul	CCSRA	Habitat	Extension
01520 ZAC DE GRANDCHAMPS	CARENE	Trignac	CARENE	Activités	Extension
01525 ZAC de PORNICHET ATLANTIQUE	CARENE	Pornichet	CARENE	Activités	Extension
01533 ZA PRE BOISMAIN	PAPR	La Bernerie en Retz	PAPR	Activités	Extension
01534 ZAC DE LA BLAVETIERE	PAPR	Pornic	PAPR	Activités	Extension
01535 ZAC DU PETIT PAIMBOEUF	Paimboeuf	Paimboeuf	CCSE	Habitat	Extension
01537 ZAC INDULGENCES	NMET	Sainte Luce sur Loire	NMET	Habitat	Renouvellement Urbain
01573 ZAC DE COLLERAYE	CCES	Savenay	CCES	Activités	Extension
01574 ZAC LA CHAUSSEE	PAPR	Pornic	PAPR	Activités	Extension
01576 ZAC BUTTE SAVINE	Trignac	Trignac	CARENE	Habitat	Extension
01577 ZAC TANNERETTES	Notre Dame des Landes	Notre Dame des Landes	CCEG	Habitat	Extension
01578 ZAC DES ESSARTS	Chauvé	Chauvé	PAPR	Habitat	Extension
01582 CLOS DU BOCAGE	Pornic	Pornic	PAPR	Habitat	Extension
01584 HAUTE FORET / MAISON NEUVE	NMET		NMET	Ativités	Extension
01585 ZAC BREHANY VILLENEUVE	CAP ATL	Guérande	CAP ATL	Activités	Extension
01586 ZAC METAIRIE DE LA LANDE	CAP ATL	Guérande	CAP ATL	Activités	Extension
01587 ZAC DE MES	CAP ATL	Saint Molf	CAP ATL	Activités	Extension
01589 AMENAGEMENT 3 SITES D'ACT	CSMA	Clisson	CSMA	Activités	Extension
01590 ZAC MULTISITE	Saint Hilaire de Chaléons	Saint Hilaire de Chaléons	PAPR	Habitat	Extension
01591 ZAC DE BEAU SOLEIL	La Chevrolière	La Chevrolière	CCGL	Habitat	Extension
01592 ZAC CENTRE BOURG	Sainte Pazane	Sainte Pazane	PAPR	Habitat	Renouvellement Urbain
01593 ZAC CHAMP DE FOIRE	Clisson	Clisson	CSMA	Habitat	Renouvellement Urbain
01594 ZAC DE LA RIA	Pornic	Pornic	PAPR	Habitat	Renouvellement Urbain
01595 SITE DU CLOUET	NMET	Carquefou	NMET	Activités	Extension
01596 ZAC DE L'ALOUETTE	Maisdon sur Sèvre	Maisdon sur Sèvre	CSMA	Habitat	Extension
01597 ZAC OCEANE ACACIAS	CARENE	Trignac	CARENE	Habitat	Renouvellement Urbain
01598 ZAC DES PRES NEUFS	Machecoul	Machecoul	CCSRA	Habitat	Extension
01599 ZAC KERGESTIN POMPAS	Herbignac	Herbignac	CAP ATL	Habitat	Extension
01600 ZAC CARTERIE GALAISERIE	Varades	Varades	COMPTA	Habitat	Extension
01601 ZAC DES MILLAUDS	Saint Mars de Coutais	Saint Mars de Coutais	CCSRA	Habitat	Extension
01602 ZAC DE DORNABAS	La Turballe	La Turballe	CAP ATL	Habitat	Renouvellement Urbain
01603 COEUR DE BOURG	Saint Julien de Concelles	Saint Julien de Concelles	CCSL	Habitat	Renouvellement Urbain
01604 ZAC DU PRIEURE	Saint Géréon	Saint Géréon	COMPA	Habitat	Extension
01605 ZAC VAL ST MARTIN	Pornic	Pornic	PAPR	Activités	Extension
01606 ZAC DU CRELIN	CAP ATL	Saint Lyphard	CAP ATL	Activités	Extension
01607 ZAC DE LA FLEURIAYE II	NMET	Carquefou	NMET	Habitat	Extension
01609 LOTISSEMENT LES LOGES	Soudan	Soudan	CCCD	Habitat	Extension
01611 AMGT QUARTIER BANCS	Machecoul	Machecoul	CCSRA	Habitat	Renouvellement Urbain
01612 ZAC ECO MAISON NEUVE	Guérande	Guérande	CAP ATL	Habitat	Extension
01613 ZAC MULTI-SITE DU CLOS	Le Landreau	Le Landreau	CCSL	Habitat	Extension
01614 ZAC MULTISITES URIEN	Ancenis	Ancenis	COMPA	Habitat	Renouvellement Urbain
01615 ZAC PROVIDENCE	CARENE	Montoir de Bretagne	CARENE	Activités	Renouvellement Urbain
01616 LES COTEAUX DE LA BORDERIE	Chateaubriant	Chateaubriant	CCCD	Habitat	Extension
01617 QUARTIER CLOS DU PLESSIS	Casson	Casson	CCEG	Habitat	Extension
01618 ZAC PLESSIS ET TUILERIES	CCSL	Le Loroux bottereau	CCSL	Activités	Extension
01619 ZAC DE LA CORBINIERE	Pornic	Pornic	PAPR	Habitat	Extension
01620 ZAC DES PRES BLANCS	Herbignac	Herbignac	CAP ATL	Activités	Renouvellement Urbain
01621 ZAC DE L'OSERAYE	CCRN	Puceul	CCRN	Activités	Extension
01622 CENTRE VILLE	Sucé sur Erdre	Sucé sur Erdre	CCEG	Habitat	Renouvellement Urbain
01623 ZAC DE COET-ROZIC	Pontchateau	Pontchateau	CCPPSCGB	Habitat	Extension
01624 CLOS DU BOURG	Saint Gildas des Bois	Saint Gildas des Bois	CCPPSCGB	Habitat	Extension
01625 CENTRE VILLE	Haute Goulaine	Haute Goulaine	CSMA	Habitat	Renouvellement Urbain
01626 ZAC CENTRE BOURG	La Plaine sur Mer	La Plaine sur Mer	PAPR	Habitat	Extension
01627 LOTISSEMENT DU CHAPEAU AU MOINE	La Chapelle Launay	La Chapelle Launay	CCLS	Habitat	Extension

12 de ces opérations sont en renouvellement urbain (10 en habitat et 2 en activité économique).

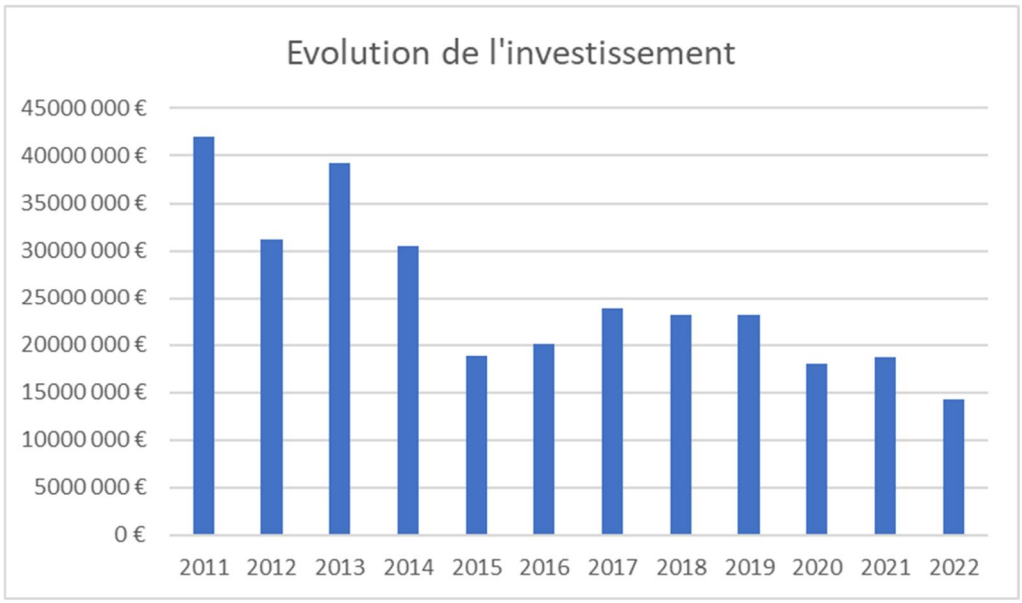


Sur les 30 parcs d'activités économiques, 6 sont à vocation principale de « commerces », 4 à vocation « tertiaire » et 20 à vocation « d'artisanat, PMI/PME et industrie ».

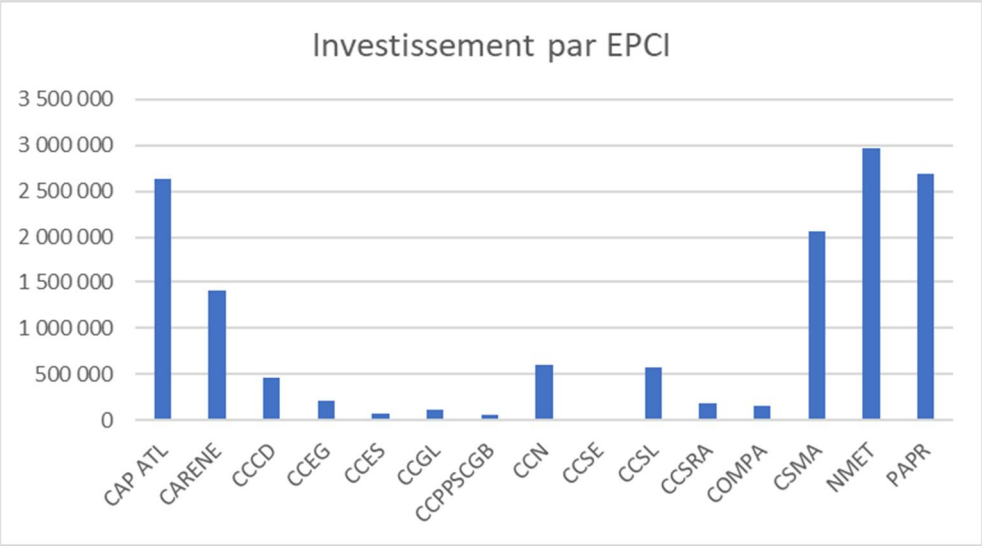
Aucune nouvelle concession n'a été signée en 2022. Ce portefeuille n'évolue pas en raison du transfert de l'activité vers la SPL.

LES INVESTISSEMENTS

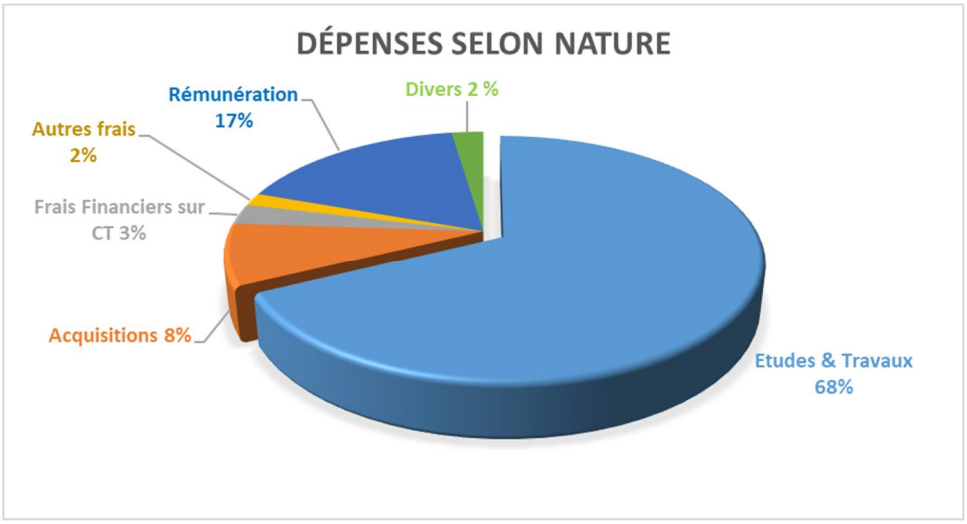
Le montant cumulé de l'investissement en 2022 s'établit à 14,21 M€, en baisse par rapport à l'année précédente et toujours très en-deçà de la moyenne des dix dernières années (25M€).



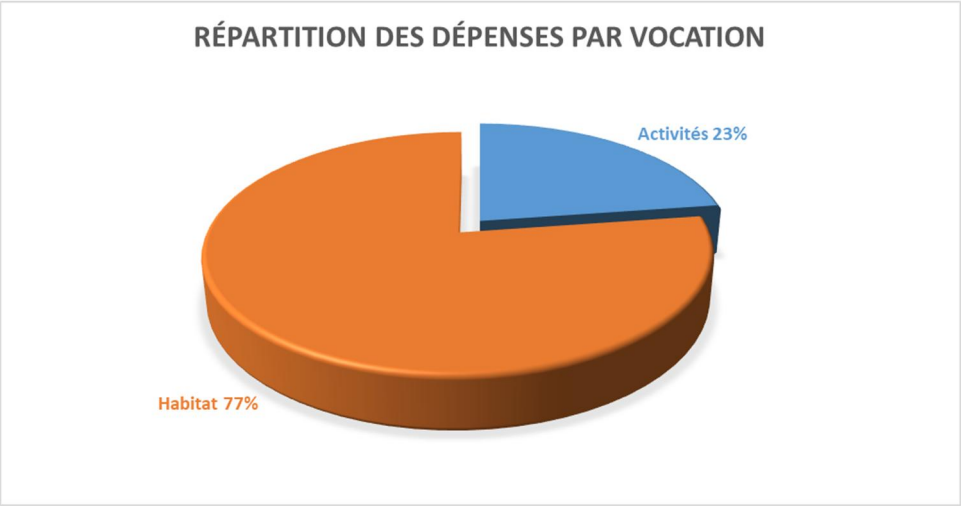
La répartition de cet investissement se concentre majoritairement sur la CARENE, CAP ATLANTIQUE, Pornic Agglo Pays de Retz (PAPR), Nantes Métropole et Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA). Ces cinq territoires représentent à eux seuls plus de 80 % de l'investissement total.
A noter deux singularités en 2022 : CC Sèvre et Loire (CCSL) et CC Nozay (CCN).



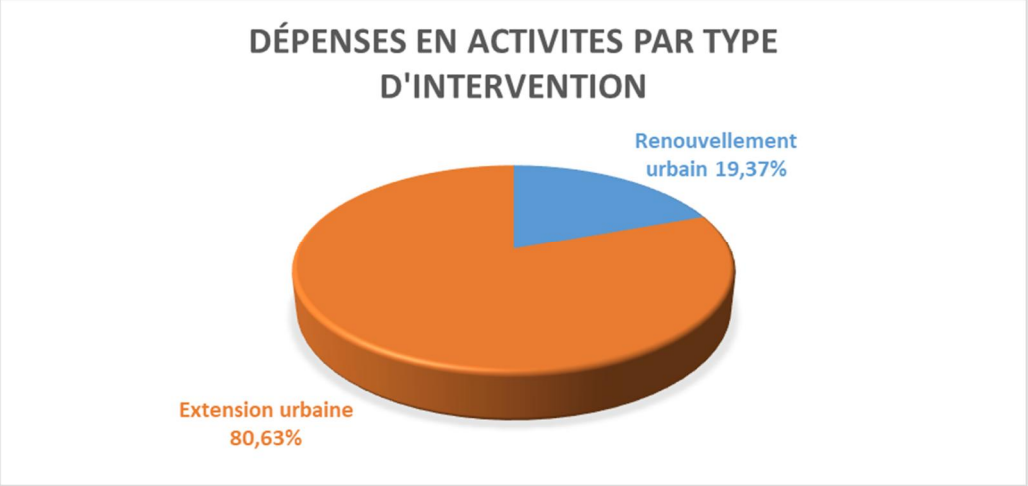
La répartition de l'investissement selon la nature des dépenses est conforme à celle régulièrement observée. A noter que le renouvellement urbain représente 25**%** de la rémunération totale des concessions.



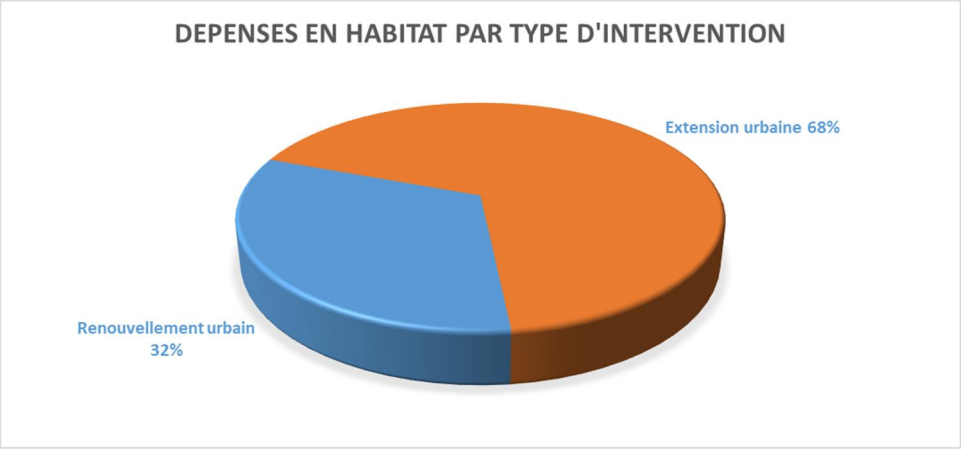
Les zones d'habitat ont concentré 77 % de l'investissement contre 23% pour les zones d'activités économiques.



Pour les parcs d'activités, l'investissement porte principalement sur des opérations en extension.

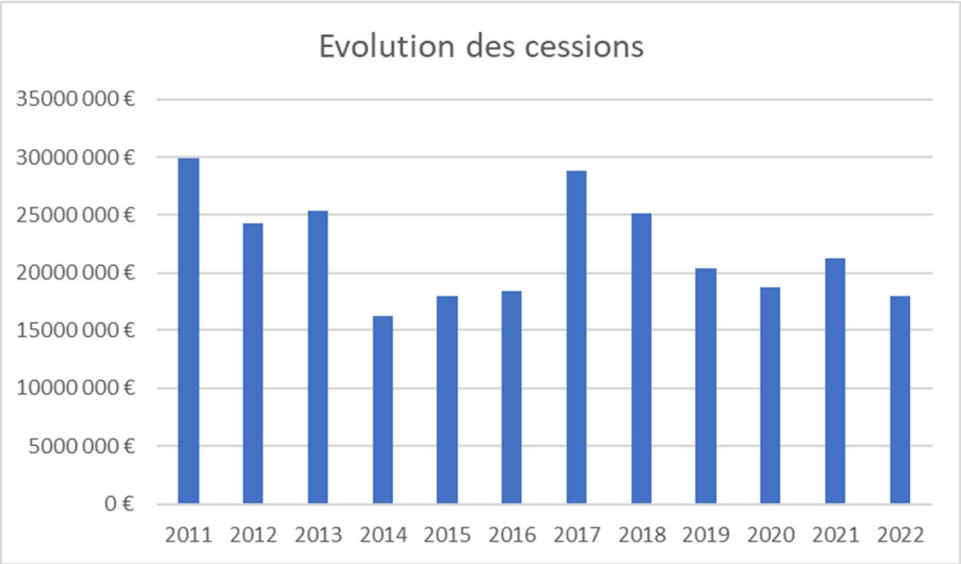


Pour les opérations d'habitat, le renouvellement urbain représente un tiers des investissements l'année 2022.

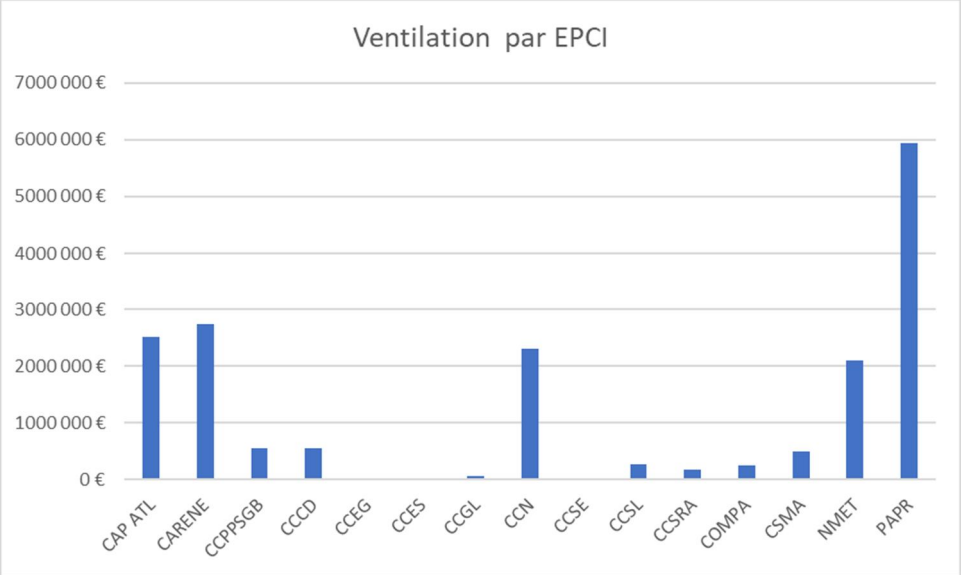


LES RECETTES

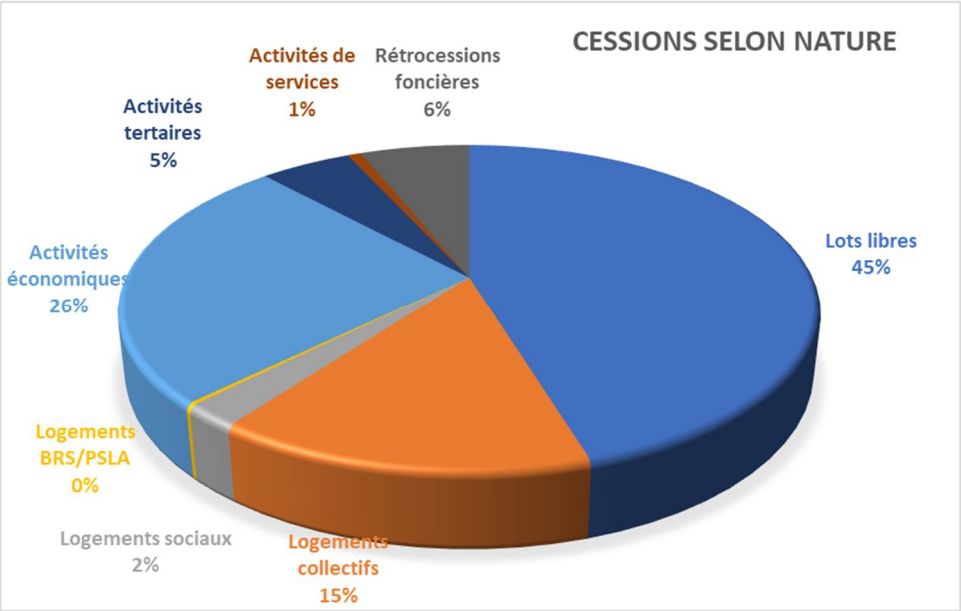
Les recettes de l'année 2022 s'établissent à 21,6M€, dont 17,9 M€ de cessions et 3,7 M€ d'autres produits (participations, subventions,..).
Les cessions 2022 sont en légère baisse par rapport à l'année 2021 mais stable en comparaison avec 2020.



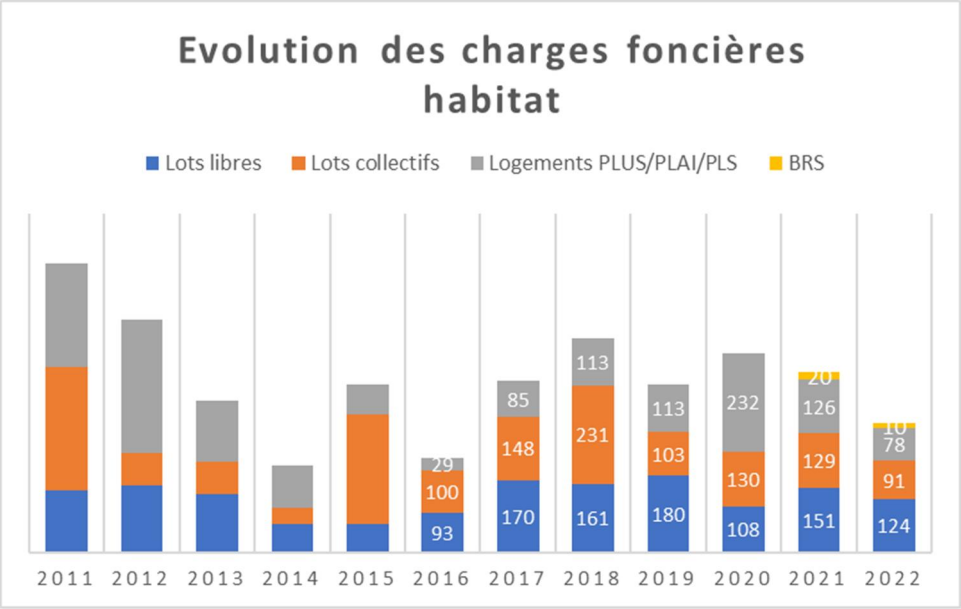
Les cessions se concentrent à 87% sur CAP ATLANTIQUE, CARENE, Pornic Agglo Pays de Retz, CC Nozay et Nantes Métropole.



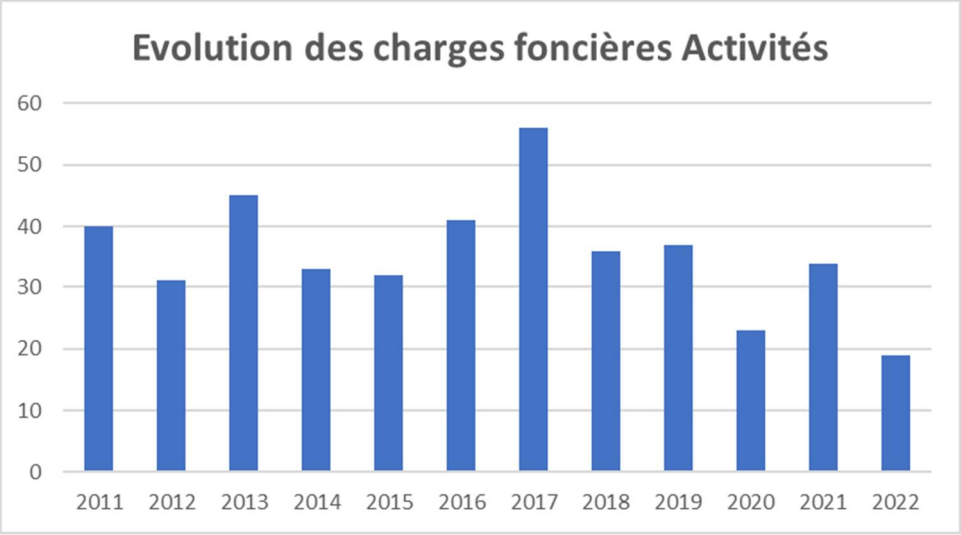
La répartition des ventes selon leur nature montre une prédominance de l'habitat dans les volumes de cessions (62%) par rapport à l'activité économique (32%), en conformité avec la répartition du portefeuille. Les rétrocessions foncières représentent 6% du volume des ventes reflétant la dynamique engagée de nettoyage du portefeuille opérationnel avec la clôture de certaines concessions.



Le nombre de charges foncières cédées en 2022 sont en baisse.



Les ventes de lots libres diminuent en 2022 (-27 logements), le logement social et le logement collectif sont en nette baisse. Plus de 85% des cessions en habitat concernent des projets en extension.

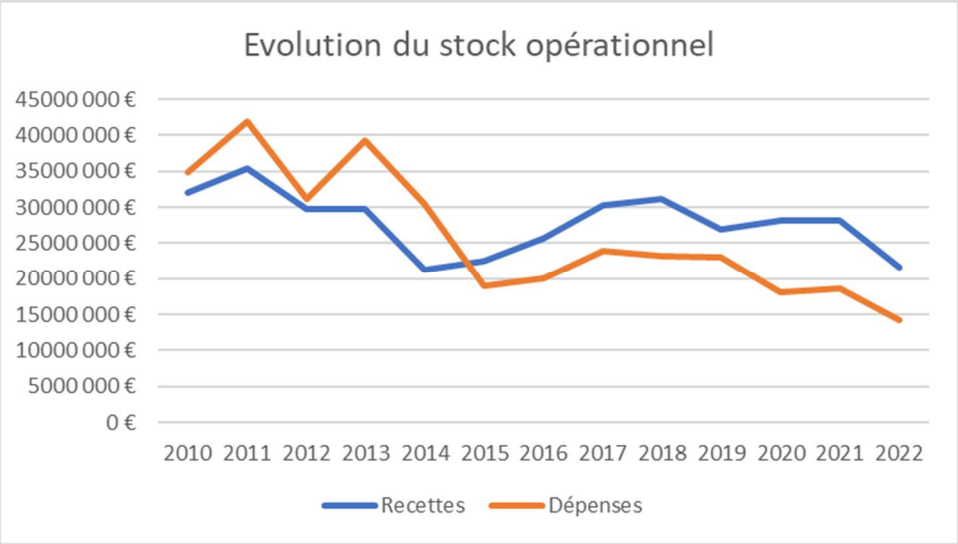


Pour l'activité économique, le nombre de charges foncières est en baisse.

LES STOCKS

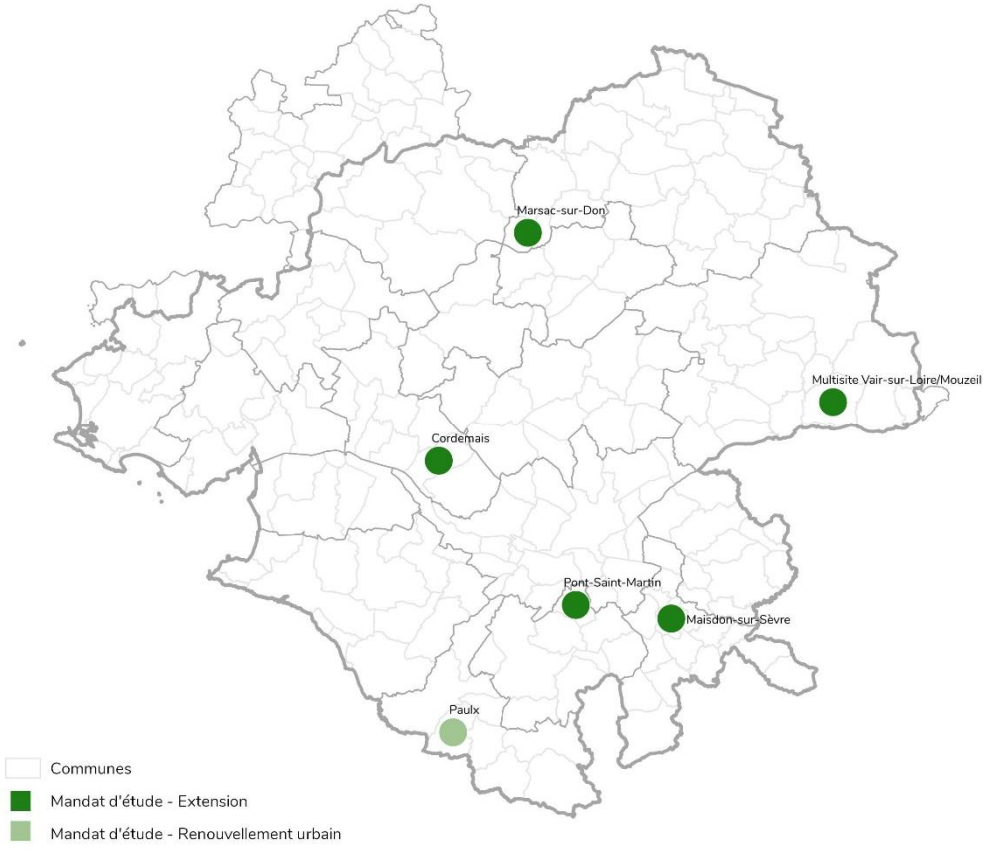
Après 8 années de hausse continue du stock opérationnel dont +30 M€ entre 2010 et 2014, l'année 2022 poursuit la tendance portée par la société depuis 2015 avec une diminution de 7.4M€.

Sur les sept dernières années, cette diminution atteint ainsi en cumul **54 M€.**



2.1.2 LES MANDATS D'ÉTUDES

Le portefeuille de Loire-Atlantique développement-SELA en 2022 est de 6 projets. Ce portefeuille n'évolue pas en raison du transfert de l'activité vers la SPL.

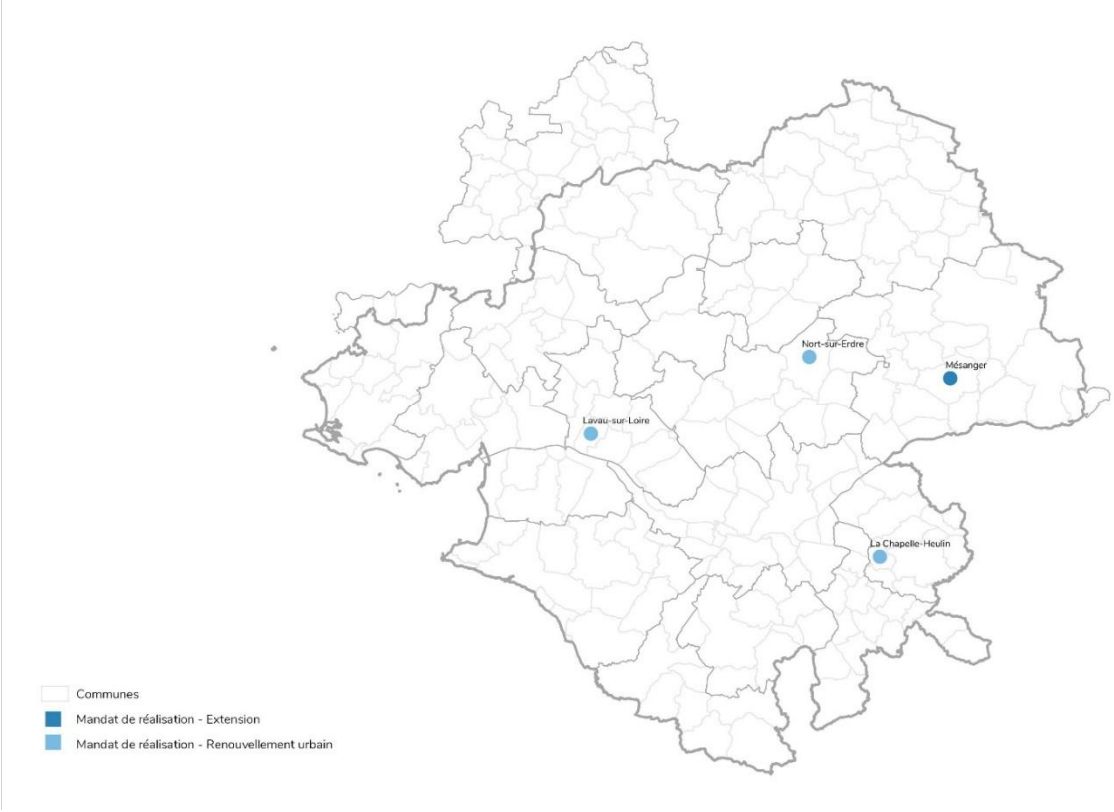


Opérations	Commanditaire	Commune	EPCI	Type d'intervention
02393 ZA MERCERIES ET MESLIERS	COMPA	Mouzeil/Vair-sur-Loire	COMPA	Extension
02413 ZAC CROIX MORZEL	Cordemais	Cordemais	CCES	Extension
02414 QUARTIER ALOUETTE	Maisdon sur Sèvre	Maisdon sur Sèvre	CSMA	Extension
02416 SITE PLANCHE AU BOUIN	Pont Saint Martin	Pont Saint Martin	CCGL	Extension
02417 RESTRUCTURATION CENTRE-BOURG	Paulx	Paulx	CCSRA	Renouvellement Urbain
02418 AMENAGEMENT SECTEUR HAUT-MORVEL	Marsac sur Don	Marsac sur Don	CCCD	Extension

L'investissement en mandat d'études a été de 70K€HT en 2022.

2.1.3 LES MANDATS DE RÉALISATION

Le portefeuille de Loire-Atlantique développement-SELA s'établit en 2022 à 4 opérations. Ce portefeuille n'évolue pas en raison du transfert de l'activité vers la SPL.



Opération	Commanditaire	Commune	EPCI	Type d'intervention
02978 AMENAGEMENT CENTRE BOURG	La Chapelle Heulin	La Chapelle Heulin	CCSL	Renouvellement urbain
02982 REAL. ET COM .ZAC 2 COUR DES BOIS	Mesanger	Mesanger	COMPA	Extension
02985 AMENAGEMENT CENTRE BOURG	Lavau sur Loire	Lavau sru Loire	CCES	Renouvellement urbain
02988 AMGT SITE DU BASSIN DU PORT	Nort sur Erdre	Nort sur Erdre	CCEG	Renouvellement urbain

Aucun nouveau contrat signé en 2022.

L'investissement 2022 est de 585K€HT et se concentre essentiellement sur l'opération de la ZAC de la Cour des bois (COMPA)

2.1.4 LES PRESTATIONS DE SERVICES

Le portefeuille de contrats de prestations de service de LAD-SELA s'établit à 2 opérations. Ce portefeuille n'évolue pas en raison du transfert de l'activité vers la SPL.



Opération	Commanditaire	Commune	EPCI	Type d'intervention
09021 Maîtrise foncière et RU	Saint Père en Retz	Saint Père en Retz	PAPR	Renouvellement urbain
09045 Pré cadrage site Abbé Chevalier	St Lumine de Coutais	St Lumine de Coutais	CCGL	Renouvellement urbain

2.2. L'immobilier et la performance énergétique

Pour une meilleure organisation de LAD autour de la chaîne de valeur de l'immobilier et la performance énergétique, l'ensemble des compétences concernées ont été regroupées en septembre 2022 au sein d'une seule Direction Opérationnelle : Investissement immobiliers ou ENR, en propre ou pour le compte de filiales, Maîtrise d'ouvrage déléguée pour réaliser des équipements publics, Gestion du patrimoine et exploitation d'équipements ainsi que l'expertise Energie Bas Carbone de l'Agence. **Il s'agit de la Direction Immobilier et Performance Énergétique.**

2.2.1 CONSTRUCTION/RÉNOVATIONS D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Cette activité est en baisse depuis 2018 pour LAD SELA mais elle est à mettre en perspective avec la dynamique à la hausse de l'activité de LAD SPL pour ce même champ d'intervention.

La priorité opérationnelle est donnée, en effet, au développement des interventions par l'outil LAD SPL pour le compte de ses collectivités actionnaires.

LES MANDATS DE RÉALISATION

Le portefeuille de mandats de réalisation de Loire-Atlantique développement – SELA est constitué en 2022 de 2 opérations. Aucun nouveau mandat n'a été signé en 2022.

Les opérations actives :

n°	Opération	Commanditaire	Lieu de réalisation
2987	RENOVATION ENS. IMMOBILIER ET TRAVERSEE PIETONNE	COMMUNE DE CAMPBON	Campbon
2989	REHABILITATION DE L'ATELIER DE DECORS DU GRAND T	LE GRAND T	Carquefou

L'investissement global des mandats de réalisation a été de **1,1 M€.**

L'évolution de l'activité de Loire-Atlantique développement – SELA en mandat de réalisation.

LES PRESTATIONS DE SERVICES

Aucune prestation de services constitue le portefeuille Loire-Atlantique développement – SELA actuellement.

2.2.2 MONTAGES IMMOBILIERS, FILIALES ET GESTION IMMOBILIÈRE

Loire-Atlantique développement – SELA, en compte propre et au travers de ses filiales (majoritairement des prises de participations), étudie et investit sur ses fonds propres pour réaliser, commercialiser et gérer des actifs variés et complexes – commerces, bureaux, services, industries, projets EnR, logements, etc. – qui s'appuient sur des projets à impact, créateur de valeur et d'attractivité pour les territoires de la Loire Atlantique.

Ces activités sont également mobilisées pour le compte des porteurs de projet privés (entreprises, associations) et de collectivités sur des phases pré opérationnelles (conseil) de cadrage méthodologique et de définition des conditions de réalisation qui n'appellent pas nécessairement à la transformation des projets en une opération en compte propre et par filiale.

L'activité regroupe les compétences de montage immobilier, de gestion administrative et opérationnelle des filiales et de gestion immobilière (locative et patrimoniale).

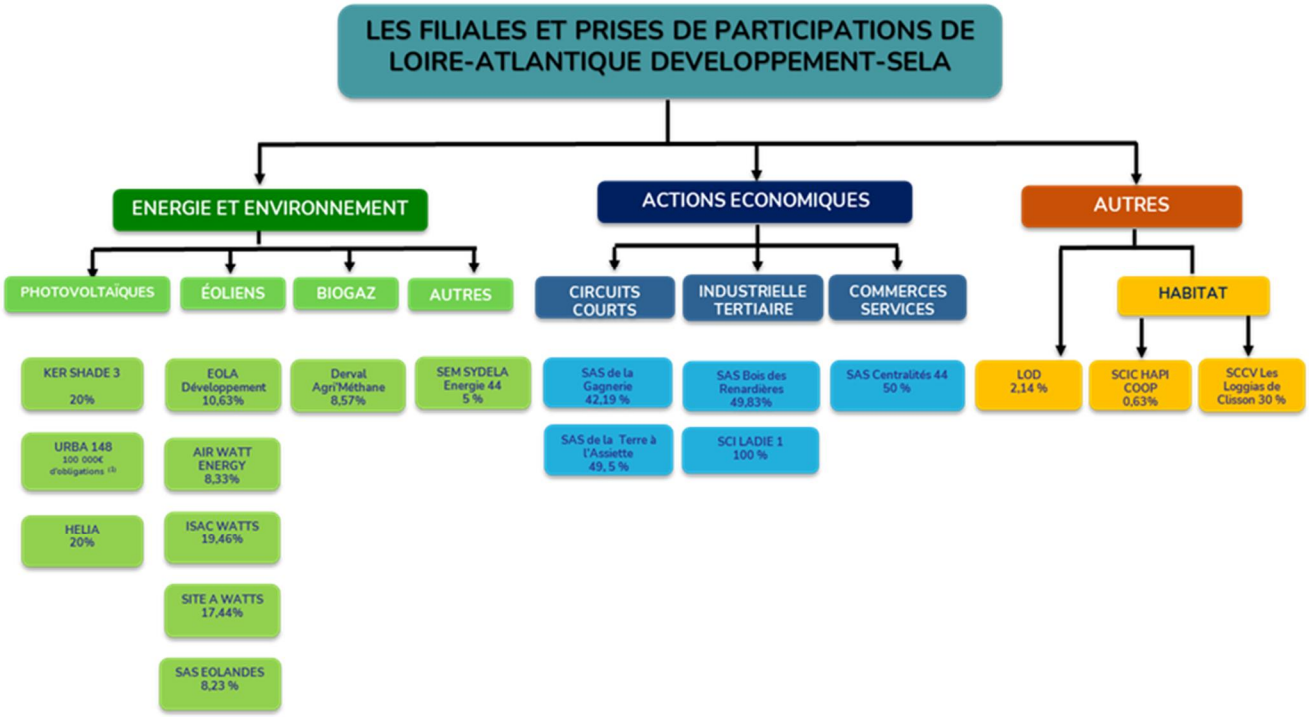
LES FILIALES ET PRISES DE PARTICIPATION

Loire-Atlantique développement-SELA détient, au 31 décembre 2022 des parts dans 19 sociétés, qui mobilisent 7 M€ de fonds propres, à savoir 2,8 M€ de prises de participations et 4,2 M€ de comptes courants d'associés et intérêts à percevoir.

Le déploiement des filiales ou prises de participations s'articule autour des Energies Renouvelables (EnR), de l'immobilier d'entreprises, d'une foncière dédiée aux commerces et de services et de deux SEML.

PRISES DE PARTICIPATIONS	Thématique	Activité	Lieu
07.001 - SAS DERVAL AGRI METHANE	EnR	Méthanisation	Derval
07.004 - SAS EOLA DEVELOPPEMENT	EnR	Eolien	Trans-sur-Erdre
07.005 - SAS AIR WATT ENERGY	EnR	Eolien	Sainte-Pazanne
07.007 - SAS ISAC WATTS	EnR	Eolien	Séverac
07.011 - OUEST ENERGIE (en cours de liquidation)	EnR	Energie	Nantes
07.013 - SAS SITE A WATTS	EnR	Eolien	Séverac
07.016 - SAS EOLANDES	EnR	Eolien	Ligné
07.017 - SARL KER SHADES 3	EnR	Photovoltaïque	Saint-Herblain
07.018 - SAS URBA 148	EnR	Photovoltaïque	Saint-Aignan de Grand-Lieu
07.022 – SAS HELIA ILE DE NANTES	EnR	Photovoltaïque	Nantes
07.002 - SCI LADIE 1	Immobilier	Industrie	Saint-Nicolas de Redon
07.009 - SAS BOIS DES RENARDIERES	Immobilier	Promotion et Gestion de Bureaux et Services	Saint-Aignan de Grandlieu
07.010 - SAS CENTRALITES 44	Immobilier	Foncière de Commerces et Services	Nantes
07.014 - SAS DE LA GAGNERIE	Immobilier	Industrie	Remouillé
07.020 - SCIC HAPI	Immobilier	Promotion et gestion de logements inclusifs	Nantes
07.021 – SCCV LES LOGGIAS DE CLISSON	Immobilier	Promotion	Clisson
07.012 - SEM LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT	SEML	Aménagement/Immobilier	Nantes
07.015 - SEM SYDELA Energie 44	SEML	Energies Renouvelables	Nantes
07.019 - SAS DE LA TERRE A L'ASSIETTE *	*Exploitation*	*Atelier de découpe*	*Puceul*

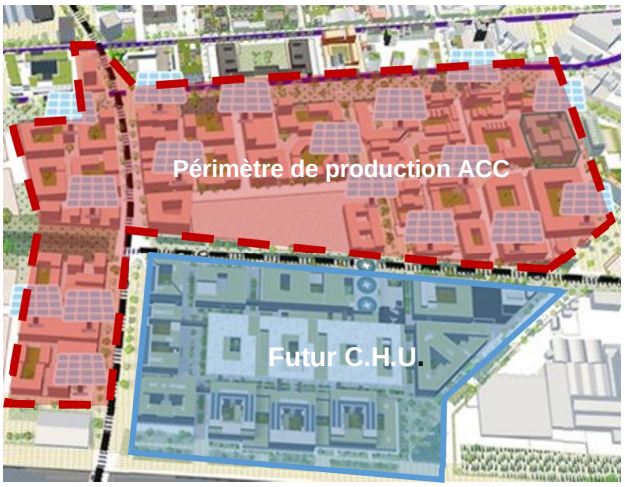
** La SAS de la Terre à l'Assiette est pilotée par la Direction Générale*

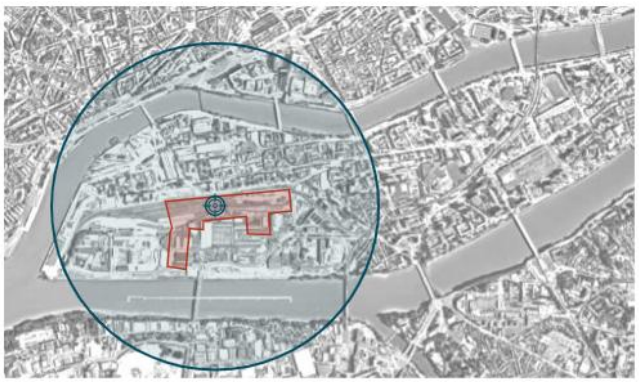


(1) *Convertissables en actions*

En 2022, LAD SELA a enregistré une nouvelle prise de participation. Il s'agit de **la SAS HELIA ILE DE NANTES (07.022)** qui pour objet :

- le déploiement (investissement, portage, exploitation et maintenance) de centrales photovoltaïques sur les toitures des programmes immobiliers sur le nouveau quartier République à Nantes, pour une énergie totale produit de 2 MWc (surface d'environ 10 000 m² de panneaux).



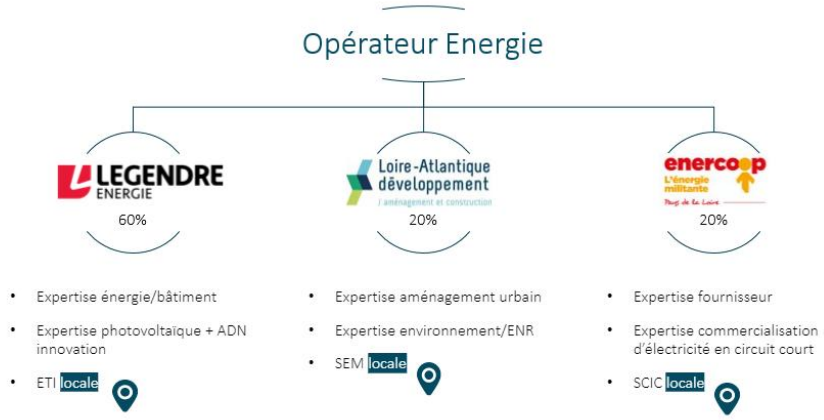


Plan de quartier République – Ile de Nantes

- la commercialisation de l'énergie produite au bénéfice des habitants et usagers du périmètre de la boucle d'énergie locale en autoconsommation collective (ACC) à coût maitrisé.

Ce projet permet à LAD-SELA de poursuivre son implication dans le déploiement du photovoltaïque en Loire-Atlantique et de poursuivre ces actions d'innovation.

LAD-SELA investit 200 € (20 actions) au sein de cette société et détient 20 % du capital avec les partenaires suivants :



MONTAGE IMMOBILIER – ETUDES ET RÉALISATION

L'activité de montage immobilier consiste à la mise en œuvre de programmes immobiliers, du développement jusqu'à la phase de commercialisation et de livraison, et selon une échelle d'intervention qui varie de la parcelle à l'îlot immobilier. Cette activité se déploie tant en compte propre que dans le cadre de filiales de promotion immobilière ou de portage en vue de l'exploitation (location) du bien.

Les prestations de services :

ETUDES	Commanditaire	Lieu
09.032 - ETUDE BATIMENT PORT SAINT-NAZAIRE	Port Autonome de Nantes – Saint Nazaire	Saint-Nazaire
09.049 - ACCOMPAGNEMENT CCAS ANCENIS LA DAVRAY	CCAS Ancenis	Ancenis-St-Géréon
09.052 – AMO HALLE COMMERCIALE	SAS Centralités 44	Paulx
09.053 – AMO MICRO-CRECHE	SAS Centralités 44	Guenrouët
09.054 – AMO LOCAL COMMERCIAL	SAS Centralités 44	Clisson
09.055 – AMO ASSOCIATION CULTIVONS LES CAILLOUX	SAS Centralités 44	Ancenis
09.056 – AMO CELLULE COMMERCIALE CERTE	SAS Centralités 44	Trignac
09.058 – AMO PROJET COMMERCE ET LOGEMENT THELEM	SAS Centralités 44	Machecoul
09.000– AMO DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION FONDS RLA	SAS Centralités 44	Nantes

7 nouvelles études ont été confiées à LAD SELA en 2022, notamment pour le compte de la SAS Centralités 44. **L'ensemble des études d'opportunité, d'une durée moyenne de 3 mois, a rapporté environ 25 150 € HT.**

Les missions pour le compte de la SAS CENTRALITES 44 menées dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, ont eu pour objectif de définir le projet (opportunité, cadrage, programmation) et de déterminer les modalités de son engagement opérationnel. Les opportunités étudiées ont porté sur différentes vocations pouvant intégrer les actifs de la SAS Centralités 44 à un stade de :

- Création :
  - PAULX : une halle commerciale, de 4 à 5 cellules commerciales en centre bourg
  - GUENROUËT : une micro-crèche avec un porteur de projet privé

- Acquisition :
  - CLISSON : une cellule commerciale en RDC d'un immeuble de logements en cours de réalisation
  - ANCENIS : un local en vue de sa location à association de professionnels (artisans, créateurs, producteurs, praticiens) proposant une production «responsable» de biens ou de services
  - TRIGNAC : une cellule commerciale en RDC d'un immeuble de logements sociaux, afin d'y accueillir des assistantes maternelles
  - MACHECOUL : l'immeuble d'une agence immobilière permettant une opération mixte d'une RDC commercial et d'un logement,

En complément, LAD-SELA a mené une assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de réaliser et déposer auprès de l'ANCT le dossier de demande de subventions du Fonds de Restructuration des Locaux d'Activités pour le financement de 6 projets d'opérations.

La réalisation d'opérations immobilières en compte propre :

En 2022, Loire-Atlantique développement-SELA développe 5 opérations immobilières en compte propre actives.

OPERATIONS EN COMPTE PROPRES	Lieu	Activité	Activité	Avancement	Budget d'investissement
04.012 - SITE LYCEE PORNIC TP	Pornic	Habitat	Promotion	Travaux	6,8 M€HT
04.029 – LA MAISON DES ARTISANS	Saint-Herblain	Artisanat	Promotion et portage	Achèvement	2 M€HT
04.031 - ICARE 2	Montoir de Bretagne	Tertiaire	Promotion et portage	Etudes	6,3 M€HT
04.033 - FABRIQUE TERRE	Guérande	Artisanat	Portage	Etudes	500 K€HT
04.035 – MICRO-CRECHE (Création 2022)	Guenrouët	Services	Portage	Etudes	450 K€HT

Ci-après, la réalisation de l'opération de la Maison des Artisans à Saint-Herblain.

Un programme immobilier a été achevé en 2022, pour un investissement de 2 M€HT environ, la Maison des Artisans (LaMA). Dédié aux artisans intervenant au cœur de la Métropole, ce projet immobilier développe huit ateliers d'une surface d'environ 200 m². Cédé pour moitié à quatre entreprises (électricité, chauffage et services), l'immeuble accueille également sous forme de location par LAD SELA, 4 autres entreprises.

En complément, LAD SELA a déployé près de 100 KWc de toitures photovoltaïques dans le cadre d'un contrat en revente totale.

Quelques photographies du site après achèvement :







La réalisation d'opérations immobilières pour le compte des filiales :

En 2022, Loire-Atlantique développement-SELA développe 3 opérations immobilières en assistance à maitrise d'ouvrage pour le compte de filiales.

OPERATIONS PAR FILIALES	Mission LAD SELA	Lieu	Activité	Filiale « cliente »	Preneurs
09.009 – Immobilier tertiaire	AMO Conduite d'opérations	Saint Aignan de Grand Lieu	Tertiaire Terra Innova 1 et 2	07.009 SAS Bois des Renardières	Multi occupants
09.034 - Parking	AMO Conduite d'opérations	Saint Aignan de Grand Lieu	Tertiaire	07.009 SAS Bois des Renardières	/
09.046 - Immobilier tertiaire	AMO	Saint-Aignan de Grand Lieu	Tertiaire Terra Innova 3 et 4	07.009 SAS Bois des Renardières	Multi occupants

GESTION IMMOBILIERE ET ADMINISTRATION GENERALE DES FILIALES

Loire-Atlantique développement-SELA gère au 31/12/2022 12 opérations de gestion patrimoniale, représentant un montant d'investissement net de 11 M€ financé par des emprunts à hauteur de 7,25 M€.

La gestion de ces bâtiments est confiée en interne au Pôle Gestion Patrimoniale et Exploitation des équipements, lequel déploie l'ensemble des actions inhérentes à la gestion patrimoniale, et notamment :

- **Administration Générale de la société :** animation de la vie sociale, comptabilité et du pilotage des instances décisionnelles (AG, CA, CE),
- **Gestion comptable** : appels des loyers et provisions sur charges, régularisation ou refacturation des charges, indexation et révision des loyers, gestion des impayés,
- **Gestion administrative et juridique** : rédaction et gestion des baux, réalisation des états des lieux, relation avec les locataires, représentation auprès de syndicats de copropriétaires (copropriétés) ou des membres d'ASL (propriétés en volumes), gestion des assurances
- **Gestion technique** : entretien et maintenance à la charge du propriétaire, vérification du respect des obligations réglementaires des locataires, gestion des sinistres, établissement de la stratégie de gestion technique pluriannuelle
- **Gestion financière** : établissement et suivi du budget annuel et pluriannuel

Dans le cadre des opérations en compte propre :

EXPLOITATIONS DIRECTES	Lieu	Activité	Preneurs ou Bailleurs*
08.001 - Pôle social	Nozay	Tertiaire	Département 44
08.002 – Locaux Rue Scribe	Nantes	Tertiaire	Société LUCCA
08.003 - Centrale PV - Salle des sports Bois Robin	La Baule	Photovoltaïque	Commune*
08.004 - Centrale PV – Ferme bio marine	Le Croisic	Photovoltaïque	M. Jean-Marie PERDRON
08.005 - Centrale PV – Centre Technique Municipal	Loire-Auxence	Photovoltaïque	Commune*
08.006 – Bâtiment industriel aéronautique	Malville	Industrie	Société DUQUEINE ATLANTIQUE
08.008 - Plateforme bois	Nozay	Energie	Société BEMA
08.009 - Atelier de découpe	Puceul	Industrie	Société Terre à l'Assiette
08.010 - Bâtiment industriel agroalimentaire	Saint-Nazaire	Industrie	Société ALL IN FOODS
08.011 - Pépinière d'entreprises Cap Entreprendre	Guérande	Tertiaire et artisanat	8 micro entreprises et ACCES REAGIS
08.013 - Centrale PV - Fleuriaye 2	Carquefou	Photovoltaïque	Bailleur social SAMO*
08.015 - Pôle Santé*	La Chevrolière	Services	Groupement de 3 orthophonistes

**Cession de l'actif au cours de l'exercice*

Dans le cadre de sa stratégie de portage immobilier, LAD-SELA a procédé, le 12 décembre 2022 à la cession de l'actif immobilier du pôle Santé de la Chevrolière à la SAS CENTRALITES 44. Les conditions d'occupation pour les preneuses, orthophonistes, demeurent inchangées.







Dans le cadre des filiales : Contrats de Gestion Immobilière (GI) et Administration Générale (GAG)

EXPLOITATION PAR FILIALES	Mission LAD SELA	Lieu	Activité	Filiale « cliente »	Preneurs
06.002 - Terra Innova	GI	Saint Aignan de Grand Lieu	Tertiaire Terra Innova 1 et 2	07.009 SAS Bois des Renardières	Multi occupants
06.003 – Laiterie	GI et GAG	Remouillé	Industrie agroalimentaire	07.014 SAS de la Gagnerie	SAS De Nous à Vous
06.004 – Atelier de déconstruction automobile	GI	Saint-Nicolas-de-Redon	Industrie	07. SCI LADIE 1	SAS Atlantic Recycl Auto
06.005 – Foncière Centralités 44	GAG	Nantes	Commerces et Services	07.010 SAS Centralités 44	/
06.006 – Promotion SCCV	GAG	Clisson	Promotion Immobilière	07 SCCV Les Loggias de Clisson	Cessions de 50 logements et d'un commerce

2.2.3 ENERGIE ET TRAJECTOIRE BAS CARBONE

De par sa vocation transversale, le Pôle Energie et trajectoires Bas Carbone apporte son expertise dans le cadre de 3 configurations principales de projet :

- Les projets de production d'énergies renouvelables, au travers de la réalisation d'études préliminaires et de conduite d'opérations,
- Les projets urbains, via la réalisation d'étude de gisement énergétique, l'aide au cadrage des objectifs du projet, la rédaction de cahier des charges au lot et l'évaluation des projets notamment immobiliers pour s'assurer qu'ils répondent aux objectifs fixés en amont,
- Les projets de construction et de rénovation énergétique, via la réalisation de diagnostic des inconforts des utilisateurs, la réalisation d'études d'opportunité en énergies renouvelables et via un conseil renforcé pour mener à bien des projets ambitieux : projet passif, bâtiment à énergies positives, maximisation de l'utilisation des matériaux biosourcés et géosourcés, maîtrise du confort et de la santé

En 2022, le Pôle ETBC a apporté via LAD-SELA un accompagnement spécifique, en appui des pilotes des projets sur :

- 9 projets urbains
- 1 projet de construction ou de rénovation énergétique

En outre, il conduit des études ou pilote des missions directement dont le détail est donné ci-après

LES PRESTATIONS DE SERVICES

Le Pôle Energie et Trajectoires Bas Carbone, outre ses contributions aux projets des autres Directions ou Pôles, mène pilote où réaliser des missions dans le cadre de prestations de services.

En 2022, ces missions sont au nombre de 3.



DEMONTRATEUR INDUSTRIEL POUR LA VILLE DURABLE à CARQUEFOU (09020)

Le Démonstrateur Industriel Ville Durable à Carquefou a notamment permis la mise en place d'un totem énergétique permettant de communiquer en dynamique les consommations et les productions électriques à l'échelle du quartier de la Fleuriaye, confirmant l'atteinte des objectifs d'un quartier 100% Energies renouvelables, fixés dès 2012 par LAD-SELA.

CENTRE TECHNIQUE D'EXPLOITATION DES E BUS DE LA VERTONNE à VERTOU (09033)

Le projet arrive à son terme avec la réalisation d'une centrale de 100 kWc environ sur la toiture du centre d'exploitation de la SEMITAN.

OPERATIONS		COMMANDITAIRE	COMMUNE DE REALISATION
09020	Démonstrateur industriel pour la Ville Durable		CARQUEFOU
09050	Village artisanal - Bout des Landes	LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT	NANTES
09.033	Centre technique d'exploitation des E Bus de la Vertonne	SEMITAN	VERTOU

2.3 Les autres prestations d'ingénierie

2.3.1 INGÉNIERIE ET EXPERTISES FONCIÈRES

L'activité du pôle Ingénierie et Expertises Foncières s'inscrit à la fois :

Dans la **transversalité pré opérationnelle** en contribution aux projets des autres directions et pôles,

En accompagnement spécifique des maîtres d'ouvrage en proposant des prestations à la carte ; de la définition à la mise en œuvre de leurs stratégies, actions et politiques foncières, jusqu'à la recherche de solutions adaptées à chaque situation.

2.3.2 PÔLE BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS (PBMN)

En déclinaison du projet stratégique visant à être l'agence des transitions à horizon 2030 et en cohérence avec l'organisation transversale de Loire-Atlantique développement, le pôle Biodiversité et Milieux naturels a été créé en novembre 2020 pour accompagner l'agence dans la prise en compte des nouveaux enjeux environnementaux. Ce Pôle, par ses expertises, apporte une mission d'appui des métiers et expertises de LAD-SELA et LAD-SPL.
Il accompagne les porteurs de projets des différentes entités de l'agence sur les problématiques écologiques. Deux ans après sa création, le PBMN est de plus en plus sollicité et porte dorénavant directement des études.

Son action s'organise autour de 4 missions principales :

- Assurer une veille réglementaire, technique et scientifique ;
- Conseiller des porteurs de projets par une analyse écologique en amont des projets et sur la démarche ERC (Éviter Réduire Compenser) tout au long du projet (cadre réglementaire et technique) ;
- Apporter une expertise écologique pour l'intégration de mesures en faveur de la biodiversité notamment sur les projets construction, de renouvellement et d'aménagement urbains ;
- Proposer des actions de formation-sensibilisation en interne et en externe sur les enjeux biodiversité.

Dans le cadre de ses missions, le PBMN accompagne les équipes opérationnelles (DRAU, DIPE, Tourisme) et réalise notamment des prédiagnostics écologiques dans le cadre des projets portés par l'agence (étude, AMI…) Le PBMN est aussi sollicité pour accompagner les projets confrontés à des difficultés de mise en œuvre en lien avec la réglementation environnementale.

En 2022, le Pôle a été sollicité sur plusieurs dossiers concernant plus de 15 communes du Département dont :

6 relectures de dossiers et études réglementaires : (Identifier les manques et faiblesses sur les dossiers *déposés, reprises de tranche d'études, au niveau réglementaire et écologique*)

- ZAC du Pré Boismain, La Bernerie en Retz
- ZAC de la Ria, Pornic
- ZAC de la Minais, Sainte Luce sur Loire
- ZAC multisite le Clos des Fresches, Le Landreau
- Accompagnement écologique travaux bassin de rétention de la ZAC D2A, St Aignan de Grand Lieu
- Diagnostique écologique faisabilité ZAC D2A, Saint Aignan de Grand Lieu

2 assistances au choix de bureaux d'étude : (Optimisation du BE selon les réponses) :

- ZAC du Pré Boismain, La Bernerie en Retz
- Diagnostique écologique faisabilité ZAC D2A, Saint Aignan de Grand Lieu

5 accompagnements écologiques : (Accompagnement sur les procédures réglementaires, les états *initiaux, relecture, calendrier, méthodologie)*

- Terra Innova, ZAC D2A
- ZAC multisite le Clos des Fresches, Le Landreau
- ZAC de la Minais, Sainte Luce sur Loire
- ZAC du Pré Boismain, La Bernerie en Retz
- ZAC de la Providence, Montoir de Bretagne

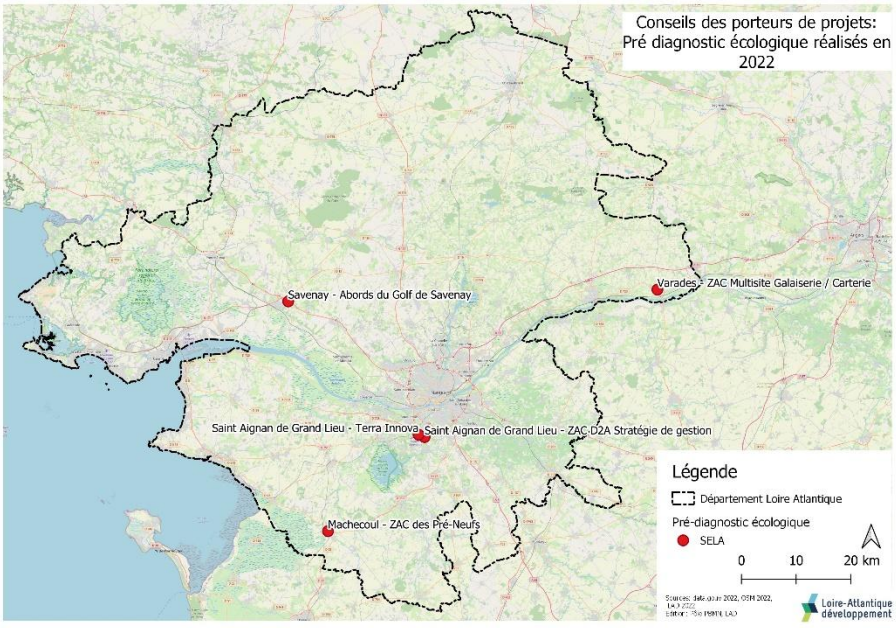
Des prédiagnostics écologiques ont été réalisés :

Un prédiagnostic écologique est une étude regroupant des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre d'étude sur la biodiversité (faune, flore, espèces protégées et patrimoniales), sur les habitats (protégés et patrimoniaux), les zones humides, les continuités écologiques (TVB), les zones réglementaires (Natura 2000) sous forme de cartes, reportage photographique et rapport technique.

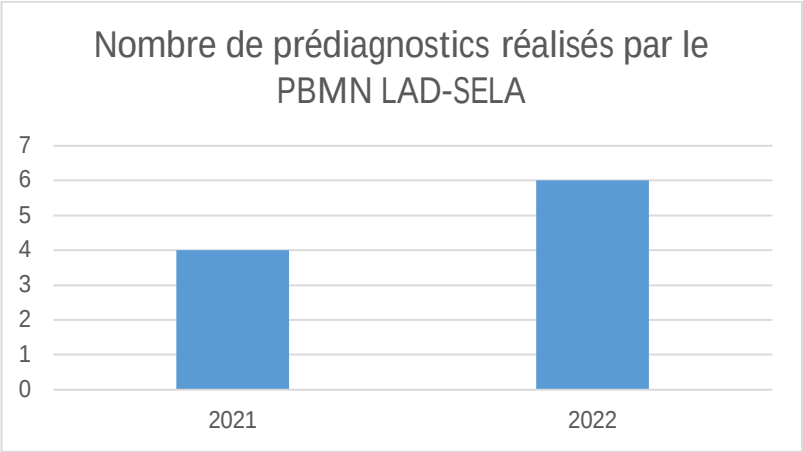
Une visite de site est également effectuée afin de confirmer les enjeux écologiques potentiels ou avérés pressentis par les données bibliographiques précédemment identifiés. Des relevés de terrain généralistes peuvent également être réalisés selon les périodes d'intervention et les thématiques concernées (zones humides, oiseaux, mammifères, reptiles, habitats naturels).

Cette étude permet de faire ressortir les premiers enjeux environnementaux des zones d'études et servira d'outil d'aide à la réflexion concernant la faisabilité d'un projet d'aménagement. Elle pourra également être mobilisé comme élément de cadrage pour le futur bureau d'études environnement en charge de réaliser le diagnostic écologique complet si besoin.

Commune	Projet
Machecoul	ZAC des Pré-Neufs
Varades	ZAC multi site Galaiserie et Carterie
Saint Aignan de Grand lieu	ZAC D2A, stratégie de gestion
Saint Aignan de Grand lieu	Terra Innova tranche 3 et 4
Savenay – CCI	Étude pré opérationnelle abords du Golf de Savenay



Il est aujourd'hui indispensable de généraliser les prédiagnostics écologiques avant tout projet (création, démolition, réhabilitation) pour sécuriser le projet sur un plan réglementaire et financier. Cette étude d'opportunité est un préalable au lancement des études pré-opérationnelles dans de bonnes conditions.



Sensibilisation interne et externe :

Externe :

Dans le cadre de l'évènement Nautisme durable et en partenariat avec la Direction du Tourisme Durable, des formations ont été réalisées auprès des acteurs du nautisme (élus, habitants, acteurs du tourisme nautique, pratiquants, de canoë kayak, professionnel aménagement du territoire et environnement) afin de sensibiliser aux bonnes pratiques (zones de quiétude, pollution etc…). Des actions de formation ont été menées sur les communes de Nort-sur-Erdre, Joué-sur-Erdre, Saint-Brevin-Les-Pins, Saint-Nazaire, Trignac, Assérac et Pornic.

Interne :

Le Pôle Biodiversité, avec l'appui des Pôles prospectives et communication, a organisé une « semaine de la biodiversité », un événement interne dont l'objectif est la montée en compétence de l'ensemble des salariés sur la thématique de la biodiversité :

Cet événement interne vise aussi à répondre directement à 5 de nos 10 engagements dans le cadre de la démarche Entreprise engagée pour la nature, à savoir :
- Intégrer la biodiversité dans notre stratégie
- Dialoguer avec l'ensemble de nos parties prenantes sur leurs attentes, nos impacts, nos actions et nos progrès
- Promouvoir l'intégration progressive de la biodiversité dans les décisions
- Sensibiliser et former les collaborateurs à la biodiversité et à sa relation avec leurs métiers
- Mobiliser les ressources et établir les partenariats appropriés pour soutenir nos actions

<u>Entreprise engagée pour la nature</u> :

Le Pôle Biodiversité et Milieux naturels pilote également une démarche transversale interne visant à suivre l'intégration des enjeux biodiversité au sein des projets stratégiques de chacune des entités de l'agence.

En 2022, Loire-Atlantique développement s'est en effet engagée dans le dispositif "Entreprise engagée pour la nature". Le plan d'actions pluriannuel de l'agence a été validé par les CA de LAD-SPL, LAD-SELA ainsi que par l'Office Français de la biodiversité (OFB) qui porte la démarche au niveau national : sensibilisation, transformations des pratiques… il comporte des objectifs ambitieux mais réalistes, qui s'intègrent directement dans la trajectoire de l'agence.

Actions volontaires concernant le cœur de métier :

- 100% des commandes publiques de prestations de fonctionnement intégrant des critères environnementaux au cahier des charges en lien avec son objet d'ici à 2026
- Réaliser d'ici fin 2023 un plan d'action SMART pour limiter l'empreinte carbone de l'agence, suite à la réalisation du premier bilan carbone en 2022
- Favoriser la biodiversité sur une opération réalisée sous la maîtrise d'ouvrage (voire l'exploitation) de LAD en intégrant la problématique dès l'engagement du projet d'ici 2024
- Œuvrer pour la sobriété numérique sur le plan matériel et immatériel à l'échelle de l'agence d'ici 2026
- Accompagner les collectivités et les porteurs de projets sur la prise en compte des enjeux de biodiversité par une offre adaptée pour 100% des sollicitations d'ici 2024
- Développer une méthodologie pour intégrer les enjeux de biodiversité à toutes les étapes d'un projet d'aménagement à échéance fin 2024
- Proposer 10 parcours touristiques sans voiture (séjours ou excursions) d'ici la saison touristique 2026

Actions volontaires complémentaires :

- Formater un "kit de dialogue" avec les élus/porteurs de projet pour chaque thématique identifiée ou besoin rencontré d'ici 2026
- 100% des salariés formés à la biodiversité (enjeux, bonnes pratiques et retours d'expériences) d'ici à 2026

Le PBMN a en parallèle travaillé sur la convention annuelle avec le Groupe Mammalogique Breton (GMB).

3. Présentation des comptes annuels

3.1. Le compte de résultat (hors concessions et mandats)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, les chiffres les plus significatifs sont présentés ci-après.

LAD SELA - COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Réel 2021	Réel 2022
Renouvellement et aménagement urbain	2 793 643	2 713 084
Constructruction et rénovation de bâtiments	42 964	59 185
Investissement d'intérêt général	239 651	327 126
Prestations spécifiques Energie et trajectoire bas carbone	79 962	-14 949
Pôle biodiversité et milieux humides		3 200
Marges d'opérations propres (04 et 08)	290 558	52 410
Produits d'exploitation d'opérations propres (08)	480 407	370 378
Autres	73 988	8 137
PRODUITS D'EXPLOITATION	**4 001 173**	**3 518 572**
Achats et sous traitance opérationnels	-10 399	-28 349
Impôts et taxes (hors taxes sur salaires)	-5 573	-1 951
Autres achats et charges externes Fonctionnement LAD SELA	-130 107	-136 048
Ressources humaines Fonctionnement LAD SELA	-115 862	-140 523
Charges de fonctionnement LAD GE refacturées	-16 561	-21 611
Ressources humaines LAD GE refacturées	-2 491 315	-2 380 999
Charges de fonctionnement LAD GIE refacturés	-439 438	-412 464
Ressources humaines LAD GIE refacturées	-726 660	-603 172
Dotation aux amortissements	-3 024	-1 590
Variation provision IFC LAD GE refacturée	-9 642	26 134
CHARGES D'EXPLOITATION	**-3 948 581**	**-3 700 574**
RESULTAT EXPLOITATION	**52 593**	**-182 002**
Différentielle d'intérêts	244 323	266 374
Autres produits financiers	-1 452	2 819
Prises de participations (dividendes op 07)	206 268	150 014
Interets CCA et autres résultats sur filiales (op 07)	67 150	77 982
Dépréciation de titres de participation (op 07)	-31 229	
Frais financiers opérations propres (08)	-247 115	-222 410
RESULTAT FINANCIER	**237 946**	**274 779**
RESULTAT COURANT	**290 539**	**92 777**
Produits exceptionnels (op 08)		
Charges exceptionnelles (op 08 et 04 + structure)	-96 949	-38 903
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-96 949**	**-38 903**
RESULTAT AVANT I.S.	**193 590**	**53 874**

LAD SELA affiche un **résultat courant** excédentaire de 93k€ en 2022 versus 291k€ en 2021. Cette dégradation du résultat courant de -198k€ entre 2021 et 2022 s'explique principalement par :

- une baisse des produits d'exploitation de -482k€ soit -12%

-327k€ pour les investissements d'intérêt général
-95k€ pour les prestations énergie trajectoires bas carbone
-80k€ pour le renouvellement et l'aménagement urbain dont -42k€ sur les concessions

- accompagnée d'une réduction des charges d'exploitation de -248k€ soit -6,3%
-120k€ pour la refacturation du GE (RH)
-150k€ pour la refacturation du GIE (RH et moyens généraux)

Le **résultat financier** positif de +275k€ est constitué des produits financiers liés aux prises de participation (150k€) ainsi qu'aux intérêts de compte courant d'associés (78k€).

Le ré**sultat exceptionnel** négatif résulte principalement d'une provision constatée dans le cadre du contrôle des délais de paiement réalisé par l'administration sur l'exercice 2021 (contrôle non terminé).

DÉTAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION INGÉNIERIE TERRITORIALE

	SELA Ingénierie Territoriale	
COMPTE DE RESULTAT	Réel 2021	Réel 2022
Renouvellement et aménagement urbain	2 793 642	2 713 084
Concessions	*2 605 522*	*2 564 431*
Mandats et prestations de services	*188 120*	*148 653*
Construction et rénovation de bâtiments	42 964	59 185
Investissement d'intérêt général	239 651	327 126
Mandats et prestations de services	*23 198*	*25 066*
Rémunération gestion locative	*38 000*	*107 921*
Rémunération temps passés opérations propres	*91 385*	*88 307*
Rémunération gestion des filiales	*87 068*	*105 832*
Prestations spécifiques Energie et trajectoire bas carbone	79 962	-14 949
Pôle Biodiversité et milieux humides		3 200
Marges d'opérations propres (04)	290 558	52 410
Produits d'exploitation d'opérations propres (08)	480 407	370 378
Autres produits	73 988	8 137
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 001 172	3 518 572

3.2. Le résultat de l'exercice

RÉSULTAT

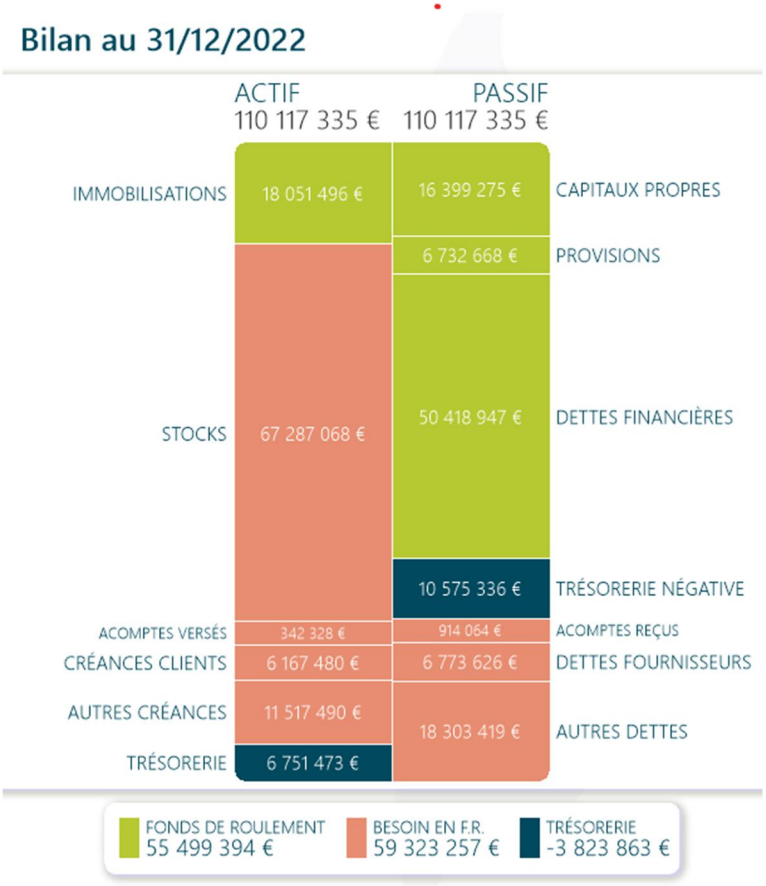
Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 53 874 €.

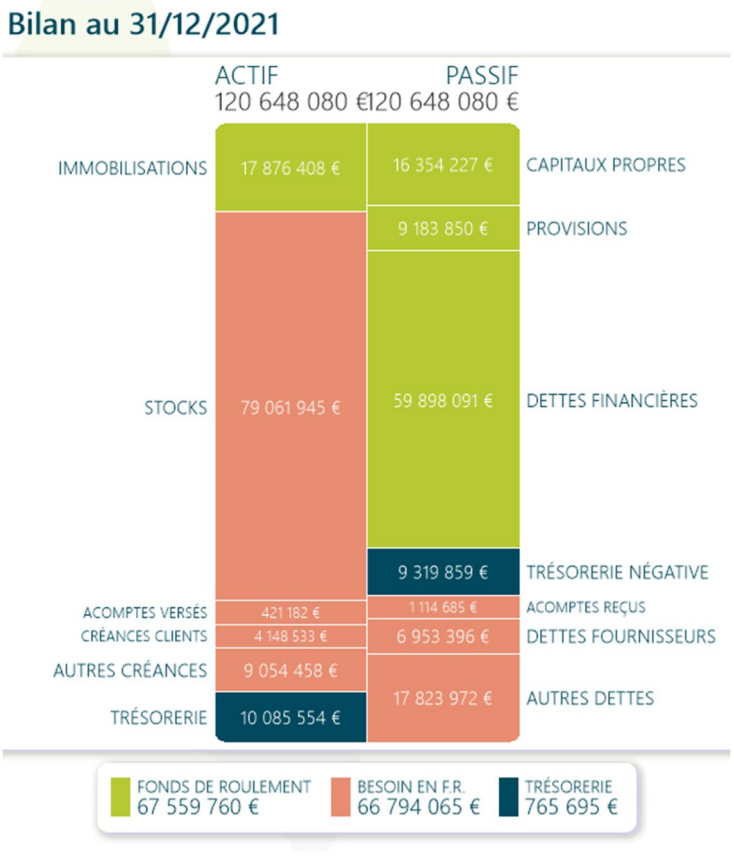
PROPOSITION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale l'affectation suivantes du résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 :

- Affectation à la réserve légale : 2 694 €
- Imputation sur le compte « autres réserves » pour : 51 180 €

3.3. Le bilan au 31/12/2022





Évènements postérieurs à la clôture

Le principal évènement postérieur à la clôture de l'exercice 2022 concerne la double évolution dans la gouvernance de LAD SELA, telle que précisée au point 1.1 ci-dessus.

Par ailleurs, une consultation vient d'être lancée en mai 2023 pour le choix d'un prestataire avec qui va être conclue une mission d'appui à la définition du schéma d'organisation de l'Agence en lien avec la feuille de route confiée par la Gouvernance. Cette prestation, venant en complément de la mission d'évaluation du modèle économique de L.A.D. activité aménagement, confiée par le Département de Loire-Atlantique à la société Sémaphores début 2022, se déroulera sur le 3ème trimestre 2023, avec un rendu prévu fin septembre.

4. Autres informations

Approbation des conventions réglementées

Les conventions réglementées sont listées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au présent dossier.

Le Conseil d'Administration est appelé à approuver ces conventions.

Délais de paiement

En application de l'article L.441-6-1, alinéa 1er du Code de Commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes ont l'obligation de communiquer dans le rapport de gestion des informations relatives aux délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients.
Aussi, la décomposition des dettes et créances à la clôture des comptes 2022 est la suivante.

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						**Article D. 441 II.- 2° : Factures** émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**	*0 jour (indicatif)*	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	1717					698	361					250
Montant cumulé des factures concernées TTC	13 347 031	3 652 361	194 611	942 523	336 416	5 125 912	19 687 776	6 173 013	498 930	599 908	697 909	7 969 760
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	72,25%	19,77%	1,05%	5,10%	1,82%	27,75%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							71,18%	22,32%	1,80%	2,17%	2,52%	28,82%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de réfrence utilisés (contractuel ou delai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

Résultats des cinq derniers exercices

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	13 357 865	13 535 337	13 535 337	13 535 337	13 535 337
	Nombre d'actions ordinaires	18 290	18 533	18 533	18 533	18 533
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	37 411 289	26 974 526	29 715 176	34 979 450	25 290 898
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	1 868 517	1 366 150	512 825	2 196 124	(1 807 108)
	Impôts sur les bénéfices	(15 923)				
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	173 702	(182 981)	(429 285)	193 590	53 874
	Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	103	74	28	119	(98)
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	10	(10)	(23)	10	3
	Dividende attribué					
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	42	51	51		
	Montant de la masse salariale	2 153 390	2 302 494	2 326 036	77 609	118 318
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	970 993	1 080 397	1 077 700	38 253	26 539

Montant des charges non fiscalement déductibles :
En application de l'article 39-4 du CGI

- Quote-part d'amortissements excédentaires des véhicules loués par LAD GIE pour ses membres pour 3 514 €
- Quote-part de T.V.S. se rapportant aux véhicules loués par LAD-GIE pour ses membres pour 1 839 €

Dividendes distribués au cours des trois exercices précédents :
Exercice 2021 : 0 €
Exercice 2020 : 0 €
Exercice 2019 : 0 €

Jetons de présence versés au cours de l'exercice 2022 :
Pas de jetons de présences versés

CONSTRUIRE
ENSEMBLE
LE CADRE DE VIE
DE DEMAIN

Loire-Atlantique développement
/aménagement et construction

Loire-Atlantique développement – SELA
2 boulevard de l'Estuaire – CS 66207
44262 Nantes cedex 2
Tél. 02 40 20 20 44
www.loireatlantique-developpement.fr